

# ŒUVRES ORATOIRES

DE

# Mgr Louis-François Laflèche

ÉVÊQUE DES TROIS RIVIÈRES

PUBLIÉES PAR

**ARTHUR SAVAÈTE**

Auteur des « Voix Canadiennes : Vers l'Abîme »



PARIS

**ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR**

**15, RUE MALEBRANCHE, 15, (PANTHÉON) V<sup>e</sup>.**

—  
Tous droits réservés.





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.





ŒUVRES ORATOIRES

DE

M<sup>GR</sup> LOUIS-FRANÇOIS LAFLÈCHE

ÉVÊQUE DES TROIS RIVIÈRES



# OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

## A LA MÊME LIBRAIRIE

<b>La Ferriade</b> , évolutions fantastiques d'un insecte politique selon les principes de Darwin, suivie d'essais poétiques, ill. par Gastiaux, in-8 .....	1 fr. 50
<b>Les Naufragés de Kertugal</b> (roman), fort vol. in-12.....	3 fr. »»
<b>Les Rivaux amies</b> , grand roman d'aventures, fort vol. in-8 .....	5 fr. »»
<b>Odila</b> , tragédie en 5 actes et en vers, volume in-8 carré.....	3 fr. »»
<b>La Dame blanche du Val d'Halid</b> (roman historique traitant d'une récente évolution agraire en Andalousie), vol. in-12 carré.....	3 fr. 50
<b>La Main noire</b> (suite et fin du précédent), vol. in-12 carré.....	3 fr. 50
<b>Les Vengeurs de la Main noire</b> , belle édition illustrée des deux titres qui précèdent, revue et augmentée, fort vol. in-8.....	7 fr. 50
<b>Zuléma ou la Faute d'un Père</b> , roman héroïque, vol. in-8 carré .....	3 fr. »»
<b>Soirées Franco-Russes</b> : entretiens politiques.	
<b>Première Soirée</b> , le Cigne des Wittelsbach, mort tragique du roi Louis II de Bavière dans le lac de Starnberg et mobiles mystérieux de ce drame politique, vol. in-8.:	2 fr. »»
<b>Deuxième Soirée</b> , le Drame de Meyerling, mort mystérieuse de l'archiduc Rodolphe d'Autriche, pendant celle de Louis II de Bavière, vol. in-8.....	3 fr. 50
<b>Troisième Soirée</b> . Boers et Afrikanders avant la guerre sud-africaine et causes de cette guerre de conquête, vol. in-8.....	3 fr. 50
<b>Les trois premières Soirées réunies</b> , fort vol. in-8 avec portrait de l'auteur....	8 fr. »»
<b>Quatrième Soirée</b> , Choses d'Orient, massacres d'Arméniens, l'Homme malade du Bosphore voué à la mort politique et nationale, vol. in-8.....	5 fr. »»
<b>Vers l'Abîme</b> , étude politique et religieuse canadienne, in-8 (épuisé).....	2 fr. »»
<b>Causerie Franco-Canadienne</b> , vol. in-8 (épuisé).....	2 fr. »»
<b>Les Leçons de l'Histoire Contemporaine</b> , ce qu'il faut penser et retenir de la persécution religieuse de la III <sup>e</sup> République, vol. in-8.....	3 fr. »»
<b>Etude sur Joseph de Maistre</b> , son influence sur ses contemporains, in-8.....	2 fr. »»
<b>Voix Canadiennes</b> : Vers l'Abîme, enquête sur la situation politique, religieuse, universitaire et scolaire au Canada, innombrables documents officiels et privés, pour la plupart ignorés, ou confidentiels et inédits, 8 forts vol. in-8, brochés 55 francs et reliés demie basane .....	73 fr. »»
Chaque tome se vend séparément :	
<b>TOME I</b> : Mémoires confidentiels de NN. SS. les Evêques Bourget et Laflèche, du P. Jones S. J. ; Biens des Jésuites. Trois Causeries Franco-Canadiennes : Gallicanisme et libéralisme au Canada ; le Grand Dérangement des Acadiens, Prix.....	7 fr. 50
<b>TOME II</b> : Tricentenaire ; influence spirituelle, indue ; Programme Catholique. Mgr Laflèche contre Mgr Taschereau ou l'enseignement de Laval. Prix.....	5 fr. »»
<b>TOME III</b> : Condamnations arbitraires ; La Source du mal au Canada, Mgr Laflèche et l'irrégularité de la succursale de Laval ; Influence indue ; Intrigues à Rome de Sir W. Laurier. Prix.....	5 fr. »»
<b>TOME IV et V</b> : L'Université Laval de Québec et de Montréal, leurs origines, enseignement et conflits ; Procès et Plaidoyers ; Procès Landry contre Taschereau, chaque volume .....	7 fr. 50
<b>TOME VI</b> : Mgr L. F. Laflèche, sa vie, ses contrariétés et la Division de son diocèse. Procédés devant Mgr H. Smeulders, dél. apost. Prix.....	7 fr. 50
<b>TOME VII et VIII</b> : Les Ecoles du Nord-Ouest depuis l'origine à nos jours, avec tous documents relatifs au point de vue politique, religieux, local et international. Enquête apostolique. Mgr. Taché, Mgr Laflèche et Mgr A. Langevin. MM. Lavergne, Landry et Bourassa. Luttes pour la liberté scolaire. Chaque volume.....	7 fr. 50
<b>Les Œuvres oratoires de Mgr Laflèche</b> . Un fort vol. in-8. Prix.....	7 fr. 50
<b>Le Sauvage du Mont Pelé</b> , la fin de Saint-Pierre de la Martinique (roman) en préparation, in-8 .....	3 fr. 50

## AVANT-PROPOS

---

Au cours de notre ouvrage : *Voix canadiennes : Vers l'abîme*, nous avons eu à entretenir fréquemment nos lecteurs du vaillant évêque de Trois-Rivières. On a pu ainsi constater la piété angélique de cet homme de Dieu dès sa plus tendre jeunesse ; on admira avec nous ses dispositions heureuses secondées par une famille attentive à l'action de la Providence.

Le jeune Laflèche fut donc sagement guidé vers le sanctuaire d'abord par sa pieuse mère et le curé zélé de son village. Il fit ensuite ses études classiques et ecclésiastiques au séminaire de Nicolet et fut ordonné prêtre à Québec.

Après quelques mois de ministère, il accompagna Mgr Provencher dans le Nord-Ouest canadien, où il s'adonna à l'évangélisation des tribus sauvages.

Son apostolat parmi les Peaux Rouges dura 12 années ; ces longues journées employées à cultiver le champ du Seigneur, avec un zèle incomparable et un entier abandon en Celui qui l'envoyait, porta des fruits aussi abondants que savoureux.

La confiance de Mgr Provencher et la volonté du Siège apostolique l'appelèrent alors au gouvernement de la jeune Eglise du Nord-Ouest canadien, mais sa grande modestie s'alarma de cette distinction, et il n'eut de repos que le jour où un plus digne que lui à ses yeux, son compagnon et son fidèle ami, Mgr Taché, le

remplaça en ce poste d'honneur qu'il trouvait encore inaccessible à ses infirmités.

Mgr Taché ne voulut cependant pas se séparer de lui, ni se priver de son concours précieux. Comme Mgr Provencher, il en fit son vicaire général, confirmant avec bonheur une confiance sans bornes, que rehaussait une amitié que les ans et les infortunes n'altérèrent jamais.

Mais les infirmités contractées à la poursuite des pauvres âmes des sauvages forcèrent enfin l'abbé Laflèche de demander à un repos relatif un regain de forces, qui paraissaient alors épuisées.

Le missionnaire revint donc dans son pays d'origine. Son mérite éclatant le fit reparaître, en qualité de supérieur, au Séminaire de Nicolet, où il put s'adonner à l'éducation de la jeunesse qui eut toujours pour lui un attrait tout particulier.

Et c'est à Nicolet que commença la carrière d'orateur sacré qui devait placer Mgr L. F. Laflèche, pendant de longues années, au premier plan de l'Église de la Nouvelle France, et lui valoir le titre de *Chrysostome* canadien.

Mgr Laflèche a prononcé d'innombrables discours, donné maintes conférences. Il souleva les foules par ses harangues enflammées; mais de toutes ces productions, spontanées, improvisées, de circonstances, rien n'était destiné à la publicité tapageuse; nous n'avons de lui aucun manuscrit. C'est donc bien malgré lui, que quelques-unes de ses harangues ont pu être recueillies et nous être transmises. Si imparfaites ou incomplètes qu'elles nous soient parvenues, ce serait priver la postérité d'œuvres maîtresses que d'en négliger la publication.

Nous avons trouvé les discours et conférences qui vont suivre parmi les innombrables documents que nous avons compulsés en écrivant nos *Voix Canadiennes : Vers l'abîme*; nous prions nos lecteurs habitués et si bienveillants d'en agréer le respectueux hommage.

M<sup>GR</sup> LOUIS FRANÇOIS LAFLÈCHE

La réputation de ce vaillant et saint évêque des Trois-Rivières n'était point régionale, comme on serait tenté de le croire d'un homme longtemps adonné à la vie errante du missionnaire en pays désertiques et sauvages ; elle fut, au contraire, mondiale à cause de son savoir profond et varié, de son rare mérite d'écrivain et d'orateur, de son ardent amour pour sa patrie Franco-canadienne, et de son dévouement éclairé autant qu'inlassable envers l'Église, au milieu de circonstances particulièrement difficiles. Il fut, de l'aveu unanime de ses contemporains, un missionnaire admirable, un éducateur ingénieux et bienfaisant, et, finalement, quoique polémiste intransigeant en bonnes mœurs et saines doctrines romaines, l'évêque le mieux écouté, le plus populaire qu'eût connu jusqu'alors la Nouvelle France.

Sa vie fut, en effet, un prodige d'activité au service des meilleures causes, et sa mort fut pareille à la chute du chêne puissant qu'on s'était habitué à croire immortel, à cause de son ombre tutélaire recherchée par tous et surtout, de la vénération qu'il inspirait au monde. Il tomba, prodigieux et sublime, dans l'humble futaie ambiante, laissant dans le ciel morne et dans le bois ravagé un vide immense que les ans écoulés n'ont pas encore comblé.

C'est que Mgr Lafèche fut un grand évêque à une époque très agitée, où la médiocrité, aidée par l'intrigue, avait su usurper tous les droits, grâce aux apparences d'un mérite éclatant. Il

n'avait cessé d'être un apôtre inlassable à la recherche des âmes, comme il avait toujours été un ardent patriote, portant haut et ferme le drapeau qui rallie toutes les énergies franco-canadiennes. Il avait appris d'ailleurs, par une longue expérience, que la langue, les mœurs, les traditions françaises de sa race, dominée et souvent opprimée par le conquérant, étaient la meilleure sauvegarde de la foi catholique des siens au milieu d'hérétiques prêchant la haine et l'apostasie. Et il avait donné tous ses soins, avait déployé toutes les ressources de son génie, usé toutes les énergies de son âme pour imposer à une soi-disante *race supérieure* le respect des traités, comme les privilèges acquis à la langue et à la foi des aïeux dans tout le Canada, et non pas seulement dans la province de Québec.

Son ardeur était grande, son langage parfois rude, et sa franchise dépouillée de tout artifice. Il n'en fallut pas davantage pour lui valoir des inimitiés parmi les hérétiques et les Anglais jaloux de prérogatives déjà séculaires.

D'autre part, son grand amour et son entier dévouement envers l'Eglise qu'il défendait par la plume et par la parole, sans faiblesse et sans compromis, lui attirèrent, par la crainte même ou le dépit qu'il inspirait, l'hostilité des libéraux et celle de tous les partisans de la vie facile en dehors des contrariétés qu'entraînent les conflits politiques et doctrinaux.

Et parce qu'il était descendu résolument dans la lice et s'y trouvait presque seul, impavide en face d'adversaires décidés et de transfuges perfides, il lui fallut lutter toute sa vie, affrontant sans cesse les coups honnêtes de l'ennemi sincère, et supportant sans fléchir les atteintes lâches des intrigants déçus et des traîtres démasqués. Il fut ainsi aimé d'un grand nombre, haï par quelques-uns qui furent surtout des détracteurs.

Dès le lendemain de la mort de Mgr Laflèche, le 20 juillet 1898, M. Jules Saint-Elme, de Montréal, écrivait de lui :

«... Depuis le moment où l'héroïsme de son dévouement et l'éclat de ses œuvres lui assurèrent, sur les peuplades sauvages du Nord-Ouest, cet ascendant dont on retrouve encore des traces après un demi-siècle, et le signalèrent à l'attention de tout le pays, son humilité a été impuissante à le

soustraire aux regards, et sa carrière sera consignée en traits lumineux dans l'histoire religieuse et sociale du peuple canadien. Peu d'hommes ont occupé une aussi large place dans l'opinion publique et ont manifesté avec autant de clarté et d'énergie le mobile de leur action, le but suprême de leurs efforts et de leurs travaux. Dieu et la Patrie, l'extension du règne social du Christ et la prospérité de la nation canadienne-française, voilà le double but auquel l'illustre évêque des Trois-Rivières a consacré toutes les ressources de son génie et de sa science, toute l'énergie de son âme si fortement trempée et douée de si vastes talents.

« Pendant sa vie de missionnaire il ne recula devant aucun péril, aucune fatigue pour gagner des âmes à Dieu et former de bons citoyens pour le bénéfice de la civilisation et l'agrandissement de la patrie. Comme directeur et supérieur des maisons d'éducation, il s'occupa avant tout de faire prévaloir l'enseignement chrétien dans toute sa pureté... »

C'est que Mgr Lafleche était profondément pénétré de cette vérité fondamentale qu'une bonne éducation et une instruction solide faisaient les citoyens utiles et les chrétiens persévérants. Aussi, maintes fois, on l'entendait dire et répéter, comme s'il avait voulu en martelant l'idée, l'enfoncer davantage dans les consciences agissantes : L'éducation fait l'homme, quand la jeunesse est nourrie de fortes vérités, elle fournit toujours une carrière agréable à Dieu et utile à la Patrie.

Après les années consacrées à l'évangélisation des Sauvages du Nord-Ouest d'abord, et puis à la formation de la jeunesse de Nicolet, son élévation à l'épiscopat ne fut pas pour lui une raison de modérer les élans de son esprit apostolique : ce fut l'occasion d'en élever et étendre l'action bienfaisante et féconde. Il n'avait eu que trop souvent à déplorer l'apparition du mal dans des milieux qu'il pouvait croire hors d'atteinte ; il avait dû ainsi, après la naissance du fléau, suivre ses évolutions, variations et progrès. Il le faisait avec soin, et c'est avec un inénarrable chagrin que, par exemple, il relevait le lent et sournois travail subversif de l'erreur libérale, en constatait les ravages, en explorait les lamentables et vastes ruines.

C'étaient là les effets déplorables de l'insubordination des esprits, ceux qui découlaient de l'insubordination des cœurs ne lui parurent ni moins pernicious, ni moins apparents et répandus. Il avait vécu parmi des peuplades infortunées qui par



leur dépravation même semblaient vouées à l'anéantissement ; et avec force et douceur il leur inculqua avec un idéal nouveau, de meilleures mœurs. Mais les mêmes vices qui dépeuplaient la Forêt et la Prairie lointaines, sous des dehors plus honnêtes, ou sous des formes plus prenantes, tantôt insinuants ou déguisés, tantôt violents et effrontés, sévissaient sous ses yeux au milieu de toutes les complications, à l'abri de toutes les exigences d'une société raffinée, ivre de jouissances inédites et de progrès matériel indéfini. Mais la fin immuable de tout ce mal, de ces besoins de la chair, de ces exigences de l'esprit, ne lui échappait pas : c'était le détournement de l'homme de sa destinée surnaturelle ; dépraver le sauvage, déchristianiser le peuple chrétien, c'était toujours, pour le génie du mal et ses tenants, ramener l'humanité sous prétexte de mieux-être par le matérialisme exaspéré et progressif, par le chaos moral à la barbarie élégante et incurable.

Cette perspective douloureuse souleva toutes les énergies de l'âme généreuse du vaillant évêque des Trois-Rivières, dont l'idéal plein d'enthousiasme n'avait d'autres sources d'inspiration et de réconfort que la beauté de la vérité et de la vertu, que les droits imprescriptibles de la justice et du bien. Et voilà pourquoi Mgr Lafèche engagea sans forfanterie comme sans faiblesse cette mémorable campagne contre toutes les erreurs religieuses de l'époque. Elle remplit toute sa carrière épiscopale, dont les échos retentissants se répandirent dans tout l'univers chrétien : lutte gigantesque, lutte ardente, acharnée, qui ameuta et déchaîna contre ce champion des libertés de l'Église et de la société chrétienne, tout ce que l'enfer pouvait mobiliser en ce monde de sectaires, de faux prophètes, d'arrivistes inapaisés, d'opportunistes repus, de libéraux exaspérés ou apprivoisés, soi-disant catholiques quand même, bien qu'oublieux de leurs droits publics, de leurs devoirs privés, de la filiale soumission due à l'Église, mais n'aspirant qu'à la fausse paix du monde qu'assurent aux âmes défaillantes les compromis déshonorants.

Mgr Lafèche mena cette campagne par ses écrits, par ses discours, homélies, harangues et conférences ; par les exemples que savaient multiplier sa foi vive et sa charité parfois héroïque.

Nulle part, en rien l'erreur libérale ne trouvait grâce devant lui : il la débusquait avec soin, la chargeait avec vigueur, l'accablait sans pitié ou, repoussant ses assauts, lui opposait des barrières infranchissables derrière lesquels, à l'abri des coups et de la séduction, il retranchait son troupeau fidèle.

De 1860 à 1898, année où cette belle âme émigra vers le séjour de la paix et de la gloire, il y eut peu de Canadiens qui n'eurent pas l'occasion d'entendre ou de lire Mgr Laflèche. Or, quel est celui d'entre eux, et combien nous en serons encore témoin, qui ne fut frappé, comme le rapporte Saint-Elme :

« Par l'élévation et par l'originalité de ses conceptions, par leur étonnante clarté, par la justesse et par la beauté des comparaisons auxquelles il avait volontiers recours pour illustrer sa pensée ? Quel est celui qui ne fut pas subjugué par l'irrésistible puissance de son éloquence. Nombre de ses adversaires, après l'avoir entendu, ne pouvaient lui refuser le témoignage de leur admiration. Personne du reste n'a jamais osé attaquer la droiture de ses intentions, la noblesse de ses aspirations et la sainteté de sa vie. Nous ne ferions donc que devancer le jugement impartial de l'histoire en disant que Mgr Laflèche a été, par sa doctrine et par ses œuvres, le véritable apôtre du Canada au XIX<sup>e</sup> siècle... D'ailleurs il ne fut pas seulement un modèle dans l'épiscopat, mais un apôtre à tous égards et il le fut jusqu'à sa mort, restant le soutien et le docteur de son peuple...

Il s'affirma le champion le plus intrépide, le plus infatigable de la vérité intégrale. On peut dire qu'il mourut sur la brèche, vrai chevalier de Dieu, combattant le mal et enseignant son peuple jusqu'au bord de la tombe.

« Doué par la Providence de dons magnifiques, d'une éloquence lumineuse, communicative, entraînant, Mgr Laflèche était aussi un savant et un penseur profond. La philosophie, la théologie, les sciences profanes et sacrées n'avaient pas de secret pour lui. Aussi était-ce avec une grande sûreté de doctrine et de jugement qu'il enseignait. Il marchait au but avec la sûreté de ceux qui voient clair. Les contempleurs de l'ordre social, les apôtres de l'erreur ont appris à redouter la vaillance et l'énergie de ses affirmations. Aussi rien n'égalait leur persévérance à le dénigrer, si ce n'est la constance de l'amour et de la vénération dont son peuple l'entourait...

« Parmi ses diocésains, il est resté jusqu'à la fin de ses jours l'évêque populaire par excellence : car malgré sa science, malgré son éloquence, malgré l'élévation du poste qu'il occupait, il est resté un enfant du peuple dont il ne craignait pas le contact et dont il parlait le langage avec une persistance voulue et une sorte d'affection très grande dans sa simplicité. D'un aspect et d'un tempérament ascétique, Mgr Laflèche était la simplicité même

dans ses rapports avec toutes les classes. Très causeur, toujours intéressant et instructif, il ne dédaignait pas de fournir son contingent aux gaités dans la conversation.

Mais par dessus tout, aimant Dieu et son Eglise, il aimait aussi son pays et sa race. On le voyait aux grandes démonstrations nationales, prenant part aux délibérations, applaudissant aux fastes de notre histoire et faisant lui-même entendre des hymnes et des conseils vibrants du patriotique orgueil de ce petit peuple canadien sauvé des désastres d'un autre siècle. Homme de son temps, quoiqu'on ait dit, assoiffé de progrès, le favorisant et le bénissant, il s'apitoyait sur des idées, des changements et des courants qui, loin de nous porter en avant ou en haut, semblent plutôt nous éloigner des vieilles et saines traditions d'où nous sommes sortis avec notre force des temps actuels. Ah ! comme à certains spectacles et à certaines doctrines, son esprit s'assombrissait et son cœur sanglotait. C'est qu'il y voyait le dépérissement de la foi catholique, du respect de nos mœurs et de nos coutumes nationales, l'oubli du devoir et, par suite, l'affadissement du caractère, l'émiettement de nos forces, le fractionnement de notre peuple, entraîné dans diverses avenues qui n'aboutissaient pas toutes à l'honneur ou à la vertu, nobles choses qu'un souffle suffit à ternir.

Nous ne sachons pas qu'un seul canadien-français ait atteint plus haut que lui dans le domaine de l'éloquence. Cela tenait à plusieurs causes. Aux dons naturels d'abord, ensuite à des études fortes et variées, à sa facilité d'assimilation, à la vivacité de ses convictions, au naturel et à l'apparente simplicité de ses paroles, même dans les mouvements les plus ardents de son éloquence, au style imagé pris en grande partie dans les missions et au contact des sauvages, qui lui servait à rendre facile à l'intelligence les choses les plus ardues et les plus compliquées. Si l'on ajoute à cela une connaissance profonde des Ecritures-Saintes, une voix vibrante, chaude et sympathique et un ardent patriotisme qui perçait partout dans ses discours, on a l'éloquence de Mgr Laflèche. C'est surtout dans l'homélie qu'il excellait. Chaque dimanche il montait en chaire, dans sa cathédrale, et donnait aux fidèles un véritable cours de religion. Que de fois, alors emporté sur les sommets, il a dominé son auditoire et fait courir en son sein ce saisissement qui semble suspendre la vie en tous pour la concentrer dans une seule.

Il profitait de toutes les occasions pour répandre ses enseignements : les fêtes religieuses ou nationales, les grands comices agricoles, les distributions de prix, les conventions de sociétés de bienfaisance, et même les fêtes de famille auxquelles il assistait parfois, et toujours il poursuivait le même objet. C'est que Mgr Laflèche était convaincu du rôle civilisateur et chrétien de la race française en Amérique. C'est pour cela qu'il a toujours prêché l'attachement au sol et travaillé de toutes ses forces contre l'immigration. Il voulait voir sa race forte et puissante s'implanter partout dans

le sol de ses frères, pour y propager l'idée française et chrétienne. Il était trop éclairé pour ne pas comprendre que ce but implique nécessairement la conservation intégrale et sans alliage des principes chrétiens que seuls peuvent faire vraiment grande et forte une nation.

En temps ordinaire quand il n'avait qu'à guider ses ouailles dans le droit sentier ou à réprimer des désordres inhérents à l'infirmité humaine, sa prédication conservait le ton paternel de l'homélie ; mais dans les occasions solennelles comme au Concile provincial, au Congrès catholique, au Sacre ou aux Funérailles d'un évêque, à la fête nationale, au 200<sup>e</sup> anniversaire de l'érection du siège épiscopal de Québec ou quand un danger sérieux menaçait l'intégrité de la doctrine catholique, alors il s'élevait jusqu'à la véritable éloquence et dans son langage simple, châtié, dépourvu d'artifices, on sentait une force de conviction et une élévation d'idées auxquelles personne ne pouvait rester indifférent. « La parole de Dieu ne s'enchaîne pas ». Tel était le précepte de saint Paul que Mgr Laflèche citait souvent et qu'il a toujours mis en pratique. Il a parlé quand les libéraux contestaient à l'Église le droit exclusif de juger les écarts de ses membres ; il a parlé et agi quand il a vu notre enseignement supérieur glisser sur la pente du libéralisme ; il a parlé quand un gouvernement provincial, au mépris des garanties constitutionnelles et de la parole royale, a supprimé les écoles catholiques et les a remplacées par des écoles protestantes ; il a parlé quand il a constaté que des députés catholiques trafiquaient de notre foi et de notre honneur national dans le but d'obtenir des avantages politiques ; il a parlé quand une partie du clergé conseillait la prudence et pratiquait l'abstension ; il a parlé quand les démagogues, pour l'intimider, le poursuivaient de leurs calomnies. Jamais il ne s'est tu quand sa conscience lui ordonnait d'élever la voix.

Comme l'Apôtre, Mgr Laflèche fut entièrement l'homme de Dieu.

Comme saint Paul, il prêcha constamment de parole et d'exemple : il fut l'inépuisable semeur de paroles de vie et d'exemples salutaires. Comme saint Paul encore, il combatit le bon combat ; il souffrit pour la justice et pour la vérité, ne permettant jamais que le verbe de Dieu, dont il était l'organe, pût être enchaîné.

Soldat de Dieu, chevalier de la vérité, sans peur et sans reproche, ange de charité, prodiguant à son peuple et son âme et son cœur, il a passé sa longue vie à faire le bien.

En résumé, un nom de plus s'inscrit au livre d'or de la race canadienne-française, à la suite des Montmorency-Laval, des Plessis, des Bourget. Et cette inscription nouvelle au tableau d'honneur va se lire comme suit :

Louis-François Richer Laflèche, évêque distingué et ardent patriote, commune gloire de la foi catholique et de la nationalité française en la Nouvelle-France.

Depuis que M. J. Saint-Elme, sous le coup de la perte irrépa-

nable que le Canada français subissait alors dans la personne de l'illustre évêque des Trois-Rivières, exprimait ainsi avec une légitime émotion l'opinion et le sentiment de tout un peuple affligé et profondément reconnaissant, la critique impartiale a confirmé son jugement et l'a précisé avec une équité et une sympathie grandissante, grâce au recul favorable des ans qui a laissé à la passion des partis le loisir de l'apaisement.

Ainsi cette figure, qui fut énergique et belle, grandit sans cesse et s'illumine magnifiquement à la lumière de l'histoire et des faits qui se dégagent au cours d'événements qu'il sut prévoir et qu'il voulut heureux pour son pays et consolants pour l'Église, mais que la contrariété dont il eut tant à souffrir ont rendus périlleux ou décevants.

Dire que Mgr Laflèche a été un prophète inspiré, ce dont on ne doute plus, c'est proclamer que l'Église du Canada et le Canada lui-même sont à plaindre : l'aventure des nouvelles provinces d'Alberta et de la Saskatchewan, et l'épreuve plus récente du Keewatin sont bien faites, à cet égard, pour éclairer l'opinion canadienne.

C'est ce qui permit à M. Joseph Barnard, avocat trifluvien des plus distingués, de réitérer et d'accentuer l'éloge de Mgr Laflèche au grand séminaire des Trois-Rivières, le 11 février 1909 aux applaudissements de son auditoire d'élite.

L'occasion du panégyrique fut une Conférence, une causerie plutôt, au sujet d'une œuvre de Mgr Laflèche « Considérations sur la Société civile dans ses rapports avec la Religion et la Famille », petit livre merveilleux « dans lequel Mgr Laflèche apparaît bien le penseur profond et l'apôtre à l'âme ardente qu'il a été toute sa vie : sa pensée se tient, comme d'elle-même, dans les régions élevées ; il la donne sans apprêt, car elle est déjà belle sans artifices. Sa logique vigoureuse est saisissante de vérité. »

Et M. Barnard poursuivait sa causerie disant :

On a beaucoup parlé de Mgr Laflèche, on en parlera longtemps, car il a dérangé bien des calculs, et soulevé parfois bien des haines. Les plus modérés à son endroit ont pu dire : qu'il n'était pas diplomate, ou bien encore : qu'il n'était pas de son temps...

Pas diplomate. — On disait autrefois d'un homme droit, d'un homme rigide dans tout ce qui touche à l'honneur : « cet homme va droit comme un boulet », « cet homme va droit comme une flèche »... — Il n'y a plus de flèches aujourd'hui, il n'y a plus de boulet non plus, nous avons les obus ; les obus ne vont pas droit, mais décrivent la trajectoire... c'est de la diplomatie. — Pour attaquer l'erreur, Mgr Lafleche n'a jamais fait décrire une trajectoire à la vérité.

Il n'était pas de son temps ?... peut-être bien ; mais alors, ce serait, pour nous, bien regrettable de n'être déjà plus du temps de ceux dont on a pu dire que leur patriotisme « rendait à l'épreuve le son sonore du franc métal ». — Sous la soutane violette de cet évêque missionnaire battait le cœur d'un grand patriote, et nous, qui sommes des Trois-Rivières, nous ne pourrions jamais trop admirer son œuvre, car elle est grande et pure.

J'aurai parfaitement atteint mon but, si cet entretien pouvait faire naître chez vous, Messieurs, l'idée d'approfondir mieux que moi cette « étude de la Société Civile » telle que l'a comprise le vénérable évêque des Trois-Rivières. — Les questions qu'il y traite d'ailleurs, sont toujours d'actualité. — Et permettez-moi de remarquer en passant, que c'est à peu près le seul écrit que nous ait laissé celui qu'on a appelé avec tant de raison le « Saint-Jean Chrysostome du Canada ». — Toute sa vie n'a été qu'une prédication. Il a prêché par l'exemple, il a prêché par la parole, et quelle parole !... Et c'est regrettable qu'il ne nous reste rien de ses admirables homélies de chaque dimanche. Mais voilà, Les Trois-Rivières n'a jamais été un centre de publicité, et une ville sans publicité est un peu une anomalie, comme serait par exemple une forêt sans échos. Si nous pouvions relire aujourd'hui quelques-uns de ces sermons toujours si fortement pensés, il me semble que nous retrouverions encore un peu du charme de cette voix d'or qui faisait vibrer si éloquemment les voûtes de notre cathédrale. Mgr Lafleche a bien été par excellence, l'homme de la parole ; parole bien vivante, claironnant la vérité qui ne meurt pas, car sous les voûtes somptueuses du temple, comme là-bas, à ciel ouvert, près des sauvages de la Rivière Rouge, ce grand évêque missionnaire a partout été et toujours l'apôtre de l'Évangile.

Dans ce petit livre si justement apprécié, comme en maintes manifestations oratoires, Mgr Lafleche faisait valoir que l'existence de la société comme la vie de la famille n'était pas possible sans l'influence bienfaisante et toujours salutaire de la Religion. Cette conviction, et la nécessité de la répandre, de la faire prévaloir et se manifester dans la conduite des affaires publiques et dans l'organisation de la vie des citoyens, mettait fatalement le vaillant évêque face aux gens, libéraux, libres penseurs et libres

jouisseurs qui ne trouvaient le prêtre bien en place que dans sa sacristie close, sous le vain prétexte qu'en affaires d'abord il n'entendait rien !

Il y eut en cela un malentendu plus ou moins volontaire chez les contradicteurs passionnés de Mgr Lafleche.

L'éminent prélat n'était guidé par le moindre esprit d'intrusion ou d'accaparement des choses du monde ; il constatait l'intime union des intérêts divers, comme est intime l'union du corps matériel et de l'âme spirituelle. il voyait l'utopie des séparations contre nature, et faisait valoir les subordinations nécessaires, parce que, inévitables. Mais jamais, quand il se prenait corps à corps avec le libéralisme compromis et corrupteur, il ne confondait délibérément dans sa pensée claire et dans ses actes justes le parti téméraire et prévaricateur, qui porta W. Laurier au pouvoir et l'y maintint quelques lustres d'années, avec les libéraux doctrinaux et sectaires qui valurent à la vaillante et militante Eglise du Canada tant d'épreuves imméritées, tant de déboires et de douleurs.

Mais laissons enfin la parole à Mgr Lafleche lui-même.

## II

### DISCOURS DE M. L.-F. LAFLÈCHE, V. G.

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE NICOLET, A LA CATHÉDRALE DES TROIS-RIVIÈRES  
EN L'HONNEUR DES SOLDATS PONTIFICAUX  
17 décembre 1860.

*Quare fremuerunt Gentes, et populi meditati sunt inania ?*  
Pourquoi les Nations ont-elles frémi, et les peuples  
ont-ils formé des complots absurdes. Ps. II, v. I.

MONSEIGNEUR (1), MES FRÈRES,

Le prophète royal voyait par avance les complots insensés des méchants, et l'ensemble de leurs projets impies pour détrôner Dieu dans la personne de Jésus-Christ. Il voyait les nations se liguier entr'elles, leurs chefs se donner la main et s'encourager pour combattre contre le Seigneur et contre son Christ. Il les entendait dire : « *Brisons ces liens et jetons loin de nous ce joug qu'ils veulent nous imposer* ». C'était dans le plus profond étonnement, qu'il contemplait ce spectacle déroulé à ses yeux par l'Esprit prophétique. Il attendait ce qui adviendrait de cette audace incroyable. Mais voici que tout à coup il s'écrie : « *Celui qui habite dans les cieux se moquera d'eux, et le Seigneur en fera un objet de dérision. Alors il leur parlera dans sa colère, et les remplira de trouble dans sa fureur. Car le Seigneur a dit à son Christ : Tu es mon fils, je te donnerai en héritage les Nations, et les limites de ton royaume s'étendront aux extrémités de la terre. Tu les gouverneras avec un sceptre de fer, et tu les briseras comme un vase d'argile* ».

C'est ainsi que le saint Roi David décrivait, il y a 3.000 ans, les combats de l'Eglise de J.-C. dans tous les temps, et qu'il annonçait ses victoires. Dans les jours sombres et mauvais où cette Sainte Eglise est

(1) Mgr Cooke.



assailie de violentes tempêtes, il faut se rappeler et méditer ces consonnantes prophétiques, ces prophéties dont nos pères ont vu, plus d'une fois, l'accomplissement. Que l'Eglise ait des ennemis nombreux à rencontrer, et des combats violents à soutenir sur la terre, il n'y a en cela rien de surprenant ; c'est son état normal. C'est pour cela qu'on l'appelle ici-bas *Eglise militante*, c'est-à-dire qui combat. Mais quand le nombre, l'audace et l'hypocrisie de ses ennemis s'élèvent au point où on les voit aujourd'hui, ce qui n'arrive qu'à de rares intervalles, on doit comprendre que nous en sommes à une de ces époques où la main du Seigneur est prête à s'appesantir sur la tête de ses ennemis, et à les briser comme un vase d'argile. Car c'est ainsi que le Seigneur agit toutes les fois qu'il a une leçon à donner aux rois et aux juges de la terre : *Et nunc reges intelligite : erudimini qui judicatis terram.*

Il ne serait pas inutile de jeter un coup d'œil rapide, sur les combats les plus remarquables que l'Eglise a soutenus, pendant sa longue carrière. Cette vue d'ensemble nous donnera une explication plus facile de l'époque que nous traversons, et une plus ferme confiance dans le résultat de la lutte. En regardant, à d'autres âges, l'Eglise, aux prises avec l'iniquité puissante, sortir de la bataille avec la palme de la victoire, et se reposer dans la paix le lendemain de l'orage, nous sentirons notre foi s'affermir, notre espérance se ranimer. Les ennemis de notre Dieu ne nous effraieront pas. Nous toucherons, comme du doigt, l'accomplissement des promesses divines. Nous verrons comment le Seigneur a gardé à l'Eglise, son épouse, la fidélité de sa parole, depuis 18 siècles ; comment, quand la terre était abreuvée du sang de ses défenseurs et que tout paraissait désespéré, il se chargeait lui-même de la défaite et de l'humiliation de ses ennemis.

Cet entretien se divisera en trois parties principales : la première sera un coup d'œil sur l'histoire du passé ; la seconde, une exposition abrégée des événements présents ; dans la troisième on fera voir ce qu'un Catholique doit penser du pouvoir temporel du St.-Siège, question autour de laquelle roulent les événements du jour.

#### PREMIÈRE PARTIE

Le premier combat, le plus long et le plus sanglant que l'Eglise ait eu à soutenir est celui qui s'est livré autour de son berceau. Il s'agissait dans ce combat d'établir l'*unité* de Dieu, en renversant l'erreur monstrueuse de l'idolâtrie. Le lieu où se voyait le fort de la bataille

était le même qu'aujourd'hui, Rome où s'était concentrée, l'idolâtrie de toute la terre. Les chefs des combattants étaient, d'un côté, les puissants Empereurs romains, alors maîtres du monde; de l'autre, un pauvre pêcheur de Galilée, appelé Pierre, mais que J.-C. avait constitué Chef de son Eglise. La lutte fut terrible; si terrible, que l'histoire ne nous a rien conservé de semblable. Le sang chrétien fut versé à grands flots pendant trois cents ans. Trente Papes subirent le martyre, et trois millions de fidèles perdirent la vie. Le fer, le feu, tous les éléments et jusqu'aux bêtes féroces prirent part à la bataille. L'opprimé fut chassé du séjour des vivants, et forcé de chercher un asile parmi les morts. L'Eglise vivait dans les catacombes. Après ces trois siècles d'une guerre à faire horreur, le peuple de Rome payenne fut à bout de carnage. Les Empereurs, ivres de sang, s'aperçurent enfin que Tertullien leur avait dit la vérité, quand il déclarait que le sang des Martyrs était une semence de chrétiens. Ils s'avouèrent vaincus. Constantin le Grand fit sortir le Pape des catacombes, se prosterna à ses pieds, lui demanda l'onde régénératrice du baptême. Alors la Religion monta sur le trône, la croix domina le diadème. Les idoles furent renversées, et l'enfer fut profondément humilié. Tel est l'éclatant triomphe que l'Eglise remporta dans sa lutte pour renverser l'idolâtrie, et rétablir le dogme de l'unité de Dieu.

Vaincu sur ce point, l'ennemi de Dieu et des hommes ne se décourage pas. A peine laisse-t-il à l'Eglise le temps de respirer. Il n'a rien gagné contre le Seigneur, il va maintenant s'attaquer à son Christ, en niant sa divinité. Il n'a pu empêcher les hommes de reconnaître le Dieu suprême, Créateur de toutes choses, il les poussera à rejeter le Rédempteur.

Dans ce dessein, il suscite trois hérésiarques puissants en paroles et en hypocrisie, Arius, Nestorius et Eutichès qui, sous des formes diverses, attaquent également la divinité de N.-S. J.-C. Ici la scène change de lieu. Ce n'est plus à Rome que l'enfer dirige ses coups; mais en Orient, surtout dans l'Egypte et la Grèce, où florissaient les écoles des philosophes grecs. Remarquez l'habileté de cette tactique. Satan, ayant cru écraser l'Eglise par la force brutale, avait jeté sur elle le peuple romain qui n'avait pas de maître, et ne reconnaissait d'autre droit que celui de la force. Détrompé par l'issue du combat, il court dans le champ des idées. Il saisit l'arme du raisonnement, et voilà qu'il lance contre l'Eglise le peuple raisonneur par excellence, le peuple Grec. L'attaque se fait sur plusieurs points; mais les trois hérésiarques marchent en

tête. Arius dit : « Jésus n'est pas Dieu » ; Nestorius : « La Vierge Marie n'est pas Mère de Dieu », et Eutichès, confondant en J.-C. les deux natures, dit : « Il n'est ni Dieu, ni homme, mais un mélange des deux ». L'attaque a lieu sur le terrain du raisonnement ; c'est là que Dieu prépare la défense. Aussitôt, on voit surgir des défenseurs de la vérité non moins admirables que les Martyrs, les Docteurs immortels, en un mot, les Saints-Pères. Leurs écrits dissipent les ténèbres de ces erreurs pernicieuses. L'Eglise, dans ses conciles, foudroie, anathématise les hérésies et retranche de son sein les auteurs obstinés. Mais les chefs exaspérés de la condamnation en appellent à la violence. Des Empereurs aveuglés leur prêtant la main, on essaie encore de trancher la question avec l'épée. Les plus saints Evêques sont emprisonnés, exilés, mis à mort. Comme aujourd'hui, trait frappant de ressemblance, on les accuse de troubler la paix de l'Eglise, et de travailler contre ses intérêts. Le troupeau n'est pas épargné. Le sang coule de nouveau, mais c'est toujours pour féconder la terre. Car de toutes ces persécutions l'Eglise sort plus forte, et la vérité Catholique plus brillante que jamais. La divinité de J.-C. est solennellement reconnue, et Satan une seconde fois confondu.

Mais arrêtons-nous, un instant, à considérer la vengeance que Dieu a tiré des deux peuples qui ont combattu contre lui et contre son Christ. Le premier l'avait attaqué par la force brutale, le Seigneur déchaîne contre lui la force brutale. Il ouvre les barrières du Nord. Une foule de nations, presqu'inconnues, se précipitent comme un torrent sur l'empire Romain. Les chefs se sentent poussés par une force invisible. Ils portent partout la dévastation et la mort. Ainsi ces guerriers farouches exécutent la sentence portée contre le peuple persécuteur encore tout fumant du sang des Martyrs. Ce peuple avait voulu exterminer le nom chrétien ; il disparaît lui-même de la surface de la terre. En vain cherche-t-on aujourd'hui un descendant de cette nation fameuse : *Et tanquam vas figuli confringes eos*. Le Seigneur l'a brisée comme un vase d'argile.

Le peuple Grec, en déclarant la guerre à la divinité de Jésus-Christ, s'était servi des armes de la mauvaise foi et du sophisme. Dieu lui envoie le Turc armé de ce terrible argument : « Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète. Crois ou meurs ». Sous le joug abrutissant de la barbarie musulmane, cette nation grecque si fière de sa civilisation et de sa science expie pendant des siècles le crime de son orgueil et de sa révolte contre l'oïnt du Seigneur. Elle avait voulu réduire l'Eglise en

esclavage : elle est elle-même condamnée à ce triste état : *Reges eos in virgâ ferreâ*. Dieu l'a gouvernée avec une verge de fer.

Or les hordes cruelles de Mahomet, dont le Seigneur se servit comme de verges pour châtier l'Orient, n'avaient pas principalement pour but d'exécuter cette œuvre. Elles marchaient à une autre entreprise vers laquelle les poussait l'esprit du mal.

L'Eglise, sortie victorieuse des deux grandes luttes dont nous venons de parler, s'occupait alors à adoucir et à civiliser, peu à peu, les terribles enfants du Nord, destructeurs de l'empire Romain. Satan allait voir l'accomplissement d'une prophétie qui devait le tourmenter étrangement. Dieu avait dit à son Christ : *Postula à me, et dabo tibi gentes hereditatem tuam*. « Demandez et je vous donnerai les Nations en héritage. » Furieux de n'avoir pu vaincre ni le Seigneur, ni son Christ, l'esprit infernal conçoit l'espoir de ravir au Sauveur son héritage. Il gagne les déserts de l'Arabie : il souffle au cœur d'un homme tristement fameux l'ambition et la haine du nom Chrétien, en lui mettant à la main le redoutable cimenterre. Et Mahomet s'élançe contre l'Eglise, à la tête de ses Arabes et de ses Sarrasins. Autre combat, mais d'un genre différent. Ici, l'Eglise n'a plus, comme autrefois, à lutter par le martyre pour échapper à l'oppression et sortir de l'esclavage. Elle est libre : même elle règne. Il lui faut combattre régulièrement pour sa propre existence et le salut de sa famille, contre un peuple agresseur. Des guerriers viendront à son secours. En effet, les Barbares du Nord que sa douce influence avait changés en fils soumis et obéissants sont maintenant sous sa main et à son service. Leur valeur est connue et redoutée. Avec leur aide, elle refoule en Afrique et en Asie la dégradation et le fanatisme musulmans ; et la civilisation actuelle de l'Europe est créée. Une nouvelle ère commence pour la terre, et comme une nouvelle humanité se forme sur les débris du vieux monde païen. Les nations européennes d'aujourd'hui apparaissent, la nation française, d'où sont sortis nos pères, étant au premier rang. L'Eglise, penchée sur leur berceau, leur donne l'aliment substantiel de la foi chrétienne et le divin breuvage de la charité. Ces nations grandissent. Bientôt notre Sainte Mère contemple en elles les plus vigoureux enfants de sa grande famille, la plus belle portion de son héritage : *Dabo tibi gentes*. Ici encore, le démon a échoué dans son infernal projet. Il n'a pu ravir l'héritage du Christ. La mission de Mahomet s'est réduite à châtier les églises infidèles. L'Eglise Catholique a remporté la victoire. Les peuples de l'Europe sont restés dans ses bras.

Quant à l'empire de Mahomet, il n'a pas encore reçu tout son châtiement. Cependant, *cette vieille machine se détraque* ; et si, naguère, les souverains de l'Occident ne l'avait, pour un instant, raffermie sur ses bases, elle aurait bientôt instruit le monde par l'écrasement de ses débris.

Mais l'ennemi du genre humain, dont la malice égale l'orgueil, ne peut tenir en repos. Loin de s'avouer vaincu, il se dit : « J'entrerai dans cet héritage que je n'ai pu ravir au Christ du Seigneur, et je diviserai le royaume admirable qu'il s'est formé sur la terre. L'unité de l'Eglise périra. Il faudra bien que ce royaume lui-même périsse, puisque le Christ a déclaré de sa propre bouche : *Que tout royaume divisé contre lui-même ne pouvait subsister.* »

Voilà donc l'ennemi en quête de nouveaux chefs pour un combat nouveau. Rôdant par le monde, il trouve entrée dans le cœur d'un moine orgueilleux : ce moine était d'Allemagne. En Angleterre, il monte sur le trône, où il rencontre un tyran dissolu. En France, il ne trouve selon ses goûts qu'un repris de justice, que la perversité de son esprit et de son cœur lui recommandait. Luther, Henri VIII, Calvin, voilà les trois hommes qu'il charge de ravager l'héritage du Seigneur, de déchirer le sein de l'Eglise. Tous trois s'adressent aux plus terribles passions de l'humanité, l'orgueil, la concupiscence et l'intérêt. Luther, le premier, jette, en pâture à l'orgueil de l'esprit humain, l'interprétation privée de la parole de Dieu. Et voilà la raison de chaque homme érigée en tribunal suprême, pour décider de toutes les questions religieuses et sociales. L'intérêt est excité par l'appât du pillage. Les biens de l'Eglise sont offerts, par lambeaux, à l'appétit vorace des réformés. A la concupiscence on accorde, pour les ecclésiastiques, l'abolition du célibat ; pour les laïques, la dissolution du mariage par le divorce, et pour tous, la suppression des œuvres de pénitence. C'est ainsi que ces réformateurs célèbres posent les principes dont nous voyons aujourd'hui les épouvantables conséquences, et qui devaient amener infailliblement, si Dieu n'avait pitié de tous, la destruction complète de la famille, de la propriété et de la religion.

Presque la moitié de l'Allemagne, entraînée par Luther, se sépare de l'Eglise, conservant, pour un temps, une apparence de christianisme qui ne tarde pas à finir par l'infidélité complète et même par l'athéisme.

L'Angleterre, une des premières nations de l'Europe par sa puissance et sa foi, est détachée de la grande Unité Catholique. Henri VIII veut

être le souverain de l'âme comme du corps de ses sujets. Depuis, la terre qui avait mérité d'être appelée *l'Ile des saints*, est devenue la terre classique du protestantisme, le refuge de toutes les sectes, et le boulevard de tous les ennemis du Catholicisme.

Dans son attaque contre la fille aînée de l'Eglise, Calvin faillit. Mais Lucifer lui donne, pour successeurs, une légion de sophistes d'une impiété étonnante. Ces nouveaux enfants de ténèbres, s'affublant du beau nom de philosophes, répandent partout des doctrines empoisonnées. La révolution française les suit de près avec toutes ses horreurs. Quand, dans ce beau pays de la France, boulevard de la chrétienté, le trône et l'autel sont renversés, les hommes de bien égorgés, les prêtres massacrés et dispersés, la vraie barbarie réinstallée, quand le S<sup>t</sup>-Père, Vicaire de J.-C., est arraché à ses Etats, trainé à Valence et qu'il y meurt prisonnier; et tout paraît désespéré, l'enfer se croit enfin vainqueur. Tous ses amis battent des mains, aux quatre vents. Ils croient en avoir fini avec l'Eglise du Christ. Les insensés! Ils ne voient pas que c'est l'heure du châtement. Du milieu des soldats surgit un homme, doué d'un grand génie militaire, à qui il est donné d'exécuter les justices de Dieu. D'un bras vigoureux, ce capitaine saisit l'autorité. Il balaye tout d'abord la tourbe de l'impiété révolutionnaire. D'une main il relève les autels, de l'autre il assied l'autorité sur le trône. Puis promenant dans l'Europe épouvantée ses armées terribles, il inflige aux nations les châtements qu'elles méritent. Il leur fait expier le crime de la rébellion contre l'Eglise dans l'humiliation, le sang et les ruines. Ce n'est qu'en sacrifiant plusieurs millions de ses enfants que cette Europe, en grande partie, coupable d'apostasie, peut trouver quelques moments de repos. Le Seigneur l'a littéralement frappée de la *verge de fer* : *Reges eos in virga ferrea*. Encore, l'heure des dernières rétributions n'est-elle pas arrivée, pour certains peuples que nous nous abstenons de nommer.

Cependant l'homme plus fort que toute l'Europe a succombé devant une passion. Lorsqu'il foulait l'ennemi à ses pieds, il a oublié de rendre gloire à Dieu. L'ambition lui a tourné la tête. Les grands royaumes des puissants de la terre ne lui suffisaient plus; il porte une main sacrilège sur les petits domaines de l'Eglise. Il enlève le Pape, il chasse, il emprisonne les Cardinaux. Il veut faire de son fils un Roi, là où le Seigneur ne permet plus que la royauté de son Apôtre. L'anathème est fulminé. Il retentit à son oreille, sans changer son cœur. Même son orgueil s'en irrite, et il ose s'écrier : « Ce vieillard croit-il

que ses foudres feront tomber les armes des mains de mes soldats ». Attendez. Un nuage s'élève vers le Nord. Que porte-t-il ? La foudre et la tempête ? Non. Il ne porte que des frimas, mais qui font tomber, à la lettre, les armes du puissant Empereur des mains de ses soldats ; des neiges qui ensevelissent, pour toujours, cette formidable armée que le potentat désignait, avec tant de complaisance, sous le nom de *Grande Armée*. *Et tanquam vas figuli confringes eos*. Le Seigneur les a tous brisés comme un vase d'argile. C'est à peine si le Saint Pontife a le temps de céder sa prison à son persécuteur. Pendant que Pie VII retourne en triomphe sur l'antique trône des Papes, le grand Napoléon, qui avait cru se jouer de Dieu, banni de la société des hommes comme autrefois Nabuchodonosor, s'en va mourir tristement sur un rocher solitaire, après quelques années de pénitence. Son Roi de Rome, après s'être nourri du pain de l'exil, meurt au printemps de la vie. *Et nunc reges intelligite. Et maintenant puissants de la terre instruisez-vous*. Voilà ce qui se passait, il n'y a pas cinquante ans, et ce que plusieurs d'entre vous ont, alors même, entendu de leurs oreilles.

L'Eglise malgré l'effroyable tempête déchainée contre elle de trois points à la fois, est restée debout *une et indivisible*, comme un grand arbre au milieu de la plaine. Il en est seulement tombé quelques branches sèches, que la sève avait abandonnées.

Lucifer fut donc humilié de nouveau, et ses plans renversés.

Le dernier tourbillon survenu, servit à nettoyer les airs, et à ramener la sérénité des temps.

Depuis quarante-cinq ans, l'Eglise Catholique a joui d'une assez grande paix. Elle en a profité pour panser ses blessures, et porter plus loin les limites du royaume de Dieu. C'est, en effet, pendant ces jours de tranquillité qu'on l'a vue déployer, d'une manière plus admirable que jamais, les ressources de son inépuisable charité pour guérir et fortifier ses membres faibles ou souffrants. C'est aussi durant ce laps de temps, que les Missions catholiques ont pris un développement si extraordinaire. La foi est aujourd'hui portée dans toutes les contrées de l'univers. Nous voyons de nos yeux l'accomplissement fidèle des paroles du prophète : *et possessionem tuam terminos terræ*. Les limites du royaume de Jésus-Christ sont exactement les extrémités de la terre.

Tel est, en abrégé, l'ensemble des combats et des victoires de l'Eglise de J.-C., à compter de l'époque de sa fondation jusqu'à nos jours. C'est ainsi que le Seigneur a voulu nous montrer que toutes les fois qu'il

lutte, soit contre les hommes, soit contre l'enfer, il est toujours et partout le véritable et l'unique vainqueur.

## SECONDE PARTIE

Mais pendant cette petite trêve où la miséricorde de Dieu a placé notre courte existence, l'enfer n'est pas resté oisif. Satan ne se décourage jamais en voyant se multiplier ses défaites. Au contraire, ses noirs projets n'en deviennent que plus audacieux et plus gigantesques. C'est ce que nous annoncent les événements présents auxquels nous allons maintenant nous attacher.

Une nouvelle bataille est donc livrée à l'Eglise de Jésus-Christ.

Etant dans ces combats nouveaux non seulement les spectateurs mais aussi les intéressés, il nous importe grandement de bien connaître les combattants, le champ de bataille et le but de la lutte, pour voir clair dans la mêlée.

Or, il est inutile de se faire illusion, l'Europe est aujourd'hui divisée en deux camps plus distincts que jamais. C'est d'un côté le Pape, les Evêques avec leur clergé et tous les vrais chrétiens ; de l'autre, l'infidélité, le schisme, l'hérésie et l'impiété, triste phalange conduite par des princes qui se disent catholiques sincères, mais qui ne sont que des déserteurs et des traîtres. L'indifférence ne peut tenir entre ces camps. L'ignorance y tient à peine.

Le champ de bataille est le domaine temporel de l'Eglise, mais le véritable but de la guerre et l'abaissement de son pouvoir spirituel, la négation de ses droits éternels.

Ce n'est plus l'*unité* de Dieu, comme au temps des Césars ; ni la *divinité* de Jésus-Christ, comme au temps des Ariens ; ni l'*héritage* du Sauveur, comme à l'époque de Mahomet ; ni l'*unité* de l'Eglise, comme aux jours des Luther et des Calvin ; c'est la *liberté* de l'Eglise que l'ennemi attaque maintenant. L'enfer voudrait mettre ses chaînes aux mains de l'Epouse de Jésus-Christ. Satan croit, dans son aveugle rage, que si le sol manquait tout à coup à cette Reine des nations, il viendrait plus facilement à bout de la renverser ; il croit qu'il finirait par la traîner en esclavage, et par l'y étouffer de ses serres tyranniques. Afin d'arriver à son but dans la présente lutte, il a pris, pour arme principale, l'*hypocrisie* soutenue de la violence ; puis il a dressé ses plans, nommé ses chefs, distribué les rôles, préparé ses batteries. Et comme il



lui importait, plus que jamais, de ne pas être reconnu. dès l'abord, il a jeté, par dessus tout, le manteau de la *politique*, le plus grand et le moins troué qu'il lui restait. C'est dans ces conditions que le feu vient de se rouvrir contre l'Église de Dieu.

Ce qui oppresse le cœur fidèle, cette fois, ce n'est pas la fureur de l'attaque, ni l'habileté des ténébreuses manœuvres de Satan ; c'est l'ingratitude de ceux qui servent les projets de cet ennemi ; c'est de voir l'Église, notre bonne Mère, obligée de se défendre contre les premiers d'entre ses enfants ; c'est de la voir humiliée, méprisée, dépouillée, avec préméditation, par des fils qu'elle a tendrement nourris entre ses bras, des fils forts, riches et puissants. La Providence lui avait donné un petit champ d'où elle tirait le peu de bien terrestre nécessaire à son existence, un petit domaine d'où lui venait le modeste vêtement dont elle use, pour paraître en présence des nations. C'était trop aux yeux de ces ingrats ! Il fallait lui ravir cette modique propriété et l'ajouter à leurs États, lui mettre sur les épaules les haillons de l'indigence, et la forcer à demander son pain. C'est là ce qui serre le cœur de ceux qui n'ont pas encore perdu tout sentiment d'amour filial.

Voyons maintenant, en détail, les phases des divers combats commencés depuis quatre ans contre l'Église, et au fort desquels sont tombés les glorieux militaires que nous sommes venus recommander au Seigneur dans nos prières, et par cette cérémonie.

En 1856, les grandes puissances de l'Europe se réunissaient en Congrès à Paris. C'est là qu'on trouve, arrivés à l'esprit des hommes, la pensée et le plan de la bataille telle qu'elle se livre actuellement. Qu'était-ce donc que ce Congrès de Paris ?... Une guerre de géants venait d'être terminée. Les campagnes de la Crimée regorgeaient de sang, étaient couvertes de cadavres. Les murs inexpugnables de Sébastopol étaient renversés. Le puissant autocrate du Nord s'avouait vaincu. Il s'agissait d'assurer l'intégrité de l'empire Ottoman, de l'empire anti-chrétien. C'était là tout, et on s'y attendait. Mais non. Quand l'empire de Mahomet fut remis sur ses bases, un fils de l'Église Catholique tout à coup se lève, devant ce tribuna! composé d'infidèles, de schismatiques, d'hérétiques et de peu de catholiques *sincères* ; il accuse... son Père, le Chef Suprême de l'Église, le Vicaire de J.-C. ; il l'accuse... de ne pas savoir gouverner ses États, de tyranniser son peuple, d'être une cause continuelle de troubles et d'alarmes pour l'Italie et l'Europe. Pour rendre son accusation plus plausible, il la fait peser sur les autres Souverains de l'Italie, dont il convoite les États aussi ardemment que

ceux de l'Eglise. A cette étrange inculpation, quelle est la voix qui s'élèvera pour réclamer ? Que va dire, que va faire le représentant de la Catholique France, lui qui préside à l'Assemblée ? Il fait ce que lui a dit, ce qu'a si bien su faire, depuis, son maître : il lui laisse faire ! Mais le droit permet-il de citer un homme, et encore plus un Souverain devant ses égaux ? Comment ose-t-on faire au Pontife-Roi un si grand et si indigne outrage ? Mais c'est au Vicaire même de Jésus-Christ, à la première dignité du monde que l'on insulte ? Qu'importe le droit, la justice, la dignité et la vérité ? Il s'agit *d'accomplir les faits*. On a la force ; cela suffit. On demande donc des réformes au Pape, au Pape le meilleur, le plus doux, le plus sage des Souverains ; des réformes inadmissibles, qui ne tendent à rien moins qu'à une véritable renonciation à la Souveraineté. Quelle dérision ! Ainsi, dans ce Congrès célèbre auquel l'Empereur des Français dicte des lois, l'intégrité de l'empire Ottoman, empire anti-chrétien, est stipulée ; la suppression de l'empire Chrétien personnifié dans le Souverain Pontife, Souverain des Etats de l'Eglise, et véritable Roi de la société humaine, est résolue, implicitement admise ! Ces princes qui viennent de donner publiquement une leçon de conduite à leur auguste Père, vont tout à l'heure proclamer hautement qu'on ne doit pas se mêler des affaires d'autrui. N'en soyons nullement surpris. Il ne leur est pas plus défendu de violer les règles de la logique, que celles du droit, de la piété et de la justice.

Tel est le premier acte de cette grande tragédie dont le prochain dénouement épouvante le monde. Tel est le premier scandale qui y est donné, par les grands aux petits, dans le domaine de la morale.

Les choses vont ensuite s'apaisant peu à peu. La paix effrayée semble revenir un moment sur la terre.

En parlant de ce Congrès de Paris, de ces outrageantes réformes demandées au S<sup>t</sup> Père, on ne peut écarter de sa mémoire des souvenirs d'une date encore fraîche. C'est ce même Pontife, cet illustre Pie IX, qui montait sur le trône des Papes en 1846, justement 10 ans avant le fameux Congrès. N'écoutant que la bonté de son cœur, le S<sup>t</sup> Père accordait de grandes libertés pour apaiser les mécontents de son peuple. Les félicitations, les applaudissements, les acclamations des ennemis de la Papauté retentissent encore à nos oreilles. Il paraissait avoir comblé tous les vœux. Le lendemain de ces réjouissances éphémères, le premier ministre Rossi était assassiné, le gouvernement pontifical renversé, le même S<sup>t</sup> Père, Pie IX, obligé de se réfugier à Gaëte. Qui ne

se souvient de ces événements ? Cela seul ne suffirait-il pas pour montrer ce que l'on peut attendre de la Révolution. Lui accorde-t-on un pouce de terrain, elle en demande dix ; ces dix obtenus, elle s'en sert pour enlever le reste. Nous n'entendons blâmer en rien la conduite éminemment sage et prudente du Souverain Pontife ; nous voulons seulement constater que la Révolution est un monstre sur la foi duquel on ne saurait compter. Et ne croirait-on pas au vertige, quand des princes, qui veulent passer pour des fils devoués, demandent sérieusement, au S<sup>t</sup> Père, des concessions encore plus dangereuses que celles qui ont amené sa chute ? Et n'est-ce pas à provoquer plus que la stupefaction, de les voir s'adresser à Pie IX lui-même, à peine revenu de l'exil, à Pie IX qui a plus accordé de libertés dans les premiers jours de son règne, que le libéral président du Congrès dans toute sa carrière impériale.

Tout paraissait donc dormir dans le calme, quand au premier jour de l'an 1859, une parole de l'Empereur français, adressée à l'ambassadeur d'Autriche, retentit comme un coup de tonnerre d'un bout de l'Europe à l'autre. Cette parole annonçait la guerre. Personne n'en pouvait deviner la cause. Cependant tout le monde était convaincu qu'une guerre formidable était imminente. L'Épiscopat français s'alarme, et manifeste ouvertement ses craintes. Mais le puissant Empereur des Français, qui s'était montré jusque-là si loyal et si franc, se charge lui-même de le rassurer, et avec lui tout l'univers catholique. Il déclare solennellement, à la face de l'Europe, qu'il ne va pas en Italie faire l'œuvre de la Révolution ; et il proteste que tous les droits du S<sup>t</sup> Père, comme Souverain temporel, seront scrupuleusement respectés. Les inquiétudes se calment, sans toutefois se dissiper entièrement. Les Evêques se rassurent, tout en engageant leurs ouailles à conjurer le Ciel de détourner la tempête qui paraît vouloir se déchaîner contre l'Église.

Cependant l'Empereur prend le chemin de la Lombardie avec plus de cent mille hommes. En un instant, il s'est jeté sur l'Autriche. Le canon gronde en Italie. Bientôt les champs de Montebello, de Magenta, de Solférino sont jonchés de cadavres ; le plus pur sang de la France inonde les sillons. La grande et généreuse nation perd 25 à 30.000 de ses enfants, et l'Autriche est reculée. L'Autriche tenait la Révolution enchaînée aux pieds des Alpes, depuis plusieurs années ; la Révolution est débridée, mise en liberté, et voilà tout le résultat de cette belle campagne d'Italie. Ici, quelle cruelle déception pour les bons Catho-

liques, pour les véritables amis de l'ordre ! Le puissant Empereur qui avait si vigoureusement étouffé la révolution en son pays, avait paru jusque-là l'homme de la Providence, le défenseur de l'autorité. On fondait en lui les espérances les plus belles. Sa parole et son génie avaient même suffi, auprès de plusieurs, pour justifier, jusqu'à un certain point, la guerre d'Italie que l'on ne s'expliquait pas. Il faut maintenant que l'on se désabuse ! Hélas ! cet homme n'est plus le protecteur de la vérité ; il est le serviteur, ou déjà l'esclave de la Révolution. On le voit combattre avec le chef des révolutionnaires, à côté de Garibaldi encore tout couvert du sang français. Quel contraste ! Dix ans auparavant, il avait attaqué cet aventurier sous les murs de Rome, pour venger des droits ; aujourd'hui il lui bat la marche pour renverser des trônes. En effet, pendant que cet Empereur fait, à la manière des nations civilisées, une guerre qui a l'apparence de la justice, la révolution, à sa remorque, se rue sur les duchés. Les princes légitimes sont chassés, le désordre et l'anarchie les remplacent. Et aussitôt que la Révolution a pris son élan, que les obstacles sont renversés, que l'œuvre devient trop visible et compromettante, l'Empereur prudemment se retire, en avouant que la Révolution le déborde. Ah ! c'est en vain qu'il veut donner le change au monde catholique, par sa paix hypocrite de Villa-Franca, son traité dérisoire de Zurich, ses desseins sont compris. Non, la Révolution ne le déborde pas, elle le suit. Il dit que les droits des souverains seront sauvegardés ; cependant, de sa propre autorité et sans consulter les intéressés, il trace le plan d'une confédération, il offre les honneurs d'une présidence. Inconséquence, hypocrisie que tout cela. Et que fait-il, au reste, pour exécuter ses traités ? Rien. Il laisse faire la Révolution. L'homme qui remuait toute la France en un jour, qui avait des milliers de soldats catholiques, et des milliards de francs à sacrifier pour le Sultan et pour une *idée*, n'a plus une amorce à brûler pour la justice, ne sait plus rien faire pour le S<sup>t</sup> Père, pour faire respecter le droit des souverains. Il sait faire des lois, au plutôt poser des principes qu'on croirait n'appartenir qu'à des rois barbares.

Il invoque une prétendue *volonté générale* des peuples, qui peut servir à tous les desseins : il veut légitimer les *faits accomplis* ; surtout il proclame la *non-intervention*, en face de l'iniquité et du crime. C'est dans l'application de pareils principes que l'on apprécie, à sa juste valeur, le catholicisme de l'Empereur des Français.

Les princes sont étonnés de cette nouvelle morale, et s'interrogent du

regard. La Révolution, sans discuter, la met à son profit : elle enlève les Romagnes et continue sa marche. La Catholicité tout entière se sent blessée. Les nations s'émeuvent, les fidèles frémissent, et s'apprêtent à voler au secours de leur Père opprimé et de la justice outragée. C'est alors que le *fils dévoué* de l'Eglise, levant plus haut le masque, et brandissant la terrible épée de la France dont sa main est armée, crie à l'Autriche, à l'Espagne et à tous les amis de l'ordre : « Non, vous n'interviendrez pas ; laissez faire ! » C'est-à-dire, laissez la Révolution lancer ses brigands sur des états libres, porter une main sacrilège sur les biens de l'Eglise, perpétrer ses forfaits, jeter tout dans le désordre et la confusion : ce sont là des actes à ne pas contrôler ; bientôt ce seront de grands *faits accomplis*.

Voilà comment un malheureux prince, après avoir déchaîné la Révolution, en couvre les excès sous l'égide de sa puissante protection. Fidèle au principe de ne laisser personne intervenir en faveur de l'Eglise, et de laisser agir ses ennemis, cet inique souverain donne, dans son propre pays, champ libre à la presse révolutionnaire et impie. Des journaux mensongers, des pamphlets calomnieux, de détestables écrits circulent librement en France. D'un autre côté, de crainte que la lumière et la vérité ne se fassent jour, il ferme la bouche aux Evêques, il supprime les plus vaillants champions de la presse catholique, disant toujours : « N'intervenez pas, » Quand il a enlevé à l'Eglise la faculté d'exhaler sa douleur, il s'en va vers le Souverain Pontife avec de perfides conseils. Ces conseils refusés ne tardent pas à se résoudre en une brochure sans nom, qui indique clairement le dénouement de toute la pièce. Et oserais-je dire ici, ce que des hommes éclairés ne craignent pas de formuler, d'après des faits non-équivoques ? J'ajouterais que le prince qui veut paraître si plein de sollicitude pour l'Eglise, ne paraît pas, absolument étranger à cet infâme guet-apens où sont tombés les généreuses victimes que nous pleurons aujourd'hui. Mais l'histoire, plus tard, nous dira mieux ce que l'on doit en penser.

Qu'il s'enveloppe d'un mystérieux silence, on le comprend ; mais ce n'est encore là qu'un voile d'hypocrisie, bien trop mince à la vérité. Quand les actions parlent d'elles-mêmes aussi haut, c'est en vain qu'on prétend qu'elles n'expriment pas la pensée et les affections du cœur. Sa conduite n'est qu'un tissu de contradictions, une suite d'infidélités à sa parole, qui étonnent et scandalisent les moins clairvoyants. Ne se souvient-on pas de ses fameuses promesses au Souverain Pontife, de ses belles *garanties*, diminuant comme le danger croissait ?

A-t-il cru, avec cela, en imposer au monde chrétien ? Il a laissé des soldats à Rome ; mais ce service se réduit à tenir le S<sup>t</sup> Père dans une longue agonie. Non, sa politique dissimulée ne le sauvera jamais d'être placé au rang des persécuteurs de l'Eglise. Il est étonnant seulement, qu'il ne voit pas le rocher de Sainte-Hélène se dresser devant lui comme un géant prophétique.

Des hommes en qui la charité surabonde veulent trouver dans ses velléités en faveur du S<sup>t</sup> Siège, une lueur d'espérance. Ils admettent qu'il peut encore marcher à la tête du parti de l'ordre, écraser la révolution, et devenir pour l'Eglise un instrument de triomphe. Plaise au ciel qu'il en soit ainsi ! Mais il reconnaissent également, qu'en suivant décidément le parti contraire, il peut ramener le chaos en Europe. Quoiqu'il en soit du potentat et de ses desseins, conservons une ferme espérance. Et pour reposer notre esprit fatigué du triste spectacle qui se déroule à ses yeux, rappelons-lui que le Seigneur peut toujours, comme autrefois, tirer du chaos l'ordre et la lumière. Quelque tempête que l'enfer puisse soulever, la barque qui porte le Christ ne sera jamais engloutie. Au moment où nous la croirons sur le point de sombrer, une voix puissante se fera entendre et dira à la mer : Calmes tes flots.

L'Empereur des Français après avoir présidé au première acte de la grande tragédie, joué lui-même le second d'une manière sanglante, devait laisser le troisième aux intéressés. Il avait frappé le grand coup, rompu les chaînes de la Révolution, brisé ses entraves, il ne lui convenait pas de souiller ses mains impériales dans le détail d'actions basses et dégradantes ; c'était là le rôle de la lie révolutionnaire. Il pouvait seulement couvrir le tout de sa grande protection.

C'est alors que l'on voit apparaître plus spécialement, sur la scène, l'homme aux couleurs et à l'équipement du brigand, Garibaldi, dont la sinistre figure annonce le progrès du mal ; et derrière lui son maître, le roi de Sardaigne et de Piémont, qui n'a pas encore le courage d'avouer ses desseins parricides, mais en qui se découvre l'instinct du sacrilège, du meurtre et du pillage. Et le troisième acte est commencé.

Il faut d'abord se rappeler que depuis longtemps des sociétés secrètes minaient sourdement le beau pays de l'Italie. Cette contrée, favorisée du Ciel et de la nature, était le refuge d'un grand nombre de fainéants et d'ambitieux. Là, dans l'ombre se tramaient d'infâmes complots contre l'autorité souveraine, et surtout contre l'Eglise. Cet infernal tra-

vail était précipité par l'action de certains ministres dont l'odieuse conduite ne nous est que trop connue. Le Piémont connaissait cela, et il visait à diriger l'œuvre de destruction contre ses voisins, à son propre profit. C'était un moyen d'accaparer toutes les couronnes de l'Italie, depuis la tiare jusqu'aux petits diadèmes des ducs. Aussi, au lieu d'étouffer les serpents qui empoisonnaient de leur venin la morale et la société, il les réchauffait sur son sein, pour les répandre dans les Etats d'alentour, et se plaindre ensuite des ravages qu'ils avaient causés. Les choses en étaient là, quand le Roi de Piémont se leva pour accuser, à la face du Congrès, le Souverain Pontife de maltraiter ses peuples. Sa politique fut comprise et encouragée par certaines puissances auxquelles souriaient, soit le vain fantôme de l'*unité Italienne*, soit le renversement du pouvoir temporel du S<sup>t</sup> Siège. Alors sa hardiesse et son hypocrisie ne connurent plus de bornes. La presse, les émissaires, l'argent, les promesses, les menaces : tout fut mis à l'œuvre pour soulever les populations, et les amener à satisfaire une ambition démesurée. Comme le pouvoir temporel des Papes a toujours été un des plus grands obstacles aux projets des méchants, sur la terre d'Italie, ce fut sur lui que l'on porta les plus grands coups. La presse révolutionnaire non seulement du Piémont, mais de toute l'Europe s'employa à vomir, contre le gouvernement Pontifical, toutes sortes de plaintes, d'insinuations malveillantes et de calomnies, dont quelques unes ont retenti jusqu'au milieu de nous.

On a dit, par exemple, que les Souverains Pontifes ne savaient pas gouverner leurs Etats !... Mais ils gouvernent le monde. Et ils ne pourraient gouverner quelques provinces ? Comment n'entendraient-ils pas l'art de conduire les hommes, ceux qui sont placés, par la plus sage assemblée de l'univers, à la tête d'un gouvernement divinement institué pour répondre aux plus grands besoins de l'humanité ? Et où les nations européennes, mêmes celles qui se glorifient le plus de leur sagesse, ont-elles pris la science du gouvernement, si ce n'est de la Papauté ? Combien de fois les Papes ont-ils remis les Princes de ces nations dans le droit chemin, après les avoir tiré elles-mêmes de la barbarie. Les Souverains Pontifes ne sont pas seulement les meilleurs gouvernants de leurs petits Etats, mais encore les régulateurs de toute la société humaine. Aussi, tous les plus éminents publicistes reconnaissent que la civilisation du monde est leur œuvre ; et c'est un fait que les ennemis de l'Eglise ne peuvent s'empêcher d'avouer. Cependant, la calomnie du *mauvais gouvernement* des Papes n'en est pas

moins un des principaux chefs d'accusation, que la Révolution met en avant pour arracher à l'Eglise ses Etats et sa liberté.

Quoiqu'il ne s'agisse pas ici, de justifier le gouvernement papal, qui d'ailleurs n'a pas besoin de défense auprès des chrétiens qui croient encore à la sagesse de leur Père, mais simplement de faire l'histoire des intrigues de la Révolution ; arrêtons-nous, quelques instants de plus, à considérer une ou deux de ces autres accusations mensongères, inventées par l'ennemi pour révolter les âmes.

On a osé dire que le Pape maltraitait ses peuples, et qu'il était ennemi du progrès.

Ce n'est pas dans les journaux impies et les pamphlets de la Révolution, qu'il faut aller chercher la vérité ; nous la trouverons dans les statistiques, dans les écrits officiels, dans les rapports d'hommes consciencieux et bien reusés, et surtout dans la bouche du Souverain Pontife qui doit connaître mieux que personne ses propres affaires, et dont aucun vrai fidèle ne révoquera en doute la véracité. Or, que nous disent ces autorités ? Que le peuple romain est un des plus heureux. La vie est chez lui à grand marché. La plaie du paupérisme qui dévore l'Angleterre, qui ronge plusieurs autres contrées, beaucoup de belles villes de ces pays si grandement civilisés, y est inconnue. Les établissements d'éducation et de bienfaisance y sont multipliés. Les taxes, ces lourdes charges imposées au peuple, y sont, de moitié, moindres que dans l'Empire français et la Grande-Bretagne. On y est surtout exempt du terrible impôt du sang : la famille n'y est pas décimée par la conscription et le recrutement, comme en France et ailleurs, où l'on enlève, chaque année, pour le métier des armes, la fleur de la jeunesse. Les secours religieux et les véritables, si propres à sécher les larmes, y sont répandus avec une profusion qui n'a pas d'égale. Rien ne parle mieux contre cette prétendue tyrannie du Souverain Pontife, que l'état de la force armée dans les domaines Pontificaux. C'est à l'aide de 400.000 à 500.000 baïonnettes qu'on maintient l'ordre dans ces Etats qui se vantent de marcher en tête des pays civilisés, et qui veulent se donner pour modèles au S<sup>t</sup> Père. Or, dans les domaines Pontificaux, la moitié moins de soldats, proportion gardée, suffit pour conserver la paix, malgré les menées continuelles des sociétés secrètes, et les turbulents émissaires payés par l'ennemi.

On veut faire passer les Papes pour ennemis du progrès. Ce ne peut être du progrès moral certainement, puisque c'est de la chaire de saint Pierre, comme d'un centre, que rayonne l'enseignement de la vérité et



de la justice dans le monde. Quant au progrès matériel, dont il ne faut pas trop exalter l'importance, les faits prouvent que les Pontifes ne l'ont pas négligé. Quoiqu'ils n'aient jamais été très riches, leurs peuples ont néanmoins vécu dans l'aisance et le bonheur. Ils ont donné à l'agriculture et à l'industrie, selon leurs ressources. Pour ce qui est des arts et des lettres, ils en ont été les sauveurs et les plus grands protecteurs. Et si les ennemis de l'Eglise peuvent formuler si éloquemment aujourd'hui, leurs fausses accusations contre le gouvernement de ses Etats, c'est à la Papauté qu'ils le doivent.

Ces quelques paroles suffiraient pour montrer que la duplicité et la mauvaise foi règnent dans la presse révolutionnaire ; pour prouver que l'on en veut aux Souverains Pontifes, uniquement parce qu'ils ne consentiront jamais à sacrifier les biens de l'Eglise à l'ambition et à la rapacité des hommes, et parce qu'ils se refuseront toujours à admettre, au nombre des vérités que Dieu leur a confiées, des doctrines subversives de l'ordre social. Combien de fois les Papes, et notamment l'illustre Pie IX en ces jours, n'ont-ils pas élevé la voix, pour faire connaître à l'univers l'hypocrisie et la noire malice des ennemis du S<sup>t</sup> Siège. Et si l'on désire d'autres témoignages en faveur de la vérité, on pourra consulter la *Civiltà Catholica*, journal italien digne de foi, l'historien Margotti, et surtout les ambassadeurs français et anglais, le Baron de Rayneval et lord Normanby, celui-ci, un de nos frères séparés, que l'on ne soupçonnera pas d'indulgence.

Enfin, deux traits qui portent avec eux le cachet de l'évidence sur les indignes calomnies dont nous parlons, ce sont : le premier, l'attitude respectueuse et la belle conduite des populations à l'égard des Souverains Pontifes, lorsqu'elles sont laissées à elles-mêmes, comme quand Pie IX parcourut ses Etats, il y a quelques années ; le second, l'emploi que l'on a fait dernièrement de la ruse et de la violence pour forcer le peuple romain à sanctionner, par le vote, un état de chose qu'il n'approuvait pas.

Mais pourquoi donc encore, a-t-on menti avec tant d'audace contre le Souverain Pontife, et contre son gouvernement ? Ah ! c'est qu'il fallait tromper le monde avant la spoliation. Le Piémont voulait voler l'Eglise, mais avoir un prétexte. Sa tactique hypocrite était de produire des soulèvements, et d'en excuser la cause ; de plaindre les rebelles, et de crier contre les autorités ; de s'apitoyer sur le sort du peuple, et de le délivrer des *tyrans*, c'est-à-dire des autorités légitimes ; puis de tout envelopper dans le suffrage universel, fait en présence des armes, la

plus grande moquerie du xix<sup>e</sup> siècle. Il devait arriver à l'accomplissement de sa tâche, puissamment protégé qu'il était par la politique de la France, et plus puissamment servi encore par une autre nation qui croit tout avoir à gagner, quand il s'agit d'humilier l'Eglise. Celle qui règne sur les mers, vit partir de ses ports des vaisseaux chargés d'hommes, d'armes et de munitions, pour aider les rebelles de la Péninsule ; l'or de ses enfants glissa dans les mains des conspirateurs ; et longtemps auparavant, ses doctrines pernicieuses avaient été infiltrées dans le cœur de quelques-uns de nos frères d'Italie, et les avaient changés en des fils dénaturés. Mais détournons nos yeux de ce spectacle.

A la vue de ce déluge d'iniquités et de bassesses, le Vicaire de Jésus-Christ, dès le printemps dernier, s'adressa à l'univers Catholique pour exprimer sa douleur et annoncer la tempête. Il comprit quelle guerre de perfidie on lui faisait. Sans secours humain, il était fermement décidé pourtant, à affronter l'orage et à résister, jusqu'à la mort. Néanmoins, sur des conseils, il consentit à former une petite armée pour protéger le *reste* de son territoire ; car il avait déjà perdu les Romagnes.

A son appel, un illustre général, le brave Lamoricière, vint mettre sa vaillante épée à son service : une foule de jeunes gens au sang noble, au cœur généreux et à la foi vive, quittant parents et patrie, volent sous ses drapeaux. Ces dignes descendants des Croisés s'organisent promptement pour secourir l'Eglise. Pie IX n'avait pas intention de se préparer à lutter contre un gouvernement régulier. Il voulait seulement déjouer les projets des ennemis en arrêtant le brigandage aux lignes, et en comprimant, à l'intérieur de ses États, les efforts inouïs des agents du Piémont. Cette petite mais noble armée, fut bientôt en état de remplir son importante mission. La Révolution le sentit et resta stupéfaite. Elle n'avait pas cru d'abord rencontrer là un obstacle sérieux : elle s'aperçut promptement du contraire. Les flots de sa haine impure vinrent expirer, pendant six mois, sur les limites du territoire gardé par cette vaillante armée.

Le torrent refoulé dut détourner son cours. Il y eut alors un moment de silence, un moment solennel. L'esprit du mal se prit à réfléchir. Un plan diabolique est inventé. Une immense conspiration est ourdie. Ses ramifications s'étendent sur toutes les parties de l'Italie qui restent à saisir. Le vent de la défection souffle dans tous les lieux, dans tous les rangs. L'argent est répandu à pleines mains pour tenter les âmes vénales. La trahison est pratiquée sur une échelle jusqu'alors inconnue.

Pendant ce temps là, Garibaldi, *l'honnête serviteur du galant homme*, vole les vaisseaux, les armes, les régiments de son maître. Le Piémont ne s'en aperçoit pas. Le héros fait voile avec ses pirates vers la côte de Sicile, vers Naples, vers le royaume d'un souverain avec lequel on était en paix parfaite. La semence de la trahison avait été jetée en bonne terre : la moisson était déjà mûre. Partout le *redoutable* général recueille les fruits de la lâcheté, de l'ignominie et du déshonneur, et il arrive à Naples chargé de ses lauriers. Cette conduite parut si inique et si révoltante aux yeux de l'univers que le Piémont en rougit, et n'osa l'avouer. Il rejeta tout sur le compte de l'habile général. Cependant, aussitôt que le brigandage eut complètement réussi, le Roi de Piémont lui-même, Victor-Emmanuel, n'eut pas honte de courir sur les lieux prendre, des mains de Garibaldi, les lambeaux du manteau royal d'un frère malheureux et trahi. Demandons-nous, ici, ce que sont devenus l'honnêteté, la justice et les droits, Car toute l'Europe resta muette devant ces attentats, moins l'Empereur des Français et avec lui l'Angleterre qui criaient toujours : « N'intervenez pas ».

Mais il n'était pas aussi facile de trahir Lamoricière et sa troupe. Le rôle à jouer devenait plus embarrassant pour le Piémont. La révolution n'osait remuer dans les États de l'Église : et Garibaldi qui avait vaillamment marché contre des généraux vendus, ne se croyait pas assez fort contre le vainqueur des Bédouins. Il n'y avait qu'un parti à prendre pour le Roi de Sardaigne : c'était de se déclarer franchement ; de démentir formellement par des actes toutes les paroles du passé, et de dévoiler ainsi son hypocrisie aux yeux de l'univers. Il fallait encore commettre le sacrilège, et tomber sous les coups de l'excommunication. Cependant, comme on convoitait ardemment les domaines pontificaux, comme on avait étouffé presque tout sentiment d'honneur et de religion, on se décida promptement. Il fut arrêté qu'on se jetterait sur les États de l'Église et qu'on écraserait l'armée du S<sup>t</sup> Père. Encore fallait-il procéder avec prudence. Car les troupes pontificales étaient peu nombreuses, à la vérité, mais vaillantes ; et le nom de leur général effrayait à lui seul autant qu'une armée. On eut donc recours aux moyens ordinaires, au mensonge et à l'hypocrisie. Le Piémont fait avancer 60.000 soldats sur le bord de la frontière, pour combattre le Père des Chrétiens. Une semblable démarche allait donner l'éveil. On se hâte d'écrire à Rome pour donner des assurances. On déclare solennellement qu'on n'a aucune intention hostile, que l'on veut seulement arrêter les agitateurs, prévenir les soulèvements. Et pendant que le général du

St Père, croyant avoir à faire à un gouvernement civilisé, veille au maintien de l'ordre dans l'intérieur de l'état, et que sa petite armée est dispersée sur tout le territoire pontifical, le barbare roi de Piémont, sans déclaration de guerre, semblable à l'assassin qui s'est tapi derrière un feuillage pour attendre une victime, lance ses nombreux soldats sur les Etats de l'Eglise. (*Ici l'orateur s'arrête; et dans un mouvement plein d'énergie, il dit*) : « Mes frères, j'ai vécu pendant douze ans au milieu des sauvages de l'Amérique du Nord. J'ai vu les farouches peuplades de l'Ouest. J'ai connu par expérience leur manière de faire la guerre. Eh bien ! je la retrouve au sein de la vieille Europe, pratiquée par ce souverain civilisé !! Ces infidèles n'ont pas d'autre code militaire. Ils mentent pour tromper et surprendre leur ennemi. Alors ils l'égorgent, ils le massacrent, sans crainte de dangers ». Voilà comment agit Victor-Emmanuel. A cette nouvelle incroyable, le brave Lamoricière ne se déconcerte, ni ne s'effraie. Il a compris son devoir : réunir ses troupes dans le boulevard des Etats de l'Eglise, et résister jusqu'à l'extrémité. Il accourt, ou plutôt il vole vers Ancône. Mais, hélas ! déjà le passage était fermé. Une armée dix fois plus nombreuse que la sienne occupait la route. Que va-t-il faire ? Mettre bas les armes ? Oh non ! comme un autre Judas Machabée, il dit à ses compagnons : « Ne prenons pas ici la honte d'avoir fui devant nos ennemis, devant les ennemis de Dieu et de l'Eglise. La mort est préférable à la vue des maux qui vont accabler notre Père. Mourons, et n'imprimons pas de tache à notre nom ». Cette armée de héros se prépare à mourir. Officiers, soldats profitent du peu d'heures qui restent pour se purifier dans le bain de la Pénitence et se fortifier à la table sainte. Ils vont prendre, à sa source, le courage qui fait affronter la mort sans pâlir. Ils vont puiser là cette énergie que l'infidèle et le mécréant n'ont jamais connue. Le lendemain, avec l'intrépidité du lion, la petite armée s'élance contre les bataillons épais entassés sur les collines de Castelfidardo. Elle y répand pendant plusieurs heures le carnage et la mort. Enfin accablée par le nombre, elle reste en grande partie sur le champ de bataille. C'est là que vous voyez étendus, morts et blessés et baignant dans leur sang, les généreux militaires qui ont pris en main notre cause. Cependant leur habile général a traversé les lignes de l'ennemi : avec quelques compagnons il parvient à Ancône. Ici encore, une nouvelle infamie se présente à nos yeux. Le général du Souverain Pontife est attaqué et par terre et par mer. Des forces considérables, sans proportion avec ses ressources, de toutes parts l'environnent. De tous côtés on lui lance, pen-

dant plusieurs jours, une grêle de bombes et de boulets. Néanmoins il tient jusqu'au dernier moment. Et quand tout est perdu, quand il a hissé le pavillon de la paix et que les négociations se poursuivent, l'ennemi, sans pudeur ni raison, jette encore longtemps contre ses soldats et contre la ville les projectiles les plus destructeurs. C'est par ce dernier forfait, plus digne du sauvage que de l'homme civilisé, que se couronne une campagne qui n'est elle-même qu'une série de crimes et d'attentats contre le Ciel et contre la terre. Ainsi fut surprise et anéantie, une armée de héros accourus pour secourir leur Père. La défaite de ces braves, dont le souvenir attendrit jusqu'aux larmes, a été tout à la fois pleine d'horreur et pleine d'honneur : pleine d'horreur, car ils ont été indignement assassinés, suivant l'expression de leur général ; pleine d'honneur, car ils ont conquis dans leur sacrifice ou leur trépas la gloire de l'immortalité. Mais cette défaite est néanmoins plus glorieuse que douloureuse : elle prendra place dans les fastes de l'Eglise à côté des traits qui commandent l'admiration des grandes âmes, et elle forcera, dans l'avenir comme aujourd'hui, les ennemis du catholicisme eux-mêmes à s'incliner devant son éclat. Elle a servi, de plus, à démasquer complètement ceux qui, jusque là, n'avaient point osé marcher la figure découverte, dans le chemin de l'injustice.

L'Eglise après avoir perdu ses braves, a perdu les terres qui lui restaient. Elle a maintenant à peine où reposer sa tête. Les brigands qui l'ont dépouillée rôdent jusque sous les murs de la ville Sainte, et vont troubler notre vénérable Père jusque dans son deuil. Qu'advient-il de tant d'audace et d'iniquités ? Ne nous troublons point et conservons la foi. Dieu ne permet l'humiliation de son Eglise que pour faire sentir davantage, quand il s'agira de l'exalter, la puissance de son bras. Aurions-nous oublié si tôt l'histoire des combats de l'Eglise. Ne tremblons que pour ses persécuteurs, dans l'appréhension des châtimens qui vont les frapper. Les foudres des vengeances célestes sont suspendues au-dessus de leur tête. Dieu les trempe au souffle de sa colère ; et quand il voudra les lancer, elles ouvriront des plaies profondes auxquelles ni la science, ni la sagesse humaine ne sauront porter remède.

### TROISIÈME PARTIE

Nous avons vu, dans plusieurs de ses périodes, la lutte actuelle de l'Eglise. Il ne s'agit, pour le moment et en apparence, que de dé-

pouiller le St Siège de ses terres et du pouvoir temporel qu'il possède. Mais nous savons que l'ennemi cache là-dessous le projet d'asservir l'Épouse de J.-C., et, s'il est possible, d'amener sa ruine. En effet, la question du pouvoir temporel est intimement liée à l'indépendance de l'Église et au bon gouvernement des âmes : aujourd'hui, à cause des circonstances, ce pouvoir est en quelque sorte nécessaire. Il serait dur, révoltant et trop maladroit de dire aux Catholiques ; il faut détrôner la religion. On dit seulement : il faut détrôner le Pape. Puis, on se sert d'une foule de prétextes, plus ou moins colorés de religiosité, propres à aveugler les hommes. Satan et ses suppôts prétendent n'en pas vouloir à la souveraineté spirituelle du Pape. Ils veulent plutôt lui venir en aide. Ils veulent débarrasser le Vicaire de J.-C. de toutes ses occupations terrestres, le détacher de toutes les choses de ce monde. Quelle tendresse, quelle charité, et surtout quelle sincérité !

Les Catholiques apprennent, dès le berceau, que l'Église existera toujours, mais tous ne savent pas quel immense service lui rendent l'autorité et la souveraineté temporelles des Papes. Sans entrer dans une dissertation profonde sur ce sujet, il est cependant facile d'avoir, là-dessus, des idées claires et précises, qui mettent bientôt à l'abri des malignes inspirations de l'irréligion et de l'impiété. Il nous suffit d'interroger des autorités compétentes, et qui ne trompent pas.

1°. Interrogeons la Providence : elle nous répondra par l'ensemble des événements que l'histoire nous fait connaître.

2°. Interrogeons l'Église : elle nous répondra par les décrets de ses Conciles, les lettres encycliques de ses Papes, les mandements et lettres pastorales de ses Evêques.

3°. Interrogeons la raison et le bon sens : ils nous répondront par la bouche des hommes de génie.

4°. Interrogeons la foi et la piété des fidèles : elles nous répondront par ces milliers de lettres et d'adresses sympathiques, envoyées au Souverain Pontife de toutes les parties de l'univers catholique, à la première nouvelle des attentats commis contre le pouvoir temporel du St. Siège.

5°. Enfin interrogeons le sang de ces héros chrétiens, comparables aux Judas Machabée, aux Maurice, et aux martyrs des premiers siècles ; et ce sang nous répondra, dans son langage aussi éloquent qu'énergique, qu'il a coulé pour la cause de Dieu, de la justice et de la religion.

La Providence nous parle par l'histoire, dont elle dispose les faits

avec autant de force que de douceur et de sagesse : *Attingit ergo à fine usque ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter*. Or, que nous dit-elle ?

Ouvrant donc l'histoire, nous y lisons, à la première page, que pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, le pouvoir temporel des Papes n'existait pas. Elle nous dit que les souverains de Rome étaient alors, tantôt un Néron ou un Domitien, tantôt un Dèce, un Galère ou un Dioclétien, et que pendant ces beaux temps de l'omnipotence humaine, il n'y avait pas de place sous le soleil pour les chefs de l'Eglise du Christ, mais que les Papes étaient obligés de se réfugier dans les ténébreuses retraites des catacombes. Encore n'y étaient-ils pas toujours en sûreté. Car souvent, les satellites de ces potentats allaient les traquer jusqu'au milieu des tombeaux. Enfin, elle nous montre les fleuves de sang chrétien qui ont coulé, dans toutes les parties du monde, alors que la force seule trônait sur l'univers.

Ainsi, l'Eglise fut opprimée et comme écrasée, lorsqu'elle était à la merci des pouvoirs humains : voilà ce que la Providence a fait ressortir, de la manière la plus frappante, au commencement même de notre histoire. Grand et terrible enseignement pour les ennemis du pouvoir temporel des Papes !

A la seconde page, nous lisons qu'après trois siècles d'une persécution furieuse, les Césars se firent chrétiens. Constantin-le-Grand reçut, de la main d'un Pape, le caractère sacré d'enfant de Dieu, et il donna à l'Eglise ses premières libertés. Cet homme, aussi remarquable par son génie que par sa foi, comprit qu'il ne convenait pas à un empereur chrétien de trôner dans la ville où siégeait le Vicaire de Jésus-Christ. Voilà pourquoi, il abandonna au Pape la ville de Rome, et s'en alla en Orient bâtir une seconde capitale, qu'il appela de son nom, Constantinople. Et les Grecs mêmes regardent comme authentique un acte de donation, par lequel ce grand empereur cède et donne la ville de Rome, au chef de l'Eglise Catholique. Quoiqu'il en soit de cet acte, il est certain que Constantin fit don à l'Eglise de biens considérables ; et que depuis son règne, le Pape a toujours été le premier personnage de Rome. C'est de cette époque que date l'origine du pouvoir temporel de l'Eglise. On voit poindre ce pouvoir protecteur de la nouvelle société, à la veille des décadences du monde ancien.

Une troisième page nous montre les populations de l'Italie, abandonnées de leurs empereurs trop faibles pour les secourir, se pressant autour des Souverains Pontifes pour demander assistance et protection.

C'était au temps où la multitude des barbares envahissait et ravageait le vieil empire Romain. Nous voyons les Papes ne pas reculer devant un devoir imposé par la charité. Ils prirent, en effet, grand soin de ces populations malheureuses ; et surent les défendre, même aux jours des plus grands dangers. On se rappelle, par exemple, comment le Pape saint Léon s'avança, seul, contre le farouche Attila devant qui toute l'Italie tremblait, et comment il l'arrêta, dans ses projets de dévastation. Ce n'est pas seulement dans les grandes circonstances que les Pontifes furent obligés de travailler au salut et au bonheur de ces peuples, la nécessité les amena à se mêler presque journellement, et malgré eux, aux affaires civiles et aux détails d'une administration temporelle. Leur autorité sur les populations italiennes, due en un sens à leur auguste caractère, mais aussi créé par la force des choses et affermie par la volonté des empereurs, grandit avec le temps. C'est ainsi que s'est formé lentement et graduellement, comme se forment toutes les œuvres providentielles, le pouvoir temporel des Papes, et le noyau qui a donné naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui les Etats de l'Eglise.

Enfin, l'histoire nous apprend que, vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, l'empereur Charlemagne s'en fut remettre à la raison Didier, roi des Lombards, qui avait enlevé au Pape quelques portions de son petit domaine. Ce grand empereur, comprenant l'absolue nécessité de l'indépendance temporelle du chef de l'Eglise, ne se contenta pas de rendre au Pontife ce que le lombard lui avait enlevé, mais il augmenta son petit état, de manière à le mettre à l'abri de ses ambitieux voisins. Il se fit gloire du titre de Protecteur armé de l'Eglise. O belle et noble France catholique avant tout ; c'est sans doute cette admirable conduite du plus grand de tes souverains qui t'a mérité de marcher à la tête des nations de l'Europe.

Remarquons ici, que plusieurs historiens datent, de cette époque, l'origine du pouvoir temporel des Papes. Mais ils ne sont pas exacts en cela. Car Charlemagne déclare qu'il restitue au Pape ce que Didier et Astolf lui avaient arraché. Si donc on reconnaissait alors, que de rendre au Pontife les territoires enlevés, c'était une restitution, on attestait clairement par là, la légitimité de leur possession. Ce qui a donné lieu de dire que la souveraineté des Papes ne remonte qu'à Charlemagne ou à Pépin, ce sont les territoires considérables qu'ils ont ajouté au domaine de l'Eglise, et la reconnaissance qu'ils ont faite de cette souveraineté.

L'action de la Providence ne s'est pas manifesté d'une manière moins



sensible, dans la conservation du pouvoir temporel du saint Siège. En effet, ce pouvoir, si faible en apparence, a traversé, sans sombrer, toutes les vicissitudes des choses humaines. Il a vu périr l'ancien monde : il a assisté à ses funérailles. Il a présidé à la naissance du monde nouveau ; et c'est sous sa main, que ce dernier s'est développé et qu'il a grandi. Immuable comme le roc sur lequel il est assis, il a vu, sans changer, passer et finir, au point de vue politique comme dans l'ordre de la nature, les hommes, les familles, les dynasties et même des nations modernes. Ce fait est tellement frappant que les ennemis de l'Eglise, ne pouvant se l'expliquer, en sont atterés. C'est ce que nous a fait connaître l'éloquent historien de l'Angleterre, lord Macauley, lorsqu'il disait, en plein Parlement : que la constitution de la Papauté était certainement le chef-d'œuvre de l'esprit humain ; et que les Pontifes de Rome, longtemps souverains avant que le nom Anglais fût connu sur la terre, pourraient encore gouverner leurs Etats, longtemps après qu'il en serait disparu. Combien de fois, n'est-il pas arrivé que la souveraineté du saint Siège, humainement parlant, paraissait avoir accompli sa destinée, alors que des ennemis formidables l'attaquaient, ayant à leur disposition tout ce qu'il fallait pour l'anéantir ? Toujours cependant, dans ces circonstances désespérées, la main de la Providence apparaissait, et le retirait de l'abîme.

Nous voyons donc que la Providence a d'abord fait sentir fortement, la nécessité du pouvoir temporel des Papes ; qu'elle a ensuite manifesté clairement son action, dans la formation de ce pouvoir, le plus légitime, le plus sacré qui soit peut-être, dans son origine ; qu'elle a enfin conservé merveilleusement cette souveraineté, comme un témoignage vivant de son importance, pour tout homme qui sait envisager les choses sous leur véritable aspect.

Voici maintenant, sur la même question, la réponse de l'Eglise, cette autorité infallible contre laquelle ne s'élèvent jamais de vrais chrétiens. Cette bonne Mère, si douce envers ses enfants, fulmine néanmoins les plus terribles anathèmes contre tous ceux qui, quelque'ils soient, touchent aux biens consacrés à Dieu.

Écoutons-la, parlant dans le saint Concile de Trente :

« Si quelque ecclésiastique ou laïque, de quelque dignité, qu'il soit revêtu, fut-il même empereur ou roi, a le cœur assez rempli d'avarice, ... pour oser convertir à son propre usage et usurper par soi-même ou par autrui, par force ou par menace, ... par quelque artifice et sous quelque couleur ou prétexte que ce puisse être, les juridictions, biens, ... de

quelque église ou quelque bénéfice séculier ou régulier,..... : qu'il soit soumis à l'anathème jusqu'à ce qu'il ait entièrement rendu et restitué à l'Eglise et à son administrateur ou au bénéficiaire les dites juridictions, biens,... dont il se sera emparé ou qui lui seront venus, de quelque manière que ce soit,... et jusqu'à ce qu'il en ait obtenu l'absolution du Souverain Pontife. »

C'est là une défense générale de s'emparer des biens et d'usurper les droits de l'Eglise, même des petites églises ; à bien plus forte raison de l'Eglise de Rome, Mère et Maîtresse de toutes les autres ?

Écoutez maintenant ses Pontifes, en commençant par les premiers d'entre tous, les successeurs de Pierre. Quelques citations suffiront.

Ils ont prononcé depuis longtemps, dans des bulles, la sentence d'excommunication contre ceux qui « par eux ou par les autres, directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce fût, entreprendraient d'envahir en tout ou en partie, les villes, terres,... appartenant à l'Eglise romaine, » ainsi que « tous les adhérents, auteurs, et défenseurs »... de ce sacrilège attentat. On sait que les Souverains Pontifes ont généralement renouvelé l'excommunication, chaque fois que des hommes téméraires ont osé porter la main sur les États du Saint-Siège. Pie IX lui-même, vient de le faire, contre les auteurs et fauteurs de l'invasion actuelle. Mais voici comment cet illustre Pontife, qui tient pour nous la place de J.-C., entend la question du pouvoir temporel de l'Eglise. C'est ainsi qu'il parle dans son Encyclique du 19 janvier 1860 :

« Nous faisons tous nos efforts, et Nous n'omettons rien, pour défendre courageusement la cause de la religion et de la justice ; pour maintenir, avec fermeté, intacts et inviolables, le pouvoir civil de l'Eglise romaine, ses possessions temporelles et ses droits, qui appartiennent à l'univers catholique ; aussi pour garantir la juste cause des autres princes... Nous sommes prêt à suivre les illustres traces de Nos prédécesseurs, à imiter leurs exemples, à souffrir les épreuves les plus rudes et les plus amères, à sacrifier même Notre vie, plutôt que d'abandonner en aucune manière la cause de Dieu, de l'Eglise et de la justice..... Vous surtout, Vénérables Frères, qui êtes appelés à partager notre sollicitude, et qui avez pris en main avec tant d'ardeur, de foi, de constance et de courage, la cause de la religion, de l'Eglise et de ce Siège apostolique, continuez à défendre cette même cause avec plus de cœur et de zèle encore ; enflammez chaque jour davantage les fidèles confiés à vos soins, afin que, sous votre conduite, ils ne cessent d'employer tous leurs efforts

leur zèle et leurs pensées, à la défense de l'Église catholique et du Saint-Siège, et au maintien du pouvoir civil de ce même siège, de ce patrimoine du bienheureux Pierre, que tous les catholiques ont intérêt à protéger. »

Parmi les Prélats, son Éminence le cardinal Gousset, dont la parole a tant de poids s'exprimait ainsi dans un mandement du 15 novembre 1859, ordonnant des prières : « Au point de vue social, une semblable agression contre un gouvernement tout paternel, sous les prétextes les plus hypocrites, un démembrement territorial effectué violemment au mépris des titres les plus anciens et les plus respectables sont un grave désordre et une violation criante du droit public, un principe subversif, un précédent plein de danger. Au point de vue religieux, cette usurpation partielle ou totale des États du Saint-Siège est une rapine sacrilège qui a pour but de changer et de bouleverser la condition providentielle de l'Église. »

Puisque l'Église s'explique d'une manière aussi formelle sur la question du pouvoir temporel du Saint-Siège, c'est donc qu'elle y voit une question de premier ordre ; c'est qu'elle regarde comme extrêmement grands les intérêts qui s'y rattachent. Car jamais, dans sa sagesse, elle ne prend un aussi grave langage pour des choses légères ; jamais surtout elle ne frappe les petits coupables des plus grands châtimens. Et quel est le catholique sincère qui dira que l'Église, conduite par le Saint-Esprit, s'égare en ce point ? Quel est celui qui osera lever son front contre ses décrets et ses anathèmes ?

L'indépendance de l'Église, sa libre action pour le salut des âmes demandent que son chef ne soit soumis à personne : voilà ce que dit aussi la raison. Si un souverain tenait le Pape dans ses États, ce serait un sujet de jalousie pour plusieurs, un sujet de crainte et de défiance pour tout le monde. Mais demandons à trois hommes de génie leur témoignage. Charlemagne, un des plus grands personnages qui soient parus, nous répond par le fait. Il restitue, agrandit et affermit les domaines de l'Église. Nous allons entendre Bossuet et Napoléon I<sup>er</sup>, qui étaient certainement des hommes par la bouche desquels le bon sens parlait.

Voici ce que dit Bossuet :

« Nous savons que les Pontifes romains possèdent aussi légitimement  
 « que qui que ce soit sur la terre des biens, des droits, et une souveraineté  
 « (*bona, jura, imperia*). Nous savons de plus que ces possessions, en  
 « tant que dédiées à Dieu, sont sacrées, et qu'on ne peut, sans commettre  
 « un sacrilège, les envahir. Le Siège apostolique possède la souverai-

« neté de la ville de Rome et de ses Etats afin qu'il puisse exercer sa  
 « puissance spirituelle dans tout l'univers plus librement, en sécurité et  
 « en paix (*liberior ac tutior*). Nous en félicitons non seulement le  
 « Siège apostolique, mais encore toute l'Eglise universelle, et nous  
 « souhaitons de toute l'ardeur de nos vœux que ce principat sacré de-  
 « meure à jamais sain et sauf en toute manière ».

Voici comment Napoléon s'exprime :

« L'autorité du Pape, disait-il, serait-elle aussi forte, s'il restait dans  
 « un pays qui ne lui appartint pas, et en présence du pouvoir de l'Etat ?  
 « Le Pape n'est pas à Paris, et c'est un bien. Nous vénérons son auto-  
 « rité spirituelle, précisément parce qu'il n'est ni à Madrid ni à Vienne.  
 « A Vienne et à Madrid on dit la même chose. C'est un bien pour tous  
 « qu'il ne réside ni auprès de nous, ni auprès de nos rivaux, mais dans  
 « l'antique Rome, loin des mains des empereurs allemands, loin de  
 « celles des rois de France et des rois d'Espagne, tenant la balance  
 « égale parmi les souverains catholiques, s'inclinant un peu plus vers  
 « le plus fort, mais se relevant au-dessus de lui quand celui-ci devient  
 « oppresseur. C'est là l'œuvre des siècles, et ils l'ont bien faite ; c'est  
 « l'institution la plus sage et la plus avantageuse qu'on puisse imaginer  
 « dans le gouvernement des âmes. »

La foi et la piété des fidèles a fait entendre sa grande voix, en parfait accord avec la raison et les enseignements de l'Eglise. Aussitôt que la nouvelle des derniers attentats commis contre le Saint-Siège eut retenti dans le monde, on vit arriver à Rome, de tous les coins de l'univers, des milliers d'adresses dans lesquelles les Catholiques de tous les pays exprimaient au Saint-Père leur profonde douleur, pour les mauvais traitements qu'il subissait, et réprouvaient en même temps, de toute la force de leur âme, la conduite sacrilège des usurpateurs. Rarement on vit dans l'Eglise, sans avoir été provoqués, un semblable élan, une pareille unanimité. Notre bien-aimé Père, Pie IX, atteste lui-même ce fait admirable, dans son Encyclique plus haut citée. Il y dit :

« Car de toutes les contrées de l'univers catholique, Nous avons reçu et d'ecclésiastiques et de laïques de toutes dignité, ordre, rang, condition, un nombre presque incalculable de lettres, quelquefois signées par des centaines de mille de catholiques, dans lesquelles ils confirment avec éclat leur dévouement et leur vénération filiale envers Nous et ce siège de Pierre, réprouvent avec indignation les actes audacieux de rébellion commis dans quelques-unes de nos provinces, revendiquent l'entier et inviolable maintien du patrimoine du Bienheureux Pierre

préservé contre toute atteinte. C'est ce que plusieurs d'entre eux ont spécialement établi avec autant de savoir que de bon sens dans des écrits publics. Ces éloquents témoignages de votre dévouement et du dévouement des fidèles, qu'on ne saurait trop louer et faire connaître, et qui seront gravés en lettres d'or dans les fastes de l'Eglise catholique, Nous ont tellement ému, que nous n'avons pu nous empêcher de nous écrier avec joie : *Béni soit Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, qui Nous console dans toutes Nos tribulations.* Au milieu des terribles épreuves qui nous accablent, rien de plus doux, de plus consolant, de plus conforme à Nos vœux que le spectacle de cet unanime et admirable zèle qui vous inspire et vous enflamme pour la défense des droits du Saint-Siège, et de cette énergique volonté avec laquelle les fidèles confiés à vos soins embrassent la même cause ».

C'est ainsi que les fidèles ont proclamé, à la face de l'univers, leurs sentiments sur la nécessité du pouvoir temporel du Saint-Siège. C'est ainsi que les ennemis de la Papauté ont été flétris par la Catholicité tout entière.

A toutes ces autorités vient se joindre le témoignage du sang. Le sang librement répandu a un puissant langage. Ceux qui le versent connaissent son prix, et ne le font pas sans discrétion. Une voix s'élève donc des collines de Castelfidardo pour corroborer toutes les autres. Ecoutons-la. Ces militaires que vous voyez percés de coups, expirant douloureusement sur une terre ensanglantée, sont, la plupart, des hommes à la fleur de l'âge, héritiers d'un grand nom et d'une grande fortune. Ils ont laissé les amis et la patrie ; ils se sont arrachés aux bras d'une mère ou d'une épouse chérie, avec la prévision d'une fin prochaine. Etouffant les cris de la nature, ils ont volontairement marché au plus grand des sacrifices. L'ont-ils fait sans motifs ? Des cœurs si généreux étaient sans doute éclairés par des intelligences d'élite, capables d'apprécier le mérite de la cause pour laquelle ils se sacrifiaient. Ils connaissaient, ils sentaient pourquoi ils allaient mourir. Ils ne poursuivaient pas le vain fantôme de la gloire, qui fuit les petits théâtres et qui ne sourit guère qu'aux éclatantes entreprises des mondains. Ils suivaient les traces des Martyrs qui ne voient devant eux, pour le service de Dieu, que la souffrance et la mort. Défendre les biens consacrés à Dieu, l'indépendance de l'Eglise, le droit de propriété, tel a été leur but. Admirons la vivacité de leur foi, et la grandeur de leur courage vraiment inspiré par un esprit de force et de lumière. Sachons

apprécier des biens pour lesquels ils ont donné et leur sang et leur vie. Que leur exemple nous anime, nous apprenne à aimer l'Église, à la respecter et à la défendre ardemment et constamment contre tous ses ennemis.

Il nous reste maintenant à nous acquitter d'une dette de reconnaissance. Ces illustres défunts sont nos frères. Ils ont combattu pour notre mère, ils sont morts pour sauver ses biens et notre héritage. Vaquons à la prière, puisque c'est le seul moyen qui nous reste de leur témoigner notre affection, et de payer un si beau dévouement de quelque retour. Prions le Seigneur de purifier ces âmes généreuses de leurs dernières taches, et conjurons-le de les admettre, au plus tôt, à la possession de la couronne et du bonheur qui les attend.

## DISCOURS DE M. L. F. LAFLÈCHE, V. G.

A LA CONVENTION DES ANCIENS ÉLÈVES DU SÉMINAIRE DE NICOLET  
24 mai 1866.

La journée du 24 mai 1866 fit époque dans les *Annales* du Séminaire de Nicolet. Pour la première fois, les anciens élèves de l'établissement, qui n'était pas sans histoire, c'est-à-dire, sans souvenirs, s'y étaient réunis en grand nombre, à plus de 700, pour recomposer un tableau du passé dans ses édifices majestueux toujours aimés, parmi ses bocages ombragés encore embellis par la main de l'homme et les dons de la nature. Tous venaient demander à ce toit familial l'illusion chère de la jeunesse évanouie.

Parmi les assistants figuraient les évêques des Trois-Rivières, de Montréal et de Tloa, les Vicaires Généraux du diocèse et nombre de personnalités marquantes dont l'ALMA MATER se montraient justement fière et honorée.

M. le vicaire général Louis-François Richer Laflèche s'était rendu à cette assemblée avec une satisfaction toute particulière : là, en effet, s'écoulèrent ses jeunes ans ; là, à son retour de la Prairie sauvage, en 1859, la confiance éclairée de son vieil évêque l'installa en qualité de supérieur ; là, il fit de ses mains et disposa lui-même dans le jardin des élèves son système planétaire fameux, destiné à inspirer à la jeunesse le goût de l'astronomie si propice aux douces rêveries et aux vastes pensées ; là, cinq années, consécutivement, il se prodigua comme professeur de Mathématiques et de Philosophie, puis comme préfet des études, lorsque de nouveau la confiance de son évêque eut recours à lui pour un poste plus élevé et des labours plus absorbants. L'abbé L.-F. Laflèche revint donc ce jour à Nicolet comme en un asile frais de vie printanière, où gazouillait à la fois et en chœur toutes les voix harmonieuses de la jeunesse qui veut rester immortelle.

Après diverses manifestations et un banquet copieux et joyeux, harangues et discours *sévirent* sans altérer, bien au contraire, la bonne humeur débordante d'une assistance comblée.

Et vint le tour du Vicaire Général Laflèche de prendre la parole et sa belle voix claironne :

\* MESSEIGNEURS ET MESSIEURS,

Pour n'être point effrayé au bruit et à la vue d'une aussi formidable invitation, j'avoue qu'il faudrait avoir été quelque peu à la guerre, et se trouver plus familiarisé que je puis l'être avec les champs de bataille. Un homme même plus expérimenté que moi, me paraîtrait tout à fait excusable de se sentir quelque peu intimidé en pareille circonstance. Cependant vous me forcez absolument à prendre la parole. Et que puis-je dire après tant de belles et bonnes choses, dites avec tant d'habileté et d'éloquence? N'est-ce pas risquer de vous enlever de douces émotions qu'elles n'ont pu manquer de produire dans vos âmes et qui vous procurent une si agréable jouissance en ce moment? A vous ce risque, puisque vous le voulez, et le dommage qui peut s'en suivre.

Élève de Nicolet, je vais demander à mon cœur de Nicoletain de me découvrir quelque nouveau reflet de la gloire qui illumine cette belle institution. Vous avez déjà répété plusieurs des noms illustres qui sont les plus beaux diamants de sa couronne. Mais je regarde autour de cette salle si gracieusement décorée, et j'en lis un qui n'a pas encore été assez remarqué. C'est celui de l'illustre fondateur des missions de la Rivière-Rouge, Mgr. Provencher. Il me semble que les rapports particuliers que la divine providence m'a donné d'avoir avec cet homme vertueux et si plein de dévouement, me font un devoir personnel en cette circonstance de vous redire quelque chose de son œuvre. Cette œuvre, c'est la continuation des travaux apostoliques des Brébeuf, des Lallemand, des Bressani. Or on sait que ces héros chrétiens ont couvert d'une gloire immortelle la célèbre Compagnie de Jésus. Ce n'est donc que justice, de constituer le Séminaire de Nicolet l'héritier légitime de la gloire que s'est acquise si laborieusement l'aîné de ses enfants dans ces missions lointaines.

On a comparé l'établissement de Nicolet à un arbre plein de sève et de vigueur : cette comparaison est frappante de justesse. Petit comme le grain de sénevé dans ses commencements, il a grandi comme l'arbre de l'Évangile, et a poussé des branches nombreuses qui se sont chargées de fruits précieux que nous contemplons avec bonheur en ce moment. Il en a même poussé quelques-unes, dans sa vigueur, qui se



sont étendues si loin que l'on n'a pu d'ici apprécier à leur juste valeur les fruits qu'elles ont produits. Telle est celle dont je vous parle en ce moment. J'ai pu l'étudier sur les lieux, y ayant moi-même séjourné pendant douze ans.

Pour apprécier convenablement la grandeur du bien qui s'est accompli de ce côté, il faut vous redire où en étaient les populations de cet immense territoire sous le rapport religieux et moral.

Un mot de nos anciens voyageurs des pays d'en haut nous les peint parfaitement dans sa brutale énergie.

Pardonnez-moi, Messeigneurs et Messieurs, de répéter ici ce mot, mais il vous fera parfaitement comprendre ce que je veux dire.

Quand donc nos voyageurs avaient perdu de vue les dernières traces de la colonisation, s'enfonçant dans l'immensité des forêts, ils arrivaient à une petite rivière appelée Mantawan où ils devaient laisser le cours de l'Ottawa, pour entrer dans les pays d'en haut. C'est là qu'ils *mettaient*, disaient-ils, *le bon Dieu en cache*. Ils concluaient en conséquence qu'il n'y avait pas de Bon Dieu dans le nord. Maintenant jugez du reste.

Or, il arriva qu'un jour deux élèves de Nicolet passèrent par là, Messieurs Provencher et Dumoulin, et portant dans leur cœur et sur leur bouche ce Dieu que les voyageurs avaient mis en cache, ils allèrent lui ériger un temple et un trône au cœur même de ces fameux pays d'en haut. Ils allèrent planter l'arbre de la croix et de la véritable civilisation sur les bords de la Rivière Rouge, à plus de 750 lieues d'ici. Ils annoncèrent à ces hardis voyageurs et à leurs fils les Métis, que désormais le règne de Dieu était dûment arrivé jusqu'à eux, et que le décalogue serait à l'avenir la loi générale des pays d'en haut.

Voici à quelle occasion.

Un noble lord Ecossais avait visité quelques années auparavant cette riche et fertile vallée. Son regard intelligent avait su y découvrir un territoire tout à fait propre à la colonisation. Après avoir fait l'acquisition de l'Hon. Compagnie de la Baie d'Hudson, il y transporta vers 1811, le noyau de sa future colonie. Mais les anciens voyageurs et leurs fils, se voyant molestés par ces nouveaux venus, ne tardèrent pas à se quereller avec eux et dans une bataille en règle, ils en tuèrent 22 au nombre desquels se trouva le gouverneur même de la colonie. Ce fut alors que lord Selkirk, comprenant la vérité du mot de Sénèque que fonder une société qui n'a point la religion pour base c'est entreprendre de bâtir une ville en l'air, s'adressa à l'illustre fondateur du Séminaire

de Nicolet, Mgr Plessis, qui y envoya les deux missionnaires que nous venons de nommer.

J'ai dit que c'était là un fruit de l'arbre de Nicolet. C'était plus qu'un fruit ; c'était une portion de l'arbre lui-même, qui devait s'y développer plus tard, et produire avec le temps tous les fruits que nous voyons ici. C'était, en langage d'horticulture, une bouture. Vous voyez ici que l'arbre développé a donné à la société des hommes distingués, pour ses divers besoins des législateurs, des juges, des avocats, des médecins, etc. Là les missionnaires étaient tout cela à la fois. Car, voyez-vous, le Prêtre, et surtout l'Évêque missionnaire, est par excellence l'homme social. Plus d'une fois il m'a fallu faire les fonctions de notaire et recevoir des testaments, voire même remplir les fonctions d'avocat ; et pendant plusieurs années Mgr Provencher était comme juge en chef de la colonie.

Mais avec le temps, cette bouture se développant, il a eu la consolation de voir la vie sociale prendre sa forme normale et régulière, et il pu même comme le premier Evêque du Canada, jeter la fondation des institutions où se complètent l'éducation de la famille, et qui sont la plus forte garantie de l'avenir d'un peuple. Un couvent pour l'éducation des jeunes personnes a commencé à préparer, pour les familles, des mères qui seront à la hauteur de leur mission, et un collège donnera à cette colonie encore au berceau, des hommes qui en feront, comme leurs aînés de Nicolet, la gloire et la force.

Voilà ce que j'avais à cœur de vous dire sur l'œuvre importante du fils aîné du Séminaire de Nicolet, Mgr Joseph Norbert Provencher, son premier Lévite et son premier Evêque.

Quant à l'esprit qui a toujours présidé à la direction de cette maison, et que le digne Evêque s'est efforcé d'implanter dans sa colonie, afin de la rattacher autant que possible au Canada, je crois qu'il s'est toujours si bien conservé, que si j'étais païen, je croirais très volontiers à la-métempsychose. Oui, je dirais sans hésiter en ce moment que l'âme des Roupe, des Archambault, des Léprohon, en s'échappant de leur dépouille mortelle, n'a point voulu abandonner ces lieux pour s'envoler au ciel. Je dirais qu'elle a préféré fixer ici son séjour et devenir successivement l'hôte de chacun de leurs successeurs. Mais je suis chrétien : c'est donc à la Révélation que je dois demander l'explication de ce phénomène. Voici ce qu'elle nous en apprend : au moment où le prophète Elie allait disparaître dans un char de feu, il laissa son manteau à son disciple Elisée qui fut aussitôt rempli de l'esprit pro-

phétique, comme l'était son maître. N'en doutons pas, le char de feu qui enleva Elie, c'est l'ardente charité qui embrasa le cœur des premiers directeurs de cet établissement, et qui leur a, sans aucun doute, valu un séjour meilleur. Mais ce manteau dont hérita le disciple du prophète, c'est cet esprit d'amour et de sagesse qui a toujours présidé à la direction du Séminaire de Nicolet, et qui a fait de ses nombreux élèves une immense famille de frères, comme nous en sommes aujourd'hui les heureux témoins.

Or ce manteau s'est déployé, s'est étendu en quelque sorte jusqu'à la Rivière-Rouge ; car c'est bien cet esprit de famille que l'illustre fondateur des établissements dont je viens de vous dire un mot, a essayé d'y implanter. Il ne peut manquer de rendre à la colonie naissante les services qu'il a rendus à notre bien-aimée patrie.

Tel est, Messeigneurs et Messieurs, un bien faible aperçu de l'œuvre importante dont la Providence a bien voulu confier les commencements au fils aîné du Séminaire de Nicolet.

Il est encore un homme dont le mérite n'a peut-être pas été assez connu au dehors, parce qu'il a toujours eu le soin de se dérober aux regards du public : caché dans l'enceinte de cette maison comme le fruit derrière les feuilles, pendant trente ans, il a nourri de la sève substantielle des sciences philosophiques plus de la moitié des générations qui ont passé sous ce toit. Dans une circonstance bien solennelle, j'ai déjà eu occasion de dire que cet homme distingué avait fait pendant tout ce temps, l'ouvrage de quatre hommes. Hélas ! j'étais loin de me douter alors que la cruelle mort dût nous le ravir si tôt. Quel est celui d'entre vous qui ne reconnaît dans cet homme modeste et laborieux M. François Desaulniers ! Ce nom est deux fois heureux et illustre par les services qu'il a rendus dans le domaine des hautes sciences. Quel est celui d'entre vous, ses nombreux élèves, qui n'a pas ressenti, en apprenant sa mort, la douleur qu'on éprouve à la perte du plus véritable et du plus sincère ami ?

## IV

### DISCOURS DE M. L. F. LAFLÈCHE, V.-G.

PRONONCÉ LORS DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE A « OTTAWA »

Lundi le 25 juin, 1866.

*Notite timere, pusillus grex, quia complacuit Patri  
Vestro dare vobis regnum. Luc, Chap. XII.*

« Ne craignez point, faible troupeau, parce qu'il  
a plu à votre Père de vous donner un royaume ».

Monseigneur (1) et mes Frères,

La solennité de cette grande fête, le nombre de canadiens et surtout de canadiens distingués, par leurs talents et leur position sociale que je vois réunis dans cette enceinte religieuse, fait du bien à mon cœur de prêtre et de canadien. Je m'en réjouis vivement, et j'en suis même profondément ému. C'est que cette fête a un magnifique et double langage. Elle est l'affirmation de notre passé, et un acte solennel de foi dans notre avenir national. On me permettra de rappeler ici un souvenir d'enfance. Un homme distingué citait devant moi les paroles d'un journaliste qui ne croyait pas en notre avenir national. J'étais jeune alors, et je fus extrêmement surpris de voir révoquer ainsi en doute l'avenir du peuple canadien. Devenu grand, j'ai cherché à éclaircir à mes yeux cette question, savoir : si réellement les canadiens-français n'étaient pas un peuple ; si dans cette agglomération d'hommes on ne trouvait pas tous les traits distinctifs d'une véritable nation. Depuis, les associations formées en l'honneur de saint Jean-Baptiste ont parlé, elles ont dit tout haut ce que l'on pouvait penser dans son cœur. Le

(1) Monseigneur Guigues, évêque d'Ottawa.

but en est l'affirmation publique de notre nationalité. Je crois que leur langage est juste, et qu'elles expriment une réalité.

Si nous jetons un regard sur notre passé, et si nous étudions les premières pages de notre histoire, nous verrons que les familles françaises, jetées dans la vallée du Saint-Laurent, étaient des familles bénies de Dieu. Ces familles, en deux cents et quelques années, malgré toute espèce d'obstacles, ont acquis le développement d'un million d'âmes (1). C'est là un fait providentiel et que nous nous plaisons à constater, parce qu'il a sa signification. Ces familles paraissent avoir été choisies du Seigneur pour être la tige ou la source d'un grand peuple ; et c'est à bon droit qu'on peut leur appliquer ces paroles de l'Évangile, dites à l'occasion de la formation du peuple chrétien avec lequel elles ont tant de rapports : « Ne craignez point, faible troupeau, parce qu'il a plu à votre Père de vous donner un royaume ». C'est le développement extraordinaire de ces familles qui s'affirme aujourd'hui solennellement sur tous les points du pays, et nous donne droit d'être considérés comme nation.

Si c'est un fait certain et constant que nous formons une nation distincte, il s'ensuit des conséquences nécessaires ; c'est que comme nation nous avons un avenir, une mission à remplir, un but à atteindre.

Par ces solennités, non seulement nous affirmons publiquement notre existence comme peuple, mais nous voulons aussi faire un acte de foi religieuse en un avenir national, et déclarer que nous aurons le courage d'accomplir notre mission. Cet acte de foi, je le considère d'une extrême importance. Voilà pourquoi, j'essayerai d'en développer, en ce moment, la signification, et pourquoi je parlerai des qualités constitutives de toute nation, et de la mission que la Providence a assignée à la nôtre.

Dans toute exposition comme dans toute discussion, il faut s'entendre sur les mots si nous voulons arriver à la vérité. Nous aimons naturellement la vérité. Si les hommes la repoussent quelquefois, c'est qu'ils croient repousser l'erreur, et si nous les voyons assez souvent accepter l'erreur, c'est qu'ils croient accepter la vérité. Voilà pourquoi nous voyons chez des hommes également convaincus de grandes divergences d'opinions. Or un des mots sur lesquels on diverge le plus, c'est le mot *nationalité*. Vous verrez des hommes, aimant vraiment la nation, agir directement contre ses intérêts. En agissant ainsi, ils pensent servir leur pays. Il est donc de la plus haute importance de bien s'entendre sur le sens des mots et l'étendue qu'ils comportent.

(1) Aujourd'hui 3.500.000.

Vous me permettrez ici quelques explications sur ce qu'il faut entendre par *nationalité*.

La nationalité est ce qui constitue la nation. Mais que signifie le mot nation ? Ce mot vient d'une langue étrangère, et veut dire naissance ; en sorte qu'une nation, en remontant à la racine même des mots, est la descendance d'une même famille. La famille est ainsi la source de la nation. Quand une famille est bénie du Seigneur, elle se développe, s'étend sur un vaste territoire comme la famille d'Abraham, et l'ensemble de ses descendants forme la nation. Voilà le vrai sens qu'il faut donner à ce mot.

Mais quelles sont maintenant les qualités constitutives de la nation ? Nous les examinerons dans la famille même, dont la nation est le développement.

Prenons l'homme à l'entrée de la vie, et étudions-le dans les diverses phases de son existence au sein de la famille, jusqu'au jour où il s'en détache comme un fruit mûr, pour s'implanter dans une autre terre. Cette étude nous donnera les éléments constitutifs de la nation. Comme le dit l'Écriture par la bouche de Job, l'homme arrive ici-bas dépouillé de tout. La Providence ne donne à l'enfant que la vie. C'est pourquoi l'enfant de l'homme civilisé, en venant au monde, n'est pas différent de l'enfant de l'homme sauvage. Donc la nationalité n'est pas une chose que donne absolument la nature. Nous naissons tous de la même manière. Cependant chaque groupe d'hommes présente des traits distinctifs. D'où viennent ces différences ? Elles proviennent de l'éducation. L'enfant, qui est assis sur les genoux de sa mère, ne peut devenir, seul, homme parfait. Il est vrai qu'il a tout ce qui constitue l'homme, mais il n'est pas encore l'homme complet. C'est là que s'opère le développement, non seulement corporel, mais aussi moral, de l'enfant ; et ce dernier s'opère par le moyen de la langue. La parole de la mère est la première lumière, la première intelligence de l'enfant. C'est la mère, en effet, qui a mission de lui faire saisir et comprendre les premières choses qui l'environnent. Elle est à son intelligence comme l'aurore à l'œil de l'homme. Quand nous sommes plongés dans un profond sommeil, si nous ouvrons tout-à-coup les yeux à la grande lumière du soleil, nous n'en pourrions supporter l'éclat. Il faut d'abord une lumière faible et douce qui ne fatigue pas. Elle peut s'accroître ensuite et s'agrandir sans mauvais effet, comme il arrive le matin dans la nature. Tel est le ministère de la mère. Elle commence par faire distinguer à l'enfant les objets qui l'entourent et à les

lui faire nommer. L'enfant nommera d'abord les objets qui lui sont les plus chers. Il prononcera, par exemple, le nom de ses parents. Peu à peu, il répètera les paroles de sa mère, premièrement sans intelligence et sans attention, ensuite avec connaissance et réflexion, et finalement il parlera la langue de sa mère. Ainsi l'enfant du français parlera le français, l'enfant de l'anglais parlera l'anglais, et l'enfant du sauvage, le sauvage. L'observation nous montre donc clairement que le premier élément national est l'unité de langage. La langue, voilà certainement le premier lien de la nation.

Si nous consultons l'histoire, elle nous donne un enseignement conforme à celui de la raison.

D'après ce principe, il semble qu'il ne devrait y avoir qu'un seul peuple. En effet, ce fait de la diversité des langues ne peut s'expliquer que par la révélation. Quand l'Éternel voulut briser ce premier lien national, l'Écriture nous apprend qu'Il dit : « Humilions ces hommes orgueilleux et confondons leur langage ». La diversité des langues, dans son origine, est donc un fait surnaturel ; car, d'après la nature, tous les hommes devraient parler la même langue. Ce fut le châtiment de leur orgueil. Mais comme Dieu châtie toujours en père, cette réunion des hommes parlant diverses langues, en groupes nationaux, fut un remède à un grand mal. On voit par le contexte de l'histoire que Dieu, par la confusion du langage, voulut éviter la confusion des principes.

Donc, de par la révélation comme de par la raison, la langue est le premier lien national.

Mais l'enfant, en grandissant, a besoin d'être initié à un autre monde plus élevé, le monde des principes. Il faut à l'enfant une base plus solide que le sol sur lequel il marche et s'appuie. Cette base, ce sont ces vérités fondamentales qui l'empêcheront de faire naufrage quelque soit la tempête qui l'assailera sur la mer orageuse de la vie. L'intelligence de l'enfant s'appuiera sur cette base, comme sur un roc inébranlable. Mais qui jettera cette base, qui déposera ces principes dans l'âme de l'enfant ? C'est le père. La mère, elle, a fait les fonctions de l'aurore ; mais le père, lui, arrivera comme la lumière du soleil, et communiquera, à l'âme de l'enfant, les principes immuables de la vérité, et son autorité supérieure les y consolidera d'une manière efficace.

Si donc une nation a marché dans la voie que lui ont tracée ses pères, les principes des premières familles ont dû se transmettre de générations en générations, et ont créé un autre élément national, la croyance, l'unité de foi. Voilà le second lien de la nation et le plus

fort, parce qu'il ne tient pas seulement au monde matériel, mais à l'intime de l'âme, à la conscience humaine.

D'où l'on conclut qu'une nation qui a conservé ses caractères nationaux, a conservé sa langue et sa foi, et que celle qui les a tous perdus, a perdu aussi la langue et la foi de ses pères.

Or, il est ici quelque chose de bien remarquable à observer, et dont nous devons tirer notre profit particulier. C'est que les hommes dont Dieu a confondu le langage n'avaient pas encore grandement erré en principes, ni perdu la foi. On voit bien, il est vrai, dans l'Écriture, la distinction en enfants de Dieu et en enfants des hommes ; mais cette distinction n'est due qu'à la corruption des mœurs des enfants de Caïn, et non point proprement à l'abandon des principes. C'étaient des hommes de mœurs perverses, mais qui avaient conservé la foi. La perversité du cœur entraîne néanmoins promptement l'obscurcissement de l'intelligence. Or, ces hommes dépravés commencèrent bientôt à s'éloigner de Dieu, à s'enfoncer dans d'épaisses ténèbres, à adorer les créatures. Ce fut ce qui les porta à se révolter contre le Seigneur, auquel ils ne voulaient plus rendre hommage. À peine eurent-ils commencé à perdre la foi, que dès lors Dieu confondit leur langage et opposa de la sorte une barrière à la communication des erreurs naissantes. Nous voyons par là comme Dieu est adorable dans toutes ses œuvres, et combien nous devons le bénir, nous, en particulier, pour avoir usé d'un semblable moyen de miséricorde à l'égard du peuple canadien.

Arrêtons-nous, maintenant, à faire quelques considérations sur ces deux éléments nationaux, la langue et l'unité de foi.

Si la langue est le premier élément national, le premier devoir de tout citoyen est donc de la parler, de la respecter et de la conserver. Or, nous mettant, ici, la main sur la conscience, demandons-nous si nous avons toujours rempli fidèlement ce devoir sacré. N'est-il pas arrivé quelquefois que des hommes qui se glorifiaient de porter un nom Canadien, ont, cependant, rougi de ce nom, l'ont travesti, et ont ainsi cherché à effacer le premier caractère national. Ils se donnaient néanmoins comme de grands amis de la nation. Cette conduite ne pouvait venir que d'une erreur grave, et de l'ignorance absolue des choses simples et naturelles que nous venons de dire.

Nous sommes, il est vrai, dans une situation particulière, placés au milieu de nationalités différentes. Nous devons assurément respecter les autres nations. Mais il se produit un fait regrettable ; c'est qu'un grand nombre d'entre nous parlent trop la langue étrangère. Mes frères, je ne



vous dissimulerais en rien ma pensée ; la plus lourde taxe que la conquête nous ait imposée, c'est la nécessité de parler la langue anglaise. Il est à propos, je l'avoue, que plusieurs sachent parler l'anglais, mais de cette taxe, ne payons que le strict nécessaire. Que les hommes d'affaires qui n'ont pas d'autres moyens de gagner leur vie, que les hommes publics qui sont obligés de discuter les intérêts de la nation, avec nos compatriotes d'origine étrangère, l'apprennent, c'est bien. Mais faudrait-il pour cela que toutes nos conversations ou nos discussions se fassent dans la langue étrangère ? J'ai assisté assez souvent à vos débats parlementaires, et je vous avoue franchement que j'ai été, plusieurs fois, profondément affligé de voir de nos compatriotes s'exprimer presque toujours dans l'idiome étranger. La langue française a pourtant le droit de cité dans nos Chambres. Les Anglais sont complaisants à nous enseigner leur langue. Pourquoi ne le serions-nous pas aussi ? Pourquoi ne leur donnerions-nous pas des leçons de français comme ils nous donnent des leçons d'anglais ? Tout canadien, s'il aime son pays, à quelque degré de la hiérarchie sociale qu'il se trouve placé, parlera toujours le français, et ce ne sera que quand il s'y verra forcé qu'il emploiera la langue anglaise. S'il y a ici des hommes d'une origine étrangère, j'espère qu'ils ne trouveront pas mauvais que je conseille à mes compatriotes de les imiter. Voyez comme ils tiennent, eux, à leur langue. Est-ce que nous aimons moins notre nationalité que ces hommes n'aiment la leur ? Je le sais, cette concession que nous leur faisons si aisément est une suite de la politesse proverbiale que nous ont léguée nos pères ; nous voulons leur épargner des moments d'ennui, et nous parlons leur langue. Mais cette politesse doit avoir ses limites, et ne pas aller trop loin.

Je le dis donc de nouveau, la plus lourde taxe que la conquête nous ait imposée, c'est la nécessité d'apprendre l'anglais. Payons-la loyalement, mais n'en payons que le nécessaire. Que notre langue soit toujours la première. Tenons à parler la première langue de l'Europe ; et fortifions, chez nous, ce puissant lien national.

Il m'a été donné de voyager aux États-Unis. J'y ai rencontré des compatriotes qui m'ont accueilli avec hospitalité. J'ai adressé la parole en français aux petits enfants qui entouraient leur mère, et ils ne m'ont pas compris. Ah ! mes Frères, pour un homme qui aime vraiment sa nation, que cette scène est vraiment poignante !

Combien de compatriotes aux États-Unis qui, après deux ou trois générations, auront perdu leur langue, peut-être leur foi, et n'auront

plus de canadien que le nom, si même ils le conservent? Si nous voulons sincèrement le bien de la patrie, nous nous efforcerons toujours de détourner nos frères d'aller dans un pays où ils perdent si facilement le caractère national.

Le second lien national et le plus fort, comme nous l'avons dit, c'est la foi. Je ne suis pas venu, ici, prêcher le principe des religions nationales. Je dirai seulement que si tous les hommes étaient restés fidèles à Dieu, il n'y aurait qu'une seule nation, et que si le Seigneur a divisé le monde en groupes nationaux, avec l'obstacle de la diversité des langues, ç'a été pour empêcher la diffusion de l'erreur. Mais, nous avons, nous, la certitude de posséder la vérité. Enfants de l'Eglise Catholique, nous avons, par excellence, le lien religieux. Il nous est impossible de différer sur les questions de principe. L'Eglise est notre tribunal, et ce tribunal est infallible. C'est là un immense avantage pour conserver l'unité religieuse, et que ne peuvent revendiquer les sectes ou autres congrégations quelles qu'elles soient. Comprendons-le bien, l'autorité de l'Eglise est un principe social de premier ordre. *In necessariis unitas*, dit saint Augustin. « Dans les choses nécessaires, unité. » Or, quelles sont ces choses nécessaires? Ce sont justement ces questions de principe sur lesquelles on ne peut avoir deux opinions. *In dubiis libertas* : dans les choses douteuses, on a la liberté de son choix, chacun peut avoir son opinion, pourvu qu'il soit de bonne foi, et qu'il conserve la charité pour ses frères, selon la maxime : *in omnibus caritas* ; eavers tous la charité. Mais toujours dans les questions de principes qui touchent aux deux ordres temporel et spirituel, il faut l'unité, ainsi que l'a proclamé le souverain Pontife dans les enseignements de la dernière Encyclique. Nous devons donc, nous, Canadiens, conserver soigneusement, et même au prix des plus grands sacrifices, notre unité religieuse. C'est le lien dans lequel consiste notre principale force, ne l'oublions jamais, et qui nous aidera à traverser, avec gloire et sans péril, tous les orages et les plus grandes crises que la Providence pourra nous réserver.

Je citerai deux faits à l'appui de cette vérité. Le premier sera celui de l'Irlande. Les Irlandais ont conservé leur nationalité. Pourquoi? Parce qu'ils ont conservé leur foi. Aussi l'Angleterre l'a bien compris, et elle nous a également fait voir quelle importance elle attache à ce lien national. Elle a essayé par tous les moyens possibles de le briser; elle y a même employé les persécutions. L'Ecosse n'a pas été traitée de la même manière. Si les Irlandais ne s'étaient pas montrés plus fidèles à leur re-

ligion que les Ecossais, il n'auraient pas subi un sort plus rigoureux. Mais il est certain qu'ils ne compteraient pas davantage, non plus, au rang des nations.

Et l'infortunée Pologne ! On a voulu lui arracher aussi sa langue et sa foi. On connaît les efforts incessants de la cruelle Russie pour atteindre ce double objet. Si la Pologne avait voulu apostasier, la Russie ne l'aurait pas inhumainement traitée, comme tout le monde le sait. Elle se serait apaisée devant ce grand sacrifice, qui n'eût été de la part de la victime, autre chose qu'un suicide national.

Voilà deux faits qui nous révèlent toute la force des deux grands éléments nationaux, la langue et principalement la foi.

Nous avons le bonheur de posséder ces éléments. Tenons-y plus que jamais à cause des dangers qui nous environnent. Naturellement, nous rejetons du nombre de nos compatriotes ceux qui les ont perdus. Celui qui ne parle pas le français, et qui n'est plus catholique, à nos yeux, n'est plus Canadien. Il n'est qu'un renégat. Et même pour nous, catholique et canadien sont une seule chose. Ce que nous avons fait par instinct de conservation, nous le ferons, désormais, par conviction.

Passons au troisième point. Mais l'enfant ne grandit pas seul. Il a des frères et des sœurs. Il s'établit entre eux des rapports, des habitudes, des coutumes ; ce sont les mœurs de la famille. Ces relations se reflétant de la société domestique dans la société civile forment les mœurs de la nation. En effet, l'enfant devenu grand emportera avec lui les coutumes et les habitudes qu'il a contractées dans la famille. Semblable à un fruit mûr détaché de la tige qui l'a produit, il ira s'implanter ailleurs, et sera comme une semence féconde déposée dans une terre fertile. Il deviendra bientôt à la tête d'une nouvelle famille en qui se perpétueront, de générations en générations, les mœurs de ses pères. De là le troisième lien national, les coutumes, les mœurs.

Comme l'on voit, il y a entre la famille et la nation, la nation et la famille, des rapports étonnants. La famille est en petit ce que la nation est en grand, et la nation est en grand ce que la famille est en petit.

Mais, où ces mœurs de la famille acquerront-elles leur complément, ou leur parfait développement ? Car entre la société domestique et la société civile, il doit y avoir un trait d'union. Il existe en effet. Ce sont nos institutions religieuses, nos communautés, nos collèges, nos couvents. Là, on apprend mieux sa langue, on étudie spécialement la religion, on redresse, on perfectionne ses mœurs par l'éducation, en même temps que l'on éclaire son intelligence par l'instruction. C'est donc dans

ces institutions que s'acquièrent les développements de la vie civile. Et quels services ne nous ont-elles pas rendus, en fortifiant si puissamment, si constamment les trois grands liens nationaux, la langue, la foi et les mœurs? Elles nous ont sauvés! En effet, que serions-nous devenus, je le demande à tout homme éclairé, que serions-nous devenus, après la conquête, si nous n'avions pas eu nos collèges, nos couvents? Nous étions complètement séparés de la mère-patrie, nous étions abandonnés de la noblesse et de la bourgeoisie française, nous étions laissés seuls au fond des forêts, entourés et dominés même par nos ennemis. Je ne crains pas de le dire, sans nos institutions et notre clergé, nous ne serions plus rien. Je dis, notre clergé, parce que c'est lui qui les a dirigés, et que le prêtre, à l'ombre de son clocher, est pour le peuple, ce que sont nos communautés pour la classe instruite. Je dis, nos institutions, parce que le clergé lui-même en est sorti, et qu'elles ont fourni au pays ses hommes publics. Ne leur doit-on pas, dans l'Eglise et dans l'Etat, ceux qui ont le plus brillé par les connaissances, la parole et la plume, et qui ont employé leurs lumières et leurs forces au soutien et à la défense de la nation? Je pourrais également parler de ceux qui, quoique sur un degré moins élevé de l'échelle sociale, ont cependant, par milliers, concouru grandement dans leur sphère à l'avancement général de la nation, et qui n'avaient pas puisé ailleurs leur instruction.

Oui, ce sont certainement nos institutions qui nous ont sauvés, en mettant à couvert notre langue, notre foi et nos mœurs. Combien donc ils nous doivent être chers! Nous devons les conserver comme les sources de la force nationale. Celui qui porterait contre elles une main sacrilège, frapperait sa patrie au cœur. Nous les conserverons en les aidant, en les protégeant, en les environnant de tout le respect qu'elles méritent.

Eh bien! maintenant que nous avons examiné les éléments nationaux, avons-nous les trois caractères distinctifs d'une nation? Assurément, et sans nul doute.

Quand je vois plus d'un million d'hommes parlant la même langue, se lever sur tous les points du pays, comme il arrive, en ce jour, et proclamer qu'ils sont canadiens, je dis : c'est là le premier trait caractéristique d'un peuple.

Quand je vois un million d'hommes entonner et chanter ensemble le même *credo*, comme vous allez le faire dans un instant, je dis, ce peuple possède l'unité de foi.

Quand je parcours le pays, et que je vois dans toutes les maisons canadiennes les mêmes habitudes, les mêmes coutumes, les mêmes mœurs, j'affirme que j'ai, sous les yeux, dans le sens propre du mot, une véritable nation.

Avant de finir sur ce sujet, je répondrai à une objection.

Des journalistes peu éclairés ont écrit : C'est la forme du gouvernement qui fait la nation. C'est une erreur. Est-ce que la Pologne a cessé d'exister, parce qu'elle a été divisée, et soumise à trois gouvernements divers ? Les Irlandais, les Indiens, et d'autres encore ne forment-ils plus des nations distinctes, pour être passés aux mains d'un gouvernement étranger ? Je comparerai la nation à un arbre. Une nation qui a son territoire et son gouvernement, et qui a reçu son parfait développement, ressemble à un bel arbre qui a crû d'une semence féconde, dans une bonne terre, au bord des eaux. Il a grandi, et poussé vigoureusement ses branches. Sous l'action bienfaisante du soleil et de la rosée, il s'est chargé de feuilles, de fleurs et de fruits. Tel fut autrefois le peuple juif, peuple privilégié, type et modèle. Est-ce à dire qu'il faille que toute nation soit ainsi constituée pour avoir droit de porter ce nom ? Non, le gouvernement et le territoire même ne sont pas de l'essence d'une nation. Le peuple juif, ce type, n'en est-il pas lui-même une preuve des plus frappantes ? Il est un des plus anciens ; il a survécu à la ruine successive de tous les autres peuples et des plus grands ; aujourd'hui, il est sans patrie, sans gouvernement, dispersé aux quatre vents, parlant toutes les langues ; il n'est retenu que par un seul lien, l'unité de principes, et cependant, c'est encore le peuple juif. J'ai donc dit, avec vérité, qu'une nation peut exister sans patrie ni gouvernement. Maintenant, à quoi comparerai-je la nation captive ou sujette ? Le jardinier use d'un art qui servira, ici, d'expression à ma pensée. C'est l'art de la greffe. Quand il veut unir ensemble les fruits de deux arbres différents, il coupe, avec soin, une jeune pousse, et l'implante sur un autre tronc. Cette branche ne périt pas, mais elle prend un nouveau principe de vie. La sève du nouvel arbre se communiquant à elle, lui fera porter des fleurs et des fruits différents. Cette branche vivra donc sur un tronc étranger, avec des fruits qui lui seront propres. Il en est ainsi des nations que le Seigneur soumet à l'action d'un gouvernement étranger ; et c'est absolument ce qui nous arrive à nous, Canadiens-français. Une horrible tempête s'abattit sur le monde. Dès les commencements, nous fûmes détachés, comme une jeune branche, de l'arbre français qui nous avait produits, et laissés gisant sur le sol. La

Providence eut pitié de cette branche vivace, la releva, et la planta sur le tronc vigoureux de la Constitution Britannique. Nous nous y sommes développés, comme vous en êtes les témoins, d'une manière étonnante, tout en conservant nos caractères nationaux, et nous portons nos fruits. Ce serait donc une erreur capitale de croire que nous ne sommes pas une nation ; erreur qui pourrait avoir les plus funestes conséquences. Car, en portant le découragement dans les âmes, elle paralyserait l'action des forces vitales de la nation, et pourrait nous conduire peu à peu jusqu'à la mort nationale. Mais, non, heureusement, il n'en est pas ainsi ; nous savons que nous sommes une nation, et nous venons même l'affirmer devant Dieu par notre présence, en ce moment, au pied des autels.

Je crains, mes frères, de vous avoir déjà fatigués, en donnant trop de développements à ces considérations. Il reste, cependant, un autre côté de la grande fête de ce jour à examiner ; c'est la foi en notre avenir national, et en notre mission. J'espère que vous aurez encore la bienveillance de m'écouter quelques instants, je serai le plus bref possible.

La formation des nations n'est pas l'œuvre du hasard, mais l'œuvre d'une Providence infiniment sage qui assigne un but à tout ce qu'elle fait. Dieu avait donc un but en nous formant un corps de nation ; c'est là une vérité que la foi comme la raison nous enseigne, et que nous ne pouvons révoquer en doute. Cette fin est notre mission. Si nous admettons que nous avons une mission, il faut admettre aussi que nous avons les moyens de l'accomplir. Car, autrement, ce serait accuser la Providence, et proférer un horrible blasphème. Dans notre mission et nos moyens se prépare notre avenir national.

Mais quelle est notre mission ? C'est là la plus grande question que nous puissions nous faire comme peuple. Pour connaître nos destinées, il faut certainement étudier l'histoire du passé. Car l'homme connaissant mieux le passé que le futur peut en tirer des leçons ou des déductions qui soulèveront un peu le voile du temps, et lui découvriront quelque chose de l'avenir. Cependant, cette étude ne suffit pas. Il faut s'élever dans une sphère plus haute, et aider la raison des enseignements de la foi. C'est ainsi que nous connaissons nos véritables destinées nationales. Or, la foi nous apprend que toutes les œuvres de Dieu sur la terre s'opèrent en vue du salut éternel de l'humanité, et par conséquent pour l'extension de son royaume parmi les hommes.

Vous avez choisi saint Jean-Baptiste pour patron et pour protecteur. Vous avez été bien inspirés. En étudiant ce type et ce modèle, nous

trouverons des rapports frappants entre sa mission et celle du peuple Canadien. Le grand-prêtre Zacharie, parlant sous l'inspiration de Dieu, dit de Jean-Baptiste : *Et tu puer, Propheta Altissimi vocaberis ; præbis ante faciem Domini parare vias ejus. Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent.* « Et toi, petit enfant, tu seras appelé prophète du Très-Haut, et tu iras préparer les voies devant la face du Seigneur. Va éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. » Jean-Baptiste est donc envoyé de Dieu pour éclairer un peuple plongé dans les ténèbres, et assis à l'ombre de la mort. Mais comment a-t-il été préparé à remplir cette grande mission ? Il fut sanctifié dès le sein de sa mère ; il arriva au monde pur comme un ange. Cependant, il ne dit pas qu'il est la parole de Dieu, mais simplement la voix de celui qui crie dans le désert de préparer les sentiers du Seigneur. Au désert, que fait-il ? Il avait à convertir un peuple criminel, livré à l'intempérance et au luxe, ces deux vices si ruineux pour un peuple, et dont nous ne saurions trop nous défier ; il mène pour cela la vie la plus austère. Sa nourriture grossière, son vêtement de poil de chamcau condamnent rigoureusement les excès du peuple juif qu'il est appelé à guérir. Après une vie si mortifiée, Jean-Baptiste sort du désert en vrai Précurseur et prêche à tous la pénitence. Ceux qui l'écoutent, il les baptise ; ceux qui résistent, il les reprend et les menace en leur disant : « Races de vipères, qui vous a appris à fuir la colère à venir ? » Nous voyons par l'histoire sacrée que beaucoup vinrent entendre sa parole, mais peu avec de bonnes dispositions ; c'est pourquoi la masse de la nation resta égarée et assise à l'ombre de la mort. Mais Dieu qui avertit avant de châtier, frappe après que les avertissements sont méprisés. Il frappa donc le peuple juif, et le dispersa comme la poussière des grands chemins, sur toute la surface de la terre.

Nous avons vu la mission de Jean-Baptiste, auprès de ce peuple infidèle. Ne voyez-vous pas, maintenant, le rapport qu'il y a entre la mission du Précurseur du Christ et celle de nos pères ? Il me semble entendre Zacharie dire à nos ancêtres par la bouche de leurs souverains, comme à Jean-Baptiste : « Et toi, petit peuple, tu iras préparer les voies du Seigneur sur les bords lointains de l'Amérique. Va éclairer les tribus sauvages qui s'y trouvent assises à l'ombre de la mort et dans les ténèbres de l'infidélité ». Nos pères, à l'exemple du Précurseur du Messie avaient été préparés à cette noble mission. Ils étaient un petit peuple choisi, formé des familles les plus pures de la vieille France, familles pieuses, chastes, sobres, laborieuses, toutes imbues des vérités et des

vertus chrétiennes. Aussi, ils n'ont pas failli à leur noble mission. Ils vinrent ici, d'après l'intention des Rois de France, non pour s'y enrichir et y faire des conquêtes, mais comme des missionnaires pour y établir le royaume de Dieu. Ils n'étaient pas la lumière, mais ils l'annonçaient par leur foi, leurs mœurs et leurs paroles, et surtout par les ministres de Jésus-Christ qui les accompagnaient. Ils pénétrèrent avec leurs missionnaires jusque dans les plus extrêmes solitudes de l'Ouest, et cet endroit même fut témoin de leur passage. Ils aidèrent de tous leurs efforts les apôtres de la bonne nouvelle à instruire, éclairer et convertir les peuplades sauvages. Mais qu'est-il arrivé ? Un petit nombre seulement prêta une oreille docile à la parole du salut. Ceux-là furent baptisés et trouvèrent la vie. Les autres résistèrent obstinément comme le peuple juif. Comme chez ce peuple à l'égard du Messie, des mains cruelles se levèrent contre les missionnaires et contre nos pères. On en fit d'affreux massacres et d'horribles festins, et leur sang coula pour purifier le sol de toutes les souillures dont ces nations l'avaient couvert.

Nos pères avaient accompli leur mission, qui était la première partie de celle du peuple canadien, c'est-à-dire la prédication du royaume de Dieu aux tribus sauvages. Ces peuplades, elles, avaient pour la plupart fermé les yeux à la lumière, et rejeté la vérité chrétienne. Le temps de la miséricorde était passé pour elles. Dieu devait les juger dans sa justice. Il souffla sur elles, et elles disparurent comme la neige devant le soleil du midi. Que sont-ils devenus, ces sauvages ? Regardez, cherchez autour de vous ; vous ne voyez plus rien. Interrogez les forêts, et le silence de la tombe vous répondra : « J'ai parlé, dit le Seigneur ». *Dixi : Ubinam sunt ?* « Où les trouverez-vous ? » Pourtant ils étaient destinés à être nos frères ! Et c'est ce que sont devenus, aussi, ceux qui ont écouté la voix du Seigneur ; ils ont été incorporés à la nation, et ils demeurent encore paisiblement au milieu de nous. Mais les autres, Dieu les a fait disparaître, parce qu'ils ont refusé de rendre gloire à son nom. Et la Providence nous a donné le pays qu'ils habitaient. Ce pays, nous le possédons, non par le droit du massacre et de la conquête, mais par la dispersion providentielle de ceux qui l'occupaient, et comme un don du Seigneur pour la généreuse effusion du sang de nos pères. En présence de ce fait éloquent de notre histoire, je crois entendre l'Éternel dire à nos ancêtres, comme à Abraham, autrefois : « Lève les yeux, regardez du lieu où vous êtes vers le Septentrion et le Midi, à l'Orient et à l'Occident ; ce pays que vous apercevez, je vous le donnerai, à vous



et à vos descendants ». Et quand je considère, sur ce sol, la multiplication prodigieuse de la race canadienne, il me semble encore entendre le Seigneur ajouter : « Je multiplierai votre race à l'égal de la poussière de la terre, des étoiles, du Ciel et du sable de la mer ». Ces événements parlent fortement à l'esprit et au cœur de celui qui a de la foi. Ils annoncent que nos pères ont été aimés et bénis de Dieu, parce qu'ils lui ont été fidèles, et que nous le serons, comme eux, si nous continuons leur religieuse mission. Oui, mes Frères, pour ne pas prolonger davantage ces considérations, soyons-en profondément convaincus, notre mission, comme celle de nos pères, est toute religieuse. Elle consiste à travailler à la propagation de la vérité, et à l'expansion du royaume de Dieu sur ce continent ; et, à cette fin, nous deviendrons un grand peuple.

Tels sont, je ne crains pas de le dire, notre destinée et notre avenir national, si nous conservons nos caractères distinctifs de peuple, la langue, la foi, et les mœurs, et que nous soyons fidèles à Dieu. Mais, hélas ! si nous allions être infidèles, quel ne serait pas notre malheur ! Nous serions rejetés comme des instruments inutiles, ainsi que les nations dont nous avons vu le triste sort. Eloignons de nous cette sombre pensée. Nous avons lieu d'espérer qu'il n'en sera jamais ainsi, mais que le peuple canadien, parlant toujours le français, avec la foi vive de ses ancêtres, et leurs mœurs pures, marchera constamment sur leurs traces, et terminera glorieusement leur digne et sainte mission.

Je termine, ici, ces réflexions qui ont déjà été trop longues.

Aujourd'hui que nous sommes tous ensemble réunis aux pieds des autels, pour célébrer chrétiennement et solennellement notre grande fête nationale, spectacle qui, comme je le disais en commençant, fait du bien au cœur, formons un acte religieux de foi en notre avenir national ; puis, mettons notre espoir et notre confiance en Dieu, qui tient en ses mains les destinées des peuples. *Notite timere, pusillus grex ; quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.* Ne craignez point, vous répéterai-je, faible troupeau, parce qu'il a plu à votre Père de vous donner un royaume. Et si quelqu'un doutait de cet avenir, je dirais en finissant : qu'il regarde les grandes et nombreuses épreuves du passé, et les victoires qui les couronnent, et qu'il espère. Il ne s'agit donc que d'être fidèles à Dieu, et Dieu nous bénira, comme il a béni nos pères, ainsi que je vous le souhaite de tout cœur, avec la bénédiction de Monseigneur.

## DISCOURS DE Mgr L.-F. LA FLÈCHE

ÉVÊQUE ÉLU D'ANTHÉDON, LORS DE LA BÉNÉDICTION DE L'ORGUE DE LA  
CHAPELLE DU SÉMINAIRE DE NICOLET

20 janvier 1867

Nous avons entendu M. le Vicaire Général L.-F. Laflèche au Séminaire de Nicolet le 24 mai 1866. Ce jour-là, les Anciens élèves de l'établissement, afin de laisser trace de leur passage, offrirent un orgue pour la chapelle et ce fut le 20 janvier 1867 qu'on avait résolu de l'inaugurer. Les joies comme les malheurs vont de compagnie vers ceux qu'ils atteignent et ce 20 janvier, ce furent les joies qui arrivèrent enlacées et souriantes à Nicolet : l'orgue était installé et c'était le cinquième des élèves du Séminaire élevé à l'épiscopat, son ancien supérieur, le nouvel évêque d'Anthédon, coadjuteur de l'évêque des Trois Rivières, avec droit de succession, qui venait au lendemain de son élection, présider à la fête.

Il parut heureux à tous et de bonne augure que l'orgue, harmonieux écho d'une grande fête, saluât de ses premières notes mélodieuses l'aurore d'un épiscopat que tous appelaient de leurs vœux.

Mgr L.-F. Laflèche prit la parole en présence de Mgr Cooke, évêque des Trois-Rivières. Nous ne possédons que le commencement et la fin de son discours que nous reproduisons ici :

*Laudate Dominum in sono tubæ, laudate eum in chordis et organo. Ps. 150.*

« Louez le Seigneur au son de la trompette, louez-le avec le luth et avec l'orgue. »

MONSIEUR \*, MES CHERS CONFRÈRES ET MES CHERS ENFANTS,  
La fête qui nous réunit en ce jour devra laisser dans nos cœurs de vives et de douces impressions. C'est d'abord une fête honorable pour

\* Mgr Cooke.

cette Institution, puisque son objet symbolise l'estime, l'affection que ses enfants lui ont toujours conservée. Je puis ajouter que c'est une fête unique en son genre. J'ai consulté les annales de notre pays ; je leur ai demandé si nos pères avaient été les témoins d'une solennité semblable ; j'ai demandé aux plus anciennes institutions du Canada qui ont vu passer un grand nombre de générations, et qui, elles aussi, se sont noblement acquittées de la grande et noble mission que la divine Providence leur avait assignée, si jamais aussi nombreux enfants reconnaissants s'étaient vus réunis pour une pareille fête. Et je n'entends qu'une voix me répondre que jamais témoignage semblable d'affection filiale n'a été donné. Traversant les mers, consultant des pays bien plus anciens que le nôtre, j'ai demandé à l'histoire si, dans son voyage à travers les siècles, il lui avait jamais été donné de contempler ce qu'elle voit en ce jour, et l'histoire a gardé le silence. Donc nous pouvons dire avec assez de certitude que le fait qui nous réunit en ce jour, est jusqu'ici unique en son genre. Mais de quoi s'agit-il donc ? De l'installation et de l'inauguration de cet orgue magnifique dont vous venez d'entendre les premières mélodies. Et à qui devons-nous cette fête ? Je le dirai : c'est à l'esprit de famille, à l'esprit de charité chrétienne, à l'affection filiale et fraternelle dont les élèves de cette maison ont toujours fait preuve. Le fait éclatant dont vous avez été les heureux témoins le 24 mai dernier, n'est que la manifestation spontanée de ces beaux sentiments. Honneur donc aux promoteurs de cette grande fête, honneur à tous ceux qui y ont pris part. Elle dira jusque dans les âges les plus reculés, la bonne intelligence, l'esprit d'union, le sincère attachement, le généreux dévouement des élèves de cette maison.

La dédicace que nous faisons aujourd'hui de ce monument est destinée à perpétuer le beau jour, la grande démonstration qui a vu réunis autour de cette maison chérie, tant d'enfants dévoués, heureux d'avoir pu accourir lui payer le tribut de leur reconnaissance, heureux de pouvoir lui présenter leurs vœux ardents pour la continuation de ses œuvres saintes et glorieuses, heureux enfin du bonheur et de la prospérité de celle qu'ils sont venus fêter. Et si ces murs tressaillirent alors du bonheur de ceux qu'ils renfermaient, si ce temple n'était pas assez vaste pour contenir la grande harmonie jaillissant de tant de cœurs ici réunis pour y saluer ensemble le Dieu de leur jeunesse, pour y respirer plus pur le parfum des souvenirs d'autrefois, comment ces murs pourraient-ils ne pas tressaillir encore aux accents de cette autre fête dont l'objet est de perpétuer la mémoire de la première ? Je suis donc heureux au-

jourd'hui d'unir ma voix aux vôtres, d'unir aussi ma voix à celle de ce magnifique instrument qui chante à sa manière, et qui chantera longtemps pour ceux de nos frères d'études absents.

(Ici l'orateur entra dans de profondes considérations sur la nature de la musique. On omit cette partie de son discours pour ne rapporter que ce qui avait trait directement à l'objet de la fête. Après avoir tenu son auditoire sous le charme de sa parole pendant plus d'une heure. Sa Grandeur termina ainsi :)

Venons-en à l'objet de cette fête. C'est un orgue, l'instrument le plus harmonieux, l'instrument qui réunit en lui l'harmonie de tous les autres. Qu'est-ce que l'harmonie? C'est la convenance des rapports des sons. L'harmonie parfaite, c'est la perfection de ces rapports. Au ciel, il y a harmonie parfaite parce qu'il y a perfection dans les rapports de ces milliers de voix qui chantent la gloire du Très-Haut. Cet instrument donc sera le plus parfait qui réunira le plus grand nombre de sons différents dans une harmonie parfaite. Or l'orgue est certainement, de tous les instruments, celui qui touche de plus près à cette perfection, parcequ'il réunit les sons d'un très grand nombre d'instruments, et qu'il confond tous ces sons dans une belle et puissante harmonie. Voyez ces centaines de tuyaux; chacun a sa place et doit au besoin rendre le son qu'il est convenu de rendre; s'il est changé de place, s'il abandonne le rang qui lui a été assigné, c'est alors un tuyau faux; il faut le remettre dans l'ordre ou le mettre de côté, car seul il suffit pour détruire l'accord, l'harmonie de tous les autres.

Cet orgue sera donc une voix éloquente qui vous prêchera le bon ordre et l'accord. Et c'est pour cette raison que j'admire le choix judicieux qui a été fait d'un tel instrument, afin non seulement de rappeler l'union fraternelle qui a fait de vos devanciers comme une grande famille de frères; mais aussi afin de stimuler et d'exciter en vous et en ceux qui viendront après vous, le désir de voir fortifier ces liens d'affection mutuelle, cette même union fraternelle qui exerceront sur vous les salutaires effets que l'on a remarqués dans vos aînés.

Dans une institution du genre de celle-ci, chaque élève a une mission à remplir, chaque élève a sa place: tant qu'il travaille à remplir cette mission, tant qu'il conserve la place qui lui a été assignée, le bon ordre, l'accord, l'harmonie règnent au milieu de vous; il n'y a point de dissonances, point de fausse note, rien qui choque. Tout, au contraire, charme et réjouit. Mais si un élève, fatigué du rôle qu'il doit remplir, non content de la position qu'il occupe, se laisse fausser par le mépris de l'ordre et de la discipline, alors l'accord est détruit, et la belle harmonie que l'on vient d'admirer a disparu. C'est un tuyau faux que l'on doit essayer de ramener à l'ordre, ou qu'il faut mettre de côté. Conservez donc et cultivez cette harmonie que cet instrument est destiné à figurer.

Ce n'est pas tout. Cet orgue doit être dans votre chapelle un monument élevé à une noble vertu, la reconnaissance. La reconnaissance est naturelle au cœur de l'homme et celui qui ne sait jamais reconnaître un bien-

fait reçu, ne mérite pas d'avoir une place au milieu d'êtres raisonnables. La reconnaissance se mesure sur le bienfait. Un grand bienfait demande donc une grande reconnaissance.

Or qui pourra dire les grands bienfaits de cette maison pour ceux qu'elle a formés aux sciences religieuses et profanes ? Qui pourra jamais apprécier les immenses services qu'elle a rendus à ceux qui sont venus se réfugier sous son toit protecteur, ami de la vertu et des lettres ? Ah ! nous les avons éprouvés et nous avons été heureux de les éprouver à un si haut degré, ces sentiments de reconnaissance, lorsque nous sommes accourus en foule pour remercier tous ensemble celle à qui nous devons d'être ce que nous sommes. Vous avez vous-mêmes, jeunes élèves, pris part à notre joie, en cette mémorable circonstance. Vous avez vu et compris alors combien il fait bon d'être reconnaissant. Non, ne soyons jamais des ingrats ! N'oubliez pas les services que vous rendent ceux qui se dévouent pour vous faire progresser dans les sciences religieuses et profanes. Peut-être qu'un jour vous réunira dans cette même chapelle pour pleurer la mort de quelques-uns de ces généreux amis, de ces dévoués Directeurs. Oh ! alors ce monument élevé à la reconnaissance pleurera avec vous ; il pleurera pour les absents ; il poussera de profonds gémissements, et vous comprendrez la signification de ces longs soupirs ; il soulagera vos cœurs dans ces moments de tristesse et de deuil. Mais viendront les grandes solennités. Oh ! alors vous entendrez ses joyeux accords et sa douce harmonie ; il rivalisera avec vos cent voix pour chanter la gloire du Saint des Saints. Si parfois il tempère la force de sa voix, ce ne sera que pour entendre mieux les accents de vos prières. Toujours, il vous donnera l'exemple de l'accord, de l'harmonie. Et comme ces anges dont parle l'Apocalypse, qui chantent la gloire du Seigneur avec des harpes d'or, vous célébrerez les louanges de votre Dieu et vous publierez ses grandeurs aux sons de l'orgue, *in sono tubæ et organo*.

Lorsque nous considérons le passé de cette maison, nous ne pouvons que nourrir de grandes espérances pour son avenir. L'Eglise et l'Etat peuvent dire s'ils ont été bien servis par le Séminaire de Nicolet. L'Eglise nous montre des princes qu'elle est venu prendre ici, d'ardents défenseurs de ses droits, de zélés propagateurs de sa doctrine, des enfants dévoués et soumis. Dans l'Etat, depuis les plus hautes et les plus honorables fonctions de la magistrature jusqu'à l'emploi le plus humble, nous voyons de nos frères remplir le rôle que la Divine Providence leur a départi. Oui, je suis heureux de le dire, le Séminaire de Nicolet a abondamment rempli les vues de ses généreux fondateurs. C'est un arbre qui a grandi prodigieusement, et qui a étendu ses branches au loin. Il a porté des fruits en abondance, et au temps de la moisson, l'Eglise et l'Etat sont venus cueillir à cet arbre. Vous avez vu un grand nombre de ces fruits venir se rattacher, pour un moment, à l'arbre qui les avait jadis portés. Est-ce que ce spectacle n'avait pas quelque chose de sublime ? N'avez-vous pas été frappés du grand nombre et de la beauté de ces fruits ? Ah ! c'est alors, c'est en ce moment solennel que tous ces enfants du Séminaire de Nicolet ont fait entendre aux oreilles de l'Eglise, de la Patrie et de l'Etat, cet harmonieux concert que l'instrument qu'ils installent aujourd'hui dans

cette chapelle devra répéter souvent, bien fortement, et bien mélodieusement. Mes chers enfants, ceux qui vous ont précédés dans cette maison vous ont donné l'exemple, ils vous ont frayé le chemin. Vous n'avez qu'à lever les yeux pour y trouver de nobles exemples à suivre.

Vous avez l'honneur d'avoir ici, aujourd'hui, au milieu de vous, l'aîné de cette grande famille dont vous faites partie. Il a bien voulu, le noble et digne évêque des Trois-Rivières, malgré son grand âge et ses infirmités, être témoin de cette inauguration de votre orgue, et comme le couronnement de la grande fête du 24 mai, la fête de la reconnaissance. Or, rappelez-vous que noblesse oblige. Vous seriez indignes de semblables aïeux, si vous ne marchiez sur leurs traces. Cet orgue vous redira les travaux, le zèle pour le bien, la persévérance pour les choses entreprises, de ceux qui vous ont offert ce monument de leur amour ardent pour cette maison. Il vous rappellera leur généreux dévouement pour cette institution ; et tout en chantant l'union fraternelle de ceux qu'il est chargé de représenter ici, il vous montrera vos devanciers au poste de l'honneur, il vous encouragera à tendre vers le même but.

En terminant, vous me permettez de dire un mot pour ce qui me regarde personnellement. Je ne suis qu'un faible instrument dans les mains de la Divine Providence. Mon plus grand désir, c'est de faire avant tout la volonté de Dieu, et de ne point mettre d'obstacles aux vues qu'il a sur moi. Je vous ai dit hier soir, en répondant aux adresses si bienveillantes que vous avez bien voulu me présenter, que j'avais pour principe de regarder la voix de mes supérieurs, comme la voix de Dieu. J'ai donc consulté mes supérieurs et si je dois définitivement devenir votre Evêque, j'espère, Monseigneur, mes chers confrères et mes chers enfants, trouver dans cet orgue la figure de ce que je désire voir se réaliser. J'ai la douce conviction, Monseigneur, que cet orgue symbolisera les bons rapports qui ont toujours existé entre votre Grandeur et mon humble personne, et les bons rapports qui continueront d'exister entre votre Grandeur et votre futur coadjuteur. J'espère de plus, mes chers confrères, que cet instrument, avec sa douce harmonie, qui nous a déjà tous charmés, ne sera que la figure de l'harmonie, de la parfaite intelligence qui se maintiendra entre vous et moi, aussi vive qu'elle l'a toujours été, mais surtout qu'elle l'était lorsqu'il m'était donné d'unir mes faibles efforts aux vôtres, pour l'avancement et le progrès de cette maison que je ne cesserai de bénir que lorsque je cesserai de vivre.

Enfin, vous, jeunes élèves de Nicolet, si je deviens votre premier pasteur, cet orgue figurera la soumission, l'obéissance dont vous serez toujours fiers de faire preuve. Oui, j'espère trouver en vous des enfants dévoués, de vaillants soldats pour m'aider à combattre les ennemis de l'Eglise, de braves et religieux citoyens qui feront honneur à la maison qui travaille actuellement à vous former, honneur à l'Etat à qui vous donnerez vos services, honneur à l'Eglise qui vous dirigera et vous conduira à la Patrie des célestes mélodies.

## VI

### DISCOURS DE M<sup>gr</sup> L.-F. LAFLÈCHE

ÉVÊQUE D'ANTHÉDON, COADJUTEUR DES TROIS-RIVIÈRES, A NOTRE-DAME  
DE MONTRÉAL EN L'HONNEUR DES ZOUAVES PONTIFICAUX CANADIENS

18 février 1868.

*Estote fortes in bello et pugnate cum  
antiquo serpente (Lithurg. cath.)*

Soyez forts dans la guerre et combattez l'ancien serpent.

Le Piémont avait alors envahi le domaine temporel de l'Eglise et de toutes les parties du monde le peuple catholique exhalait son indignation et sa douleur.

Le dévouement du Canada français envers le Saint-Siège s'était déjà manifesté en maintes circonstances ; mais, lorsque la plus impie des agressions eut réduit ainsi le bien de l'Eglise et menaça de le confisquer en entier, tout le Bas Canada se trouva debout, frémissant du plus généreux courroux : il voulait de force s'opposer à l'iniquité des faits accomplis par la rapine et le brigandage.

Rome demandait des prières ; elle demandait aussi des hommes de bonne volonté pour la défense de l'Eglise spoliée et outragée dans la personne même de son chef suprême.

A cet appel déchirant, qui fendait le cœur des fidèles, un frisson secoua les franco-canadiens et dans tout le bassin du Saint-Laurent retentit un cri d'enthousiasme qui souleva les foules : riches et pauvres voulaient s'enrôler, partir en guerre contre le Piémontais. Mais comment traverser les mers, s'équiper, s'armer, combattre et subsister, alors que, dépouillé et trahi, Pie IX se trouvait face à l'ennemi les mains vides !

Il ne fallait donc pas seulement offrir sa jeune ardeur et tout son courage, il fallait de plus faire les frais de son sacrifice, et, au Canada, malgré une abnégation touchante, peu de héros en avaient les moyens.

Alors, à la voix de Mgr Ignace Bourget, des autres évêques et de tout le clergé, à l'appel de laïques distingués et dévoués à l'Eglise, un Comité se constitua pour coordonner toutes les énergies, tous les dévouements, et afin de réunir les moyens nécessaires pour les rendre efficaces.

Il y eut, à Montréal, une première assemblée du peuple dans l'Eglise de Notre-Dame, dont la nef, les bas-côtés et toutes les galeries ne suffirent pas à contenir la foule accourue de tous les centres habités de la province. En présence de 18.000 auditeurs des orateurs en renom clamèrent le dévouement du peuple canadien au Siège apostolique. A la suite de cette manifestation grandiose, une adresse au Saint-Père couverte de 100.000 signatures interpréta les sentiments nobles et touchants de cette jeune nation envers celui qui, à Rome, personnifiait les traditions et les immuables promesses sur lesquelles reposent les destinées de la chrétienté.

Après Castelfidardo, nouvel élan, nouvelles manifestations qui préparèrent le pays, après l'appui de ses vœux et de ses subsides, à consentir le tribut du sang. C'est alors que la voix des évêques se fit entendre et que le Comité de la défense pontificale se mit à l'œuvre. 250 jeunes gens furent enrôlés et équipés, et les moyens de leur subsistance face à l'ennemi de Rome furent assurés. Ces nouveaux croisés attendaient impatientement l'heure du départ : elle sonna le 18 février 1868 et cette heure fut poignante de solennité et de grandeur. Ce fut encore l'Eglise de Notre-Dame de Montréal qui vit le peuple assemblé autour des jeunes zouaves pontificaux au pied des autels, et cette manifestation n'en vit d'aussi belles que lors du Congrès Eucharistique de Montréal.

Mgr L.-F. Laflèche était alors l'orateur le plus populaire du Canada et c'est à lui que revient l'honneur de prendre la parole en cette occasion. Voici le texte intégral de son discours préparé pour cette circonstance :

## I. — L'ÉGLISE CATHOLIQUE EST UNE SOCIÉTÉ MILITANTE, CHAQUE CHRÉTIEN EST UN SOLDAT

MONSEIGNEUR \*, MES CHIERS FRÈRES,

La terre entière est un vaste champ de bataille, et la vie de l'homme y est une guerre continuelle. C'est là une vérité que le saint homme Job proclamait solennellement il y a déjà plus de trois mille ans. Or s'il est vrai de dire de l'homme en général que son passage ici-bas n'est qu'une suite de combats, c'est surtout du chrétien qu'il faut affirmer cette vérité. La lutte est tellement essentielle à sa condition de membre de l'Eglise, que l'idée de lutte vient tout naturellement à la pensée, quand on veut le définir. *Un chétien, le chrétien complet,*

\* Monseigneur Bourget, évêque de Montréal.



*le chrétien parfait, c'est un soldat.* Tel est l'enseignement du catéchisme catholique. Telle est la vérité que chaque pasteur s'efforce de graver en caractères ineffaçables dans l'âme du fidèle, lorsqu'il le prépare à la réception du grand sacrement qui développe et perfectionne la vie surnaturelle, par une communication plus abondante des dons de l'Esprit-Saint. Il lui enseigne avec soin que la confirmation, en le rendant *parfait chrétien*, le fait en même temps *soldat de Jésus-Christ*, et l'oblige, par conséquent, à confesser le nom et à soutenir les intérêts sacrés de son divin Maître, même au prix de sa vie. Aussi le grand Apôtre des nations, arrivant à la fin de sa course, résume-t-il l'ensemble de sa vie par ce mot bien connu : *Bonum certamen certavi.* « J'ai combattu le bon combat. » (2 Tim. 4-7.) Le même apôtre écrivant à son cher disciple Timothée, lui dit : *Laboru sicut bonus miles Christi.* « Soutiens le dur labeur d'un bon soldat de Jésus-Christ. » Il lui rappelle dans le même endroit qu'il n'y aura de couronné que celui qui aura légitimement combattu. *Non coronatur nisi legitime certaverit* (2 Tim. 2-6). Cette doctrine du grand apôtre n'est que le commentaire des paroles du Sauveur. *Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere, sed gladium.* « Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre ; je ne suis pas venu apporter la paix, mais l'épée. » (Math. 10, 14).

Il n'est donc pas étonnant qu'une société dont tous les membres sont soldats, qui a reçu de son Fondateur le glaive pour combattre, soit essentiellement une société militante ; et tel est le nom de l'Eglise Catholique ici-bas, l'Eglise militante.

Disons de suite comment elle fait la guerre, sur quels champs de bataille ses enfants sont appelés à combattre.

## II. — COMMENT L'ÉGLISE FAIT LA GUERRE ET QUEL EST LE CHAMP DE BATAILLE DU CHRÉTIEN

Le chrétien, ce soldat de Jésus-Christ, doit, comme tout bon et fidèle soldat, combattre pour les intérêts de son roi ; et il y a surtout trois champs de bataille, où il doit s'avancer et combattre vaillamment.

Le premier est en lui-même, en son âme. C'est là d'abord qu'il aura à soutenir la guerre, pour y établir le règne de Dieu, son Souverain Maître ; guerre pénible, guerre sans trêve, mais guerre nécessaire. En vain aurait-il la prétention d'étendre le royaume de Dieu à l'extérieur,

et de le défendre contre les ennemis qui l'y attaquent, si son âme était captive, ou en la puissance de ses ennemis ; cela va de soi.

Les deux autres champs de bataille sont à l'extérieur. Dans le second, le soldat doit combattre pour établir et étendre le royaume de Dieu, c'est-à-dire l'église catholique, à laquelle toutes les nations ont été données en héritage. C'est ce combat que livrèrent les Apôtres et que soutiennent encore les pasteurs régulièrement constitués chez les nations chrétiennes, et les missionnaires légitimement envoyés chez les peuples infidèles ; combat bien douloureux quelquefois, dans lequel le sang chrétien a coulé en abondance ; mais aussi combat bien glorieux pour l'Eglise, par les éclatants triomphes qui l'ont couronné, et les millions de ses enfants qu'il a fait monter au ciel, la palme à la main et la tête ceinte de la couronne de l'immortalité.

Enfin le dernier champ de bataille est celui-ci — le royaume de Dieu, attaqué par un injuste agresseur, doit être défendu les armes à la main. C'est celui où viennent de s'immortaliser les glorieux vainqueurs de Mentana et de Monte-Rotondo ; c'est celui où les victimes du guet-apens de Castelfidardo ont cueilli la gloire des héros et le mérite des martyrs. C'est celui où les valeureux croisés, nos ancêtres, allaient défendre la civilisation chrétienne de l'Europe, en refoulant vers l'Asie et l'Afrique la barbarie musulmane ; c'est celui enfin, Monseigneur et mes chers frères, vers lequel l'élite de la jeunesse du Canada catholique ici présente, est poussée en ce moment, par une ardeur digne de tout éloge, par un dévouement admirable, à voler, les armes à la main, à la défense de la cause de Dieu personnifiée dans le chef vénérable de la catholicité, Notre Saint Père le Pape, le glorieux Pie IX. Etablir dans son âme le règne de Dieu, l'étendre et le propager avec zèle au dehors et dans le monde entier, le défendre avec un courage indomptable lorsqu'il est attaqué, voilà en trois mots et la tâche du soldat chrétien, et les champs où doit se faire la lutte.

La circonstance à jamais mémorable de ce jour me semble bien propre à vous parler de cette remarquable vérité, à vous l'exposer sous ce dernier point de vue, surtout, sous lequel nous avons assez rarement l'occasion de l'envisager. Car ce n'est pas seulement dans l'ordre purement spirituel et invisible que le chrétien est soldat de Jésus-Christ ; que l'Eglise est comme une armée rangée en bataille : non, ceux qui l'entendraient ainsi, n'auraient de la vérité qu'une idée incomplète et seraient certainement dans une bien grande erreur.

L'Eglise catholique, qui est le royaume de Dieu ici-bas, est néces-

sairement une société visible ; *Non potest abscondi civitas supra montem posita*, et les chrétiens, membres de cette société, doivent aussi, même dans l'ordre visible et temporel, soutenir ses intérêts au prix des plus grands sacrifices et de la vie même, et défendre son existence et son intégrité contre tout injuste agresseur. C'est ainsi que l'ont toujours compris nos pères dans la foi, depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours.

Étudiée à ce point de vue, cette vérité jettera une grande lumière sur l'époque où nous sommes, et nous aidera à apprécier, à leur juste valeur, les événements du jour. Mais avant de commencer à développer ce sujet, j'aime à vous faire remarquer que l'Église n'attaque jamais ; mais qu'elle peut se défendre quand elle est attaquée, qu'elle peut réclamer en effet ses droits, quand on les a usurpés. Dans la défense que l'Église est obligée de faire de ses droits, elle ne sait guère opposer en général qu'une résistance passive, si l'agression ou l'usurpation vient d'un pouvoir légitimement constitué ; mais elle ne craint pas d'opposer une résistance active, elle repousse la violence et l'usurpation par la force, si l'agression vient d'un pouvoir usurpateur et illégitimement constitué ; à plus forte raison, si l'agression vient d'un pouvoir révolutionnaire et qui n'a aucune apparence de légitimité, comme dans le cas présent, en Italie. C'est ce qui sera démontré clairement dans la suite de ce discours.

J'aime encore à vous faire remarquer en passant, ce que je considère comme un devoir, mes chers frères ; c'est que nous devons rendre au Seigneur les plus vives et les plus sincères actions de grâces pour la longue paix qu'il a daigné accorder à notre chère patrie, et pour la liberté dont il a plu à sa divine miséricorde de nous faire jouir dans l'exercice de notre sainte religion. Laissez-moi vous le dire en quelques instants, puis nous continuerons notre étude.

### III. — LES CANADIENS DOIVENT REMERCIER DIEU DE LA LONGUE PAIX DONT ILS ONT JOUI

Depuis plus d'un demi-siècle nous avons été, sous le double rapport de la paix et de la liberté, le peuple le plus favorisé de la terre, je n'hésite pas un moment à le dire. Pendant que la guerre déchaînait ses fureurs chez les grands peuples, aux mains desquels la divine Providence semble avoir confié les destinées du genre humain, le petit

peuple du Canada, modestement assis sur les bords de son grand fleuve, a toujours pu écouter, avec un cœur tranquille, gronder dans le lointain ces épouvantables engins de destruction, que le génie moderne s'est évertué à inventer pour aider la mort à moissonner plus efficacement sur les champs de bataille. Pendant que dans l'Extrême-Orient, la Chine, le Tonkin, la Corée et le Japon, le sang des martyrs coulait à flots ; pendant que le feu de la guerre embrasait les deux Amériques, et tour à tour presque toutes les provinces de l'ancien continent, toujours, nous avons joui de la liberté religieuse la plus parfaite, à un point qu'il nous semble, à nous, Canadiens, que l'état de paix soit l'état normal de l'homme et surtout de l'homme chrétien ici-bas. Mais ne nous y trompons point, c'est le contraire qui est vrai. Le chrétien est avant tout soldat, et un soldat toujours prêt à l'action ; l'Eglise est une armée rangée en bataille et son état normal n'est pas, ne saurait être le repos ; c'est positivement, au contraire, l'état de guerre, nous l'avons déjà dit. La longue période de paix dont nous jouissons depuis plus de deux générations, est certainement ici une exception que la divine Providence a voulu faire en faveur du peuple canadien, pour le récompenser, sans doute, des luttes héroïques que ses pères ont soutenues avec tant de dévouement, et peut-être pour lui donner le temps de prendre racine et de se développer sur le sol qu'ils ont arrosé de leur sang, et qu'ils lui ont légué avec l'héritage sacré de leur foi. C'est là, je le répète, une insigne faveur dont nous devons nous montrer, surtout en ce temps-ci, sincèrement reconnaissants.

#### IV. — LE CANADIEN DOIT PRENDRE PLACE DANS LE CAMP DE DIEU, ESPÉRANCE POUR L'AVENIR

Quoiqu'il en soit, ne nous faisons point illusion : le peuple canadien subira, comme tous les autres peuples, la grande loi de l'humanité déchue ; il lui faudra prendre part à la grande guerre que les nations, aussi bien que les individus, doivent soutenir contre l'ancien serpent. Je vais essayer de vous montrer dans la suite de cet entretien, mes chers frères, quel est le poste que la divine Providence a visiblement assigné au peuple du Canada, dans les combats qu'il doit soutenir pour la cause de Dieu. Nous verrons combien sont consolants pour les cœurs sincèrement catholiques et canadiens, et combien sont rassurants pour notre *avenir religieux et national*, sur ce continent, le

dévouement admirable de notre jeunesse, et l'élan spontané de toutes les populations de la province, en faveur de la cause religieuse par excellence à cette époque, celle du Pouvoir Temporel du Saint-Siège. Ce dévouement, cet élan, sont une preuve sans réplique que le peuple canadien n'a pas encore failli à sa mission, malgré les quelques défections qui ont si sensiblement affligé et affligent encore l'Eglise du Canada. Or être fidèle à sa mission, pour un peuple aussi bien que pour un individu, c'est la plus sûre garantie de la protection divine dans sa marche vers l'accomplissement de ses destinées. C'est là une vérité de fait, que l'expérience a cent fois confirmée et qui n'a pas besoin d'autres preuves.

Puisque l'Eglise est une armée rangée en bataille, que chaque chrétien est un soldat, et que la solennité présente n'est qu'une préparation à un grand et prochain combat, examinons, dans la première partie de ce discours, les luttes passées de l'Eglise, en remontant jusqu'à leur origine même, pour nous faire mieux juger les temps que nous traversons ; dans la seconde partie, les luttes actuelles, telles qu'elles se déroulent à nos regards, en leur extrême gravité ; enfin, dans la troisième partie, la part qu'y doit prendre la population catholique de notre heureuse patrie.

## PREMIÈRE PARTIE

### V. — ORIGINE DE LA GUERRE QUE L'ÉGLISE CONTINUE A SOUTENIR

La méthode la plus facile pour mettre en évidence le caractère militant de l'Eglise, est de l'étudier dans sa vie propre et, pour ainsi dire, personnelle ; c'est de la voir à l'œuvre : *A fructibus eorum cognoscetis eos*. On juge les institutions, aussi bien que les hommes, par leurs fruits. Suivons donc rapidement l'Eglise dans sa marche à travers les siècles, et nous nous convaincrons, par l'évidence même des faits, que son existence dix-huit fois séculaire n'a été qu'une suite de combats et de guerre gigantesques, dans lesquels non seulement l'esprit, mais encore les bras ont pris une large part et où le sang de ses enfants a coulé en abondance. Il est facile de la suivre à la trace de ce sang généreux, qui a sans cesse arrosé et fécondé le sillon profond qu'elle a si laborieusement tracé dans les champs de l'espace et du temps. Mais si nous voulons avoir l'intelligence parfaite, saisir le sens véritable de

cette existence phénoménale de l'Eglise militante, il est nécessaire de ne point perdre de vue, l'origine, le principe de cette guerre commencée avant elle, continuée par elle, et qui ne finira qu'à la fin des temps. Voici ce que nous en dit l'Apôtre saint Jean, dans la révélation qui lui en fut faite dans l'île de Pathmos : *Et factum est prælium magnum in cælo ; Michaël et angeli ejus præliabantur cum dracone et draco pugnabat et angeli ejus.* (Apoc. 12, 7.) « Alors il y eut un grand combat dans le ciel, Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon avec ses anges combattaient contre lui. » C'est dans le ciel même que la guerre a trouvé son origine ; c'est dans ce séjour, alors de douce épreuve, que l'étendard de la révolte a été pour la première fois arboré contre le plus légitime et le plus juste des souverains, *Dieu lui-même* ; contre le plus sage et le plus doux des gouvernements, le gouvernement de celui de qui découle toute paternité !

Oui, mes chers frères, c'est là, à l'ombre du léger voile qui dérobaient temporairement les splendeurs et les richesses de la divinité, que le cri de révolte a été poussé pour la première fois. *Non serviam*, je n'obéirai point. C'est là, et pour la première fois, que la guerre a éclaté. De la part de Satan, cette guerre sacrilège a été une injuste et outrageante agression ; mais de la part de Dieu, qui a combattu et défait Lucifer, par le chef de ses milices célestes, cette guerre fut une juste et légitime défense.

On peut remarquer, en passant, que le combat qui eut lieu entre l'archange Michel et le Dragon, ne fut pas seulement un combat de pensées et purement dans l'ordre intellectuel, mais bien un combat réel et personnel ; puisque le Dragon ne fut pas convaincu, mais véritablement chassé du ciel, et précipité sur la terre.

Après cette grande victoire du bien sur le mal, la paix fut rétablie pour toujours dans les régions célestes ; mais la guerre descendit sur la terre. « Et, continue le prophète de la loi évangélique, à qui ces choses furent révélées, *le dragon et ses anges furent les plus faibles et depuis ce temps ils ne parurent plus dans le ciel.* Et ce grand dragon, cet ancien serpent, qui est appelé le diable et Satan, qui séduit tout le monde, fut précipité en terre et ses anges avec lui. Le dragon irrité contre la femme, c'est-à-dire contre l'Eglise, alla faire la guerre à ses autres enfants, qui gardent les commandements de Dieu, et qui demeurent fermes dans la confession de Jésus-Christ ; c'est-à-dire, aux chrétiens de l'Eglise militante, à nos pères, à nous, à nos descendants. C'est ainsi que la guerre commencée dans le ciel par Lucifer contre

Dieu et ses anges, se poursuit sur la terre par le dragon, cet ancien serpent, contre les enfants de Dieu, contre son Eglisc.

VI. — ÉTAT DE L'HUMANITÉ BLESSÉE DANS LA GUERRE DU MAL, AU MOMENT OU L'EGLISE FAIT SON APPARITION DANS CE MONDE

Constatons maintenant, avant d'aller plus loin, dans quel état de dégradation et d'abrutissement les hommes étaient descendus, au moment où Dieu, dans sa miséricorde, envoya son Eglise leur tendre une main secourable contre le prince du mal. Ce fait de l'abaissement prodigieux de tous les peuples, sous le rapport moral et religieux, se pose devant nous comme une preuve frappante de *l'impuissance radicale* de la raison humaine, à relever l'homme tombé sous les efforts de Satan, à le désabuser des erreurs de la plus grossière idolâtrie, et à le détourner de la violation des lois les plus sacrées de notre nature. Voyons plutôt... Déjà depuis cinq ou six cents ans, des nations remarquables par le degré de civilisation matérielle où elles s'étaient élevées, voyaient fleurir dans leur sein des hommes de génie, dont les productions intellectuelles n'ont pas encore cessé de faire l'admiration du monde entier. Les arts et la littérature, l'éloquence et la philosophie, avaient brillé de l'éclat le plus vif, chez les Grecs et les Romains, chez les Egyptiens et les Chaldéens ; et je le demande à cette nombreuse assemblée, est-il un seul homme qui puisse dire que la raison humaine n'eut alors chez ces peuples un grand nombre de ses plus illustres représentants. Or ces artistes et ces littérateurs, ces grands orateurs et ces profonds philosophes, si richement doués des dons les plus précieux de l'intelligence, qu'en ont-ils faits ? Où ont-ils conduit ces peuples dont ils étaient naturellement alors les guides ? Ecoutez, s'il vous plaît : voici ce que nous en dit un contemporain, un témoin oculaire, l'Apôtre saint Paul, dans son Eptre aux Romains : *Ces hommes sont inexcusables, parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements, et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres. Ils sont devenus fous en s'attribuant le nom de sages. Ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible et à des figures d'oiseau, de bêtes à quatre pieds et de reptiles.*

Voilà, mes chers frères, où en était le genre humain dans sa plus

noble représentation, chez les peuples les plus éclairés. Au moment où l'Eglise vient à lui pour le relever de cette profonde dégradation, elle trouve le sage Egyptien prosterné en adoration devant un bœuf stupide, le Grec orgueilleux célébrant avec grand tapage ses bacchanales, adorant sur ses autels un bouc impur, une Vénus impudique. Les fiers Romains, ce peuple qu'on appelait avec complaisance le peuple-roi, offraient gravement leurs adorations à un Jupiter adultère, à un Mars sanguinaire, à un Mercure voleur. En un mot, chez ces peuples élevés à l'école du rationalisme antique, *tout était Dieu, excepté Dieu même*. Satan, l'ancien serpent, avait si bien réussi dans sa lutte infernale contre notre pauvre humanité, abandonnée à ses propres lumières, à ses propres forces, qu'il avait fini par la soustraire complètement au règne de Dieu, dont il lui avait fait oublier jusqu'au nom, pour la soumettre à son cruel et déshonorant empire ; car tous ces dieux féroces, vicieux, impurs ou stupides, tous ces animaux plus ou moins immondes, devant lesquels Satan avait appris au genre humain à se prosterner en tremblant, c'étaient des démons. — *Omnes dii gentium dæmonia*, dit le prophète.

Voilà ce que la pauvre raison humaine, abandonnée à elle-même, n'avait pu empêcher ! L'éloquence et la philosophie de la Grèce et de Rome, bien loin d'y mettre obstacle, n'avaient fait qu'aggraver le mal, ainsi que le constate l'Apôtre saint Paul, quand il nous dit de ces philosophes libres-penseurs, que Dieu, par un juste châtiment, les abandonna à la corruption de leurs cœurs et au plus profond aveuglement de leur esprit, pour avoir mis le mensonge à la place de la vérité, et rendu à la créature l'adoration et le culte souverain qui n'appartiennent qu'au Créateur. Et nous, dans nos courses de missionnaires, permettez-nous ici de le dire, nous avons été dans un grand étonnement, de trouver qu'au milieu de leur infidélité, les pauvres sauvages de notre Amérique avaient conservé des notions bien imparfaites, il est vrai, sur Dieu, sur le monde et sur les lois morales ; mais certainement plus claires que celles dont se vantent ces savants des antiques sociétés du paganisme.

Les savants suivaient les enseignements de la seule raison qui les égarait, et les sauvages, un reste des traditions primitives qui les éclairaient encore. O humanité, où es-tu descendue ? O raison, que ta force est donc impuissante ! Que ne guérissais-tu les nations !

En constatant la dégradation inconcevable où se trouvait l'humanité, avant l'apparition de l'Eglise sur la terre, j'attire votre attention



d'une manière toute spéciale *sur ce fait saisissant* de l'impuissance radicale de la raison humaine à maintenir l'humanité à la hauteur de sa dignité, et à la conduire dans les voies de la véritable civilisation et du bonheur social. Ce fait, à lui seul, pour des esprits droits et sans préjugés, est une réfutation péremptoire de l'une des grandes erreurs de notre temps, le rationalisme, qui voudrait encore une fois soustraire l'homme et la société au contrôle de la Religion et au règne de Dieu.

Or la mission de l'Eglise était de relever l'humanité de la profondeur de toutes les dégradations, où elle croupissait en dépit de sa raison, et de rétablir l'homme dans la justice et la vérité, dans sa dignité d'enfant de Dieu, dans ses droits de roi de la création. Car Dieu avait dit : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance ; qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes et à toute la terre. » (Gén. 1, 26). Mais une pareille restauration ne pouvait se faire sans lutte, et c'est l'ensemble, la suite de ces combats gigantesques que nous allons examiner rapidement à présent.

On sait qu'il importait grandement de bien fixer, de bien constater le point de départ, afin de rendre plus sensibles, dans l'intérêt de la vérité, les progrès immenses que l'Eglise a fait accomplir aux sociétés qui ont ressenti la douce et vivifiante influence des lumières de sa doctrine et de la pureté de sa morale.

En demandant ainsi aux grandes époques du passé de nous expliquer le présent et de nous éclairer sur l'avenir ; nous faisons comme le voyageur arrivé, après une longue marche, au sommet de quelque haute montagne. Il s'arrête pour contempler la magnificence et l'étendue du panorama qui se déroule à ses regards avides. Cette vue générale des plaines et des collines qu'il a franchies, lui fournit le meilleur moyen de juger du pays qu'il a parcouru. Les cimes élevées qui se dessinent à grande distance dans l'azur du ciel, lui servent encore de jalons pour bien reconnaître la position où il se trouve et la route qu'il doit suivre, pour arriver heureusement au terme de son voyage.

## VII. — PREMIÈRE LUTTE DE L'ÉGLISE. — LE PAGANISME.

La première et la plus terrible des luttes que l'Eglise ait jamais eu à soutenir fut, sans contredit, celle qui se livra autour de son berceau. Il s'agissait pour l'Eglise de proclamer en face du polythéisme ou de l'idolâtrie, le dogme fondamental de *l'unité d'un Dieu créateur et con-*

*servateur de toutes choses.* Elle l'avait ainsi formulée en tête de son *Credo* : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre.*

S'il y a une vérité qui s'impose à notre intelligence avec toute l'évidence du soleil en plein midi, c'est assurément celle de l'unité de Dieu. Mais ce dogme fondamental renversait de fond en comble tout le système du polythéisme païen, et faisait crouler sur leur base même tous ces dieux de métal, de pierre et de bois ; il faisait descendre des autels et renvoyait à la pâture tous ces animaux plus ou moins stupides, cruels ou immondes, devant lesquels Satan avait prosterné le genre humain. Et, honte à la nature humaine ! les nations frémissèrent à cette nouvelle, elles formèrent des complots insensés contre le Seigneur qui voulait, dans son infinie miséricorde, les arracher à cette épouvantable tyrannie. Voilà, mes frères, voilà qui nous paraît incroyable à nous, à nous enfants heureux de l'Eglise, qui avons appris, sur les genoux de nos bonnes et pieuses mères, cette vérité primordiale de l'unité de Dieu.

Mais l'ancien serpent l'avait compris. L'établissement du royaume de Dieu sur la terre, c'était la ruine de son tyrannique empire. L'Eglise, à son début, ne lui apparaissant que comme un faible enfant dans son berceau, il crut que la force brutale était le moyen le plus sûr de s'en débarrasser. Il entreprit de l'étouffer, de la noyer dans son sang. Et voilà la persécution qui s'organise et la bataille qui s'engage. Il lance contre l'Eglise le plus puissant despotisme qui ait jamais fait gémir l'humanité sous un joug de fer. Les édits sanguinaires succèdent aux édits, la chasse aux lions fait place à la chasse aux chrétiens ; la persécution poursuit, elle atteint les infortunés chrétiens jusqu'aux extrémités du monde. Dans ces heureux temps de l'omnipotence humaine, plus de place à la lumière du soleil pour les adorateurs du vrai Dieu ; il leur faut quitter leurs demeures, abandonner la société de leurs frères, pour aller demander un asile aux sépulcres et aux ténèbres des Catacombes. C'est là que nos pères dans la foi purent trouver un refuge et se dérober au fer de leurs persécuteurs. Là, à la lumière tremblante de quelques flambeaux, ils vont offrir la Victime adorable qui doit bientôt arracher le monde à cette épouvantable tyrannie. Dans les théâtres, sur les places publiques, dans les cirques, partout des lions, partout des bûchers, partout des bourreaux ; le sang chrétien coule à grands flots. Mais, ô prodige étonnant ! ce sang devient une semence féconde de nouveaux chrétiens ! plus on persécute les disciples du Christ, plus on

les torture, plus ils se multiplient ! La mort perd pour eux ses horreurs, elle leur semble même avoir des charmes irrésistibles. Le ciel les encourage ; la nature, l'enfer même obéit à leur voix. Au nom du Dieu du Calvaire, à l'approche des chrétiens, les idoles tombent dans la poussière, les démons prennent la fuite ; les lions adoucis s'approchent timidement des martyrs, le feu change en rosée ses ardeurs. De tendres enfants, par leur courage surnaturel en présence des tourments, font trembler les juges et les préfets sur leurs sièges ; et les puissants empereurs eux-mêmes en sont épouvantés. « Il est grand le Dieu des chrétiens, » dit l'un. « Tu as vaincu Galiléen, » dit l'autre. Enfin, après une lutte et une boucherie de trois siècles, la victoire la plus complète demeure à l'Eglise. Le colosse romain, gorgé de sang, n'en peut plus ; il s'affaisse sur lui-même et s'abat. Les chrétiens remplissent maintenant l'empire ; les Papes sortent enfin des Catacombes et la croix domine la couronne du prince. Les idoles et tous les dieux des nations ont disparu au souffle puissant du christianisme, comme le nuage chargé de foudre devant l'aquilon, pour laisser le soleil répandre à flots, sans obstacles, sur la nature réjouie, les rayons vivifiants de sa lumière et de sa chaleur. C'est ainsi que l'humanité régénérée par l'Eglise n'a cessé depuis lors de chanter avec bonheur dans ses solennités et de répéter au sein de la famille : *Je crois en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre.*

Ici, rappelons-le, mes frères, l'enseignement de cette vérité a coûté à l'Eglise son premier sang, le sang de ses plus illustres enfants, le sang de plus de douze millions de martyrs, de tout âge, de tout sexe, de tout rang, et de la plupart des Souverains Pontifes qui l'ont gouvernée pendant la sanglante période de ces trois siècles. Rappelons aussi l'enseignement social important qui ressort de ce que nous avons déjà dit ; c'est que l'Eglise, en présence d'un pouvoir légitimement constitué, mais qui se fait persécuteur, ne fait généralement la guerre qu'en lui opposant une résistance passive. C'est la grande leçon du respect dû à l'autorité, qu'elle n'a cessé de donner à l'univers pendant toute cette longue et douloureuse période. Jamais elle n'a fait appel à la révolte qu'elle condamne absolument ; toujours elle a prêché à ses enfants le respect, la soumission aux personnes revêtues de l'autorité, rappelant selon les paroles du grand Apôtre, *qu'ils sont les ministres de Dieu.*

## VIII. — DEUXIÈME LUTTE DE L'ÉGLISE. — L'ARIANISME

Le prophète royal avait annoncé que les méchants feraient la guerre au Seigneur ; c'est ce que nous venons de voir, et qu'ils la feraient aussi à son Christ, c'est ce que nous allons présentement examiner.

Pour accomplir la grande restauration du règne de Dieu sur la terre, l'Eglise devait, avec *le dogme de l'unité de Dieu*, affirmer et établir dans les âmes *le dogme de la filiation divine du Christ et de la maternité de la bienheureuse Vierge Marie*. C'était le second et le troisième article de son symbole :

*Je crois en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.*

Satan, vaincu et humilié dans la guerre sacrilège et atroce qu'il venait de faire au Seigneur, jura dans sa haine infernale de s'en venger contre son Christ. L'expérience venait de lui apprendre que la violence était impuissante à renverser et même à ralentir le développement de l'Eglise. Il se persuada sans peine qu'il fallait, dans cette seconde guerre, changer de tactique et reprendre son ancien rôle de serpent, c'est-à-dire attaquer et combattre par la ruse, l'hypocrisie et la plus insigne mauvaise foi. Il porta donc sournoisement la guerre au sein même de l'Eglise et sur le terrain du raisonnement. Le peuple grec, remarquable entre tous par le nombre de ses sophistes, lui parait être le mieux qualifié pour le seconder dans son projet impie.

Arius, prêtre orgueilleux d'Alexandrie, sous l'impulsion du souffle haineux de l'ancien serpent, se leva et osa audacieusement proférer ce blasphème : « Jésus-Christ n'est pas Dieu ». Un peu plus tard, Nestorius, également impie et esclave du même orgueil, répéta la même erreur en termes un peu plus détournés, et dit : « La Vierge Marie, mère de Jésus-Christ, n'est pas la mère de Dieu ». Comme on le voit, la guerre est déclarée au Christ, vrai Fils du Dieu vivant. Il est attaqué dans sa personne humano-divine ou théandrique.

Mais le Seigneur ne tarda pas à susciter de nouveaux défenseurs à son Eglise, pour la gloire de son Christ. Au témoignage du sang succède le témoignage de la science et de l'intelligence, et l'époque des martyrs fut suivie de l'époque des grands docteurs de l'Eglise, dont les immortels écrits sont encore là comme des phares brillants qui éclairent les générations. Toutes les ruses et l'astuce de l'ancien serpent furent

déjoués, ses plis et ses replis ne purent dérober sa tête à la puissante massue des Pères de l'Eglise. Cette tête fut écrasée, et la filiation divine de N.-S. Jésus-Christ fut solennellement proclamée dans le Concile de Nicée. Le Concile la définit par ces paroles : *Je le crois Dieu de Dieu ; lumière de lumière ; vrai Dieu de vrai Dieu !* Le Concile d'Ephèse vengea de même devant l'univers la maternité divine de Marie toujours Vierge. Le monde catholique s'était ému des blasphèmes d'Arius et de Nestorius ; aussi reçut-il avec enthousiasme la décision du Concile. Ces paroles des Pères : « Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous, » accueillies avec amour, se sont trouvées depuis sur toutes les bouches et dans tous les cœurs catholiques.

Satan, démasqué et honteusement vaincu sur ce nouveau terrain, furieux comme un lion blessé que la colère emporte, eut encore recours à la force brutale et à la persécution contre l'Eglise ; le sang chrétien coula de nouveau en plusieurs endroits. Mais ce nouveau témoignage du sang ne fit que donner plus d'éclat au triomphe de l'Eglise, qui n'a cessé depuis lors de proclamer chaque jour à la face du ciel et de la terre *la divinité du Christ son fondateur, et la maternité divine de sa sainte Mère.*

*Je crois en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur, qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie.*

## IX. — COMMENT SONT CHÂTIÉES LES NATIONS PRÉVARICATRICES

Arrêtons-nous un instant pour cueillir un autre enseignement précieux ; voyons comment Dieu châtie les nations persécutrices et rebelles. Le peuple romain, dont la loi suprême était la force, avait voulu étouffer l'Eglise dans son berceau et noyer les chrétiens dans leur sang. Mais Dieu sait punir par où l'on a péché. Dans sa justice inexorable, le Seigneur ouvre les portes du septentrion, il lance sur le colossal empire les peuples innombrables de la barbarie du nord, avec la mission de porter partout le fer et le feu, le ravage et la mort. Ces barbares frappent en effet à coups redoublés ; ils brisent comme un vase d'argile cette gigantesque monarchie qui écrasait le monde sous son joug de fer. C'est ce que le royal prophète avait prédit : *Et tanquam vas figuli confringes eos.* « Et tu les briseras comme un vase d'argile. »

Le Grec orgueilleux, lui, n'avait pas voulu soumettre sa faible raison à l'autorité de la foi ; les pâles lueurs de sa philosophie nuageuse, à la

lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde. Pour le punir, Dieu le soumet au terrible régime du cimenterre des Mahométans. Ceux-ci n'avaient dans toute leur philosophie que ce syllogisme brutal : *Dieu est Dieu et Mahomet est son prophète ; crois ou meurs*. Et depuis des siècles la nation orgueilleuse et raisonnée par excellence, se traîne profondément humiliée sous le joug abrutissant de l'islamisme. C'est aussi ce que le même prophète avait annoncé : *Reges eos in virga ferea*. « Tu les gouverneras avec un sceptre de fer. » Cette verge de fer ressemble assez au cimenterre des Califes ; on ne s'y méprendra pas.

Grande et terrible leçon pour les peuples rebelles à l'autorité de l'Eglise de Jésus-Christ et persécuteurs de ses enfants.

#### X. — TROISIÈME LUTTE DE L'ÉGLISE. — LE MAHOMÉTISME QUI VEUT RAVIR L'HÉRITAGE DE JÉSUS-CHRIST

*Postula a me et dabo tibi gentes hæreditatem tuam* (Ps. 2-8). « Demande-moi et je te donnerai les nations en héritage. » Voilà la promesse que le Père Eternel avait faite à son fils, Rédempteur du genre humain. L'Apôtre saint Paul nous apprend que la prière qui monta au ciel à cet effet, fut la voix puissante du sang, par lequel il a fait l'acquisition légitime de son Eglise. *Ecclesiam quam acquisivit sanguine suo* (Act. Ap. 20-23). Ce titre est incontestable. Les nations, arrachées à la tyrannie de Satan et des hommes, appartiennent de plein droit à Jésus-Christ, qui les a acquises au prix du plus grand sacrifice possible ici-bas, celui du sang et de la vie. *Delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affligens illud cruci*. « Ayant effacé la cédule qui nous était contraire, il a entièrement aboli le décret de notre condamnation, en l'attachant à sa croix » (Coloss. 2-14). Aussi l'Eglise a-t-elle consigné ce titre à l'héritage des nations dans son symbole, par les articles qui rappellent la rédemption, le rachat du monde, et les droits glorieux du Sauveur, de siéger comme juge souverain des vivants et des morts. *Qui a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort, a été enseveli, est descendu aux enfers. Le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu, d'où il viendra juger les vivants et les morts*.

Satan, honteusement défait dans les deux grandes batailles qu'il venait de livrer contre le Seigneur et son Christ, osa faire encore une ten-

tative désespérée. Puisque je n'ai pu, s'est-il dit, dans sa fureur, puisque je n'ai pu empêcher la filiation divine du Christ d'être solennellement reconnue, au moins je veux porter le ravage et la désolation dans son héritage ; je le lui ravirai. C'est ainsi, c'est dans ces dispositions, que nous le montre le prophète de l'île de Pathmos, quand il nous révèle la fureur du Dragon qui *est irrité, qui séduit tout le monde, qui va faire la guerre aux enfants de la femme, c'est-à-dire de l'Eglise.* Or cet héritage du Christ, que l'enfer voulait lui ravir, c'était la chrétienté tout entière, c'étaient ces nations barbares elles-mêmes dont le Seigneur avait voulu se servir pour briser, comme un vase d'argile, l'empire païen de Rome.

Après avoir accompli l'œuvre de destruction et de justice qui était l'objet de leur mission, ces nombreux enfants de la barbarie se trouvèrent en présence de l'Eglise, qui les adopta comme une bonne mère. et se chargea de faire leur éducation chrétienne et sociale. Et pendant que ces nations se régénéraient, qu'une nouvelle humanité, pour ainsi parler, se formait, que le grand empire chrétien se développait, marchant d'un pas assuré dans la voie du véritable progrès, Satan rôdait dans les déserts de l'Arabie, et y jetait les fondements d'un empire impie qu'il devait bientôt lancer en gros bataillons, contre l'héritage du Christ. Mahomet fut son homme et le chef de ses escadrons. Mahomet, du reste, avait tout le fanatisme, toute la ruse et l'astuce qu'il fallait au lieutenant de Lucifer, le véritable chef de cet empire antichrétien ; aussi sa sauvagerie saura-t-elle égaler la fureur de celui qui l'inspire. Voici donc venir une nouvelle lutte plus épouvantable encore que tout ce qui s'était vu jusqu'alors ; elle s'engagea sur un terrain brûlant et qui demandait du sang. Bientôt le sang coula du Bosphore jusqu'au Gange, du Gange jusqu'au Maroc. L'Espagne même fut envahie et cette terre évangélisée par saint Jacques, l'un des douze Apôtres, vit la mosquée avec le croissant remplacer le temple et la croix.

L'Eglise se trouve ici, constatons-le, en face d'un injuste agresseur, d'un pouvoir qui n'agit aucunement d'une manière légitime. Elle proclame, en conséquence, le droit qu'elle a de repousser la force par la force. Toute l'Europe chrétienne, à sa voix, se lève comme un seul homme, pour combattre les combats du Seigneur et de son Christ, et elle marche contre l'ennemi commun. C'est l'époque des croisades ; époque pleine d'enseignements, où Dieu montra bien qu'il n'abdique jamais le gouvernement de sa Providence. Il usa d'abord de la verge de fer pour châtier les mauvais chrétiens ; et comme parmi les nombreux

croisés qui s'enrôlèrent sous l'étendard du Christ, plusieurs n'étaient pas tels que doivent être ceux que Dieu daigne appeler à défendre sa cause, Dieu ne voulut pas toujours seconder leurs efforts ; de là, les échecs partiels que plusieurs de ces grandes expéditions éprouvèrent. Mais il faut, certes, le dire, le résultat final et incontestable de ces grandes luttes, fut le salut de l'Europe chrétienne et le triomphe de la civilisation sur la barbarie.

Parmi les nations dont le Seigneur voulut se servir pour arriver à cet immense résultat, tout Canadien aime à le reconnaître, il y en a une qui nous fut toujours chère, et qui a joué entre toutes un rôle préminent. C'est celle qui a eu, la première, l'insigne honneur d'opposer une digue infranchissable au torrent dévastateur du Mahomélisme. C'était au moment où il venait de franchir les Pyrénées, pour envahir les Gaules et le reste de l'Europe. C'en était fait de la grande république chrétienne et de l'héritage du Christ, sans la valeur et le courage indomptable des Francs. Le moment était solennel, les barbares étaient déjà au cœur même des Gaules et menaçaient de tout anéantir. Ce fut dans les environs de Tours que se livra entre l'armée de Dieu et l'armée de Satan, cette bataille à jamais mémorable où, à la tête de ses Francs, Charles-Martel martela l'Islamisme, étendit sur le champ de bataille plus de trois cent mille Mahométans et posa enfin une limite que cet empire monstrueux ne devait pas franchir.

Toutefois, ce ne fut que longtemps après, dans le golfe de Lépante, d'un côté, et sous les murs de Vienne, de l'autre, que le Mahomélisme reçut les blessures mortelles qui ont définitivement amené l'ère de sa décadence et de sa chute.

## XI. — EXPANSION PACIFIQUE DE LA VIE SOCIALE CHRÉTIENNE, VRAIE CIVILISATION

Pendant que l'Eglise défendait par la valeur de ses enfants l'héritage du Christ et refoulait, d'une main, la barbarie musulmane vers l'Afrique et l'Asie ; de l'autre, elle cultivait avec soin son héritage. Par sa douceur et sa charité, elle avait déjà su calmer peu à peu l'ardeur guerrière de ses terribles enfants, elle avait su infiltrer doucement, mais sûrement dans leurs usages et leurs mœurs ces principes de justice et d'équité qui procurent la paix et la tranquillité aux populations fidèles à les observer. Cette transformation demanda sans doute de bien



longues années, et ne put s'accomplir sans que l'Eglise ne reçut de temps à autre de cruelles blessures ; la fougue de cette barbarie ne laissait pas de faire çà et là de violentes explosions. Cependant le courant catholique refoulant peu à peu, mais constamment, le courant de la barbarie, a fini par l'emporter complètement, et par doter l'Europe de cette civilisation chrétienne, qui lui donne une si grande supériorité sur toutes les nations qui n'ont point senti le souffle vivifiant du christianisme. Ces nations barbares d'alors sont devenues, vous le savez, les peuples qui marchent aujourd'hui à la tête de l'humanité ; faut-il nommer les Français, les Anglais, les Allemands, les Espagnols, etc., etc.

Ce grand fait de la conversion des peuples barbares et de leur civilisation graduelle, par les soins et la direction de l'Eglise catholique, est, sans contredit, l'un des plus étonnants de l'histoire du genre humain et l'une des preuves les plus frappantes de la divinité de sa mission. Ces hommes farouches, sortis des immenses forêts du Nord et de l'Est de l'Europe, n'avaient connu d'autres droits que celui de la force, d'autre législation que celle de leur épée. C'était leur unique code. Ils le portaient à leur ceinture et il était là toujours prêt à trancher les difficultés qui pouvaient s'élever entre eux et leurs voisins. Quel contraste avec la France de saint Louis et de saint Vincent de Paul ! A ceux qui auraient quelques doutes sur la cause véritable de cette étonnante transformation, et qui seraient tentés de croire qu'elle n'est pas absolument due à l'influence des doctrines sociales de l'Eglise et à l'action paternelle de la Papauté, nous demanderons seulement de nous dire et de nous expliquer pourquoi, en dehors de cette action salutaire des Papes sur les peuples et les souverains, et de cette influence vitale des principes catholiques sur la société, pourquoi toutes les autres nations sont demeurées dans les ténèbres et assises à l'ombre de la mort, suivant l'expression du prophète ?

Oui, répétons-le bien haut, toutes ces nations barbares auxquelles Dieu avait donné en héritage les débris du colosse romain, avaient grandi sous le regard et la direction paternelle des Papes, et toute l'Europe, devenue chrétienne, présentait le spectacle d'une grande famille que l'on appelait si bien la république chrétienne. Les guerres entre ces nations avaient perdu leur caractère de férocité et de barbarie ; leurs différends n'étaient plus guère que des querelles de famille, tantôt pour une limite de territoire, tantôt pour une dispute de dynastie. Presque toujours, l'intervention paternelle du Pape, en précisant les

droits légitimes de chacun, finissait par ramener la paix et raffermir de plus en plus le règne de la justice. Et, ajoutons à la gloire de l'action civilisatrice de l'Eglise, pendant que les nobles chevaliers, ce beau type du soldat chrétien, pendant que les valeureux croisés soutenaient, l'épée à la main, le combat du Seigneur, l'Eglise avait organisé une armée d'un autre genre pour combattre un autre ennemi. Sur les différents points de l'Europe et au sein même des plus sombres forêts, on vit surgir les institutions monastiques, si lâchement calomniées au siècle dernier par l'ignorance et la mauvaise foi ; mais si noblement vengées de nos jours par l'illustre auteur des *Moines d'Occident*. Cette milice d'un nouveau genre avait pour mission de lutter contre l'ignorance et les difficultés d'un double défrichement, le défrichement des terres et le défrichement des âmes. C'était au milieu de ces soldats du travail, de la vertu et de la science, c'était dans les monastères, dans ces asiles bénis, que l'on distribuait gratuitement aux indigents le pain matériel, aux ignorants le pain de la science, à tous, le pain qui nourrit l'âme et fortifie le cœur.

Ce fut encore dans ces temps que l'on affecte parfois de méconnaître et de couvrir de mépris, que l'on vit s'élever comme par enchantement ces monuments impérissables de l'architecture chrétienne, ces magnifiques cathédrales du Moyen-Age qu'on ne peut encore se lasser d'admirer. La littérature, l'éloquence, la philosophie, la théologie produisirent des hommes dont quelques-uns s'appellent saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, le Dante, et qui apparaissent encore aujourd'hui dans le champ où ils travaillèrent, comme les grands pins au milieu des forêts ; la Providence semble les avoir placés là comme d'imposantes colonnes qui indiquent la route au voyageur.

C'est ainsi que l'Eglise catholique, toujours et partout semblable à une armée rangée en bataille, remportait partout la victoire. La lutte cinq ou six fois séculaire qu'elle eût à soutenir contre le Turc et les disciples de Mahomet, pour défendre son héritage, ne fit qu'en établir les titres avec plus d'évidence, et pendant ce temps Dieu semblait se plaire à la faire fructifier d'une manière merveilleuse.

Au moment donc où Satan encore vaincu dut renoncer à son noir projet de ravir par la force l'héritage du Christ, l'Eglise, par ses victoires et ses bienfaits, était devenue semblable à un grand arbre qui étendait sur toute l'Europe ses rameaux vigoureux chargés de fruits. Toutes les nations y cueillaient avec bonheur les délicieux fruits de la paix et de la justice. Mais l'ennemi du genre humain ne sait jamais

rester dans l'inaction après la défaite. Dévoré par l'envie et la vengeance, il voulut donc tenter de nouveau les chances d'une autre bataille, comme nous allons l'exposer.

## XII. — QUATRIÈME LUTIE. — LE PROTESTANTISME

Le Sauveur avait promis à son Eglise l'assistance spéciale du Saint-Esprit, il avait laissé à ses pasteurs l'assurance que cet Esprit de lumière leur enseignerait toute vérité : *Et docebit vos omnem veritatem* ; que cet Esprit de force les soutiendrait et les rendrait capables de lui rendre témoignage jusqu'aux extrémités de la terre. *Sed accipietis virtutem supervenientis Spiritus Sancti in vos, eritis mihi testes..... usque ad ultimum terræ.* C'est la vérité que les Apôtres consignaient avec soin dans le symbole par ces paroles.

*Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique.*

Au chef de cette Eglise sainte avait été accordé un privilège admirable, celui de ne point errer dans la foi. Une prière spéciale du Sauveur à son Père lui assurait cette faveur : *Ego, pro te rogavi, ut non deficiat fides tua* (Luc 22, 32) avait dit Jésus-Christ. « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille point. » Le divin fondateur du christianisme avait également conféré au chef visible de son Eglise un pouvoir souverain : *Et tibi dabo claves regni cœlorum etc.* (Math 16, 19.) « Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans les cieux ». Qui dit tout n'excepte rien.

Dans ce royaume de Dieu sur la terre tout est soumis à ce pouvoir, sans limite : grands et petits, savants et ignorants, rois et peuples, pasteurs et troupeaux, tous, sans exception, doivent obéir à ce pouvoir unique dans le monde, sous peine d'être mis hors de la société de l'homme avec Dieu : *Dic Ecclesiæ, si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (Math 18, 17). « Dites-le, à l'Eglise et s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous, comme un païen et un publicain. » Tel est le tribunal en dernier ressort qui décidera finalement et infailliblement de toutes les difficultés qui peuvent surgir dans le royaume du Christ.

Voilà aussi ce que les chrétiens avaient toujours cru, touchant l'autorité doctrinale et juridictionnelle de l'Eglise ; voilà ce qu'ils avaient pratiqué, quant au respect et à la soumission qu'ils lui doivent, confor-

mément à ces paroles du Sauveur : *Qui vos audit, me audit ; qui vos spernit, me spernit.* « Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise. »

C'est cette foi inébranlable aux décisions dogmatiques et ce respect pour les ordonnances de l'Eglise ; c'est cette soumission pleine et entière à ses pasteurs et surtout au Pasteur suprême, le Pontife Romain, qui avait fait la force du catholicisme. C'est par l'union intime de tous ces membres entre eux et avec leur chef, qu'il avait pu sortir victorieux des luttes terribles sur lesquelles nous venons de jeter un coup-d'œil rapide, et accomplir la transformation admirable que nous venons de constater chez les nations qu'il s'était incorporées.

Satan le comprenait ; et il était désormais convaincu de l'impuissance des attaques ou des pressions extérieures, pour renverser le royaume du Christ et s'emparer de l'héritage qui lui était échu. Donc, briser cette puissante organisation, renverser ce tribunal, paralyser l'exercice de cette autorité salutaire, parut, à l'ancien serpent, le moyen infailible de diviser d'abord et de ruiner ensuite l'Eglise ; il savait depuis longtemps que tout royaume divisé contre lui-même ne peut subsister. Voilà le projet de l'enfer, après la défaite du mahométisme, c'est-à-dire, anéantir l'autorité de l'Eglise.

Mais pour en venir à l'exécution, il fallait entrer dans le royaume et trouver des instruments dociles. Dans un couvent d'Allemagne vivait un moine en qui Satan trouva une âme dévorée d'envie ; cette âme ne pouvait manquer de céder facilement à l'esprit de révolte. Luther, personne n'ignore son nom, se lève donc en face de l'Eglise, et pose audacieusement, comme des vérités acquises, ces trois grandes négations que Satan lui suggère : 1° négation de l'autorité doctrinale de l'Eglise ; 2° négation de son autorité juridictionnelle et souveraine ; 3° négation de son universalité ou de sa catholicité. C'était nier directement les articles du symbole que nous venons de citer ; c'était nier du même coup l'assistance spéciale de l'Esprit-Saint, qui préside à toutes les délibérations et décisions de l'Eglise, et l'Eglise elle-même, qui ne devenait plus qu'un mot et un mot vide de sens : car qu'est-ce qu'une société qui n'a plus ni pouvoir législatif, ni pouvoir judiciaire, ni pouvoir exécutif. Methodius et Photius n'avaient été que timides ergoteurs, Luther se fera démoralisateur, il tentera de saper l'Eglise par la base. Niant donc à l'Eglise sa divine autorité, il s'en arroge effrontément les droits. Puis, se prenant à dogmatiser, il érige en principe indubitable la doctrine du libre examen et la libre interprétation des Ecritures, par

le jugement privé de chaque individu ; c'est là, personne ne l'ignore, le principe fondamental et l'essence même du protestantisme. La triple négation luthérienne, qui précéda pour la forme, n'était au fond que l'une des innombrables conséquences qui découlent du principe faux de la souveraineté du jugement privé, source féconde de toutes espèces d'erreurs.

Henri VIII, en Angleterre, et Calvin, en France, donnèrent main-forte au moine révolté d'Allemagne. Le terrain du libre examen devint naturellement le rendez-vous de ces esprits impatients du joug. L'Évangile devait cesser pour eux d'être sans accommodement ; toutes les aspirations pouvaient y chercher désormais la possibilité d'être satisfaites ; chacun serait son juge et devait avoir pour soi, avec la liberté du jugement privé, la liberté de morale ou la liberté de mœurs. Quitte à ces bons apôtres à s'anathématiser mutuellement, pourvu qu'on fût d'accord à faire rigoureusement la guerre au Pape.

Voilà les trois porte-étendards de l'erreur, auxquels l'ancien serpent voulait confier les rôles les plus importants, dans la nouvelle lutte qu'il entreprit contre l'Église, après la défaite du mahométisme.

L'appel aux passions qui flattent le plus insidieusement, qui remuent le plus puissamment le cœur humain, fut le grand levier dont ils se servirent pour surprendre et soulever les populations. Aux savants orgueilleux, on donnait *la liberté de tout penser et de tout dire*, sans contrôle aucun. Ils étaient établis juges en dernier ressort du vrai et du faux. Aux puissants, on présentait *les riches dépouilles des ordres religieux*, on accordait *la liberté de tout faire*, en les constituant juges en dernier ressort du juste et de l'injuste. Enfin à tous, on concédait *le droit de la libre morale*, chacun jugeant pour soi de la règle des mœurs.

C'était la parfaite réalisation des paroles remarquables du royal prophète, quand il voyait d'avance les rois de la terre et les princes se liguer contre le Seigneur et contre son Christ. « Brisons, disaient-ils, brisons leurs liens et jetons loin de nous leur joug ». *Dirumpamus vincula eorum et projiciamus a nobis jugum ipsorum.* (Ps. 2-2.) ».

Oui, les puissants de la terre, les princes de la science, qui se sont rangés dans le camp de la soi-disant réforme, ont dit : « Brisons les liens que l'Église, au nom du Seigneur et de son Christ, veut imposer à notre intelligence, par son enseignement dogmatique ; à notre puissance, par la force du droit et de l'équité ; jetons loin de nous ce joug insupportable, qu'elle nous impose par la sévérité de sa morale ».

Une étude quelque peu attentive des commencements de la réforme religieuse du xvi<sup>e</sup> siècle, convaincra sans peine que le souffle brûlant des passions, que Satan déchaîna avec tant de fureur contre l'Eglise, faisait une notable partie de l'ouvrage de sa perfide tactique. On procéda toutefois avec précaution, on se contenta pour lors de ne porter la lutte que sur le terrain religieux. Les populations profondément chrétiennes de ce temps, n'étaient pas encore préparées à tirer les dernières conséquences du libre examen ; le terrain social restait intact et dans la paix.

Cependant, de la région des idées et des principes où la lutte s'engagea d'abord, elle ne tarda pas à descendre dans le domaine des faits. Des guerres longues et sanglantes s'en suivirent, et les champs de bataille virent bientôt périr des milliers de chrétiens. Le grand arbre du catholicisme, alors si magnifique de vigueur, parut tout à coup agité comme par une violente tempête ; et si son tronc profondément enraciné dans le sol, que le sang des martyrs avait arrosé, tint bon contre tous les efforts de l'orage, l'on n'en vit pas moins de nombreux rameaux se rompre et se détacher. Des nations entières furent arrachées du giron de l'Eglise : l'Angleterre, jadis l'Île des Saints, l'Allemagne avec la moitié de sa population, emportées par les violences de l'orgueil ou les fureurs d'un libertinage effréné, roulèrent toutes meurtries dans les abîmes du schisme et de l'hérésie. La France, cette noble fille aînée de l'Eglise, grâce à une protection toute spéciale de la divine Providence, résista avec plus d'avantages ; l'hypocrisie et l'audace de Calvin y furent comparativement sans effet. L'Espagne, la Sicile, l'Italie, l'Autriche, etc., etc., échappèrent à la contagion des fausses doctrines.

Cependant, il n'est pas inutile de le remarquer, toutes les nations européennes d'alors étaient constituées chrétiennement. Leur droit public, leur législation particulière étaient en harmonie avec les lois de Dieu, dont la garde et l'interprétation étaient confiées à l'épiscopat et à la papauté. Pendant les guerres sanglantes de la Réforme, guerres qui ne furent dues qu'à l'orgueil, qu'au libertinage et à l'ambition, l'Eglise se tint toujours dans les limites d'une juste et légitime défense. Nous devons être équitable et ajouter que les excès déplorables qui eurent lieu alors ont été amenés par des intérêts qui n'étaient pas ceux de la Religion, et que la responsabilité en revient de droit à ceux qui les ont commis, et non pas à l'Eglise qui n'a jamais manqué de les réprouver et de les condamner.

Les hardis réformateurs, en posant le principe du libre examen et de la libre interprétation vis-à-vis de l'Eglise, entendaient bien s'en réserver exclusivement le bénéfice, à eux, vis-à-vis de leurs adeptes. Aussi n'hésitèrent-ils pas à se donner à eux-mêmes la mission divine et l'autorité qu'ils refusaient de reconnaître dans l'Eglise catholique et dans son Chef suprême, N. S. P. le Pape. Aucun des principaux réformateurs n'oublia de se constituer modestement, de par son autorité privée, chef, c'est-à-dire, pape de la nouvelle secte qu'il avait formée. Cette autorité de fait, si directement en opposition avec le principe fondamental de la Réforme, contribua certainement et dans une grande mesure, à conserver chez les peuples accoutumés depuis des siècles au régime chrétien du respect et de la soumission à l'autorité légitime, à conserver, disons-nous, un reste de cette vie chrétienne dont ils étaient imprégnés.

Les populations que les violences de cette tempête avait détachées de l'Eglise catholique étaient encore saturées, pour ainsi parler, de la sève chrétienne ; leurs croyances, leurs usages, leurs mœurs, leurs institutions étaient pénétrés de l'esprit chrétien. Et voilà, nous le répétons, voilà ce qui nous explique pourquoi ces sectes diverses conservèrent encore assez longtemps le reste de vie que l'on a observé chez les nations protestantes qui s'éloignèrent le moins des formes catholiques.

Cependant le Seigneur, touché des maux sans nombre que la Réforme causait au milieu de son peuple, vint au secours de son Eglise. Satan s'était servi de l'orgueil d'un moine et de l'épée des princes pour lever l'étendard de la révolte, le Seigneur, qui se rit des projets des puissants et des impies, fait, pour les confondre, arborer l'étendard de l'humilité et du dévouement ; et son choix appelle irrésistiblement un soldat blessé de la catholique Espagne, et une vierge obscure du Milanais. Au libertinage et à la dissolution si ignoblement autorisés par les paroles et les exemples des réformateurs, Dieu opposa l'exemple et les enseignements si purs des filles d'Angèle de Mérici, les Ursulines ; elles seront les gardiennes et les guides, les secondes mères de la plus délicate portion du troupeau de Jésus-Christ. L'orgueil et la révolte viendront se heurter contre l'humilité, le dévouement et l'obéissance des enfants d'Ignace de Loyola. Ce sont ces humbles croisés qui sont chargés par la divine Providence de résister aux efforts et à la fureur de l'hérésie, de mettre un terme à ses envahissements et de dédommager l'Eglise des pertes qu'elle vient de faire.

Aussi, pendant que d'un côté les premiers soldats de l'illustre compagnie de Jésus opposaient, par leurs vertus, leur science profonde et leur zèle, une digue que la réforme ne put jamais franchir, de l'autre ils reculaient les limites du royaume de Jésus-Christ jusqu'aux extrémités du monde, depuis les Iles du Japon, à l'Orient, jusqu'aux rivages du Pacifique, à l'Occident, faisant entrer dans le sein de l'Eglise de nombreuses nations qui venaient ainsi remplacer celles qu'on avait vues en sortir. En même temps, l'Eglise voyait croître sans inquiétude à l'ombre des monastères de Sainte-Ursule les fleurs des plus belles vertus ; la famille fut régénérée dans sa source, et la chrétienté fut sauvée. Le saint Concile de Trente surtout, dans le domaine des principes, en condamnant et anathématisant le principe fondamental des réformateurs, la libre interprétation et toutes les conséquences funestes qu'ils en avaient déduites, arrêta pour toujours l'expansion de ces fausses doctrines. Depuis lors, le protestantisme, comme un malade qu'un mal secret consume, sentit s'épuiser peu à peu la sève chrétienne qu'il avait emportée avec lui en se détachant de l'arbre catholique. A force de nier les unes après les autres les vérités révélées, les plus logiques des fils de la réforme arrivent à l'infidélité complète. C'est ainsi que de nos jours nous voyons la grande hérésie du protestantisme se débattre dans les convulsions de l'agonie emportée par deux courants contraires, l'un qui la pousse vers le catholicisme, et l'autre qui l'entraîne dans les abîmes du rationalisme contemporain.

Ici donc la victoire est encore du côté de l'Eglise catholique, le véritable héritage de Jésus-Christ. Tandis que la plupart des sectes protestantes, semblables à des branches tombées éparses sur le sol, n'ont plus aucune liaison entr'elles, et perdent dans les abîmes du doute ce reste de vie chrétienne qui semblait d'abord les animer ; l'Eglise catholique, au contraire, plus vigoureuse et plus compacte que jamais, continue sa marche victorieuse vers l'avenir en se préparant à de nouveaux combats et à de nouvelles victoires. Elle continuera de répéter chaque jour, malgré les négations de l'hérésie qui succombe :

*Je crois au Saint-Esprit, la Sainte Eglise catholique, la Communion des Saints, la rémission des péchés.*

Il n'est pas sans intérêt de remarquer, ici, la conduite de l'ancien serpent, pour mieux faire saisir le plan dont il poursuivait la réalisation contre l'Eglise de Jésus-Christ. Satan voulait détacher de Dieu son Eglise sainte, il lui refusait l'autorité et l'assistance divine ; il voulait la rendre toute naturelle et terrestre, il lui nia la communion avec les



saints de la gloire et avec l'Eglise souffrante dans l'expiation ; il voulait enfin, après l'avoir arrachée au ciel, la tenir dans les liens de son esclavage, il lui refusa la puissance de délier, le pouvoir de la rémission des péchés.

Nous sommes présentement arrivés à la grande lutte contemporaine. Nos pères en ont vu le début, peut-être en verrons-nous le dénouement. La révolution s'avance, et la lutte tend à se faire désormais sur le terrain social ; c'est là aussi que l'enfer veut montrer sa haine de Dieu comme nous l'allons voir dans la seconde partie de ce discours.

## SECONDE PARTIE

### XIII. — CINQUIÈME LUTTE. — LE PHILOSOPHISME VOLTAIRIEN

Les hardis réformateurs du xviii<sup>e</sup> siècle n'ont pas osé tirer toutes les conséquences du principe qu'ils avaient posé, le libre examen. Ils se contentèrent d'en faire l'application dans l'ordre purement religieux, comme nous l'avons vu. Ils avaient besoin du secours des rois et des princes pour faire la guerre à l'Eglise ; ils se trouvaient par là dans la nécessité de remettre à un autre temps l'application de leur *grand principe* à l'ordre intellectuel et à l'ordre social. Mais Satan n'en sentait pas moins sa défaite, dans la blessure mortelle que lui avait infligée l'Eglise par les anathèmes du Concile de Trente et par l'action des ordres religieux. Furieux de voir que l'astuce et la ruse ne lui avaient servi de rien, pas plus qu'à l'époque de l'Arianisme, pour atteindre le but qu'il s'était proposé, de renverser et de détruire l'Eglise sous le beau prétexte de la réformer, de la rendre plus pure, il se décida à jeter le masque. Le principe de la libre pensée et du libre examen était bien toujours le terrain sur lequel il avait le plus de chance de succès pour faire la guerre au Seigneur, à son Christ, et à son Eglise à la fois. Il va donc implanter partout le fallacieux principe ; il le portera dans l'ordre scientifique, dans l'ordre social, comme il l'avait déjà fait dans l'ordre religieux. Il faudra le pousser jusqu'à ses limites extrêmes et en tirer les dernières conséquences pour arriver à la négation de Dieu et à la déification de la raison humaine. Car tant que l'idée de Dieu restera debout dans l'âme, la libre pensée sera à la gêne, le libre examen ne détruisant pas dans l'âme le sentiment intime et comme instinctif que la raison divine doit en tout l'emporter sur la raison humaine. Tant que cette subordination

de l'homme à Dieu subsistera dans l'intelligence, le libre examen sera une contradiction, sera un mensonge pour cette intelligence même.

Il fallait donc en venir à la négation pure et simple de l'idée du Dieu qui sonde les reins et les cœurs et interroge les consciences ; il fallait nier Dieu et arriver d'un bond à l'athéisme. Et, comme un abîme en attire un autre, il fallait retomber dans l'ancien chaos du paganisme, et prêcher toutes les absurdités, depuis le spiritualisme absolu qui nie l'existence des corps jusqu'au plus grossier matérialisme qui nie le monde des esprits.

C'était là, remarquez-le, mes chers frères, la négation des deux articles qui terminent le symbole :

*Je crois la résurrection de la chair et la vie éternelle.*

La foi à la résurrection de la chair est l'affirmation la plus énergique de l'existence des corps, et renverse le spiritualisme absolu ; comme le dogme de la vie éternelle est l'affirmation la plus forte du monde des esprits et renverse également le matérialisme.

Inutile de dire que la négation de ces deux dogmes était la négation implicite de tous les articles de la foi chrétienne.

Comme on le voit, la tâche était gigantesque ; ce n'était rien moins pour Satan qu'entreprendre de nouveau d'anéantir le christianisme, en rejetant la fin ou le terme de ses espérances, fallût-il pour cela le noyer dans son sang. Les champions de la libre pensée crurent qu'il était plus habile d'essayer d'abord de l'étouffer dans la boue ; désormais, cependant, aux ricanements et aux sarcasmes viendront s'ajouter les grincements du couperet, de la guillotine et le tonnerre du canon.

Voilà donc une fois de plus l'enfer à l'œuvre et la lutte qui s'engage. C'était surtout à la France catholique qu'il en voulait, elle qui avait refusé de s'enrôler sous l'étendard de Calvin. D'ailleurs, l'entraîner dans son parti pour cette guerre suprême, c'était pour lui un double gain ; puisque du même coup, il ôtait à l'Église le bras armé que la Providence lui avait donné pour la défendre au dehors ; et s'assurait en même temps les services du plus vaillant soldat de la terre.

Peut-être aussi avait-il remarqué que cette fille aînée de l'Église, si sainte et si savante d'ailleurs, avait péché contre le Très-Haut, en prêtant une oreille trop complaisante aux doctrines Jansénistes et Gallicanes, et que pour se purifier de cette faute aux yeux de Dieu qui a fait les nations guérissables, il lui fallait passer par les eaux d'une grande tribulation.

Deux hommes lui parurent doués à un degré éminent de toutes les

qualités nécessaires au chef d'une entreprise qui demandait autant de génie que de perversité. Voltaire et Jean-Jacques Rousseau ouvrirent leur âme avec une complaisance impie aux inspirations de l'esprit infernal : leur cœur savoura avec une malice satanique la haine de Dieu et le mépris des hommes ; la haine du Christ et de toutes les institutions chrétiennes.

Déjà dans le camp de la Réforme s'étaient rencontrés quelques hardis explorateurs de la libre pensée, qui avaient poussé leurs découvertes jusqu'à la négation de la révélation et de la divinité du Christ. D'autres, comme l'a dit un grand écrivain chrétien, plus hommes de progrès, la prunelle à l'oculaire du télescope, avait aperçu, au milieu du tourbillon des molécules éternelles et sans cause, le froid athéisme, les yeux voilés, assis immobile sur le char de la fatalité ; enfin, les plus avancés, le merveilleux bouton de la pensée, sur la pointe de leur scalpel, étaient triomphalement arrivés à la vision des mille et mille merveilles du matérialisme ; mais ce n'était là que de timides essais.

Ces chercheurs de néant n'entretenaient point l'espoir que d'aussi sublimes conceptions pussent jamais descendre dans le domaine des faits, et recevoir une application pratique dans la croyance et la conduite morale et sociale des peuples. Insensés ! ils ignoraient jusqu'où peuvent aller la sottise et la perversité humaines.

Le patriarche de Ferney et le philosophe de Genève ne furent pas aussi sceptiques, ni aussi timides ; ils ne reculèrent pas devant les difficultés de l'entreprise.

Il fallait déblayer le terrain, avant de procéder à la construction du nouvel édifice social et scientifique qu'ils projetaient. On les vit bientôt à l'œuvre avec une habileté et une constance digne d'une sainte cause. Pendant plus d'un demi-siècle, ils battirent en brèche toutes les vérités sur lesquelles repose l'ordre social tout entier. Une légion de sophistes de second ordre leur prêtait main-forte dans l'accomplissement de cette œuvre infernale. Et, chose étonnante ! la France, la catholique France laissa ces audacieux démolisseurs travailler tranquillement à cette œuvre de destruction, sans avoir l'air même de se douter du cataclysme qui l'ensevelirait plus tard sous les ruines de toutes ses institutions, en commençant par le trône et l'autel.

C'est à notre avis une des grandes fautes, pour ne pas dire un grand crime, de la part du gouvernement civil et du gouvernement ecclésiastique de la France, à cette époque, d'avoir laissé si longtemps ces apôtres du mensonge et de l'erreur renverser dans les âmes toutes les croyances,

dans les cœurs tous les respects, et couvrir de boue toutes les gloires les plus pures de la religion et de la patrie, sans les réprimer par les moyens que les lois divines et humaines mettaient à leur disposition. C'est qu'alors dans la chambre des rois très chrétiens, sur le lit où avait reposé saint Louis, dormait Sardanapale, suivant l'énergique expression du Père Lacordaire. C'est qu'alors, en vertu *des saintes libertés Gallicanes*, les soins vigilants du Père commun des fidèles ne pouvaient plus atteindre ses enfants, pour éloigner de leurs lèvres la coupe empoisonnée des mauvaises doctrines. L'autorité salutaire du tribunal de l'Index n'était pas reconnue en France. Notre conviction intime est que la violation de cette grande loi morale et sociale, qui prescrit d'arrêter les empoisonneurs, a été une des causes qui ont le plus contribué au cataclysme de 89 et 93.

Mais revenons à nos démolisseurs.

Le mot d'ordre, tout le monde le sait, était: *Ecrasons l'infâme* et guerre à la superstition ! Dans leur langage, d'autres diraient, dans leur jargon philosophique, c'était le Christ et sa religion qui étaient par là désignés. Ainsi, on peut le voir, ce qui caractérise surtout cette inepte philosophie, *c'est sa haine aveugle contre tout ce qui se rattache au christianisme, et son admiration exagérée des productions païennes de la Grèce et de Rome antique.*

Pendant que, d'une main, la philosophie ricaneuse et effrontée de l'impie Voltaire renversait dans les âmes l'amour et l'admiration des grands hommes du christianisme ; pendant qu'elle défigurait la beauté et la perfection de ses institutions sociales, qui avaient rendu à la véritable liberté les quatre cinquièmes du genre humain, pendant qu'elle ne cessait de déverser le mépris sur les immortelles productions des plus beaux génies chrétiens, de l'autre, elle tâchait de relever, dans les mêmes âmes l'amour et l'admiration des hommes et des institutions qui avaient déjà ravalé notre pauvre humanité au niveau du bœuf et du bouc. Après un demi-siècle d'un infernal travail ou renversement, dans les âmes, de toutes les notions sur Dieu et la société, l'impiété voltairienne était arrivée à un succès que l'enfer même dut admirer avec surprise, tant il paraissait incroyable : le mal était triomphant, la révolution se trouvait accomplie dans les esprits, surtout chez ceux qui se croyaient appelés à gouverner la société. Toutefois la grande masse du peuple français, l'immense majorité de la nation, il faut le dire, était demeurée profondément catholique.

De la région des idées, la révolution ne pouvait tarder à descendre

dans celle des faits. Les mugissements d'une tempête formidable commencèrent bientôt à se faire entendre. Et Dieu, qui voulait encore donner une grande leçon au monde, lui prouver une seconde fois *l'impuissance radicale de la philosophie rationaliste* à conduire et sauver l'humanité, permit à l'esprit du mal de prévaloir pendant quelque temps. La Providence voulait châtier d'abord et instruire ensuite la nation qui avait fait l'énorme faute de laisser pendant si longtemps ses enfants s'abreuver à la coupe empoisonnée d'une philosophie athée. L'heure du châtement était sonnée. L'ouragan se déchaîne avec une fureur inouïe et rien sur toute l'étendue du sol français ne résiste à son souffle puissant. Le trône de saint Louis, quatorze fois séculaire, croule avec un fracas épouvantable, les temples sont envahis, les autels profanés et détruits ; en quelques années, tout a disparu dans le gouffre béant de la révolution.

Alors commencent les douceurs du règne de la philosophie rationaliste. Elle règne en maîtresse sur la France. Siégeant en permanence sur la guillotine, elle s'applique, par des massacres réguliers et en masse, à passer philosophiquement le bienheureux niveau sur tous les rangs de la société. Mais ce qui délecte merveilleusement la fraternité philosophique, c'est le sang des prêtres et des nobles, c'est le sang royal surtout. La bienfaisance philanthropique, qui doit désormais remplacer la charité, s'imaginait enterrer définitivement la royauté avec l'infortuné Louis XVI. Epoque à jamais mémorable où les *mânes* remplaçaient les *âmes*, et le contrat social, l'Évangile. La France put goûter alors à satiété toutes les délices d'un gouvernement de philosophes athées.

Mais que dis-je ? l'athéisme, l'athéisme sincère est impossible, même aux philosophes qui le désirent dans toute la force de la perversité de leur cœur ; et, c'est celle leçon-là même que le Seigneur voulait donner au genre humain, dans les faits et actes de ces fiers contempteurs de la divinité. Ils ignoraient dans la profondeur de leur aveuglement que la première loi de la nature humaine, loi qu'ils n'effaceront jamais de l'âme, est le besoin de l'adoration. Aussi à peine avaient-ils renversé les autels du vrai Dieu, qu'on les trouve, comme leurs ancêtres païens, stupidement prosternés en adoration au pied d'un autel, où trône cette fois en chair et en os, une Vénus impudique. C'est aux pieds de la déesse Raison, incarnée dans une impure prostituée, que ces spirituels et sublimes philosophes se sont efforcés de conduire la nation qui adorait naguère encore le Dieu qu'ont prêché Bossuet et Fénelon ! Quelle profonde humiliation que cet ignoble essai du culte philosophique !

Le prophète Daniel avait dit de l'homme de péché : *Et sermones contra excelsum loquetur et sanctos Altissimi conteret et putabit quod possit mutare tempora et leges.* « Il parlera insolument contre le Très-Haut, il foulera aux pieds les saints, et s'imaginera pouvoir changer les temps et les lois » (Daniel 25). Voilà comment ils traitèrent le Très-Haut et les saints, voyons à présent ce qu'ils firent des temps et des lois.

La philosophie qui ne voulait plus sur la terre que les œuvres de sa sublime sagesse, découvrit qu'au calendrier chrétien et à ses saints, il fallait substituer le calendrier républicain avec ses animaux et ses légumes. Il fallait absolument tourner les regards du citoyen républicain vers la terre, dans la crainte que le souvenir des saints et le langage tout à la fois si pur et si touchant du ciel, ne le reportassent vers le Dieu créateur et conservateur de toutes choses. La semaine qui rappelait la création dut ainsi faire place à la décade ; c'était là un hommage dû à la science des chiffres. Que n'aurions-nous pas à dire de toutes les folles et criminelles transformations qui s'opérèrent ?

Était-il possible, nous le demandons à tout homme sincère, était-il possible de réaliser plus littéralement cette célèbre mais désolante prophétie de Daniel, que nous venons de citer ?

C'en était donc fait de la noble et catholique France, si Dieu eût permis à ces hommes de péché, de la fouler plus longtemps à leurs pieds. Mais Dieu dans sa miséricorde suscita un homme auquel il donna la puissance de l'épée et le génie de l'organisation. Napoléon Bonaparte parut. D'une main il balaya d'abord cette tourbe révolutionnaire ou voltairienne, et de l'autre il s'empressa de relever le trône et l'autel. Reconnaissant solennellement en face de ce cataclysme sans précédent l'impossibilité de tout gouvernement qui n'a point la religion pour première pierre d'assise, il se hâta de rendre à ce peuple ses temples et ses prêtres. Puis s'adressant au saint Pape qui gouvernait alors l'Eglise, il en obtint la reconstruction hiérarchique de l'Eglise de France, qui sortit plus pure et plus radieuse de ses ruines, où elle avait laissé la tache janséniste et gallicane.

C'est ainsi que l'Eglise triompha enfin dans cette lutte, la plus affreuse qu'elle ait soutenue depuis la sanglante persécution des Néron et des Dioclétien.

## XIV. — SECONDE PHASE DE LA RÉVOLUTION SOCIALE. — LE LIBÉRALISME

Enfin nous touchons à la seconde phase de l'époque révolutionnaire, le libéralisme rationaliste de nos jours.

Le travail de la révolution dans le domaine de la religion et de la philosophie avait abouti à des excès, dont le philosophisme se sentait profondément humilié. La guillotine, la lanterne, les noyades, les massacres en masse, ne lui parurent pas tout à fait en harmonie avec la sainte philanthropie qu'il promettait d'établir. Sa défaite était déshonorante ; et le christianisme, l'Eglise restant debout, pouvait-il donc étouffer sa haine ? Aussi jura-t il de poursuivre sans relâche son œuvre diabolique et d'user de plus de prudence et de circonspection. Les cadets de la révolution, instruits aux dépens de leurs aînés, laissèrent à l'écart les formules impies d'un philosophisme athée, les mesures brutales de la révolution de 93 ; ils descendirent adroitement du terrain religieux et théologique sur un autre terrain qui y paraissait tout à fait étranger. C'était l'ordre social et politique. Satan, toujours l'ancien serpent, ne pouvait mieux les inspirer, ni choisir plus habilement le théâtre de la lutte. Ce terrain, encore inexploré pour la généralité des hommes, lui offrait plus d'une chance de succès ; il y rencontrait plus d'un fruit défendu ; et il y trouvait, lui, des retraites assurées en cas de malheur. Les fils du libéralisme, en désavouant avec plus ou moins de sincérité les excès de leurs pères, en acceptèrent toutefois l'héritage dans toute sa plénitude. Et vous les entendez encore tous les jours, en effet, élever jusqu'aux nues les doctrines du rationalisme, du naturalisme, les principes de 89, les droits de l'homme tels que formulés dans le contrat social. Voltaire et Jean-Jacques Rousseau sont encore, dans le camp du libéralisme, les grands hommes de la régénération, les bienfaiteurs, les sauveurs de l'humanité, tout comme aux beaux jours du philosophisme.

Quand il arrive à ces bons libéraux de ne pas s'observer assez, ce qui n'a que trop souvent lieu pour le succès de leurs calculs, *et mentita est iniquitas sibi*, ils laissent instinctivement percer la même haine de Dieu, le même mépris des hommes que les impies voltairiens. N'a-t-on pas vu, de nos jours, de ces imprudents lever orgueilleusement la tête contre le ciel, contre le Christ et son Eglise ? Ne les a-t-on pas vus injurier et blasphémer publiquement ce qu'il y a de plus sacré ? Est-il

inouï de rencontrer l'ignorance ou la fanfaronnerie perverse, qui réclame sérieusement, au mépris de la dignité humaine, l'insigne honneur de descendre directement des brutes, et de préférer une pareille origine au titre d'enfant de Dieu, d'héritier du royaume céleste et de cohéritiers de Jésus-Christ. C'est ce qu'ils appellent, dans leur enthousiasme, avoir retrouvé les titres de noblesse de l'humanité.

#### XV. — BUT QUE POURSUIT LE LIBÉRALISME

Sans nul doute, pour les libéraux d'aujourd'hui, comme pour les révolutionnaires, le but est le même ; il n'y a de différence que dans les moyens d'y arriver, et ce but est toujours de chasser Dieu de la terre, afin de régner en sa place sur l'humanité ! On pourra voir dans la suite de ce discours leurs divers moyens d'action.

Mais, dira-t-on, comment le libéralisme moderne avec ses doctrines anodines, son parlementarisme et sa politique, prétend-il détrôner Dieu ?

#### CE QUE C'EST QUE LE LIBÉRALISME

Pour arriver à une réponse qui ne laisse aucun doute, remontons un peu plus haut, à quelques considérations générales qui apporteront peut-être un peu de lumière dans la présente question.

Le Seigneur, en appelant à l'existence tous les êtres qui composent l'univers, leur a assigné un but à chacun ; il les a soumis à des lois. Ces lois, expressions de sa sagesse, de sa bonté et de sa puissance, soutiennent et dirigent les créatures, elles les font arriver à leur destinée providentielle. Qui n'a observé les admirables effets de ces lois dans la nature, dans la structure et la vie de l'insecte, comme dans le mouvement régulier des astres à travers l'espace. C'est à la grandeur, à la sagesse profonde, à la perfection de ces lois posées par l'Auteur de toutes choses, que nous devons le bel ordre qui existe dans toute la création pour sa conservation et pour le service de l'homme. Ces lois purement physiques et physiologiques ont toujours suffi aux myriades d'êtres qui n'ont pas reçu le don d'une âme intelligente et libre. Mais en créant l'homme à l'image de la divinité, Dieu lui donnait l'intelligence et le libre arbitre ; il lui assignait, comme aux autres êtres déjà créés, une fin, et lui donnait des lois qui étaient en harmonie avec sa destinée providentielle et la dignité de son âme immortelle. Pour le chrétien éclairé des saintes lumières de la foi, il n'y a ici nulle difficulté. L'homme



n'est pas fait pour la terre ; il ne fait qu'y passer, sa vraie patrie, c'est le ciel ; la société ici-bas n'est établie de Dieu que pour aider l'homme à parvenir à sa haute destinée. Or, toutes les lois que le Seigneur a imposées à l'homme ou à la société, soit écrites, soit traditionnelles, soit naturelles, soit surnaturelles, ont été faites pour arriver là. Telle est la vérité pure et simple sur cette question, vérité aussi éclatante que le jour.

Mais l'homme et les sociétés, par une conséquence absolue du libre-arbitre, ne suivent pas nécessairement comme les autres créatures les lois que Dieu a imposées. Ils peuvent pécher, prévariquer ; de fait, ils pêchent et prévariquent ; *Omnis homo mendax* ; et, de la sorte, ils amènent le trouble, la perturbation au milieu d'eux, en se détournant de leur fin. Mais Dieu, dont la sagesse est impénétrable et la bonté infinie, n'a pas voulu laisser le genre humain, le plus beau de ses ouvrages, exposé à manquer son but, et à arriver, par ses transgressions et ses excès, à une ruine complète. Il a établi, pour remédier à ce danger, une puissance régulatrice et protectrice, une société spirituelle, mais visible, devant renfermer dans son sein tous les hommes et possédant, de droit et de fait, une constitution divine et un pouvoir souverain. Ce pouvoir, doux et fort comme celui de la divinité qu'il représente, a le droit et la mission de commander indistinctement aux sujets et aux princes, aux individus et aux peuples ; de les gouverner tous avec une pleine et entière liberté, pour tenir par son action bienfaisante, autant qu'il est possible, sans la destruction du libre arbitre, le genre humain dans sa voie véritable, lui faire traverser sûrement les périls du temps et le rendre au port de la céleste patrie. Cette grande société spirituelle, inutile de le dire, c'est l'Eglise de Jésus-Christ, l'Eglise catholique. Le pouvoir dont nous parlons, c'est celui qui réside dans la personne du Souverain Pontife. La voix sublime du Vicaire de Jésus-Christ portera jusqu'aux extrémités du monde, aux grands comme aux petits, aux sociétés comme aux individus, la lumière et la vie. Aussi, c'est ce que proclamait solennellement N. S. P. Pie IX, dans son Encyclique du 8 décembre 1864. Il disait : *Salutaris illa vis quam catholica Ecclesia, ex divini sui auctoris institutione et mandato, libere exercere debet usque ad consummationem seculi non minus erga singulos homines, quam erga nationes, populos summosque eorum principes.* « Cette autorité forte et salutaire, l'Eglise doit, sur l'ordre et d'après l'institution de son divin Auteur, l'exercer librement jusqu'à la fin des siècles, non seulement à l'égard des individus, mais encore à l'égard des nations et des peuples et de leurs souverains. »

Or, cette autorité salutaire de l'Eglise, qui lie toute la société chrétienne et la soutient dans sa marche, déplaît à l'homme orgueilleux, choque le prince superbe, irrite le grand ennemi du genre humain. Satan s'agite et se venge ; il pousse les individus, les princes et les sociétés à briser les liens, à rejeter le joug de cette autorité sainte. Voilà pourquoi nous entendons de toutes parts, et depuis si longtemps, ce cri étourdissant : *Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus a nobis jugum ipsorum* (Ps. 2), tel que prédit par le prophète. Brisons les liens que nous imposent les prêtres, les évêques, le Pontife romain ; débarassons-nous tout à fait de leur joug ; revendiquons nos libertés, nos droits inaliénables, les libertés de l'homme, les libertés de l'Etat. Ainsi, c'est là une tactique merveilleusement calculée ; ce n'est pas à Dieu directement, on feint de le respecter, qu'on veut en ce moment faire la guerre, c'est à l'autorité de l'Eglise, à son droit de gouverner le monde, à l'autorité de l'Eglise qui dit à l'homme : Dieu est ta fin suprême ; et à la société : Ta fin est d'aider l'homme pour arriver plus sûrement à Dieu. Ainsi, et veuillez le bien remarquer, s'affranchir de l'autorité salutaire par laquelle l'Eglise dirige même dans l'ordre temporel l'homme et la société vers leurs fins, telle est l'essence même du libéralisme, telle est la nature du combat d'aujourd'hui. C'est aussi de la sorte que notre S. Pontife Pie IX a caractérisé, dans l'Encyclique dont nous venons de parler, la tendance des erreurs de notre temps : *Quæ falsæ ac perversæ opiniones eo magis detestandæ sunt quod eo potissimum spectant ut impediatur et amoveatur salutaris illa vis quam catholica ecclesia..... exercere debet*, etc. « Ces opinions fausses et perverses dit-il, sont d'autant plus détestables qu'elles tendent à empêcher et à écarter l'action de cette puissance salutaire que l'Eglise catholique doit librement exercer sur les peuples et sur les princes, comme sur les individus, jusqu'à la fin du monde. » Or, si ce n'est plus l'Eglise, mes frères, qui conduit dorénavant le monde, qui le conduira ? Les passions humaines, au profit de l'enfer, comme au temps du paganisme ; alors, que devient le règne de Dieu parmi les hommes ?

Arrêtons-nous ici à considérer comment procède l'esprit du mal, dans cette lutte hypocrite, comment il subordonne le spirituel au temporel, l'éternité au présent, pour régner lui-même en dominateur.

## XVI. — COMMENT LE LIBÉRALISME ATTAQUE L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE

Nous verrons qu'il s'efforce, premièrement, d'empêcher l'autorité de l'Eglise d'être reconnue dans l'ordre temporel, c'est le travail qui se fait depuis plusieurs années ; deuxièmement, de la faire disparaître au milieu des nations, moyen radical qui est l'objet de toutes les violentes attaques de l'heure actuelle. Les paroles énergiques de notre Saint-Pontife : *ut impediatur et amoveatur salutaris illa vis*, afin d'entraver et d'écarter cette salutaire puissance, etc., nous peignent avec une admirable perfection les péripéties du combat.

## EMPÊCHER L'ÉGLISE D'ÊTRE ÉCOUTÉE

Les maladies de l'âme ont leurs phases diverses, comme les maladies du corps. On peut donc être libéral à plusieurs degrés. Aux libéraux avancés qui n'ont plus aucun respect pour l'Eglise, leur mère, l'ennemi apprend la liberté de penser dans toute sa plénitude. Pour ceux-ci cela suffit, ils sont des soldats déjà prêts à toute éventualité. Mais pour le grand nombre de ceux qui écoutent encore l'épouse de Jésus-Christ, il faut recourir à une autre tactique. C'est pour eux spécialement, c'est pour les surprendre que le démon se glisse insidieusement dans un ordre de choses en apparence tout à fait inoffensif, dans l'ordre politique. Ces hommes, sans défiance du côté du libéralisme, n'osent pas rejeter privément et individuellement l'autorité de l'Eglise, cette pensée-là seule leur fait horreur ; le démon les amène pourtant à la rejeter de fait sans qu'ils s'en doutent, en leur faisant, à leur insu, servir ses intérêts, collectivement avec leurs frères dans les affaires de l'Etat. Le gouvernement de la chose publique, d'après la forme des constitutions modernes, regarde tout le monde ; le libéral modéré recueille souvent, à titre de citoyen, le fruit défendu qu'il n'osait toucher, à titre de simple fidèle, la liberté de se conduire en dehors des enseignements de l'Eglise. Et cette tactique est-elle autre chose qu'une ruse du serpent pour tromper les imprévoyants et les présomptueux, et arriver au même résultat ? C'est pourtant à l'aide de cet anneau monstrueux que Satan menace d'entraîner une partie des enfants de l'Eglise hors de son sein, et de bouleverser toute la société. Oui, veuillez particulièrement le remarquer, nous l'avons déjà dit en d'autres termes, mes frères, considérer la société comme une chose purement terrestre et sans aucun rapport avec la destinée des êtres qu'elle renferme, voilà l'erreur fondamentale

que l'ennemi s'efforce d'inculquer dans les esprits, et c'est le pur libéralisme. De cette erreur, comme d'une source, découle une multitude d'autres opinions fausses, qui inondent le monde, pervertissent les intelligences, ébranlent l'ordre social. C'est de là que viennent les doctrines erronées de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la suprématie de l'Etat sur l'Eglise, de la liberté de l'Etat vis-à-vis de l'Evangile, de la liberté d'enseignement indépendamment de l'Eglise, de la liberté des cultes sans égard à la vérité, de la liberté de la pensée et de la parole, de la liberté illimitée de la presse, de la liberté de gouverner sans tenir compte de la fin de l'homme, de la liberté de s'associer sans considération du but, de la légitimité des faits accomplis, le socialisme, le communisme, enfin toutes les libertés que l'homme animal ou terrestre, dont parle saint Paul, peut désirer; libertés dont le bruit remplit l'univers et qui ne sont autres que des *libertés de perdition*... Oui, celui qui admet que la société doit être dirigée par le pouvoir civil, sans égard à la vie éternelle, destinée à l'homme, est un libéral, dans le sens propre du mot, et, s'il est logique, il doit accepter les libertés funestes que je viens de nommer avec leurs conséquences jusqu'à la dernière. Ce travail ne s'accomplit pas toutefois en un instant dans les intelligences, il demande le temps et les circonstances. Mais il est diverses idées qui ne tardent pas à se fixer dans les esprits prévenus, la doctrine libéraliste, c'est-à-dire, celle qui veut une société purement terrestre et sans rapport avec la fin de l'homme; telles sont les opinions fausses qui prétendent que l'autorité vient du peuple, que l'homme est libre de ses actes en matière politique et que le prêtre n'a pas droit d'intervenir dans cet ordre de choses, etc., etc. De ce moment, il se forme dans l'âme du fidèle, pour ces idées, si agréables à l'orgueil humain, une sorte d'engouement, une opiniâtreté semblable à celle que produit l'hérésie dans l'âme de ses adeptes. La lumière se retire de l'intelligence devant les ténèbres de l'erreur, et s'il n'y a pas au cœur une grande vertu d'obéissance, l'âme chrétienne est désormais soustraite à l'action de l'Eglise. Le catholique n'entend plus la voix de sa mère. Il est aux mains du libéralisme et aux mains de Satan. C'est ainsi que s'opère la surdité d'une société chrétienne en matière sociale, que la puissance salutaire de l'Eglise est arrêtée par ces doctrines spécieuses et perverses, *impediatur salutaris illa vis*, comme dit le S<sup>t</sup> Père, et que la catholicité perd le cœur et les bras de ses enfants. Et encore une fois, que devient le règne de Dieu au milieu de cette indépendance de l'orgueil fomenté par l'innocent libéralisme!

Mais qu'y a-t-il donc de vraisemblable dans les doctrines libérales, pour qu'on s'y laisse prendre si facilement?..... La société serait-elle donc une chose purement terrestre, où rien ne doit entraver les passions? Serait-il vrai que le pouvoir civil, qu'on honore tant en ce monde, ne fût pas là pour aider à conduire les hommes à une fin plus noble que celle des animaux, vivre, boire et manger? O doctrine dégradante du libéralisme, que tu es méprisable! Comment des enfants de Dieu que tu détournes des cieux et que tu prosternes dans la poussière, peuvent-ils se glorifier de toi et t'appeler progrès! À quoi peuvent tendre, en effet, les sociétés qui ne regardent plus au ciel, si ce n'est à se courber vers la terre, à poursuivre exclusivement les faux biens du monde, à se repaître de sensuelles jouissances? O libéraux, qui ne voulez législater que pour la patrie terrestre, vous oubliez l'avertissement de la sagesse éternelle qui dit : « Vous n'avez point ici-bas de cité permanente, mais vous en cherchez une dans un temps à venir ». L'homme n'est pas seulement un corps, sachez-le donc ; mais il est surtout une âme, une âme immortelle, et c'est à ce titre qu'il mérite principalement vos respects et votre attention.

Maintenant, comment l'Eglise peut-elle être séparée de l'Etat, comme dit le libéralisme? Les hommes forment l'Etat, et ce sont les hommes que l'Eglise est chargée de conduire à Dieu, et on veut qu'ils soient séparés! N'est-il pas évident que c'est là une grossière utopie? L'Eglise est l'âme, l'Etat, le corps de la société humaine. Ces deux choses, quoique parfaitement distinctes, doivent cependant être parfaitement unies, pour donner la vie aux nations et aux peuples. L'union de l'âme et du corps est une loi primordiale de la nature ; elle s'applique aussi bien à la vie sociale des peuples qu'à la vie naturelle des individus. L'Etat sans religion n'est pas viable ; la séparation dans cet ordre de chose, c'est la mort. Et quel peuple si sauvage, quelle nation si barbare, ont jamais méconnu cette grande vérité : *l'ordre religieux est la base de l'ordre social*? Les peuples païens, quoique assis dans les ténèbres, l'avaient vue, ils la proclamaient bien haut. Une de leurs célébrités disait : « On bâtirait plutôt une ville en l'air que de fonder un Etat sans religion ». Les révolutionnaires de 93 ont essayé, dans leur égarement, de réaliser cette utopie. Vous savez à quels résultats ils arrivèrent : après avoir renversé l'autel du vrai Dieu, ils ont adoré une idole, et en arrachant le peuple français des bras de l'Eglise, ils l'ont prosterné aux pieds de la déesse Raison. Voilà, redisons-le, la leçon qu'ils nous ont donnée.

Mais l'Eglise ne peut-elle pas rester libre dans l'Etat libre ? Question insidieuse, erreur fatale dont l'ennemi se plaît à bercer les libéraux qui ne veulent pas faire complètement divorce avec la religion. Qui sera libre quand l'Eglise et l'Etat législateront en sens inverse sur une même matière ? et qui cédera ? Sera-ce la force ou la vérité ? Et quand l'Etat défendra ce que l'Eglise ordonne, et que l'Eglise ordonnera ce que l'Etat défend, que feront les sujets ? Il n'est peut-être rien de plus subversif de tout ordre et de plus anti-social que ces doctrines libérales, en apparence si modestes. Qu'on le remarque bien. Lorsque l'Etat, car il veut désormais enseigner en vertu de la grande liberté d'enseignement, aura appris aux sujets à ne plus écouter l'Eglise, ceux-ci ne trouveront plus rien dans leur conscience qui les oblige d'obéir à l'Etat. Du même coup, les sujets s'affranchiront des deux autorités protectrices de l'ordre et ne reconnaîtront plus d'autres maîtres que leurs passions. Voilà pourquoi il faut aujourd'hui des millions de soldats et des milliers de canons, dans les contrées où l'on débite depuis longtemps ces belles doctrines.

Le peuple, cependant, n'est-il pas vraiment souverain, selon la formule sacramentelle du libéralisme, et le pouvoir n'a-t-il pas en lui sa source ? La foi nous enseigne absolument le contraire, en nous disant que l'autorité vient de Dieu : *Omnis potestas a Deo*. Indépendamment de cette parole sacrée, aux yeux de la simple raison, cette doctrine est pleine d'absurdités. Un homme ne peut être appelé à ordonner et à obéir en même temps. Le cœur humain étant ce qu'il est, quand la chose serait possible, elle ne serait pas praticable. D'ailleurs, si celui qui doit être gouverné commande, où sera l'obéissance ? Une seule chose s'explique raisonnablement dans cette formule subversive, c'est l'ambition de ceux qui la proclament. Oui, l'ambitieux seul peut dire avec un certain sens au peuple de commander et d'obéir à la fois, de commander, pour l'élever ; et d'obéir, pour le servir. Jamais néanmoins le caractère monstrueux de la révolution n'apparaît mieux que dans ces projets étranges où le laïque est assis dans la chaire de Moïse, le sujet au timon de l'Etat, le Pontife et le Prince debout dans la foule, et où l'on veut obliger la société de marcher la tête en bas.

Mais arrêtons-nous, c'en est assez sur ces doctrines. Qui ne voit combien elles sont folles, absurdes, contradictoires, en même temps que pernicieuses ! Non seulement elles font le danger des états, mais la honte de la raison. C'est pourtant à l'aide de ces erreurs et d'autres semblables que le libéralisme s'efforce de paralyser l'action bienfaisante

de l'Eglise sur la société. (Que de libéraux cesseraient de l'être s'ils réfléchissaient !

Revenons à la seconde et dernière période de la lutte actuelle, caractérisée par cette parole du S<sup>t</sup> Père, *ut amoveatur*, faire disparaître la puissance salutaire de l'Eglise.

Ce n'est pas assez pour le libéralisme d'empêcher l'Eglise d'être entendue d'une multitude de ses enfants ; un trop grand nombre l'écoutent encore, et gênent le triomphe d'une civilisation sans Dieu ; il faut lui fermer la bouche, et si elle ne se tait pas, la faire disparaître d'ici-bas, tel est le suprême effort du combat présent.

Nous voyons ici que le libéralisme change de rôle ; de pacifique, il devient agressif. En peut-il être autrement, puisque l'ancien serpent, qui en est l'auteur et le directeur, ne cesse de faire la guerre à Dieu ? Satan ne sème dans le champ que pour récolter. Le libéralisme donc ne revendique tant de liberté que pour enlever celle de l'Eglise, il ne prend de si larges coudées que pour mieux l'étreindre et l'écraser. Voyez cependant la prudence du serpent dans la lutte. Tant que le nombre de ses adeptes est peu considérable dans un état, il s'avance doucement et sans bruit, comme nous l'avons dit ; il n'attaque pas ; il se contente d'insinuer ses idées, c'est l'époque de *l'impediatur* ; se croit-il sûr de la force publique, alors il dresse sa tête hideuse, il bave, il siffle la charge et se précipite sur sa victime, c'est l'époque de *l'amoveatur*.

L'attaque a ici deux caractères principaux : ôter à l'Eglise ses moyens moraux et ses moyens matériels d'existence, c'est par là que l'ennemi espère l'étendre sans vie sur le carreau. Nous allons le voir.

## XVII. — ENTRAVES OPPOSÉES A L'EGLISE PAR LE LIBÉRALISME

Un des premiers effets du libéralisme dans les lieux où il commande, c'est de porter l'Etat à s'emparer de l'enseignement, à ravir au père et à l'Eglise le droit sacré et inaliénable d'instruire et d'élever l'enfant. Il y a pour cela la grande machine appelée le ministère de l'instruction publique. Par cette puissante organisation, l'Etat, qui s'inspire des idées libérales, pourra apprendre à tous à vivre, à remplir leurs rôles de citoyen sans égard à la religion ; et le libéralisme mettra la main sur les générations naissantes ou futures, il saisira les hommes à leur entrée dans la vie. On sait combien de lois touchant l'éducation ont

été passées dans divers pays sous l'inspiration de l'esprit libéral depuis un certain nombre d'années. Qu'il a fallu d'efforts et de persévérance à l'Eglise pour conserver çà et là quelques lambeaux de ses droits d'instruire les générations ! Bien loin de rétrograder dans cette voie, l'esprit libéral avance sans cesse. Ne le voit-on pas, dans un pays qui nous est cher, essayer d'accaparer, au grand détriment de la morale, de la famille et de la société, l'éducation de la femme et de transformer celle-ci en apôtre de l'État ?

Si le libéralisme est si soucieux des générations futures, il ne néglige pas pour cela les générations présentes. Il ne sait s'appliquer, au contraire, à paralyser l'action salutaire de l'Eglise, comme nous l'avons vu, que pour la remplacer dans sa fonction de modératrice des nations. Et c'est lui qui prétend désormais présider aux destinées des peuples et donner à la terre une ère nouvelle. Que fait-il donc, quand il peut parler et agir avec autorité dans une société ? Il commence par appliquer toutes les libertés que nous avons déjà énumérées, qui sont autant de portes ouvertes au déchaînement de toutes les passions ou mauvaises inclinations de la nature. Lorsqu'il a déchaîné les passions qui devraient être réprimées, il ne manque pas de lier l'Eglise en mille manières par des lois et des décrets injustes. Il abaisse cette fille du ciel au niveau, au-dessous même de toute autre société. Il lui enlève les prérogatives, les privilèges, les droits attachés à sa grande mission, et que les siècles lui avaient accordés. Il la gêne, il la contrecarre, il veut à tout prix l'empêcher de gouverner ses enfants ; il l'enferme dans un cercle tracé de sa main, en attendant un jour plus favorable pour s'en défaire. Heureuse encore, si l'on ne verse pas son sang et si on lui laisse la liberté de se plaindre ! Puis il poursuit son œuvre, par l'inauguration d'un droit purement humain, d'une justice nouvelle, d'une charité absolument terrestre, qui doivent être la civilisation moderne, l'Évangile de tout citoyen. N'est-ce pas là, à la vérité, ce qui se passe dans les jours mêmes que nous traversons, où la législation des peuples et les édits des souverains libéraux sont la violation continuelle des saints canons et des droits imprescriptibles de la sainte Eglise de Dieu, et l'affirmation solennelle d'une société sans espérance. Législateurs aveugles, vous voulez, en entravant ou détruisant l'Eglise, corriger l'œuvre du Saint-Esprit ! et vous n'apercevez pas la grandeur de l'iniquité que vous commettez. Jusqu'à quand serez-vous sans comprendre que nul ne peut imposer des lois aussi sages à des êtres que celui qui les a formés lui-même.



## XVIII. — BIENS TEMPORELS DE L'ÉGLISE USURPÉS AU PROFIT DU LIBÉRALISME

Le libéralisme n'est pas satisfait d'arracher à l'épouse de Jésus-Christ les générations présentes et futures, il voit encore quelque chose à faire. L'Église a des biens temporels que la piété des fidèles lui a consacrés. Ces biens sont un moyen d'existence et d'action. C'est une raison de les lui ravir. De là ces iniques lois d'appropriation, de sécularisation, ces spoliations, ces confiscations dont la nouvelle afflige à chaque instant le cœur des chrétiens. On voudrait à peine laisser à Dieu un pied sur la terre qu'il a tiré du néant et quelques parcelles des biens qu'il nous donne. Voilà la vérité.

Or, quand on aurait arraché à l'Église catholique le cœur des générations présentes, quand on aurait banni de la terre l'obéissance à ses célestes doctrines, et qu'on lui aurait enlevé ses moyens matériels d'existence, que lui resterait-il, je vous le demande ? Si Dieu, par impossible, accordait aux libéraux le succès d'une pareille entreprise, ils pourraient, eux, se glorifier d'avoir été plus heureux que leurs devanciers dans le combat, et fouler avec bonheur à leurs pieds dans leur orgueil, le corps meurtri et inanimé de l'épouse du Christ.

Tel est, mes frères, le caractère de cette guerre fourbe, impie, sacrilège et mortelle que le libéralisme, de si bienveillant aspect, fait de nos jours et partout à notre Mère, la Sainte Église. Je dis partout ; car il n'est presque pas de coin dans l'univers où elle ne se fasse à quelque degré, et en général avec tant de persévérance, de hardiesse et de succès, qu'on en vient parfois à douter si les nations, rois et peuples, sont encore chrétiennes.

Mais il est un lieu, surtout, où la lutte devient furieuse et présente tous les traits d'un assaut désespéré. Ce lieu, tous nos regards s'y portent, c'est l'Italie, c'est Rome.

Et pourquoi.

Le libéralisme est un être progressiste. Une guerre de détail dans l'univers a ses avantages, mais elle n'est pas assez expéditive à ses désirs. Il a reconnu que le Souverain Pontife est la tête, Rome le cœur de la chrétienté et que c'est là qu'il faut frapper. Il n'attaquera pas cependant l'ordre purement spirituel, on se récrierait, on prendrait l'alarme ; d'ailleurs le protestantisme et le philosophisme y ont déjà succombé. Fidèle à sa mission d'hypocrisie, c'est l'ordre temporel qu'il

choisira, cet ordre qui semble étranger au caractère de l'Eglise, et qui éveille si peu de soupçons. C'est donc sur le principat civil qu'il portera ses coups. La guerre au pouvoir temporel du Saint-Siège aura le double avantage, d'un côté, de surprendre les simples qui n'y verront rien qui entame leurs croyances, de l'autre, d'amener plus sûrement le triomphe tant désiré des doctrines modernes. N'est-ce point là, en effet, le point capital, se dit Satan. « Le monde égaré par mes erreurs  
« n'a jamais été depuis le paganisme, dans un plus grand péril. L'atmos-  
« phère est si chargée d'obscurités que le commun des mortels n'y voit  
« rien ; les princes si entêtés de leur sagesse, qu'ils ne suivent que  
« leurs propres conseils. Voilà bientôt que je vais dominer. Mais d'où  
« vient donc la lumière importune qui chasse les ténèbres que je ré-  
« pands ; d'où viennent donc les avertissements, les ordres qui contre-  
« carrent mes desseins et qui retardent mon heure ? Du Pontife Ro-  
« main qui crie sans cesse, de ce vieillard caduc qui ne finit jamais. Et  
« lui, où prend-il cette étrange faculté de tout dire, de parler en tout  
« temps et en tout lieu ? Evidemment de sa souveraineté ; sans elle sa  
« taille ne dépasserait pas celle d'un préfet ou d'un chef nominal.  
« Honnie soit donc cette souveraineté que m'a ravie le pêcheur gali-  
« léen ! Honni ce trône où je siégeais jadis à côté des Césars ; honnie et  
« brisée soit cette tiare qui rappelle constamment au monde ma hon-  
« teuse défaite, et l'éclatante puissance de mon ennemi. Oui ! que cette  
« souveraineté qui renverse incessamment mes projets et m'empêche de  
« régner, périsse, dut le monde en être ébranlé jusque dans ses confins !  
« Je verrai si le Pontife jouira de la même liberté de me nuire, quand  
« il sera l'humble vassal d'un roi d'Italie. » Tel a dû être le langage  
infernale à l'heure de l'attaque. Il est bien propre à nous révéler l'im-  
portance du combat. En réalité, toute la lutte du libéralisme contre  
l'Eglise se résume dans cette question du pouvoir temporel du Pape.  
Le Pape étant un autre Jésus-Christ sur la terre, *hérite de tous les  
droits* de son maître, il est, par conséquent, le *chef* de l'Eglise, le  
*docteur* des nations, le *pasteur* des rois et des peuples. Comme chef de  
l'Eglise, il doit subsister d'une manière conforme à son rang et avec  
les moyens de remplir ses devoirs, rien de plus juste ; et comme il ne  
vit pas en dehors des lois de la nature, il a droit dans sa position su-  
blime à une noble part des biens temporels. Comme docteur, il doit  
pouvoir enseigner et avoir la liberté de parler ; comme pasteur univer-  
sel, il doit gouverner et avoir la faculté de donner des ordres aux grands  
et aux petits. Or toutes ces choses nécessaires à l'exercice légitime de sa

charge redoutable, il les trouve dans les ressources de son petit état temporel. Mais si le libéralisme arrache au Pape sa souveraineté, ne voyez-vous pas qu'il lui enlève du même coup le moyen de subsister, le moyen d'enseigner, le moyen de gouverner, c'est-à-dire les moyens matériels et moraux d'exister dans les conditions ordinaires des choses naturelles. Or, comme le Pape est la tête de l'Eglise, et que le corps ne peut vivre sans elle, l'atteindre ainsi, c'est frapper l'Eglise d'un coup mortel. Et le libéralisme serait une chose innocente ! Nous savons bien que l'Eglise ne périra pas, parce que son divin Fondateur l'a faite indestructible ; mais il n'en est pas moins vrai de dire que celui qui lui porte un coup naturellement mortel, l'assassine autant qu'il le peut. Or l'Eglise est une société essentiellement enseignante, *Euntes docete*, « allez, enseignez » ; essentiellement gouvernante, *Qui vos audit, me audit* « qui vous écoute, m'écoute » ; et terrestre, puisqu'elle est sur la terre. L'empêcher d'enseigner, de gouverner, d'avoir la nourriture et le vêtement, c'est l'atteindre dans ses conditions essentielles d'existence, c'est la frapper à mort, si elle pouvait mourir. Voilà votre ouvrage, ô libéraux, vous fidèles et dévoués enfants de l'Eglise catholique !

Non, elle ne périra pas, puisque Dieu l'a dit, mais elle souffrira de votre fait. On ne lui a volé qu'une partie de ses domaines, et déjà il a fallu à nous, membres de l'Eglise, nous imposer des sacrifices pécuniaires considérables. Aujourd'hui il faut lui donner le plus pur de notre sang. Nous ne souffrons pas à regret, nous souffrons généreusement, amoureusement même, parce que c'est pour une mère ; mais réellement nous souffrons ; et c'est vous, libéraux, qui en êtes la cause, par vos innocentes doctrines. Ah ! combien plus souffririons-nous s'il fallait qu'elle tombât dans un état complet de mendicité et d'esclavage, qu'elle ne put ni nous instruire, ni nous gouverner.

Oui, s'il a été un temps où le pouvoir temporel a été nécessaire, c'est assurément de nos jours. Le libéralisme a envahi les nations catholiques, c'est un fait. Il a fait leur éducation par des écoles libérales et les cent voix de la presse. Les peuples sont imbus de ses doctrines. Il fait des lois aux parlements, il règne même sur les trônes, presque tous les souverains, ainsi que les gouvernements, sont atteints de ce mal. Avec les formes constitutionnelles modernes, rois et ministres étant les créatures ou les protégés des peuples, ils croient faire un acte de bonne politique en marchant aveuglément dans le sens des idées libérales. On peut le dire, à la honte de la raison et de la foi, la force publique est déjà au service du libéralisme chez les nations catholiques. S'il

n'en était ainsi, verrait-on depuis huit ans l'auguste chef de l'Eglise, au milieu d'elles (spectacle à faire frémir), seul aux prises avec une horde de brigands ? Le souffle d'une de ces nations suffirait pour les exterminer. Le catholique fidèle reste ébahi de cet état de choses. Qu'il n'en cherche pas la raison ailleurs que dans l'action du libéralisme, qui maintenant gronde dans les bas fonds et se pavane au milieu des sociétés. Et, c'est quand rois et peuples se donnent mutuellement la main pour se précipiter dans l'abîme, qu'il faut ôter à l'Eglise sa souveraineté, c'est-à-dire la possibilité de les arrêter ; c'est alors qu'il faut étouffer la seule voix capable d'annoncer le danger et repousser le seul bras capable de l'éloigner. C'est quand le libéralisme, son ennemi mortel, triomphe, qu'il faut que l'Eglise abdique et se livre pieds et mains liés à ses bonnes grâces ? Car n'est-il pas vrai que si aujourd'hui le pouvoir temporel tombait, si le Pape cessait d'être souverain, il deviendrait immédiatement le vassal ou l'esclave d'un pouvoir libéral.

C'est aussi ce que comprend fort bien l'astucieux Serpent. Non, jamais la principauté civile du Saint-Siège n'a été plus nécessaire, et c'est là, en réalité, que se résume toute la lutte, comme nous le disions il n'y a qu'un instant. Le Pape croit à l'immortalité de l'âme et il veut une souveraineté pour être libre de chanter son *Credo* jusqu'à la fin, et d'annoncer aux générations la résurrection et la vie éternelle, afin de les sauver, suivant sa mission divine. Le libéralisme, lui, ne croit pas politiquement à la vie éternelle, il veut empêcher, par l'esclavage, le Saint-Père de l'apprendre aux nations, afin de conduire temporairement les hommes, comme s'ils n'avaient pas d'âme, et de leur laisser toute la facilité possible de se damner, suivant sa mission diabolique. Voilà le combat d'aujourd'hui dans toute sa nudité. Est-il possible au vrai chrétien de l'envisager sans sentir son sang régénéré par le baptême bouillonner dans ses veines ?

A ce sujet, une chose nous a toujours frappé et nous étonne encore singulièrement. C'est la naïve et flagrante contradiction des princes et des législateurs libéraux chrétiens, qui se conduisent politiquement comme s'il n'y avait pas de Dieu, et qui confessent croire encore à l'éternité des peines, d'après leur foi.

Ils font à grand soin des lois pour empêcher et réprimer des maux temporels dont les conséquences sont bornées et finies, et ils ne sauraient empêcher des maux infinis dans leur malice et dont les conséquences certaines sont éternelles. En vérité, est-ce là aimer ses frères

et les conduire avec sagesse ? De deux choses l'une : ou ces hommes ne croient plus réellement, ils ont perdu la foi ; ou ils agissent dans les choses les plus graves, avec la légèreté et l'imbécilité des enfants. Telle est la nature de leur *progrès*. Ne doivent-ils pas regarder au delà de la tombe, pour eux et pour leurs frères, et songer au compte terrible qu'il faudra rendre à Dieu, eux de leur autorité, et ces derniers de leurs actes. Dieu, dit saint Paul, n'a donné l'autorité sur la terre que pour la protection du bien et de la vérité, et la répression, le châtiment du mal, du vrai mal, qui est le péché.

Revenant à la violente attaque contre le pouvoir temporel du Saint-Siège, je dis, de plus, qu'en elle se résume non seulement la lutte entre le catholicisme et le libéralisme ; mais la lutte entre l'ordre et l'anarchie, l'autorité et la révolution, enfin le bien et le mal dans le monde, et qu'à ce titre le pouvoir temporel du Pape intéresse presque autant les non-catholiques que les catholiques eux-mêmes. Qu'est-ce, en effet, que cette lutte, sinon la lutte entre la religion et l'homme émancipé de toute idée religieuse, se faisant sur le terrain de la politique ou du pouvoir civil ? Il s'agit de savoir si l'homme se conduira socialement sans une religion *quelle qu'elle soit*, oui ou non. C'est à ce point de vue que le libéralisme, pour tout observateur judicieux, quand il n'aurait pas la foi, prend des proportions vraiment effrayantes. Car si le catholicisme, qui possède la vérité, qui est aux yeux de tous ceux qui le connaissent la religion la plus rationnelle, la plus juste et la plus sainte, n'a pas le droit de se mêler de la société, quelle religion aura ce droit ? Or, comme nous l'avons dit, il est impossible qu'un état existe sans une religion quelconque. Il faut que le citoyen qui n'est pas toujours sous l'œil du magistrat, remplisse ses devoirs, souvent nombreux et difficiles, par un autre sentiment que celui de l'intérêt et de la crainte ; par le sentiment d'une responsabilité morale envers l'Être Suprême. Ce sentiment, qui l'inspire ? C'est la religion. L'homme qui le possède, se laisse conduire comme le candide enfant et l'agneau. C'est ainsi que le Canada, pays religieux, n'a coûté depuis un siècle, à l'Angleterre, pour le maintien de l'ordre, que quelques soldats. Mais l'homme qui ne connaît pas ce sentiment, est aussi dangereux dans la société que le tigre et la panthère, à cause de la brutalité des passions. C'est pour lui qu'ont été inventés les prisons, la potence et les canons. Figurez-vous donc une société entière composée de ces hommes. L'idée vous épouvante. C'est pourtant le paradis que le libéralisme prépare à la terre. L'Europe, sur qui pèsent aujourd'hui huit millions de soldats,

et qui augmente ses armées tous les jours, dans la proportion que le libéralisme s'étend et que le sentiment religieux diminue, devrait le comprendre. Les pouvoirs publics, cependant, semblent l'ignorer ; leur attention se porte spécialement sur la confection des instruments meurtriers. Ils veulent bien, à la vérité, jouir du bénéfice de la religion pour conduire les peuples, mais ils ne se soucient guère de sa libre action, encore moins de sa protection. L'arme au bras, ils la laisseraient chasser du vieux continent sans se douter des immenses périls qui suivraient son départ ; car c'est à peine si, cédant à la pression des populations catholiques, ils ont laissé quelques soldats à la garde d'une institution qui soutient, seule, en leur faveur, depuis nombre d'années, les assauts réitérés de la révolution.

Leur aveuglement et leur ingratitude n'empêche pas que l'ordre social tout entier résultant de l'obéissance au pouvoir, ne repose absolument sur la religion, que la religion elle-même ne repose sur la Papauté, et que la Papauté ne soit portée sur les épaules d'un faible vieillard qu'on appelle le Vicaire de Jésus-Christ, et qu'on regarde à bon droit comme la clef de voûte de l'édifice social, spectacle vraiment fait pour commander l'admiration de l'univers !

C'est donc au sujet de ce vénérable vieillard et de sa triple couronne que se livre en ce moment à Rome le plus terrible combat qui se soit vu depuis des siècles ; combat du libéralisme contre l'action de la religion sur la société, combat d'une nature si étrange que le paganisme, lui-même n'en a jamais connu de semblable. Le paganisme, il est vrai, a bien fait la guerre au vrai Dieu, mais c'était en faveur de la religion de l'Etat, jamais contre l'action politique de la religion elle-même. Cette infamie, cette monstruosité était réservée à notre siècle de progrès. Quoi qu'il en soit, cette lutte gigantesque dans ses proportions et ses conséquences est bien digne de couronner toutes celles que l'Eglise a soutenues à travers les siècles pour le maintien de chacun des articles de son immortel symbole.

Maintenant qu'il est clairement établi que la lutte du libéralisme contre l'Eglise universelle se résume dans la guerre au pouvoir temporel du Saint-Siège, et que cette guerre comporte des conséquences terribles, il ne me reste plus qu'à vous dire, en quelques mots, comment Satan procède dans cette redoutable attaque dont les phases diverses se déroulent sous nos yeux, qu'elles sont les forces des deux camps en présence, enfin quel sera le résultat final de la bataille, et j'aurai terminé mes réflexions sur les combats de l'Eglise contre le Serpent, et

spécialement sur la grande lutte contemporaine à laquelle, comme soldats du Christ, nous sommes appelés à prendre part.

Mes chers frères, notre S<sup>t</sup> Père lui-même a caractérisé les modes d'action de Satan contre le pouvoir temporel du Saint-Siège, en indiquant le caractère d'action du libéralisme contre l'Église universelle. C'est toujours, en premier lieu, l'*impediatur*, la phase de l'hypocrite trahison ; secondement, l'*amoveatur*, ou l'époque de la violence ouverte.

Satan, qui a été tant de fois humilié dans ses luttes contre l'Église, préfère vaincre par ruse et sans combat ; c'est pourquoi il s'est d'abord efforcé de faire tomber le Pape dans ses filets, de le lier, de paralyser son action. Je n'entreprendrai pas, mes frères, de vous raconter tous les efforts perfides que l'on a fait depuis bien des années pour persuader au monde chrétien et au Pape lui-même, qu'il ne devait pas avoir de souveraineté temporelle, que cette souveraineté lui était un nuisible fardeau. Qui ne se souvient des calomnies, des invectives, des insinuations si dangereuses des écrivains et orateurs libéraux, des fameux conseils des diplomates ? A les en croire, la Papauté était une institution vieillie, usée, embarrassante dans le monde. L'unité catholique, qui a sauvé l'univers, devait être sacrifiée à l'unité italienne, grand modèle d'une nouvelle régénération sociale. On proclamait que le Pontife, ne connaissant point les principes vivifiants de la civilisation moderne, ne devait pas se mêler des affaires politiques des peuples, qu'il devait se retirer dans les régions purement spirituelles, que d'ailleurs, s'il trouvait dans les dogmes de sa foi quelque chose de contraire aux idées nouvelles, il devait garder le silence, ou mieux encore, usant d'une sainte tolérance, se réconcilier avec elles, et donner au libéralisme le baiser fraternel. Ce fut ainsi que Satan débuta, et ce fut là, disons-le, le moment le plus périlleux du combat. Il ne fallait peut-être rien moins que le privilège de l'infaillibilité pour triompher de cette immense conspiration de l'erreur contre la vérité. Mais à toutes les séductions, le Vicaire de Jésus-Christ répondait par le *non possumus*, l'impossibilité qu'il y avait pour lui de transiger.

La fermeté inébranlable du *non possumus* mit l'enfer en fureur. C'est alors que le bizarre général de la révolution, qui attendait patiemment dans son île les succès de l'astuce, sortit en criant qu'il fallait arracher de l'Italie le chancre qui la dévorait, de la société le vampire sacerdotal ; qu'il fallait Rome ou la mort. De ce moment la lutte descendit du domaine des idées aux mains des soldats ; le sang coula sur les champs de bataille. Il y eut un moment de répit où chaque com-

battant répara ses forces. Puis la lutte est de nouveau recommencée sur le terrain sanglant ; elle en est aujourd'hui à cette phase terrible, mais glorieuse, où les coups se donnent par l'épée et à la face de l'univers, et c'est pour porter à l'Eglise et à la vérité l'appui de vos bras que vous, ô soldats chrétiens, êtes en ce moment réunis sous ce noble drapeau.

Jetez avec moi un instant les yeux sur la mêlée, avant que d'engager la main. Voyez quels sont vos frères d'armes, quels sont vos adversaires et la force des deux camps, et vous entreverrez avec moi l'issue de la bataille.

Quels sont ceux qui combattent contre vous ? Ce sont des fils ingrats, des hommes avides, des méchants, une plèbe immonde ; leurs armes sont le mensonge, la trahison, la haine, le blasphème et le crime ; à ces hideux bataillons se réunissent la diplomatie matérialiste, la presse impie, les noires et sinistres sociétés secrètes. Vous avez là les hordes infernales du mal organisé. Les soldats de ce camp croient obéir à un général politique ou militaire qu'ils nomment Mazzini ou Garibaldi ; en réalité, c'est Satan lui-même qui les commande.

Quels sont ceux qui combattent avec vous ? Ce sont des enfants fidèles, des cœurs reconnaissants et dévoués, des hommes, pleins de mérites, des héros. Leurs armes sont la vérité, la sincérité, la force, la prière et l'amour. A cette glorieuse phalange viennent se joindre les sympathies de toutes les âmes honnêtes, le concours de tous les bons chrétiens, l'assistance de tous les régiments de la milice sacrée, les religieux, l'ordre sacerdotal, les évêques, et au-dessus d'eux le Souverain Pontife. C'est là l'armée du bien, l'armée du ciel sur la terre, *Acies ordinata*. Vous croirez pendant le combat écouter la voix d'un général pontifical ; c'est la voix de Jésus-Christ que vous entendrez, de Jésus-Christ qui est le Seigneur des vertus, le Roi des Rois et le Dieu des véritables armées : *Dominus virtutum, Rex regum, Deus Sabaoth*.

Maintenant, il n'est pas difficile de pressentir de quel côté sera la victoire. *Si Deus est pro nobis, quis contra nos.* « Si Dieu est pour nous, qui réussira contre nous. »

Sans vouloir lever d'une main présomptueuse le voile qui nous dérobe l'avenir, à n'examiner que le passé, il est aisé de fortifier son espérance ; et en étudiant les événements de nos jours, on croit déjà apercevoir la fin de l'orage et voir poindre à l'horizon la clarté de plus beaux jours.

En effet, que nous a enseigné la rapide esquisse que nous avons faite



des luttes de l'Eglise, si ce n'est la puissance victorieuse de son divin Fondateur. A chaque combat le Serpent a été terrassé et écrasé. L'Eglise s'est relevée des coups qu'on lui portait, plus brillante et plus terrible : *Et portæ inferi non prævalebunt.* « Les portes de l'enfer ne prévautront jamais. » Croit-on qu'après avoir triomphé pendant dix-huit siècles, en soutenant chaque article de son symbole, elle succombera avec les derniers ? Cet ordre chronologique des luttes de l'Eglise en rapport avec l'ordre numéral des articles du symbole, est quelque chose d'immensément significatif. Elle ne faillira pas sur la résurrection de la chair et la vie éternelle, ses plus belles espérances, dont les aveugles sociétés de nos jours semblent ne plus vouloir entendre parler. Jamais, d'ailleurs, au milieu de ses plus grandes tribulations, elle n'a présenté un spectacle plus grandiose. Il est vrai que ses ennemis, puissamment organisés et conjurés, lui font une guerre acharnée et terrible, mais aussi vit-on jamais dans l'univers catholique plus d'union, de force, de dévouement et de sacrifices. Le S<sup>t</sup> Père parle-t-il de Rome, sa voix pénètre jusqu'aux extrémités du monde, et tous les vrais fidèles s'empressent de lui obéir ; fait-il un signe à ses frères disséminés sur la surface du globe, et les évêques de toute langue et de toute tribu accourent se ranger à ses côtés ; se plaint-il, tout ce qu'il y a de sensible et de bon souffre avec lui ; s'il pousse le cri de détresse, l'or et l'argent affluent dans son trésor ; enfin, annonce-t-il le danger, une multitude de défenseurs accourent pour le défendre. Combien compte-t-il aujourd'hui à son service de puissants écrivains, de brillants orateurs et de valeureux soldats ? Il n'y eut peut-être jamais, dans aucun âge de l'Eglise, un mouvement de la foi catholique plus spontané et plus universel. Et tout cela pourrait-il être un symptôme de défaillance et de chute ? Oh ! non, jamais.

Salut ! O Sainte Eglise Catholique, ma Mère ! Gloire et bénédiction te soient rendues dans ta marche bienfaisante du temps à l'éternité ! Dans cette course dix-huit fois séculaire, tu n'as jamais cessé de combattre tes nombreux ennemis. Les immortelles victoires que tu as remportées dans chacune des grandes batailles qu'ils t'ont livrées, sont demeurées dans les champs de l'histoire comme des monuments gigantesques et impérissables de ta force et de ton amour divins. Ils redisent éloquemment à toutes les générations que tu es bien la glorieuse et légitime épouse du Christ, chargée de conduire le genre humain vers l'accomplissement de ses éternelles destinées. Voici encore arriver l'heure d'une bien cruelle épreuve, aujourd'hui tu dois souffrir, gémir et pleurer ; mais demain tu devras triompher ! !

## TROISIÈME PARTIE

## XIX. — MISSION PROVIDENTIELLE DU PEUPLE CANADIEN

L'Eglise est donc, comme nous l'avons vu, une société essentiellement militante. Sa longue marche à travers les siècles n'a été qu'une suite de combats, qu'un enchaînement de luttes gigantesques qui durent encore. Elle apparaît comme une véritable armée rangée en bataille, une armée où chaque peuple est un bataillon, et chaque chrétien un soldat.

S'il est important pour le simple fidèle de bien connaître le poste qui lui est assigné, et la part qu'il doit prendre dans cette lutte incessante du bien contre le mal, et de Dieu contre Satan, il l'est bien davantage pour la nation éclairée des lumières de la foi : car, dans cette lutte, celui qui n'est pas avec le Seigneur est contre lui. *Qui non est mecum contra me est.* La nation, comme l'individu, qui ne travaille pas pour la gloire de Dieu, travaille au profit du démon, pour sa propre ruine et son déshonneur. En effet, toute nation qui est fidèle à sa mission, grandit glorieusement avec les siècles, de même qu'elle périt misérablement, si elle refuse d'y répondre. Les enseignements de l'histoire ne permettent pas d'en douter.

Maintenant quel est le but que s'est proposé la divine Providence dans l'établissement du Canada, ou quelle est la mission providentielle du peuple canadien ? C'est, Monseigneur et mes frères, ce qu'il me reste à considérer, et je le ferai aussi brièvement que possible.

Le but de la Providence dans la colonisation de ce pays est visiblement, autant du moins qu'on peut naturellement le connaître, la formation d'une nation catholique dans la grande vallée du Saint-Laurent ; la mission du peuple canadien, c'est le maintien et l'extension du royaume de Dieu dans ce nouveau continent.

Il n'est pas d'abord sans un vif intérêt de remarquer l'analogie de notre mission avec celle du généreux peuple dont nous descendons. Le rameau que la main détache de l'arbre, greffé ou transplanté ailleurs, ne change pas pour cela de nature ; il croît pour produire les mêmes fruits. C'est ainsi que le rameau canadien, détaché par la divine Providence du vieil et glorieux tronc des Francs et transplanté dans le nou-

veau monde, a continué, en partageant toutefois cette gloire avec d'autre rejetons de nobles races, de mettre au service de l'Eglise sa force et sa vigueur et d'offrir au Christ les plus beaux fruits de sa fécondité. Nos pères, en nous transmettant le sang généreux des croisés, nous ont aussi légué leur foi et leur héritage, les *Gesta Dei per Francos*. C'est par la croix des missionnaires français que le Seigneur a spécialement porté les limites de son royaume aux extrémités du monde, comme c'est par l'épée de ses Francs qu'il a défendu l'Eglise contre les terribles ennemis qui l'attaquaient.

Or, c'est précisément pour l'accomplissement de cette double mission que la France a fondé la colonie canadienne ; l'histoire de notre patrie en rend un éclatant témoignage. Nos rois, dit un écrivain contemporain, n'ignoraient pas qu'en ordonnant à ses Apôtres et à ses successeurs d'enseigner toutes les nations de la terre, et de les baptiser au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, le divin Rédempteur des hommes avait indirectement invité les princes, dépositaires de sa puissance, à préparer les voies à l'Evangile, en lui frayant un chemin dans les pays lointains où il n'avait pas encore pénétré ; et tel fut en effet le dessein des rois de France, en essayant à diverses reprises d'établir des colonies au Canada. Les lettres royales, les commissions aux navigateurs envoyés vers nos contrées, exprimaient formellement l'intention de porter la connaissance de Dieu aux infidèles, et l'espoir d'étendre en ces lieux les bornes du royaume de Jésus-Christ. Les citations seraient superflues, les commentaires inutiles, les intentions formelles des fondateurs de la colonie vous sont connues. D'ailleurs, chose étrange et non moins certaine, les efforts faits en sens contraire sont toujours demeurés infructueux.

Si l'étendue d'un discours permettait de suivre pas à pas les fondateurs de la colonie, nous verrions que leurs actes ne furent pas moins significatifs que les ordres de leurs souverains.

C'est au nom du Sauveur des hommes que Jacques Cartier, en arborant le signe catholique, prit, genou en terre, possession du pays ; c'est sur la croix qu'il venait d'implanter dans le sol canadien, qu'il grava de la pointe de son épée ces patriotiques paroles : Vive le Roi de France ! N'est-ce pas même sur un point de votre opulente cité, au pied du Mont-Royal, que l'intrépide découvreur, à défaut d'ecclésiastique, voulut proclamer lui-même le règne du Fils de Dieu ? Il l'invoqua publiquement sur les populations et sur le sol de cet immense pays, par une lecture à haute voix de la douloureuse Passion par laquelle ce divin

Sauveur a racheté et conquis le monde. Quoi de plus frappant et de plus instructif que ces grands traits de notre histoire. La religion pouvait-elle à cette époque prendre plus solennellement possession de notre belle et chère patrie ?

Et quelle est la pensée qui a surtout présidé à la fondation de cette grande cité de Montréal ? N'est-ce pas aussi une idée religieuse et militaire tout à la fois ? Les fondateurs de Ville-Marie voulaient avant tout en faire le boulevard de la jeune chrétienté canadienne, menacée dans son berceau ; ils voulaient sauver par elle des fureurs de la barbarie iroquoise, l'autel du vrai Dieu et le foyer du colon canadien.

Ce qui s'est passé ici s'est reproduit, à divers degrés, en cent endroits du pays. Qui dira jamais ce que nos pères ont fait pour établir, défendre et propager le règne du Christ en ces lieux ? Que de faits héroïques dans cette lutte cachée en grande partie dans la profondeur de nos forêts, et auxquels il n'a manqué que le nombre des acteurs et un théâtre moins ignoré, pour être comparés à ce que le genre humain nous offre de plus digne d'admiration !

Pour asseoir sur les bords de notre grand fleuve les prémices d'une nation semblable à celle dont ils étaient sortis, nos pères luttèrent contre la nature, la barbarie et l'hérésie conjurées. Ils tinrent ferme contre les neiges et les glaces de notre climat. On les vit entrer hardiment dans les bois de haute futaie de la forêt primitive dont ils débarassèrent le sol à grand'peine. Ils guerroyèrent en même temps contre les animaux féroces qui habitaient ces forêts, et les peuplades cruelles qui les parcouraient. Ils furent même obligés de tenir tête aux nombreux et belliqueux bataillons de la nouvelle Angleterre. A cette époque, le Canadien tenait la charrue d'une main et le fusil de l'autre. Toutefois, dans le temps que les habitations se formaient, le clocher s'élevait ; et l'homme de Dieu vivait avec l'homme des champs et des batailles. Sur cette terre que Dieu s'est choisie, la hache du défricheur, la croix du missionnaire et l'épée du soldat n'étaient pas séparées, et c'est à cette triple force que notre jeune nation doit son existence, son salut et la constitution robuste qui le met en état d'accomplir sa providentielle destinée. Mais c'est de la croix du Christ que la hache et l'épée tiraient leur vertu, et c'est pour cela que le clocher du village la portait dans les airs.

Nos pères qui sont et doivent être nos modèles, n'ont pas cherché qu'à former un peuple catholique dans cette vallée ; ils travaillaient

aussi à étendre ailleurs le règne de Dieu et à le défendre partout au prix des plus grands sacrifices.

Les missionnaires, suivis de fidèles disciples, ont pénétré jusque dans les endroits les plus reculés. Prêtres et laïques, hommes et femmes n'ont pas craint de s'aventurer dans des contrées inhospitalières, chez des peuplades sanguinaires, pour annoncer à de pauvres âmes abandonnées la bonne nouvelle de l'Évangile. Leur sang a coulé sur les bords du Saint-Laurent et des grands lacs, dans la vallée du Mississipi et jusque sur les rives lointaines de la Saskatchewan. Ils ont même souffert d'être brûlés et mangés tout vivants. La voix des Pères Lallemand, Brébeuf, Daniel, Jogues et de tant d'autres, nous redit éloquemment avec quel indomptable courage nos ancêtres ont travaillé à l'œuvre de Dieu.

Que n'aurai-je pas à dire, si je voulais décrire l'action visible de l'esprit de Dieu dans ces âmes d'élite dont le ciel se servait pour rendre plus sensibles ses desseins sur notre cher Canada ? Que n'aurait-on pas à raconter de ces femmes humbles et timides, transformées par la grâce en missionnaires intrépides, en véritables héroïnes, dignes des plus beaux âges de l'Église ! Inutile de vous rappeler ici les noms bénis de Madame de la Peltrie, de la Mère de l'Incarnation, de Mademoiselle Manse, de la Sœur Bourgeois et de tant d'autres. Pourrait-on passer sous silence le nom vénéré de M. Olier, bénissant ses enfants spirituels qu'il envoyait étendre le règne de Dieu dans les missions lointaines du Canada. Il consacrait par avance au pied de l'autel de Notre-Dame de Paris, à Jésus, Marie et Joseph ce beau territoire où se sont élevées depuis tant de florissantes paroisses, et Ville-Marie elle-même, la cité magnifique, qui voit depuis deux siècles, avec tant d'avantage et de bonheur, les dignes fils de M. Olier y perpétuer l'œuvre de sa brûlante charité et de son zèle apostolique.

Mais puisque je parle à des militaires, je ne dois pas omettre le récit de quelque action guerrière où la foi de nos ancêtres brille de son véritable éclat. Je nommerai parmi cent autres Daulac et ses héroïques compagnons, dont les noms devraient être gravés en lettres d'or sur un monument national. C'était à quelques pas de cette basilique que dix-sept chrétiens au noble cœur, comparables à ce que l'antiquité offrit jamais de plus dévoué, et à la fois, colons, soldats et martyrs, prirent, après avoir fait leur testament et reçu le pain des forts, l'engagement solennel de mourir jusqu'au dernier, plutôt que de laisser le cruel Iroquois approcher de cette île. Vous savez comment ils tinrent leur pro-

messe dans les environs de la nouvelle capitale du Canada, près de la chute des Chaudières. Le combat fut terrible et coûta énormément cher à l'ennemi ; cependant ils succombèrent tous accablés par le nombre. A la vue de ces dix-sept héros étendus sans vie au milieu d'un affreux carnage, le farouche enfant de la forêt s'arrête épouvanté. Il ne connaissait pas encore la bravoure chrétienne ; un aussi indomptable courage l'altérait. Il rebroussa chemin. L'Autel et la colonie furent sauvés. Voilà, Canadiens, voilà comment les pages sanglantes de votre histoire redisent la foi et la valeur de vos pères ; comment elles rappellent ce qu'ils pensaient du devoir et de la mission de chaque chrétien sur le sol canadien, et avec quel dévouement ils surent s'en acquitter.

Tant d'intentions si pures, d'efforts surhumains, de généreux sacrifices et de sublimes dévouements, inspirés par la grâce de Dieu et accomplis pour sa gloire, auraient-ils été sans but ? Et ce but pouvait-il être autre que la glorification du Seigneur et le salut des âmes par la formation d'une nation chrétienne ? Une nation qui maintint ici la foi catholique et l'étendit au dehors. Voilà clairement, par l'enseignement de la première partie de notre histoire, ce que Dieu voulait, ce qui s'est opéré en dépit des obstacles, et ce qui nous indique comme du doigt la route que nous devons suivre. O peuple canadien, puisses-tu comprendre ta magnifique destinée et y demeurer toujours fidèle ! C'est à cette condition seule, que le Tout-Puissant t'accordera de prospérer et de fleurir dans l'avenir que sa Providence divine et paternelle te réserve !

## XX

Je le vois avec un bonheur indicible, le Canadien la comprend encore sa mission et même s'efforce de l'accomplir en marchant sur la trace de ses pères. J'en ai des témoignages sensibles et palpables dans l'attachement de nos populations à la foi catholique, dans le défrichement de nos forêts vierges, dans la prédication de l'Évangile aux contrées lointaines, et surtout dans le grand spectacle qui s'offre en ce moment à nos yeux. Et je trouve dans ces preuves de fidélité, un puissant encouragement à travailler avec ardeur au bonheur de la nation, à la cause de l'Église, et en même temps un baume bienfaisant qui soulage et fortifie le cœur, au milieu de toutes les défections dont le vieux monde nous donne le triste exemple.

En effet, la foi est encore vive en ce pays. Il est vrai qu'il se rencontre

au milieu de nous des hommes qui ferment les yeux à sa brillante lumière, qui marchent dans les ténèbres, s'acheminent vers l'abîme et veulent même y entraîner leurs frères ; mais ces hommes sont peu nombreux et la nation heureusement ne les suit pas. Le peuple canadien tient encore à la foi de ses ancêtres comme à l'ancre du salut. L'Eglise est sa mère, les pasteurs sont ses guides et ses pères, l'Évangile sa loi, la prière et les sacrements sa nourriture, enfin il puise encore dans la pratique de la religion catholique la force et la vie qu'y ont puisé ses aïeux et qui n'est nulle part ailleurs.

Comme au premier temps de la colonie, il pénètre çà et là et au loin dans nos profondes forêts ; il débarrasse péniblement le sol pour y planter la croix et y construire son habitation. En même temps que sa maison, surgit celle du Seigneur ; le clocher domine toujours le nouveau village ; la cloche éveille les échos des bois et des montagnes de nos cantons, comme jadis ceux des rivages du Saint-Laurent ; et l'homme qui accompagne le colon, pour le diriger, le soutenir et le fortifier dans ses rudes labeurs, c'est toujours le prêtre de Jésus-Christ.

Le Canada, non plus, n'a pas cessé d'avoir ses missionnaires. A l'heure où je vous parle, leur voix retentit du golfe Saint-Laurent à la Rivière-Rouge, de la Rivière-Rouge au bord du Pacifique, et des plaines brûlantes de la Floride aux mers glacées de la région polaire. Et ces communautés religieuses qui ont surgi comme par enchantement sur tous les points du pays, ces nombreux essaims de vierges dévouées, à qui l'on doit en grande partie les admirables qualités et la vertu si pure de nos mères canadiennes, ces anges de la terre que l'on rencontre partout où il y a une larme à essuyer, une douleur à soulager ; ne sont-elles pas, elles aussi, des ouvrières providentielles, non seulement parmi nous, mais jusque chez les sauvages du Nord-Ouest, des Montagnes Rocheuses et les peuples de l'Orégon !

Enfin, parmi nous, les soldats de la patrie et de la cause de Dieu sont toujours vivants, vous les voyez, les voici ! Ah ! le spectacle grandiose, auquel il nous est donné d'assister ce soir, a quelque chose de bien propre à consoler et à réjouir tous les cœurs vraiment canadiens catholiques. Voyez ! cette immense basilique renferme en ce moment, dans son enceinte, des citoyens accourus de tous les points du pays, pour contempler les nouveaux soldats de la patrie et du Christ, et pour donner à cette démonstration sans pareille dans nos annales un caractère véritablement national. Cette foule immense qui se presse ici et

aux alentours, vient applaudir, par sa présence et ses aumônes, à la foi et au dévouement de ses braves, et c'est le Canada tout entier, noblement représenté par elle, qui y applaudit. Car Québec, Saint-Hyacinthe, Rimouski, les Trois-Rivières, Ontario, la Baie des Chaleurs ont ici leurs représentants. Toutes les paroisses de ce vaste diocèse, tous les quartiers, toutes les familles catholiques de cette ville y comptent de leurs membres. Ce spectacle ne suffit-il pas, à lui seul, pour prouver, mieux que des paroles, ce que je disais, il n'y a qu'un instant, que le Canada comprend encore sa mission et qu'il ne la trahit pas, qu'il a toujours, comme Tertullien le disait des premiers chrétiens, de l'or et du sang à mettre au service de Dieu. Et toi, foi vivifiante et généreuse de nos pères, tu n'es donc pas éteinte en nous ! Non, tu vis au contraire brûlante et forte comme dans ton glorieux passé, et tu peux encore nous faire espérer de beaux jours !

## XXI

Quant à vous, jeunesse au cœur noble et généreux, avant que de vous dire combien j'admire les sacrifices que vous venez offrir au pied de l'autel, en présence de Dieu et de votre patrie, je vous félicite de l'honneur que le Seigneur vous a fait en vous choisissant, de préférence à un grand nombre d'autres, pour remettre entre vos mains les intérêts de sa cause et la défense de son auguste représentant sur la terre, le Pape, notre Saint-Père. Ce ne sont pas même tous les hommes de bonne volonté qui sont appelés à combattre directement, par la croix ou par l'épée, les combats du Seigneur. Cette tâche honorable est confiée à des hommes d'élite : témoin ce que nous lisons dans le livre des Juges.

Les Madianites opprimaient depuis quelques années le peuple de Dieu ; le Seigneur suscita Gédéon pour le délivrer de ses ennemis. Gédéon fit appel au courage de la nation et voilà que trente-deux mille hommes vinrent se ranger sous son drapeau. « C'est trop, dit le Seigneur. Madian ne sera point livré entre les mains de tant de gens ; de peur qu'Israël ne se glorifie et n'attribue la victoire à ses propres forces. Renvoie chez eux tous ceux qui se sentent timides. » Vingt-deux mille se retirent, il n'en resta que dix mille. Le Seigneur dit à Gédéon : « Ce peuple est encore trop nombreux. Conduis-le au bord du Jourdain et je te montrerai ceux que j'ai choisi pour délivrer mon peuple. Renvoie encore



ceux que tu verras s'agenouiller pour boire plus à leur aise ; ne garde auprès de toi que ceux qui auront pris, à la hâte, en passant, un peu d'eau dans le creux de la main, pour étancher leur soif. » De ces derniers, il n'y en eut que trois cents ; les autres furent renvoyés. Alors le Seigneur dit à Gédéon : « C'est par ces trois cents hommes que je vous délivrerai ».

Vous le voyez, mes chers enfants, le Seigneur choisit lui-même les soldats de sa cause. Pour abattre l'orgueil de ses ennemis, il ne veut point de cœurs timides, point d'hommes amis de leurs aises. Ceux-là ne sont point propres à combattre les combats du Seigneur. Non. Il faut des hommes de cœur, des hommes de dévouement et de sacrifices, capables de supporter les fatigues et les privations de la vie militaire, capables d'affronter la mort sans sourciller. Tels étaient les trois cents soldats de Gédéon ; tels sont sans doute tous ces généreux jeunes hommes qui se dirigent de tous les pays catholiques vers la capitale du monde chrétien. Voilà ce que tu es toi-même, ô élite de la jeunesse canadienne, que je contemple présentement dans ce sanctuaire avec tant de bonheur et une si légitime fierté.

La spontanéité avec laquelle tu viens de te lever, à la face de la nation, dès la première nouvelle des attentats commis récemment contre notre Père commun, disant à l'Eglise : ME VOICI, nous est un sûr garant du courage que Dieu a mis dans ton âme et de la générosité des sentiments qui font battre ton cœur. Le choix qu'il a fallu faire entre tous les braves qui se sont offerts, nous est une preuve indubitable que tu es bien ce petit nombre de soldats dévoués et inébranlables, par lesquels le Seigneur veut abattre l'orgueil de ses ennemis et sauver son Eglise. Oui, j'en ai la confiance, c'est par la petite armée, ainsi formée de l'élite de toutes les nations catholiques, que Dieu humiliera de nos jours la grande armée des ennemis de son Christ.

Vous êtes donc heureux, ô généreux enfants du Canada, je le répète, vous êtes heureux du glorieux choix qui vient de tomber sur vous. Ce choix vous honore singulièrement, en vous associant aux milices célestes qui ont commencé, les premières, cette grande et longue lutte du bien contre le mal dont nous venons d'esquisser rapidement les phases principales. Ce choix vous associe encore à la glorieuse phalange des martyrs, à ces valeureux croisés, vos ancêtres, à ces nobles et preux chevaliers, qui tous ont défendu jusqu'à la mort, en des temps et sur des théâtres divers, la cause que vous allez vous-mêmes défendre aujourd'hui sur le plus célèbre des champs de bataille. La terre d'Italie

que dans quelques jours vous allez fouler sous vos pieds, est encore toute teinte, que dis-je, toute fumante du sang des héros chrétiens. C'est là, dans ces champs si fertiles en héroïsme et en dévouement sur-humains, que des légions de chrétiens, nos pères et nos frères dans la foi, ont conquis la couronne des héros, la palme de l'immortalité. C'est de là que des millions d'entr'eux sont partis pour aller chanter dans la céleste patrie, au milieu d'une ivresse inexprimable, le cantique d'une éternelle victoire. Courageux enfants de l'Eglise, marchez donc sur leurs traces ! Que le Dieu des armées, qui vous a jugés dignes de cet honneur, vous soutienne de son bras tout-puissant ! Que le chef des saintes milices, l'Archange Michel, le protecteur et le défenseur de l'Eglise militante, marche devant vous, qu'il porte la terreur dans les ennemis que vous rencontrerez, qu'il vous fasse pénétrer sains et saufs au milieu des bataillons de Satan et avec vous l'épouvante et la défaite !

Mais pourquoi anticiper ? Le vénérable évêque de Montréal va dans l'instant appeler toutes les bénédictions du ciel sur le drapeau immaculé qui flotte au-dessus de vos têtes et qui a le privilège d'attirer en ce moment tous les regards. Oui, l'ange de cette Eglise va adresser au Dieu des combats cette sorte et touchante prière ! « Dieu Tout-Puissant et éternel, source de toutes bénédictions, vous qui êtes la force de ceux qui triomphent, regardez favorablement la prière de notre humilité et sanctifiez par votre céleste bénédiction ce drapeau préparé pour l'usage de la guerre ; qu'il soit l'effroi des ennemis du peuple chrétien, la force de ceux qui ont mis en vous leur confiance et le gage assuré de la victoire. Car, c'est vous, ô Dieu, qui broyez l'ennemi dans la guerre et qui donnez l'appui d'un secours céleste à ceux qui espèrent en vous. »

Puis, en vous remettant le drapeau ainsi béni, le vénérable évêque vous dira : « Recevez ce drapeau sanctifié par la bénédiction du ciel ; qu'il soit terrible aux ennemis du peuple chrétien ; que par la grâce de Dieu, en son nom et en son honneur, vous pénétriez vigoureusement au cœur de leurs bataillons, sans crainte et sans blessure ».

Oh ! mes chers enfants, recevez-le avec confiance ce drapeau que l'Eglise du Canada remet ce soir entre vos mains. Il porte dans ses plis les bénédictions du ciel et l'honneur national. Avec quel intérêt le Canada le suivra de ses sympathies et de ses vœux, sur les divers champs de bataille où vous allez le porter. Ah ! que toujours, vous le teniez haut et ferme au champ du devoir et de l'honneur. Il a la blan-

cheur du lys, vos ancêtres en ont toujours conservé l'éclat ; prenez garde qu'il ne lui soit imprimé aucune tache. Qu'il serve seulement à inscrire en caractères indestructibles et même sanglants, s'il le faut, les faits glorieux accomplis par chacun de vous. Puis, au retour de cette grande expédition, revenez le suspendre aux voûtes de cette basilique, afin qu'il apprenne aux générations futures, comment la jeunesse canadienne de notre temps entendait et pratiquait la défense de la foi qu'elle avait reçue de ses pères.

Mais, généreux défenseurs du droit et de la justice, n'oubliez jamais à quelle condition la victoire s'attachera à vos pas. Votre âme est le premier champ de bataille où il vous faut lutter pour établir le règne de Dieu et de sa justice ; ce n'est qu'après cette victoire qu'il vous sera facile de le maintenir au dehors. Car le vrai chrétien est l'image du Christ, de ce lion de la tribu de Juda, auquel toute victoire est promise. Si donc vous voulez être terrible dans les combats comme ce lion céleste, votre maître et votre modèle, retracez en vous ses vertus et ses traits ; il vous donnera son courage et sa force, et alors vous serez invincible.

## XXII

Pour nous, nos très chers frères, croirions-nous avoir accompli notre tâche envers l'Église et cette jeunesse chérie par l'expression de nos sympathies ? Serait-ce là notre seule part dans cette lutte d'aujourd'hui ? Je l'ai dit, chaque chrétien est un soldat. Il nous faut donc combattre aussi. Personne, en une telle nécessité, ne peut demeurer dans l'inaction, sans forfaire à l'honneur et au devoir. Mais chaque soldat doit combattre au poste où la divine Providence l'a placé, et avec les armes qu'elle a mises à sa disposition. A ceux-ci, le Seigneur a donné le dévouement du cœur et la force de manier l'épée, et vous admirez la générosité avec laquelle ils sacrifient leur vie ; à nous tous il demande un sacrifice moins grand, une obole, une petite portion de ces biens de la fortune qu'il nous a assez libéralement accordés pour en aider nos frères. Dieu nous établit par là les économes de sa famille. Or, quels membres de la famille méritent mieux une part de ces biens que ceux qui vont porter le poids du jour et de la chaleur, soutenir les dures fatigues des camps, courir tous les dangers de la bataille pour la défense du Père commun, d'un Père que nous aimons, que nous vénérons tous, et qui nourrit lui-même nos âmes du pain de la vérité et

dirige nos pas dans les sentiers de la vertu. Pendant que notre jeunesse se montre prodigue de son sang, nous ne serons point avares de nos deniers. Pendant que nos Zouaves repousseront par la force des armes les envahisseurs sacrilèges du domaine de saint Pierre, nous repousserons par d'abondantes offrandes la pauvreté et la misère à laquelle les hordes révolutionnaires veulent réduire le grand et saint Pontife qui défend pour nous les droits sacrés de l'Eglise et de la Société.

Mais déjà vous avez compris votre devoir, dévoués citoyens, qui avez tout disposé avec tant d'intelligence et de zèle pour le succès de cette mémorable expédition, la religion vous en est reconnaissante. Et vous tous qui avez secondé leurs louables efforts par des travaux, des dons et d'autres secours, vous l'avez compris aussi votre devoir, et le ciel vous en bénira. Néanmoins, n'arrêtez pas en si beau chemin. Tous ensemble, continuons d'assister selon nos ressources le Vicaire de Jésus-Christ, qui a poussé vers nous le cri de la détresse. Efforçons-nous, par tous les moyens possibles, de mener à bon terme la présente entreprise, et d'en faire une œuvre, tout le temps de sa durée, vraiment utile à l'Eglise et honorable pour notre chère patrie.

Outre les biens de la fortune, nous avons encore ceux de la grâce ; la prière nous les procure. C'est peut-être là le plus puissant moyen de combattre les ennemis de Dieu. Moïse en fit autrefois une heureuse expérience pour assurer la victoire à son peuple contre les Amalécites. Quand Moïse priait, l'Amalécite pliait et succombait. A l'aumône, joignons donc la fervente prière. Oui, tous les jours, alors que nos zouaves combattront dans les plaines de l'Italie, nos supplications s'élèveront de la vallée du Saint-Laurent vers le ciel pour leur obtenir, ainsi qu'à tous leurs frères d'armes, un glorieux et complet triomphe.

Et vous, maintenant, parents généreux, qui faites à Dieu l'offrande de ces chers enfants, quelle est votre part dans ce grand jour ? C'est, nous le comprenons bien, celle du sacrifice ; mais d'un sacrifice extrêmement noble et méritoire, puisqu'il est à la fois si pénible à la nature et si profitable à la religion, à la patrie et à toute la société. La séparation a toujours, à la vérité, quelque chose de cruel, et malgré vos efforts pour les retenir, des larmes brûlantes s'échappent de vos yeux. Ah ! ne les cachez pas, ces larmes : elles vous honorent et font l'éloge de vos fils ; elles attestent la puissance de la grâce dans vos cœurs. Mais regardez au pied de la croix, et vous verrez que la très-bonne Vierge Marie a bien souffert aussi dans l'offrande de son divin Fils. Vous unirez donc, en parents chrétiens, votre sacrifice au sien ; votre résignation

à la sienne, et vous trouverez dans cet acte, non seulement la force, Dieu vous l'a déjà donnée, mais la joie même du sacrifice. Cependant, comme la souffrance a son heure, le bonheur, la réjouissance a aussi la sienne. Au retour de ces chers enfants, couronnés de mérites et de gloire, vous goûterez quelque chose des ineffables consolations qui ont inondé l'âme de la Mère du Sauveur au jour de la résurrection.

Si, à la gloire des héros, le Seigneur voulait ajouter pour quelques-uns d'entre eux la palme du martyr, vous vous montrerez non moins courageux que cette héroïque mère des Machabées, qui offrit, en un même jour, ses sept enfants pour la défense des lois de Dieu et de la patrie. Vous imiterez encore l'exemple de cette épouse admirable qui, apprenant la mort glorieuse de son époux aux champs immortels de Castelfidardo, ne put trouver de plus grande consolation en ce terrible instant que de presser son jeune enfant sur son cœur et de l'élever dans ses bras vers le ciel en disant : « Toi aussi tu seras soldat ! »

### XXIII

Partez maintenant, soldats du Christ et de la vérité, partez. Allez jusqu'à Rome, sur ce théâtre des grands événements de l'histoire, sur ce sol arrosé du sang des saints, dans cette ville dont le nom rappelle l'éternité. Allez-y défendre notre Père attaqué, notre Mère outragée, nos frères dépouillés et trahis. Allez prendre dans la milice sacrée du Pontife la place que le Canada doit revendiquer au milieu des nations. Allez porter aux Italiens l'écho de la voix de Pierre et de Paul parvenue jusqu'ici, et *in fines orbis terræ verba eorum*, et leur demander ce qu'ils veulent faire de la foi catholique. Dites-leur que les confins de l'univers se soulèvent d'indignation à la vue de leur ingratitude, et qu'ils réclament impérieusement, au centre du monde, le petit coin de terre que la divine Providence avait donné au Vicaire de Jésus-Christ pour faire rayonner de là sur eux la lumière et la vie. Dites aussi à la vieille Europe, par vos actes plus encore que par vos paroles, que si par impossible elle n'a plus de place chez elle pour l'Épouse de Jésus-Christ qui l'a formée, nourrie et sauvée, il y en a en ces lieux ; dites combien nous serions heureux de recevoir sur nos bords son auguste Chef, et de lui offrir, dans son exil, sur le sol hospitalier du Nouveau-Monde, l'air, l'espace et la liberté ! O sainte Eglise de Dieu, il est pénible, il est cruel

pour vous d'être méconnue et attaquée par des fils ingrats et barbares, mais qu'il est doux pour nous d'avoir à vous défendre ! Vous nous avez donné la croix que nous adorons, vos missionnaires nous l'ont apportée pour notre salut à travers les mers et les dangers ; nous vous envoyons avec bonheur aujourd'hui notre épée pour votre soutien, l'épée du soldat des Chaudières, de Carillon, de Châteauguay. Cette épée est inconnue du vieux monde qui ne l'a jamais rencontrée, mais vous, Eglise de Dieu, qui voyez au fond des forêts et jusqu'aux extrémités du monde, vous la connaissez ; d'ailleurs, c'est vous-même qui la dirigiez et lui donniez sa force. Puissiez-vous la soutenir encore ! Quelqu'en soit la valeur, elle est néanmoins sans souillure et digne de servir votre cause sacrée. Nos fils vous la porteront telle que nous l'ont léguée nos pères, ils vous la porteront aussi au milieu des mers et des dangers. Quel est celui d'entre vous, jeunes Canadiens, qui, dans cette noble mission, ne fût heureux de verser son sang. En vous rappelant combien l'Eglise en a répandu pour nous sur cette terre, il n'y a pas un seul, j'en suis persuadé, qui ne regardât comme une faveur insigne de répandre là-bas le sien afin d'acquitter au moins l'intérêt de notre dette. O soldats chrétiens ! fut-il jamais une cause plus belle, plus grande, plus sainte ! On a tiré l'épée pour soutenir l'injustice et propager l'erreur, vous la tirerez pour défendre le droit et la vérité ; on l'a fait par avarice et par orgueil, vous le ferez par reconnaissance et par abnégation ; on s'est servi de la force pour pervertir et renverser, vous vous en servirez pour guérir et conserver ; enfin, on a constamment combattu pour des intérêts vils et terrestres, vous combattrez pour des intérêts spirituels et célestes. La cause du S<sup>t</sup> Père, c'est la cause du faible, c'est la cause de la vertu, c'est la cause de la justice, la cause de la propriété, du pouvoir et de la vraie liberté, la cause des âmes, des temps et des lieux, la cause de la société, de la Religion et de Dieu même, enfin la cause de tous et de tout. *Estote fortes in bello et pugnate cum antiquo serpente et accipietis regnum æternum.* « Soyez forts et courageux dans la guerre, combattez contre l'ancien serpent et vous obtiendrez un royaume éternel. »

## VII

### DISCOURS DE Mgr L.-F LAFLÈCHE

ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES, A SAINT JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC, LORS DU  
SACRE DE Mgr ANT. RACINE, PREMIER ÉVÊQUE DE SHERBROOKE

18 octobre 1874

*Et ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam, et portæ inferni non praevalentur adversus eam.*

« Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

Saint Mathieu, chap. 16 verset 18.

MESSEIGNEURS \*, ET MES CHERS FRÈRES,

Il n'y a que dix-huit jours, la métropole catholique de cette province célébrait avec faste le deuxième centenaire de sa fondation comme siège épiscopal. Elle constatait avec bonheur le développement prodigieux de l'arbre planté par Mgr Laval sur ce sol fertile de l'Amérique. Un grand nombre de catholiques, d'évêques et de prêtres, étaient venus de toutes parts se joindre à celui qui occupe si dignement le siège de Mgr Laval; pour célébrer avec lui la mémoire de ce glorieux événement et en remercier Dieu.

Aujourd'hui, vous êtes réunis pour assister à la Consécration d'un évêque qui sera lui aussi la pierre fondamentale d'une nouvelle Eglise, le premier anneau d'une longue chaîne de succès dans l'œuvre du Fils de Dieu, un nouveau fleuron ajouté à la couronne de l'Eglise du Christ.

\* NN. SS. Persico, Langevin, Laroque, Fabre et Duhamel.

Pour guider cette Eglise qui nait, l'on a choisi un prêtre de Québec. C'est un grand honneur que l'on vous a fait. Espérons que cette Eglise aimera sa mère comme les autres Eglises qui en sont sorties, et que, comme elles, elle sera bénie. Sans être aussi grande dans ses dimensions, la carrière qui lui est ouverte dans la voie du bien, de la foi et de ses œuvres, n'en est pas moins immense.

A la vue du développement si étonnant et si rapide fait par l'Eglise Catholique dans l'Amérique du Nord, à la vue des 61 Eglises qu'elle a produites et de celles qu'elle produira bientôt, il est bon d'expliquer ce qu'est l'Eglise universelle, son caractère de vérité et d'unité. Voyons quelle est sa base, son fondement, ce qui la distingue des autres institutions qui se nomment aussi églises, mais qui ne sont que le lien de réunion des hommes, sans mission ni autorité divines. Constatons cette vitalité que Jésus-Christ a donnée à son Eglise, comment il l'a si solidement appuyée sur le roc, qu'elle a traversé, sans sombrer, tous les écueils semés sur sa route pendant de longs siècles d'épreuves.

Le Sauveur, dès le commencement, fit connaître sa mission au peuple juif. La première condition nécessaire au salut, leur dit-il, est de se purifier par la pénitence. C'est dans le sermon dit de *la Montagne* qu'il annonce cette loi du bonheur, et dès lors il fait entrevoir que le but de sa mission est de fonder une société.

« Tout homme donc, dit Jésus, qui entend ces paroles que je dis, et les accomplit, sera comparé à un homme sage qui a bâti sa maison sur la pierre : et la pluie est descendue, et les fleuves sont venus, et les vents ont soufflé et se sont précipités sur cette maison, et elle n'est point tombée, parce qu'elle était fondée sur la pierre. Et tout homme qui entend mes paroles, et ne les accomplit pas, sera semblable à l'insensé qui a bâti sa maison sur le sable ; et la pluie est descendue, et les fleuves sont venus, et les vents ont soufflé et se sont précipités sur cette maison, et elle est tombée et sa ruine a été grande. »

Jésus avait déjà alors quelques disciples. André lui avait présenté son frère Simon. Jésus l'avait regardé de son regard divin, et lui avait dit : Vous vous appelez Simon, dorénavant vous serez Pierre.

Comme le véritable architecte qui veut bâtir, Jésus donne à celui sur lequel reposera son Eglise la qualité de roc et il l'appelle Pierre.

Plus tard, Jésus dit : « Et vous, que dites-vous qui je suis ? Simon Pierre répondant, dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Et Jésus lui répondit : Tu es bien heureux, Simon fils de Jean ; car ce n'est point de la chair ni le sang qui t'ont révélé ceci, mais mon père qui est dans les



cieux. Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

Voilà la base posée. Le Sauveur se considère comme un architecte. Autour de lui il trouve un terrain humain. Comme il lui faut un terrain solide pour y bâtir en architecte véritable, de cette voix puissante qui de rien fit toutes choses, s'adressant à Pierre, il lui dit : tu es Pierre... et du coup Pierre reçoit la force, la solidité du roc inébranlable sur lequel l'Eglise, bâtisse du Christ, sera appuyée si solidement que les vents, les tempêtes, et les portes de l'enfer ne pourront rien contre elle.

Les fondements de l'Eglise reposent donc sur un seul homme, sur Pierre et non sur le collège épiscopal. C'est le premier enseignement de l'Evangile. L'Eglise ne peut pas plus être séparée de Pierre et de ses successeurs que la bâtisse ne peut être séparée de sa base. Là où est Pierre ou son successeur jusqu'à la consommation des siècles, là est l'Eglise. Hors de Pierre, pas d'Eglise. Il peut y avoir des sociétés qui se diront chrétiennes, mais elles reposeront sur le sable mouvant des opinions humaines de l'erreur.

Le Sauveur prévient ses disciples qu'ils auront à lutter et à braver les tempêtes. Dès l'origine, les chrétiens durent descendre dans les Catacombes, non pour s'y enfuir comme dans les froids sentiers de la mort, mais comme une semence généreuse que l'on met en terre. Le travail de la germination étant terminé, après s'être fait à l'union du monde, le grain apparaît de nouveau avec son abondance. Ainsi reparut l'Eglise, rayonnante de force et de splendeur. Et depuis elle est toujours demeurée solidement appuyée sur ce roc de Pierre, tandis que celles qui s'en sont séparées ont été tour à tour entraînées dans l'abîme, après s'être écroulées suivant la parole de Dieu adressée aux bâtisses appuyées follement sur un sable mouvant.

Plus loin, l'Evangile nous dit que Jésus s'étant retiré sur une montagne, fit venir ses disciples et choisit douze d'entre eux. Il dit à ces derniers : « Allez et prêchez ». C'est ainsi qu'il apprit que Pierre est non seulement le fondement de l'Eglise, mais qu'il en est aussi l'une des colonnes. Il est aussi le chef et le maître. A lui le pouvoir de lier et de délier, à lui les clefs pour ouvrir ou fermer le ciel.

L'histoire procure la vérité de ces paroles. Toutes les églises nouvelles ont reposé sur Pierre : les églises de France, d'Angleterre, du Canada entre autres. Et celle de Sherbrooke, qui nait aujourd'hui, n'est-elle pas aussi appuyée sur Rome ? C'est de Rome qu'elle tient ses pouvoirs. Le

premier chatnon qui s'en forme aujourd'hui est rivé au roc de Pierre.

(Sa Grandeur explique ici les serments prêtés par les évêques catholiques lorsqu'ils reçoivent la plénitude du sacerdoce).

C'est ainsi que les évêques continuent l'œuvre du Christ, la mission des apôtres ; mais ils n'ont de force qu'en autant qu'ils reposent sur le roc de l'Église. Leur mission est de gouverner le troupeau et de veiller sur eux-mêmes. L'épiscopat n'est pas de fondation humaine ou périssable. Il relève de Dieu qui a dit à ses membres : Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie ; vous êtes la lumière du monde.

Ah ! il fallait cette fondation divine pour lui donner le courage de dire au monde : « le bonheur n'est pas dans les richesses, les honneurs ; mais dans le détachement des choses de ce monde. Heureux les pauvres d'esprit, car le royaume des cieux est à eux ».

Voyez saint Paul s'adressant aux philosophes d'Athènes, à ces savants, à ces poètes de la ville policée tant en renom. « Je viens, dit-il, vous enseigner ce que vous ignorez ; j'ai vu sur l'un de vos autels : au dieu inconnu ; ce Dieu, je viens vous le faire connaître ; et c'est le vrai Dieu, le seul qui puisse vous rendre heureux. » Quelques-uns méprisèrent sa parole, mais d'autres ouvrirent les yeux à la lumière, et s'associèrent à l'œuvre du Christ.

Depuis, l'Église fille de Dieu, n'a pas arrêté un instant son glorieux apostolat. Il est encore des régions livrées à l'idolâtrie. Elle leur envoie constamment des missionnaires, profitant, pour faciliter son œuvre, de la vapeur et de l'électricité, qu'elle met ainsi au service de la vérité, confondant ceux qui ne voient en ces choses que le développement de la matière. Ainsi se vérifie cette parole : vous me rendrez témoignage jusqu'aux extrémités de la terre.

Jésus, après avoir nourri ses apôtres de sa chair et de son sang, leur dit : Simon, Simon, voilà que Satan a désiré vous passer au crible comme le froment. Et moi, j'ai prié pour toi enfin que ta foi ne défaille pas.

Cette Église, qui doit durer jusqu'à la consommation des siècles, est donc infaillible, et son infaillibilité repose sur un seul homme : Pierre. Il ne s'ensuit pas que Pierre demeure impeccable, mais sa doctrine sera infaillible. Les évêques n'ont pas cette infaillibilité ; ils peuvent errer, être entraînés par les passions, mais réunis en corps avec Rome, ils ne sont plus sujets à errer. S'ensuit-il que le Pape tire son infaillibilité de l'adhésion de l'Épiscopat ? Non. J'ai assisté au grand concile tenu à Rome et pour moi jamais texte de l'Écriture ne m'a paru plus clair. Qui ose-

rait dire, quand Jésus prie pour que la foi de Pierre ne défaille pas, que Pierre a besoin du support des hommes ? Ce n'est pas en vertu de la force, de la science, de l'intelligence humaines que le Pape est infallible, c'est en vertu d'un don surnaturel qui n'a été donné qu'à Pierre et à ses successeurs.

J'ai maintenant, mes frères, à vous parler de la circonstance solennelle qui nous réunit.

Pendant les vingt-et-un ans que Monseigneur Racine a desservi cette paroisse, il a gagné l'estime et l'affection de tous ses bons enfants. Son passage parmi vous aura laissé des marques ineffaçables de sa charité et de son zèle. Ce temple redit sa foi et la vôtre ; chaque famille a reçu des preuves de son dévouement envers ses ouailles ; il était devenu pour vous un père, et vous étiez ses enfants. Il n'est donc pas étonnant que son départ vous cause un profond chagrin. Mes Frères, vous devez pourtant vous rendre à la voix du Seigneur, accepter ce sacrifice. L'intérêt général prime l'intérêt particulier. Il faut, à l'intelligence et à la charité de votre pasteur, un théâtre plus vaste. Il s'en va dans des régions plus nouvelles et où tout est à faire. Il va pénétrer dans des forêts, dont les abords ont déjà cueilli le fruit de son apostolat. Il retourne vers les colons auxquels il a déjà rendu de si précieux services. Consolez-vous donc, et ayez confiance dans le Seigneur, qui lui donnera un successeur suivant son cœur, et sous l'égide duquel vous continuerez à marcher dans la voie de Dieu.

Et vous, Monseigneur, que le Saint-Siège a choisi pour lui donner la plénitude du sacerdoce, pour prendre une plus large part dans l'œuvre des Apôtres, je sais que vous souffrez aussi de cette séparation, mais ayez courage. L'Esprit de Dieu descendra en vous et vous donnera la force de faire les plus grands sacrifices, pour vous associer plus amplement à l'œuvre du Divin Maître. Comme Lui, vous ne reculerez devant rien pour que la volonté de Dieu soit faite.

C'est Dieu qui vous a choisi, parce qu'il a reconnu en vous l'homme capable de lui rendre témoignage. Vous serez la lumière du nouveau diocèse qu'il a confié à votre sollicitude. Accomplissez fermement l'œuvre de votre glorieux apostolat ; votre peuple vous suivra, et vous le guiderez sûrement dans la voie du salut éternel. AMEN !

## VIII

### DISCOURS DE MGR. L-F. LAFLÈCHE

ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES, A LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC, LORS DU JUBILÉ  
SACERDOTAL DE MGR CAZEAU P. A.

8 janvier 1880.

Le 8 janvier 1880, Québec finissait de célébrer le jubilé sacerdotal de Mgr Charles-Félix Cazeau, prélat domestique de S. S., vicaire général à l'archevêché de Québec, et qui, à quatre reprises différentes, fut l'administrateur de ce vaste diocèse. Mgr Cazeau fut particulièrement lié d'amitié avec Mgr Laflèche et c'est à ce dernier qu'incomba la tâche de faire le sermon de circonstance.

Mgr Cazeau était le Chapelain du Bon Pasteur et c'est à la dévotion de ces saintes filles que nous devons la conservation de ce discours. En effet, elles voulurent en un petit recueil réunir les souvenirs divers de ce jubilé qui leur causa tant de joies, et elles insistèrent auprès de Mgr Laflèche pour en obtenir le texte de son sermon. L'illustre évêque, généralement sourd à pareille demande, s'exécuta cette fois ; et, en envoyant la copie tant désirée, le bon évêque daigna expliquer « qu'il n'avait purement rejeter cette demande par considération de son vénérable ami, Mgr Cazeau. »

*Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei.*

Que l'homme nous regarde comme les ministres de J.-C., et comme les dispensateurs des mystères de Dieu (1 Cor. IV. 1).

MESSEIGNEURS (1) MES FRÈRES.

L'Église de Québec célèbre aujourd'hui avec une grande solennité le *Jubilé Sacerdotal* de l'un des Vétérans de son sanctuaire ; et Elle fait bien. Il convient en effet de rendre grâces à Dieu de tous ses bienfaits ; et quand il s'agit de quelque faveur signalée, la reconnaissance doit prendre alors une expression plus solennelle, et s'harmoniser, autant que possible, avec la grandeur du bienfait reçu. Tel est l'enseignement

(1) N.N. S.S. Langevin, Racine de Sherbrooke, Duhamel et Moreau.

que nous donne les Livres Saints et la pratique de l'Eglise. S'agit il de rendre la liberté aux esclaves, de remettre les déshérités en possession du bien paternel, d'accorder aux débiteurs la remise de toutes leurs dettes, de donner le repos et la paix à tous les habitants du pays, Dieu ordonne de publier cette joyeuse nouvelle au son de la trompette, et de la faire redire aux échos des montagnes jusqu'aux extrémités de la terre qu'il a donnée à son peuple ; le Seigneur veut que son peuple se réjouisse de cet heureux événement, parce que c'est l'année du Jubilé qui se célébrera tous les cinquante ans. *Quia Jubilæus est, et quinquagesimus annus (Lévit. XXV. II).*

De même, dans l'Eglise Catholique, s'agit-il d'accorder les mêmes bienfaits au peuple chrétien dans l'ordre des biens surnaturels, ou de rendre grâces à Dieu de quelque faveur signalée, comme de l'avènement d'un nouveau Pontife au Siège de Pierre, la voix du Père commun des Fidèles, plus puissante que la trompette d'Israël, se fait entendre jusqu'aux extrémités de la terre ; elle publie et annonce à tous les enfants la joyeuse nouvelle, la remise générale de toutes les dettes contractées envers la justice divine, la rentrée en grâce avec le Seigneur, et le retour au droit de l'héritage céleste. *Quia Jubilæus est, et quinquagesimus annus.* « Parce que c'est l'année du Jubilé, l'année cinquantième. »

Or, les Fidèles ont jugé que lorsque le Seigneur leur conservait pendant cinquante ans le Prêtre fidèle par lequel il leur communiquait des biens aussi précieux, c'était une si grande faveur qu'il fallait Lui en rendre de solennelles actions de grâces. Ils ont en conséquence introduit dans les usages chrétiens les fêtes du *Jubilé Sacerdotal*. L'Eglise, comme une bonne mère, a eu pour agréable cet acte spontané de la piété filiale de ses enfants, comme nous l'avons vu dans la solennité extraordinaire donnée à Rome au Jubilé Sacerdotal du grand Pontife Pie IX, de sainte et heureuse mémoire. *Quia Jubilæus est et quinquagesimus annus.* « Parce que c'est le Jubilé, la cinquantième année. »

Il est donc juste et tout à fait convenable que les Fidèles de l'Eglise et du Diocèse de Québec, et je dirai même de toute la Province de Québec, se conforment à un usage aussi louable et aussi touchant, et qu'ils rendent en ce jour au Seigneur de solennelles actions de grâces pour les services importants, et les bienfaits sans nombre que leur a rendus, avec tant de zèle et de fidélité, le Vénérable Prêtre qui célèbre aujourd'hui le cinquantième anniversaire de son élévation à la dignité sacerdotale. *Quia Jubilæus est et quinquagesimus annus.* « Parce que

c'est le Jubilé et la cinquantième année. » En effet, le don d'un prêtre selon le cœur de Dieu est certainement une faveur signalée, et lorsqu'il a été donné à un prêtre d'exercer son activité et son zèle pour le salut des âmes pendant une longue suite d'années, rien d'étonnant de voir les populations qui en ont bénéficié, se lever comme un seul homme et dire de lui ce qui a été dit de son divin Maître : *Pertransit benefaciendo*. « Il a passé en faisant le bien (Act. Ap. X. 38). »

Le Sacerdoce est donc naturellement le sujet sur lequel doit se porter notre attention en cette circonstance et qui nous donne la véritable signification de cette solennité. Pour nous faire une juste idée de la dignité sacerdotale et de la grandeur du bien que le sacerdoce procure à l'homme, il suffit de considérer le Prêtre dans ses rapports avec Dieu et ensuite dans ses rapports avec l'homme.

Ce sujet est d'autant plus opportun que nous traversons une époque où les ennemis de l'Eglise attaquent le sacerdoce catholique avec une violence extraordinaire, et où ils s'efforcent, par le mensonge et la calomnie, de le décrier aux yeux des peuples et de le ruiner dans la confiance des fidèles eux-mêmes. Il est rationnel de porter la défense là où se produit l'attaque, et de relever aux yeux des enfants de l'Eglise la grandeur et la sublime dignité de l'état sacerdotal, en leur rappelant le profond respect qu'ils doivent avoir pour les ministres de Jésus-Christ, la confiance et l'amour qu'ils doivent nourrir dans leur cœur pour ceux qui sont les Coopérateurs de Dieu dans l'œuvre de leur salut et leurs Pères dans la Foi.

I. Qu'est-ce donc que le Prêtre aux yeux de la Foi ? Quelle idée les hommes doivent-ils s'en former ? Questions importantes, et que saint Paul a résolues en deux mots : *Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei*. « Que l'homme nous regarde comme les ministres de Jésus-Christ, et comme les dispensateurs des mystères de Dieu. » Telle est la dignité véritable du Prêtre, et la haute idée que les hommes en général, et à plus forte raison les chrétiens, doivent en avoir. Le Prêtre est le Ministre de Jésus-Christ ! Le Prêtre est le Dispensateur des dons de Dieu ! Dignité sublime et bien au-dessus de toutes les dignités de la terre. « *Omnis namque Pontifex ex hominibus assumptus pro hominibus constituitur in eis quæ sunt ad Deum*. Car tout Pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes dans les choses qui ont rapport à Dieu (Heb. V. I). »

Le sacerdoce est donc une dignité qui élève celui qui en est revêtu au-dessus des autres hommes et même au-dessus des anges, puisque le-

même Apôtre dit en parlant des Prêtres : *Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges, (1 Cor. VI. 3.) et que celui qui juge est plus grand que celui qui est jugé ?*

Mais qui sont donc les hommes privilégiés qui doivent être élevés à cette sublime dignité du Sacerdoce ? Ceux-là seuls que Dieu y appelle et pas d'autres. *Nec quisquam sumit sibi honorem ; sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron.* « Or personne n'a le droit de prétendre à un tel honneur ; mais il faut être appelé de Dieu comme Aaron (Heb. V. 4) ». Et N.-S.-J.-C. dit aux premiers prêtres de la loi évangélique : *Non vos me elegistis ; sed ego eleghi vos et posui vos ut catis et fructum afferatis.* « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis ; et je vous ai établis, afin que vous alliez et que vous portiez du fruit (Jean. XV. 16.) ».

Dans le ministre de J.-C., il faut considérer : 1<sup>o</sup> la vocation ; 2<sup>o</sup> la consécration ; 3<sup>o</sup> les pouvoirs dont il est revêtu.

Il faut d'abord considérer la vocation. Cette vérité nous rappelle une loi bien importante de la Providence, à laquelle un grand nombre d'hommes ne donnent pas assez d'attention. La violation de cette loi entraîne bien des misères et des souffrances dans la société, et quelquefois la met en de graves dangers. La société est un corps moral dont les individus sont les membres. Or, dans tout corps, il y a diversité de membres, et chaque membre a des fonctions spéciales à remplir. C'est précisément la comparaison dont se sert l'Apôtre saint Paul pour nous faire comprendre la diversité des dons faits aux individus dans la société religieuse, selon la vocation à laquelle chacun est appelé. Il en est de même dans la société civile. Si chaque citoyen est au poste auquel la Providence l'a appelé, il aura les talents, les aptitudes, tous les dons nécessaires pour en bien remplir les devoirs et en exercer convenablement les diverses fonctions : tout le corps social en bénéficiera. La paix, la prospérité, le bonheur y régnera. Mais, au contraire, supposez un corps dans lequel les différents membres seraient déplacés, dans lequel, par exemple, les mains seraient à la place des pieds, et les pieds à la place de la tête, comment croyez-vous qu'un corps ainsi organisé pourrait agir, et tendre vers sa fin ? N'est-il pas bien évident qu'il serait dans l'impossibilité de remplir convenablement aucune fonction ? que son état habituel serait le trouble, la souffrance et bientôt la mort. Tel est inévitablement le sort qui attend les sociétés dans lesquelles cette loi de la Providence est méconnue, où l'on voit les médiocrités et les incapacités arriver aux postes qui demandent le talent,

la science, la sagesse et la force qui font les véritables chefs des peuples. A chaque individu dans la société, c'est-à-dire à chaque membre du corps social, le Seigneur assigne sa place et les fonctions qu'il aura à remplir ; en conséquence la Sagesse divine, qui proportionne toujours les moyens à la fin, lui donne toutes les aptitudes et les capacités nécessaires pour les bien remplir. C'est donc un devoir bien important pour chaque homme, au moment où il va choisir un état de vie, de consulter le Seigneur sur sa vocation, et de prendre les moyens de s'en bien assurer ; car de ce choix dépendra son avenir. S'il entre dans l'état où Dieu le veut, tout lui sera facile et même agréable. La grâce du Seigneur lui aplanira les difficultés qu'il pourrait y rencontrer, il y fera le bien, il contribuera largement au bonheur de ses semblables, et, après une vie heureuse, il arrivera aisément au bonheur éternel qui est sa fin dernière. Au contraire, les désappointements, les amertumes de la vie sans compensations, attendent celui qui a manqué sa vocation. Il sera dans le corps social comme un membre démis, qui n'est propre qu'à causer de la douleur, et incapable de rendre aucun service. Le salut lui deviendra presque impossible. Sans une grâce extraordinaire de Dieu, il devra périr. Tel est l'enseignement de la foi, et aussi, il faut en convenir, celui de la raison et du plus vulgaire bon sens.

Les parents doivent donc faire une grande attention à cette vérité : que la vocation vient de Dieu ; ils doivent éviter avec soin de s'opposer à cette vocation de leurs enfants, ou de chercher à les faire entrer dans un état auquel ils ne sont point appelés. Leur devoir, au contraire, dans une affaire aussi délicate et aussi importante, est de les aider prudemment à reconnaître quelles sont les vues de Dieu sur eux, et de prier souvent à cette intention. Le plus grand service qu'ils puissent leur rendre, c'est de les aider à parvenir à l'état auquel Dieu les appelle véritablement.

Le jeune homme qui entend au fond de son cœur la voix du Seigneur qui l'appelle, et qui lui dit : *Si vis perfectus esse, vade, vende quod habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo : et veni, sequere me.* « Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel. Après cela, venez, et suivez-moi (Matth. XIX, 21), » ce jeune homme doit faire généreusement tous les sacrifices qui lui sont demandés pour suivre cette voix qui l'appelle à la perfection chrétienne. S'il recule devant ces sacrifices, il met son salut dans le plus grand danger, et il est alors vrai de dire de lui qu'il lui sera plus difficile d'entrer dans le royaume des



cieux qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille ! Si, au contraire, à l'exemple du grand saint Antoine, le Patriarche de la vie cénobitique, il accomplit sans hésiter ce que lui demande le Seigneur, il pourra devenir un vase d'élection pour la gloire de Dieu et le salut des hommes. C'est donc une grande faveur que le Sauveur accorde à celui qu'il appelle ainsi à marcher sur ses traces et à continuer l'œuvre divine de la Rédemption. Aussi l'Eglise le reçoit-elle avec la tendresse d'une mère, et le dirige-t-elle avec prudence dans ces voies difficiles. Elle prend le temps et les moyens de bien constater la réalité de sa vocation. Après lui avoir fait connaître les sacrifices qu'il lui faudra faire pour devenir un véritable ministre de J.-C., le renoncement aux choses de ce monde et à soi-même que ce divin Sauveur exige de ceux qu'il appelle à l'état sublime du Sacerdoce, elle le confie à de pieux et savants prêtres pour le former peu à peu dans un grand Séminaire à la pratique des vertus qui font les bons et saints prêtres, et l'initier aux connaissances nécessaires à la direction des fidèles et à la sanctification des âmes. Après trois ou quatre ans de ce régime préparatoire, si le lévite persévère dans son désir de se consacrer pour toute sa vie au service de Dieu, et si ses Directeurs ont suffisamment constaté sa vocation, l'Eglise lui permet de se présenter à l'ordination, et d'y contracter solennellement les engagements définitifs qui vont le séparer pour toujours du monde et l'attacher irrévocablement au service royal du Seigneur. *Cui servire regnare est* (Pontif.). Elle lui redit les devoirs que vont lui imposer ces nouveaux engagements, et l'avertit d'y songer sérieusement tandis qu'il en est encore temps. Faisant alors un éternel adieu au monde, il s'avance au pied de l'autel, se prosterne en terre pour y consommer son sacrifice.

Aussitôt le Pontife procède à la consécration du nouvel élu. Après avoir invoqué l'Eglise du Ciel, il se lève et adresse à Dieu cette triple invocation. *Ut hunc electum, benedicere, sanctificare et consecrare digneris. Te rogamus audi nos* (Pontif.). « Seigneur, nous vous en prions, écoutez-nous : daignez bénir, sanctifier et consacrer cet Elu. » Après cette invocation solennelle à chaque ordre sacré qu'il lui confèrera, il lui donne l'onction sainte qui le met au rang des oints ou des Christs du Seigneur, et dont le Seigneur a dit lui-même : *Nolite tangere Christos meos*. « Ne touchez point à mes Christs (Ps. 104, V, 15). » *Qui enim tetigerit vos, tangit pupillam oculi mei*. « Car celui qui vous touche, me touche à la prunelle de l'œil (Zac. 2, V, 8). » Combien ce choix fait avec tant de solennité par le Pontife, combien cette consé-

cration de la personne du prêtre au service du Très-Haut doit inspirer de respect aux fidèles instruits de la sainteté de ces choses. Jugez-en par la sainteté que la consécration communique même aux choses matérielles, telles que les vases sacrés destinés au service des autels. La consécration de ces objets, tout matériels qu'ils sont, leur communique une si grande sainteté que l'Église défend aux fidèles de les toucher, afin de leur en inspirer un plus grand respect ! A bien plus forte raison la personne du prêtre qui a reçu la consécration sacerdotale reçoit-elle une plus grande sainteté, et devient-elle plus digne du respect des enfants de l'Église. Le Pontife procède ensuite à la communication des pouvoirs qui font le prêtre, et l'élèvent à la dignité de ministre de J.-C. *Accipe potestatem offerre sacrificium Deo, Missasque celebrare tam pro vivis, tam pro defunctis.* « Recevez le pouvoir d'offrir le sacrifice à Dieu et de célébrer des messes, tant pour les vivants que pour les défunts (Pontif.) ». *Accipe Spiritum-Sanctum : quorum remisieris peccata, remittuntur eis ! et quorum retinueris, retenta, sunt.* « Recevez le Saint-Esprit : les péchés sont remis à ceux à qui vous les remettrez, ils sont retenus à ceux à qui vous les retiendrez (Pontif.) ». *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.* « Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie (Joa. XX, 21). » *Qui vos audit, me audit ; qui vos spernit, me spernit.* « Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise (Luc, X, 16). »

C'est en ces termes admirables que Jésus-Christ élève le prêtre à la sublime dignité de ministre de Dieu. Il se l'incorpore en quelque sorte, il en fait un autre lui-même. *Sacerdos alter Christus.* « Le prêtre est un autre Christ. » Quand le prêtre parlera en sa qualité d'envoyé de Dieu, c'est le Verbe de Dieu qui sera sur ses lèvres sous la forme de la parole humaine, comme dans la consécration eucharistique, ce sera le même Verbe de Dieu qui sera dans ses mains sous la forme du pain et du vin. *Qui vos audit, me audit.* Sa parole sera la parole de Dieu ; sa doctrine sera la doctrine de Celui qui l'a envoyé. Jugeons de là avec quel respect nous devons écouter cette parole ; avec quelle soumission de l'esprit et du cœur, nous devons recevoir cette doctrine et y conformer notre conduite. Celui qui ne croit pas son enseignement est déjà jugé et condamné. *Qui non credit, jam judicatus est* (Joa. III, 18). *Qui non crediderit, condemnabitur.*

Il en sera de même pour tous les autres pouvoirs conférés au prêtre. Toujours, Jésus-Christ sera avec son ministre, baptisant, pardonnant les péchés, donnant le Saint-Esprit, sanctifiant les âmes et les condui-

sant au bonheur éternel. *Sacerdotem, etenim oportet offerre, benedicere, pracesse, praedicare et baptizare.* « Car il faut que le prêtre offre le sacrifice, bénisse, préside, prêche et baptise (Pontif.). »

Oh ! qu'elle est donc admirable la dignité sacerdotale et digne de notre respect le plus profond. Oui, Messeigneurs et mes Frères, la dignité du prêtre surpasse autant toutes les dignités terrestres, que l'ordre spirituel surpasse l'ordre temporel, que le bonheur du Ciel surpasse le bonheur de la terre ! !

Les Souverains temporels, sans doute, sont aussi les ministres de Dieu pour le bien des peuples, mais les pouvoirs qui leur sont donnés à cette fin sont d'un ordre bien inférieur, et ils ne regardent que les choses du temps. Leur dignité par conséquent le cède autant à celle des prêtres que le bonheur du temps le cède au bonheur de l'éternité !

Dans l'ordre temporel la dignité de *ministre* est celle qui rapproche le plus le sujet du Souverain. L'homme qui en est revêtu est mis en participation de la Souveraineté elle-même, il est en quelque sorte incorporé au Souverain dont il devient comme la main pour agir et gouverner le royaume tout entier. De là, la célèbre formule de nos gouvernements modernes entendue dans un sens acceptable : « Le roi règne et ne gouverne pas ». Et qui donc gouverne ? C'est le ministre que le roi a revêtu de son autorité ! Aussi voyez quel prestige s'attache à cette haute dignité ; voyez avec quel soin le Souverain choisit l'homme qu'il va ainsi honorer de sa confiance, et s'associer dans le gouvernement de son peuple en le faisant dépositaire de son autorité souveraine elle-même. Voyez quel respect tous les sujets du royaume ont pour ce premier dignitaire de l'État, avec quelle soumission on se conduit à son égard.

A plus forte raison, en est-il de même dans l'ordre religieux. L'homme élevé à la dignité sacerdotale devient le ministre du Souverain Roi et le coopérateur de Dieu dans le gouvernement et la sanctification des âmes. Il est le continuateur de N.-S. J.-C. dans l'œuvre de la rédemption des hommes ; il a reçu par délégation la même mission. *Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie..... enseignez, baptisez..... Qui vous écoute, m'écoute... Qui vous reçoit, me reçoit... Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles !...*

Rien d'étonnant donc que les Saints et les Docteurs de l'Eglise aient constamment reconnu et enseigné que la dignité du prêtre est supérieure à toutes les dignités de la terre, même à celle des rois et des empereurs.

C'est ainsi que le comprenait le grand saint Martin, Evêque de Tours. Ayant un jour cédé aux instances de l'empereur Maxime qui l'avait invité à sa table, cet empereur en eut une joie extrême, et il convoqua à son repas, comme à une fête extraordinaire, les personnes les plus considérables de sa cour. Martin fut placé à côté de l'empereur et le prêtre qui l'accompagnait, entre le frère et l'oncle de l'empereur. Au milieu du repas, un officier suivant la coutume, présenta la coupe à Maxime ; celui-ci la fit donner à Martin, s'attendant à la recevoir de sa main. Mais quand le Saint l'eût portée à ses lèvres, il la donna à son prêtre, comme au plus digne de la compagnie. L'empereur et tous les assistants en furent agréablement surpris, et l'on en parla dans tout le palais à la louange du saint Evêque.

Tel est aux yeux de la foi et en réalité la sublime dignité du prêtre ! Considéré dans ses rapports avec Dieu, le prêtre est l'Elu et l'Oint du Seigneur, il est le ministre de J.-C.

Nous allons maintenant considérer ce qu'il est dans ses rapports avec l'homme.

II. Après avoir dit que le prêtre est le ministre de J.-C., saint Paul ajoute qu'il est de plus le « Dispensateur des mystères de Dieu ». *Dispensatores mysteriorum Dei*. Le Seigneur aurait pu, sans doute, confier à ses anges la continuation de l'œuvre divine du salut de l'homme, et de la dispensation de ses dons célestes ; cependant il ne l'a point fait. Dans sa sagesse, le Sauveur a voulu confier à d'autres hommes la mission que lui-même, comme homme, avait reçue de Dieu son père, *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos*. « Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie (Joa. XX, 21.). » Ainsi voilà le prêtre élevé à une nouvelle dignité, à la dignité d'ambassadeur de Dieu vers les hommes. Comme on le voit, cette dignité le met en rapport avec les hommes, et le premier devoir qu'elle lui impose, c'est de produire ses lettres de créance et de constater, devant qui de droit, qu'il est bien véritablement l'envoyé de Dieu, revêtu de tous les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée, d'instruire, de sanctifier et de conduire au ciel les âmes. Cette condition est de la plus haute importance : elle demeurera toujours la pierre de touche avec laquelle les hommes de bonne volonté pourront facilement reconnaître les véritables envoyés de Dieu, et les distinguer d'avec ceux qui usurpent ce titre, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ appelle des faux prophètes, revêtus de la peau de brebis, et qui au dedans sont des loups ravissants (Matth. VII, 15). Oui ! la légitimité de la mission sera toujours la pierre

d'achoppement contre laquelle viendront se briser les efforts du schisme et de l'hérésie pour tromper les âmes droites. Il suffira de leur demander leurs lettres de créance et d'établir la légitimité de leur mission pour s'assurer qu'ils sont des intrus, et qu'ils n'ont reçu aucun pouvoir, aucune autorité de Celui à qui a été confié le soin de tout le troupeau. Cette condition est tellement importante que Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même n'a pas voulu commencer l'exercice de son ministère divin, sans recevoir publiquement et solennellement sa mission officielle de son Père céleste. C'était sur les bords du Jourdain, en présence d'un peuple nombreux accouru des divers points de la Judée pour recevoir le baptême de Jean. Jésus de Nazareth, qui avait mené jusque-là une vie cachée, avait déjà reçu de Jean le témoignage public qu'il était l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, qu'il était si grand que Jean lui-même n'était pas digne de dénouer les cordons de ses souliers. Il voulut cependant recevoir comme les autres Juifs le baptême de Jean, et au sortir des ondes du Jourdain, il vit le ciel s'ouvrir, le Saint-Esprit descendre sur sa tête sous la forme d'une colombe, et l'on entendit la voix du Père Éternel qui dit : « Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances, » et au Thabor, la même voix se faisait entendre de nouveau, ordonne à tous les hommes de l'écouter. *Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui, ipsum audite.* « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je trouve mes délices : écoutez-le (Matth. XVII, 5). » Cette mission merveilleuse, il l'a confirmée par l'accomplissement de toutes les prophéties relatives à sa personne et par les miracles les plus étonnants qu'il n'a cessé d'opérer pendant le temps de sa vie publique.

Le Sauveur a voulu que les preuves de cette mission fussent d'une telle évidence, que les Juifs fussent complètement inexcusables dans leur résistance à son autorité divine.

*Si non venissem, et locutus fuisset eis, peccatum non haberent nunc autem excusationem non habent de peccato suo.* « Si je n'étais point venu, et que je ne leur eusse point parlé, ils ne seraient point coupables, mais maintenant ils sont inexcusables dans leur péché (Joa. XV, 22). »

Or c'est précisément cette mission que Jésus-Christ a transmise à ses Apôtres, et, dans leurs personnes, à tous les pasteurs de son Eglise jusqu'à la fin des siècles. *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.* « Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (Matth. XXVIII, 20). »

Si le caractère des ambassadeurs, dans l'ordre de la souveraineté temporelle, a toujours été regardé comme sacré et inviolable chez tous les peuples, même les peuples barbares, à combien plus forte raison en est-il de même dans l'ordre divin. Toujours et partout, le sacerdoce a été regardé comme imprimant un caractère sacré au front de celui qui en est revêtu, et on lui a rendu l'honneur et le respect dus au Représentant de la divinité parmi les hommes.

Combien donc ce caractère sacré d'ambassadeur du vrai Dieu, que porte le prêtre catholique doit inspirer de vénération aux fidèles vers lesquels il est envoyé. Notre-Seigneur a voulu qu'on le regardât comme un autre lui-même. *Qui recipit vos, me recipit.* « Qui vous reçoit me reçoit (Matth. X, 40). » De là cette expression d'un Saint-Père : *Sacerdos alter Christus* ; « le prêtre est un autre Christ ».

Mais de quels devoirs est chargé cet Envoyé de Dieu vers les hommes ? Nous l'avons déjà dit ; c'est de continuer l'œuvre même de Jésus-Christ, *Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus-Sancti, docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis.* « Allez donc, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Apprenez-leur à garder toutes les choses que je vous ai prescrites (Matth. XXVIII, 19). »

Les rapports du prêtre avec les fidèles peuvent donc se rattacher à ces trois fonctions principales : *enseigner, sanctifier, diriger.* Enseigner les intelligences, les éclairer de la lumière véritable que le Verbe de Dieu est venu apporter à la terre, et qui éclaire tout homme venant en ce Monde. *Erat lux vera quae illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (Joa. I, 9). « Sanctifier les cœurs par l'administration des Sacrements, dont le baptême est le premier et comme la porte qui conduit à tous les autres. Diriger et conduire les âmes dans l'accomplissement de tous les préceptes du Seigneur : tels sont les dons mystérieux que le Seigneur a chargé le prêtre de distribuer aux hommes : *Dispensatores mysteriorum Dei.* Les limites étroites d'un discours ne nous permettent pas de vous exposer longuement la grandeur et l'importance de chacune de ces fonctions admirables ; qu'il nous suffise de vous rappeler en peu de mots l'idée que nous devons avoir du prêtre dans l'exercice de ces fonctions, le respect et la soumission avec lesquels nous devons nous conduire à son égard.

Et d'abord le prêtre, en se présentant à l'homme pour l'instruire des devoirs et des vérités de la foi, doit lui dire, comme le Divin Maître dont il tient la place : *Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.* « Ma

doctrine n'est pas ma doctrine, mais la doctrine de Celui qui m'a envoyé (Joa. VII, 16). » Aussi sa parole sera appelée la parole de Dieu. Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même parlera par sa bouche. *Qui vos audit, me audit.* « Qui vous écoute, m'écoute. » Il n'est donc pas étonnant que tous les hommes soient obligés de l'écouter, de croire et de pratiquer sous peine de damnation la doctrine qu'il a reçu ordre de prêcher et les règles de conduite qu'il doit également leur tracer. *Praedicate evangelium omni creaturae. Qui crediderit et baptizatus fuerit salvus erit ; qui vero non crediderit, condemnabitur.* « Prêchez l'évangile à toute créature. Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas, sera condamné (Marc. XVI, 15, 16). »

Ainsi le prêtre en chaire est véritablement l'ambassadeur de Dieu vers les hommes ; sa parole est réellement la parole de Dieu. L'autorité de cette parole ne dépend point de celui qui l'annonce, la puissance et la vertu de la doctrine qu'elle proclame sont toujours les mêmes. Que la bouche qui l'annonce soit éloquente ou non, que le langage dont elle se sert soit revêtu de toute la beauté et de la magnificence que l'art peut lui donner, cela n'y fait rien. *Quae et loquimur non in doctis humanae sapientiae verbis, sed in doctrina Spiritus, spiritualibus spiritualia comparantes.* « Nous annonçons les dons que nous avons reçus de Dieu, non avec le langage de la sagesse humaine, mais avec celui qu'enseigne l'esprit, communiquant les choses spirituelles aux hommes spirituels (1 Cor. II, 13). » Le Seigneur sans doute ne dédaigne pas de se servir des dons naturels qu'il accorde quelquefois à ceux qu'il charge d'annoncer sa parole, mais l'homme, quel qu'il soit, doit se souvenir qu'il n'est qu'un instrument dans la main de son maître et que Dieu choisit ce qui est insensé selon le monde pour confondre les sages et ce qui est faible selon le monde pour confondre ce qui est fort. *Sed quae stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes : et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia* (Cor. I, 27). Prêtres et Fidèles, rappelons-nous toujours cette doctrine qui doit nous inspirer un si profond respect pour la parole de Dieu, et gardons-nous avec soin de ne jamais critiquer et de censurer ceux que l'Eglise charge de nous l'annoncer. Si nous avons la foi comme nous devons l'avoir, cette parole sera toujours assez pénétrante pour faire arriver jusqu'à la moelle de nos os la crainte du Seigneur, lorsqu'elle nous annoncera la sévérité de ses jugements et la rigueur des châtimens qui attendent dans le fond des enfers, les contempteurs de cette parole.

Après avoir éclairé l'esprit par l'enseignement de la vérité, le

prêtre doit purifier le cœur et le sanctifier par le baptême et l'administration des autres sacrements et secours que le Sauveur a établis, pour la sanctification des âmes. Ici, Messieurs et mes Frères, nous entrons dans un autre ordre de choses, plus merveilleuses encore que la prédication évangélique. Les Juifs s'étonnaient avec raison de la doctrine de Jésus, et de ce qu'il les instruisait comme un homme ayant l'autorité, et non pas comme faisaient les scribes. *Et stupebant super doctrina ejus : erat enim docens eos, quasi potestatem habens, et non sicut scribæ* (Marc. 1.22.). Mais quand ils l'entendent remettre les péchés au paralytique, ils s'en scandalisent ; *Quid hic sic loquitur ? blasphemat. Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus ?* « Comment cet homme parle-t-il de la sorte ? il blasphème. Qui peut remettre les péchés sinon Dieu seul (Marc. II, 7,) ? » Les Juifs savaient que Dieu avait parlé par Moïse et par les Prophètes, et c'étaient les écrits de ces hommes inspirés que leurs Scribes leur expliquaient ; ils étaient sans doute étonnés d'entendre Jésus parler comme Moïse et les prophètes, comme ayant autorité d'enseigner par lui-même. Si ce fait les étonnait, ils le savaient possible. Mais Moïse et les prophètes, qui avaient parlé au nom de Dieu et par l'inspiration de l'Esprit-Saint, ne s'étaient point attribué le pouvoir de remettre les péchés et d'agir directement sur les âmes en les purifiant et les sanctifiant. La rémission des péchés paraissait à ces Juifs être tellement le pouvoir exclusif de Dieu, qu'ils se scandalisaient en voyant Jésus l'exercer : comment cet homme, disent-ils, peut-il parler ainsi ? il blasphème. Qui peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu seul ? C'est précisément de cette objection que Jésus se sert pour leur prouver que le Fils de l'Homme est Dieu, et que, comme tel, il a le pouvoir de remettre les péchés, ce dont il leur donne une preuve irréfragable par la guérison subite et miraculeuse du paralytique auquel il vient de remettre les péchés.

Ce pouvoir divin que le Fils de l'homme exerce par droit de nature, puisqu'il est Dieu, il l'a délégué à ses Apôtres et dans leur personne à tous les Pasteurs de son Eglise quand il leur a dit au jour de sa résurrection : *Accipite Spiritum Sanctum, quorum remiseritis peccata, remittuntur eis ; et quorum retinueritis, retenta sunt.* « Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez (Joa. XX. 22. 23.). »

Nos Frères séparés, les protestants et tous les incrédules, qui nient cette vérité si consolante de la rémission des péchés par le ministère du prêtre, peuvent en prendre leur parti, et ils n'empêcheront pas que ce



qui a été délié sur la terre par le ministère du prêtre ne soit aussi délié dans le ciel ; comme aussi ce qui aura été lié sur la terre ne demeure lié dans le ciel. A nous donc de profiter de ce ministère si consolant et de nous faire absoudre à ce tribunal de la miséricorde, avant que de paraître au tribunal du Souverain Juge.

Mais le plus merveilleux et le plus étonnant de tous les pouvoirs communiqués au prêtre, pour la sanctification des âmes, est celui de la consécration du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire le pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au Sang du Fils de Dieu, dans l'auguste sacrifice de nos autels. Ce pouvoir surpasse tous les autres, puisqu'il met à la disposition du prêtre et des fidèles la personne même du Sauveur. Il élève l'homme qui en est revêtu à une dignité qui surpasse celle des anges et de tous les esprits bienheureux. Aussi est-il le couronnement de l'œuvre sacerdotale. Ce n'est que par la communication de ce pouvoir que l'Élu, l'Oint du Seigneur, devient véritablement prêtre, ou sacrificateur, et qu'il entre en participation du sacerdoce éternel du Christ lui-même, dont le Père éternel a dit : *Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech*. « Tu es prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech (Ps. 110). » Revêtu de ce pouvoir, il se présente comme médiateur entre Dieu et les hommes, et il exerce véritablement les fonctions du Sacerdoce même de Jésus-Christ ; il offre au Seigneur la même victime que celle qui a été offerte sur le Calvaire ; il rend à Dieu le même hommage véritablement digne de la majesté divine, et il applique aux pécheurs le même sang qui les a rachetés de la damnation éternelle, qui lave leurs âmes de toutes les souillures du péché, les sanctifie, et les rend agréables à leur Créateur : *Inter vestibulum et altare, plorabunt sacerdotes, ministri Domini, et dicent : Parce Domine, parce populo tuo*. « Entre le vestibule et l'autel, les prêtres, ministres du Seigneur, pleureront et diront : Pardonnez Seigneur, pardonnez à votre peuple (Joel 11, 17). » Si le prêtre est dans la chaire l'ambassadeur de Dieu vers le peuple, pour lui annoncer sa loi et ses volontés, à l'autel, il est le député du peuple vers Dieu, pour rendre au Seigneur les hommages et les adorations qui lui sont dus, et implorer sa miséricorde, le pardon et l'oubli des péchés qui ont attiré sa juste colère sur les hommes. *Car tout Pontife pris d'entre les hommes, est établi pour les hommes dans les choses qui ont rapport à Dieu, afin d'offrir des dons et des sacrifices pour les péchés (Heb.). »*

Par le baptême, le prêtre donne à l'homme la vie surnaturelle qui le

fait enfant de Dieu, en lui communiquant le Saint-Esprit. Par le sacrement de pénitence, le prêtre purifie l'âme du chrétien des souillures du péché, et il le rétablit dans ses droits à l'héritage du ciel en lui rendant sa sainteté antérieure. Dans le sacrement adorable de nos autels, il nourrit cette âme du pain vivant descendu du ciel, qui donne la vie à ceux qui le mangent et le gage de la résurrection glorieuse. *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam, et ego resuscitabo eum in novissimo die.* « Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang, a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour (Joa. VI, 55). »

Après avoir confié au prêtre l'enseignement et la sanctification des âmes, le Seigneur lui en a encore confié la conduite selon les règles qu'il a prescrites. *Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.* « Apprenez-leur à garder toutes les choses que je vous ai prescrites. » Ainsi la volonté, aussi bien que l'intelligence et le cœur du fidèle, sont soumis à la juridiction du prêtre. Dieu, qui nous a donné une intelligence pour le connaître, un cœur pour l'aimer et une volonté pour le servir, a voulu que ces trois facultés supérieures de l'homme fussent soumises dans leur tendance vers la fin dernière à la direction des Pasteurs de son Eglise.

Tels sont en peu de mots, mes Frères, ces mystères de Dieu que le prêtre est chargé de dispenser aux hommes « *Dispensatores mysteriorum Dei* ». Dans l'ordre surnaturel, le prêtre est véritablement le père du fidèle qu'il a engendré au Seigneur dans les eaux du baptême. Cet enfant spirituel, il est chargé de le nourrir de la parole de Dieu qui éclaire l'esprit et fortifie le cœur ; « car l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu », et il doit le diriger dans la voie des préceptes divins, et le conduire sûrement à sa fin dernière, au bonheur éternel ! Aussi les fidèles se font-ils un devoir de lui donner le doux nom de Père. Ils en ont même fait le nom propre du prêtre par excellence, le Souverain Pontife en le désignant sous le nom auguste de *Papa*, ou de Notre-Très-Saint-Père le *Pape* ; parce qu'ils aiment à voir en lui l'image et le représentant de Celui de qui découle toute paternité dans le ciel et sur la terre.

*Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei.*

III. Or, continue le même Apôtre, ce que l'on demande des Dispensateurs, c'est qu'ils soient trouvés fidèles. *Hic jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.*

Dans la vie du prêtre, comme dans celle du fidèle, il y a des choses qui sont de précepte, et il y en a qui sont de conseil. L'accomplissement fidèle des préceptes peut à la vérité conduire le prêtre, comme le fidèle, à la vie éternelle. *Si autem vis ad vitam ingredi sera mandata* « Si vous voulez arriver à la vie, observez les commandements (Matth. XIX, 17) ; » mais le Seigneur avertit le prêtre de ne point s'en tenir là, s'il ne veut pas être mis au rang des serviteurs inutiles : *Quum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis ; dicite : Servi inutiles sumus.* « Quand vous aurez fait ce qui vous a été commandé, dites : nous sommes des serviteurs inutiles (Luc XVI, 10). »

L'esclave se contente d'accomplir les ordres de son maître ; mais le fils au cœur généreux s'applique avec zèle à prévenir même les désirs de son père. De même le bon et vertueux prêtre sait qu'il n'est point un esclave au service de son maître, mais qu'il est l'ami de son Dieu. *Jam non vos dicam servos sed amicos* (Pontif.). Voilà pourquoi il s'applique à le servir comme le meilleur des pères. Il étudie avec soin le modèle qui lui a été montré sur la montagne sainte, dans le Fils de ce Dieu bon, et il s'efforce de l'imiter. Il sait que ce divin modèle a dit à ses Apôtres : « Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez vous-mêmes comme j'ai fait ». S'inspirant de l'exemple et de l'amour de son divin modèle, le prêtre véritablement digne de ce nom ne recule devant aucun sacrifice. Il porte courageusement le poids du jour et de la chaleur, et, quand il le faut, il boit le calice jusqu'à la lie et il donne sa vie pour la gloire de son Dieu et le salut de ses frères !

Bien que la chaire chrétienne se prête difficilement à la louange des vivants et que la modestie de celui à qui elle s'adresse en souffre, il est cependant des circonstances où il est permis d'élargir la réserve qu'elle prescrit sur ce point délicat : *Etenim sacramentum regis abscondere bonum est ; opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.* « Car il est bon de tenir caché le secret du roi ; mais il y a de l'honneur à découvrir les œuvres de Dieu (Tob. XV, 7). » Or, les œuvres de Dieu s'accomplissent surtout par le ministère des bons et saints prêtres. Qu'il me soit donc permis d'en dire quelque chose en cette circonstance solennelle.

Pour avoir le spectacle consolant de ces prêtres généreux, fidèles à leur ministère jusqu'au sacrifice de leur propre vie, il n'est pas nécessaire de remonter aux époques sanglantes des martyrs, ni de se transporter dans ces régions barbares où la persécution et l'égorgement des prêtres du Christ est à l'ordre du jour : il suffit de se reporter à ce qui

se passait au milieu de nous dans ces dernières années sur les bords désolés de la Grosse-Ile, en bas de Québec, et sous les sheds empestés de la Pointe Saint-Charles, à Montréal, lors des terribles épidémies du choléra et du typhus. En volant au secours de leurs frères en proie à ces fléaux pestilentiels avec la perspective d'une mort presque certaine, les membres du Clergé canadien ont donné un spectacle qui a réjoui le ciel et édifié la terre ; il a donné la mesure de son amour pour Dieu et de sa fidélité à dispenser les mystères de Dieu pour le salut des âmes. Le vénérable prélat dont nous célébrons aujourd'hui le jubilé sacerdotal, était de cette génération de prêtres héroïques. En restant au poste où la volonté de Dieu l'avait placé par la voix de son Supérieur, il s'est fait le père de ces centaines d'orphelins que les infortunés, victimes de ces fléaux, avaient laissés sur le rivage désert sans aucune ressource. Son cœur de prêtre sut leur trouver des pères et des mères qui les reçurent sous leurs toits bénis et qui leur donnèrent la même affection, les mêmes soins, le même pain qu'aux autres enfants de la famille.

L'Eglise du Canada se réjouit aujourd'hui de voir revivre dans plusieurs de ces orphelins les dignes prêtres qui ont succombé en portant les secours de la religion à leurs infortunés parents. C'est ainsi que le Clergé canadien a compris et pratiqué cette doctrine du Sauveur : *Majorem hâc dilectionem nemo habet, ut animam suam quis ponat pro amicis suis.* « Nul n'a un plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis (Joa. XV, II). »

Il est facile de comprendre quelle profonde et salutaire impression de pareils dévouements doivent produire sur les populations qui en sont les témoins, et quels sentiments ils leur inspirent pour les hommes de Dieu qui les accomplissent.

Quand ces populations ont été pendant une longue suite d'années les objets constants du zèle et de la charité véritablement paternels de ces fidèles dispensateurs des dons de Dieu, il n'y a rien d'étonnant de les voir saisir avec bonheur l'occasion de leur en témoigner leur plus sincère gratitude et d'en rendre au Seigneur les plus solennelles actions de grâces.

Tel est le touchant spectacle que nous avons sous les yeux en ce moment.

La multitude des fidèles qui encombre la vaste enceinte de cette basilique proclame éloquemment que le vénérable prêtre dont on célèbre aujourd'hui le Jubilé sacerdotal, a été un fidèle ministre de J.-C. et, qu'à l'exemple de son divin maître, il a passé en faisant le bien : *Per-*

*transiit benefaciendo.* Les orphelins, les pauvres, les incendiés, redisent avec amour et reconnaissance la charité, le zèle infatigable qu'il a déployés en maintes circonstances pour le soulagement de leurs misères, et l'adoucissement de leurs infortunes.

Le nombreux Clergé qui remplit ce sanctuaire rend hommage à la prudence, à la douceur qui leur a toujours rendu faciles et agréables les rapports constants qu'ils ont eus avec lui dans l'administration de leurs paroisses. Les Evêques et les représentants de tous les diocèses de la Province de Québec ont voulu profiter de cette heureuse circonstance pour lui donner un témoignage public de leur reconnaissance pour les services signalés qu'il a rendus à ces diocèses dans leur fondation et leur organisation. Notre vénérable métropolitain en lui continuant la confiance qu'avaient reposée en lui ses illustres prédécesseurs depuis 50 ans, et en le faisant son Vicaire Général dans l'administration de son vaste diocèse, a proclamé très solennellement que ce vénérable Prêtre a été constamment un fidèle ministre de J.-C. et un prêtre selon le cœur de Dieu.

Enfin, le Chef de l'Eglise Catholique, notre Très-Saint-Père le Pape, Pie IX, de sainte et illustre mémoire, a daigné lui aussi reconnaître les nombreux services rendus à l'Eglise du Canada par ce digne prêtre, en lui donnant rang dans la famille pontificale, et en lui conférant le titre de Prélat romain !

Mais en dehors de cette enceinte, à quelques pas de cette basilique, sur les hauteurs de Québec, s'élève un monument qui redira aux générations à venir le zèle et la charité de deux prêtres véritablement dignes du nom de bons pasteurs. Leurs noms demeureront inscrits dans la fondation et le développement de cette belle institution en caractères plus précieux que l'or et plus durables que le granit, vous les avez nommés avant moi : le premier est le digne et regretté J.-B.-A. Ferland, trop tôt enlevé à la science et aux lettres, et le second est son intime ami et zélé collaborateur, Mgr C.-F. Cazeau dont nous célébrons en ce jour le jubilé sacerdotal. L'un a planté, l'autre a arrosé, et nous voyons avec bonheur quel accroissement merveilleux Dieu a donné à cette œuvre destinée au soulagement de toutes les misères qui assiègent notre pauvre humanité, et dans laquelle les malheureuses brebis égarées, ramenées au bercail par le Bon-Pasteur, trouvent un asile sûr contre les dangers de ce monde pervers. C'est donc avec beaucoup de raison que l'on a donné à cette institution bénie le nom si consolant d'Asile du Bon-Pasteur.

Mais assez sur ce sujet si délicat, et pardonnez, Monseigneur, ce coup d'œil rétrospectif sur votre longue carrière sacerdotale. Je ne veux pas davantage faire violence à votre modestie, en ne redisant pourtant que des choses connues de tout le monde et qui entrent déjà dans le domaine de l'histoire religieuse de ce pays. D'ailleurs, je sais que votre humilité comprend dans quel sens je le dis.

Bien des fois vous avez répété : *Non nobis, Domine, non nobis ; sed nomini tuo da gloriam.* « Non, Seigneur, non ; la gloire du bien que vous avez daigné opérer par notre ministère, ne nous revient pas ; mais elle revient tout entière à votre Saint Nom. » Par nous-mêmes, nous ne pouvons rien, mais nous pouvons tout en Celui qui nous fortifie, si nous sommes fidèles à sa grâce ! Il se plait à choisir ce qu'il y a de plus faible aux yeux du monde pour confondre les sages et les forts de ce monde.

Regardez donc l'avenir avec confiance, et que le Seigneur exauce aujourd'hui les vœux sincères de vos nombreux amis et enfants spirituels ; qu'il vous conserve encore pendant de nombreuses années à leur affection, et vous conserve la force de porter encore longtemps le poids du jour et de la chaleur. Quand approchera l'heure du départ, dites avec confiance ces paroles du grand Apôtre saint Paul : « J'ai combattu le bon combat ; je touche à la fin de ma carrière ; j'ai conservé la foi : il ne me reste plus qu'à attendre la couronne de justice que le juste Juge m'accordera, je l'espère, au jour où il m'appellera à lui » !

Et toi, Peuple canadien, puisses-tu comprendre toujours, comme tu le fais aujourd'hui, les bienfaits sans nombre que le Seigneur te procure par le ministère de ses prêtres ; puisses-tu les reconnaître toujours comme tes pères dans la foi, tes guides dans les sentiers, par temps si difficiles de la vie, et leur rendre constamment, l'amour, le respect et la soumission que le Seigneur a prescrits. Alors tu comprendras et tu goûteras avec bonheur la vérité de ces paroles d'un homme inspiré qui a été à la fois, un grand roi, un grand prophète et un grand saint : « Le peuple véritablement heureux est celui qui a le Seigneur pour Dieu ». *Beatus populus, cujus Dominus Deus ejus* (Ps. 143, V, 15).

C'est la grâce que je vous souhaite de tout mon cœur. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

## IX

### DISCOURS DE MGR L.-F. LAFLÈCHE

ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES, A L'UNIVERSITÉ-LAVAL, LORS DU PREMIER  
CONGRÈS CATHOLIQUE

24 juin 1880.

En 1880, les 25, 26 et 27 juin, la célébration solennelle de la fête nationale des Canadiens-Français à Québec, fournit au Cercle Catholique de cette ville l'occasion de réunir en Congrès sous la présidence d'honneur de l'archevêque E. Taschereau, les Sociétés sœurs et les Cercles affiliés de la Confédération du Canada et des Etats-Unis d'Amérique.

Ces associations, avec l'aide des évêques de la province, voulaient ainsi offrir aux œuvres catholiques l'occasion de s'affirmer davantage, de faire connaître leur situation et les moyens d'étendre leur action bienfaisante.

Mgr L.-F. Laflèche encouragea ce projet, aida à le faire aboutir et prit enfin une part active à ces travaux.

Le 26 juin, 2<sup>e</sup> journée du Congrès, succédant à M. Gédéon Ouimet, qui avait traité de l'Eglise et de l'Etat dans l'Enseignement, Mgr L.-F. Laflèche parla « de l'Eglise et de la Liberté » en ces termes :

MONSEIGNEUR (1), MESDAMES, ET MESSIEURS,

I. En me rendant aujourd'hui à l'invitation qui m'a été faite de prendre la parole en cette circonstance solennelle, j'éprouve une émotion inaccoutumée, je me sens un peu comme le poisson hors de son élément. Habitué à l'autorité de la parole qui tombe du haut de la chaire chrétienne, je ne me sens point appuyé ici de la force de Celui qui a dit à ses envoyés : « Allez, enseignez toutes les nations... Qui vous écoute, m'écoute ». Ce n'est point comme évêque, ni en qualité de pasteur de

(1) Mgr Taschereau.

**l'Eglise, que je parle en ce moment ; voilà pourquoi le sentiment de ma faiblesse m'intimide plus qu'à l'ordinaire.**

**Cependant, en jetant un coup d'œil sur l'enceinte qui nous réunit, sur l'auditoire sympathique qui m'écoute, je m'aperçois que je ne suis point en pays tout à fait étranger à mes habitudes, je me retrouve un peu dans mon élément. En effet, si ma parole ne tombe point du haut de la chaire où s'enseigne la science divine, elle se fait entendre au moins dans le sanctuaire où s'enseigne la science humaine en harmonie avec la science divine : car tel est bien le caractère fondamental de toute université catholique, en particulier de l'Université-Laval, née sous l'inspiration de l'Eglise, confiée à la direction de ses prêtres, et protégée par la haute surveillance de ses évêques. C'est dans cette enceinte bénie que viennent se former les jeunes générations qui auront bientôt à prendre part aux luttes de la vie dans les diverses professions auxquelles les appelle la divine Providence. C'est ici qu'elles viennent apprendre à se servir des armes puissantes de la science et de la vertu pour s'enrôler dans la grande armée qui a pour mission de défendre la vérité contre l'erreur, le bien contre le mal, la liberté contre l'esclavage, en un mot de faire prévaloir ici-bas le règne de Dieu contre la tyrannie de Satan.**

**Tous les enfants de l'Eglise sont soldats de cette grande armée, et doivent nécessairement prendre part à la lutte, chacun au poste où l'a placé la Providence. Plus heureux que le soldat ordinaire, la victoire lui est assurée, s'il fait son devoir, la couronne étant promise à celui qui aura combattu légitimement.**

**Dans l'auditoire sympathique qui m'écoute, je vois d'abord les nobles représentants de la vieille France, telle qu'elle était au temps où elle envoyait ses hardis explorateurs à la découverte de nouveaux royaumes, pour y étendre le règne de Jésus-Christ, et où quelques-uns de ses plus courageux enfants vinrent arborer l'étendard de la croix et de la véritable civilisation dans la vallée du grand fleuve qu'ils ont si heureusement baptisé du beau nom de Saint-Laurent : nom prophétique de la victoire que la civilisation chrétienne devait y remporter sur la barbarie sauvage qui l'habitait alors.**

**Soyez les bienvenus, Messieurs, vous êtes nos frères, nous parlons encore la belle langue de nos mères, et dans la grande épreuve que traverse l'Eglise dans votre illustre patrie, vous avez conservé la foi vive de nos pères. Visitez nos familles canadiennes, et vous y retrouverez, j'en ai la conviction, ces mœurs douces et polies que nous a léguées la**



France chrétienne du siècle de Louis XIV. ; La franche et cordiale hospitalité que vous recevrez dans ces familles patriarcales du Canada, vous fera connaître la religieuse fidélité avec laquelle notre petit peuple a conservé les saintes et chrétiennes traditions que lui avait léguées la fille aînée de l'Eglise.

Je vois également ici les membres du Cercle catholique de Québec, formé sous les auspices de l'autorité religieuse, et qui a déjà reçu avec la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ plusieurs faveurs insignes comme récompense de son zèle à propager et à défendre la vérité catholique.

Merci, Messieurs, de la bonne pensée que vous avez eue de donner à notre fête nationale son véritable caractère, par la convocation de ce Congrès catholique. Tout le monde sait que la foi catholique est l'un des éléments constitutifs de la nationalité des Canadiens français. Il était très important de l'affirmer dans cette grande manifestation de notre vie nationale. Sans aucun doute, tous les citoyens distingués que vous avez invités à prendre part à cette réunion fraternelle, partagent vos sentiments d'amour pour la vérité, de dévouement à la cause sacrée de l'Eglise notre mère commune et d'attachement inébranlable à notre chère patrie.

Je puis donc dire avec vérité en m'identifiant avec cet auditoire distingué que nous n'avons tous qu'un cœur et qu'une âme : « *Cor unum et anima una.* »

II. La bienveillance et la sympathie de tous m'est assurée, quand je viens leur parler de ce qui a fait l'honneur de l'Eglise dans sa longue marche à travers les siècles, de ce qui a procuré la paix et la prospérité aux peuples dociles à ses enseignements ; je veux dire *la liberté*.

Oui, Messieurs, c'est de la liberté dans ses rapports avec l'Eglise que je viens vous entretenir quelques instants ce soir : de ce don par excellence que le Créateur a fait à ses anges dans le ciel, et à l'homme sur la terre. Ce privilège essentiel aux créatures douées d'intelligence et de volonté, leur donne le moyen d'atteindre leur fin et d'arriver au véritable bonheur, si elles en font un légitime usage, mais aussi leur laisse la terrible alternative de la souffrance et du malheur si elles en abusent.

Ce n'est pas seulement l'homme isolé et pris individuellement que Dieu a élevé à la dignité d'être libre ; c'est aussi l'homme pris collectivement et formant la personne morale que l'on appelle la *société*, qu'il a doué de ce noble privilège. La liberté est la pierre fondamentale sur

laquelle repose nécessairement le bonheur de la famille, de l'état et de l'Eglise.

En dehors de la liberté, je ne vois que l'esclavage, et avec l'esclavage, la dégradation et l'abrutissement. « Dépouillez l'homme de sa liberté, a dit le grand philosophe San-Severino, c'est lui ravir sa famille, sa patrie, sa religion, c'est l'égaliser en tout à la brute. »

Il n'est donc pas étonnant que ce mot fasse vibrer dans toute leur force les ressorts les plus puissants et les fibres les plus intimes du cœur humain, puisque la liberté tient à la nature même de son être. Le Docteur angélique dit en effet que « tout être doué d'intelligence et de volonté est nécessairement libre ». Dieu a créé l'homme ici-bas pour être heureux, mais il a voulu qu'il le fût librement, la première loi de sa nature est le désir du bonheur.

Mais le Créateur a voulu que l'homme marchât librement vers la réalisation de ce désir, et qu'il arrivât à ce bonheur par le bon usage de sa liberté.

Il est donc bien important, en parlant de liberté, de donner avant tout, une notion exacte de cette puissance merveilleuse dont le seul nom soulève les masses populaires, comme le vent soulève les flots de la mer. Il est facile de comprendre quels désastres pourrait entraîner la moindre erreur sur ce point capital, puisque de cette connaissance exacte de la liberté, dépend la direction qu'il faut donner à cette puissance irrésistible pour conduire l'homme et la société au bonheur ou à l'abîme. Cette connaissance est d'autant plus nécessaire dans les jours mauvais que nous traversons, que des hommes égarés ou pervers font plus d'efforts pour l'obscurcir et la fausser dans l'esprit des populations.

Qui peut dire aujourd'hui le nombre de ceux qui confondent la *liberté* avec la *licence*, et qui proclament bien haut que la liberté implique le droit de faire le mal, comme le droit de faire le bien, qui mettent sur un pied d'égalité la vérité et l'erreur ?

Hélas ! ces hommes aveugles confondent ainsi la lumière avec les ténèbres ; l'usage légitime d'une chose excellente, avec l'abus de cette même chose. La liberté véritable et bien comprise, c'est le vent favorable qui pousse sûrement le vaisseau vers le port sous la direction de la boussole. La *licence*, au contraire, c'est la tempête qui l'emporte sans boussole sur les récifs où un naufrage certain l'attend. La *liberté* et la *licence* sont les pôles opposés du monde moral, le premier conduit l'homme au Ciel, le second l'achemine vers l'enfer. L'Eglise en nous

donnant avec une certitude infaillible la véritable notion de la liberté, et en nous traçant de même la limite où s'arrête son domaine, et où commence le domaine de la licence, a rendu et rend encore tous les jours un insigne service à l'homme et à la société.

Voici comment elle expose cette doctrine par l'un de ses plus grands docteurs. « C'est la fin dernière d'un être raisonnable, individuel ou collectif, dit saint Thomas, qui détermine en fait de liberté, et l'usage légitime, et l'abus qui est toujours coupable. »

Ainsi la fin de l'homme, de la famille, de la société étant le bonheur auquel le créateur veut les conduire librement, il s'en suit que tout ce qui tend à cette fin et les en approche, est du domaine de la liberté : et que tout ce qui s'y oppose ou en détourne, est du domaine de la licence, et constitue l'abus de la liberté.

La liberté, la seule vraie liberté, est donc le pouvoir que possède un être raisonnable de marcher vers sa fin, de l'atteindre, et d'user sans obstacles de tous les moyens qui peuvent l'aider à y parvenir.

Saint Anselme la définit encore plus clairement en deux mots : « La liberté, dit ce grand docteur de l'Eglise, la liberté, c'est le pouvoir de faire le bien ».

Le pieux et savant Mgr de Ségur enseigne la même doctrine en disant que : « La liberté est la puissance que possède un être d'accomplir pleinement et en toutes choses la très sainte volonté de Dieu ».

Cette notion de la liberté, si claire et si précise, donnée par les plus grands docteurs et les plus beaux génies dont s'honore l'humanité, nous montre clairement que le pouvoir de faire le mal n'appartient nullement à l'essence de la liberté, ce n'est au contraire qu'un défaut de liberté.

« Le pouvoir de faire le mal, dit saint Anselme, n'est ni la liberté, ni une partie de la liberté. »

« Il faut, dit saint Thomas, raisonner du libre arbitre comme de l'entendement : le libre arbitre ou la liberté, choisit parmi les actes qui se rapportent à la fin ; l'entendement tire les conclusions des principes. « Que si en tirant une conclusion, l'entendement se trompe, c'est une imperfection, une faiblesse de sa part. De même, si le libre arbitre se trompe en faisant un choix contraire à la fin dernière de l'homme, ce n'est pas une perfection mais une faiblesse et un défaut. De là il résulte que la liberté est plus grande dans les anges qui ne peuvent pas pécher, qu'en nous qui pouvons pécher. »

L'ange de l'école enseigne donc que la liberté est le pouvoir de faire le bien, comme l'entendement est la faculté de connaître le vrai.

La possibilité de faire le mal n'est donc pas plus de l'essence de la liberté, que la possibilité de se tromper, n'est de l'essence de l'entendement, que la possibilité d'être malade, n'est de l'essence de la santé. Être peccable est donc un défaut dans la liberté, comme être faillible est un défaut dans l'entendement, et être maladif un défaut dans la santé.

Non, Messieurs, personne n'a le droit d'entrer dans les voies de l'erreur, et de faire le mal ; pas plus la société que l'individu. Celui qui le fait, entre dans le chemin qui conduit à l'esclavage. La liberté, c'est la vérité, le bien, l'ordre, la paix et le bonheur. La licence, ou l'abus de la liberté, c'est l'erreur, le mal, le désordre, la ruine, l'esclavage et la mort.

III. La première condition nécessaire à l'exercice de la liberté, est la connaissance de la vérité. La liberté de l'homme est d'autant plus parfaite qu'il voit plus clairement la vérité : comme aussi elle diminue en proportion des ténèbres que l'erreur répand dans son intelligence. « Vous connaîtrez la vérité, dit le Libérateur du genre humain, et la vérité vous donnera la liberté. » L'essence de la liberté, dit le prince des philosophes, saint Thomas, dépend entièrement de la mesure de notre connaissance. » Il s'en suit donc que les peuples qui auront le mieux connu et accepté la vérité, seront ceux qui auront joui de la plus grande et de la plus véritable liberté ; et par contre, que ceux où l'erreur aura été la plus profonde, auront aussi été les peuples que l'esclavage aura le plus dégradés et abrutis.

En conséquence, Dieu qui veut conduire l'homme et la société au bonheur par la liberté, leur a donné un moyen facile et infaillible de reconnaître la vérité. Le Sauveur venu pour éclairer les hommes plongés dans les ténèbres et assis à l'ombre de la mort, et les délivrer du terrible esclavage dans lequel les avaient réduits les monstrueuses erreurs du paganisme, a institué son Eglise en la fondant sur le roc inébranlable de l'éternelle vérité et l'a chargée d'enseigner la science du salut social aussi bien que celle du salut individuel, à toutes les nations, jusqu'aux extrémités de la terre, et jusqu'à la fin des temps. Pour cela, il l'a revêtue d'une autorité inconnue jusque-là dans le monde. La puissance qui lui avait été donnée dans le ciel et sur la terre, il l'a déléguée à son Eglise, et il a enjoint à tous les hommes sans exception de se soumettre à cette autorité dans tout ce qui touche

à l'enseignement de la vérité et à la direction des consciences. Rois et peuples sont obligés comme le plus humble des enfants d'Adam, d'accepter cet enseignement et de se soumettre à cette autorité.

Mais, dira-t-on, que devient la liberté des sociétés humaines en présence de cette autorité ?

Ce que devient la liberté des sociétés humaines, messieurs, en présence de cette autorité divine incarnée dans l'Eglise ?

Elle devient ce qu'elle doit être ; elle devient la véritable liberté ; la liberté des enfants de Dieu qui les composent. Elles obéissent librement et avec bonheur au meilleur de tous les pères qui ne leur défend que ce qui peut les conduire à l'esclavage et les rendre malheureuses ; et qui ne leur prescrit que ce qui doit les conduire au bonheur dans la plénitude de la liberté, leur laissant le choix des moyens à prendre pour y parvenir.

Non, la société des enfants de Dieu obéissant fidèlement à cette suprême et paternelle autorité n'aura plus à subir le despotisme des Césars et la tyrannie des Brutus, ou ce qui est pis, le despotisme de l'état athée, c'est-à-dire, sans Dieu, et la tyrannie de la démagogie révolutionnaire. Les Césars eux-mêmes et tous les potentats monarchiques ou républicains apprendront d'elle que l'autorité dont ils sont revêtus vient de Dieu et qu'ils n'auraient aucun pouvoir, s'il ne leur eût été donné d'en haut. L'Eglise leur enseignera que le glaive dont ils sont armés ne leur a été donné que pour la défense du bien, et la répression du mal, pour la protection des bons contre les méchants ; mais jamais pour opprimer ceux que la Providence a soumis à leur autorité.

Non, le Créateur n'a point établi l'autorité dans le monde pour gêner la liberté, encore moins pour l'opprimer, mais bien pour la diriger sûrement et la protéger contre les mille dangers qui l'entourent de toutes parts et la menacent sans cesse.

Non, Messieurs, l'autorité du Pontife dans l'Eglise et celle du Souverain dans l'état, ne gêne nullement la liberté de l'homme et de la société ; pas plus que l'autorité de la boussole et celle du pilote ne gêne la liberté du navire qu'ils conduisent sûrement au port ! L'enseignement du Pontife romain dans le monde est la boussole des sociétés humaines : les chefs des nations, empereurs, rois, ou présidents en sont les pilotes. C'est en consultant au besoin cette boussole encore plus mystérieuse que celles qui dirigent les vaisseaux sur l'immensité des mers, et en suivant fidèlement sa direction, qu'ils réussiront à conduire les peuples, qui leur sont confiés, à la paix, à la prospérité et au bonheur.

C'est à cette condition qu'ils pourront éviter les écueils formidables sur lesquels les pousse la tempête révolutionnaire qui souffle partout en ce moment, et qui a déjà renversé tant de trônes, englouti tant de dynasties, répandu tant de sang.

IV. Mais j'entends ici de nombreuses voix s'élever de toutes parts et faire de bruyantes réclamations en faveur de la liberté et de l'indépendance absolue de l'état et de son chef ! On va peut-être m'accuser de vouloir le rétablissement de la théocratie du Moyen Age, voire même le rétablissement du pouvoir papal, de déposer les rois et les empereurs ! Rassurez-vous, Messieurs, la liberté de l'état et de son chef, n'a rien à craindre de celui qui a pour mission de faire connaître et respecter la loi de Dieu, et par conséquent de sauvegarder la liberté des peuples et de leurs souverains.

L'Histoire est là pour nous dire que la véritable liberté a toujours disparu du monde à l'avènement de l'omnipotence humaine, qui dans les temps anciens a trouvé sa réalisation la plus complète dans le despotisme brutal et sanguinaire de l'empire romain. Il y a eu dans ces temps comme aujourd'hui, des peuples arrivés à un haut degré de civilisation. Les arts, les lettres, les sciences étaient arrivés à leur apogée. La Grèce et Rome avaient des législateurs, des capitaines, des conquérants illustres ; des artistes, des poètes, des orateurs, des philosophes devant lesquels de nombreux collégiens se pâment encore aujourd'hui d'admiration. A côté de ces brillantes civilisations, il y avait ce que l'on appelait les barbares qui avaient aussi leur organisation sociale plus ou moins avancée et qui n'avaient guère d'autre code de législation que celui du glaive ! Le despotisme monarchique de ces antiques civilisations avait son contre-poids dans le despotisme anarchique qui assassinait régulièrement les princes dont la tyrannie était devenue intolérable.

Dans ces heureux temps du règne de la force brutale, les neuf dixièmes des populations étaient détenues dans le plus cruel et le plus dégradant esclavage : il n'y avait pas de place au soleil pour les adorateurs du vrai Dieu, lequel était inconnu de ces sociétés despotiques. La liberté, la vraie liberté était descendue dans les catacombes avec les chrétiens.

La même Histoire nous apprend qu'après une lutte trois fois séculaire, et des torrents de sang chrétien versé, l'Eglise réussit enfin à briser ce joug de fer qui opprimait les nations, et sortit triomphante des catacombes avec la véritable liberté. Sous la paternelle direction

des Papes, l'esclavage s'est adouci peu à peu ainsi que la barbarie des peuples du Nord,

Après avoir exécuté les jugements de Dieu sur l'empire romain et vengé le sang des martyrs, ces peuples ont été donnés en héritage à l'Eglise qui les a accueillis avec une tendresse véritablement maternelle. La Papauté avec ses évêques et ses moines les a civilisés graduellement et dotés de la liberté sociale en leur apprenant à respecter dans leurs souverains les représentants de Dieu et les dépositaires de son autorité. Ces souverains apprenaient en même temps que le pouvoir dont ils étaient investis leur était donné pour le bien de leurs peuples, et qu'ils devaient les gouverner conformément à la loi de Dieu. C'est ainsi que les Papes ont fait l'éducation sociale de ces peuples barbares qui sont devenus les nations modernes de l'Europe si supérieures à tous les peuples qui n'ont pas encore ressenti le souffle vivifiant de l'Eglise, et qui sont demeurés dans les ténèbres et assis à l'ombre de la mort.

V. Voilà, Messieurs, ce qu'a produit la théocratie du Moyen Age, que les ennemis de l'Eglise et du Pape ont si injustement calomnié, et que tant de catholiques, fort instruits d'ailleurs, connaissent si mal.

Je le répète sans crainte ; la liberté de l'état et de son chef n'a rien à craindre de la bienfaisante influence du Pontife romain sur la société civile. Là n'est point le danger. Tout homme sincère qui étudiera de bonne foi cette grave question s'en convaincra facilement.

Le pouvoir de déposer les souverains prévaricateurs, ou tyrans, ou oppresseurs de leurs peuples, a toujours existé et il existera toujours. Les despotes monarchiques ou républicains peuvent en prendre leur parti, il faudra bon gré malgré en subir les sentences, car ils seront toujours justiciables du tribunal où s'exercera ce pouvoir contre lequel il n'y a pas de résistance possible. Ce pouvoir a sa source en Dieu lui-même qui juge les rois et les peuples, les élève ou les abaisse selon qu'ils le méritent.

Dans sa miséricorde, il a confié l'exercice de ce pouvoir redoutable au tribunal paternel et miséricordieux de la Papauté ; c'est là que les peuples chrétiens maltraités, quelquefois tyrannisés par des despotes qui avaient perdu toute crainte du Seigneur et de sa justice, allaient porter leur plainte. Toujours le respect dû à l'autorité et les droits de la souveraineté y étaient fermement maintenus. Mais les actes tyranniques, la spoliation et l'oppression des faibles et des petits par les potentats sans foi ni loi, y étaient appréciés et jugés impartialement, et la foi vive de ces peuples leur faisait exécuter la sentence dans laquelle

la justice était presque toujours tempérée par une grande miséricorde. Dans les cas extrêmes, et quand le mal ne comportait plus d'autre remède, la sentence de déposition était prononcée contre le souverain prévaricateur et incorrigible, au nom de Dieu, juge suprême des rois et des peuples, et en vertu du pouvoir régulièrement délégué au Père commun des chrétiens.

Voilà ce qu'était ce pouvoir papal de la déposition des rois et des empereurs, contre lequel l'ignorance, la mauvaise foi, et surtout la haine du Seigneur et de son Christ ont déversé tant de mensonges et amoncelé tant de calomnies. Les peuples trompés par ces oppresseurs de l'humanité ont cessé de recourir à cet auguste tribunal, et les souverains eux-mêmes, séduits par l'espoir d'une indépendance absolue, et sans contrôle aucun, s'en sont applaudis comme d'une précieuse victoire ! Mais celui qui habite dans les cieux a ri de leur folie et s'est moqué de leurs projets insensés. Au tribunal paternel de la papauté, il a substitué le tribunal sans entrailles de la révolution, qui, depuis plus d'un siècle, siège en permanence dans les ténèbres des loges maçonniques. C'est là que les souverains à tous les degrés et les hommes d'ordre de tous les pays qui ne gouvernent pas au gré de ces maçons démolisseurs et surtout qui ne travaillent pas avec assez d'ardeur au renversement de l'Église et de l'ordre social chrétien, sont accusés, jugés, condamnés sans être entendus et sans appel. La sentence portée par ce tribunal infernal doit être exécutée sans miséricorde, et sous peine de mort par quelques séides de ces sociétés ténébreuses qui aujourd'hui font trembler l'Europe, et ont mis l'assassinat des souverains à l'ordre du jour.

Et maintenant, peuples et rois, comprenez, et voyez de quel côté se trouve la liberté, le pouvoir de faire le bien sans obstacles et de conduire la société à la paix et au bonheur ? Si c'est du côté de l'Église ou du côté de la révolution !

VI. Quant à l'indépendance absolue de l'Etat et de son souverain, elle n'a jamais existé et elle n'existera jamais, c'est un leurre dont se servent les démagogues et les despotes pour tromper les peuples qu'ils veulent opprimer en substituant leurs caprices et leur tyrannie aux éternelles lois de la justice et de l'équité. Seules ces lois peuvent donner la paix et la prospérité aux nations en leur assurant la liberté. C'est ce que proclamait le Roi-Prophète, il y a trois mille ans : « La justice et la paix se sont embrassées... c'est la justice qui élève les nations et c'est le péché qui rend les peuples misérables » ! Non, jamais les na-



tions, ni leur chef ne pourront se soustraire au souverain domaine du Dieu qui les a créées, et sortir de sa dépendance. C'est par lui que les rois règnent et que les législateurs font des lois justes. C'est par lui que les princes commandent et que ceux qui ont la puissance en main rendent la justice. C'est lui qui juge les souverains prévaricateurs et condamne les peuples coupables ! Que sont devenus les immondes Chananéens et les Juifs déicides qui leur avaient été substitués dans la Terre Promise ? Que sont devenus les Grecs orgueilleux pour qui les autres nations n'étaient que des barbares ? Et les fiers Romains qui avaient étendu leur joug de fer sur le monde d'alors ? Demandez-le à l'histoire et elle vous dira comment le Seigneur les a jugées, punies et dispersées aux quatre vents du ciel.

C'est aussi le Seigneur qui écrit la sentence de l'impie Balthazar à Babylone, et rejette le prévaricateur Saitil, en Judée. L'apostat Julien tombé sous la flèche d'un soldat persan confesse en blasphémant cette puissance suprême du Christ sur les rois : « Tu as vaincu, Galiléen » ! Le plus puissant monarque des temps modernes, Napoléon I<sup>er</sup>, n'est-il pas aussi, lui, un exemple frappant de la puissance que Dieu exerce sur ces souverains prévaricateurs condamnés et rejetés de Dieu ? Il en était venu à croire qu'un potentat qui avait à son service une armée de cinq cent mille hommes commandés par un génie comme le sien, pouvait impunément faire la guerre à l'Eglise, et se moquer de l'excommunication du Souverain Pontife. Il avait dit dans son orgueil en apprenant l'excommunication dont il était frappé : « Que prétend le pape avec son excommunication ? pense-t-il *faire tomber* les armes des mains de mes soldats » ? Le Dieu qui juge les potentats se chargea lui-même de la réponse à ce blasphème et la lui donna dans la désastreuse campagne de Russie. La voici, telle que l'ont rapportée des témoins oculaires : « Ces vaillants soldats de la grande armée ne jetèrent point leurs armes, mais le froid et la faim les leur arrachèrent des mains ! » Le grand capitaine de son côté avait été véritablement frappé d'un esprit de vertige.

C'est donc en vain que les nations frémissent et que les peuples forment des projets insensés ; c'est en vain que les rois forment des complots, et les princes des alliances contre le Seigneur et contre son Christ ; c'est en vain qu'ils veulent briser les liens qui les rattachent à Dieu et secouer le joug de sa loi sainte, c'est en vain qu'ils veulent chasser Dieu de la société, constituer des états sans Dieu, ou ce qui est la même chose, séparer l'Eglise de l'Etat ! Celui qui habite dans les

cieux se rira et se moquera d'eux : il leur parlera dans sa colère, et les confondra dans sa fureur, en renversant tous leurs projets impies et en les faisant disparaître du milieu des nations. Tel est l'enseignement des Livres saints, de la véridique histoire et de la saine raison.

Les partisans de l'Etat sans Dieu, ou ce qui est tout un, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, peuvent en prendre leur parti. C'est le Seigneur qui est le maître des peuples et des rois, et il continuera de l'être malgré leurs révoltes insensées.

VII. Il est un fait universel et constant, que l'on retrouve chez tous les peuples et dans tous les temps, c'est que les sociétés naissent, vivent et meurent sous l'action de trois forces. La force morale, la force physique et la force révolutionnaire. Ces trois forces s'incarnent dans trois hommes, le prêtre, le soldat et le communard, et ces trois hommes reçoivent l'investiture, l'exercice et la direction de ces forces de trois souverains : le Pape, le Roi et le Chef occulte de quelque société secrète. Ce fait universel et constant ne dépend pas de la volonté de l'homme, mais il tient à la nature même de la société humaine et par conséquent il faut en chercher la cause et l'explication dans l'auteur même de la société, dans la volonté du Créateur qui a voulu que l'homme créé à son image et à sa ressemblance vécut en société pour atteindre plus facilement sa fin.

Or, si l'on remonte à l'origine, et si l'on recherche le fondement de toute société, on y trouvera toujours un acte religieux, sans lequel la société ne peut exister. Les païens eux-mêmes reconnaissaient cette vérité et l'un de leurs philosophes disait que *fonder un Etat sans l'intervention de la religion, c'était bâtir une ville dans les airs.*

Quel est donc cet acte religieux que l'on retrouve à la base de toute société ? Cet acte religieux, messieurs, c'est le SERMENT ! Sans le serment, il n'y a pas plus de société parmi les hommes que parmi les loups. Les révolutionnaires eux-mêmes sont forcés de rendre hommage à cette vérité. Pourquoi les serments horribles qu'ils imposent à leurs sectaires ? Tout pacte social, toute constitution préparée pour régler les rapports d'hommes voulant vivre en société n'est et ne sera qu'une lettre morte, tant que le *Nom de Dieu* ne sera pas intervenu pour lui communiquer ce souffle de vie, cette force mystérieuse qui liera ces hommes entre eux jusque dans le plus intime de leur être et dans les plus secrets replis de leur conscience.

Comme on le voit, c'est la force morale qui crée la société, qui lui donne un point d'appui et une base inébranlable dans la conscience

humaine, c'est aussi cette force qui sera toujours son plus solide appui ; et c'est l'Eglise qui la lui fournit !

Mais la société ainsi créée et organisée a besoin d'une direction qui la conduise sûrement vers la fin qu'elle doit atteindre. Qui va la lui donner ? C'est encore l'Eglise. Elle a reçu de Dieu mission de la conduire infailliblement en tout ce qui touche à l'ordre religieux et moral auquel tout le reste est subordonné.

La force physique vient alors en aide à l'Eglise pour maintenir la société sur cette base et la faire progresser dans cette direction, elle écarte les obstacles qui s'opposent à sa marche et combat les ennemis qu'elle rencontre et l'aide ainsi à atteindre sa fin, et Dieu a remis cette force aux mains de l'Etat.

De là l'union intime et nécessaire de l'Eglise et de l'Etat. Du fonctionnement régulier et harmonieux de cette union résulte nécessairement la liberté et la marche progressive de la société, la paix, la prospérité et le bonheur de tous les citoyens. D'un autre côté cette union ne gêne en rien la liberté de l'Eglise, ni celle de l'Etat, mais au contraire, en assure à l'une et à l'autre la pleine jouissance et le libre exercice. En effet, l'Eglise protégée par la puissance séculière peut se livrer sans obstacle au ministère sublime qui lui est confié d'enseigner les peuples et de leur apprendre leurs devoirs envers Dieu, envers leurs souverains et envers eux-mêmes. Il est facile de comprendre quel bien en résulte pour le respect et la soumission dus à l'autorité, et combien devient honorable et facile l'obéissance chez les populations qui savent que ceux qui les commandent sont les ministres de Dieu pour leur bien, et que le pouvoir dont ils sont revêtus vient de Dieu lui-même.

L'Etat, en même temps, connaît avec certitude l'usage qu'il doit faire de la puissance qui lui est confiée et comment il doit se servir du glaive pour faire respecter l'Eglise et la Loi de Dieu qu'Elle enseigne, protéger les bons et réprimer les méchants, et assurer ainsi l'ordre et la paix dans la société. Une des plus merveilleuses inventions des temps modernes, et qui est en voie de changer la face du monde, nous présente une image sensible de la nécessité et des avantages qui résultent de l'union de l'Eglise et de l'Etat. C'est l'invention des chemins de fer. Voyez cette lourde locomotive, avec quelle facilité elle se meut sur les rails qui la soutiennent, et la dirigent ; avec quelle rapidité elle emporte dans son long cortège de chars les richesses du monde entier et les voyageurs qui lui ont confié leurs personnes ! Voyez avec quelle sûreté elle traverse les torrents, franchit les abîmes, contourne ou perce

les montagnes ! Dites-moi, messieurs, qui donne à cette merveilleuse et puissante machine le moyen de dévorer ainsi l'espace et de faire disparaître ainsi les distances ? Qui assure la parfaite liberté de tous ses mouvements ? Qui lui permet d'utiliser ainsi au bénéfice de l'homme la force irrésistible de la vapeur qui se forme dans son sein ? Ne sont-ce pas les rails qui la soutiennent dans tout son parcours et la dirigent infailliblement vers le terme de sa course ? Que pourrait-elle faire sans l'appui de ces rails ? Se plaindra-t-elle de leur immobilité qui assure la rapidité de sa marche, ou dira-t-elle que leur rigidité qui l'empêche d'aller s'effondrer dans la profondeur des abîmes, gêne sa liberté ? Ces rails eux-mêmes ont la solidité et l'immobilité du roc, la rectitude qui conduit infailliblement au terme du voyage par la voie la plus sûre et la plus courte. Sans jamais fléchir sous le pied de la lourde locomotive, sans jamais céder aux violentes secousses qui la poussent à côté de la voie, ils la soutiennent et la dirigent infailliblement depuis le commencement jusqu'à la fin de sa course.

Cette locomotive armée de l'énergie de la vapeur, c'est l'Etat armé de la puissance du glaive, ces rails solides comme le roc, droit comme la justice, c'est l'Eglise appuyée sur son fondement divin et douée du privilège de l'infailibilité. Or, n'est-il pas évident pour tout le monde que la locomotive ne peut se mouvoir sans s'appuyer sur les rails et qu'elle ne peut s'en écarter dans sa marche sans tomber dans le précipice et rouler en éclats, jusqu'au fond de l'abîme ? Tel a été et tel sera toujours le sort de l'Etat qui ne s'appuiera point sur le fondement divin que lui présente l'Eglise ou qui, dans un fol orgueil voudra s'en séparer, il tombera inévitablement de précipice en précipice et se brisera dans l'abîme des révolutions.

Oui, messieurs, l'union de l'Eglise et de l'Etat est aussi nécessaire à la marche progressive et au salut des sociétés, que l'union de la locomotive aux rails, l'est à la sûreté et au progrès des convois. Les hommes d'Etat qui prêchent aujourd'hui avec tant de zèle la séparation de l'Eglise et de l'Etat, agissent aussi sagement que seraient des ingénieurs qui prétendraient que désormais les locomotives n'ont plus besoin de rails et qu'abandonnées à elles-mêmes elles fonctionneront avec plus de liberté. Quant au rapport de subordination qui résulte nécessairement de l'union de l'Eglise et de l'Etat il découle clairement de la nature même de ces deux pouvoirs. En tout ce qui touche à l'ordre religieux et moral l'Etat est soumis à l'Eglise comme les individus qui le composent ; il doit obéir à ses décisions et suivre ses directions. La puissance spiri-

tuelle dirige les esprits vers la fin pour laquelle Dieu a créé tout homme. La puissance temporelle veille sur les corps pour en conserver la santé et la sécurité afin que l'homme puisse plus librement poursuivre sa fin dernière. Comme la fin pour laquelle est fait le corps est subordonnée à celle pour laquelle est fait l'esprit, les puissances qui dirigent vers l'une et l'autre fin sont naturellement subordonnées l'une à l'autre dans la même proportion.

VIII. Telle est la doctrine chrétienne sur la subordination entre les deux puissances, entre le sacerdoce et l'empire, l'Eglise et l'État. Ce que l'âme est au corps, l'Eglise l'est à la société. Sans la justice, la morale, la religion et la vérité, la société temporelle ne serait qu'un cadavre.

Aussi lorsque Dieu établit le peuple juif dans la terre promise et le constitue comme peuple, voyons-nous que Moïse, son fidèle serviteur et par son ordre, institue les deux pouvoirs dans la personne d'Aaron et de Josué. En même temps, il règle les rapports de subordination entre ces deux puissances, en ordonnant à Josué, le chef temporel de gouverner le peuple selon la loi de Dieu, et pour cela d'étudier tous les jours cette loi dont il recevra un exemplaire de la main du Grand-Prêtre. Dans les cas difficiles et douteux, Josué consultera le Grand-Prêtre, qui lui-même consultera le Seigneur. Et selon que le Seigneur aura répondu au Grand-Prêtre, Josué agira et conduira le peuple.

N'est-il pas évident, Messieurs, que cet enseignement de la religion, si clair, et si conforme aux lumières de la raison et du bon sens, est en même temps pour tous les peuples la plus forte et la plus sûre garantie de la véritable liberté. Non, le peuple qui obéit fidèlement à la loi de Dieu, n'aura point à subir le joug humiliant et cruel du despotisme et de la tyrannie monarchique ou démagogique. Voilà pourquoi le prophète proclame heureux le peuple qui a Dieu pour maître.

Mais il y a une troisième force qui agit sur la société et dont l'action incessante est de la dissoudre et de la détruire complètement, en la soustrayant à l'action des forces qui l'ont fait naître et progresser. Cette force, c'est la *révolution*. Elle n'a jamais été aussi savamment et aussi puissamment organisée qu'à notre époque. Jamais elle n'a exercé une séduction aussi générale et aussi irrésistible. Comme l'esprit qui l'inspire, elle aime les ténèbres ; elle a son siège dans la profondeur des loges maçonniques et des sociétés secrètes. Elle hait souverainement la lumière, parce que ses œuvres sont essentiellement mauvaises. Le but suprême de ses aspirations est le renversement de l'autel et du trône,

l'asservissement, la dégradation et l'abrutissement des populations. Rameyer l'homme à l'état d'une sauvage indépendance et l'envoyer manger le gland des forêts avec le singe qu'elle aime à lui donner pour ancêtre, ou lui imposer le joug d'une autorité brutale comme au bœuf stupide afin de le mieux exploiter, voilà pour la révolution, l'idéal de la perfection humaine. Le bonheur suprême qu'elle rêve pour l'homme est celui du cheval et du mulet ! *Sicut equus et mulus quibus non est intellectus*. Comme le cheval et le mulet qui n'ont point d'intelligence. Tel est l'homme que rêve la révolution. Le nombre de ses dupes est incalculable, et leur aveuglement est incroyable. Elle se recrute partout. Elle pénètre dans les conseils des souverains, et elle trouve des dupes et même des complices jusqu'au pied des trônes qu'elle veut renverser ! Et faut-il le dire, elle pénètre quelquefois dans les rangs du sanctuaire et y réalise la prophétie de Daniel, en faisant entrer l'abomination de la désolation dans le lieu saint !

Oui, Messieurs, il est inutile de se le dissimuler, les sociétés secrètes et maçonniques à notre époque, toutes reliées entre elles par une organisation ténébreuse et infernale, forment une véritable église satanique répandue dans tous les pays. Elles ont l'unité dans la haine du Seigneur et de son Christ et elles lui ont juré une guerre à mort dans la personne de ses deux représentants sur la terre, le souverain spirituel et le souverain temporel. Elles ont réussi à organiser la terreur par le poignard, et à imposer à leurs infortunées dupes, le joug le plus despotique qui ait jamais dégradé l'homme ! Liés par les serments les plus terribles, les adeptes sont obligés d'obéir sous peine de mort, à des chefs absolument inconnus, et d'exécuter sans examen ni discussion les ordres qui leur sont donnés, fallût-il pour cela commettre les crimes les plus atroces, l'incendie, l'assassinat, le régicide.

Cependant cette force révolutionnaire et destructive de tout ordre social, est en la puissance du Seigneur et de son Christ. Elle lui sert à châtier et punir les rois et les peuples coupables. Quand l'autorité légitime n'a plus de prise sur eux et est impuissante à les ramener dans le chemin du devoir et de l'obéissance, le Seigneur les abandonne au pouvoir de la révolution pour les briser comme un vase d'argile ! C'est ainsi que celui qui habite dans les cieus se rit et se moque des projets insensés et des complots que forment les peuples et les princes rebelles à sa loi sainte pour secouer le joug si suave de son Eglise, joug qu'il leur a imposé pour les conduire sûrement dans le chemin de la véritable liberté et les faire arriver heureusement au bonheur.

Voilà ce que nous enseigne l'histoire parfaitement d'accord avec la révélation sur ce sujet important.

En effet, voici l'enseignement des Livres saints sur la royauté du Christ ; nous le trouvons résumé dans le second psaume de David :

« Le Seigneur m'a dit : « tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui... je te donnerai les nations en héritage et les limites de ton empire s'étendront jusqu'aux extrémités de la terre. » « Ainsi j'ai été établi roi sur la montagne sainte de Sion, et je dois gouverner les peuples par les préceptes du Seigneur. »

Voilà qui est clair ! Dieu le père a donné la royauté de ce monde à son fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce que ce fils l'a racheté au prix de son sang, et le père l'a ainsi établi roi de ce monde pour y faire régner la loi suprême de la vérité, de la justice et de la paix. Or le pouvoir de faire connaître et observer la loi du Seigneur, Jésus-Christ l'a délégué à son Église. Ce pouvoir respecté et obéi, assure le règne de la véritable liberté !

Mais le Père ajoute : « Tu les gouverneras avec un sceptre de fer ». C'est-à-dire quand les hommes résisteront à la force morale, et qu'ils refuseront d'entendre la vérité, et de se soumettre à ma loi sainte, alors tu les soumettras à un régime plus sévère, tu les gouverneras avec une verge de fer, afin de les ramener à l'obéissance et à l'observation de ma loi sainte.

Cette puissance du glaive que Jésus-Christ a reçue de son père, il l'a déléguée au prince temporel qu'il a élevé à la dignité de son ministre, en lui enjoignant de s'en servir pour la protection du bien et la répression des méchants.

« Et tu les briseras comme un vase d'argile », continue le Seigneur parlant toujours à son fils. C'est-à-dire, quand les hommes en viendront à ce degré de perversité, qu'ils ne voudront plus se soumettre ni au Pontife de l'Église que tu as établi ton vicaire et ton représentant, ni au souverain temporel que tu as constitué ton ministre avec le pouvoir du glaive ; tu les livreras au bras destructeur de la révolution, et tu les briseras comme l'on brise un vase d'argile. » Voilà exprimée ici bien clairement la puissance révolutionnaire comme relevant de l'autorité de Jésus-Christ, et faisant les fonctions de bourreau à l'égard des peuples et des souverains criminels et incorrigibles, voués à la destruction et à une ruine complète.

Le prophète en terminant donne cet avertissement solennel aux rois et aux puissants qui règlent le sort des nations : « Et maintenant, ô

« rois, soyez assez intelligents pour comprendre ces choses ; et vous qui  
« jugez la terre, instruisez-vous. Servez le Seigneur dans la crainte...  
« et soumettez-vous à sa loi sainte, de peur que vous ne trouviez votre  
« ruine en vous écartant du sentier de la justice ».

Concluons donc, Messieurs, et reconnaissons que l'Eglise est la véritable sauvegarde de la liberté de l'homme et de la société ; que les peuples voient infailliblement diminuer leur liberté à mesure qu'ils se soustraient à sa douce influence et à son paternel contrôle ; enfin qu'il n'y a plus de liberté pour les nations qui tombent sous le joug de fer de la révolution et que tôt ou tard, elles doivent disparaître comme société, si elles ne peuvent réussir à briser et à secouer ce joug de mort pour revenir à la liberté des enfants de Dieu.



## X

### CONVENTIONS ET CONGRÈS DE QUÉBEC (24 à 26 JUIN 1880)

#### DISCOURS PRONONCÉ A CETTE OCCASION

Les Canadiens Français n'ont jamais rougi de leur foi, ni renié leurs origines en face du conquérant ombrageux ou sectaire. Au contraire, ils affirmaient en toutes circonstances leur invincible fidélité à l'une et aux autres, ne dissimulant nullement leur ferme confiance de réparer par les œuvres qui prospèrent dans la paix les rigueurs que leur valurent les hasards de la guerre.

Périodiquement, les descendants des anciens preux, qu'ils eussent les uns continué la garde vigilante au foyer laissé par les aïeux, ou les autres, cherché dans l'Ouest lointain ou dans les Etats de la Grande République des terres nouvelles pour de nouveaux foyers, de loin en loin, disons-nous, ces rudes pionniers avaient besoin de se concerter, de se sentir les coudes pour la continuité de leurs efforts et l'aboutissement de leurs desseins grandioses. Ils se réunissaient en leurs Congrès en grande pompe, avec un grand entrain et une franche gaieté. Là rien d'hostile à l'ordre des choses établi. Le Gouverneur Général était ordinairement de la fête, l'autorité ecclésiastique y figurait à côté des autorités civiles, il y avait force musiques et fanfares, messes solennelles avec chants mélodieux, et la prière préludait aux travaux qui étaient l'effort de tous organisé pour conquérir au profit de la race l'avenir meilleur.

Mgr Laflèche, invité à prendre la parole dès la première séance à la suite d'autres personnages illustres, dont le marquis de Lore, Gouverneur Général d'alors, tint à son auditoire ce langage :

Messeigneurs (1), Mesdames, Messieurs,

L'orateur qui vient de vous adresser la parole, M. Mallet, vous a parlé de l'émigration des Canadiens-Français aux Etats-Unis. Il vous a parlé de cette plaie terrible de notre pays ; il en a sondé la profondeur avec toute l'habileté d'un médecin expert ? Il a dit avec des paroles tou-

(1) Mgr Tashchereau et Mgr Racine.

chantes le sort de nos pauvres compatriotes. Le sort des Canadiens-Français aux Etats-Unis, c'est celui de l'exilé. Ils éprouvent là les pénibles, les tristes et douloureux sentiments de l'exilé. Involontairement on se rappelle cette parole du roi prophète « *super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus quum recordaremur Sion* ». Nous nous sommes assis sur les bords des fleuves de Babylone et nous avons répandu des larmes. Combien de Canadiens se sont assis sur le bord des fleuves, non pas de la Babylone antique, mais de la grande république américaine, et là ont répandu des larmes amères au souvenir des joies de la patrie. Je me rappelle que quand j'étais dans l'Ouest, je chantais un jour un chant patriotique, composé par l'un de nos poètes, c'était :

Un Canadien errant,  
Banni de ses foyers  
Parcourait en pleurant  
Des pays étrangers.

Un soir triste et pensif,  
Assis au bord des flots,

Au courant fugitif  
Il adressait ces mots :

Si tu vois mon pays,  
Mon pays malheureux,  
Va dire à mes amis  
Que je me souviens d'eux.

Et les quelques canadiens à qui j'avais chanté ce chant de la patrie me prièrent, les yeux pleins de larmes, de leur répéter ce chant, qui, disaient-ils, leur faisait tant de bien. C'est donc un fait constaté, le sort des Canadiens des Etats-Unis, c'est le sort si triste et si douloureux de l'exilé. Nous ne pouvons pas être insensibles à leur sort. Ils sont nos frères. Mais comme le mal se continue, comme la plaie de notre cher pays, ne fait qu'augmenter, notre attention doit se porter sur les causes véritables de ce mal. Car ce mal doit avoir des causes, et ces causes ne doivent pas être autres que la violation de quelques grandes lois que Dieu a données aux nations pour les faire prospérer.

On a parlé ailleurs de l'économie politique, on en a dit des choses fort utiles et intéressantes. Eh bien n'est-ce pas dans quelques-unes de ces grandes lois de l'économie politique, tracées par Dieu, que se trouve la véritable cause, la source de ce mal si terrible dont souffre notre pays ? Je le crois. J'ai étudié cette question depuis plusieurs années. Et la cause véritable de l'émigration, je l'ai trouvée dans la violation de ces trois lois, que l'on trouve formulées en quelques mots dans l'Évangile. Car, messieurs, l'Évangile renferme tout ce qu'il faut à l'homme pour lui procurer non-seulement le bonheur éternel, mais même le bonheur temporel. Or dans les premières pages de l'Évangile, Notre-Seigneur expose en quelques mots le moyen d'arriver à ce double but : Il

dit « *Beati pauperes* » bienheureux les hommes qui savent se contenter de peu, car ils ont la véritable richesse, la richesse qui donne le bonheur véritable. Et après avoir posé ces principes pour arriver au bonheur, il pose les règles qui doivent servir de guide à l'homme pour le conduire au ciel. Mais comme l'homme n'est pas seulement composé d'une âme, mais aussi d'un corps, il s'occupe de ce qui est nécessaire à son bonheur temporel, et alors que dit-il ? Ne vous inquiétez pas de ce que vous aurez à manger ni de ce que vous boirez demain. Votre père céleste sait mieux que vous ce qu'il vous faut, et il ne manquera pas de vous le donner, lui qui ne néglige rien de ce qu'il a fait. Voyez les petits oiseaux, ils ne ramassent pas, ils ne sèment pas, et cependant rien ne leur manque. Et vous, vous valez mieux que les petits oiseaux. Eh ! bien, ne vous inquiétez donc pas de ce bien de la terre, seulement cherchez avant tout le royaume de Dieu et de la justice, et vous trouverez après cela tout ce dont vous avez besoin. Vous comprenez, mes frères, qu'en disant cela, Dieu n'a pas voulu dispenser l'homme du travail ; au contraire, il a dit que la paresse était la mère de tous les vices. Eh ! bien, qu'est-ce donc que Notre-Seigneur a voulu dire par cela ? Qu'est-ce donc qui doit procurer à l'homme le bonheur et l'aisance temporels ? Il y a trois lois qui doivent donner à l'homme l'abondance. La première, c'est la loi du travail, la seconde, c'est la loi de l'économie, la troisième, c'est la loi de l'honnêteté. Ces trois lois renferment le secret de l'économie politique, le secret de la richesse des peuples.

Eh ! bien, s'est-on soumis, comme le créateur l'a demandé, à cette loi du travail ? Car il ne faut pas l'oublier, l'homme doit travailler, Dieu ne l'a pas créé pour rien faire. Mais dans l'état de l'innocence, ce travail était agréable. La terre avait été comblée de bénédictions par Dieu, et elle produisait en abondance tout ce qui était nécessaire à la vie et au bonheur de l'homme. Mais l'homme se révolte contre Dieu, il abuse de ces biens. Dieu maudit la terre, mais il ne maudit pas l'homme, car l'homme est créé à son image. Mais il maudit la terre qui a été la cause de la chute de l'homme. Il dit : maudit soit la terre. Elle ne produira désormais que des ronces et des épines, et l'homme mangera son pain à la sueur de son front. L'homme est donc condamné à un travail dur et pénible. Chacun de nous, quelque soit la position qu'il occupe, est condamné à travailler et doit se soumettre à cette loi du travail. Cette loi du travail l'accomplissons-nous bien ? Quel est le travail pour un canadien-français ? Nos pères nous ont légué le grand

pays qu'arrose le St-Laurent, autrefois ce pays était couvert de forêts immenses et habité par les tribus sauvages. On a essayé de les accoutumer au travail, mais on n'a pas réussi. Jamais il n'ont voulu se soumettre à cette loi du travail. J'ai longtemps cru que la paresse était un vice facile à corriger, mais mon expérience m'a bientôt convaincu que le vice le plus difficile à déraciner dans le cœur de l'homme, c'est la paresse. Donc la première loi imposée par Dieu à l'homme, c'est celle du travail et si l'homme s'y soumet, Dieu bénira ses efforts et la terre produira en abondance le froment. Nos chers compatriotes des Etats, ont ici un sol magnifique dont la fertilité attire de tous côtés des colons étrangers. Et pendant que des pays étrangers nous arrivent des milliers de colons, les enfants de ce sol si beau, si fertile de notre cher Canada, s'en vont demander à l'étranger ce qu'un peu de travail leur donnerait ici. Pourquoi cela, parce qu'ils ne veulent pas se soumettre à l'obligation de défricher. Cette loi qui nous est faite de travailler, comment l'observons-nous? Je ne veux pas faire ici l'examen de conscience de chacun. Je laisse à chacun à le faire pour lui-même.

Il y a une quarantaine d'années, commença, comme l'a dit M. Mallet, la dernière grande émigration. Les paroisses de nos seigneuries commençaient à déborder. On se trouvait à l'étroit. Alors l'on jeta les yeux au loin et l'on aperçut deux grandes voies, l'une qui conduisait vers les Etats-Unis, qui tendaient les bras à nos pauvres enfants et les attireraient par des promesses aussi éclatantes que peu réalisables. L'autre s'enfonçait dans les bois et montrait au pauvre colon un travail constant et difficile, mais aussi après cela le bonheur et l'aisance, c'était la vie de la colonisation qui demandait du courage, mais qui aussi devait récompenser les éclats de ce courage si patriotique.

Un grand nombre de jeunes canadiens à l'âme courageuse se sont dit : nous demeurerons dans notre cher et beau pays, nous demanderons à ce sol qui nous a vu naître ce dont nous avons besoin. Il se sont enfoncés dans la forêt, ils ont travaillé pendant de longues années, préférant se nourrir de l'herbe des champs de la patrie, que du pain de l'étranger. Et Dieu a récompensé leur courage. Toutes les années qui passent voient leurs champs se couvrir de riches moissons. Ils ont de jolies petites maisons, de belles églises en pierre, dont la croix, à l'ombre de laquelle ils vivent dans le bonheur et l'aisance, rappelle toujours cette parole de Dieu « *in hoc signo vinces* ». Maintenant ils sont la force de notre nation.

Mais voyons ce que sont devenus ceux qui ont préféré entrer dans la

voie de l'émigration. Quel a été et quel sera leur sort? Leur sort dans l'avenir sera ce qu'il a été dans le passé. Ils nous ont quittés, nos chers amis, dans l'espérance de trouver aux États-Unis, une vie plus facile et du pain qu'il ne leur serait pas nécessaire de gagner à la sueur de leur front. Tristes illusions, messieurs, comme vous allez le voir. Arrivés là, il leur a fallu se soumettre à la loi du travail, car, messieurs, ce n'est là une loi nécessaire, obligatoire seulement ici; en quelque endroit de la terre que nous allions, nous la retrouvons et il faut s'y soumettre. Il n'y a que les voleurs qui vivent sans se soumettre à cette loi. Et ceux-là, messieurs, la justice sait bientôt leur faire expier leurs crimes.

Notre brave colon travaille; oui, tous les jours il arrose de ses sueurs la terre qu'il cultive, mais le soir en arrivant dans sa maison il reçoit le sourire et le baiser de sa femme. Il voit se grouper autour de lui sa nombreuse famille, il est heureux et la bénédiction du ciel est sur lui, sur sa famille, sur ses champs.

Mais aux États, tant que le commerce fut florissant, c'est bien, on a de l'argent en quantité. L'on s'amuse. Mais un jour l'on a dit à ces canadiens : nous n'avons plus de travail à vous donner, et alors dans leur stupeur ils se sont regardés, ils se sont dit que faire, nous n'avons pas un sou? Il vous reste, leur a-t-on dit alors, une ressource. Faites-vous soldats, allez combattre des combats qui ne sont pas les vôtres. Ces fortunes que nous avons, faites avec les sueurs de vos fronts, allez maintenant les défendre avec votre sang. Et si, messieurs, les renseignements que j'ai eus sont exacts, le nombre de nos pauvres canadiens qui se sont fait égorger dans cette guerre fratricide du Sud et du Nord pour une cause qui n'était pas la leur est de 45,000. Je comprends le noble métier du soldat. Qu'un jeune homme plein de force, se lève pour défendre le toit paternel, pour protéger son vieux père et sa vieille mère, sa femme et ses enfants, je comprends cela. C'est un sacrifice héroïque, et ce jeune homme combat pour le devoir, et en tombant, il tombe martyr du devoir, mais quel nom donner à celui qui combat pour une cause qui n'est pas la sienne, et des hommes qui ne sont pas ses ennemis?

Deux courants se sont donc établis, l'un vers la colonisation, l'autre vers l'émigration. Ceux qui se sont laissés emporter par le premier, jouissent maintenant d'une aisance qui suffit à leur bonheur. Ceux que le second courant a entraînés même aux États-Unis, éprouvent un sort digne de lamentations. Et en songeant à eux, l'on ne peut s'empêcher de répéter cette parole du roi prophète : « *super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus quum recordaremur Sion* ».

Si j'avais le temps de m'étendre plus longtemps, je vous ferais encore mieux comprendre combien triste est le sort de nos pauvres compatriotes volontairement exilés pour n'avoir pas voulu se soumettre à la loi du travail, qui est la première cause de l'émigration.

« Mais ne l'oublions pas, il n'y a pas que l'homme qui soit condamné au travail, il faut dire la vérité à tout le monde. Ecoutez bien, mesdames. La femme aussi bien que l'homme est condamnée au travail. Et nous trouvons cet enseignement dans le livre de la sagesse. A la fin de ce livre, Salomon fait l'éloge de la femme forte. Et comme les paroles que je vais dire sont du Saint-Esprit, j'espère que vous les admettrez. Il dit donc de la femme : « Qui trouvera une femme forte ? » il ajoute, cette femme forte est plus rare que les pierres les plus précieuses. Ainsi donc, mesdames, dans les desseins de la Providence et d'après lui vous êtes des trésors. Vous valez mieux que l'or, que les pierreries que l'on va chercher aux extrémités des deux-mondes. Eh ! bien, cette femme forte, que fait-elle donc ? Eh ! bien écoutez : le premier souci qu'elle a, c'est de « ramasser de la laine et du lait ». Elle prend la quenouille et file le lin. Et elle fait des habillements propres et chauds pour tout le monde. Ainsi on ne dépense pas un seul sou dans la maison de la femme forte pour les vêtements de la famille, de même que dans la maison de l'homme laborieux, on ne dépense pas un seul sou pour le pain. Quand une famille a tout ce qu'il lui faut pour se nourrir et se vêtir, que lui manque-t-il ? La femme forte fait aussi des rideaux et bien d'autres choses qui servent à orner une maison et que vous connaissez mieux que moi, vous, mesdames. Elle en fait plus que pour le besoin de la famille et les livre au commerce. Comme l'homme, la femme forte doit se soumettre à la loi du travail. Maintenant je me permettrai de demander à nos canadiennes : avez-vous été des femmes fortes ? Je laisse à vous le soin de répondre. Mais je n'exige pas une réponse publique.

Je connais un pays qui vous est bien cher, auquel vous avez donné bien des protestations patriotiques et qui est bien riche : la France, notre ancienne mère-patrie. Pourquoi la France est-elle si riche ? c'est parce que là tout le monde se soumet à la loi du travail. Le peuple Français est peut-être le peuple le plus laborieux du monde entier. Sachons nous soumettre nous aussi à cette grande loi imposée par Dieu, et nous verrons bientôt la richesse, la prospérité régner dans notre beau pays, et nous verrons ceux qui ont pu être tenté de suivre nos malheureux compatriotes aux Etats-Unis, bénir Dieu qui, pour né-

compense de leur travail, leur donnera la prospérité et le bonheur.

La seconde loi qui doit donner à l'homme l'abondance, c'est l'économie. Nous devons faire de nos biens trois parts, l'une pour Dieu, l'autre pour les bonnes œuvres et les pauvres, et la troisième pour nos propres besoins. Avez-vous jamais réfléchi à cela, vous, braves cultivateurs ? Sachons faire un bon usage des biens que Dieu nous donne et il nous bénira. Nous verrons la prospérité, le bonheur régner dans nos familles, nos enfants s'élever dans la crainte de Dieu, et se soumettre à cette grande loi du travail. La loi de l'économie est-elle pratiquée parmi nous ? Ce que je vois c'est que notre pays ne produit pas les vêtements dont vous vous couvrez ? Tous les ans le pays consacre des sommes fabuleuses à faire venir de l'étranger des choses inutiles. Il y a un abus étrange. Et ce qui frappe le plus c'est la quantité de boissons que tous les ans l'on importe de l'étranger. C'est dans la famille que devraient se faire les vêtements et non pas à l'étranger. Je ne crois pas qu'il soit un pays où l'on observe aussi mal qu'ici cette grande loi si nécessaire à la prospérité et au bonheur d'un peuple, l'économie.

La troisième loi c'est celle de l'honnêteté.

C'est dans la violation de ces trois grandes lois que se trouve la cause principale de l'émigration. J'ai déjà parlé bien longtemps, je vous en demande pardon. Mais avant de terminer, laissez-moi vous indiquer quels remèdes l'on doit appliquer à ce grand mal qui fait tant souffrir notre cher pays. Que nos Canadiens sachent se contenter de peu comme autrefois. Que dans nos familles l'on fabrique les vêtements nécessaires ? que l'on ne rougisse pas de se vêtir des tissus du pays. C'est à vous qui êtes placés au premier rang de la société à donner l'exemple de savoir se contenter de peu, et soyez-en sûrs, le peuple vous imitera. Le luxe dans notre pays a pris des proportions effrayantes. Et jusque dans nos paroisses les plus pauvres, on trouve des demoiselles magnifiquement vêtues et des jeunes gens qui ont de belles voitures. Un premier remède, c'est donc de montrer de la modération dans le vêtement. Que l'on soit proprement mis, convenablement à sa position, et autant que possible que ce soit avec des étoffes fabriquées dans notre pays. Et si l'on fait cela, soyons-en sûrs avant longtemps ce malaise qui nous gêne disparaîtra, et la prospérité reparaitra. Si le bon Dieu nous a condamnés à travailler, il nous a aussi condamnés à ménager. Que de femmes coûtent cher à leur mari, et les forcent pour satisfaire leur amour de la parure à se jeter dans les dettes.

Mesdames, voulez-vous faire un marché avec moi ? On vous per-

mettra de porter de beaux chapeaux, de beaux rubans, de belles dentelles, à la condition que vous les fabriquiez vous-mêmes. Mais qu'on ne donne pas un sou dans la famille pour aller chercher cela dans les magasins. Que l'on se contente de ce que l'on a. Et si l'on n'a pas assez, sachons souffrir, la souffrance a son mérite. Ainsi donc je propose comme second remède que l'on ne s'endette jamais pour les vêtements, le besoin sera un puissant aiguillon pour faire les choses nécessaires au vêtement. Sachons nous soumettre à ces trois lois du travail, de l'économie et de l'honnêteté. Que chacune de vos maison renferme une femme forte dont parle l'Évangile et soyons-en sûrs, avant longtemps le bonheur, la prospérité reparaitront au foyer de nos familles et cette grande plaie de l'émigration disparaîtra de notre cher Canada, que nous aimons tant.



## XI

### L'ENCYCLIQUE « HUMANUM GENUS »

ET MANDEMENT DE M<sup>S</sup><sup>R</sup> L.-F. LAFLÈCHE QUI LA PORTE A LA CONNAISSANCE  
DE SES DIOCÉSAINS

Le 20 avril 1884, Léon XIII venait d'adresser au monde catholique son immortelle Encyclique *Humanum Genus*, par laquelle il dénonçait les origines, les fins et les méfaits de la Franc-Maçonnerie.

Mgr. Laflèche fit à ce document pontifical l'accueil le plus empressé et résolut, pour mieux répondre aux vœux du Souverain Pontife, non seulement de le porter à la connaissance de ses ouailles par voie de mandement-commentaire, mais encore d'en faire l'objet d'une série de Conférences qu'il donnerait en personne dans sa cathédrale.

Nous donnons ci-après le mandement de Mgr L.-F. Laflèche relatif à cette Encyclique *Humanum Genus*, et reproduisons l'Encyclique elle-même, en note, à l'appui de ce mandement.

Quant aux Conférences qui vont suivre et dont l'Encyclique *Humanum Genus* est le sujet, nous devons préalablement déclarer et répéter : que Mgr Laflèche méditait longuement ses sujets, mais n'écrivait guère ses discours et ses sermons. Ses occupations multiples et sa dévorante activité ne se prêtaient pas au travail lent et minutieux de l'écrivain épris de son art ou soigneux de sa gloire. Mgr. Laflèche s'oubliait au service de Dieu, et ne savait travailler avec soin qu'au bien du peuple, qu'au salut des âmes.

Aussi, quand il aborda le thème brûlant de la Franc-Maçonnerie à la lumière de l'Encyclique qui émut le monde, l'abbé N. Caron, professeur au Séminaire des Trois-Rivières, ne jugea pas superflu de se munir à l'encontre de la modestie invincible de son vaillant évêque ; il se rendit à la cathédrale plus en sténographe avisé qu'en auditeur résigné à d'éphémères jouissances de l'esprit. Il voulait enregistrer les pensées fugitives, fixer la doctrine entendue pour en retenir et les fruits et les charmes.

M. l'abbé Caron, dans son livre, *Commentaires sur l'Encyclique « Humanus Genus »*, le déclare formellement : Mgr. Laflèche n'a pas écrit, lui-même, les 15 Conférences qui sont consacrées à cette Encyclique ; mais c'est lui qui, au cours des Conférences de son évêque, prit des notes avec grand soin sans doute, mais forcément incomplètes... « Il n'offre guère, dit-il, que des lambeaux précieux... que beaucoup de personnes liront avec plaisir. Ceux qui ont entendu Mgr Laflèche, à cette lecture,

retrouveront sa parole forte et entraînant, sa doctrine sûre et sans compromis ; au lendemain d'un beau concert, un simple couplet fredonné par une voix inhabile peut ramener dans l'âme toutes les émotions qu'elle avait éprouvées la veille ».

Ajoutons que Mgr Ignace Bourget, l'illustre évêque de Montréal, qui devait mourir peu de jours après en odeur de sainteté, en une dernière entrevue avec son fidèle ami et collègue dans l'épiscopat, Mgr Laflèche, pressa instamment ce dernier de livrer ses Conférences à l'impression. Mgr Laflèche n'y fit point obstacle. Ne pouvant écrire lui-même ses discours, il laissa à l'abbé Caron toute liberté de publier ses notes... et nous en profiterons à notre tour.

Et voici d'abord le mandement de Mgr L.-F. Laflèche :

## MANDEMENT DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES

PUBLIANT L'ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII CONTRE LA FRANC-MACONNERIE (1)

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

D'après la divine constitution de l'Église, le Pape s'adressant comme tel à l'univers catholique, est l'écho fidèle du Verbe de Dieu, et le Verbe de Dieu est la lumière qui éclaire tout homme venant en

(1) « HUMANUM GENUS » LETTRE ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII PAPE  
A nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques et évêques de tout l'univers catholique en grâce et en communion avec le siège apostolique.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Après que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu auquel il était redevable de son existence et des dons surnaturels, il s'est partagé en deux camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la vérité et pour la vertu, l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité. — Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Église de Jésus-Christ, dont les membres, s'ils veulent lui appartenir du fond du cœur et de manière à opérer leur salut, doivent nécessairement servir Dieu et son Fils unique de toute leur âme, de toute leur volonté. Le second est le royaume de Satan. Sous son empire et en sa puissance se trouvent tous ceux qui, suivant les funestes exemples de leur chef et de nos premiers parents, refusent d'obéir à la loi divine et multiplient leurs efforts, ici pour se passer de Dieu, là pour agir directement contre Dieu.

Ces deux royaumes, saint Augustin les a vus et décrits avec une grande perspicacité sous la forme de deux cités opposées l'une à l'autre, soit par les lois qui les régissent, soit par l'idéal qu'elles poursuivent ; et avec un ingénieux laco-

ce monde. *Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (Joan. 1-9). Dès lors que l'enseignement du Souverain-Pontife touche à la foi et aux mœurs, il est infaillible ; et consé-

nisme, il a mis en relief dans les paroles suivantes le principe constitutif de chacune d'elles : *Deux amours ont donné naissance à deux cités ; la cité terrestre procède de l'amour de soi porté jusqu'au mépris de Dieu ; la cité céleste procède de l'amour de Dieu porté jusqu'au mépris de soi* (1). — Dans toute la suite des siècles qui nous ont précédés, ces deux cités n'ont pas cessé de lutter l'une contre l'autre, en employant toutes sortes de tactiques et les armes les plus diverses, quoique non toujours avec la même ardeur ni avec la même impétuosité.

A notre époque, les fauteurs du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des *francs-maçons*. Ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine de dissimuler leurs intentions, et ils rivalisent d'audace entre eux contre l'auguste majesté de Dieu. C'est publiquement, à ciel ouvert, qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Eglise afin d'arriver, si laire se pouvait, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables à Jésus-Christ Sauveur.

Gémissant à la vue de ces maux sous l'impulsion de la charité, Nous Nous sentons souvent porté à crier vers Dieu : *Seigneur, voici que vos ennemis font un grand fracas. Ceux qui vous haïssent ont levé la tête. Il ont ourdi contre votre peuple des complots pleins de malice et ils ont résolu de perdre vos saints. Oui, ont-ils dit, venez et chassons-les du sein des nations* (2).

Cependant, en un si pressant danger, en présence d'une attaque si cruelle et si opiniâtre livrée au christianisme, c'est Notre devoir de signaler le péril, de dénoncer les adversaires, d'opposer toute la résistance possible à leurs projets et à leurs industries, d'abord pour empêcher la perte éternelle des âmes dont le salut Nous a été confié ; puis, afin que le royaume de Jésus-Christ, que Nous sommes chargés de défendre, non seulement demeure debout et dans toute son intégrité, mais fasse par toute la terre de nouveaux progrès, de nouvelles conquêtes.

Dans leurs vigilantes sollicitudes pour le salut du peuple chrétien, Nos Prédécesseurs eurent bien vite reconnu cet ennemi capital au moment où, quittant les ténèbres d'une conspiration occulte, il s'élançait à l'assaut en plein jour. Sachant ce qu'il voulait, et lisant pour ainsi dire dans l'avenir, ils donnèrent aux princes et aux peuples le signal d'alarme, et les mirent en garde contre les embûches et les artifices préparés pour les surprendre.

Le péril fut dénoncé pour la première fois par Clément XII (3) en 1738, et la constitution promulguée par ce Pape fut renouvelée et confirmée par Benoît XIV (4). Pie VII (5) marcha sur les traces de ces deux Pontifes ; et Léon XII, renfermant dans sa Constitution apostolique *Quo graviora* (6) tous les

(1) *De civit. Dei* Lib XIV, c. 27.

(2) Ps. LXXXII 2-4.

(3) Const. *In eminenti*, du 24 avril 1738.

(4) Const. *Providas*, du 18 mai 1751.

(5) Con. t. *Ecclesiam a Iesu Christo*, du 13 septembre 1821.

(6) Const. du 13 mars 1825.

quemment, on doit y soumettre sa raison et sa volonté, sous peine d'être retranché de l'Eglise, hors de laquelle il n'y a pas de salut. L'infaillibilité, ce principe constitutif de l'Eglise catholique, ce céleste

actes et décrets des précédents Papes sur cette matière, les ratifia et les confirma pour toujours. Pie VIII (1), Grégoire XVI (2), et, à diverses reprises, Pie IX (3) ont parlé dans le même sens.

Le but fondamental et l'esprit de la secte maçonnique avaient été mis en pleine lumière par la manifestation patente de ses agissements, la connaissance de ses principes, l'exposition de ses règles, de ses rites et de leurs commentaires auxquels plus d'une fois s'étaient ajoutés les témoignages de ses propres adeptes. En présence de ces faits, il était tout simple que ce Siège Apostolique dénonçât publiquement la secte des francs-maçons, comme une association criminelle, non moins pernicieuse aux intérêts du christianisme qu'à ceux de la société civile. Il édicta donc contre elles les peines les plus graves dont l'Eglise a coutume de frapper les coupables, et interdit de s'y affilier.

Irrités de cette mesure, et espérant qu'ils pourraient, soit par le dédain, soit par la calomnie, échapper à ces condamnations ou en atténuer la force, les membres de la secte accusèrent les Papes qui les avaient portées, tantôt d'avoir rendu des sentences iniques, tantôt d'avoir excédé la mesure dans les peines infligées. C'est ainsi qu'ils s'efforcèrent d'éluder l'autorité ou de diminuer la valeur des Constitutions promulguées par Clément XII, Benoit XIV, Pie VII et Pie IX.

Toutefois, dans les rangs mêmes de la secte, il ne manqua pas d'associés pour avouer, même malgré eux, que, étant données la doctrine et la discipline catholiques, les Pontifes romains n'avaient rien fait que de très légitime. A cet aveu, il faut joindre l'assentiment explicite d'un certain nombre de princes ou de chefs d'Etat qui eurent à cœur, soit de dénoncer la société des francs-maçons au Siège Apostolique, soit de la frapper eux-mêmes comme dangereuse, en portant des lois contre elle, ainsi que cela s'est pratiqué en Hollande, en Autriche, en Suisse, en Espagne, en Bavière, en Savoie et dans d'autres parties de l'Italie.

Il importe souverainement de faire remarquer combien les événements donnèrent raison à la sagesse de Nos Prédécesseurs. Leurs prévoyantes et paternelles sollicitudes n'eurent pas partout ni toujours le succès désirable : ce qu'il faut attribuer, soit à la dissimulation et à l'astuce des hommes engagés dans cette secte pernicieuse, soit à l'imprudente légèreté de ceux qui auraient cependant eu l'intérêt le plus direct à la surveiller attentivement. Il en est résulté que, dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commencé à prendre au sein des Etats modernes une puissance qui équivaut presque à la souveraineté. De cette rapide et formidable extension sont précisément résultés pour l'Eglise, pour l'autorité des princes, pour le salut public, les maux que Nos Prédécesseurs avaient depuis longtemps prévus. On en est venu à ce point qu'il y a lieu de concevoir pour l'avenir les craintes

(1) Encycl. *Traditi*, du 21 mai 1829.

(2) Encycl. *Mirari*, du 15 août 1832.

(3) Alloc. *Multiplicis inter*, du 25 septembre 1865, Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846 ; etc.

apanage de l'enseignement doctrinal de son Chef visible, qui est une émanation de la sagesse et de l'amour de Dieu, est la suprême consolation de nos âmes. Avec elle, plus d'hésitations, plus d'incertitudes,

les plus sérieuses, non certes en ce qui concerne l'Eglise, dont les solides fondements ne sauraient être ébranlés par les efforts des hommes, mais par rapport à la sécurité des Etats au sein desquels sont devenues trop puissantes ou cette secte de la franc-maçonnerie ou d'autres associations similaires qui se font ses coopératrices et ses satellites.

Pour tous ces motifs, à peine avons-Nous mis la main au gouvernail de l'Eglise que Nous avons clairement senti la nécessité de résister à un si grand mal et de dresser contre lui, autant qu'il serait possible, Notre autorité apostolique. — Aussi, profitant de toutes les occasions favorables, Nous avons traité les principales thèses doctrinales sur lesquelles des opinions perverses de la secte maçonnique semblent avoir exercé la plus grande influence. C'est ainsi que dans notre Encyclique *Quod apostolici muneris*, Nous sommes efforcé de combattre les monstrueux systèmes des socialistes et des communistes. Notre autre Encyclique *Arcanum*, Nous a permis de mettre en lumière et de défendre la notion véritable et authentique de la société domestique dont le mariage est l'origine et la source. Dans l'Encyclique *Diuturnum*, Nous avons fait connaître, d'après les principes de la sagesse chrétienne, l'essence du pouvoir politique et montré ses admirables harmonies avec l'ordre naturel, aussi bien qu'avec le salut des peuples et des princes.

Aujourd'hui, à l'exemple de Nos Prédécesseurs, Nous avons résolu de fixer directement Notre attention sur la société maçonnique, sur l'ensemble de sa doctrine, sur ses projets, ses sentiments et ses actes traditionnels, afin de mettre en une plus éclatante évidence sa puissance pour le mal, et d'arrêter dans ses progrès la contagion de ce funeste fléau.

Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la Franc-Maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent. Et quoique à présent elles aient l'apparence de ne pas aimer à demeurer cachées ; quoi qu'elles tiennent des réunions en plein jour et sous les yeux de tous ; quoi qu'elles publient leurs journaux, toutefois, si l'on va au fond des choses, on voit bien qu'elles appartiennent à la famille des sociétés clandestines et qu'elles en gardent les allures. Il y a, en effet, chez elles des espèces de mystères que leur constitution interdit avec le plus grand soin de divulguer non seulement aux personnes du dehors, mais même à bon nombre de leurs adeptes. A cette catégorie appartiennent les conseils intimes et suprêmes, les noms des chefs principaux, certaines réunions plus occultes et intérieures ; de même encore les décisions prises, avec les moyens et les agents d'exécution. A cette loi du secret concourent merveilleusement la division faite entre les associés des droits, des offices et des charges, la distinction hiérarchique savamment organisée des ordres et des degrés, et la discipline sévère à laquelle tous sont soumis. La plupart du temps ceux qui sollicitent l'initiation doivent promettre, bien plus, ils doivent faire le

mais la voie sûre, la vraie lumière, l'arrivée certaine au port du salut.

C'est donc avec bonheur, Nos Très Chers Frères, que Nous venons

serment solennel de ne jamais révéler à personne, à aucun moment, d'aucune manière, les noms des associés, les notes caractéristiques et les doctrines de la société. C'est ainsi que, sous les apparences mensongères et en faisant de la dissimulation une règle constante de conduite, comme autrefois les manichéens, les francs-maçons n'épargnent aucun effort pour se cacher et n'avoir d'autres témoins que leurs complices.

Leur grand intérêt étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes, réunis ensemble pour cultiver les sciences. Ils ne parlent que de leur zèle pour les progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur but unique est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un plus grand nombre d'hommes les avantages de la société civile. Mais à supposer que ces intentions fussent sincères, elles seraient loin d'épuiser tous leurs desseins. En effet, ceux qui sont affiliés doivent promettre d'obéir aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs ; de se tenir toujours prêts, sur la moindre notification, sur le plus léger signe, à exécuter les ordres donnés, se vouant d'avance en cas contraire aux traitements les plus rigoureux, à la mort elle-même. De fait, il n'est pas rare que la peine du dernier supplice soit infligée à ceux d'entre eux qui sont convaincus, soit d'avoir livré la discipline secrète de la société, soit d'avoir résisté aux ordres des chefs ; et cela se pratique avec une telle audace, une telle dextérité que, la plupart du temps, l'exécuteur de ces sentences de mort échappe à la justice établie pour veiller sur les crimes et pour en tirer vengeance. — Or, vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres ; enchaîner à soi par les liens les plus serrés, et sans leur avoir préalablement fait connaître à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves ; employer à toutes sortes d'attentats ces instruments passifs d'une volonté étrangère ; armer pour le meurtre des mains à l'aide desquelles on s'assure l'impunité du crime : ce sont là de monstrueuses pratiques condamnées par la nature elle-même. La raison et la vérité suffisent donc à prouver que la société dont Nous parlons est en opposition formelle avec la justice et la morale naturelles.

D'autres preuves, d'une grande clarté, s'ajoutent aux précédentes et font encore mieux voir combien, par sa constitution essentielle, cette association répugne à l'honnêteté. Si grandes, en effet, que puissent être parmi les hommes l'astucieuse habileté de la dissimulation et l'habitude du mensonge, il est impossible qu'une cause, quelle qu'elle soit, ne se trahisse pas par les effets dont elle est la cause : *un bon arbre ne peut pas porter de mauvais fruits, et un mauvais n'en peut pas porter de bons* (1).

Or, les fruits produits par la secte maçonnique sont pernicieux et des plus amers. Voici en effet ce qui résulte de ce que Nous avons précédemment indiqué, et cette conclusion nous livre le dernier mot de ses desseins. Il s'agit pour les francs-maçons — et tous leurs efforts tendent à ce but — il s'agit de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institu-

(1) Matth. VII, 8.

aujourd'hui, en vertu du devoir de notre charge pastorale, porter à votre connaissance une nouvelle lettre encyclique de Notre Très Saint-Père le Pape, sur un sujet qui revêt à l'heure présente une importance

tions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au Naturalisme.

Tout ce que Nous venons ou ce que Nous Nous proposons de dire doit être entendu de la secte maçonnique envisagée dans son ensemble, et en tant qu'elle embrasse d'autres sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées. Nous ne prétendons pas appliquer toutes ces réflexions à chacun de leurs membres pris individuellement. Parmi eux, en effet, il s'en peut trouver et même en bon nombre, qui, bien que non exempts de faute pour s'être affiliés à de semblables sociétés, ne trempent cependant pas dans leurs actes criminels et ignorent le but final que ces sociétés s'efforcent d'atteindre. De même encore, il se peut faire que quelques-uns des groupes n'approuvent pas les conclusions extrêmes auxquelles la logique devrait les contraindre d'adhérer, puisqu'elles découlent nécessairement des principes communs à toute l'association. Mais le mal porte avec lui une turpitude qui d'elle-même repousse et effraie. En outre, des circonstances particulière de temps ou de lieux peuvent persuader à certaines fractions de demeurer en deçà de ce qu'elles souhaiteraient de faire, ou de ce que font d'autres associations. Il n'en faut pas conclure pour cela que ces groupes sont étrangers au pacte fondamental de la maçonnerie. Ce pacte demande à être apprécié moins par les actes accomplis et par leurs résultats que par l'esprit qui l'anime et par ses principes généraux.

Or, le premier principe des naturalistes, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine. Cela posé, il s'agit des devoirs envers Dieu, ou bien ils en font peu de cas, ou ils en altèrent l'essence par des opinions vagues et des sentiments erronés. Ils nient que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation. Pour eux, en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doive avoir foi. Or, comme la mission tout à fait propre et spéciale de l'Eglise catholique consiste à recevoir dans leur plénitude et à garder dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité établie pour les enseigner, avec les autres secours donnés du ciel en vue de sauver les hommes, c'est contre elles que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques.

Maintenant, dans les choses qui touchent à la religion, qu'on voie à l'œuvre la secte des francs-maçons, là principalement où son action peut s'exercer avec une liberté plus licencieuse, et que l'on dise si elle ne semble pas s'être donné pour mandat de mettre à exécution les décrets des naturalistes.

Ainsi, dût-il lui en coûter un long et opiniâtre labeur, elle se propose de réduire à rien au sein de la société civile le magistère et l'autorité de l'Eglise, d'où cette conséquence que les francs-maçons s'appliquent à vulgariser et pour laquelle ils ne cessent pas de combattre, à savoir qu'il faut absolument séparer l'Eglise et l'Etat. De ce fait, ils mettent hors des lois et ils excluent de l'administration de la chose publique la très salutaire influence de la religion catholique,

exceptionnelle. Le Vicaire de Jésus-Christ, combattant pour Lui jusqu'à être dans les chaînes comme un malfaiteur, *In quo laboro usque ad vincula, quasi male operans* (II Tim. 2-9), se sert contre ses enne-

et ils aboutissent logiquement à la prétention de constituer l'Etat tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Eglise. — Mais il ne leur suffit pas d'exclure de toute participation au gouvernement des affaires humaines l'Eglise, ce guide si sage et si sûr ; il faut encore qu'ils la traitent en ennemie et usent de violence contre elle. De là, l'impunité avec laquelle, par la parole, par la plume, par l'enseignement, il est permis de s'attaquer aux fondements mêmes de la religion catholique. Ni les droits de l'Eglise, ni les prérogatives dont la Providence l'avait dotée : rien n'échappe à leurs attaques. On réduit presque à rien sa liberté d'action, et cela par des lois qui, en apparence, ne semblent pas trop oppressives, mais qui, en réalité, sont expressément faites pour enchaîner cette liberté. Au nombre des lois exceptionnelles faites contre le clergé, Nous signalerons particulièrement celles qui auraient pour résultat de diminuer notablement le nombre des ministres du sanctuaire, et de réduire toujours davantage leurs moyens indispensables d'action et d'existence. Les restes des biens ecclésiastiques, soumis à mille servitudes, sont placés sous la dépendance et le bon plaisir d'administrateurs civils. — Les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées. A l'égard du Siège Apostolique et du Pontife Romain, l'inimitié de ces sectaires a redoublé d'intensité. Après que, sous de faux prétextes, ils ont dépouillé le Pape de sa souveraineté temporelle, nécessaire garantie de sa liberté et de ses droits, ils l'ont réduit à une situation tout à la fois inique et intolérable, jusqu'à ce qu'enfin, en ces derniers temps, les fauteurs de ces sectes en soient arrivés au point qui était depuis longtemps le but de leurs secrets desseins, à savoir de proclamer que le moment est venu de supprimer la puissance sacrée des Pontifes Romains et de détruire entièrement cette Papauté qui est d'institution divine. Pour mettre hors de doute l'existence d'un tel plan, et à défaut d'autres preuves, il suffirait d'invoquer le témoignage d'hommes qui ont appartenu à la secte, et dont la plupart, soit dans le passé, soit à une époque plus récente, ont attesté comme véritable la volonté où sont les francs-maçons de poursuivre le catholicisme d'une inimitié exclusive et implacable, avec leur ferme résolution de ne s'arrêter qu'après avoir ruiné de fond en comble toutes les institutions religieuses établies par les Papes.

Que si tous les membres de la secte ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme, cette exception, loin de nuire au plan général de la Franc-Maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance, et elle rend accessible à un plus grand nombre l'admission dans la secte. De plus, en ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses. Or, à lui seul, ce principe suffit à ruiner toutes les religions, et particulièrement la religion catholique, car, étant la seule véritable, elle ne peut, sans subir la dernière des injures et des injustices, tolérer que les autres religions lui soient égalées.



mis, qui sont ceux de la vérité et de la justice, d'une arme que les liens ne peuvent atteindre, *Sed verbum Dei non est alligatum* (II Tim. 2-9). Il les dénonce au monde entier ; il dévoile leurs plans

Les naturalistes vont encore plus loin. Audacieusement engagés dans la voie de l'erreur sur les plus importantes questions, ils sont entraînés et comme précipités par la logique jusqu'aux conséquences les plus extrêmes de leurs principes, soit à cause de la faiblesse de la nature humaine, soit par le juste châtement dont Dieu frappe leur orgueil.

Il suit de là qu'ils ne gardent même plus dans leur intégrité et dans leur certitude les vérités accessibles à la seule lumière de la raison naturelle, telles que sont assurément l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme. — Emportée dans une nouvelle carrière d'erreurs, la secte des francs-maçons n'a pas échappé à ces écueils. Bien qu'en effet prise dans son ensemble, la secte fasse profession de croire à l'existence de Dieu, le témoignage de ses propres membres établit que cette croyance n'est pas pour chacun d'eux individuellement l'objet d'un assentiment ferme et d'une inébranlable certitude. Ils ne dissimulent pas que la question de Dieu est parmi eux une cause de grands dissentiments. Il est même avéré qu'il y a peu de temps, une sérieuse controverse s'est engagée entre eux à ce sujet. En fait, la secte laisse aux initiés liberté entière de se prononcer en tel ou tel sens, soit pour affirmer l'existence de Dieu, soit pour la nier ; et ceux qui nient résolument ce dogme sont aussi facilement reçus à l'initiation que ceux qui, d'une certaine façon, l'admettent encore, mais en le dépravant, comme les panthéistes, dont l'erreur consiste précisément, tout en retenant de l'Être divin on ne sait quelles absurdes apparences, à faire disparaître ce qu'il y a d'essentiel dans la vérité de son existence.

Or, quand ce fondement nécessaire est détruit, ou seulement ébranlé, il va de soi que les autres principes de l'ordre naturel chancellent dans la raison humaine et qu'elle ne sache plus à quoi s'en tenir ni sur la création du monde par un acte libre et souverain du Créateur, ni sur le gouvernement de la Providence, ni sur la survivance de l'âme et la réalité d'une vie future et immortelle succédant à la vie présente. L'effondrement des vérités qui sont la base de l'ordre naturel et qui importe si fort à la conduite rationnelle et pratique de la vie, aura un contre-coup sur les mœurs privées et publiques. — Passons sous silence ces vertus surnaturelles qu'à moins d'un don spécial de Dieu, personne ne peut ni pratiquer, ni acquérir ; vertus dont il est impossible de trouver aucune trace chez ceux qui font profession d'ignorer dédaigneusement la rédemption du genre humain, la grâce, les sacrements, le bonheur futur à conquérir dans le ciel. Nous parlons simplement des devoirs qui résultent des principes de l'honnêteté naturelle.

Un Dieu qui a créé le monde et le gouverne par sa Providence : une loi éternelle dont les prescriptions ordonnent de respecter l'ordre de la nature et défendent de le troubler ; une fin dernière placée pour l'âme dans une région supérieure aux choses humaines, et au delà de cette hôtellerie terrestre : voilà les sources, voilà les principes de toute justice et honnêteté. Faites-les disparaître (c'est la prétention des naturalistes et des francs-maçons) et il sera impossible de savoir en quoi consiste la science du juste et de l'injuste et sur quoi elle

perfides, la haine qui les anime, les moyens iniques qu'ils emploient; et il oppose à leur fureur toute la force du droit et de la vertu.

Vous écouterez, Nos Très Chers Frères, avec le plus profond respect.

s'appuie. Quant à la morale, la seule chose qui ait trouvé grâce devant les membres de la secte maçonnique et dans laquelle ils veulent que la jeunesse soit instruite avec soin, c'est celle qu'ils appellent « morale civique — morale indépendante — morale libre » — en d'autres termes, morale qui ne fait aucune place aux idées religieuses.

Or, combien une telle morale est insuffisante et fléchit sous le souffle des passions, on le peut voir assez par les tristes résultats qu'elle a déjà donnés. Là, en effet, où après avoir pris la place de la morale chrétienne, elle a commencé à régner avec plus de liberté, on a vu promptement dépérir la probité et l'intégrité des mœurs, grandir et se fortifier les opinions les plus monstrueuses et l'audace des crimes couler à pleins bords. Ces maux provoquent aujourd'hui des plaintes et des lamentations universelles, auxquelles font parfois écho bon nombre de ceux-là mêmes qui, bien malgré eux, sont contraints de rendre hommage à l'évidence de la vérité.

En outre, la nature humaine ayant été violée par le péché originel et étant devenue à cause de cela beaucoup plus disposée au vice qu'à la vertu, l'honnêteté est absolument impossible si les mouvements désordonnés de l'âme ne sont pas réprimés et si les appétits n'obéissent pas à la raison. Dans ce conflit, il faut souvent mépriser les intérêts terrestres et se résoudre aux plus durs travaux et à la souffrance, pour que la raison victorieuse demeure en possession de sa principauté. Mais les naturalistes et les francs-maçons n'ajoutant aucune foi à la révélation que nous tenons de Dieu, nient que le père du genre humain ait péché et par conséquent que les forces du libre arbitre soient d'aucune façon « débilitées, ou inclinées vers le » (1). Tout au contraire, ils exagèrent la puissance et l'excellence de la nature, et mettant uniquement en elle le principe et la règle de la justice, ils ne peuvent même pas concevoir la nécessité de faire de constants efforts et de déployer un très grand courage pour comprimer les révoltes de la nature et pour imposer silence à ses appétits.

Aussi voyons-nous se multiplier et mettre à la portée de tous les hommes tout ce qui peut flatter leurs passions. Journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies, représentations théâtrales dont la licence passe les bornes; œuvres artistiques où s'étalent avec un cynisme révoltant les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui *le réalisme*; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie; en un mot, tout est mis en œuvre en vue de satisfaire l'amour du plaisir, avec lequel finit par se mettre d'accord la vertu endormie.

Assurément, ceux-là sont coupables, mais en même temps, ils sont conséquents avec eux-mêmes qui, supprimant l'espérance des biens futurs, abaissent la félicité au niveau des choses périssables, plus bas même que les horizons terrestres. A l'appui de ces assertions, il serait facile de produire des faits certains, bien qu'en apparence incroyables. Personne, en effet, n'obéissant avec autant de servilité à ces habiles et rusés personnages que ceux dont le courage s'est énervé:

(1) Concile de Trente, sess. vi, *De Justific*, chap. 1.

et la plus parfaite soumission, les graves enseignements contenus dans cette lettre encyclique, dont on vous donnera lecture à la suite de ce mandement ; vous pénétrerez vos âmes des importantes vérités qu'elle

et brisé dans l'esclavage des passions, il s'est trouvé dans la Franc-Maçonnerie des sectaires pour soutenir qu'il fallait systématiquement employer tous les moyens de saturer la multitude de licence et de vices, bien assurés qu'à ces conditions elle serait tout entière entre leurs mains et pourrait servir d'instrument à l'accomplissement de leurs projets les plus audacieux.

Relativement à la société domestique, voici à quoi se résume l'enseignement des naturalistes. Le mariage n'est qu'une variété de l'espèce des contrats ; il peut donc être légitimement dissous à la volonté des contractants. Les chefs du gouvernement ont puissance sur le lien conjugal. Dans l'éducation des enfants, il n'y a rien à leur enseigner méthodiquement ni à leur prescrire en fait de religion. C'est affaire à chacun d'eux, lorsqu'ils seront en âge, de choisir la religion qui leur plaira. Or, non seulement les francs-maçons adhèrent entièrement à ces principes, mais ils s'appliquent à les faire passer dans les mœurs et dans les institutions. Déjà, dans beaucoup de pays, même catholiques, il est établi qu'en dehors du mariage civil il n'y a pas d'union légitime. Ailleurs, la loi autorise le divorce que d'autres peuples s'apprentent à introduire dans leur législation le plus tôt possible. Toutes ces mesures hâtent la réalisation prochaine du projet de changer l'essence du mariage et le réduire à n'être plus qu'une union instable, éphémère, née du caprice d'un instant, et pouvant être dissoute quand ce caprice changera.

La secte concentre aussi toutes ses énergies et tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Les francs-maçons espèrent qu'ils pourront aisément former d'après leurs idées cet âge si tendre et en plier la flexibilité dans le sens qu'ils voudront, rien ne devant être plus efficace pour préparer à la société civile une race de citoyens telle qu'ils rêvent de la lui donner. C'est pour cela que, dans l'éducation et dans l'instruction des enfants, ils ne veulent tolérer les ministres de l'Église ni comme professeurs, ni comme surveillants. Déjà dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse, aussi bien qu'à proscrire totalement de l'enseignement de la morale les grands et saints devoirs qui unissent l'homme à Dieu.

Viennent ensuite les dogmes de la science politique. Voici quelles sont en cette matière les thèses des naturalistes : Les hommes sont égaux en droits ; tous, et à tous les points de vue, sont d'égale condition. Etant tous libres par nature, aucun d'eux n'a le droit de commander à un de ses semblables, et c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque, à moins que cette autorité ne procède d'eux-mêmes. Tout pouvoir est dans le peuple libre ; ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'État, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'État, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'État doit être athée. Il ne

contient ; et, prenant en horreur les maux qu'elle signale et les ennemis qu'elle désigne, vous fuirez avec le plus grand soin les dangers qui ressortent de là pour vous, vous attachant plus fermement que

trouve, en effet, dans les diverses formes religieuses aucune raison de préférer l'une à l'autre ; toutes doivent donc être mises sur un pied d'égalité.

Or, que ces doctrines soient professées par les francs-maçons, que tel soit pour eux l'idéal d'après lequel ils entendent constituer les sociétés, cela est presque trop évident pour avoir besoin d'être prouvé. Il y a déjà longtemps qu'ils travaillent ouvertement à le réaliser, en y employant toutes leurs forces et toutes leurs ressources. Ils feraient ainsi le chemin à d'autres sectaires nombreux et plus audacieux qui se tiennent prêts à tirer de ces faux principes des conclusions encore plus détestables, à savoir le partage égal et la communauté des biens entre les citoyens, après que toute distinction de rang et de fortune aura été abolie.

Les faits que nous venons de résumer mettent en une lumière suffisante la constitution intime des francs-maçons, et montrent clairement par quelle route ils s'acheminent vers leur but. Leurs dogmes principaux sont en un si complet et si manifeste désaccord avec la raison, qu'il ne se peut imaginer rien de plus pervers. En effet, vouloir détruire la religion et l'Eglise établies par Dieu lui-même et assurées par lui d'une perpétuelle protection, pour ramener parmi nous, après dix-huit siècles, les mœurs et les institutions des païens, n'est-ce pas le comble de la folie et de la plus audacieuse impiété ? Mais ce qui n'est ni moins horrible ni plus supportable, c'est de voir répudier les bienfaits miséricordieusement acquis par Jésus-Christ, d'abord aux individus, puis aux hommes groupés en familles et en nations ; bienfaits qui, au témoignage des ennemis mêmes du christianisme, sont du plus haut prix. Certes, dans un plan si insensé et si criminel, il est bien permis de reconnaître la haine inexpiable dont Satan est animé à l'égard de Jésus-Christ et sa passion de vengeance.

L'autre dessein, à la réalisation duquel les francs-maçons emploient tous leurs efforts, consiste à détruire les fondements principaux de la justice et de l'honnêteté. Par là, ils se font les auxiliaires de ceux qui voudraient qu'à l'instar de l'animal, l'homme n'eût d'autre règle d'action que ses désirs. Ce dessein ne va rien moins qu'à déshonorer le genre humain et à le précipiter ignominieusement à sa perte. — Le mal s'augmente de tous les périls qui menacent la société domestique et la société civile. Ainsi que Nous l'avons exposé ailleurs, tous les peuples, tous les siècles s'accordent à reconnaître dans le mariage quelque chose de sacré et de religieux, et la loi divine a pourvu à ce que les unions conjugales ne pussent pas être dissoutes. Mais, si elles deviennent purement profanes, s'il est permis de les rompre au gré des contractants, aussitôt la constitution de la famille sera en proie au trouble et à la confusion ; les femmes seront découronnées de leur dignité ; toute protection et toute sécurité disparaîtront pour les enfants et pour leurs intérêts. Quant à la prétention de faire l'Etat complètement étranger à la religion et pouvant administrer les affaires publiques sans tenir plus de compte de Dieu que s'il n'existait pas, c'est une témérité sans exemple, même chez les païens. Ils portaient si profondément gravée au plus intime de leurs âmes non seulement une idée vague des dieux, mais la nécessité

jamais à la lumière de la vérité catholique et à la pratique de la vie chrétienne.

Voici d'abord une analyse de cette admirable encyclique, accompa-

gnée de la religion, qu'à leur sens, il eût été plus aisé à une ville de se tenir debout sans être appuyée au sol que privée de Dieu. De fait, la société du genre humain, pour laquelle la nature nous a créés, a été constituée par Dieu, auteur de la nature. De lui, comme principe et comme source, découlent dans leur force et dans leur pérennité les bienfaits innombrables dont elle nous enrichit. Aussi de même que la voix de la nature rappelle à chaque homme en particulier l'obligation où il est d'offrir à Dieu le culte d'une pieuse reconnaissance, parce que c'est à lui que nous sommes redevables de la vie et des biens qui l'accompagnent, un devoir semblable s'impose aux peuples et aux sociétés.

De là résulte avec la dernière évidence que ceux qui veulent briser toute relation entre la société civile et les devoirs de la religion ne commettent pas seulement une injustice ; leur conduite prouve encore leur ignorance et leur ineptie. En effet, c'est par la volonté de Dieu que les hommes naissent pour être réunis et pour vivre en société ; l'autorité est le lien nécessaire au maintien de la société civile, de telle sorte que, lui brisé, elle se dissout fatalement et immédiatement. L'autorité a donc pour auteur le même Etre qui a créé la société. Aussi, quel que soit celui entre les mains de qui le pouvoir réside, celui-là est le Ministre de Dieu. Par conséquent, dans la mesure où l'exigent la fin et la nature de la société humaine, il faut obéir au pouvoir légitime commandant des choses justes comme à l'autorité même de Dieu qui gouverne tout, et rien n'est plus contraire à la vérité que de soutenir qu'il dépend de la volonté du peuple de refuser cette obéissance quand il lui plaît.

De même, si l'on considère que tous les hommes sont de même race et de même nature et qu'ils doivent tous atteindre la même fin dernière, et si l'on regarde aux devoirs et aux droits qui découlent de cette communauté d'origine et de destinée, il n'est pas douteux qu'ils ne soient tous égaux. Mais, comme ils n'ont pas tous les mêmes ressources d'intelligence et qu'ils diffèrent les uns des autres, soit par les facultés de l'esprit, soit par les énergies physiques ; comme enfin il existe entre eux mille distinctions de mœurs, de goûts, de caractères, rien ne répugne tant à la raison que de prétendre les ramener tous à la même mesure et d'introduire dans les institutions de la vie civile une égalité rigoureuse et mathématique. De même, en effet, que la parfaite constitution du corps humain résulte de l'union et de l'assemblage de membres qui n'ont ni les mêmes formes, ni les mêmes fonctions, mais dont l'heureuse association et le concours harmonieux donnent à tout l'organisme sa beauté plastique, sa force et son aptitude à rendre les services nécessaires, de même, au sein de la société humaine se trouve une variété presque infinie de parties dissemblables. Si elles étaient toutes égales entre elles et libres, chacune pour son compte, d'agir à leur guise, rien ne serait plus difforme qu'une telle société. Si au contraire, par une sage hiérarchie des mérites, des goûts, des aptitudes, chacune d'elles concourt au bien général, vous voyez se dresser devant vous l'image d'une société bien ordonnée et conforme à la nature.

Les malfaisantes erreurs que Nous venons de rappeler menacent les Etats des

gnée de quelques commentaires et développements destinés à vous en faciliter l'intelligence, et de quelques applications à vos besoins particuliers.

dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laissez tomber en discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions ; brisez tout frein, sauf celui des châtimens, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions : tel est, il est vrai, le but avéré, explicite que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes ; et la secte des francs-maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs attentats, puisqu'elle favorise leurs desseins et que sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles.

Si ces principes ne produisent pas immédiatement et partout leurs conséquences extrêmes, ce n'est ni à la discipline de la secte, ni à la volonté des sectaires qu'il faut l'attribuer ; mais d'abord à la vertu de cette divine religion qui ne peut pas être anéantie ; puis aussi à l'action des hommes qui, formant la partie la plus saine des nations, refusent de subir le joug des sociétés secrètes et luttent avec courage contre leurs entreprises insensées.

Et plut à Dieu que tous, jugeant l'arbre par les fruits, sussent reconnaître le germe et le principe des maux qui nous accablent, des dangers qui nous menacent. Nous avons affaire à un ennemi rusé et fécond en artifices. Il excelle à chatouiller agréablement les oreilles des princes et des peuples, et il a su prendre les uns et les autres par la douceur de ses maximes et l'appât de ses flatteries.

Les princes ? les francs-maçons se sont insinués dans leur faveur sous le masque de l'amitié, pour faire d'eux des alliés et de puissants auxiliaires à l'aide desquels ils opprimeraient plus sûrement les catholiques. Afin d'aiguillonner plus vivement le zèle de ces hauts personnages, ils poursuivent l'Eglise d'impudentes calomnies. C'est ainsi qu'ils l'accusent d'être jalouse de la puissance des souverains et de leur contester leurs droits. Assurés par cette politique de l'impunité de leur audace, ils ont commencé à jouir d'un grand crédit sur les gouvernements.

D'ailleurs, ils se tiennent toujours prêts à ébranler les fondemens des empires, à poursuivre, à dénoncer, et même à chasser les princes, toutes les fois que ceux-ci paraissent user du pouvoir autrement que la secte ne l'exige. — Les peuples ? ils se jouent d'eux en les flattant par des procédés semblables, ils ont toujours à la bouche les mots de *liberté et de prospérité publique*.

A les croire, c'est l'Eglise, ce sont les souverains qui ont toujours fait obstacle à ce que les masses fussent arrachées à une servitude injuste et délivrées de la misère. Ils ont séduit le peuple par ce langage fallacieux, et excitant en lui la soif des changements, ils l'ont lancé à l'assaut des deux puissances, ecclésiastique et civile. Toutefois, la réalité des avantages qu'on espère demeure toujours au-dessous de l'imagination et de ses désirs. Bien loin d'être devenu plus heureux, le peuple accablé par une oppression et une misère croissantes, se voit encore dépouillé des consolations qu'il eût pu trouver avec tant de facilité et d'abondance, dans les croyances et les pratiques de la religion chrétienne. Lorsque les

## I

Le Saint-Père, laissant planer ses regards sur le monde, et contemplant les deux cités rivales, dont parle saint Augustin, où sont rangés les bons et les méchants, où l'Esprit-Saint d'un côté et Satan de

hommes s'attaquent à l'ordre providentiellement établi, par une juste punition de leur orgueil, ils trouvent souvent l'affliction et la ruine à la place de la fortune prospère sur laquelle ils avaient témérairement compté pour l'assouvissement de tous leurs désirs.

Quant à l'Eglise, si, par dessus toute chose, elle ordonne aux hommes d'obéir à Dieu souverain seigneur de l'univers, l'on porterait contre elle un jugement calomnieux, si on croyait qu'elle est jalouse de la puissance civile, ou qu'elle songe à entreprendre sur les droits des princes. Loin de là. Elle met sous la sanction du devoir et de la conscience l'obligation de rendre à la puissance civile ce qui lui est légitimement dû. Si elle fait découler de Dieu lui-même le droit de commander, il en résulte pour l'autorité un surcroît considérable de dignité et une facilité plus grande de se concilier l'obéissance, le respect et le bon vouloir des citoyens. D'ailleurs, toujours amie de la paix, c'est elle qui nourrit la concorde, en embrassant tous les hommes dans la tendresse de sa charité maternelle. Uniquement attentive à procurer le bien des mortels, elle ne se lasse pas de rappeler qu'il faut toujours tempérer la justice par la clémence, le commandement par l'équité, les lois par la modération, que le droit de chacun est inviolable ; que c'est un devoir de travailler au maintien de l'ordre et de la tranquillité générale et de venir en aide, dans toute la mesure du possible, par la charité privée et publique, aux souffrances des malheureux. Mais, pour employer assez à propos les paroles de saint Augustin, *ils croient on ils cherchent à faire croire que la doctrine chrétienne est incompatible avec le bien de l'Etat, parce qu'ils veulent fonder l'Etat, non sur la solidité des vertus, mais sur l'impunité des vices.* (1) — Si tout cela était mieux connu, princes et peuples feraient preuves de sagesse politique et agiraient conformément aux exigences du salut général, si, au lieu de s'unir aux francs-maçons pour combattre l'Eglise, ils s'unissaient à l'Eglise pour résister aux attaques des franc-maçons.

Quoiqu'il en puisse advenir, Notre devoir est de Nous appliquer à trouver des remèdes proportionnés à un mal si intense et dont les ravages ne sont que trop étendus. Nous le savons : notre meilleur et plus solide espoir de guérison est dans la vertu de cette religion divine que les francs-maçons haïssent d'autant plus qu'ils la redoutent d'avantage. Il importe donc souverainement de faire d'elle le point central de la résistance contre l'ennemi commun. Aussi, tous les décrets portés par les Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et les tentatives de la secte maçonnique ; toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette sccte, ou pour les déterminer à en sortir, Nous entendons les ratifier de nouveau, tant en général qu'en particulier. Pleins de confiance à cet égard dans la bonne volonté des chrétiens,

(1) Epist. 137. al, 3, *ad Volusian*, cap. V. n. 20.

l'autre se livrent un combat permanent, auquel l'homme doit nécessairement prendre part et dont il est l'enjeu, reconnaît qu'aujourd'hui une grande machine de guerre a été élevée dans la cité du mal ; une

Nous les supplions, au nom de leur salut éternel, et Nous leur demandons de se faire une obligation sacrée de conscience de ne jamais s'écarter, même d'une seule ligne, des prescriptions promulguées à ce sujet par le Siège apostolique.

Quant à vous, Vénérables Frères, Nous vous prions, Nous vous conjurons d'unir vos efforts aux Nôtres, et d'employer tout votre zèle à faire disparaître l'impure contagion du poison qui circule dans les veines de la société et l'infecte tout entière. Il s'agit pour vous de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain. Combattant pour de si grandes causes, ni le courage ni la force ne vous feront défaut. Il vous appartient de déterminer dans votre sagesse par quels moyens plus efficaces vous pourrez avoir raison des difficultés et des obstacles qui se dresseront contre vous. — Mais puisque l'autorité inhérente à Notre charge Nous impose le devoir de vous tracer Nous-même la ligne de conduite que Nous estimons la meilleure, Nous vous dirons :

En premier lieu, arrachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites-la voir telle qu'elle est.

Secondement, par vos discours et par des Lettres pastorales spécialement consacrées à cette question, instruisez vos peuples, faites-leur connaître les artifices employés par ces sectes pour séduire les hommes et les attirer dans leurs rangs — la perversité de leurs doctrines — l'infamie de leurs actes. Rappelez-leur qu'en vertu des sentences plusieurs fois portées par Nos Prédécesseurs, aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom et avoir de son salut le souci qu'il mérite, ne peut, sous aucun prétexte, s'affilier à la secte des francs-maçons. Que personne donc ne se laisse tromper par de fausses apparences d'honnêteté. Quelques personnes peuvent en effet, croire que, dans les projets des francs-maçons, il n'y a rien de formellement contraire à la sainteté de la religion et des mœurs. Toutefois, le principe fondamental qui est comme l'âme de la secte étant condamné par la morale, il ne saurait être permis de se joindre à elle, et de lui venir en aide d'aucune façon.

Il faut ensuite, à l'aide de fréquentes instructions et exhortations, faire en sorte que les masses acquièrent la connaissance de la religion. Dans ce but, nous conseillons très fort d'exposer, soit par écrit, soit de vive voix et dans des discours *ad hoc*, les éléments des principes sacrés qui constituent la philosophie chrétienne. Cette dernière recommandation a surtout pour but de guérir par une science de bon aloi les maladies intellectuelles des hommes, et de les prémunir tout à la fois contre les formes multiples de l'erreur et contre les nombreuses séductions du vice, surtout en un temps où la licence des écrits va de pair avec une insatiable avidité d'apprendre. L'œuvre est immense ; pour l'accomplir, vous aurez avant tout l'aide et la collaboration de votre clergé, si vous donnez tous vos soins à le bien former et à le maintenir dans la perfection de la discipline ecclésiastique et dans la science des saintes lettres.

Toutefois, une cause si belle et d'une si haute importance appelle encore à son secours le dévouement intelligent des laïques qui unissent les bonnes mœurs et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie. Mettez en commun, Véné-



vaste organisation s'y est formée, dans la haine de ce qui est bien. Dans son immense réseau, elle comprend les ressources les plus actives du mal ; elle est un point de ralliement pour les soldats du désordre ;

rables Frères, les forces de ces deux ordres, et donnez tous vos soins à ce que les hommes connaissent à fond l'Eglise catholique et l'aiment de tout leur cœur. Car, plus la connaissance et cet amour grandiront dans les âmes, plus on prendra en dégoût les sociétés secrètes, plus on sera empressé de les fuir.

Nous profitons à dessein de la nouvelle occasion qui Nous est offerte d'insister sur la recommandation déjà faite par Nous en faveur du Tiers-Ordre de saint François, à la discipline duquel nous avons apporté de sages tempéraments. Il faut mettre un grand zèle à le propager et à l'affermir. Tel en effet, qu'il a été établi par son auteur. Il consiste tout entier en ceci : attirer les hommes à l'amour de Jésus-Christ, à l'amour de l'Eglise, à la pratique des vertus chrétiennes. Il peut donc rendre de grands services, aider à vaincre la contagion de ces sectes détestables. Que cette sainte association fasse donc tous les jours de nouveaux progrès. Parmi les nombreux avantages que l'on peut attendre d'elle, il en est un qui prime tous les autres : cette association est une véritable école de liberté, de fraternité, d'égalité, non de l'absurde façon dont les francs-maçons entendent ces choses, mais telles que Jésus-Christ a voulu en enrichir le genre humain et que saint François les a mises en pratique. Nous parlons donc ici de la liberté des enfants de Dieu, au nom de laquelle nous refusons d'obéir à ces maîtres iniques qui s'appellent Satan et les mauvaises passions. Nous parlons de la fraternité qui nous rattache à Dieu, comme au créateur et père de tous les hommes. Nous parlons de l'égalité qui, établie sur les fondements de la justice et de la charité, ne rêve pas de supprimer toute distinction entre les hommes, mais excelle à faire de la variété des conditions et des devoirs de la vie une harmonie admirable, et une sorte de merveilleux concert dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile.

En troisième lieu, une institution due à la sagesse de nos pères et momentanément interrompue par le cours des temps pourrait, à l'époque où nous sommes, redevenir le type et la forme de créations analogues. Nous voulons parler de ces corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs. Si la pierre de touche d'une longue expérience avait fait apprécier à nos ancêtres l'utilité de ces associations, notre âge en retirerait peut-être de plus grands fruits, tant elles offrent de précieuses ressources pour écraser la puissance des sectes. Ceux qui n'échappent à la misère qu'aux prix du labeur de leurs mains, en même temps que, par leur condition, ils sont souverainement dignes de la charitable assistance de leurs semblables, sont aussi les plus exposés à être trompés par les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide avec une très grande bonté, et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises. En conséquence, et pour le salut du peuple, Nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et le patronage des évêques, ces corporations appropriées aux besoins du temps présent. Ce n'est pas pour Nous une joie médiocre d'avoir vu déjà se continuer en plusieurs lieux des associations de ce genre, ainsi que des sociétés de patrons, le but des unes et des autres étant

elle réunit dans un faisceau redoutable les forces les plus puissantes de l'erreur et du vice. Cette machine de guerre satanique, c'est la Franc-Maçonnerie. « A notre époque », dit le S. Père, « les fauteurs

de venir en aide à l'honorable classe des prolétaires, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants le bienfait d'un patronage tutélaire, de leur fournir les moyens de garder, avec de bonnes mœurs, la connaissance de la religion et l'amour de la piété. — Nous ne saurions ici passer sous silence une société qui a donné tant d'exemples admirables et édifiants, et qui a si bien mérité des classes populaires : Nous voulons parler de celle qui a pris le nom de son père, S. Vincent, de Paul. On connaît assez les œuvres accomplies par cette société et le but qu'elle se propose. Les efforts de ses membres tendent uniquement à se porter par une charitable initiative au secours des pauvres et des malheureux, ce qu'ils font avec une merveilleuse sagacité et une non moins admirable modestie. Mais plus cette société cache le bien qu'elle opère, plus elle est apte à pratiquer la charité chrétienne et à soulager les misères des hommes.

Quatrièmement, afin d'atteindre plus aisément le but de Nos désirs, Nous recommandons avec une nouvelle instance à votre foi et à votre vigilance la jeunesse qui est l'espoir de la société. — Appliquez à sa formation la plus grande partie de vos sollicitudes pastorales. Quels qu'aient déjà pu être à cet égard votre zèle et votre prévoyance, croyez que vous n'en ferez jamais assez pour soustraire la jeunesse aux écoles et aux maîtres près desquels elle serait exposée à respirer le soufite empoisonné des sectes. Parmi les prescriptions de la doctrine chrétienne, il en est une sur laquelle devront insister les parents, les pieux instituteurs, les curés, recevant l'impulsion de leurs évêques : Nous voulons dire la nécessité de prémunir leurs enfants ou leurs élèves contre ces sociétés criminelles, en leur apprenant de bonne heure à se défier des articles perfides et variés à l'aide desquels leurs prosélytes cherchent à enlacer les hommes. Ceux qui ont charge de préparer les jeunes gens à recevoir les sacrements comme il faut, agiront sagement s'ils amenaient chacun d'eux à prendre la ferme résolution de ne s'agréger à aucune société à l'insu de leurs parents, ou sans avoir consulté leur curé ou leur confesseur.

Du reste, Nous savons très bien que nos communs labeurs pour arracher du champ du Seigneur ces semences pernicieuses seraient tout à fait impuissants, si, du haut du ciel, le Maître de la vigne ne secondait nos efforts. Il est donc nécessaire d'implorer son assistance et son secours avec une grande ardeur et par des sollicitations réitérées, proportionnées à la nécessité des circonstances et à l'intensité du péril. Fière de ses précédents succès, la secte des francs-maçons lève insolemment la tête et son audace semble ne plus connaître aucunes bornes. Rattachés les uns aux autres par le lien d'une fédération criminelle et de leurs projets occultes, ses adeptes se prêtent un mutuel appui et se provoquent entre eux à oser et à faire le mal.

A une si violente attaque doit répondre une défense énergique. Que les gens de bien s'unissent donc, eux aussi, et forment une immense coalition de prières et d'efforts. En conséquence, Nous leur demandons de faire entre eux, par la concorde des esprits et des cœurs, une cohésion qui les rende invincibles contre les assauts des sectaires. En outre, qu'ils tendent vers Dieu des mains suppliantes et

du mal paraissent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la société des Francs-Maçons. »

### 1° Origine et développement de la Franc-Maçonnerie.

Dans son premier principe, qui est la révolte contre Dieu et contre son Christ, *Adversus Dominum et adversus Christum ejus* (Ps. 2-3), la Franc-Maçonnerie remonte à Lucifer, le premier des révoltés contre Dieu et contre l'Incarnation de son divin Fils ; et sa filiation, à ce point de vue, est, comme beaucoup le prétendent, celle des principaux hérétiques et des plus grands dévots du diable dans tous les temps : les Francs-Maçons sont dans la cité de Satan ce que sont dans le royaume de Jésus-Christ les religieux et les dévots.

Dans sa forme et ses cadres actuels, la Franc-Maçonnerie, suivant l'opinion la plus commune, remonte à l'abolition de l'ordre des Templiers, au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. « Dans cet ordre, devenu riche et tout-puissant, régnèrent, peu de temps après sa fondation, des mœurs contre nature et des pratiques sacrilèges. Le pape Clément V s'en alarma, et, de concert avec Philippe le Bel, roi de France, il

que leurs gémissements persévérants s'efforcent d'obtenir la prospérité et les progrès du christianisme, la paisible jouissance pour l'Eglise de la liberté nécessaire, le retour des égarés au bien, le triomphe de la vérité sur l'erreur, de la vertu sur le vice.

Demandons à la Vierge Marie Mère de Dieu, de se faire notre auxiliaire et notre interprète. Victorieuse de Satan dès le premier instant de sa Conception, qu'elle déploie sa puissance contre les sectes réprouvées qui font si évidemment revivre parmi nous l'esprit de révolte, l'incorrigible perfidie et la ruse du démon. — Appelons à notre secours le prince des milices célestes saint Michel, qui a précipité dans les enfers les Anges révoltés : puis saint Joseph, l'époux de la très sainte Vierge, le céleste et tutélaire patron de l'Eglise catholique ; et les grands apôtres saint Pierre et saint Paul, ces infatigables semeurs et ces champions invincibles de la foi catholique. Grâce à leur protection et à la persévérance de tous les fidèles dans la prière, nous avons la confiance que Dieu daignera envoyer un secours opportun et miséricordieux au genre humain en proie à un si grand danger.

D'ailleurs, en gage des dons célestes et comme témoignage de Notre bienveillance, Nous vous envoyons du fond du cœur la Bénédiction Apostolique, à vous, Vénérables Frères, au clergé et aux peuples confiés à votre sollicitude.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 avril 1884, de Notre Pontificat la 7<sup>e</sup> année.

LÉON XIII PAPE.

l'abolit. Quelques-uns des chevaliers, hardis et aventureux, jurèrent dès lors à la Royauté et au Pape une haine implacable. Dans leurs courses errantes, ils s'arrêtèrent dans les montagnes de l'Ecosse, et, pour déguiser leurs complots, il s'affilièrent à des corporations d'ouvriers maçons : de là leurs insignes, leurs symboles et leurs dénominations » (*Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes*).

Pendant trois siècles, cette société de ténèbres prépara dans l'ombre les armes qu'elle voulait lever contre l'Eglise et contre l'ordre social. Enfin, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, « sortant des ténèbres d'une conspiration occulte, elle s'élança à l'assaut en plein jour » (*Encycl. Humanum genus*). Selon le franc-maçon Louis Blanc, à la veille de la Révolution française, la secte avait pris un développement immense ; elle était répandue dans toute l'Europe. Aussi, cette horrible Révolution fut-elle son œuvre, de même que les révolutions subséquentes qui, à diverses reprises, ont bouleversé l'Europe et le monde. Aujourd'hui, la Franc-Maçonnerie, qui est la source et comme la mère de toutes les sociétés secrètes, s'étend dans le monde entier. « Employant à la fois l'audace et la ruse, elle a envahi tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des Etats Modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté » (*Encycl. Humanum genus*). Elle compte plus de douze mille loges et plus de vingt millions d'adhérents ; et ceux-ci, pour un grand nombre, occupent des positions, d'où ils dirigent la pensée et l'action de leurs concitoyens. C'est de ce dernier fait surtout que ressort sa puissance. Ayant réussi à s'emparer presque partout des sphères gouvernementales, elle étreint les multitudes dans un cercle de lois subversives de tout ordre, et leur arrache ainsi, avec la paix et la tranquillité, la foi et les mœurs.

## 2<sup>o</sup> Condamnations portées contre la Franc-Maçonnerie.

Dès que la Franc-Maçonnerie sortit de l'ombre de ses commencements, le Saint-Siège la signala au monde comme un très grand danger religieux, politique et social. Clément XII, en 1738, édicta contre elle les peines les plus sévères, que confirmèrent ensuite Benott XIV, Pie VII, Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII.

« Réfléchissant », dit Clément XII, « sur les grands maux que ces sociétés clandestines Nous donnent lieu de craindre, soit pour la

tranquillité des Etats, soit pour le salut des âmes, après avoir pris conseil de Nos Vénérables Frères, les Cardinaux, de notre propre mouvement et la plénitude de la puissance Apostolique, Nous avons statué et décrété que les dites sociétés, assemblées ou réunions de Francs-Maçons, quelque nom qu'ils prennent, doivent être condamnées et proscrites, ainsi que Nous les condamnons et proscrivons par la présente Constitution, dont l'effet doit durer à perpétuité. »

« A ces fins, en vertu de la sainte obéissance, Nous défendons à tous les fidèles chrétiens et à chacun d'eux en particulier, de quelque état, dignité ou condition qu'ils soient, clercs ou laïques, séculiers ou réguliers, d'établir, de protéger, de favoriser la société dite des Francs-Maçons, de la recevoir dans leurs maisons, de s'y agréger et d'assister à ses réunions, sous peine d'excommunication à encourir par le seul fait sans nouvelle déclaration et spécialement réservée à Nous et à Nos successeurs, en sorte que personne ne puisse en absoudre sans Notre autorisation, excepté à l'article de la mort. » (Cité par Mgr de Ségur).

« Tous les décrets portés », dit Léon XIII, « par les pontifes romains, Nos prédécesseurs, en vue de paralyser les efforts et les tentatives de la secte Maçonnique, toutes les sentences prononcées par eux pour détourner les hommes de s'affilier à cette secte ou pour les déterminer à en sortir, Nous entendons les ratifier de nouveau, tant en général qu'en particulier » (Encycl. *Humanum genus*).

### 3<sup>o</sup> Les autres sociétés secrètes sont également condamnées.

« Il existe dans le monde un certain nombre de sectes qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, les rites, la forme, l'origine, se ressemblent et sont d'accord entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels. En fait, elles sont identiques à la Franc-Maçonnerie, qui est pour toutes les autres comme le point central d'où elles procèdent et où elles aboutissent » (Encycl. *Humanum genus*).

« Toutes les sociétés secrètes », disait Pie IX, en 1876, « ont porté leurs eaux dans les marécages de la Franc-Maçonnerie ». Les autres sociétés secrètes sont donc par rapport à la Franc-Maçonnerie ce que les branches sont à l'arbre, les affluents au fleuve, les satellites à l'astre. Ce seul rapport existant entre elles et une société à laquelle il n'est pas permis de s'affilier, et qu'il est défendu de favoriser de quelque manière que ce soit, suffit à les faire tomber sous les peines ecclésiastiques.

tiques. Voici, du reste, comment le Pape Léon XII, entr'autres, les condamne formellement :

« Nous proscrivons », dit-il, « à perpétuité, toutes les sociétés secrètes, tant celles qui existent maintenant que celles qui pourraient surgir dans la suite, et celles, de quelque nom qu'elles soient appelées, qui concevraient contre l'Eglise et contre les souverainetés civiles les projets que nous venons de signaler ; Nous les proscrivons sous les mêmes peines qui sont décrétées par les lettres de Nos prédécesseurs, lettres que Nous avons reproduites dans Notre présente constitution, et que Nous confirmons expressément » (Const. *Quo graviora*).

Ainsi donc, Nos Très Chers Frères, il n'y a pas d'illusion possible, toutes les sociétés secrètes, quelque nom qu'elles portent, sont condamnées par l'Eglise, de même que la société des Francs-Maçons. Aussi, nous ne saurions trop vous recommander de vous tenir soigneusement éloignés de ces associations, où l'on s'engage par serment à observer la loi du secret sur les choses et les actes de la société, et sur les noms des associés, où l'on se lie également par serment à obéir à des ordres que l'on ne connaît pas. Ces associations, qui cherchent ainsi leur puissance dans les ténèbres, et dans l'esclavage de l'homme, constituent dans la société des forces, dont le caractère anti-social est d'autant plus dangereux qu'elles sont plus aveugles. *Omnis enim qui male agit odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus.* (Joan. 3-20). « Vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres ; enchaîner à soi par les liens les plus étroits, et sans leur avoir préalablement fait connaître à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves : ce sont là de monstrueuses pratiques condamnées par la nature elle-même » (Encycl. *Humanum genus*).

**4° Ce qu'il faut penser du caractère de bienfaisance, que s'attribuent ces sociétés et particulièrement la Franc-Maçonnerie.**

Nous vous en prévenons, Nos Très Chers Frères, pour vous attirer dans ces associations, et compromettre ainsi gravement vos intérêts spirituels, on mettra en regard vos intérêts temporels ; on fera sonner bien haut à vos oreilles les mots de protection et de secours mutuels, de promotion, d'appui, d'avancement ; on vous présentera la Franc-Maçonnerie comme une institution aussi étrangère à la politique qu'à la religion, et vouée principalement à l'exercice de la bienfaisance. « Le

grand intérêt de ces hommes étant de ne pas paraître ce qu'ils sont, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes, réunis ensemble pour cultiver les sciences. Ils ne parlent que de leur zèle pour les progrès de la civilisation, de leur amour pour le pauvre peuple. A les en croire, leur seul but est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre à un grand nombre d'hommes les avantages de la société civile » (Encycl. *Humanum genus*).

Cette enseigne de philanthropie, Nos Très Chers Frères, que l'on place à l'entrée des loges, est une enseigne menteuse, et celui qui s'y laisse prendre est bientôt déçu. Ecoutez à ce sujet les aveux faits par quelques-uns d'entre eux : « Ne présentez jamais, dans l'ordre, » dit un Maçon célèbre, « que des hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la tendre » (*Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes*). Un autre appelle les Maçons pauvres « cette lèpre hideuse de la Franc-Maçonnerie ». Un troisième s'exprime ainsi : « Le maçon mendiant est sans cesse chez vous, sur vos pas, dans vos Loges, c'est un génie malfaisant qui vous obsède partout et à toute heure » (Mgr de Ségur). Un de leurs principaux journaux, le *Monde Maçonnique*, écrivait dernièrement les lignes suivantes : « Si nos adversaires, les cléricaux, pouvaient mesurer l'inanité de nos efforts dans la voie de la bienfaisance pratique, ils trouveraient un beau thème à nous couvrir de ridicule ».

Nous reconnaissons cependant que souvent, en effet, les Francs-Maçons exercent entr'eux une protection mutuelle : ils s'entraident dans les affaires, dans les relations commerciales et industrielles, dans la politique, dans l'administration de la chose publique ; ils se soutiennent de leur influence réciproque dans leurs difficultés et dans leurs entreprises ; ils se liguent enfin pour le succès de leur œuvre commune comme les méchants se liguent pour le mal. Mais il est évident qu'aucun de ces secours n'est inspiré par la charité, qui n'a jamais trouvé place dans un cœur rempli de haine pour Dieu. La charité vient de Dieu, et elle naît dans les âmes qui l'aiment et se rapprochent de lui. La prétendue bienfaisance maçonnique n'est qu'un moyen de propagande et d'accroissement : on rend service en vue de sa propre utilité, ou de l'intérêt de la secte.

##### 5° Comment on recrute les adeptes de la Franc-Maçonnerie.

Si, pour augmenter le nombre de leurs adhérents, les Francs-Maçons ne manquent pas d'offrir à ceux qui sont peu favorisés de la fortune,

l'appât d'une séduisante philanthropie, en vertu de laquelle tout parmi eux serait réglé suivant les exigences d'une véritable fraternité, ils ne manquent pas non plus de présenter aux hommes de plaisir l'aspect des divertissements et des jouissances de la vie, aux riches et aux grands la perspective des postes distingués, des honneurs et des dignités. Ils déploient même auprès de ceux-ci un zèle tout particulier, car les puissants de la terre leur sont grandement utiles pour l'accomplissement de leurs desseins. « Le bourgeois a du bon », disait une note secrète saisie par la police romaine sous Léon XII, « mais le prince encore davantage. La Haute-Vente désire qu'on introduise dans les loges maçonniques le plus de princes et de riches qu'on pourra. Ils serviront de glu aux imbéciles, aux intrigants et aux citadins. Ces pauvres princes feront notre affaire, en ne croyant travailler qu'à la leur (*Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes*).

Quant aux catholiques, pour ne pas les effrayer, on leur dit que la Franc-Maçonnerie ne regarde pas à la religion et n'exclut aucune croyance. « Si tous les membres de la secte ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme, » dit le Souverain Pontife, « cette exception, loin de nuire au plan général de la Franc-Maçonnerie, sert plutôt ses intérêts. Elle lui permet d'abord de tromper plus facilement les personnes simples et sans défiance, et elle rend accessible à un plus grand nombre l'admission dans la secte. De plus, ouvrant leurs rangs à des adeptes qui viennent à eux des religions les plus diverses, ils deviennent plus capables d'accréditer la grande erreur du temps présent, laquelle consiste à reléguer au rang des choses indifférentes le souci de la religion, et à mettre sur le pied de l'égalité toutes les formes religieuses » (*Encycl. Humanum genus*).

Un auteur bien renseigné fait connaître comme suit le mode pratique généralement adopté pour procurer des affiliés aux loges : « On isole », dit-il, « l'homme de sa famille, on tâche de lui en faire perdre les mœurs. Il est assez disposé, par la pente de son caractère, à fuir les soins du ménage, à courir après des plaisirs faciles ; il aime les longues causeries du club, l'oisiveté des spectacles. On l'entraîne, on lui apprend discrètement à s'ennuyer de ses travaux journaliers. Après l'avoir séparé de sa femme et de ses enfants, on laisse tomber certains mots qui provoquent le désir d'être affilié à la loge la plus voisine, etc. » (*Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes*).

Ne reconnaissez-vous pas, Nos Très Chers Frères, dans ces paroles, qui sont le fruit de l'expérience, l'œuvre de ces clubs que l'on voit mal-



heureusement établis dans un trop grand nombre de nos villes et de nos villages ? Ces clubs n'amènent-ils pas peu à peu leurs membres à désertier la vie de famille, à fuir les soins du ménage, à perdre le temps en de longues causeries, à s'ennuyer des travaux journaliers, et à courir après des plaisirs faciles ? Il faut donc en conclure qu'ils sont des espèces de laboratoires, où l'on prépare de longue main, et à leur insu, les affiliés aux loges, en introduisant insensiblement parmi eux les goûts et l'esprit maçonniques. Oh ! nos Très Chers Frères, fuyez avec soin ces institutions, où vos âmes trouveraient un poison si funeste, et qui sont d'autant plus dangereuses qu'elles ont un caractère plus inoffensif en apparence.

### 6° But de la Franc-Maçonnerie.

Pour n'être pas trompé, Nos Très Chers Frères, sur le véritable but de la Franc-Maçonnerie, il faut d'abord en bien connaître la véritable organisation. Beaucoup de personnes croient que la Franc-Maçonnerie extérieure, celle qui aujourd'hui se montre librement aux yeux du public avec ses trois grades d'apprenti, de compagnon et de maître, est la seule Franc-Maçonnerie existante, que c'est là toute la Franc-Maçonnerie. Et, comme ces personnes ne voient dans les doctrines, les règlements et les pratiques, les rites et les symboles de cette Franc-Maçonnerie extérieure rien qui leur paraisse gravement désordonné, elles se plaisent à ne voir là « qu'une association d'hommes honnêtes et estimables, qui excluent la politique et la religion de leurs travaux, qui ne désirent que le bien de l'humanité et ne s'occupent dans leurs loges qu'à le réaliser selon leur possible » (*Francs-Maçons et Juifs*).

Nos Très Chers Frères, soyez-en bien convaincus, cette partie avouée de la Franc-Maçonnerie n'est que l'apparence et le masque ; elle n'est qu'une tromperie. Dans cette organisation extérieure, qui s'étend à toutes les classes de la société, il n'y a que les dupes aujourd'hui si nombreux de la secte. Là sont les bras vigoureux qu'à un moment donné, on met en mouvement pour exécuter une entreprise, opérer une révolution qui a été tramée dans le secret par des chefs inconnus ; là sont les puissants dont on utilise l'influence pour la réalisation des plans cachés de la secte ; là sont surtout les riches, dont les trésors sont adroitement mis à contribution, pour faciliter l'œuvre de déchristianisation et de désorganisation sociale que l'on a entreprise. Mais derrière ce masque, il y a la réalité. « Derrière la Maçonnerie anodine et

ridicule des trois grades symbolique, il y a les Maçons des arrière-loges, qui forment, sous d'autres noms et avec des initiations différentes et même sans initiation, de nouvelles sociétés plus ou moins secrètes, lesquelles sont les instruments actifs de leurs desseins. Si elles réussissent, ces hauts chefs Maçons recueillent le bénéfice de leur victoire. Si leurs membres sont découverts et tombent sous la vindicte des gouvernements, la Franc-Maçonnerie déclare qu'elle n'est pour rien dans de telles entreprises et désavoue ces scélérats. Et à l'abri derrière elle, les initiés supérieurs et les chefs Maçonniques des degrés élevés recommenceront, sous une forme ou sous une autre, leurs menées souterraines, jusqu'à ce qu'elles arrivent au plein succès » (*Francs-Maçons et Juifs*). Ainsi « derrière le Franc-Maçon apprenti, compagnon, maître, se cache le véritable Franc-Maçon. La doctrine avouée cache la doctrine mystérieuse, les rites et les cérémonies grotesques cachent les trames occultes, la Maçonnerie publique cache la Maçonnerie secrète : l'une en est le bras, l'autre la tête ; l'une est menée, l'autre mène » (*Les Francs-Maçons dévoilés par eux-mêmes*).

Or, quel est le but final de la Franc-Maçonnerie ainsi prise pour ce qu'elle est en réalité ? « Les Francs-Maçons », dit le Saint-Père, « entreprennent de ruiner la sainte Eglise, afin d'arriver, si c'était possible, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des bienfaits dont elles sont redevables au Sauveur Jésus-Christ » (*Encycl. Humanum genus*). A la fin d'un article publié dans un des bulletins Maçonniques, on lit ces paroles : « La démonstration doit être faite maintenant. Tout esprit de bonne foi, après avoir pris connaissance de ce qui précède, reconnaîtra que la Franc-Maçonnerie et l'Eglise sont deux puissances contraires, qui ont toujours été en lutte depuis des siècles. L'une doit nécessairement détruire l'autre ». Le but final de la Franc-Maçonnerie est donc « la destruction totale de la religion catholique et l'anéantissement absolu de l'idée chrétienne dans le monde » (*Franc-Maçons et Juifs*).

### 7° Erreurs prônées par les Francs-Maçons.

Nos Très Chers Frères, l'erreur s'introduisant dans le domaine des idées, amène nécessairement le désordre dans le domaine des faits. Pénétrés de ce principe, qui est en même temps une vérité de raison et d'expérience, les sectaires ne manquent pas de prôner les erreurs les

plus diverses. Voulant rallier autour de leur drapeau tous les partisans du vice, et causer par là un bouleversement général dans le monde, ils se font aussi, dans l'occasion du moins, les porte-étendards de toutes les fausses doctrines.

Et d'abord, ils adoptent pour leurs, et proclament bien haut, les faux principes du libéralisme si répandus en notre temps : la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'exclusion de la religion de la politique et des affaires publiques, la *laïcisation* de l'enseignement, le pouvoir de l'Etat sur le lien du mariage, la souveraineté du peuple, etc.

« La Franc-Maçonnerie », dit le Saint-Père, « se propose de réduire à rien, au sein de la société civile, le magistère et l'autorité de l'Eglise ; d'où cette conséquence que les francs-maçons s'appliquent à vulgariser et pour laquelle ils ne cessent de combattre, à savoir qu'il faut absolument séparer l'Eglise de l'Etat. Par suite, ils excluent des lois aussi bien que de l'administration de la chose publique la très salutaire influence de la religion catholique ».....

« Les chefs du gouvernement suivant eux, ont puissance sur le lien conjugal ».....

« Déjà dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse ».....

« Tout pouvoir, d'après eux, est dans le peuple libre »... (Encycl. *Humanum genus*.)

Mais ces doctrines libérales, condamnées par l'Eglise, ne sont admises par les Francs-Maçons que comme un acheminement à des erreurs plus radicales : les sectaires n'adoptent le libéralisme que comme transition entre l'enseignement catholique et l'enseignement des loges. Pour eux, ils descendent jusqu'aux dernières conséquences du naturalisme le plus révoltant.

Le naturalisme, dogme fondamental de la Franc-Maçonnerie, pose en premier principe la souveraineté de la raison humaine ou de la nature. Pour lui, « en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doit avoir foi ». « Il ne garde même plus dans leur intégrité et dans leur certitude les vérités accessibles à la seule lumière de la raison naturelle, telles que sont assurément l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme ») Encycl. *Humanum genus*).

Relativement à l'individu, les naturalistes le soustraient à l'espérance des biens futurs et à la crainte des châtimens éternels, et le rabaisse-

ment au niveau des jouissances temporelles. « N'ajoutant aucune foi à la révélation que nous tenons de Dieu, ils nient que le père du genre humain ait péché, et par conséquent que les forces du libre-arbitre soient d'aucune façon « débilitées, ou inclinées vers le mal. » (Concile de Trente). Tout au contraire, ils exagèrent la puissance de l'excellence de la nature et, mettant uniquement en elle le principe et la règle de la justice, ils ne peuvent même pas concevoir la nécessité de faire de constants efforts et de déployer un très grand courage pour comprimer les révoltes de la nature et pour imposer silence à ses appétits » (Encycl. *Humanum genus*).

De là, la licence des mœurs la plus effrénée, et des désordres moraux qui rappellent ceux du paganisme.

Relativement à la société domestique, le mariage, qui en est la base, n'est, suivant la doctrine naturaliste, « qu'une variété de l'espèce des contrats ; il peut donc être légitimement dissous à la volonté des contractants ».

De là, le divorce et la ruine de la famille.

La société n'étant que le développement de la famille, et la jeunesse étant l'espoir de la société, « la secte concentre tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation ».

Relativement à la société civile, le naturalisme enseigne que « Tout pouvoir est dans le peuple libre ; ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'État, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les fonctions civiles réside, soit dans la multitude, soit dans le pouvoir qui régit l'État, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux principes. En outre, l'État doit être athée » (Encycl. *Humanum genus*).

Prétendre ainsi constituer la société civile en dehors de tout principe religieux, c'est une témérité sans exemple chez les païens eux-mêmes, qui reconnaissaient la nécessité sociale de la religion. Donner pour source et pour base à l'autorité la souveraineté populaire, c'est ébranler les fondements de tous les états et de tous les empires.

### 8° Conséquences pratiques de ces erreurs.

1° L'Église étant dépositaire « des doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité établie pour les enseigner avec les autres secours

donnés du Ciel en vue de sauver les hommes », avant tout, il faut paralyser son action, la réduire à l'impuissance et détruire même entièrement cette société, qui est d'institution divine. Voilà pourquoi le Siège Apostolique est dépouillé de son pouvoir temporel, et son autorité spirituelle, livrée à toutes sortes d'entraves ; « les restes des biens ecclésiastiques, soumis à mille servitudes, sont placés sous la dépendance et le bon plaisir d'administrateurs civils » ; nombre de lois sont portées contre le clergé, pour diminuer le nombre de ses membres et le priver de ses moyens indispensables d'action et d'existence ; « les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées » ; et toutes ces mesures de persécution n'attendent que la faveur des circonstances pour être poussées dans leurs dernières conséquences, qui sont la ruine complète de l'ordre religieux et social.

2° L'individu étant soustrait aux principes mêmes de l'honnêteté naturelle, on multiplie et l'on met à sa portée tout ce qui peut flatter ses passions, « journaux et brochures d'où la réserve et la pudeur sont bannies ; représentations théâtrales dont la licence passe les bornes ; œuvres artistiques où s'étalent, avec un cynisme révoltant, les principes de ce qu'on appelle aujourd'hui *le réalisme* ; inventions ingénieuses destinées à augmenter les délicatesses et les jouissances de la vie ; en un mot, tout est mis en œuvre pour satisfaire l'amour du plaisir » (*Encycl. Humanum Genus*).

3° Le mariage n'ayant plus son caractère religieux et sacré, et la loi divine qui pourvoit à ce que les unions conjugales ne soient pas dissoutes étant mise de côté, « la constitution de la famille sera en proie au trouble et à la confusion ; les femmes seront découronnées de leur dignité ; toute protection et toute sécurité disparaîtront pour les enfants et pour leurs intérêts. L'éducation est enlevée au père de famille, à la direction de l'Eglise et livrée à l'Etat sans Dieu.

4° Les erreurs que l'on proclame au sujet de la société civile « menacent les Etats des dangers les plus redoutables. En effet, supprimez la crainte de Dieu et le respect dû à ses lois ; laissez tomber en discrédit l'autorité des princes ; donnez libre carrière et encouragement à la manie des révolutions : lâchez la bride aux passions populaires ; brisez tout frein, sauf celui des châtimens, vous aboutirez par la force des choses à un bouleversement universel et à la ruine de toutes les institutions : tel est, il est vrai, le but avéré, explicite, que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes ; et la secte des Francs-Maçons n'a pas le droit de se dire étrangère à leurs

attentats, puisqu'elle favorise leurs desseins, et que, sur le terrain des principes, elle est entièrement d'accord avec elles » (Encycl. *Humanum genus*).

## II

Le Souverain Pontife, Nos Très Chers Frères, dans le désir ardent qu'il a d'empêcher la perte éternelle des âmes qui lui sont confiées, de défendre et d'accroître le royaume de Jésus-Christ, dont il est le chef et le gardien, ne se borne pas à « signaler le péril et à dénoncer les adversaires » ; il veut encore « opposer toute la résistance possible à leurs projets et à leurs industries ». Voilà pourquoi, après avoir démasqué la Franc-Maçonnerie, après avoir dévoilé ses tendances, son but et ses moyens d'action, il indique les armes dont il convient de se servir pour la combattre et les forces qu'il faut lui opposer.

Les camps sont désormais bien tranchés : c'est l'Eglise de Jésus-Christ d'un côté, et l'Eglise de Satan de l'autre. De même que celle-là couvre de son drapeau divin toute la société des bons, celle-ci veut rallier sous son infernal étendard la société entière des méchants.

L'antagonisme est direct, et la lutte sera incessante jusqu'au jour où l'Eglise catholique, en vertu de ses promesses d'immortalité et de la force divine qui la soutient, triomphera définitivement de son ennemie jurée.

La Franc-Maçonnerie voulant enlever du monde la vie chrétienne, pour ramener la société aux principes et aux mœurs du paganisme, le Pape lui oppose celles des institutions de l'Eglise qui sont les plus propres à répandre et à conserver dans les diverses parties du corps social cette vie chrétienne, sans laquelle il n'y a pour lui ni repos ni jouissance véritable. L'amour du siècle, qui renferme tous les amours désordonnés, étant porté à son dernier degré de développement par les doctrines naturalistes des Francs-Maçons, l'amour de Dieu qui comprend tous les amours légitimes, sera ravivé, entretenu, développé par les enseignements les plus purs du christianisme.

Examinons successivement ces divers antidotes suggérés par le Pontife Suprême.

### 1° Le Tiers-Ordre de la Pénitence.

Le Tiers-Ordre, Nos Très Chers Frères, a été fondé au commen-

cement du XIII<sup>e</sup> siècle, par le séraphique saint François, patriarche d'Assise.

Le besoin social qui l'a fait naitre, reparait aujourd'hui avec toute sa force. Aujourd'hui comme alors, les pays chrétiens, le monde entier est envahi « par la fièvre ardente de l'or, par le goût du luxe, des fêtes somptueuses, avec leur cortège de dissolutions et de débauches ». Les hommes oublient de nouveau que la figure de ce monde passe, et qu'ils passent avec elle ; que les biens périssables de cette vie ne méritent pas de fixer leurs affections, qui doivent rester attachées aux biens impérissables de la vie future ; que les jouissances d'ici-bas préparent des tourments éternels, de même que les souffrances passagères du temps procurent une récompense qui n'a pas de fin. Le Tiers-Ordre les rappellera à leur vocation céleste, et leur fera suivre en toute sûreté la voie qui conduit au port du salut.

Son esprit se définit en trois mots : humilité, pénitence, pauvreté.

Participant à la fois de la vie monastique et de la vie du monde, il a pour but de « faciliter aux personnes de l'un et de l'autre sexe, retenues dans le siècle, la pratique des vertus religieuses, en leur assurant les bénéfices spirituels ».

Trois grandes passions retiennent l'homme dans l'esclavage du démon, et l'empêchent de conquérir la liberté des enfants de Dieu : l'orgueil, la sensualité, le désir des richesses. Les vertus d'humilité, de pénitence et de pauvreté sont le contre-pied de ces passions. De ces vertus, tout chrétien doit pratiquer ce qui est de précepte ; le tertiaire embrasse de plus ce qui est de conseil ; le religieux va jusqu'à se faire une obligation de ce qui est conseillé. La vie du tertiaire est donc un moyen terme entre la vie du religieux et celle du simple chrétien ; sa règle morale est le milieu entre le précepte évangélique et l'obligation des vœux monastiques.

Accessible, du reste, à tous les états de vie, à toutes les conditions et à tous les rangs de la société, le Tiers-Ordre fait reflourir partout les vertus de Jésus-Christ, sur les marches du trône comme dans l'humble chaumière, dans la société civile comme au foyer domestique. A tous il présente les véritables livrées du disciple de Jésus-Christ, les vrais caractères de celui qui, ne reconnaissant pas ici-bas de demeure permanente, s'achemine sûrement vers la céleste patrie.

Nous vous recommandons fortement, Nos Très Chers Frères, autant qu'il vous sera possible de le faire, de vous enrôler avec courage sous

cette bannière de saint François, que le chef de l'Eglise élève aujourd'hui aux regards du monde entier. Vous y trouverez, par le détachement des choses de la terre, le calme et la consolation de votre vie et une espérance plus solide de l'éternelle félicité. Ne perdez pas de vue que ses avantages spirituels sont immenses, et que ses règlements et ses pratiques sont devenus, par sa nouvelle constitution, d'un accès facile à la généralité des personnes.

Un cri satanique retentit aujourd'hui par tout l'univers: Liberté, Egalité, Fraternité! C'est le signal de la révolte contre l'autorité et contre l'ordre social. Dans le Tiers-Ordre, dit le S. Père, vous trouverez « la liberté des enfants de Dieu, au nom de laquelle nous refusons d'obéir à ces maîtres iniques qui s'appellent Satan et les mauvaises passions. Vous trouverez la fraternité qui nous rattache à Dieu, comme Créateur et Père de tous les hommes. Vous trouverez l'égalité qui, établie sur les fondements de la justice et de la charité, ne rêve pas de supprimer toute distinction entre les hommes, mais excelle à faire, de la variété des conditions et des devoirs de la vie, une harmonie admirable et une sorte de merveilleux concert dont profitent naturellement les intérêts et la dignité de la vie civile » (Encycl. *Humanum genus*).

## 2° Les Corporations ouvrières et la Société de St-Vincent de Paul.

Nos Très Chers Frères, l'inégale répartition des biens terrestres entre les hommes, est un problème que le christianisme seul a pu résoudre complètement. Les hommes égaux devant Dieu par leur origine et leur destinée, relevant tous de la même justice et de la même miséricorde infinies, sont cependant inégalement favorisés des biens de la fortune. N'y a-t-il pas là une atteinte aux perfections divines? Quel est en cela le plan providentiel? Quelle est la solution de ce problème? La pratique de la charité, cette vertu qui vient du Ciel, *Caritas ex Deo est*. (1. Johan, 4-7), sans laquelle rien n'est utile, *Si... caritatem non habuero nihil mihi prodest* (1 Cor. 13-3): voilà le plan de la Providence. Que les classes riches déversent leur superflu sur les classes pauvres, voilà la solution du problème. Le riche doit faire l'aumône au pauvre: *Fili, eleemosynam pauperis ne defraudes* (Eccl. 4-1); le pauvre doit bénir son indigence, *Pauper et inops laudabunt nomen tuum* (Ps. 73-21), et recevoir avec reconnaissance le secours du riche.

Les socialistes raisonnent autrement. Les hommes, disent-ils, sont



égaux entr'eux à tout point de vue, et ils n'ont aucune sanction de leurs actes à attendre au delà de cette vie ; donc, qu'ils se partagent en commun les biens d'ici-bas, qu'ils se les disputent en vertu du droit du plus fort.

Comme antidote à ces erreurs et comme remède à ces maux, le Souverain-Pontife veut rétablir le riche et le pauvre dans leurs vrais rapports mutuels, ceux que le Créateur leur a donnés ; et, en conséquence, il recommande l'établissement de « corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs », corporations, ajoute-t-il, qui doivent être « appropriées aux besoins du temps présent ».

Pour bien comprendre, Nos Très Chers Frères, ce que doivent être et ce que peuvent faire ces corporations, saisissez bien ces notions fondamentales.

On entend par *richesses* toutes les *choses matérielles qui peuvent satisfaire les besoins de l'homme*.

Le travail de l'homme est la principale source de la richesse individuelle et sociale.

Ce travail peut se faire individuellement, l'ouvrier mettant ses seules forces en action, ou corporativement, des forces multiples étant unies par l'association. Historiquement, le travail a été corporatif avec les siècles chrétiens ; dans les sociétés modernes, il est avant tout libre dans les procédés de la production, et dans le mode et la mesure d'offrir les produits aux consommateurs.

Ces deux systèmes ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients. L'association, qui centuple la puissance du travail, peut devenir un instrument de monopole et éteindre les ressources individuelles ; la liberté du travail et de la concurrence, qui excite l'énergie et la persévérance des travailleurs et perfectionne les procédés de la production, conduit quelquefois, soit au monopole industriel, en faisant disparaître la petite industrie, soit à des entreprises factices, qui réussissent à supplanter et à anéantir des entreprises honnêtes. Sans le frein moral, le système réglementaire du Moyen Age, et la production des richesses par le régime de 1791, aboutissent tous deux à des désordres qui ont un retentissement dans tout le corps social.

En fait, les corporations ouvrières ont maintenu, pendant sept siècles, l'union et la confraternité entre les travailleurs ; « elles ont empêché toute grève, toute émeute, toute collision grave entre les maîtres et les compagnons ». On doit aux corporations, dit M. Larousse, cet

immense avantage d'avoir su réhabiliter le travail et d'avoir relevé les professions industrielles. Refuge des faibles contre les forts, elles assuraient en outre à toute une classe de citoyens une protection efficace, prenaient soin de leurs veuves, de leurs orphelins, de leurs vieillards, exerçaient une censure morale sur les apprentis, les compagnons et leurs propres membres, et, en général, satisfaisaient à tous les besoins sociaux... Ce n'est que plus tard que des dispositions restrictives et rigoureuses aboutirent à des exclusions tyranniques (*Hist. des classes ouvrières*).

La liberté du travail, d'un autre côté, a donné occasion au prétendu droit du travail, c'est-à-dire à « la prétention d'exiger de la société qu'elle fournisse du travail et distribue des salaires à tous les hommes valides qui ne peuvent s'en procurer autrement ». C'est cette prétention qui « a fait créer les ateliers nationaux : c'est elle qui s'est transformé plus tard en revendication du droit à l'assistance ; c'est elle qui est au fond de tous les systèmes socialistes ». C'est de là que viennent, grâce au relâchement des mœurs industrielles, les ligues secrètes d'artisans et d'ouvriers, les grèves communistes si fréquentes de nos jours.

Voici quelle était l'organisation des corporations du Moyen Age :

*Ces corporations étaient des associations de tous les artisans d'une même ville exerçant la même profession.*

Elles eurent pour but, d'abord, de se défendre par leur union contre les violences des guerriers, puis d'activer, d'assurer et de régulariser la production des richesses.

Il y avait autant d'associations que de corps de métiers. Dans chaque ville, on rencontrait la corporation des bouchers, des épiciers, des boulangers, des merciers, etc., etc. On distinguait parmi elles, surtout à Paris, six grands corps, qui prenaient la tête dans les cérémonies publiques.

Le personnel de ces corporations comprenait à la fois les *matres*, les *compagnons* ou ouvriers, et les *apprentis*. C'était, on le voit, l'union de toutes les forces vives de la production. A côté de chacune de ces associations, se trouvait la *Confrérie*, qui était l'union religieuse, de sorte que chaque corporation ouvrière avait sa chapelle et son patron spécial. La corporation unissait ainsi les forces matérielles, et la confrérie les forces morales. Parfois plusieurs corporations ne formaient qu'une seule confrérie, mais c'était l'exception.

A la tête de tous les corps de métiers se trouvaient des *Syndics* li-

*brement élus chaque année*, choisis parmi les plus habiles et les plus honnêtes, et chargés de la discipline intérieure. Ils avaient aussi d'autres fonctions plus importantes.

Ces corporations prenaient le titre de *maîtrises* et *jurandes* dès qu'elles avaient obtenu du pouvoir royal la sanction de leurs règlements et le droit d'élire leurs *Jurés*, gardiens des privilèges, règles et usages du métier.

Elles n'avaient aucun droit politique, aucune faveur sociale, aucun droit de représentation dans les États généraux ou provinciaux. Elles vivaient dans l'ombre et dans le silence. (Hervé-Bazin).

De telles associations, ainsi placées « sous la tutelle de la religion », et « appropriées aux besoins du temps présent », suivant l'expression du Souverain Pontife, seraient un contre-poids efficace aux associations secrètes de travailleurs, qui sont les annexes de la Franc-Maçonnerie.

La société de Saint-Vincent-de-Paul, nos Très Chers Frères, a attiré ici l'attention spéciale du Saint-Père, nous lui devons conséquemment tous nos encouragements. En effet, parmi cette perpétuelle et luxuriante floraison d'œuvres de bienfaisance et de charité, qui émaillent le champ de l'Eglise Catholique, il n'en est peut-être pas qui ait une portée sociale plus grande et plus élevée. Le but des Conférences est la sanctification de leurs membres par le soin temporel et spirituel des pauvres. Cette œuvre est une des plus belles manifestations de la charité de Jésus-Christ. Regardez, en effet, le cercle qu'elle embrasse. Ce n'est pas seulement une classe d'indigents, ce sont tous les indigents. Ce n'est pas seulement une situation du pauvre, un côté de sa misère, une période de sa vie; c'est le pauvre en toutes ses pénibles situations, c'est le malheureux à tous les moments de son existence, c'est l'ensemble si varié et si étendu des misères humaines. Le Conférencier de Saint-Vincent-de-Paul prend le pauvre à son berceau, développe ses forces naissantes, soutient ses premiers pas; il lui procure l'éducation et l'instruction, le forme au travail, lui prépare une place au banquet de la société; dans les luttes de la vie, il est là pour le soutenir, il le relève de ses chutes, l'encourage au bien, l'affermir dans le succès, et le rassure dans ses craintes; et lorsque les jours du pauvre seront sur leur déclin, lorsque ses pas s'achemineront vers la tombe, c'est encore sur le fils de Saint-Vincent-de-Paul qu'il s'appuiera, c'est en lui qu'il puisera la force dont il a besoin pour les dernières épreuves et pour les combats des derniers moments. La mort même n' sera pas le terme de ces sollicitudes du disciple d'Ozanam pour le membre souffrant de Jésus-Christ.

Il faut encore à ce dernier les prières de l'Eglise, les cérémonies si consolantes du culte sacré, puis le repos dans une terre bénite, à l'ombre de la croix qui a sauvé le monde et qui protège l'empire de la mort : tout cela lui sera donné au nom de Celui qui, possédant toutes les richesses, a voulu n'être pauvre et n'avoir pas où reposer sa tête.

C'est ainsi, Nos Très Chers Frères, que la Société de Saint-Vincent-de-Paul, par la grande variété de ses œuvres, embrasse toute l'existence du pauvre, et c'est dans l'accomplissement de ces dévouements sublimes que ses membres trouvent leur sanctification et leur mérite si excellent devant Dieu. Nous ne saurions trop vous exhorter, à l'exemple du Souverain-Pontife, à fonder ou à entretenir les Conférences au milieu de vous ; tenez à honneur de faire vous-mêmes partie de ces Conférences, au degré de zèle et d'action que comportent les exigences de votre état.

### 3° Les œuvres ayant trait à l'éducation de la jeunesse et à la formation du Clergé.

Nos Très Chers Frères, en présence des envahissements aujourd'hui constants du pouvoir civil dans le domaine de l'éducation, à la vue des efforts que l'on fait pour bannir la religion de l'enseignement, on comprend la sagesse et l'opportunité de ces paroles du Souverain-Pontife : « Nous recommandons avec une nouvelle instance à votre foi et à votre vigilance la jeunesse, qui est l'espoir de la société ». Il devient aussi nécessaire de vous rappeler en peu de mots, la doctrine de l'Eglise en cette matière si grave de l'éducation.

L'éducation est la formation de l'homme, c'est-à-dire le développement de ses facultés physiques, morales et intellectuelles.

La loi naturelle fait un devoir aux parents, qui ont donné le jour aux enfants, de leur donner aussi l'éducation. La loi chrétienne donne à l'Eglise la charge de veiller à ce que les parents remplissent leur devoir à cet égard. L'Etat a le devoir de protéger l'Eglise et les parents dans l'accomplissement de cette œuvre.

Les devoirs et les obligations des parents, de l'Eglise et de l'Etat en matière d'éducation, s'harmonisent donc parfaitement dans un exercice simultané.

En second lieu, la formation de l'homme doit être en rapport avec sa fin.

Or la fin de l'homme, c'est Dieu.

Donc, la religion, qui exprime ce rapport de l'homme avec Dieu, est essentielle à l'éducation : l'éducation sans religion n'est pas l'éducation.

Si l'Etat se fait éducateur, il usurpe les fonctions des parents ; s'il s'empare de la direction de l'éducation, il usurpe les fonctions de l'Eglise.

« Si un gouvernement », dit son Eminence le Cardinal Manning, « rejetant toute religion de son action publique et de l'éducation populaire, s'arroge néanmoins le droit de s'ingérer dans ce qui concerne les écoles, leurs maîtres et leurs livres, il y a là une tyrannie et de toutes la moins supportable ; c'est la tyrannie pédagogique. Dans un tel système l'Etat ne s'est pas seulement soustrait à l'influence sacerdotale, il a usurpé les droits des parents ; c'est la double usurpation de la mission de l'Eglise et de l'autorité des pères et des mères. »

Voilà, Nos Très Chers Frères, les vrais principes à suivre dans l'éducation de la jeunesse.

Parents chrétiens, veillez avec un soin jaloux à ce que vos obligations sous ce rapport soient parfaitement remplies. Formez de bonne heure le cœur de vos enfants à la pratique de la vertu, et éclairez leur intelligence par les enseignements de la religion et de la morale chrétienne. Après avoir donné vous-mêmes, avec toute l'attention dont vous êtes capables, l'éducation du foyer domestique, lorsque vous devrez confier à des maîtres ou maîtresses le soin de continuer cette œuvre, ne souffrez de la part de ces remplaçants de vous-mêmes rien qui soit contraire aux règles d'une éducation vraiment chrétienne. Pour la direction en toute cette œuvre, laissez toute liberté à l'Eglise dans la personne de ses pasteurs.

« L'Eglise ne revendique la direction de l'éducation, que parce que celle-ci est dans son essence la formation religieuse des enfants sous l'influence de la loi et de la morale chrétienne » (Cardinal Manning).

Il est évident que vous ne devez pas reculer devant les sacrifices d'argent nécessaires pour procurer à vos enfants de bonnes écoles, tenues avec ordre et piété, où ils se prépareront à devenir de bons sujets pour la société, et en même temps des élus pour le ciel, *Adolescens, juxta viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab eâ*. Le jeune homme suit sa voie : lors même qu'il sera vieux, il ne s'en écartera pas (Prov. 22-6).

Dans le but de mieux remplir le désir du Saint-Père, en ce qui concerne cette œuvre de l'éducation, comme aussi son désir relativement à

la formation du clergé. Nous appelons toute votre attention sur une association que nous avons à cet effet établie au milieu de vous : l'association de Saint-François-de-Sales. Cette association « est pour les pays catholiques ce qu'est la Propagande de la Foi pour les pays infidèles, ou, si l'on veut, une sorte de Propagation de la Foi à l'intérieur, suivant un mot de Pie IX, qui l'a particulièrement approuvée et bénie ».

« Elle poursuit son but, aidée par les prières des associés, et par une légère contribution pécuniaire de leur part, en fondant, soutenant et développant les œuvres qui ont pour objet l'éducation chrétienne de la jeunesse, en combattant la mauvaise presse par la diffusion des bons livres, etc., etc., suivant les besoins des lieux. »

Dans ce diocèse, nous l'avons spécialement établie dans le but de soutenir le Grand Séminaire, et d'aider les ecclésiastiques pauvres à poursuivre leurs études théologiques. Tous les catholiques du diocèse sont donc grandement intéressés à cette œuvre, car il leur importe beaucoup, surtout dans le temps présent, d'avoir au milieu d'eux des prêtres aussi remarquables par leurs lumières que par leur vertu. La contribution de dix centins par année que nous vous demandons pour cela, vous paraîtra un bien léger sacrifice, si vous considérez l'importance du résultat que vous obtenez par ce moyen, et les nombreuses faveurs spirituelles que vous recueillez en retour de votre générosité.

#### 4° La ligue de prières et d'action.

Enfin, Notre Très Saint-Père le Pape, rappelant que « nos communs labours pour arracher du champ du Seigneur les semences pernicieuses, qui y ont été jetées, seraient tout à fait impuissants si, du haut du ciel, le Maître de la vigne ne secondait nos efforts, » invite tous les gens de bien à s'unir entr'eux, à l'instar des ennemis de l'Église, et à former « une immense coalition de prières et d'efforts ».

Cette ligue de prières, Nos Très Chers Frères, est déjà organisée parmi vous ; c'est la Ligue du Cœur de Jésus, l'Apostolat de la Prière.

Son but se trouve exprimé dans sa devise : *Adveniat regnum tuum*, que votre règne arrive ; que le règne de Dieu se maintienne et se développe là où il existe déjà ! qu'il reparaisse là où il a été renversé ! qu'il naisse enfin là où il n'a pas encore versé ses bienfaits !

L'amour du Cœur de Jésus est le principe de la rédemption du monde

*Propter nimiam charitatem suam, quâ dilexit nos* (Eph. 2-4); il est aussi le principe de notre sanctification, *Semper vivens ad interpellandum pro nobis* (Hebr. 7-25). Le Cœur de Jésus vit au plus haut des cieux, à la droite du Tout-puissant; il vit au saint tabernacle, dans le sacrement de son amour; et il intercède constamment, auprès de Dieu le Père, pour le salut du genre humain.

L'Apostolat de la Prière réunit ses associés autour du Cœur de Jésus; et là, unissant leurs vœux à sa prière divine, ces âmes ferventes intercèdent avec lui pour la grande cause du monde. Elles offrent non seulement leurs soupirs ardents, mais encore leurs actions, leurs souffrances de chaque moment, l'ensemble de leurs journées et de leur vie. Ces mérites, quoique faibles en eux-mêmes, deviennent tout-puissants par leur union avec les souffrances et les mérites infinis du Cœur adorable de Jésus, et il en résulte une force d'intercession dont la puissance n'a pas de bornes.

L'Apostolat fait encore de ses associés autant d'amis du Cœur de Jésus, et en vertu de cette amitié, qui identifie leurs intérêts avec ceux du Sauveur, ils deviennent autant d'apôtres pour répandre partout le feu de l'amour divin, *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur* (Luc, 12-49). Ils prennent en main la cause du divin Cœur, la défendent contre leurs propres ennemis intérieurs, et la soutiennent de leur zèle et de leur influence, auprès de leurs familles, de leurs parents, de leurs amis, de tous ceux avec lesquels ils entrent en rapport.

L'Apostolat, au moins dans son premier degré, le seul essentiel, a cela de particulier qu'il n'impose pas à ses membres de nouvelles pratiques de piété proprement dites; mais il s'approprie toutes celles qui existent déjà, et les tourne vers son but, sans rien enlever de leur caractère et de leur but particuliers. C'est un esprit qui anime tout d'une nouvelle vie, celle de l'amour divin; c'est une intention qui dirige toutes les œuvres du chrétien vers la gloire de Dieu, le triomphe de l'Eglise et le salut du monde; c'est un motif qui fait de notre vie entière une prière et une prière apostolique. Offrir chaque jour toutes ses actions, ses prières et ses souffrances aux intentions du Cœur de Jésus: voilà la seule pratique essentielle; y joindre une dizaine de chapelet aux mêmes intentions: voilà la condition du second degré; la Communion réparatrice une fois la semaine ou le mois: voilà le troisième degré.

En vertu de l'union de toutes les œuvres qu'il opère dans le Cœur du

divin Sauveur, il fait appliquer à la lettre cette parole de l'Apôtre saint Paul, qui est le résumé de la vie chrétienne : *Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite.* « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez toute autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu » (1 Cor. 10-31).

En nous unissant à Jésus-Christ par l'intention de l'esprit et par le désir du Cœur, et surtout en nous incorporant à Lui par la sainte communion, il nous rend effectivement ses membres vivants, *Membra sumus corporis ejus* (Eph. 5-30) ; de même qu'en nous faisant travailler en Jésus-Christ au bonheur de nos semblables, il nous fait réellement membres les uns des autres, *Sumus invicem membra* (Eph. 4-25).

Au reste l'Apostolat réunit dans son objet le Cœur Sacré de Jésus, le Cœur Immaculé de Marie, et Saint-Joseph, ami du Sacré-Cœur, c'est-à-dire la Sainte Famille tout entière, qui, en ces derniers temps, revient sur notre terre désolée, pour y présenter de nouveau le type de la famille, et reconstituer ainsi la société chrétienne.

Soyez tous, Nos Très Chers Frères, dans ce corps d'élite de l'armée du Seigneur, dans cette Ligue du Cœur de Jésus, qui compte aujourd'hui plus de treize millions d'associés, répandus par tout le monde ; soyez-y au moins dans son degré essentiel, qui ne vous impose en réalité d'autre obligation que vos obligations de chrétiens, auxquelles vous ajoutez par une simple intention un caractère apostolique.

A cette union de prières dans le Cœur de Jésus, il faut, pour répondre aux vues et au désir du S. Père, joindre « une coalition d'efforts ». Comment doit-elle s'opérer ?

« L'œuvre est immense », dit le Pontife Suprême en s'adressant aux Evêques du monde entier ; « pour l'accomplir, vous aurez avant tout l'aide de la collaboration de votre clergé, si vous donnez tous vos soins à le bien former et à le maintenir dans la perfection de la discipline ecclésiastique et dans la science des saintes lettres ».

« Toutefois », ajoute-t-il, « une cause si belle et d'une si haute importance appelle à son secours le dévouement intelligent des laïques, qui unissent les bonnes œuvres et l'instruction à l'amour de la religion et de la patrie. Mettez en commun les forces de ces deux ordres, et donnez tous vos soins à ce que les hommes connaissent à fond l'Eglise catholique et l'aiment de tout leur cœur ».

Le programme est bien tracé, Nos Très Chers Frères, c'est l'union de vos efforts à ceux de votre clergé et de votre évêque. L'Evêque est dans son diocèse le Représentant du Pape ; les prêtres sont ses aides. Un



peuple uni à son clergé, rattaché par lui à son Evêque, et par son Evêque au Pape : voilà la condition véritable de toute vraie portion du troupeau de Jésus-Christ. Voilà aussi la condition du succès dans la lutte pour le bien.

Pour vous qui êtes une portion du peuple Canadien, l'expérience revêt ici une autorité spéciale. Qui a fait surtout le peuple canadien fort et puissant comme il l'est ? Qui l'a pris à son berceau, l'a fait grandir, l'a soutenu à travers les obstacles qu'il a eu à rencontrer et les persécutions qu'il a subies ? Qui a sauvé sa nationalité du naufrage, en sauvegardant sa religion, sa langue et ses institutions ? L'examen impartial de l'histoire répond : ce sont ses missionnaires, ses évêques et ses prêtres.

Aujourd'hui que notre société, engagée dans la voie des sociétés européennes, est exposée aux mêmes dangers et en face des mêmes périls, il faut chercher le salut où nous l'avons toujours trouvé, dans l'union du peuple avec son clergé.

Restez donc, nos Très-Chers Frères, bien attachés à vos pasteurs ; suivez fidèlement leur direction ; secondez les efforts de vos prêtres dans les œuvres qu'ils entreprennent, dans les causes dont ils se font les défenseurs, vous rappelant toujours que le dévouement à vos plus chers intérêts préside à leurs travaux, et qu'ils reçoivent eux-mêmes de l'autorité supérieure une direction sûre et efficace.

Outre les œuvres que nous avons déjà mentionnées, et qui vous concernent d'une manière spéciale, nous devons vous en recommander encore une autre, dont l'importance ne saurait vous échapper : nous voulons parler de la bonne presse.

La presse est dans notre temps une grande puissance, et l'une des forces sociales les plus actives. Mise au service du mal, elle exerce les plus tristes ravages dans la société ; tournée au bien, elle produit les plus consolants résultats.

Si vous devez rejeter loin de vous les mauvais journaux, et tous les livres et brochures qui offensent la foi et les mœurs ; si vous devez de même bannir de votre compagnie et de vos familles, les publications à tendances dangereuses, les feuilles sans couleur religieuse, trop légères et d'une morale relâchée ; par contre, devez-vous encourager les bons journaux et les saines publications, qui s'appliquent à répandre partout la lumière de la vraie doctrine, et à faire obstacle au progrès du mal.

Pie IX a déclaré la presse catholique une « œuvre pie », qui demande encouragement et support comme toutes les œuvres de ce genre.

Léon XIII, dans une audience, en date du 23 février 1879, a prononcé ces paroles : « Puisque c'est une coutume universellement répandue, et qu'il y a nécessité, pour ainsi dire, de publier des journaux, les écrivains catholiques doivent travailler surtout à appliquer à la société civile et à la défense de l'Eglise les moyens employés par les ennemis pour la perte de l'une et de l'autre ».

C'est assez dire, Nos Très Chers Frères, que vous ne devez pas fermer les yeux sur une œuvre qui est devenue d'une si grande utilité, et qui souffre en même temps des difficultés si nombreuses. Nous croyons devoir vous répéter ici quelques-unes des paroles que les évêques des Etats-Unis, réunis récemment à New-York, adressaient à leurs ouailles à ce sujet : « Nous avons plusieurs journaux et revues catholiques ; mais combien le soutien qu'on leur accorde est insignifiant ».

« Vous vous plaignez souvent du manque d'intérêt de ces publications ; mais à qui la faute ? Encouragez davantage les éditeurs et les écrivains par votre patronage, et ils seront bien vite en état de vous fournir une lecture plus intéressante ?...

« Si chaque famille catholique s'abonnait à un ou deux journaux catholiques, vos enfants sauraient comment répondre aux objections spécieuses qu'on formule souvent contre leur foi, les difficultés seraient résolues et les doutes écartés. Il n'y a pas de famille assez pauvre pour ne pas pouvoir s'abonner, en faisant un peu d'économie au besoin, au moins, à un journal catholique. »

Enfin, Nos Très Chers Frères, l'heure actuelle est digne de votre plus sérieuse attention. Le Vicaire de Jésus-Christ, gardien de la vérité et de l'ordre dans le monde, a élevé la voix pour signaler le danger et imprimer le commandement ; soyons dociles à ses volontés.

Il désigne des ennemis, et prescrit de les combattre ; répondons sans hésiter à son appel.

La vie de l'homme sur la terre est un combat continuel, *Militia est vita hominis super terram* (Job 7-1) ; aujourd'hui plus que jamais tout chrétien doit être soldat et lutter vaillamment pour les droits de l'Eglise et de Dieu. Les armes avec lesquelles on est toujours victorieux, sont la prière dans la confiance en Dieu, la parole dans la vérité, et l'action dans la justice ; le bouclier qui préserve de tous les coups, c'est la patience. Combattons ainsi jusqu'au jour où il plaira au Souverain Maître de la vie de nous rappeler à Lui, et de nous mettre en possession de la récompense promise à ceux qui auront été fidèles jusqu'à la fin. Puissions-nous alors répéter en toute justice avec l'Apôtre saint Paul :

*Bonum certamen certavi, j'ai combattu le bon combat, cursum consummavi, j'ai terminé ma course, fidem servavi, j'ai conservé la foi (2 Tim. 4-7) ; il ne me reste plus qu'à recevoir la couronne de justice, que le Seigneur m'a promise pour le jour de son jugement. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus iudex. (2 Tim. 4-8).*

Sera le présent mandement lu et publié en deux ou trois parties au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, les premiers dimanches après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, en notre Palais Episcopal, sous notre seing, le sceau du Diocèse et le contre seing de notre Vice-Chancelier, le vingt-neuvième jour du mois de mai, mil huit cent quatre-vingt-quatre, en l'octave de l'Ascension de Notre-Seigneur.

† L.-F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

(L. † S)

Par ordre,

J.-F. BÉLAND, Ptre,  
Vice-Chancelier.

## CONFÉRENCES DE Mgr L.-F. LAFLÈCHE

A LA CATHÉDRALE DES TROIS-RIVIÈRES SUR L'ENCYCLIQUE « HUMANUM GENUS »  
DE LÉON XIII, EN 1885

### I. De l'autorité des documents pontificaux.

*Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.*

« La foi vient donc de ce que l'on a entendu, et l'on a entendu parce que la parole de Jésus-Christ a été prêchée. » Rom. X. 17.

MES FRÈRES,

Le pontife de Rome vient de parler encore une fois à la Ville et à l'Univers. Comme toujours, de tous les points de la terre on a porté attention à sa parole : les uns l'ont écoutée pour s'y soumettre humblement, les autres pour la repousser et la maudire, mais personne n'y est resté indifférent. Nous sentions un grand besoin de cette parole : le mal est organisé aujourd'hui comme il ne l'a été à aucun des âges de l'Eglise ; l'erreur a des moyens de propagation les plus puissants et les plus nombreux dont elle ait jamais joui : les forces catholiques attendaient donc un mot de ralliement, une direction, un jet de lumière, car le combat est terrible et les ténèbres sont profondes dans bien des âmes.

C'est Jésus-Christ qui nous parle par la bouche du Pontife Romain ; celui qui est la *voie* doit nous diriger, celui qui est la *vérité* doit enseigner, celui qui est la *vie* doit se communiquer sans cesse.

Dans nos temps si troublés, il y a une société qui s'enveloppe de ténèbres, qui se couvre du manteau de l'hypocrisie, et qui cherche à s'introduire partout, même au sein des familles chrétiennes, pour faire la

guerre à Dieu et à son Christ ; on appelle cette société la Franc-maçonnerie.

C'est contre cette société perfide que le Saint-Père vient de jeter le cri d'alarme. Il veut que nous la dénoncions, que nous la fassions connaître telle qu'elle est, afin qu'elle soit haïe et méprisée de toutes les âmes honnêtes. Mais de plus il veut que nous fassions connaître l'Église Catholique, afin que les chrétiens apprennent à aimer l'épouse de Jésus-Christ, et qu'ils ne cherchent pas ailleurs les secours et les consolations dont ils ont besoin. Cette encyclique désignée sous le nom de *Humanum Genus* est datée du 20 avril 1883.

Le 10 mai de la même année, la Sacrée Congrégation du Saint-Office adressait aux Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques, par ordre de Sa Sainteté, une instruction leur traçant la manière dont ils devaient exécuter les prescriptions de l'Encyclique *Humanum Genus*. « L'intention de Sa Sainteté », y est-il dit, « est que l'Encyclique soit publiée avec le plus grand zèle, afin que tous les chrétiens comprennent quel terrible poison circule parmi eux, quelle perte menace eux et leurs enfants, s'ils ne prennent pas les précautions opportunes. »

Enfin, dans une lettre du 28 septembre dernier, adressée à Mgr l'Archevêque de Québec, le Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande faisait connaître la résolution suivante du Saint-Office : « La même Sacrée Congrégation du Saint-Office m'a chargé de vous communiquer sa résolution contenant les dispositions que Vous et Vos Vénérables Collègues devez observer ; savoir : que tous les évêques fassent exécuter ce que Notre Très Saint-Père le Pape a inculqué dans l'Encyclique *Humanum Genus* et ce qui est proposé dans l'instruction de la Suprême Congrégation du Saint-Office du 10 mai 1884. » Ces injonctions répétées nous font bien voir combien se méprenaient ceux qui ont prétendu que l'Encyclique n'urgeait pas dans notre pays, à raison du peu d'influence, disaient-ils, qu'y exerce la société des francs-maçons.

Nous avons déjà commencé à accomplir les désirs du Souverain Pontife par une lettre Pastorale qui a été lue dans toutes les parties du diocèse ; mais, pour entrer plus amplement dans les intentions de notre auguste Chef, nous avons résolu de commenter du haut de cette chaire l'admirable Encyclique *Humanum Genus*.

Avant de commencer nos Conférences, cependant, il faut examiner quelle est la nature et quelle est l'autorité du document que nous voulons vous expliquer. Quelle foi mérite-t-il auprès des chrétiens ?

Nous allons établir l'autorité de l'enseignement de l'Église, ensuite

l'autorité de l'enseignement du Pape, et alors nous pourrions dire quelle est la nature et quelle est l'autorité du document que nous avons en main pour vous l'expliquer.

Le Verbe Éternel, la seconde personne de la Sainte Trinité, est venu sur la terre, dans son infinie miséricorde, il a pris un corps et une âme semblables aux nôtres, il s'est fait l'un de nous. Durant sa carrière publique, il enseignait la vérité et il pardonnait les péchés, c'étaient ses deux œuvres par excellence. Enfin il est mort sur une croix, et par cette mort il nous a mérité la grâce du salut.

Pour faire partager à tout l'univers la grâce de la rédemption, pour perpétuer dans tous les pays et dans tous les temps ces deux œuvres qu'il avait commencées lui-même, savoir la prédication de la vérité et le pardon des péchés, il a établi une société dont il a voulu être le chef et qu'il a appelée son *Eglise*. Les apôtres furent les premiers membres de cette Eglise, et Jésus-Christ choisit parmi eux un chef qui devait commander sous lui, saint Pierre.

L'Eglise ainsi constituée était évidemment infallible comme société enseignante, puisque Jésus-Christ, son chef, sa tête, ne pouvait se tromper et ne pouvait vouloir tromper personne. Quand elle liait les pécheurs, ils étaient liés, quand elle les déliait, ils étaient déliés, car son chef, Jésus avait tout pouvoir au ciel et sur la terre.

Qu'elle était admirable cette société ! jamais on n'avait entendu dire qu'une société d'hommes eût joui de pareils privilèges, mais aussi on n'avait pas encore vu de société constituée par un Dieu, et dont ce Dieu voulût lui-même être le chef et la tête.

Mais après l'Ascension de Notre-Seigneur, qu'est-elle devenue cette église ? Est-elle tombée au rang des sociétés humaines ordinaires, qui peuvent se tromper, qui se trompent en effet, que Satan mène et ramène sur les chemins de l'erreur ? J'en suis sûr, vous avez trop de bon sens pour admettre une telle monstruosité,

Jésus-Christ n'est pas un homme faible et changeant comme nous, qui se mette à la tête d'une société aujourd'hui et l'abandonne le lendemain, avant même qu'elle ait commencé sérieusement son œuvre. Puisqu'il avait élevé son Eglise jusqu'au ciel, il ne l'a pas laissée tomber dans la boue quand il est entré dans sa gloire.

Jésus-Christ a constitué son Eglise de manière qu'elle donnât un enseignement infallible aux hommes ; il ne l'a donc pas constituée pour quelques jours seulement ; ce qu'elle était à son commencement elle a continué à l'être, et elle le sera tant qu'il y aura des hommes à sauver.

Mais enfin, dira-t-on, il y a eu un changement, puisque l'humanité de Notre-Seigneur a quitté cette terre.

Le corps humain de Notre-Seigneur est monté au ciel, mais il n'y a pas eu de changement pour l'Eglise, Jésus-Christ est resté à sa tête, et il y est encore aujourd'hui, et il y sera jusqu'à la fin des siècles.

Comment y est-il ? Par son Saint-Esprit. Voilà pourquoi on disait dans le premier concile : *il a paru bon au Saint-Esprit et à nous.*

Jésus-Christ est donc toujours le chef de l'Eglise Catholique, et il continue à la rendre infaillible.

S'il n'en était pas ainsi, mes Frères, la Loi de grâce serait inférieure à la Loi ancienne. Le peuple Hébreu recevait un enseignement infaillible, car Dieu lui-même était l'auteur de la loi de ce peuple, et venait parler dans le Tabernacle. Dieu parlait aussi par la bouche de ses prophètes. Il en était ainsi, mes frères, et la véritable Eglise de Dieu, le chef-d'œuvre de sa miséricorde, n'aurait qu'un enseignement humain et trompeur ! Nous qui vivons sous la loi de Jésus-Christ, nous aurions à porter envie aux anciens hébreux ! Cela est impossible.

Si l'Eglise pouvait se tromper sur un seul point, il n'y aurait plus aucune certitude pour les âmes : car à chaque dogme qu'elle nous proposerait, nous pourrions toujours dire : elle peut se tromper, or c'est peut-être en ce moment, c'est peut-être sur ce point qu'elle se trompe.

Les âmes seraient donc livrées irrémédiablement au doute. L'enseignement de Jésus-Christ a toujours eu un caractère tout opposé à celui-là : notre divin Sauveur parlait avec une autorité souveraine, et Dieu n'a jamais aimé les âmes chancelantes.

Eglise de Jésus-Christ, mets donc sur ta tête ce diadème de l'infaillibilité qui ne convient à aucune autre société sur la terre. Règne sur les âmes, règne sur les intelligences, règne sur les volontés. Quand tu parles, c'est Jésus-Christ qui parle, quand tu pardonnes, c'est Jésus-Christ qui pardonne ; or, Jésus est tout-puissant, Jésus ne peut se tromper.

Dans l'enseignement de l'Eglise, je suis dans une citadelle inexpugnable ; je suis sur le rocher que les vagues de l'erreur ne peuvent ni entamer ni ébranler.

C'est la Bible, s'écrie le Protestant, c'est la Bible seule qui a cette infaillibilité dont vous nous parlez.

Arrêtez, ô Frères-séparés ; laissez-nous développer tranquillement notre argumentation, vous serez assez vite confondus.

L'Eglise se mit donc à enseigner tous les hommes, et à les baptiser au.

nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. C'est l'enseignement verbal qu'elle donnait, son divin Maître ne lui en avait pas prescrit d'autre. Son enseignement était certainement infallible, et cependant il n'y avait pas encore de Nouveau Testament écrit, Notre-Seigneur n'ayant pas jugé à propos de confier au papier un seul mot de sa doctrine sainte. Où seriez-vous, Frères-séparés, si l'Eglise n'eût jamais constaté l'inspiration des Ecrivains sacrés? Votre erreur serait dans le néant d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

L'Eglise annonçait donc la vérité au monde : or, parmi ceux qui enseignaient et gouvernaient le troupeau de Jésus-Christ, il y en eut quatre qui voulurent fixer par l'écriture une partie de cet enseignement qu'ils avaient donné de vive voix, et ils écrivirent les quatre Evangiles. Ce n'était pas nécessaire pour le salut du monde, mes frères, mais c'était un grand bienfait : la connaissance de Jésus-Christ se répandit ainsi plus sûrement et plus rapidement.

Saint Luc, qui avait déjà écrit l'un des Evangiles, écrivit aussi les Actes des Apôtres après l'Ascension de Jésus-Christ. Saint Pierre, saint Paul, saint Jean, saint Jacques et saint Judes écrivirent des lettres que les fidèles conservèrent avec un soin religieux, et saint Jean écrivit sa sublime Apocalypse.

Or, l'Eglise qui continuait à enseigner le monde, décida que les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les Epttres ou lettres dont je viens de parler, et l'Apocalypse avaient été écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, absolument comme les Prophéties, les Livres de Moïse et les Livres Sapientiaux ; elle ne pouvait se tromper sur un point de cette importance, ces livres occupèrent donc un rang à part, et formèrent le Nouveau-Testament ou deuxième partie de la Bible.

La première partie de la Bible renferme la loi de Moïse et toutes les prophéties concernant le divin Rédempteur. Ces livres accuseront éternellement le peuple déicide, car Notre-Seigneur Jésus-Christ y est désigné d'une manière tellement frappante, qu'on ne pouvait s'y tromper. Et cependant par un aveuglement sans exemple, et par une permission expresse de la divine Providence, les juifs sont encore aujourd'hui les gardiens fidèles de ces livres : ils les conservent avec un soin jaloux, et ils rendent ainsi, sans le vouloir, un témoignage incontestable à la divinité de celui qu'ils ont crucifié.

Nous prouvons la divinité de Jésus-Christ par l'Ancien Testament, mais nous ne prouverons pas *à priori* l'autorité de l'Eglise ni son infallibilité par le Nouveau Testament. La raison en est facile à saisir :



c'est l'Eglise elle-même qui nous a donné le Nouveau-Testament, et c'est par elle seule que nous pouvons connaître la valeur et l'autorité de ce livre divin. L'autorité de l'Eglise précède pour nous l'autorité du Nouveau Testament ; *je ne croirais pas à l'Evangile*, dit saint Augustin, *si l'autorité de l'Eglise ne me portait à y croire*. Comment donc prouver que l'Eglise a été fondée par J.-C. ? La fondation de l'Eglise par Jésus-Christ, c'est un fait qui remplit le monde : il s'impose à l'intelligence comme les rayons du soleil s'imposent à l'œil de l'homme. C'est un fait divin portant avec lui son évidence.

Puisque notre divin Sauveur a fondé une Eglise pour continuer son enseignement jusqu'à la fin des siècles, cette église est nécessairement infaillible, car l'infailibilité est le caractère essentiel de l'enseignement divin.

Ainsi, nous ne tombons pas dans le cercle vicieux dont les protestants nous ont accusés tant de fois : nous ne prouvons pas l'Eglise par la Bible et la Bible par l'Eglise. Mais maintenant que nous avons le Nouveau-Testament et que, sur l'autorité de l'Eglise, nous le reconnaissons comme la parole de Dieu, nous pouvons bien le prendre pour base d'argumentation, et démontrer ainsi d'autres vérités bien importantes.

L'Eglise est infaillible ; mais cette infailibilité ne réside-t-elle que dans l'ensemble de l'Eglise ? Faut-il que tous les pasteurs soient réunis pour pouvoir annoncer la parole de vérité sans crainte d'erreur ?

J'ouvre le Nouveau Testament, et je trouve au chapitre vingt-deuxième de l'Evangile selon saint Luc ces paroles remarquables : « Simon, Simon, Satan a demandé à vous cribler *tous*, comme on crible le froment : mais j'ai prié pour toi *en particulier*, afin que ta foi ne défaille point : lors donc que tu auras été converti, confirme tes frères » (Luc xxii, 31, 32). Quand Notre-Seigneur Jésus-Christ adresse une prière à son Père, il est nécessairement exaucé ; il a dit lui-même : *pour moi je sais que vous m'exaucez toujours* ; eh bien ! il a demandé d'une manière expresse que la foi de saint Pierre ne faillît jamais, donc maintenant la foi de saint Pierre ne peut plus faillir. Pour avoir la vérité d'une manière infaillible, nous ne sommes donc pas obligés d'attendre que l'Eglise nous parle dans un concile général : il suffit que le successeur de Pierre ouvre la bouche, qu'il exerce sa charge de docteur de l'Eglise universelle, alors il ne pourra se tromper dans son enseignement.

Les autres pasteurs, ses frères dans l'épiscopat, peuvent errer dans la foi, mais pour que l'Eglise n'ait rien à craindre, Pierre est chargé de les confirmer. Celui qui est chargé par Dieu de confirmer les autres dans la foi, n'est certainement pas chancelant lui-même.

En fondant son admirable Eglise, Jésus-Christ a fait comme le sage architecte qui bâtit sa maison sur le roc, de manière que ni la violence des tempêtes, ni le soulèvement des flots ne puissent l'ébranler. Aussi, quand il vit pour la première fois celui qu'il voulait choisir pour être le fondement et le chef de son Eglise, changea-t-il mystérieusement son nom de Simon en celui de Pierre. Plus tard, lorsque Pierre eut fait le premier cette solennelle confession de la divinité de Jésus-Christ : « Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant, » Jésus lui adressa ces paroles étonnantes, et dans sa personne à tous ses successeurs dans le gouvernement de l'Eglise : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; je te donnerai les clefs du royaume des cieux ; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux » (Matt. xvi, 18, 19). On peut persécuter saint Pierre, on peut le dépouiller de ses propriétés, on peut le traiter en exil, un vil soldat peut le frapper comme on a frappé son divin Maître, on peut même le faire expirer sur un gibet d'ignominie ; mais lui faire enseigner l'erreur, jamais ! La pierre fondamentale de l'Eglise ne peut être ébranlée.

Malgré l'évidence des textes de l'Ecriture Sainte, quelques théologiens mal inspirés voulurent mettre en doute l'infaillibilité personnelle du pape ; ils trouvaient exorbitant de reconnaître un pareil privilège à un homme seul, et ils réservaient cette prérogative à l'Eglise réunie en concile. Eh bien ! cette Eglise s'est réunie autour du vénéré Pie IX de sainte mémoire ; les chemins de fer, les bateaux à vapeur ont transporté des quatre points cardinaux les évêques au centre de la catholicité, et le Vatican a contemplé l'assemblée la plus imposante qui se fût peut-être jamais vue dans le monde ; or là, au milieu de la joie universelle, le Concile a proclamé que le Pape, quand il définit *ex-cathedra* une doctrine sur la foi ou sur les mœurs, jouit personnellement du privilège de l'infaillibilité. En ma qualité d'évêque des Trois-Rivières, j'ai participé moi-même à cette définition solennelle, et c'est un événement qui comptera toujours parmi les plus beaux et les plus chers souvenirs de ma vie. Jésus-Christ avait bien dit qu'il ne nous laisserait pas orphelins : son Esprit est donc toujours au milieu de nous ; il inspire tous les successeurs

de saint Pierre, et sans entendre les tonnerres du Sinaï, nous avons la même certitude que les anciens Hébreux sur l'enseignement des vérités de la foi et de la morale.

Le privilège de l'infailibilité confié au pilote qui conduit la barque de Pierre sur la mer orageuse de ce monde a quelque chose d'analogue à cette force mystérieuse et infailible en son genre, qui dirige toujours la boussole du marin vers le pôle magnétique et lui indique sûrement la route qu'il doit tenir, pour échapper aux écueils et arriver au port vers lequel il tend. Que les catholiques soient dans une paix profonde, la barque de Pierre vogue vers le port de la véritable vie, et elle ne déviara jamais un seul instant de sa route.

Maintenant nous pouvons dire quelle est la nature et l'autorité du grave document que nous allons vous lire et que nous nous proposons de vous expliquer.

Les documents qui viennent du Souverain Pontife ne sont pas absolument comme les Evangiles ; on ne peut pas dire que ce soient des écrits inspirés ; ils ont cependant un caractère divin. C'est une parole humaine qui a mission et autorité pour enseigner la parole divine et l'imposer à la foi de l'homme. Quand vous entendrez lire l'Encyclique *Humanum genus*, mes frères, ne croyez donc pas entendre seulement la parole d'un grand philosophe et d'un profond théologien ; ne voyez pas dans ces lignes simplement l'œuvre du génie humain : il y a beaucoup plus que cela dans cette Encyclique. C'est l'œuvre d'un homme assisté si particulièrement du Saint-Esprit, qu'il ne peut tomber dans l'erreur en vous exposant la doctrine de la foi et des mœurs. C'est la parole du Vicaire de Jésus-Christ vous annonçant avec une certitude infailible, certaines vérités qui intéressent au plus haut point votre salut éternel, et vous indiquant la conduite que vous avez à tenir pour éviter les dangers imminents auxquels vous êtes exposés, et qui peuvent vous conduire au malheur éternel.

. Quel respect ne devez-vous pas avoir pour cette parole sainte ? Avec quelle soumission ne devez-vous pas accepter son enseignement ?

. Nous vous expliquerons ce document en détail : vous tâcherez donc d'en pénétrer le véritable esprit, et vous suivrez en toute simplicité les directions qu'il vous donne pour mettre en sûreté le salut de vos âmes, dans les jours mauvais que nous traversons.

Les hérétiques ont-ils rien de comparable à cet enseignement de saint Pierre ? Le protestant vient toujours nous présenter sa bible ! Vous le savez bien, ô Frères-séparés, nous avons la Bible ; nous l'étudions et la

méditons nuit et jour ; c'est même de nous que vous l'avez prise, car vous n'êtes que d'hier. Pour nous, nous la respectons, nous savons d'où elle vient et quelle en est l'autorité ; mais vous, vous n'êtes pas même capables de prouver que la Bible, votre unique appui, est la parole de Dieu. C'est un texte que vous livrez à tous les mécréants et à tous les imposteurs, qui peuvent l'altérer et le modifier à leur guise, ainsi qu'ils l'ont déjà fait ; qui peuvent lui donner les interprétations les plus déraisonnables, sans qu'il y ait personne parmi vous qui puisse les reprendre ou les corriger. Vous avez jusqu'à soixante interprétations différentes sur les paroles de l'institution de la sainte Eucharistie : *ceci est mon corps* ; les uns disent : ces paroles signifient que le corps de Jésus-Christ est dans le pain ; les autres disent non ; ceci exprime simplement que le pain est la figure du corps de J.-C. ; d'autres donnent sans sourciller des interprétations encore plus absurdes que celles-là ; et quand vous aurez discuté bien longtemps, à quoi arriverez-vous ? à une opinion humaine et tronçonneuse, ainsi que vous l'avouez vous-mêmes ! Vous êtes au XIX<sup>e</sup> siècle, et vous demandez encore avec Pilate : qu'est-ce que la vérité ? Le Catholique s'en va trouver l'homme pour qui Notre-Seigneur a prié afin que sa foi ne défaille point ; il lui demande : comment faut-il donc interpréter ces paroles de la cène : *ceci est mon corps* ! Pierre lui répond : après ces paroles de la consécration il n'y a plus de pain, mais c'est le corps de Jésus-Christ qui est présent sous les apparences du pain. Le catholique a reçu la parole de vérité, c'est Jésus-Christ qui lui a parlé par son Vicaire, il rentre donc dans la paix. O Frères-séparés, c'est avec un sentiment de pitié profonde qu'il vous entend discuter sans but et sans fin. Lui qui marche sûrement aux rayons du soleil de justice, il vous plaint de marcher aux pâles rayons de la raison humaine et d'aller trébuchant à chaque pas.

Quelle que soit la personne que l'on place sur le siège de saint Pierre, la parole de Notre-Seigneur retentit, toujours vraie, toujours puissante : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ».

Disons-le donc, mes frères ; il fait bon d'être catholique, d'être dans la lumière et la vérité !

Notre-Seigneur s'étant rendu un jour sur le sommet du mont Thabor, avec ses disciples bien-aimés Pierre, Jacques et Jean, voulut récompenser leur foi et leur amour et pour cela il se transfigura en leur présence. Son visage parut brillant comme le soleil, et, en même temps, Moïse et Elie parurent et conversèrent avec lui.

Pierre, ébloui de ce spectacle divin, transporté de joie et de crainte, dit à Jésus : Maître, il fait bon de rester ici ; faisons-y trois tentes : une pour vous, une pour Moïse et une pour Elie. Ainsi parlait Pierre, le premier pape.

Mes frères, cette montagne élevée, où paraissent dans leur beauté et leur éclat Jésus-Christ, Moïse et Elie, l'Ancien et le Nouveau Testament, c'est la sainte Eglise Catholique. Nous qui sommes sur cette montagne, nous qui sommes environnés des splendeurs de l'enseignement infallible, nous devons nous écrier avec saint Pierre : Maître, il fait bon d'être ici !

Par des instructions spéciales, je tâcherai d'ouvrir de plus en plus vos yeux à cette pure lumière, et de vous faire estimer davantage le bonheur que nous avons d'avoir été conduits sur la sainte montagne, préférablement à tant d'autres peuples, et d'être comptés au nombre des privilégiés de Jésus-Christ. — AINSI SOIT-IL.

## II. Des deux camps qui se remarquent dans l'humanité.

*Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania ? Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum, adversus Dominum, et adversus Christum ejus. (Ps. II, v. 1 et 2).*

« Pourquoi les nations ont-elles frémi, et pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets ? Les rois de la terre se sont rassemblés, et les princes se sont joints ensemble contre le Seigneur et contre son Christ. »

MES FRÈRES,

Je vais commencer aujourd'hui à vous donner sur l'Encyclique *Humanum genus* les explications que je vous annonçais dans mon instruction de dimanche dernier.

Comme je vous l'ai fait remarquer alors, je ne ferai en cela qu'obéir aux ordres exprès du Souverain Pontife ; et ce que je cherche avec toute l'ardeur de mon âme, c'est de vous faire comprendre l'importance du grave document que notre Père commun vient d'adresser à l'univers catholique ; c'est de bien vous faire saisir la portée de ces paroles si pleines d'un enseignement profond, et si merveilleusement adaptées aux besoins de notre époque.

Quand l'erreur a amassé des nuages tellement épais qu'on ne peut plus reconnaître facilement la véritable route ; quand les passions

parlent si haut que les âmes ne peuvent plus entendre les enseignements ordinaires de la sainte Eglise, alors le souverain Pasteur élève la voix au nom du divin Maître, d'un bout de l'univers à l'autre on fait silence, et la vérité est proclamée une fois de plus pour le salut des âmes.

Dans cette Encyclique que je vais vous lire, vous entendrez donc une parole qui proclame les vérités dont les intelligences de notre temps ont besoin, et qui indique les écueils que nous avons actuellement à redouter.

Ecoutez cette parole avec tout le respect dont vous êtes capables. Ecoutez aussi avec une grande docilité les explications que votre évêque vous donnera en vertu de sa charge ; ces explications ne seront qu'un écho de la parole de vérité. — Je vais vous lire cette Encyclique par parties, et je vous donnerai à mesure les commentaires que je croirai utiles, à raison des circonstances où vous vous trouvez.

« Après que par la jalousie du démon, le genre humain s'est misé-  
 « rablement séparé de Dieu auquel il était redevable de son existence  
 « et des dons surnaturels, il s'est partagé en deux camps ennemis,  
 « lesquels ne cessent de combattre, l'un pour la vérité et la vertu,  
 « l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu et à la vérité. — Le  
 « premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable  
 « Eglise de Jésus-Christ, dont les membres, s'ils veulent lui appar-  
 « tenir du fond du cœur et de manière à opérer leur salut, doivent né-  
 « cessairement servir Dieu et son Fils unique de toute leur âme, de  
 « toute leur volonté. Le second est le royaume de Satan. Sous son em-  
 « pire et en sa puissance se trouvent tous ceux qui, suivant les funestes  
 « exemples de leur chef et de nos premiers parents, refusent d'obéir à  
 « la loi divine et multiplient leurs efforts, ici pour se passer de Dieu,  
 « là pour agir directement contre Dieu. » Le Pape s'adresse à tous les  
 Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques de l'Eglise Catholique,  
 c'est donc comme chef visible de l'Eglise et comme vicaire de Jésus-  
 Christ qu'il parle. De plus, il parle ainsi *ex-cathedrâ* sur des matières  
 qui touchent la foi et les mœurs ; donc sa parole est infallible.

Toutes les règles données dans ce vénérable document auront par conséquent le caractère de l'infailibilité. Ce qui vous y est donné comme étant la doctrine de l'Eglise, vous l'accepterez avec la même confiance que si cela venait de la bouche de Jésus-Christ lui-même. Vous reconnaîtrez comme condamnées du ciel les erreurs qui y sont condamnées, et, comme réprouvée de Dieu la société ténébreuse qui y est dénoncée et vouée à la haine des chrétiens.

Au commencement de son admirable Encyclique, notre Saint-Père le Pape constate un fait de la plus haute importance, et dont vous pouvez reconnaître la vérité de vos propres yeux, pour ce qui regarde les temps actuels : c'est que dans tous les pays et dans tous les temps, les hommes se sont toujours partagés en deux camps opposés. Non seulement Léon XIII constate ce fait, mais il indique l'origine et les causes de cette division surprenante, et il attaque par la base les principales erreurs des temps modernes. Léon XIII n'a pas été le premier à découvrir que l'humanité se partage ainsi en deux camps : ouvrez les livres de Moïse, et vous trouverez cette vérité énoncée dès les premières pages. Moïse, en effet, nous apprend que dans le premier âge du monde le genre humain était déjà partagé en deux parties : il y avait d'un côté les descendants de Seth, qui servaient Dieu avec fidélité et étaient appelés *les enfants de Dieu* ; et de l'autre les descendants de Caïn, qui s'abandonnaient à la dépravation de leur cœur et étaient appelés *les enfants des hommes*. On voit ces deux camps en face l'un de l'autre avant le déluge.

Tant que ces deux camps restèrent séparés, *les enfants de Dieu* se conservèrent assez fidèlement ; mais l'écrivain sacré constate qu'à la troisième génération, la loi de séparation fut malheureusement violée. Les enfants de Dieu contractèrent des alliances avec les filles des enfants des hommes, et la pureté de la famille se trouvant altérée dans sa source, les mœurs se corrompirent très rapidement.

Dieu parla à son serviteur Enoch et lui dit : va rappeler ces hommes au devoir, dis-leur que s'ils continuent à violer les lois de leur Dieu, ils seront punis d'une manière terrible. Malgré ces avertissements le mal continua, et il arriva un moment où toute l'humanité était corrompue. Dieu dit alors : je vais détruire l'homme, car il a corrompu ses voies : je me repens de l'avoir créé.

Dans sa grande miséricorde, Dieu donne pourtant à sa créature un répit de 120 ans : après ce terme, si les hommes ne sont pas convertis, ils seront frappés.

Ils ne firent pas pénitence, et à la fin Dieu annonça qu'il ne pouvait plus supporter la corruption qui régnait sur la terre : le déluge vint détruire l'humanité coupable.

Tels sont les faits racontés par Moïse : il y avait dès lors deux camps bien tranchés, celui des serviteurs de Dieu et celui des serviteurs de Satan.

Six cents ans plus tard, un autre écrivain sacré constate encore le

même fait : cet écrivain, c'est le saint roi David, et c'est dans un chant inspiré qu'il nous rappelle cette étrange division de l'humanité en deux parties opposées l'une à l'autre.

Il voit, lui aussi, des enfants de Dieu et des enfants des hommes. Les chefs de ces derniers forment des complots ; secouons, disent-ils, le joug que portent les enfants de Dieu ; rendons-nous libres des lois et des pratiques que le Seigneur leur impose.

David est rempli de l'inspiration prophétique ; pénétrant donc dans un lointain avenir, il voit la suite de cette lutte entre le bien et le mal, il voit le camp de Satan commandé par les grands de la terre, et il proclame la victoire du Christ, roi des enfants de Dieu.

Voici ce Psaume de David : « Pourquoi les nations ont-elles frémi, et pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets ? Les rois de la terre se sont assemblés, et les princes se sont joints ensemble contre le Seigneur et contre son Christ.

« Rompons, ont-ils dit, leurs liens, et rejetons loin de nous leur joug et leur domination.

« Mais celui qui habite dans les cieux se rira d'eux ; le Seigneur se moquera d'eux et de leurs vains projets.

« Alors ils leur parlera dans sa colère, et il les remplira de trouble dans sa fureur.

« Pour moi, j'ai été établi roi sur Sion, sa sainte montagne, afin que j'annonce ses préceptes.

« Le Seigneur l'a dit : vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui.

« Demandez-moi, et je vous donnerai les nations pour votre héritage, et j'étendrai votre possession jusqu'aux extrémités de la terre.

« Vous les gouvernerez avec une verge de fer ; et, si elles vous résistent, vous les briserez comme un vase d'argile.

« Vous donc maintenant, ô rois, ouvrez votre cœur à l'intelligence ; instruisez-vous, vous qui jugez la terre.

« Servez dans la crainte le Seigneur qui m'a choisi pour régner sur vous, et réjouissez-vous en lui avec un saint tremblement. Embrassez étroitement la discipline, de peur qu'enfin le Seigneur ne se mette en colère, et que vous ne périissiez hors des voies de la justice. Car lorsque sa colère se sera embrasée, ce qui arrivera dans peu, heureux ceux qui mettent en lui toute leur confiance ! »

Admirez, mes frères, comment dans ce magnifique psaume, David annonçait d'une manière si frappante, et près de trois mille ans d'avance



les maux de la société actuelle que Léon XIII vient de signaler dans son Encyclique. Montrez donc un peu de sagesse, Grands de la terre, qui vous êtes unis pour faire la guerre à l'Eglise de Dieu ; rendez gloire à Jésus-Christ, car je vois le temps où vous allez être brisés comme des vases d'argile.

Enfin, sous la loi chrétienne, saint Augustin ayant étudié la cause du mal dont la société était tourmentée de son temps, et ayant examiné la situation des hommes avec ce génie étonnant dont Dieu l'avait doué, vit aussi l'humanité partagée en deux camps, et il écrivit son livre admirable de la *Cité de Dieu*.

« Il y a décrit avec une grande perspicacité les deux camps sous la  
« forme des deux cités opposées l'une à l'autre soit par les lois qui les  
« régissent, soit par l'idéal qu'elles poursuivent ; et avec un ingénieux  
« laconisme, il a mis en relief, dans les paroles suivantes, le principe  
« constitutif de chacune d'elles : Deux amours ont donné naissance à  
« deux cités ; la cité terrestre procède de l'amour de soi porté jusqu'au  
« mépris de Dieu ; la cité céleste procède de l'amour de Dieu porté jus-  
« qu'au mépris de soi » (Encycl.).

Tels sont les trois hommes qui, avant Léon XIII, ont établi l'importante vérité dont nous parlons : Moïse, législateur des Hébreux, David, qui a fait arriver la nation juive à l'apogée de sa puissance, saint Augustin, l'un des plus grands génies qui aient honoré l'humanité.

Mais quelle est donc l'origine, quelle est la cause de cette division dans l'espèce humaine ? Le pape nous répond que cette division remonte à l'origine même de l'humanité, et qu'elle a été causée par le péché du premier homme.

Dieu avait fait la race humaine pure et sainte, mais notre premier père et notre première mère l'ont viciée dans sa source en désobéissant à leur Créateur.

Depuis ce temps, il y a deux hommes en nous : la loi de Dieu et la loi des passions sont dans une lutte continuelle, et notre cœur entraîné dans des directions contraires, ressent des déchirements affreux.

Le premier champ de bataille où nous sommes appelés à combattre quand nous entrons dans la vie, c'est notre propre cœur ; et nous n'arriverons à la victoire que par une lutte sérieuse et sans merci.

Nous éprouvons en petit, dans notre cœur, ce qui se passe en grand dans la société ; c'est la lutte éternelle entre le bien et le mal.

Les philosophes modernes, mettant de côté les lumières de la Révélation, disent que l'homme naît naturellement bon. Ils nient l'existence du péché d'origine. C'est là une grande erreur, mes frères ; nous pourrions dire que c'est la grande erreur de notre temps.

Par le péché originel on explique facilement cette lutte qui se fait dans l'homme, et qui passe ensuite dans la société ; mais si l'on nie la faute originelle, dans quel abîme de mensonges et d'absurdités ne sera-t-on pas conduit ?

En tête de son Encyclique, Léon XIII condamne cette erreur capitale. L'homme, nous y est-il enseigné, fut d'abord créé dans un état de justice : son corps était entièrement soumis à son âme, et son âme était soumise à Dieu ; l'ordre régnait en lui et autour de lui. Dans ce temps heureux, Dieu communiquait avec l'homme comme un père avec son enfant.

Le Démon vint alors dans le Paradis Terrestre, pour porter l'homme à la révolte, et notre saint Père constate que l'Esprit de ténèbres réussit dans son entreprise. Dès lors le désordre exista dans le monde, et il y eût ces deux camps dont je vous ai parlé.

Le pape pose comme principe incontestable les rapports de l'homme avec Dieu : les philosophes, eux, nient l'ordre surnaturel. Les enseignements du pape élèvent l'homme, et l'honorent singulièrement : ceux des philosophes le ravalent au rang de la brute.

Dieu, vous ai-je dit, communiquait familièrement avec Adam, comme un père avec son enfant.

Cette condescendance de la part d'un Dieu si grand aurait dû toucher le cœur du premier homme, et la seule reconnaissance, en faisant abstraction des autres motifs, aurait dû suffire pour retenir notre premier père dans les sentiers du devoir. Il restait libre, cependant, et Dieu voulait qu'il usât de sa liberté pour acquérir la récompense éternelle.

Deux maîtres se présentaient au premier homme : Dieu d'un côté, Satan de l'autre ; il fallait choisir, car il était impossible de les servir tous les deux en même temps. Dieu parle au premier homme et lui révèle la vérité : si vous mangez de ce fruit, vous mourrez de mort. Satan lui parle aussi, et cherche à le tromper par le mensonge : si vous en mangez, vous ne mourrez très certainement pas.

L'homme est créé pour Dieu, mes frères, et il doit être dirigé vers lui par la voix de la conscience ; si cette voix de la conscience ne suffit pas,

il y a la Révélation directe : Dieu parle, Dieu se fait entendre, pour vous détourner des voies trompeuses. C'est ce qui eut lieu pour le premier homme.

Mais Satan parle aussi à l'homme, et de là vient une lutte qui ne finira qu'avec le monde.

Satan vint donc parler à la première femme dans le Paradis Terrestre. Il l'attaqua d'abord par la sensualité : Pourquoi ne mangez-vous pas de ce fruit ? et il montrait à Eve le fruit défendu, qui paraissait beau et suave au goût. Cette première attaque, cependant, n'eut pas un succès complet. Alors il monte à une faculté plus élevée, il s'attaque à l'intelligence. Il fait appel à la plus subtile des passions, à celle qui l'avait perdu lui-même, à l'orgueil : vous ne mourrez pas, dit-il, si vous mangez de ce fruit, mais vous deviendrez semblables à Dieu. La première femme écouta cette parole de mensonge préférablement à la révélation divine : ce fut son malheur et celui de la race humaine tout entière.

Cette faute de notre mère Eve se répète continuellement dans le monde : Dieu a beau parler du haut de la chaire par la bouche de ses ministres, Dieu a beau parler de mille autres manières, on préfère écouter la voix des agents du démon, et marcher vers le malheur éternel.

Dieu parle par la voix des écrivains inspirés ; les enfants de Dieu écoutent et suivent cette voix, mais un grand nombre d'hommes préfèrent suivre les enseignements du monde. Ils mettent leur raison si faible et si bonne au-dessus de la lumière éternelle et de la souveraine sagesse du Très-Haut. Pourquoi nous défendre de manger de ce fruit ? Pourquoi Dieu nous prescrit-il de faire cette chose-ci et non celle-là ? Qui êtes-vous, cendre et poussière, pour demander compte à la majesté infinie ? Quand Dieu parle, il est raisonnable que sa créature obéisse.

Dans le xvi<sup>e</sup> siècle, ce rationalisme, en se voilant un peu, réussit à bouleverser l'Église et à entraîner une foule d'âmes dans l'abîme. On acceptait la Révélation comme un fait incontestable ; voilà la Bible, disait-on aux Chrétiens, c'est la parole de Dieu, révélée aux hommes ; mais on ajoutait : interprétez-la comme vous l'entendrez.

C'est là, mes frères, le demi-rationalisme, il est plus inconséquent que le rationalisme pur.

On admet la parole de Dieu, mais pour la soumettre à la raison humaine.

Admettre la loi de cette manière, n'est-ce pas réellement nier la loi ? Un code qui doit dire tout ce que les intéressés trouveront bon de lui faire dire, n'est-il pas un code illusoire et complètement inutile ?

Il faut admettre la loi divine, mais il n'est pas moins nécessaire de reconnaître, en même temps, le tribunal qui est chargé d'interpréter cette loi et d'en maintenir le texte sans altération. Ce tribunal, c'est l'église catholique avec son chef qui est le pape.

Après le Protestantisme, le Rationalisme s'est répandu comme un torrent sur le monde : la voie lui avait été préparée. Il s'est montré conséquent avec ses principes : il a rejeté la Révélation, il a rejeté l'ordre surnaturel tout entier.

C'est de son souffle qu'ont surgi ces erreurs si répandues : Séparation de l'Eglise et de l'Etat ; il faut exclure le prêtre comme prêtre de la société civile et politique, son influence est une influence indue. Et il y a des chrétiens pratiquants assez malheureux pour admettre de semblables doctrines, qui sapent par la base la religion de J.-C.

L'humanité se divise donc encore aujourd'hui en deux camps : d'un côté les enfants de Dieu qui admettent que l'homme a été créé pour Dieu, qui reconnaissent que ce Dieu a donné une loi aux hommes, et qui se soumettent à cette loi ; qu'il a établi un tribunal infailible pour interpréter la loi révélée, et qui soumettent leur raison aux décisions de ce tribunal ; ceux-là servent Dieu et son Fils unique *de toute leur âme et de toute leur volonté*. De l'autre côté se trouvent les enfants du Démon et le nombre en est affreusement grand : ce sont ceux qui refusent d'obéir à la loi divine.

Ici, cependant, le Saint-Père, avec une sagesse qui lui vient de Dieu, reconnaît deux catégories. Il y a un groupe qui veut simplement se passer de Dieu ; il ne l'attaque pas, il se contente d'être indifférent. Les hommes qui composent ce groupe se cherchent des amis partout ; pour eux l'erreur est sur le même pied que la vérité, et ils parlent volontiers et bien sérieusement des droits de l'erreur.

L'erreur avoir des droits, mes frères ! Satan avoir des droits contre Jésus-Christ ! Comment des hommes raisonnables, comment des hommes élevés dans le sein de l'Eglise en sont-ils venus au point d'admettre une pareille infamie ! Le pape signale cette erreur, et il nous avertit que ceux qui veulent se passer de Dieu sont dans le camp de Satan.

Le second groupe de l'armée de Satan combat directement Dieu, et se déclare son ennemi. Ceux qui forment ce groupe se montrent lo-

giques à leur manière, en ce qu'ils tirent les conséquences des faux principes admis par le premier groupe. Ces hommes nient les rapports de l'homme avec Dieu ; ils n'admettent pas que Dieu a parlé au premier homme et lui a fait des défenses ; ils n'admettent pas le péché originel. Ces erreurs funestes les poussent dans une voie d'iniquité, et les conduisent à un abîme insondable.

Ils veulent donc que l'homme naisse naturellement bon. Comment se fait-il alors qu'il soit réellement si mauvais ? C'est que la société, disent-ils, vient le dépraver. Les fameux principes de 89, que certaines bouches canadiennes ont osé prôner quelquefois, ne sont que la conséquence de cette abominable doctrine.

Ces hommes se sont donc déclarés contre la société qui, suivant eux, produit un grand mal dans le monde, puisqu'elle déprave l'homme. L'idéal de l'homme serait donc celui qui ne serait soumis à aucune loi, qui vivrait sans rapports ni avec Dieu, ni avec ses semblables, comme le loup dans les forêts, comme l'ours dans les neiges du Nord, comme le tigre dans les déserts d'Afrique.

Ces impies se sont unis pour arriver à la réalisation de leur idéal, et ils cherchent à détruire l'ordre social.

Nous allons travailler à détruire la société, se sont-ils dit, mais pour ne pas rencontrer trop d'opposition, pour trouver des aides partout, il faut que nous y allions avec prudence. Ils ont donc caché soigneusement leur plan à la masse des hommes, ils se sont couverts du manteau de l'hypocrisie, et ils ont marché à l'accomplissement de leurs sinistres projets.

En jetant leurs regards sur l'humanité, ils ont trouvé que le plus ferme soutien de la société est la religion, et que parmi les religions leur plus terrible ennemie est la religion du Christ. Il fut donc décidé qu'on attaquerait de toute part, qu'on détruirait, s'il était possible, l'Eglise Catholique fondée par Jésus-Christ.

Voltaire commença donc son œuvre : il traîna dans la boue tout ce qu'on avait respecté jusqu'à lui : la religion n'était plus que la superstition, les évêques et les prêtres des tyrans, les religieux des fainéants. Il se mit à rire de tout, pour arriver à tout détruire.

Quand les philosophes crurent avoir suffisamment ébranlé la foi religieuse, ils se mirent à battre la société en brèche. Ils ont formé dans le but de détruire la société, des associations ténébreuses et redoutables, et ils y ont fait entrer des princes, des rois, des empereurs, les gardiens et les chefs de la société.

C'est véritablement ici l'un des spectacles les plus tristes qu'on ait jamais contemplés : les rois unis aux brigands qui travaillent à les briser, et à détruire tout l'ordre social ! Les papes ont averti les rois, les papes ont dénoncé les sociétés secrètes ; ils ont payé cher cet acte de courage.

On s'est rué sur eux, on les a dépouillés du pouvoir temporel, et Pie IX, entr'autres, a dû manger le pain de l'exil et mourir prisonnier.

Mais le pape ne se taira pas ; il est prisonnier, mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée. Il parle, et sa parole est répétée par tous les échos. Les ennemis eux-mêmes prêtent une oreille attentive à cette voix, et ils maudissent le représentant de Jésus-Christ. Les fidèles écoutent cette parole et la gardent dans leur cœur. Ils bénissent Dieu qui continue à leur parler par la voix de son Vicaire, et qui leur indique la véritable route qu'il faut suivre.

Léon XIII, pour que la parole qu'il vient d'annoncer au monde produise tout l'effet désiré, nous recommande deux chose : 1° démasquer l'église ténébreuse de Satan, la Franc-Maçonnerie, afin que les chrétiens connaissant cette usine de corruption, d'erreur et de mensonge, en conçoivent de l'horreur ; 2° faire connaître la religion catholique, afin que les fidèles connaissant bien cette admirable société, l'aiment de plus en plus.

Je vous parlerai d'abord de la sainte Eglise de Jésus-Christ, de sa constitution et de son action dans le monde. Et quand je vous aurai bien fait connaître et admirer l'épouse sans tache de Jésus-Christ, je lèverai le voile qui cache les hideuses Sociétés Secrètes ; vous verrez leurs rites sacrilèges, leur but néfaste, leurs moyens plus néfastes encore ; vous verrez l'esclavage des victimes de ces abominables associations.

Avec la sainte grâce de Dieu qui ne peut nous faire défaut, avec les bonnes dispositions que je connais dans vos cœurs, je réussirai à vous attacher de plus en plus fortement à la sainte loi de Dieu. Vous voudrez établir le royaume de Dieu au milieu de vous, et pour cela, selon la parole du Souverain Pontife, servir Dieu et son Fils unique de toute votre âme, de toute volonté. AMEN SOIT-IL.

### III. Nécessité de la religion pour l'individu, pour la société domestique et pour la société civile.

*Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiae non sedit (Ps. 1, l.)*

Heureux l'homme qui ne s'est point laissé aller au conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est point assis dans la chaire de pestilence.

Dans son premier Psaume, le saint roi David se plaît à nous peindre le bonheur de l'homme juste : il est, dit-il, comme un arbre planté au bord des eaux, qui se couvre de feuilles verdoyantes et qui portera des fruits en son temps. Il prospérera dans toutes ses entreprises, *et omnia quaecumque faciet prosperabuntur*. Il n'en est pas ainsi des impies, *non sic impii non sic* ; il n'y a pas de bonheur pour eux : ils sont emportés de côté et d'autre comme la poussière du chemin, et au jour du jugement ils seront condamnés. Ce sont là les deux espèces d'hommes qui peuplent les deux cités dont je vous ai parlé : la cité de Dieu et la cité de Satan. Je vais tâcher de vous faire connaître ces deux cités opposées, car voici la direction qui nous est donnée par le Souverain Pontife : « Mais puisque l'autorité inhérente à Notre charge Nous im-  
« pose le devoir de vous tracer Nous-même la ligne de conduite que  
« Nous estimons la meilleure, Nous vous dirons : En premier lieu, ar-  
« rachez à la Franc-Maçonnerie le masque dont elle se couvre et faites  
« la voir telle qu'elle est. Secondement, par vos discours et par des  
« Lettres pastorales spécialement consacrées à cette question, instruisez  
« vos peuples ; faites-leur connaître les artifices employés par ces sectes  
« pour séduire les hommes et les attirer dans leurs rangs — la per-  
« versité de leurs doctrines — l'infamie de leurs actes. Rappelez-leur  
« qu'en vertu des sentences plusieurs fois portées par Nos Prédéces-  
« seurs, aucun catholique, s'il veut rester digne de ce nom et avoir de  
« son salut le souci qu'il mérite, ne peut, sous aucun prétexte, s'affilier  
« à la secte des francs-maçons. Que personne donc ne se laisse tromper  
« par de fausses apparences d'honnêteté. Quelques personnes peuvent en  
« effet, croire que, dans les projets des francs-maçons, il n'y a rien de

« formellement contraire à la sainteté de la religion et des mœurs. Tou-  
 « fois, le principe fondamental qui est comme l'âme de la secte étant  
 « condamné par la morale, il ne saurait être permis de se joindre à  
 « elle, ni de lui venir en aide d'aucune façon.

« Il faut, ensuite, à l'aide de fréquentes instructions et exhortations,  
 « faire en sorte que les masses acquièrent la connaissance de la reli-  
 « gion. Dans ce but nous conseillons très fort d'exposer, soit par écrit,  
 « soit de vive voix et dans des discours *ad hoc*, les éléments des prin-  
 « cipes sacrés qui constituent la philosophie chrétienne. Cette dernière  
 « recommandation a surtout pour but de guérir par une science de bon  
 « aloi les maladies intellectuelles des hommes et de les prémunir tout  
 « à la fois contre les formes multiples de l'erreur et contre les nom-  
 « breuses séductions du vice, surtout en un temps où la licence des  
 « écrits va de pair avec une insatiable avidité d'apprendre. »

Je vais commencer, mes frères, par la dernière partie : faire connaître la religion, et montrer qu'elle est nécessaire au bonheur des individus et des sociétés.

Je tâcherai de vous donner des idées bien claires sur ce sujet, et alors vous pourrez apprécier le bonheur que vous avez d'appartenir à l'Église Catholique.

Qu'est-ce que la religion ? C'est la société de l'homme avec Dieu.

Si vous examinez ce qui se passe sur la terre, vous verrez que l'homme appartient à trois sociétés : il appartient d'abord à la société de Dieu, en second lieu à la société domestique, et en troisième lieu à la société civile.

L'homme est en société avec Dieu : cette première société porte le nom de religion, du mot latin *religare* qui veut dire relier.

Il y a nécessairement entre l'homme et Dieu le rapport de la créature à son créateur, de l'œuvre à l'ouvrier qui l'a faite.

Quels rapports l'ouvrier n'a-t-il pas avec son œuvre ? il peut la vendre, la changer, la détruire, lui donner la destination qu'il voudra. Dieu ayant créé l'homme, a des rapports nombreux et intimes avec lui. Ces rapports sont si nécessaires qu'on ne peut concevoir l'homme sans cela ! Que serait, en effet, l'homme que vous concevriez sans ces rapports ? Il faudrait qu'il n'eût pas été créé, ce qui est absurde.

Si vous demandez au petit enfant : qui vous a créé et mis au monde ? il répondra : c'est Dieu. Voilà, en effet, une vérité primordiale que nul ne peut ignorer ni oublier.



La première de toutes les sociétés est donc celle de l'homme avec Dieu, et celle-là est nécessaire.

Il fut un temps où cette société seule existait sur la terre : ce temps est celui qui s'écoula entre la création du premier homme et la formation de la première femme : Adam étant alors la seule créature humaine qui existât sur la terre, n'avait de société qu'avec son créateur. Cet homme, mes frères, était un être à part, bien supérieur à tout ce qui avait existé jusque-là sur la terre. Au moment de le créer, Dieu tient conseil avec lui-même : faisons l'homme, dit-il, à notre image et à notre ressemblance. Ce langage est bien différent de celui qu'il tint quand il voulut former les autres êtres : quand il créa le ciel, il dit : que la lumière soit faite ; quand il créa les plantes, il dit : que la terre germe de l'herbe verte et des arbres ; quand il créa les animaux, il dit : que la terre produise des animaux vivants ; mais quand il veut créer un être supérieur à tous ceux-là, il se recueille et dit : faisons l'homme. L'Écriture nous rapporte en détail ce qui se passa alors : Dieu commença par pétrir un peu de boue, et en fit le corps du premier homme. Mais ce corps était sans vie, était comme un cadavre, et pourtant Dieu voulait faire l'homme à son image ; pour le distinguer des autres êtres, il va donc lui donner quelque chose qui sera, en quelque façon, tiré de lui-même. Que fait-il ? il souffle sur ce corps, et l'homme aussitôt reçoit une âme capable de vouloir, de connaître et d'aimer : *inspiravit in faciem ejus, spiraculum vitæ et factus est homo in animam viventem.*

L'homme a reçu l'existence d'un Être infini, son premier rapport avec cet Être c'est la dépendance. Il dépend complètement de Dieu : ce qu'il a, c'est Dieu qui le lui a donné ; tout son être, c'est Dieu qui l'a fait et qui le conserve. Oui, notre corps, notre intelligence, notre cœur sont le bien de Dieu, nous n'en sommes pas les maîtres absolus, nous n'en sommes que les dépositaires et les usufruitiers.

Dieu est le maître de l'homme, il peut donc lui donner des lois, et le strict devoir de l'homme est de suivre ces lois avec fidélité.

Dieu est tout pour l'homme : il a droit d'en recevoir un culte qui consistera surtout dans la pratique des trois vertus que nous nommons théologiques.

La première de ces vertus est la Foi : l'homme doit croire tout ce que Dieu lui dit, car cet être puissant et parfait qui l'a créé ne peut ni se tromper, ni tromper personne.

L'homme doit avoir l'Espérance : le Dieu dont il dépend est infiniment bon, infiniment aimable ; il faut donc attendre de sa générosité,

avec une ferme confiance, les biens inénarrables qu'il a promis de donner à ceux qui le servent.

L'homme, enfin, doit avoir la Charité : son cœur est fait pour aimer, il devra donc aimer Dieu qui est le véritable Bien. C'est même uniquement en Dieu qu'il trouvera la satisfaction complète de ce besoin d'aimer que rien ne peut satisfaire ici-bas. Les objets de la terre, en effet, sont bien trop petits et trop mesquins pour satisfaire une âme dont les aspirations sont plus vastes que le monde.

Comme l'aiguille aimantée se dirige continuellement vers le pôle, toutes ses facultés se dirigeront vers Dieu qui est son centre et sa fin.

Ces rapports avec Dieu sont nécessaires pour le bonheur de l'homme.

Le premier besoin de l'homme est celui d'être heureux : il cherche le bonheur, il le cherche continuellement, c'est la loi de sa nature. Dieu n'aurait pas mis ce besoin dans notre cœur s'il n'y avait pas à notre portée un objet capable de le satisfaire ; or cet objet d'un prix infini n'est autre que Dieu lui-même. Nous aurons ce bonheur relatif dont on peut jouir ici-bas, quand nous posséderons Dieu autant qu'on peut le posséder sur la terre ; et nous aurons le bonheur parfait, quand nous jouirons parfaitement de Dieu dans le ciel. Voilà la vérité.

Mais ici le diable intervient : il connaît ce besoin d'être heureux qui se trouve dans le cœur de l'homme, et avec la malice qui le caractérise, il cherche sans cesse à le fourvoyer. Celui qui écoute cet ennemi du genre humain, n'arrivera jamais au bonheur que notre nature réclame. Puisque nous tenons tant au bonheur, nous avons un immense intérêt à ne pas nous laisser tromper. Mais que de séductions tout autour de nous !

Vous verrez des hommes agités d'un mouvement fébrile : ils veulent le bonheur, ils le veulent à tout prix, mais ils le cherchent dans la basse satisfaction des sens. Ils croient le trouver en suivant leurs passions, en se ravalant au-dessous de la brute, ils seront honteusement déçus, et plus ils le poursuivront de cette manière, plus ils s'en éloigneront.

D'autres cherchent le bonheur dans l'acquisition des richesses : si l'or entre dans leur bourse en grande abondance, ils se croient parvenus à la source de toute félicité. Quelle humiliation pour une âme immortelle, de ne pas savoir élever plus haut ses aspirations ! Mais on rencontre parfois chez ceux qui cherchent ainsi les richesses, quelque chose de plus étonnant et de plus inexplicable encore. Ils ont de l'or ; vous croyez qu'ils vont s'en servir pour se procurer des jouissances ?

pas du tout : l'or reste là, ils ne veulent pas y toucher, ils n'en prendront pas même pour les besoins urgents de leur famille, ils se priveront comme s'ils étaient dans l'extrême indigence. C'est une folie et un châtiment.

Le bonheur n'est pas pour les avarés. Il n'est pas non plus pour ceux qui, par le moyen des richesses, veulent se procurer des jouissances de toute sorte : car il faut bien autre chose que ces jouissances passagères, toujours mêlées de tant de déboires et de déceptions, pour satisfaire notre âme qui a soif d'un bonheur éternel et infini.

Enfin il y en a qui cherchent le bonheur dans la possession des honneurs et de la gloire humaine. Voyez dans l'ordre politique, quelle ambition effrénée règne partout. Pour arriver aux honneurs qu'ils convoitent, plusieurs de ces hommes passeraient sans frémir sur les cadavres de leurs concitoyens.

Voyez les potentats qui veulent dominer les peuples, ils répandront des flots de sang pour arriver à satisfaire l'ambition qui les dévore.

Un de ces hommes, un empereur qui avait fait couler un fleuve de sang à travers l'Europe, l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, entendait un matin la cloche de l'église du village de Brienne : autrefois, dit-il, j'ai entendu souvent ces sons de la cloche ; alors j'étais heureux. Les centaines de mille soldats qui s'étaient fait égorger pour lui n'avaient pu, de leur sang, lui acheter le bonheur.

Ce même empereur demandait à l'un de ses généraux : savez-vous, général, quel a été le plus beau jour de ma vie ? — Ce doit être le jour de la bataille d'Austerlitz. — Non, vous n'y êtes pas. — Alors c'est le jour où vous avez été fait empereur. — Ce n'est pas cela non plus. Je vois, dit l'empereur, que vous ne le trouverez pas : le plus beau jour de ma vie, c'est le jour de ma première communion.

Écoutez un autre roi qui, lui aussi, avait été puissant, comblé d'honneur et de gloire, je veux dire le roi Salomon : dans le livre de l'Ecclésiaste, il nous dit qu'il a acquis beaucoup de richesses, qu'il a joui de tous les plaisirs de la vie, et qu'à la fin il n'a trouvé dans toutes ces choses que vanité et affliction d'esprit : *vidi in omnibus vanitatem et afflictionem animi*. (Eccl. II, 11). Mes frères, nous sommes faits pour Dieu, et tant que nous ne le posséderons pas, il y aura dans notre cœur un vide que rien ne pourra combler.

Vous comprenez qu'en venant nous éclairer sur nos rapports avec Dieu, la Religion nous rend un service immense. Qu'elle soit bénie cette sainte religion qui nous enseigne que le vrai bonheur consiste à

aimer Dieu et à le servir; que le bonheur donné par l'amour de Dieu ne finit pas avec la vie du corps, mais se continue plus grand et plus complet pendant l'éternité. L'homme qui ne sait pas ces choses d'une importance capitale est véritablement à plaindre; il ne faut pas le mépriser, mais il faut tâcher de le ramener dans la voie, il faut tâcher de le rattacher à la véritable vie.

Si le premier homme était resté seul sur la terre, il y aurait eu la société avec Dieu, mais il n'y aurait pas eu de société domestique ni de société civile, Or, après qu'Adam eût donné leur nom à tous les animaux, Dieu dit : il n'est pas bon pour l'homme d'être seul; faisons-lui une compagne semblable à lui. Dieu envoya alors à Adam un sommeil mystérieux, pendant lequel il lui tira une côte, et en fit le corps de la première femme. Et l'homme voyant cette femme que Dieu venait de lui former, inspiré sans doute par l'esprit de Dieu, s'écria aussitôt : voici l'os de mes os, la chair de ma chair. C'est pourquoi, l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux en une seule chair.

Voilà l'origine du mariage chrétien, et disons en passant que les gouvernements ont bien tort de vouloir faire des lois sur une chose qui ne regarde que l'Eglise, et qu'ils ont été bien osés de vouloir toucher à l'œuvre de Dieu, et diviser ce que le Créateur a uni.

Dans le Paradis Terrestre, Dieu constitua donc pour la première fois la Société Domestique ou la Famille.

Nous avons établi que chaque homme, pris individuellement, doit être en rapport avec Dieu et trouve dans ce rapport la véritable source du bonheur dont il sent le besoin ici-bas. Nous allons établir maintenant que la religion est nécessaire à l'homme en tant que membre de la société domestique, car la famille aussi trouve la source de son bonheur dans la religion.

Quand un père dit à son enfant : Obéis-moi, si l'enfant lui répond : Pourquoi vous obéir? pourquoi soumettre ma volonté à la vôtre? que répondra ce père? Dira-t-il : Tu dois m'obéir parce que je suis le plus fort? Mais alors quand cet enfant devenu grand sera aussi fort que son père, ce sera le père lui-même qui devra obéir à son tour. Vous voyez à quels affreux résultats on en arrive avec de pareilles principes.

Mais si le père commande à son enfant au nom de Dieu; s'il lui dit : mon enfant, c'est Dieu qui m'a chargé d'avoir soin de toi, et en m'obéissant, c'est à lui que tu obéis, l'enfant ouvrira son âme à la connaissance de la vérité et il se soumettra de bonne grâce. Quand il sera

grand, il comprendra mieux encore l'obligation d'obéir que le Maître souverain lui a imposée, et les parents seront heureux avec lui.

Otez la religion, il n'y a plus d'obéissance ni de respect, il n'y a plus d'ordre dans la famille, on peut dire qu'elle n'existe plus. Elle est descendue au rang de la famille des animaux privés de raison : les enfants ne resteront sous la dépendance des parents qu'autant qu'ils auront besoin d'eux pour leur subsistance.

Mes frères, je vous l'ai dit, la famille a une origine divine aussi bien que l'homme lui-même. En la formant, Dieu lui a donné des lois qui en font une image du ciel. Il a donné la force et l'autorité au père, la tendresse et le sentiment à la femme pour qu'elle forme le cœur des enfants ; et il a voulu que les enfants représentassent les anges, toujours prêts à accomplir la volonté du souverain Maître. Mais si la religion ne veille pas au seuil de la famille, cette constitution admirable n'est plus qu'une lettre morte, et le bonheur qu'elle devait procurer aux parents ne peut plus subsister.

J'avais donc raison de dire que la religion est nécessaire au bonheur de la famille.

L'Etat est la société de l'homme avec ses semblables ; c'est le développement et l'extension de la société domestique, et la religion lui est aussi absolument nécessaire.

Quand Adam eut donné le jour à un grand nombre d'enfants, qui en engendrèrent d'autres à leur tour, les hommes commencèrent à devenir nombreux sur la terre, et il fallait une autorité pour régler les rapports nouveaux qui s'établissaient entre eux.

L'autorité paternelle suffit d'abord à cela : le plus ancien des pères de famille portait le nom de *patriarche*, et il commandait à tous ses descendants. Ces patriarches vivant jusqu'à 800 et même 900 ans, voyaient pendant une si longue suite d'années leur race se multiplier d'une manière extraordinaire, et ils étaient comme des rois à la tête d'une si nombreuse famille. Il n'y eut pas d'autres rois que ceux-là avant le déluge. La religion maintenait la paix et la concorde dans ces *royaumes* des patriarches.

Après le déluge, la société civile fut constituée à peu près telle qu'elle existe aujourd'hui : il y eut des hommes chargés spécialement de commander à un grand nombre d'autres hommes ; il y eut des rois, des empereurs qui devaient être respectés et obéis comme les maîtres de leurs semblables. Il y eut aussi des événements plus graves que tout ce qu'on avait vu avant le déluge, et Dieu, pour maintenir la paix au mi-

lieu de ces nouvelles sociétés plus remuantes et plus indociles que les sociétés patriarcales, donna à l'autorité un pouvoir terrible qu'il n'avait pas donné aux premiers hommes, le pouvoir d'infliger la peine de mort. Lorsque Caïn eut tué son frère Abel, il ne fut pas permis de le tuer lui-même : *Omnis qui occiderit Caïn, septuplum punietur*, quiconque tuera Caïn, dit Dieu, sera puni sept fois plus sévèrement que lui.

Après le déluge, Dieu établit la peine de mort : *quicumque effuderit humanum sanguinem fundetur sanguis illius*, quiconque aura répandu le sang de l'homme sera puni par l'effusion de son propre sang. (Gen. ix, 6). C'est qu'il y avait alors des hommes appelés à gouverner des millions de leurs semblables ; Dieu leur donna des pouvoirs plus grands afin qu'ils pussent maintenir l'ordre et la paix dans des États si considérables.

La religion, mes frères, est indispensable à ces sociétés politiques. Qu'est-ce que la société politique ? C'est l'union des familles entre elles pour protéger leurs intérêts communs. On y a donné l'autorité à un homme auquel tous les autres doivent se soumettre.

Dites-moi, maintenant, qu'est-ce qui fera plier toutes les volontés sous la volonté d'un seul ? Comment ferez-vous pour obliger des millions d'hommes à sacrifier ainsi leur volonté personnelle, et cela pour toujours ? Direz-vous que ce sera par la force, par les canons, par les baïonnettes ? Si vous n'avez que cela, vous serez incapables d'obtenir la soumission continuelle de tous ces hommes ; quand un intérêt puissant les y portera, ils chercheront à secouer le joug. Voyez l'empereur de Russie : il a pour le soutenir des millions d'hommes armés jusqu'aux dents ; cela suffit-il pour arrêter les Nihilistes ? Au milieu de ses milliers de soldats, l'Empereur Alexandre n'est-il pas tombé frappé à mort ? La force arrêtera-t-elle les dynamitards, des hommes qui conspirent dans l'ombre, des hommes insaisissables ? Rien ne peut arrêter ces hommes, si ce n'est la religion. Une société qui ne repose que sur la force ne subsistera pas ; les révolutions y succéderont aux révolutions.

Une société doit avoir pour base un acte religieux, le serment. Quand les hommes sont liés par le serment, ils sont liés tout entiers, devant Dieu et devant les hommes : alors on peut compter sur leur soumission. Puisque l'État doit reposer sur un acte religieux, le serment, il ne pourra donc y avoir rien de contraire à la loi de Dieu dans les devoirs imposés aux sujets : le potentiel a un maître au-dessus de lui, il ne peut rien contre Dieu.

La Religion parle aux rois et à leurs sujets ; elle dit aux rois : Vous êtes puissant, non pour opprimer les autres hommes, mais pour protéger le faible.

De même elle dit aux sujets : Un roi est constitué sur vous, il a droit à votre respect et à votre obéissance, vous ne pouvez vous révolter contre lui. Comprenez-vous, mes frères, combien cet empire de la religion est nécessaire, d'un côté pour empêcher les rois d'opprimer leurs peuples, de l'autre pour empêcher les sujets de résister à l'autorité et de tenir les royaumes dans un affreux état d'anarchie ?

Eh bien ! aujourd'hui il y a des hommes qui veulent constituer les Etats sans Dieu, qui veulent supprimer le serment. Ils sont descendus plus bas que les païens, car ceux-ci, du moins, avaient compris la nécessité de la religion, et ils trouvaient aussi impossible de constituer un état sans Dieu que de bâtir une ville dans les airs.

Ecoutez la parole divine : *per me reges regnant*, c'est par moi que les rois règnent (Prov. viii, 15). Il y a des hommes qui commandent aux autres hommes, mais cela se fait par l'autorité de Dieu. De quel droit, en effet, un homme qui n'aurait rien reçu d'en haut viendrait-il m'imposer sa volonté ? Jésus-Christ disait lui-même à Ponce Pilate : vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous avait été donné d'en haut. Je le demande encore : de quel droit mon semblable viendrait-il me commander ? Serait-ce parce qu'il a la force ? Le brigand a la force, a-t-il donc l'autorité ?

Dans le psaume II, David nous dévoile tout le plan de la Providence pour le gouvernement des peuples : *Demande-moi*, y est-il dit, *et je te donnerai les nations en héritage*. C'est Dieu le Père qui parle ainsi à son Fils, le Verbe éternel.

Jésus-Christ, mes frères, a fait cette demande : il est mort pour nous, et en nous rachetant par sa mort il a acquis le droit de nous commander, aussi Dieu lui dit-il : *Je t'ai constitué roi sur les nations*.

Jésus-Christ, le Dieu fait homme, a donc été investi par son père de la puissance souveraine ; il commande en même temps aux nations et aux rois des nations.

Les rois tiennent leur autorité de lui, et ils doivent gouverner selon les lois de l'équité : c'est alors le plus doux comme le plus noble des gouvernements. On comprend que si tous les rois étaient des saint Louis et tous les sujets des saint Thomas, on n'aurait pas besoin de soldats pour maintenir l'ordre.

En réalité l'ordre se maintient parmi les nations au moyen de deux

forces : la force morale représentée par le prêtre, la force physique représentée par le soldat. Ces deux forces ont leur utilité dans les plans de la Providence.

La première loi qui doit servir à gouverner les hommes, c'est la loi de la conscience. Le prêtre vous rappelle ce que vous devez faire, il emploie la force morale ; raisonnablement, celle-là devrait suffire. Mais si les hommes ne veulent pas se gouverner par la conscience, on a recours à la force coercitive : alors intervient le prince (1) ; Dieu l'a armé de l'épée pour la protection des bons et la défense de la justice. Le prince qui frappe pour faire respecter la loi est le ministre de Dieu.

Quand les hommes n'ont plus de religion, Jésus-Christ ne perd pas son pouvoir sur eux à cause de cela ; il les gouverne alors avec une verge de fer, *reges eos in virga ferrea* ; et s'ils sont toujours rebelles, il les brisera comme un vase d'argile, *tanquam vas figuli confringes eos*. Quand les peuples ne se laissent plus gouverner, Dieu leur envoie les dynamitards, les communards, les révolutionnaires. Jésus-Christ règne toujours, soit dans sa mansuétude, soit dans sa justice : il a reçu les nations en héritage. Je m'arrête ici : que cela suffise, mes frères, pour vous faire bien comprendre le besoin que nous avons de la religion.

L'individu a besoin de la religion pour comprendre ce qu'il est lui-même, et pour satisfaire le premier besoin de son être, le besoin du bonheur.

Il faut la religion dans la famille, pour que les parents soient bien vigilants, et que les enfants leur obéissent.

Il la faut dans la société civile, pour que les rois commandent des choses justes et que les peuples leur soient bien soumis. Avec la religion l'ordre règnera partout, et la paix de Dieu fleurira parmi les nations. AINSI SOIT-IL.

(1) Mgr Lafèche ne prétend pas, par ces paroles, nier le pouvoir de coercition de l'Eglise ; Sa Grandeur admet, au contraire, dans toute sa force, le raisonnement suivant du célèbre Père Taparelli : « Toute société *légitime* possède un droit *naturel* d'user de tous les moyens *nécessaires* à la conservation de l'ordre ; or, dans une société indépendante et spirituelle, un des moyens nécessaires à cet effet, est le pouvoir de coercition matérielle ; donc, une société spirituelle aura le droit d'user de ce pouvoir ; l'Eglise, qui est une société indépendante et spirituelle, aura donc aussi ce pouvoir ». *Essai théor. de Droit naturel*, livre VII, ch. 1.



#### IV. De la religion considérée au point de vue historique.

*Verbum erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.*

Le Verbe est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. *Joan. 1, 9.*

Dans notre dernière instruction, nous vous avons parlé de la religion, et nous vous en avons montré la nécessité pour l'individu, pour la société domestique et pour la société civile ; nous allons continuer aujourd'hui à vous parler de la religion, mais en la considérant sous un autre point de vue, au point de vue historique.

La religion a-t-elle toujours existé depuis qu'il y a des hommes sur la terre ? Oui, mes frères : on la trouve à l'origine même de la société. Remontez tous les âges du monde, vous trouverez toujours l'homme croyant en Dieu, lui rendant un culte extérieur, lui offrant des sacrifices pour reconnaître son souverain domaine sur toute chose.

L'histoire constate ce fait, mes frères ; et ici je puis rendre témoignage personnellement, pour ce qui regarde certains peuples du nord de l'Amérique. J'ai été appelé à évangéliser des peuples qui n'avaient pas encore reçu les lumières de la civilisation ; ces peuples comptaient parmi les plus arriérés ; on les considérait comme descendus au niveau de la brute : eh bien ! sous le rapport religieux, j'ai trouvé ces peuples sauvages bien supérieurs aux peuples de l'antiquité païenne, tels que l'histoire nous les fait connaître.

Vous savez qu'il y eut autrefois des peuples très avancés dans la civilisation : les Grecs se sont distingués dans les beaux-arts et dans les lettres ; ils ont produit des chef-d'œuvres de poésie, d'éloquence et de philosophie qu'on étudie encore aujourd'hui et qu'on admirera toujours ; les Romains avaient étendu leur domination sur toute la terre connue alors, et ils ont produit dans tous les genres des hommes remarquables, que l'histoire propose à notre admiration. Les Égyptiens étaient très avancés dans les sciences, et comptaient parmi les peuples les plus prospères, à cause de la sagesse de leur législation. Voilà (avec les Assyriens, les Mèdes et les Perses) les peuples les plus en vue de toute l'antiquité : or, tous ces peuples croyaient à la divinité : ils honoraient Dieu ou des dieux ; car il faut bien distinguer entre l'erreur sur la nature de Dieu et l'erreur sur la nécessité de la religion. Et,

pour terminer le tableau, le peuple Hébreu croyait au seul vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre.

Les peuples anciens ont eu des législateurs en différents temps, des hommes qui ont rédigé des codes de lois plus ou moins parfaits : tous ces législateurs donnaient leurs lois au nom de la divinité.

Prenons le plus ancien de tous les législateurs, Moïse : il a fait pour le peuple Hébreu des lois qui venaient directement de Dieu. Elles étaient inscrites sur deux tables de pierre, dont l'une contenait trois commandements et l'autre sept. Les trois premiers commandements regardaient uniquement les rapports de l'homme avec Dieu. Le premier était ainsi conçu : *Je suis le Seigneur votre Dieu ; c'est moi qui vous ai tiré de la terre d'Egypte et de la maison de servitude. Vous n'aurez pas d'autre dieu que moi. Vous ne ferez point d'idoles, ni d'images de ce qui est au ciel, sur la terre et dans la mer. Vous ne les adorerez point.* Ou, selon la traduction donnée par nos ancêtres :

Un seul Dieu tu adoreras  
Et aimeras parfaitement.

Moïse rend témoignage à la divinité dans sa première loi ; il reconnaît *un seul* Dieu, contre le polythéisme des Egyptiens ; il défend d'adorer les créatures, mais c'est pour réserver ce culte au Dieu créateur. Il faudra l'aimer et le servir ce Dieu unique, à qui le peuple devait sa protection et sa délivrance. Moïse montre donc en tête du Décalogue la fin véritable de l'homme, qui est de connaître, d'aimer et de servir Dieu.

Dans le premier précepte il s'agit surtout du culte intérieur, que nous rendons au-dedans de nous-même ; dans le deuxième et le troisième il va s'agir principalement du culte extérieur et public, qui paraît aux yeux des hommes.

Le deuxième commandement se lit ainsi : *Vous ne prononcerez point en vain le nom de l'Eternel, votre Dieu ;* ou, comme on a traduit dans notre langue :

Dieu en vain tu ne jureras  
Ni autre chose pareillement.

Par ce précepte il est défendu de prendre en vain le nom du Seigneur, c'est-à-dire pour des choses légères ou peu importantes, ou, ce qui serait encore bien pis, en faveur de l'injustice et du mensonge. Mais nous avons raison de l'employer dans des choses importantes, pour appuyer la justice ou la vérité : c'est alors un hommage que nous rendons à la véracité de Dieu.

Quand on atteste une chose en prenant Dieu à témoin, on fait ce que l'on appelle un serment ; or cet acte religieux est la véritable base de la société. Si cette base est enlevée, la société ne présente plus que le règne de la force brutale, c'est la société des loups et non celle des hommes créés à l'image de Dieu. C'est malheureusement la société que rêvent un certain nombre d'hommes qui ont perdu tout sentiment religieux. Vous avez vu par les journaux, qu'en Europe on travaille à remplacer ce serment où l'on prend la majesté de Dieu à témoin, par une formule nouvelle où l'on jouerait seulement sur l'honneur de l'homme. C'est bien la continuation de ce plan infernal qui consiste à ôter Dieu de la société. Mais, mes frères, si la société repose uniquement sur la parole de l'homme, quelles seront ses garanties de stabilité ? Comme on voit bien en cela l'œuvre néfaste de l'incrédulité ! A la place de cette pierre d'assise immuable que nos religieux ancêtres avaient donnée à la société, on veut mettre la parole de l'homme, afin d'avoir une société exposée à toutes les variations, une société qui ne se maintienne que par la force brutale.

Je ferai remarquer ici une chose profondément triste : c'est que la notion de Dieu tend à se perdre au milieu des hommes de notre temps. Il y a actuellement beaucoup de philosophes, de politiques, d'orateurs et de savants qui n'ont plus la notion de Dieu. Demandez-leur, en effet, ce que c'est que Dieu : ils ne le savent pas. Les uns diront : il n'y a pas de Dieu ; ce sont les Athées. D'autres vous répondront : Tout ce qui existe est Dieu ; ce sont les Panthéistes. D'autres diront : Il y a un Dieu, mais il ne s'occupe pas de nous ; ce sont les Déistes. Puisque notre siècle est affligé d'une telle nuée de faux savants et de philosophes déraisonnables, on ne doit pas être trop étonné qu'ils essaient d'enlever de la société le serment et jusqu'à l'idée de Dieu.

Le troisième précepte de Moïse se lit ainsi : *Souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat. Vous travaillerez six jours, mais vous vous reposerez le septième en l'honneur de l'Eternel votre Dieu.*

Les dimanches tu garderas  
En servant Dieu dévotement.

Par ces mots *souvenez-vous de sanctifier le jour du sabbat*, Moïse nous montre bien qu'il existait dès lors un culte en l'honneur de Dieu, et qu'on avait coutume de sanctifier un jour appelé le Sabbat. En effet, si l'on consulte les plus anciennes annales de l'humanité, on trouve que ce culte existait, et qu'il remontait à Adam lui-même. Les fils

d'Adam, Caïn et Abel, adoraient Dieu et lui offraient des sacrifices. La religion existait donc à l'origine même de la société.

Après avoir montré les rapports qui doivent exister entre Dieu et l'homme, le législateur hébreu fixe les rapports des hommes entre eux, dans la société domestique d'abord, dans la société civile ensuite. Il dit donc dans son quatrième précepte : *Honorez votre père et votre mère afin que vous viviez longtemps.*

Père et mère tu honoreras  
Afin de vivre longtemps.

Il s'adresse aux enfants, pour leur inculquer le respect et la soumission qu'ils doivent à leur père et à leur mère. La société domestique sera heureuse quand on y suivra fidèlement cette loi ; l'ordre et la paix régneront dans les tabernacles des hommes, et avec cela tous les biens. Moïse veut protéger l'homme contre son semblable, lorsqu'il donne le cinquième commandement : *Vous ne tuerez point.*

Homicide point ne seras  
De fait ni volontairement.

Dieu est le maître de la vie, et les hommes sont avertis par ce précepte de ne pas empiéter sur les droits de Dieu. Mais les hommes ne seront heureux que s'ils savent modérer leurs passions ; les familles ne seront l'image du ciel que si la sainteté du lien conjugal est respectée ; Moïse dit donc aux hommes, et c'est le sixième précepte : *Vous ne commettrez pas d'adultère.*

Impudique point ne seras  
De corps ni de consentement.

Alors le législateur des Hébreux s'occupe plus spécialement des rapports des hommes entre eux dans la société civile, et le septième commandement se lit ainsi : *Vous ne déroberez point.*

Le bien d'autrui tu ne prendras  
Ni retiendras sciemment.

Il reconnaît le droit de propriété, et recommande aux hommes de respecter ce droit. O communistes, vous avez donc un juge qui vous condamne dans le plus ancien des législateurs.

Huitième précepte : *Vous ne porterez point de faux témoignage.*

Faux témoignage ne diras  
Ni mentiras aucunement.

Moïse défend surtout d'accuser injustement son prochain, de rendre faux témoignage *contre lui* ; mais il défend aussi toute parole contraire à la vérité. L'ordre du monde serait bouleversé s'il était permis aux

hommes de tromper leurs semblables ; on ne pourrait se fier à personne et la société serait un leurre.

Enfin, dans le neuvième et le dixième commandement, Moïse va plus loin, et il défend jusqu'aux pensées et aux désirs qui seraient contraires aux justes intérêts du prochain : *Vous ne convoiterez point la maison de votre prochain, ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni aucune des choses qui sont à lui.*

L'œuvre de chair ne désireras  
 Qu'en mariage seulement.  
 Bien d'autrui ne désireras  
 Pour les avoir injustement.

Voilà la législation de Moïse : elle est véritablement admirable. C'est la plus parfaite des législations anciennes, aussi avait-elle été révélée par Dieu même à Moïse.

Les païens eurent aussi leurs lois : il s'est rencontré parmi eux des hommes de génie qui ont donné des codes pour le gouvernement des nations ; mais, au milieu d'un certain nombre de bonnes choses, ces codes renfermaient bien des abominations. Par exemple, ils permettaient l'infanticide, que nous voyons pratiqué encore aujourd'hui dans la Chine. Ces mauvaises lois étaient dues aux erreurs dans lesquelles on était tombé touchant la nature de la divinité, mais ces législateurs avaient conservé l'idée de Dieu, ils se montraient même pieux à leur manière. Lycurgue chez les Spartiates, Solon chez les Athéniens, Numa chez les Romains, tous imposaient leurs lois au nom de la Divinité. Je ne parle pas des Egyptiens, chez qui le dépôt des lois comme celui des sciences se trouvait entre les mains des prêtres.

Sous le rapport religieux cependant, je l'ai dit, les Sauvages sont supérieurs aux païens de la Grèce, de Rome et de l'Égypte : ils croient à l'existence d'un Être supérieur qui a fait et qui conserve toute chose ; ils ont conservé une idée assez juste de l'Unité, de la Spiritualité et de la Providence de Dieu ; enfin ils croient qu'une récompense est accordée, après la mort, à ceux qui ont fait le bien, et qu'un châtement sévère est infligé à ceux qui ont fait le mal.

C'est donc un fait bien constaté que chez tous les peuples, partout et toujours, on a cru à la divinité. Il est constaté aussi que chez tous les peuples la religion faisait la base de la société.

Oui, l'existence de Dieu est une chose admise par tous les peuples, mes frères ; tout au plus quelques individus, par la corruption de leurs mœurs, sont-ils arrivés au point de nier Dieu. Mais ce ne sont là que

des exceptions, et on peut demander si ces individus ont bien le sens commun.

L'époque actuelle nous montre un plus grand nombre de ces êtres qui pensent autrement que le genre humain : c'est que l'intelligence humaine va s'affaiblissant. Les hommes, avant le déluge, vivaient jusqu'à 800 et 900 ans, ils étaient peut-être plus nombreux que les hommes de notre temps, et pas un seul d'entre eux ne refusait de croire à la divinité. On ne trouve les premières traces de l'idolâtrie que 400 ans après le déluge : il me semble que cela prouve clairement que ces hommes avaient une intelligence supérieure à celle des hommes de l'âge actuel.

Ils voyaient et connaissaient bien la vérité, mais le cœur se laissait corrompre alors comme aujourd'hui, ils ne suivaient pas toujours les lumières que Dieu donnait à leurs âmes, et dans la pratique de leurs devoirs, ils tombèrent dans des désordres épouvantables. L'écriture leur reproche ces désordres, mais elle ne les accuse pas d'idolâtrie.

Plus tard, cependant, les hommes tombèrent dans des aberrations étonnantes : ils divinisèrent les passions, ils divinisèrent les astres, ils divinisèrent jusqu'aux plantes des jardins et aux animaux des champs : *tout fut adoré comme Dieu, excepté Dieu lui-même*. Ils eurent un dieu Mars, terrible divinité qui ne demandait que le sang et le carnage ; une déesse Vénus, qui donnait l'exemple et se faisait la protectrice de l'impudicité : une Junon, qui était la déesse de l'orgueil et de la vengeance ; un Jupiter, qui était un despote et un adultère. L'exemple de ces dieux excusait et encourageait tous les vices. Ils avaient ravalé la divinité, mes frères, en lui prêtant les vices de l'homme, mais s'ils se trompaient grossièrement sur les attributs de Dieu, ils ne se trompaient pas sur le fait de son existence. L'idée de Dieu étant ancrée dans l'âme de l'homme, et le démon lui suggéra la pensée détestable d'adorer plusieurs dieux, afin de se faire rendre un culte à lui-même, car ces dieux des nations sont des démons, *omnes dii gentium daemonia*.

Chez le peuple le plus policé de l'univers, dans la ville d'Athènes, on ne se distinguait que par une plus grande superstition. Saint Paul se rendit dans cette grande et célèbre ville d'Athènes, et qu'y trouva-t-il ? Un nombre extraordinaire de temples, et une foule de personnes qui y rendaient un culte aux idoles. Cependant il se mit à prêcher dans la ville, et on comprit qu'il annonçait une religion nouvelle. On voulut savoir ce qu'il prêchait, et pour cela on l'invita à se rendre à l'Aréopage. C'était un tribunal dont la renommée de science et de sagesse était universelle. Voilà donc saint Paul devant l'Aréopage ; il commence

par féliciter les Athéniens sur leur esprit religieux : « Il me semble  
 « qu'en toutes choses, leur dit-il, vous êtes religieux jusqu'à l'excès :  
 « car ayant regardé en passant les statues de vos dieux, j'ai trouvé  
 « même un autel sur lequel il est écrit : AU DIEU INCONNU. C'est donc ce  
 « Dieu que vous adorez sans le connaître, que je vous annonce : ce  
 « Dieu qui a fait le monde, et tout ce qui est dans le monde, et qui  
 « étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans les tem-  
 « ples bâtis par la main des hommes : et il n'est point honoré par les  
 « ouvrages de la main des hommes, comme s'il avait besoin de quelque  
 « chose, lui qui donne à tous la respiration et la vie, Lui qui a fait  
 « naître d'un seul homme toute la race des hommes ; et qui leur a  
 « donné pour demeure toute l'étendue de la terre, ayant marqué l'ordre  
 « des saisons, et les bornes de l'habitation de chaque peuple. Afin  
 « qu'ils cherchassent Dieu et qu'ils tâchassent de le trouver, comme  
 « avec la main et à tâtons, quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de  
 « nous. Car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être ;  
 « et comme quelques-uns de vos poètes ont dit : Nous sommes même  
 « la race de Dieu.

« Étant donc de la race de Dieu, nous ne devons pas croire que la divi-  
 « nité soit semblable à de l'or et à de l'argent, ou à de la pierre, dont  
 « l'art et l'industrie des hommes ont fait des figures. »

Les Athéniens étaient frappés et étonnés de ce magnifique enseigne-  
 ment. Saint Paul continua : « Dieu étant en colère contre ces temps  
 « d'ignorance, fait maintenant annoncer à tous les hommes et en tous  
 « les lieux, qu'ils fassent pénitence. Parce qu'il a arrêté un jour au-  
 « quel il doit juger le monde selon la justice, par celui qu'il a destiné  
 « pour en être le juge ; dont il a donné à tous les hommes une preuve  
 « certaine en le ressuscitant d'entre les morts ».

Quand ils l'entendirent parler de résurrection, les uns commencèrent  
 à se moquer, et les autres lui dirent : Sur ce sujet nous vous enten-  
 drons une autre fois. Ils n'étaient pas prêts à recevoir la parole de  
 vie. Quelques personnes cependant s'étaient converties à ce premier en-  
 tretien, entr'autres saint Denys l'Aréopagite, qui devint le premier  
 évêque de Paris, et une femme nommée Damaris.

Les autres étaient trop enténébrés pour comprendre la vérité que  
 saint Paul annonçait : *tenebræ eum non cognoverunt*, mais ceux qui  
 n'avaient pas violé la loi naturelle recevaient cette vérité, et ils en étaient  
 réjouis, comme notre œil, quand il est sain, est réjoui par les rayons  
 d'un beau soleil levant.

La vérité religieuse a donc existé chez tous les peuples. Très souvent elle était défigurée et voilée, mais elle existait. De plus il ne faut pas oublier que, même chez les peuples les plus dégradés et les plus dévoyés, Dieu a toujours eu les siens. Dieu a toujours eu ses témoins au milieu des nations, et il a toujours fourni à ceux qui étaient bons le moyen de connaître la vérité et de se sauver.

Le fait que toutes les nations, dans tous les temps, ont reconnu la religion prouve sa vérité, car une chose reconnue comme une vérité par tout le genre humain, dans tous les temps, ne peut être fausse. Le témoignage des hommes, dans ces conditions, est un critère de certitude. Cette croyance universelle repose donc nécessairement sur la vérité.

Mais on peut considérer la chose sous un autre point de vue.

En logique on mentionne deux moyens de prouver la vérité ; on peut démontrer directement la chose elle-même, ou bien la prouver par les conséquences absurdes auxquelles on arrive en la niant. Ceux qui n'admettent pas la religion tombent immédiatement dans l'absurde, au point qu'on les prendrait pour des gens nouvellement sortis des salles d'un asile d'aliénés. Et, pour prendre les choses telles qu'elles sont, celui qui pense autrement que le genre humain sur une question de cette importance, est-il autre chose qu'un insensé ? En effet l'écrivain sacré dit de l'athée qu'il est un insensé : *Dixit insipiens in corde suo non est Deus*, l'insensé a dit dans son cœur : il n'y a pas de Dieu.

Ceux qui n'admettent pas de religion, comment expliquent-ils l'origine de l'homme ? Vous avez vu dernièrement un de nos compatriotes vouloir étudier la géologie sans tenir compte de la révélation ; il a donné une conférence sur cette matière, et vous savez à quelles conséquences il est arrivé. Ces savants qui n'ont pas la foi, mes frères, en arrivent à ceci : que l'homme est le petit-fils d'un singe. Ils admettent, en effet, la doctrine des *évolutions* : des êtres très inférieurs se sont transformés successivement, et au bout d'un certain nombre d'évolutions sont devenus des singes ; or le singe continuant à se perfectionner est venu à former l'homme. Oui, il y a de pauvres canadiens qui tombent dans ces absurdités. J'ai rencontré moi-même un de nos compatriotes qui avait lu le trop fameux Darwin, et qui osa me dire de cet impie : C'est un homme de génie. Oui, lui dis-je, c'est un homme de génie, mais c'est bien dommage qu'il n'ait pas le sens commun, et que ses écrits soient en contradiction avec la Bible. Je crois bien, dit-il, si vous invoquez la Bible !

Je le demande, mes frères, quel mal peut-il y avoir à invoquer la



parole de Dieu ! Eh bien ! alors, je dis franchement à cet homme toute ma façon de penser ; on attache bien trop d'importance, lui dis-je, à ces prétendus savants ; il faudrait les enfermer dans des asiles d'aliénés, puisqu'ils n'ont pas le sens commun.

Voilà quelques-unes des idées saugrenues qui ont cours dans le monde. Des journaux colportent et défendent ensuite ces idées ; mes frères, il ne faut pas lire ces feuilles, car les rapports avec des gens de cette espèce sont toujours dangereux. La religion nous dit clairement d'où nous venons et où nous allons ; elle nous dit que nous sommes faits par Dieu et pour Dieu, que pendant notre séjour sur la terre nous sommes dans un temps d'épreuve, avec la liberté de faire le bien ou le mal. Si nous persévérons dans le bien, nous aurons une récompense éternelle ; si nous faisons le mal, nous aurons un châtement sans fin.

Mais les savants qui mettent Dieu de côté, comment voulez-vous qu'ils expliquent l'homme ? Si vous leur demandez pourquoi nous sommes ici-bas, que voulez-vous qu'ils vous répondent ?

Ils croient donc que l'homme a été lancé au hasard sur la terre.

L'homme qui a accepté ces déplorables théories se dit : Puisqu'il n'y a rien au delà de la tombe, je serais bien fou de ne pas prendre ma part de bonheur pendant le petit nombre de jours qui me restent à vivre ! Et s'il a la force, il pillera, il égorgera pour avoir des trésors, pour avoir des jouissances. De là ces terribles révolutions qui ébranlent l'Europe.

Quel moyen prendre pour arrêter ces hommes, pour les décider à se contenter des biens qu'ils trouvent dans leur condition, pour les empêcher de porter envie aux hommes d'une condition supérieure ? Il n'existe qu'un seul frein : la croyance en Dieu, l'espérance d'une vie future, d'une récompense éternelle. En enlevant l'idée religieuse, on ne peut arriver qu'à la révolution.

En effet, si vous avez un peuple qui ne croie pas à la religion, l'autorité ne peut plus être digne de respect aux yeux de ce peuple : comment donc voulez-vous qu'on le gouverne ! C'est alors que vous verrez surgir des bas-fonds de la société ces assassins, ces révolutionnaires, ces dynamitards que l'humanité peut à peine reconnaître pour ses enfants.

Ainsi les conséquences absurdes et épouvantables auxquelles on arrive prouvent la vérité et la nécessité de la religion. En dehors de la religion l'homme est un mystère, on n'y comprend rien ; et nos aimables savants sont arrivés à le faire descendre du singe.

Formez la famille sans la religion : vous n'arriverez qu'à un hideux concubinage.

C'est pourtant ce qu'on a tenté de faire dans notre malheureuse mère-patrie ; on a fait du mariage un acte purement civil d'où l'idée religieuse est absente, et on a ainsi ôté à la famille cette auréole de respect et de sainteté dont la religion l'avait entourée. On a avili la famille. C'est ce qui est arrivé chez tous les peuples qui ont oublié la vraie religion : la femme a été dégradée, l'enfant négligé et méprisé. La religion catholique a relevé la femme, en a fait non l'esclave mais la compagne de l'homme. En soustrayant la famille à l'influence de la religion, on replonge l'humanité dans le malheureux état d'où elle avait été tirée. S'il n'y a pas de religion, qu'est-ce qui astreindra l'époux à la fidélité ? Et si l'époux n'est pas fidèle, où est la sainteté, la paix et le bonheur de la famille ?

Enfin on a tenté d'enlever la religion de la société civile, et voyez : la société tremble comme sur la surface d'un volcan en activité.

Demandons à Dieu, mes frères, de nous gratifier du don ineffable de la foi, pour que nous puissions nous préserver des erreurs lamentables dans lesquelles sont tombés tant d'hommes de notre temps ; pour que nous puissions marcher d'un pas ferme vers la récompense éternelle, dans les sentiers de la justice et de la vérité. AINSI SOIT-IL.

## V. De la Providence.

*Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis.*

Il a commandé à ses anges de vous garder dans toutes vos voies. Psalm. XC, 2.

### MES FRÈRES,

Pendant longtemps l'homme a péché contre la religion en rendant les honneurs divins à des êtres qui ne les méritaient pas, en reconnaissant comme Dieu ce qui n'était que la créature de Dieu. Il prostituait alors ses hommages et son encens, il était tombé dans un excès d'adoration, son crime se nommait Idolâtrie.

Aujourd'hui l'homme est devenu avare d'encens et d'hommages ; il n'adore pas les idoles, mais hélas ! il n'adore plus personne : il manque à la religion en l'abandonnant, en n'ayant plus de religion : son crime se nomme Impiété, on pourrait presque l'appeler Athéisme.

Suivant donc la direction donnée par le Souverain Pontife Léon XIII, nous réagirons selon nos forces contre cette tendance d'un trop grand nombre des hommes de notre temps, et, du haut de cette chaire, nous continuerons à vous parler de notre sainte religion, afin de vous faire comprendre de plus en plus clairement combien elle est raisonnable, combien elle est nécessaire et aussi combien elle est consolante.

Ce dernier point fera l'objet de l'instruction de ce jour. Nous vous parlerons de deux dogmes qui comptent parmi les plus consolants de la religion chrétienne, nous voulons dire la Providence et la Résurrection. Providence et Résurrection, voilà les deux seules vérités capables de soutenir l'homme au milieu des tristesses, des épreuves et des luttes de cette vie.

Par le premier de ces dogmes, on nous enseigne que Dieu a soin des hommes, et qu'il envoie même à chacun d'eux un ange pour les accompagner continuellement et les garder. Il y a plus, mes frères : la sollicitude de Dieu va si loin que tous les cheveux de nos têtes sont comptés, et qu'il n'en tombe pas un sans la permission de notre Père céleste.

Pour exciter notre confiance, Notre Seigneur emploie diverses comparaisons. Il commence par constater l'inquiétude dans laquelle vivent ceux qui ne croient pas : *Qué ferons-nous ? s'écrient-ils, que mangerons-nous ? où prendrons-nous des vêtements pour nous couvrir ?* Quant à vous, reprend Notre Seigneur, n'ayez pas de ces inquiétudes ; cela est bon pour les païens, pour ceux qui n'ont pas la foi. Considérez les herbes des champs : elles ne travaillent point, elles ne filent point, et cependant Salomon dans toute sa gloire était vêtu moins magnifiquement que le lis de nos vallées. Considérez les oiseaux du ciel : ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, ils n'amassent point dans les greniers, et cependant notre Père céleste les nourrit. Or si Dieu revêt ainsi le lis des champs, s'il nourrit les petits oiseaux, à plus forte raison aura-t-il soin de vous qui valez beaucoup mieux. Cherchez donc premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données comme par surcroît. (Math. VI.)

Que l'homme suive bien les lois de sa nature, qu'il accomplisse ensuite les commandements de Dieu, et il aura en abondance tout ce qui est nécessaire pour son vêtement et sa nourriture.

Et cependant on ressent du malaise, les hommes de foi eux-mêmes sont alarmés à la vue de ce qui se passe sur la terre : il s'y passe en effet des choses bien étranges. Ecoutez, mes frères, je vais vous exposer

un dogme qui n'est pas assez compris, mais dont l'humanité a un extrême besoin.

Que voit-on dans le monde, dans les pays de l'Europe surtout ? Des hommes qui ont des fortunes colossales, des richesses scandaleuses, à côté d'autres qui n'ont pas de quoi se couvrir, qui n'ont pas même un morceau de pain à donner à leurs petits enfants.

Un petit nombre d'hommes ont en main toutes les richesses, et ils vont se moquant de Dieu ; ils violent toutes les lois divines et humaines. Souvent ce sont de vrais scélérats, qui ne sont arrivés à la fortune que par la fraude et les injustices de toute sorte, et vous les voyez étaler aux yeux des chrétiens un bonheur insolent ; puis, à côté d'eux, il y a des justes, des hommes d'une honnêteté sans reproche, qui sont dans l'humiliation et les souffrances. La maladie les a éprouvés, ils ont été frappés par d'autres malheurs incontrôlables, et ils sont maintenant à la charité publique. Cependant, ce sont des âmes d'élite ; ils servent Dieu fidèlement.

Comment expliquer ce mystère ? La religion seule peut l'expliquer, et fournir à ces âmes de légitimes consolations. L'homme sur la terre peut avoir à souffrir pour trois causes différentes.

1° Il peut souffrir pour ses propres péchés. Quand on a péché, la justice demande que l'on expie sa faute en ce monde ou en l'autre par une pénitence proportionnée. Si nous sommes épargnés sur la terre ce n'est pas un avantage, nous recevons dans l'autre vie des châtimens beaucoup plus considérables, car ce sera alors le temps de la justice où il faudra payer jusqu'à la dernière obole. L'homme qui a injurié Dieu ne doit pas être surpris de se voir injurier par ses semblables ; mais il dira plutôt : Dieu me traite en père, il me punit en ce monde, il me fait expier mon péché, et à la mort il me recevra dans sa miséricorde.

Souvenons-nous de l'histoire de Lazare. Ce pauvre avait bien des peines quand il était gisant à la porte du mauvais riche. Il aurait bien voulu se nourrir des miettes qui tombaient de la table de ce riche, et il ne pouvait même pas se procurer un aussi faible soulagement à ses souffrances. Cependant Lazare était aimé de Dieu, et à sa mort il fut reçu dans le sein d'Abraham. Il y a encore des Lazares dans notre temps : Dieu les voit et saura bien les récompenser. Les souffrances servent d'abord à purifier l'âme, et elles la conduisent ensuite au bonheur suprême par le rude sentier de la vertu.

2° Une âme peut quelquefois souffrir à la place d'une autre. Pour une telle œuvre, Dieu ne s'adresse qu'aux âmes d'élite : c'est ainsi que

Notre Seigneur a souffert, bien qu'il fût le juste par excellence. Vous avez entendu pendant les offices de la Semaine Sainte ces gémissements du prophète : O vous tous qui passez par le chemin, arrêtez-vous, et voyez s'il est une douleur semblable à ma douleur. Thren. 1, 12. Votre douleur, en effet, est grande comme la mer, *magna est enim velut mare contritio tua*. Thren. 11, 13. Comment se fait-il que le juste soit ainsi plongé dans une mer de douleur ? Il n'avait rien à expier, il n'était coupable d'aucun péché ! Non, mais il s'était fait victime volontaire ; il ne souffrait pas pour lui-même, il souffrait pour les autres.

Et la Sainte Vierge, la Vierge Immaculée, n'a pas non plus détournée ses lèvres du calice d'amertume où buvait son divin fils. Elle a tant souffert, que l'Eglise a institué deux fêtes pour commémorer ses douleurs. Elle ne souffrait cependant pas en punition de ses fautes, puisqu'elle n'en a jamais commis, mais elle souffrait en faveur de ceux qu'elle a adoptés pour ses enfants. Voilà donc ce qui explique comment tous les saints ont tant souffert.

Il y a des ordres religieux où l'on fait continuellement des pénitences qui font frémir la nature, et de là est venu ce dicton des mondains, que les ordres religieux sont trop sévères : eh bien ! ceux qui sont enfermés dans ces asiles de prières ne commettent probablement jamais un seul péché grave. Quand ils auront expié les petites fautes qui échappent toujours à la fragilité humaine, le reste de leurs pénitences sera appliqué pour la conversion de ceux qui ne prient pas et ne savent pas se mortifier. Ces maisons religieuses sont donc comme des paratonnerres au milieu de la société. Avez-vous remarqué quelles sont les fonctions du paratonnerre ? Pourquoi cette barre de fer s'élève-t-elle sur les toits de nos édifices ? C'est pour empêcher la foudre de tomber, ou pour l'attirer sur elle-même, et préserver les bâtiments de l'incendie. Ces âmes d'élite s'élancent ainsi vers Dieu, et elles empêchent sa juste colère d'éclater ; elles demandent que le châtiment pèse sur elles, mais que les âmes des pauvres pécheurs soient épargnées.

Ah ! si dans la malheureuse Sodome il s'était trouvé une vingtaine de ces âmes, le feu ne serait pas tombé sur la ville. Et si, de notre temps, le feu du ciel ne consume pas de grandes villes plus coupables que Sodome, cela dépend de ces âmes qui, comme des paratonnerres, arrêtent la foudre vengeresse. Et il y a des hommes assez méchants pour s'élever contre ces communautés, pour les chasser et les détruire ! Honte à eux !

3<sup>o</sup> On peut être appelé à souffrir pour une troisième raison : Dieu

quelquefois permet les souffrances pour montrer sa bonté et faire éclater sa gloire.

Quand Notre-Seigneur rencontra l'aveugle-né, les apôtres demandèrent si cet homme était aveugle par rapport à ses propres fautes ou par rapport aux fautes de ses parents ; Notre-Seigneur répondit que ce n'était pour aucune de ces raisons, mais que Dieu avait permis cette infirmité pour faire éclater sa gloire, quand l'aveugle serait guéri.

Il y a, mes frères, des familles qui sont affligées, ce sont de braves gens, et on ne voit pas pourquoi ce châtiment leur arrive ; si ces familles sont réellement pieuses, il faut dire : Elles ne méritent pas ce châtiment par leurs péchés, mais Dieu le permet dans les intérêts de sa gloire ; il sera, en effet, grandement glorifié par leur soumission à sa volonté sainte. Que ceux qui souffrent et sont méprisés se résignent donc, ils procurent la gloire de Dieu sur la terre, et Dieu sera leur gloire pendant l'éternité.

Il y a un livre de la Sainte Bible écrit tout exprès pour montrer l'action de la Providence sur les événements de la vie ; ce livre tout plein de consolations pour les âmes éprouvées, c'est l'histoire du saint homme Job. Il m'a été d'une grande utilité lorsque je prêchais dans les missions sauvages. Ces pauvres infidèles n'avaient pas une idée bien exacte de la Providence, et ils comprenaient difficilement que Dieu pût affliger les justes. Ils croyaient à l'existence de deux esprits supérieurs : l'Esprit Bon et l'Esprit Mauvais. Tout ce qu'il y a de bon, de bon et de favorable, ils l'attribuaient à l'Esprit Bon ; tout ce qu'il y a de laid, de nuisible et de désagréable, ils l'attribuaient à l'Esprit Mauvais : les souffrances étaient donc infailliblement regardées comme venant de ce dernier. Ils rendaient un culte à ces deux Esprits, car s'ils aimaient l'Esprit Bon, ils craignaient l'Esprit Mauvais et tâchaient de l'apaiser. Pour se rendre ainsi le Démon favorable, ils lui offraient en sacrifices tout ce qu'ils avaient de plus cher, quelquefois même la vie de leurs enfants. Le démon a toujours aimé pour ses autels le sang des victimes humaines.

Pour désabuser ces sauvages et les éloigner du culte impie qu'ils rendaient au démon, je leur expliquai le livre de Job, et je réussis à leur faire saisir et accepter notre dogme catholique de la Providence.

Mes frères, je vais vous analyser le livre de Job, ce sera un peu long, mais nous trouverons dans ces pages un exposé si clair et si précis de la doctrine catholique !

Job était de la terre de Hus en Idumée, sur les frontières de l'Arabie.

et il comptait parmi les grands de son pays. Il avait sept fils et trois filles qui faisaient son bonheur, et qu'il formait au service du vrai Dieu. Il possédait 7.000 moutons, 3.000 chameaux, 500 paires de bœufs et 500 ânesses ; car les troupeaux faisaient la richesse de ces Orientaux.

Or, un certain jour, les enfants de Dieu s'étaient réunis devant leur Maître, et ils lui rendaient compte de leur ministère. — Ces enfants de Dieu ce sont les Anges, et leur Maître n'est autre que le Très-Haut lui-même ; mais n'est-ce pas un spectacle sublime que de voir ainsi notre Dieu entouré de ses anges fidèles, qui lui rendent compte de la manière dont ils ont exécuté ses ordres ? On demande comment il se fait que le soleil se lève chaque matin et se couche chaque soir avec une régularité si parfaite. Les savants ont bien calculé les lois d'après lesquelles il procède dans sa marche enflammée ; mais la cause de son mouvement, ils ne la trouveront pas. Cette cause, la religion seule nous la donne : c'est un des anges de Dieu qui le conduit.

Les anges étaient donc réunis en présence de Dieu, et rendaient compte de leur ministère ; et il arriva que Satan se trouvait aussi parmi eux.

D'où viens-tu, Satan, lui dit le Seigneur ? J'ai fait le tour de la terre, répondit-il, et je l'ai parcourue tout entière. — Ainsi, nous le voyons, des anges sont préposés au gouvernement de l'univers, et ils font que tout dans la nature marche dans un ordre parfait ; mais les démons viennent aussi au milieu de nous, ils parcourent tous les points de la terre, ils cherchent à troubler l'ordre et à enlever des âmes à Dieu. — N'as-tu pas considéré, dit Dieu, mon serviteur Job ? Certainement il n'a pas d'égal sur la terre ; c'est un homme simple et droit, qui craint Dieu et se retire du mal. — Satan est un esprit accusateur, parce que la charité n'est pas en lui ; il répond donc : Job vous aime, Seigneur, cela n'est pas surprenant ! N'est-il pas bien payé de ses services ? Vous le comblez de biens, vous lui donnez des enfants qui font sa joie ; mais étendez un peu la main, touchez tout ce qu'il possède, et vous verrez s'il ne vous maudira pas en face. Alors Dieu veut humilier Satan l'accusateur ; il sait que Job est sincère, il dit donc à son ennemi : va, tout ce qu'il a est en ton pouvoir, mais ne touche pas à sa personne.

Remarquez-vous cette permission donnée à Satan ? Nos biens sont donc sous la garde de Dieu ! Voilà une vérité bien consolante, et qu'il importe de ne pas oublier. Satan ne peut étendre la main sur la personne de Job, c'est là encore une chose bien digne de remarque : il y a

eu par le passé, il y a encore aujourd'hui des méchants qui entrent en rapport avec le démon, et font par son entremise ce que l'on appelle des maléfices ; mes frères, il ne faut pas trembler devant ces impies, car Satan ne peut toucher à un cheveu de nos têtes, il lui faut la permission de Dieu pour cela.

A peine Satan a-t-il obtenu la permission de nuire à Job, qu'il sort de la présence de Dieu. Il s'en va dans le désert, il amasse les nuages, et faisant bientôt tomber la grêle, il détruit complètement les moissons de Job ; il fait tomber la foudre et consume ses moutons jusqu'au dernier. Il va chez les peuples voisins, et les excite à voler les troupeaux de Job : les Sabéens viennent et lui enlèvent ses bœufs et ses ânes ; les Chaldéens, divisés en trois bandes, emmènent tous ses chameaux. Ses enfants se trouvant réunis en un festin chez leur frère aîné, Satan excite tout à coup un vent de tempête qui renverse la maison, et tous sont ensevelis sous les décombres.

De chacun de ces désastres, il s'échappe un seul serviteur qui s'en vient en toute hâte annoncer la terrible nouvelle ; Satan prépare tout de manière que ces messages se succèdent sans interruption, et accablent l'âme de cet homme devenu en un instant pauvre et solitaire ici-bas.

Quand il eut appris la dernière et la plus déchirante de ces nouvelles, la mort prématurée et subite de tous ses enfants, il se leva : il déchira ses vêtements, et s'étant rasé la tête, il se jeta par terre, adora et dit : Le Seigneur m'avait donné tous ces biens, il me les a ôtés, il a été fait comme il lui a plu, que son saint nom soit béni.

Voilà un beau modèle de soumission.

Si vous êtes éprouvés, mes frères, et si votre conscience ne vous reproche aucun crime, ne vous effrayez pas. Dieu a ses raisons pour agir comme il fait, et ces raisons vous sont favorables.

Pourquoi Job perd-il tous ses biens en un même jour ? Il l'ignore lui-même ; mais son âme est remplie de foi et son cœur d'amour ; il se dit donc : Dieu est bon et je sais qu'il m'aime ; c'est son bon plaisir de m'éprouver aujourd'hui, que son saint nom soit béni. Il ne prononce pas une parole de murmure. En dehors de la religion, je le demande, où Job aurait-il trouvé des consolations pour le soutenir au milieu de ses affreux malheurs ?

Le démon, cependant, vint encore accuser Job.

Les anges s'étaient de nouveau réunis en présence de leur Maître, et Satan se présenta parmi eux. D'où viens-tu, lui demanda le Maître des



anges ? Je viens, répondit-il, de faire le tour du monde, et je l'ai parcouru tout entier. Et le Seigneur lui dit : n'as-tu point considéré mon serviteur Job, qui n'a point d'égal sur la terre, qui est un homme simple et droit, qui craint Dieu et se retire du mal, et qui se conserve encore dans l'innocence, quoique tu m'aies porté à m'élever contre lui, pour l'affliger sans qu'il l'ait mérité. Satan veut payer d'audace : OEil pour œil, dit-il, dent pour dent, l'homme abandonnera tout ce qu'il possède pour sauver sa vie. Mais étendez votre main, frappez ses os et sa chair, et vous verrez s'il ne vous maudira pas en face.

Dieu avait déjà confondu Satan, il voulut le confondre encore : Va, dit-il, je le livre en ton pouvoir, mais ne touche pas à sa vie.

Le démon a la volonté de faire tout le mal que l'on peut imaginer, mais Dieu limite et modère sa puissance à volonté. Satan étant donc sorti de devant le Seigneur, frappa Job d'un ulcère malin qui le couvrait depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête. Les vers se mirent dans ses plaies dont la puanteur devint tellement insupportable, qu'il ne pouvait plus demeurer dans sa maison. Il s'était assis sur un fumier, et il ôtait avec un morceau de pot de terre la pourriture qui sortait de ses ulcères. Alors le démon trouva une aide pour le favoriser dans son œuvre. La femme de Job, qui devait consoler son mari, n'avait pas trouvé la force nécessaire pour résister à l'épreuve ; elle s'avance auprès de lui et s'écrie : A quoi te sert tout ce que tu as fait pour le Seigneur ? Resteras-tu donc toujours dans ta simplicité ? Tu n'as qu'une chose à faire maintenant : maudire ton Dieu et mourir.

Femme chrétienne, si votre mari est dans l'affliction, ne faites pas comme la femme de Job : soutenez-le, consolez-le, rappelez-lui les espérances de la vie future.

Job répondit avec calme à son épouse : Tu as parlé comme une femme qui n'a pas de sens ; si nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrons-nous pas aussi les maux ?

Cependant trois princes de ses amis entendirent parler de ses malheurs, et ils partirent tous trois pour le venir trouver : c'étaient Eliphaz de Théman, Baldad de Suh et Sophar de Naamath. Lors donc que de loin ils eurent levé les yeux, ils ne le reconnurent point, et ayant jeté un grand cri, ils commencèrent à pleurer ; ils déchirèrent leurs vêtements, ils jetèrent de la poussière en l'air, pour la faire retomber sur leur tête. Ils demeurèrent avec lui assis sur la terre durant sept jours et sept nuits : nul d'eux ne lui dit aucune parole, parce que sa douleur était excessive.

Et au bout de ce temps, Job parla le premier : périsse, dit-il, le jour dans lequel je suis né, et la nuit dans laquelle il a été dit : un homme est conçu. Que ce jour se change en ténèbres, que Dieu du haut ciel ne le regarde, non plus que s'il n'avait jamais été ! Job déplora longuement sa misère, et alors Eliphaz ouvrit la bouche : il reprit Job de ce que, disait-il, il manquait de patience ; il soutint que Dieu le frappait à cause de ses péchés, et il l'exhorta à faire pénitence. Job répondit : Plût à Dieu que les péchés par lesquels j'ai mérité la colère du Seigneur et les maux que j'endure fussent mis les uns avec les autres dans une balance, ceux-ci surpasseraient les autres de toute la pesanteur du sable de la mer. C'est pourquoi mes paroles sont pleines de douleur. Il se plaint de la dureté de son ami : Ma force, dit-il, n'est point la force des pierres, et ma chair n'est pas de bronze. Je ne trouve en moi aucun secours contre mes maux, et mes propres amis m'ont abandonné. Celui qui voyant souffrir son ami n'en a pas compassion, abandonne la crainte de Dieu.

Baldad parla à son tour, mais avec moins de retenue qu'Eliphaz : Dieu est-il juste dans ses jugements ? ou le Tout-Puissant renversera-t-il ce qui est juste ? Si vos enfants ont été exterminés, c'est qu'ils ont péché contre lui, et il les a livrés à tous ces maux pour les punir de leurs passions injustes. Si vous marchez devant lui avec un cœur pur et droit, il se lèvera aussitôt pour vous secourir. Job prit encore sa propre défense, car il ne se sentait coupable d'aucune faute.

Alors Sophar se fit entendre : Pensez-vous, dit-il, que tous les hommes doivent se taire pour vous laisser parler seul ? Car vous avez dit à Dieu : Mes paroles et mes actions sont pures, et je suis sans tache devant vos yeux. Il l'accuse donc de présomption et d'orgueil, et l'exhorte à se convertir.

Les amis de Job parlent ainsi tour à tour, et essaient de lui persuader qu'il n'a pu être frappé si sévèrement que pour de grands crimes dont il ne veut pas faire l'aveu. Et Job répond toujours : Ma conscience ne me reproche rien ; je ne sais vraiment pas pourquoi Dieu me frappe ainsi.

Ses amis l'accusant d'hypocrisie et de blasphème : Ayez pitié de moi, s'écrie Job, ayez pitié de moi, vous du moins qui êtes mes amis, puisque la main du Seigneur m'a frappé. Pourquoi me persécutez-vous comme si vous aviez la lumière, la justice et l'autorité de Dieu même ?

Qui m'accordera que mes paroles soient écrites ? Qui me donnera

qu'elles soient tracées dans un livre, qu'elles soient gravées sur une lame de plomb avec une plume de fer, ou sur la pierre avec le ciseau. Car je sais que mon Rédempteur est vivant, et que je ressusciterai au dernier jour. C'est là l'espérance que j'ai et qui reposera toujours dans mon sein.

S'il est vrai, ajoute-t-il, que Dieu répande toujours ses biens sur les justes et qu'il accable de maux les méchants, pourquoi donc plusieurs d'entre les impies vivent-ils si heureusement ? Pourquoi sont-ils si élevés et si pleins de richesses. Leurs maisons jouissent d'une paix profonde et la verge de Dieu ne les touche point. Un autre au contraire qui est juste et innocent meurt après avoir passé sa vie dans l'amertume de son âme, sans jouir d'aucun bien. Et néanmoins ils dormiront tous deux également dans la poussière, ils seront également mangés des vers. Consultez le premier que vous rencontrerez dans votre chemin, et vous verrez qu'il connaît cette vérité comme moi ; vous verrez qu'il vous dira comme moi que le méchant est réservé pour le moment où il doit périr, et que Dieu le conduira dans la prospérité jusqu'au jour où il doit répandre sur lui sa fureur.

Voilà un enseignement bien important que Job donne à ses amis, et qui servira jusqu'à la fin des siècles pour empêcher les justes de se scandaliser de la prospérité des méchants.

Job ne s'éleva pas contre le Seigneur ; il ne blasphéma pas le nom de Dieu et il conserva son âme sans péché.

Alors un jeune homme appelé Elin se trouva irrité de ce que les amis de Job n'avaient pas réussi à le confondre. Il parla avec emphase, faisant étalage d'une humilité que son discours démentait. Il accusa Eliphaz, Baldad et Sophar de manquer de sagesse ; et il se mit à démontrer que Job ne pouvait être qu'un grand criminel. Il l'accusa de blasphème, et se mit à prendre la défense du Très-Haut à grand renfort d'arguments et d'éloquence.

Satan était confondu, et Dieu trouvant que l'épreuve avait été assez longue, ne permit plus aux hommes d'outrager son serviteur. Il fit entendre sa voix redoutable du sein d'un tourbillon : « Qui est celui-là qui mêle des sentences judiciaires et véritables avec des discours inconsidérés et ignorants ? » C'est ainsi que d'un mot Dieu mit à la raison le jeune orgueilleux qui venait de parler.

Et Dieu dit à Job : tu as désiré disputer avec moi, ceins donc tes reins comme un homme de cœur : je t'interrogerai et tu me répondras.

Dieu lui montra alors par des considérations magnifiques la distance qu'il y a de la créature au Créateur. Job s'humilia dans la poussière, et n'osa discuter avec Dieu.

Dieu dit ensuite à Eliphaz de Théman : ma colère s'est allumée contre toi et contre tes deux amis, parce que vous n'avez point parlé devant moi dans la droiture de la vérité comme Job mon serviteur. Il leur dit d'offrir un sacrifice par les mains de Job, ce qui fut fait immédiatement, et il se laissa fléchir.

L'épreuve était terminée : la santé fut rendue à Job ; Dieu lui donna en peu de temps le double des biens qu'il possédait auparavant. Et après cela Job vécut 140 ans : il vit ses fils et les enfants de ses fils jusqu'à la quatrième génération, et il mourut fort âgé et plein de jours.

Mes frères, bien des considérations importantes trouveraient ici leur place, mais la fatigue que j'éprouve et la longueur de cette instruction ne me permettent pas de vous les développer aujourd'hui, je les remets à dimanche prochain.

Apprenez aujourd'hui par l'exemple de Job, à accepter les épreuves quand elles vous arriveront, sachant bien qu'elles viennent de Dieu et qu'elles tourneront à votre avantage.

Dieu commencera peut-être à vous récompenser dès ici-bas, mais c'est sur la récompense du ciel qu'il faut compter avant tout.

*Réjouissons-nous dans les paroles qui nous ont été dites : nous irons dans la maison de notre Maître. Ps. 121. AINSI SOIT-IL.*

## VI. De la Providence.

(Suite).

*Ordinatione tua perseverat dies : quoniam omnia serviunt tibi.*

C'est par votre ordre que le jour subsiste tel qu'il est, car toutes choses vous obéissent.

Ps. CXVIII, 91.

MES FRÈRES,

Depuis quelque temps je vous ai entretenus, chaque dimanche, sur la nécessité de la religion. J'ai commencé par vous démontrer qu'elle est nécessaire au bonheur de l'homme, au bonheur de la famille et à celui de la société. Vous avez compris les avantages de la religion à ce

triple point de vue, et vous avez conclu que ce qui est un besoin de la nature de l'homme, ce qui fait la base de la famille et de la société, ne peut être une erreur, une simple illusion. J'ai développé ensuite deux autres preuves : 1<sup>o</sup> j'ai démontré que la religion a existé chez tous les peuples et dans tous les temps. Il est vrai, certains peuples sont tombés dans des erreurs très graves touchant la nature de Dieu, mais ils ont tous rendu un culte à la divinité ; cet accord universel prouve qu'il est dans la nature de l'homme de reconnaître un Maître au-dessus de lui ; 2<sup>o</sup> j'ai montré la vérité et la nécessité de la religion en raisonnant *ex absurdo* : et vous avez vu alors dans quel abîme d'absurdités tombent les hommes qui veulent nier toute religion. Enfin, dans mon dernier entretien, j'ai rappelé deux dogmes consolateurs qui nous démontrent bien, eux aussi, que la religion est nécessaire : ce sont la Providence et la Résurrection. J'ai commencé à vous donner des développements sur le premier de ces dogmes, mais je crois nécessaire d'y revenir encore aujourd'hui : c'est une question si importante, surtout dans ses rapports avec les erreurs que nous avons actuellement à combattre. Nous voulons que vous ayiez des idées bien nettes sur ce point, afin que, quand nous étudierons la franc-maçonnerie, vous compreniez bien dans quelles erreurs cette société perfide voudrait plonger les hommes.

La Providence, mes frères, c'est un dogme que les Catholiques de notre temps devraient étudier d'une manière toute particulière. On croit bien à une action générale de cette Providence, mais on n'étudie pas suffisamment la manière dont elle s'exerce dans le monde.

Étant admis le fait de la création, quiconque n'a pas perdu la foi ou la raison voit immédiatement la nécessité d'un conservateur ; conserver, en effet, c'est continuer la création ; et le symbole des Apôtres, aussitôt après avoir confessé l'existence de Dieu, reconnaît ce Dieu comme conservateur en lui donnant le nom de Père : *je crois en Dieu le Père tout-puissant*.

Pourquoi donne-t-on à Dieu le nom de Père ? Parce qu'il'exerce à l'égard de la création tout entière les fonctions que le père exerce à l'égard de la famille. Que fait donc le père dans la famille ? Il veille à la conservation de ses enfants ; il leur donne la nourriture et les soins nécessaires pour que les membres de leur corps se développent, pour que les facultés de leur âme se développent aussi, et qu'ils puissent arriver à leur fin. Le vrai père, c'est Dieu ; après avoir tout tiré du néant

par sa toute-puissance, il a soin de tout avec une miséricordieuse tendresse. Elevez vos regards, voyez ces globes immenses : c'est Dieu qui les fait rouler majestueusement au-dessus de vos têtes. Regardez à vos pieds, voyez cette foule d'êtres moins grands mais non moins admirables : c'est Dieu qui les protège et les soutient.

Examinons l'un des êtres les moins apparents, l'humble brin d'herbe que nous foulons aux pieds : amenons les savants, faisons-les étudier les mystères de la vie de ce brin d'herbe : leur science s'y trouvera confondue. Ils constateront peut-être ce qui se passe dans cette plante, mais ils ne comprendront jamais le principe qui fait qu'elle est animée, ils ne comprendront pas la vie de cette petite plante.

La vie, mes frères, Dieu l'a prodiguée partout : on la trouve dans la profondeur des mers et sur la surface de la terre ; on la trouve sous tous les climats, sous les glaces du Nord et dans les sables brûlants de l'Afrique ; elle est répandue à profusion dans l'air qui nous environne. Qui est-ce qui conserve la vie à tous ces êtres ? C'est Dieu. Quelques-uns trouvent que le soin de ces êtres si faibles n'est pas digne de la majesté de Dieu : mes frères s'il n'était pas indigne de Dieu de les créer, il n'est pas indigne de lui de les conserver maintenant qu'ils ont reçu la vie. Dieu prend soin de tout ce qu'il a créé.

La science a découvert les lois du mouvement des astres : elle indique d'avance la route qu'ils suivront, et elle prédit les différents phénomènes comme si elle tenait les astres dans sa main. Se voyant arrivée à ce point, elle a cru pouvoir se passer de Dieu. O folie de l'orgueil humain !

Au-dessus de cet ordre des astres, il y a un ordre supérieur d'où celui-ci dépend. Toute loi suppose un législateur : nous trouvons des lois dans le mouvement des astres, donc il y a un législateur, qui a établi ces lois, et ce législateur c'est Dieu. Nous ajouterons que toute loi suppose des agents pour la faire exécuter. Si l'on donnait des lois à un peuple et qu'il n'y eût personne pour les interpréter, personne pour en presser l'exécution, ces lois ne deviendraient-elles pas inutiles ? La nature est inanimée, et cependant elle suit des lois admirables, il y a donc des agents doués d'intelligence qui lui font suivre ces lois.

Il y a des hommes, hélas ! qui méconnaissent ce législateur et ces agents : tel était le fameux Laplace qui a pénétré un si grand nombre des secrets de la science ; aussi un pape lui disait-il : Vous vous êtes élevé bien haut dans les merveilles de l'astronomie ; si vous étiez monté encore un peu plus haut, vous auriez trouvé le législateur.

Pour l'homme qui raisonne, mes frères, la nature est un grand livre où tout nous parle de la puissance, de la sagesse et de la bonté du Très-Haut. Ç'a toujours été un grand sujet d'étonnement pour moi, je l'avoue, de voir que les savants, ceux qui contemplant de plus près les merveilles de Dieu, qui les touchent du doigt, ne sont pas tous des hommes profondément religieux. Mais, dans les choses ordinaires, c'est avec une facilité extrême que l'on remonte de l'œuvre à l'ouvrier. Quand on voit un bel édifice, on dit : C'est un ouvrier habile qui a fait cela. Il serait absurde de prétendre que cet édifice est l'œuvre du hasard. Et dire qu'il s'est rencontré des philosophes qui ont osé prétendre que l'œuvre du monde tout entier était l'effet du hasard !

Que diriez-vous, mes frères, si quelqu'un montrant cette cathédrale des Trois-Rivières, vous disait sérieusement : Cette église n'a été bâtie par personne ? Que diriez-vous d'un voyageur d'Europe qui, contemplant ces immenses cathédrales que l'on admire dans les grandes villes chrétiennes, dirait à qui voudrait l'entendre : Voyez ces cathédrales magnifiques, elles se sont bâties toutes seules ? Et si quelqu'un en présence des immenses palais flottants qui vous transportent aujourd'hui sur les mers, osait vous dire : Ceci s'est fait tout seul ; cela fonctionne et se dirige par le hasard, hésiteriez-vous à dire que cet homme a perdu la raison ?

Mais comment ! voici l'astre du jour qui se lève chaque matin, qui suit une route déterminée à travers l'espace, qui se couche chaque soir à une heure fixée d'avance, et il se rencontre des hommes pour dire que cela se fait sans que personne s'en mêle !

Qu'est-ce donc que la religion nous enseigne sur ce point ? Elle nous enseigne que c'est la providence de Dieu qui dispose toutes ces choses : *ordinatione tua perseverat dies*, c'est par votre ordre que le jour subsiste.

Mais le bon Dieu agit-il directement lui-même ? N'emploie-t-il pas des intermédiaires ? Oui, mes frères ; Dieu gouverne tout par le ministère des anges. Dans la création il y a deux ordres distincts, l'ordre matériel et sensible et l'ordre spirituel ; or le premier de ces deux ordres est entièrement soumis au second.

On sait communément parmi les chrétiens que Dieu gouverne tout dans le monde, mais si nous parlons de l'action des anges, nous rencontrons souvent de l'ignorance ou de l'incrédulité. Il est bon que les catholiques soient instruits sur ce point, afin qu'ils ne se laissent pas tromper.

On attribue le mouvement des astres dans le ciel à l'attraction ; mais cette attraction d'où vient-elle, puisque la matière est inerte, et qu'un corps ne peut pas plus mouvoir un autre corps que se mouvoir lui-même ? En parlant ainsi on ne remonte pas à la cause des phénomènes. Le mouvement en général prouve l'existence de l'ordre spirituel, car la matière étant inerte ne peut prendre de mouvement que sous l'action d'un être spirituel ; les astres du ciel sont en mouvement, cela prouve donc l'existence de certains esprits qui leur donnent l'impulsion et dirigent leurs mouvements. Ces esprits ce sont les anges ; et voici ce qu'on lit à ce sujet dans un livre que je voudrais voir dans toutes les familles chrétiennes, le *Traité du Saint-Esprit* par Mgr. Gaume.

« Princes et gouverneurs de la grande Cité du bien, à laquelle se  
 « rapporte tout le système de la création, les anges, dans l'ordre ma-  
 « tériel, président au mouvement des astres, à la conservation des élé-  
 « ments et à l'accomplissement de tous les phénomènes naturels, qui  
 « nous réjouissent ou qui nous effraient. Entre eux est partagée l'admi-  
 « nistration de ce vaste empire. Les uns ont soin des corps célestes, les  
 « autres de la terre et de ses éléments ; les autres, de ses productions,  
 « les arbres, les plantes, les fleurs et les fruits. Aux autres est confié le  
 « gouvernement des vents, des mers, des fleuves, des fontaines ; aux  
 « autres, la conservation des animaux. Pas une créature visible, si  
 « grande ou si petite qu'elle soit, qui n'ait une puissance angélique  
 « chargée de veiller sur elle.

« L'homme animal, nous le savons, *animalis homo*, nie cette action  
 « angélique ; mais sa négation ne prouve qu'une chose, c'est qu'il est  
 « animal. Pour l'homme qui a l'intelligence, cette action est évidente.  
 « Partout où la nature matérielle laisse apercevoir de l'ordre, de l'har-  
 « monie, du mouvement, un but ; là, on reconnaît aussitôt une pen-  
 « sée, une intelligence, une cause motrice et directrice. Or, rien dans  
 « la nature matérielle ne se fait sans ordre, sans harmonie, sans mou-  
 « vement, sans but.

« Quel est le principe de toutes ces choses ? Il n'est pas, il ne peut  
 « pas être dans la matière, inerte et aveugle de sa nature. A coup sûr,  
 « le vent ne sait ni où ni quand il doit souffler ; ni avec quelle vio-  
 « lence ; ni quelles tempêtes il doit soulever ; ni quels nuages il doit  
 « amonceler. La pluie, la neige, la foudre elles-mêmes savent-elles où  
 « elles doivent se former, où elles doivent tomber ; la direction qu'elles  
 « doivent tenir, le but qu'elles doivent atteindre ; le jour et l'heure où  
 « elles doivent accomplir leur mission ? Il en est de même des autres



« créatures matérielles, si improprement décorées du nom d'*agents*.

« Où donc est le principe de l'ordre, de l'harmonie et du mouvement ?  
 « A moins d'admettre des effets sans cause, il faut nécessairement  
 « le chercher en dehors de la création matérielle, dans une nature in-  
 « telligente, essentiellement active, supérieure et étrangère à la matière.  
 « C'est là, en effet, et là seulement que la place la vraie philosophie. En  
 « parlant du Créateur, principe de tout mouvement et de toute harmo-  
 « nie, le prophète nous dit : *Les créatures font sa parole, c'est-à-dire*  
 « *exécutent ses volontés, faciunt Verbum ejus*. Mais comment la pa-  
 « role créatrice est-elle mise en contact universel et permanent avec le  
 « monde inférieur, jusqu'au dernier des êtres dont il se compose ?  
 « De la même manière que la parole d'un monarque avec les parties les  
 « plus éloignées et les plus obscures de son empire, par des intermé-  
 « diaires.

« Les intermédiaires de Dieu sont les esprits célestes, *qui fecit ange-*  
 « *los suos spiritus*. Cette vérité est de foi universelle. Sous tous les  
 « climats, à toutes les époques, le paganisme lui-même la proclame, et  
 « la théologie la manifeste dans toute sa splendeur. Savoir que toutes  
 « les parties de l'univers vivent sous la direction des anges : quelle  
 « source inépuisable de lumières et d'admiration pour l'esprit, de res-  
 « pect et d'adoration pour le cœur ! »

Voilà l'enseignement de la religion.

Maintenant, je vais vous prouver par l'Écriture Sainte que l'ordre matériel est subordonné à l'ordre religieux ; vous comprenez que c'est une question d'une souveraine importance. Quand une tempête s'est abattue sur un pays, quand la grêle est venue détruire les moissons, quand les inondations viennent empêcher d'ensemencer les terres, beaucoup de personnes vous diront : C'est arrivé parce que c'est arrivé. Explication banale qui n'explique rien. Non, mes frères, cela n'est pas arrivé uniquement parce que c'est arrivé. Ce qui nous est donné par la Providence est ordinairement en rapport avec les actions de l'homme. Quand l'homme fait un bon usage des biens de la terre, Dieu lui donne des saisons favorables et l'homme recueille des fruits, des moissons en abondance ; mais s'il fait un mauvais usage des biens de ce monde, Dieu le frappe précisément dans ces biens dont il a abusé ; alors la terre refuse de donner ses fruits, le ciel est d'airain et la famine vient visiter les hommes coupables.

Vous ne pouvez réussir dans vos entreprises ? Prenez garde, ces maux vous arrivent probablement parce que la loi de Dieu a été violée.

Consultez la Bible, et vous verrez partout cette concordance entre la conduite morale de l'homme et les événements temporels.

Au commencement Dieu fait venir tous les animaux devant l'homme, celui-ci leur donne à chacun leur nom et reçoit l'autorité sur eux ; Dieu lui donne tous les fruits du paradis terrestre, à l'exception d'un seul, le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal : c'est un roi au milieu de son empire. Si l'homme eût toujours été fidèle, tout serait resté ainsi dans un ordre parfait ; il aurait été heureux, et, à un moment donné, il aurait été transporté au ciel sans mourir, car Dieu avait ajouté à sa nature le don de l'immortalité, et il l'avait élevé à l'ordre surnaturel. Qu'est-il arrivé ? L'homme a voulu satisfaire sa passion, il a mangé du fruit défendu ; il a voulu se faire l'égal de Dieu, il a été trompé par Satan. Quel moyen Dieu prendra-t-il pour le punir ? Il a péché par l'usage d'un fruit, une malédiction s'attachera à la terre ; elle sera frappée de stérilité, elle produira des ronces et des épines ; et si l'homme veut lui faire produire le froment, il faudra qu'il arrose les sillons de ses sueurs.

Continuons à étudier l'Écriture Sainte, et nous trouverons toujours l'ordre physique soumis à l'ordre spirituel et moral. Nous avons un exemple de cette vérité dans une circonstance bien solennelle de la vie de Salomon. Quand ce prince fit la dédicace du temple de Jérusalem, il s'adressa au Seigneur et lui demanda d'écouter toujours favorablement les prières qui lui seraient adressées dans ce temple par son peuple. « Et le Seigneur apparut à Salomon la nuit, et lui dit : J'ai « écouté votre prière ; et j'ai choisi pour moi ce lieu, pour en faire une « maison de sacrifice. S'il arrive que je ferme le ciel et qu'il ne tombe « pas de pluie, ou que j'ordonne et que je commande aux sauterelles « de ravager la terre, et que j'envoie la peste parmi mon peuple ; et « que mon peuple, sur qui mon nom a été invoqué, se convertisse, « qu'il me prie, qu'il recherche mon visage, et qu'il fasse pénitence de « sa mauvaise vie, je l'exaucerai du ciel, et je lui pardonnerai ses pé- « chés, et je purifierai la terre où il fait sa demeure.

« Mais si vous et vos enfants vous vous détournez de moi, et que « vous abandonniez les lois et les ordonnances que je vous ai propo- « sées ; si vous courez après les dieux étrangers et que vous les serviez « et les adoriez, je vous exterminerai de la terre qui est à moi, et que « je vous ai donnée ». (II Paralip. vii, 12, 13, 14, 19, 20.)

Comprenez bien l'enseignement que vous donnent ici les Saintes Écritures : pourquoi Dieu refuse-t-il quelquefois la rosée de la terre ?

Pourquoi envoie-t-il des sauterelles qui dévorent les moissons ? Parce que les hommes ont péché. Pourquoi envoie-t-il la peste ? Parce que les iniquités des hommes attirent sa vengeance.

Si l'homme se livre à l'immoralité, aux iniquités de Sodome, il faudra le sang et la vie d'un grand nombre pour apaiser la colère du Tout-Puissant ; le typhus, le choléra viendront, et emporteront une partie de l'humanité. Dieu cependant se laissera fléchir, Dieu écoutera son peuple, mais à une condition : c'est qu'il s'humilie et qu'il prie.

Mais comment Dieu ferme-t-il le ciel ? Par le ministère de certains anges préposés à cette fin. Quand les hommes ne méritent plus la rosée du ciel, ces anges reçoivent un ordre de leur Maître, et ils vont fermer le ciel. Que les prêtres s'humilient alors et qu'ils prient pour leur peuple, et la calamité disparaîtra.

Dans l'Épître de saint Jacques, nous trouvons une preuve de la grande efficacité de la prière, même pour les choses de l'ordre purement temporel : « Elie », y est-il dit, « était un homme sujet, comme nous, à toutes les misères de la vie ; et cependant, ayant prié Dieu avec ferveur qu'il ne plût point, il cessa de pleuvoir sur la terre durant trois ans et demi : et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit » (Jac. v, 17, 18).

C'est sur cette croyance que vous vous appuyez pour demander à Dieu de féconder vos champs ; c'est encore en vertu de votre foi dans le dogme de la Providence, que vous adressez vos prières au ciel pour être protégés dans les calamités.

Mes frères, quand vous êtes malades vous recourez promptement aux hommes de l'art, et je ne vous blâme pas ; mais vous oubliez trop souvent une chose : c'est qu'en général le péché est la cause des maladies. Voyez Notre Seigneur : quand il a guéri cet homme qui était malade depuis trente-huit ans, et qui n'avait personne pour le jeter en temps opportun dans la piscine de Siloé, il lui dit : « Voilà que vous avez été guéri, ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis » (Joan. v, 14).

Cependant il arrive que le juste est frappé, sans que le péché soit entré dans son âme ; et dans le même temps on voit des pécheurs qui ne font qu'outrager Dieu, et qui sont bénis, qui vivent dans une grande prospérité. Nous avons péché, disent-ils eux-mêmes, et quel mal nous en est-il arrivé ? *peccavi et quid mihi accidit triste ?* (Eccli. v, 4.) C'est à un sujet de scandale pour plusieurs : David lui-même, malgré sa foi

robuste, était attristé et comme scandalisé à la vue de la prospérité des méchants.

Comment donc expliquer ces bénédictions accordées à l'impie ? Eh bien ! voici : Dieu a l'éternité pour lui. Rien de ce que fait le juste ne restera sans récompense, mais cette récompense pourra bien n'être pas accordée sur la terre : elle n'en sera que plus belle dans les cieux. Les méchants ont certaines bonnes qualités, ils ont des vertus naturelles, par exemple leur cœur est sensible, ils font l'aumône, ils sont d'une humeur agréable au prochain. Leurs bonnes actions ne sont pas faites par un motif surnaturel, ils ne méritent pas la récompense éternelle pour ces actions, mais ils méritent une récompense dans le temps : ils ont donc les biens du temps, ils ont les plaisirs de la vie. Ah ! ne leur portez pas envie, mes frères, puisqu'ils ont reçu leur récompense ici-bas, et qu'ils n'en auront pas d'autre.

Comme ils ont refusé de recevoir la vérité, comme ils n'ont pas voulu pratiquer les œuvres de la religion, comme ils ont commis en secret des fautes très graves sans prendre le moyen de les expier, Dieu les attend dans l'autre vie, et ils y seront punis d'une manière terrible.

Voilà donc comment il se fait que les méchants prospèrent ici-bas : cette prospérité même est la marque évidente que le bonheur éternel n'est pas pour eux.

Le mauvais riche de l'Évangile avait tout à souhait sur la terre. Cet homme aimait les plaisirs de la table, et il avait les richesses nécessaires pour se les procurer : Sa vie était un festin continuel. L'Écriture ne l'accuse pas d'avoir ravi le bien d'autrui, ni de maltraiter ses serviteurs ; seulement, tout occupé de lui-même et de ses plaisirs, il n'avait pas un regard ni un sentiment de pitié pour Lazare qui mourait de faim et de souffrances au seuil de sa porte. Qui est plus à plaindre, ce riche qui se procure toutes les jouissances, ou Lazare dont les chiens viennent lécher les plaies, pendant qu'il gît sur la terre nue devant le palais du riche ? Le monde eût répondu que c'était Lazare. Cependant le riche mourut, et il fut enseveli dans les enfers. Lazare mourut aussi, et son âme fut portée par les anges dans le sein d'Abraham.

O justes, vous êtes privés des biens de la terre ; consolez-vous donc, ce ne sont pas ces biens passagers qui peuvent être la juste récompense de vos vertus et de vos bonnes œuvres. Vous êtes éprouvés et persécutés ; n'en soyez pas surpris. Vous avez commis des fautes légères, il fallait bien les expier, les effacer de votre âme ; ensuite, n'est-il pas nécessaire que les élus ressemblent à Jésus-Christ ? Réjouissez-vous,

Dieu va vous récompenser d'une manière digne de lui dans le ciel.

O méchants, vous seriez trop fortunés de recevoir votre châtement ici-bas : jouissez des faux biens de la terre ; jouissez des plaisirs fades et passagers de ce monde ; Dieu vous trouvera dans l'autre vie, et il vous punira comme un Dieu sait punir. Vous ne voulez pas rendre gloire à sa miséricorde sur la terre, vous rendrez gloire à sa justice dans l'éternité.

Courage donc, mes frères : si nous souffrons et que nous ayions péché, nous sommes comme David quand il fut puni de son adultère, nous serons purifiés comme lui. Si nous souffrons et que notre conscience ne nous reproche rien, nous sommes comme le saint homme Job : l'épreuve n'aura qu'un temps, et la récompense sera d'autant plus belle que la tribulation aura été plus amère. Si nous souffrons et que n'ayant pas de fautes à expier nous offrons nos mérites pour le salut de nos frères, nous ressemblons à Jésus-Christ expirant sur la croix pour le rachat des pécheurs : tâchons de rendre de plus en plus parfaite en nous cette ressemblance qui fera notre gloire pendant l'éternité. AINSI SOIT-IL.

## VII. De la résurrection.

*Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus, ut non contristemini sicut et cæteri qui spem non habent. I Thess. IV, 13.*

Or, nous ne voulons pas, mes frères, que vous ignoriez ce que vous devez savoir touchant ceux qui dorment du sommeil de la mort, afin que vous ne vous attristiez pas comme font les autres hommes qui n'ont pas d'espérance.

MES FRÈRES,

Si vous interrogez le philosophe sans foi sur l'homme et ses destinées, vous en recevrez des réponses propres à soulever un cœur vraiment chrétien. Vous verrez comme il avilit et dégrade la plus noble des créatures de Dieu ici-bas.

Il prétendra raisonner en vous répondant : L'homme, dira-t-il, n'a qu'une chose à faire ici-bas : se livrer au plaisir ; la nature, en effet, lui ayant donné des sens, il est conforme aux lois de la nature et, par conséquent, conforme à l'ordre de leur accorder toutes les satisfactions

qu'ils réclament. Manger, boire, s'amuser, dormir, c'est toute la vie de l'homme ; et après cela, le néant !

Le philosophe met donc l'homme sur le même pied que la bête qui broute l'herbe des champs.

Interrogez maintenant la religion, et voyez comme ses réponses ont quelque chose de satisfaisant et de rassurant pour notre âme. Le premier besoin de l'âme, c'est le besoin du bonheur : la religion nous faisant donc remonter jusqu'à nos premiers ancêtres, nous dit que l'homme a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, et qu'il est destiné à un bonheur éternel. C'est ainsi qu'elle ennoblit l'homme, qu'elle le montre digne de notre respect et de notre admiration. La religion a trois dogmes pour répondre à toutes les inquiétudes et à toutes les aspirations de l'âme : le dogme de la Création, qui nous donne l'origine de l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, le dogme de la Providence, qui nous fait voir les soins paternels dont le Seigneur l'environne incessamment ; et le dogme de la Résurrection qui nous montre quel est son avenir et quelles sont ses espérances. C'est de ce dernier dogme que nous nous proposons de vous parler aujourd'hui.

Qu'est-ce que l'homme devient quand il a été déposé en terre ? est-ce que tout est fini pour lui alors ? Non, il ne fait que changer d'état ; il entre dans une espèce de sommeil. C'est bien, en effet, le terme dont se sert la Sainte Ecriture : *Fratres, nolumus vos ignorare de dormientibus.*

Pourquoi saint Paul veut-il apprendre aux chrétiens le sort de ceux qui se sont endormis ? Pour consoler les chrétiens. En effet, nous avons un grand besoin de consolations en présence de ce terrible fait de la mort. Quand bien même un homme viendrait à n'avoir aucune autre cause de tristesse, cette perspective d'une mort certaine et qui doit arriver si tôt, ne suffirait-elle pas pour l'empêcher de jouir du bonheur ?

Supposez quelqu'un jouissant de tous les biens de la fortune, ayant des enfants qui lui donnent mille consolations ; si vous faites accepter comme vraie à ce bienheureux de la terre la prédiction suivante : plus tard tous vos enfants vous seront enlevés, et cette fortune dont vous jouissez sera entièrement détruite : quand bien même le temps où ces malheurs doivent fondre sur lui serait éloigné, son cœur désormais serait abreuvé d'amertume.

La mort a toujours été et sera toujours le cauchemar de l'homme. Il n'est personne qui puisse entrer dans un cimetière, creuser le sol et

voir l'état où sont réduits ceux que nous avons aimés, sans ressentir un douloureux serrement de cœur. Saint Paul constate quelle tristesse apporte la pensée de la mort dans l'âme de ceux qui manquent de foi : *ut non contristemini sicut et cæteri qui spem non habent* ; quand la terrible mort, en effet, leur apparaît avec ses horreurs, ils ne peuvent supporter cette vue, et ils tombent dans un abattement qui fait frémir.

Quel est donc le sort des chrétiens qui dorment du sommeil de la mort ? La religion nous l'apprend : l'homme est destiné à l'immortalité quant à son âme et quant à son corps. Saint Paul appelle cela un mystère : *Ecce mysterium dico vobis : omnes quidem resurgemus* ; je vous annonce un mystère : *tous à la vérité nous ressusciterons*. C'est là un mystère : demandez en effet à celui qui n'a pas la foi ce que devient l'homme après la mort : il ne peut vous répondre. L'homme est-il donc anéanti ? Il ne le sait pas. Ceux qui ont abjuré la foi pour s'abandonner à toutes leurs passions désirent être ainsi anéantis, mais il leur reste un doute qui leur enlève tout repos. Heureux ceux qui connaissent ce mystère de la résurrection, ils trouvent dans leur foi une consolation ineffable.

Quand nous demandons à la religion ce que nous devenons tous après la mort, elle nous répond donc que le corps sommeille au fond du tombeau, mais que l'âme vit, et qu'il viendra un jour où le corps lui-même sera revêtu de l'immortalité. Nous ressusciterons tous, mes frères : les méchants comme les bons ; depuis Abel jusqu'au dernier qui mourra sur la terre, tous les hommes reviendront à la vie ; mais tous, dit saint Paul, ne seront pas changés, *sed non omnes immutabimur* ; c'est-à-dire que tous n'auront pas ces corps glorieux qui sont donnés aux élus. Que cette résurrection est consolante ! Qu'elle est bien propre à nous faire envisager la mort sans frayeur, et à nous faire endurer toutes les peines avec un courage invincible ! Nous allons étudier un peu cette vérité aujourd'hui.

Qu'est-ce que le genre humain a pensé de la résurrection ? La résurrection fut révélée aux premiers hommes, et la connaissance de cette vérité s'est perpétuée ensuite sans interruption jusqu'à nous.

Nous avons un exemple de la pleine connaissance de cette vérité dans Job, qui vivait il y a plus de 3.000 ans. Vous savez comment il fût éprouvé ; Dieu voulait faire éclater sa patience et sa soumission : Job fut donc livré aux malheurs et aux chagrins de toute sorte ; assis sur son fumier, il ne trouvait aucune consolation autour de lui.

Que font les hommes sans foi, quand ils sont ainsi dans la désola-

tion ? Ne trouvant pas la force nécessaire pour supporter l'affliction, ils se suicident. La vie m'est à charge, disent-ils, je m'en débarrasse. C'est directement là que mène l'incrédulité ; aussi les suicides ont-ils augmenté d'une manière effrayante dans notre temps.

La femme de Job n'ayant pas su résister à l'épreuve, était dans les sentiments des hommes qui n'ont pas la foi : ton Dieu que tu sers si fidèlement, disait-elle à son époux, vois comment il le traite : maudis-le donc et meurs. Les impies se trouvent sans force au milieu des épreuves ; leur consolation est dans la mort.

Qu'est-ce donc qui consolera Job au milieu de cette mer de douleur où il est plongé ? Quand il a tout perdu, quand il a été frappé au cœur par les paroles de sa femme, quand il s'est vu accusé et maltraité par ses amis et qu'il a repoussé ces consolateurs importuns, il lui reste pourtant une suprême consolation : « Je sais, » dit-il, « que mon Rédempteur est vivant et que je ressusciterai au dernier jour ; je sortirai de la terre et je serai revêtu de nouveau de ma peau, et je verrai mon Dieu dans ma chair. Je le verrai moi-même et non un autre ; et je le contemplerai de mes propres yeux. C'est là l'espérance que j'ai et qui reposera toujours dans mon sein » (Job xix, 25-27).

Oui, c'est là ce qui le consolait sur son fumier, sur ce lit infect qui était pire pour lui que la mort elle-même ; car la mort il la désirait, il l'appelait, mais elle ne venait pas. Si vous êtes étendus sur un lit de douleur, mes frères, prenez bien garde de vous livrer au désespoir ; dans ces épreuves suprêmes, élevez vos yeux vers le ciel et dites : je sais que mon Rédempteur est vivant et que je ressusciterai au dernier jour, c'est là mon espérance et ma consolation.

Cette croyance à la résurrection, c'était la croyance du genre humain : Job, en effet, était un patriarche de la gentilité, et il avait appris cette vérité par la tradition de ses pères. Il faut conclure qu'elle avait été révélée à Adam, et que du temps de Job elle était parfaitement conservée parmi les peuples.

Les paroles de Job sont peut-être la confession la plus explicite que nous ayons de la foi à la résurrection des morts. Chez les païens, où des erreurs si graves sur la nature de Dieu avaient altéré les anciennes traditions, un grand nombre ne croyaient plus à la résurrection des morts. C'est ce que nous voyons bien dans l'Aréopage, quand saint Paul annonce le mystère de la résurrection : plusieurs se moquent de lui ; d'autres disent : Sur ce sujet nous vous entendrons une autre fois. Ainsi cette vérité avait fait naufrage dans bien des âmes, surtout parmi



les poètes, les philosophes et les autres prétendus savants. Tous croyaient pourtant à une autre vie ; ils avaient un lieu où les bons devaient être récompensés, un autre où les méchants devaient être punis ; mais leurs croyances manquaient de précision. Les ténèbres avaient envahi la terre.

Chez les Juifs, c'était un dogme admis dans toute sa pureté, absolument comme sous l'Évangile. Voyez, par exemple, la célèbre vision d'Ezéchiel, et dites-nous si ce n'est pas la résurrection telle que l'enseigne notre foi. « La main du Seigneur fut sur moi, » dit le prophète ; « et m'ayant mené dehors par l'esprit du Seigneur, elle me laissa au milieu d'une campagne qui était toute pleine d'ossements. Elle me mena tout autour de ces os ; il y en avait une très grande quantité qui étaient sur la face de la terre, et extrêmement secs. Alors le Seigneur me dit : Fils de l'homme, croyez-vous que ces os puissent revivre ? Je lui répondis : Seigneur Dieu, vous le savez. Et il me dit : Prophétise sur ces os, et dis-leur : Os secs, écoutez la parole du Seigneur. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à ces os : Je vais envoyer un esprit en vous, et vous vivrez. Je ferai naître les nerfs sur vous ; j'y formerai des chairs ; j'étendrai de la peau par-dessus ; et je vous donnerai un esprit, et vous vivrez : et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur. Je prophétisai donc comme le Seigneur me l'avait commandé : et lorsque je prophétisais on entendit un bruit, et aussitôt il se fit un grand remuement parmi ces os : ils s'approchèrent l'un de l'autre ; et chacun se plaça dans sa jointure. Je vis tout d'un coup que des nerfs se formèrent sur ces os, des chairs les environnèrent, et de la peau s'étendit par-dessus ; mais l'esprit qui devait les animer n'y était pas encore. Alors le Seigneur me dit : Prophétise à l'esprit : prophétise, fils de l'homme, et dis à l'esprit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Esprit, venez des quatre vents, et soufflez sur ces morts, afin qu'ils revivent. Je prophétisai donc comme le Seigneur me l'avait commandé ; et en même temps l'esprit entra dans ces os : ils devinrent vivants et animés ; ils se tinrent tout droit sur leurs pieds ; et il s'en forma une grande armée » (Ezech. xxxvii, 1-10). Telle était la croyance des Juifs : ils pensaient comme nous que les os et la chair se reconstituent, que l'âme y entre de nouveau et leur donne la vie.

L'Évangile nous montre bien clairement que les Juifs croyaient à la résurrection : Lazare meurt en l'absence de Jésus ; Notre-Seigneur vient quatre jours après, et Marthe s'écrie en le voyant : Si vous eussiez été

ici, Seigneur, mon frère ne serait pas mort. Votre frère ressuscitera, dit Jésus ; je sais, reprend Marthe, qu'il ressuscitera au dernier jour. C'était donc la croyance générale dans cette nation, que les hommes ressusciteront en corps et en âme ; il n'y avait que la secte des Saducéens qui avait brisé avec la foi commune, et qui était haïe à cause de cela de la masse du peuple juif.

Pour nous, chrétiens, cette croyance est dans toutes nos traditions, car c'est un dogme fondamental de notre foi : je crois, dit l'Eglise Catholique dans le Symbôle des Apôtres, *je crois la résurrection de la chair.*

Saint Paul peut être appelé le docteur de la Résurrection, c'est lui qui l'enseigne et la défend avec plus de persistance dans ses admirables Epîtres : « Nous ne voulons pas », écrit-il aux Thessaloniens, « que vous ignoriez ce que vous devez savoir touchant ceux qui dorment du « sommeil de la mort, afin que vous ne vous attristiez pas comme font « les autres hommes qui n'ont pas d'espérance. Car si nous croyons « que Jésus notre chef est mort et ressuscité, nous devons croire aussi « que Dieu amènera avec Jésus ceux qui se seront endormis en lui. Car « nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur même, que « nous, qui vivons, et qui sommes réservés pour son avènement, nous « ne préviendrons pas ceux qui sont dans le sommeil de la mort. Car « aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange, et par « le son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, « et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers ; « puis nous autres, qui sommes vivants, et qui serons demeurés au « monde jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nues, « pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air. Et ainsi nous « serons tous pour jamais avec le Seigneur » (1 Thess. iv, 13-17).

Ecrivant aux Corinthiens, il répond aux esprits forts qui ne peuvent comprendre comment il se fait que les corps ressuscitent : « Mais, me « dira quelqu'un, comment les morts ressuscitent-ils ! Quel sera le « corps dans lequel ils reviendront ? Insensé que vous êtes ! ne voyez- « vous pas tous les jours que ce que vous semez ne reprend point de « vie, s'il ne meurt auparavant..... Il en arrivera de même dans la « résurrection des morts. Le corps maintenant, comme une semence, « est mis en terre plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible. Il « est mis en terre tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux. Il est « mis en terre privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur. « Il est mis en terre comme un corps animal, et il ressuscitera comme « un corps spirituel ».

Le grand Apôtre ne veut pas que nous doutions plus de la résurrection des morts que de celle de Jésus-Christ lui-même ; « Si les morts ne ressuscitent point », s'écrie-t-il, « Jésus-Christ n'est donc point ressuscité. Et si Jésus-Christ n'est point ressuscité notre prédication est vaine, et votre foi aussi » (1 Cor. xv, 13, 14). « Mais consolons-nous, Jésus-Christ est certainement ressuscité d'entre les morts ; il est devenu les prémices de ceux qui dorment » (1 Cor. xv, 20). Après tout cela ne dédaignons pas, cependant, de donner quelques arguments de la raison, en faveur de ce dogme consolateur.

1° La nature humaine désire de vivre, et elle a une horreur instinctive et terrible de la mort. C'est Dieu, mes frères, qui l'a faite ainsi : or, le Dieu véridique et bon ne l'aurait pas ainsi faite, si elle marchait inévitablement vers un anéantissement plus ou moins prochain. L'enseignement de la religion est ici, comme toujours, en pleine conformité avec la nature de l'homme.

2° Le corps est une partie de nous-même ; il a participé au bien et au mal que nous avons fait : eh bien ! il doit aller devant le Juge suprême, et recevoir aussi sa récompense ou son châtiment pour l'éternité.

3° L'âme humaine étant faite pour animer un corps, notre être serait éternellement incomplet si notre âme ne reprenait pas son corps. Or, rien ne sera incomplet dans le ciel : tout y sera remis dans l'ordre, tout y arrivera à sa dernière perfection.

« Si l'on revient à l'origine, » dit Bossuet, « Dieu, avant que de créer l'âme, lui a préparé un corps. Il n'a répandu sur nous ce souffle de vie, c'est-à-dire l'âme faite à son image, qu'après qu'il a donné à la boue, qu'il maniait si artistement avec ses doigts tout-puissants, la forme du corps humain. Si donc il a fait l'âme pour la mettre dans un corps, il ne veut pas qu'elle en soit éternellement séparée. Aussi voulut-il d'abord qu'elle y fût unie éternellement, puisqu'il avait fait l'homme immortel, et que c'est par le péché que la mort a été introduite sur la terre. Mais le péché ne peut pas détruire à jamais l'œuvre de Dieu : car le péché et son règne doit être lui-même détruit. Alors donc l'homme sera rétabli dans son premier état : la mort mourra ; et l'âme sera réunie à son corps, pour ne le perdre jamais, car le péché qui en a causé la désunion ne sera plus. » *Bossuet Médit. sur l'Évangile.*

Toutes les infirmités, toutes les difformités disparaîtront du corps des justes, car ces accidents sont aussi les conséquences du péché.

Qu'ils seront beaux, qu'ils seront admirables les corps des bienheureux ! Ils seront lumineux, et brilleront comme des astres. Etant parfaitement soumis à l'âme, lui étant unis d'une manière si étroite, ils participeront en quelque façon à ses facultés : ils auront l'*impassibilité*, ils ne pourront ni être blessés ni souffrir ; ils auront l'*agilité* pour se transporter comme la pensée et selon les désirs de l'âme ; ils auront la *subtilité* pour passer à travers les objets sans les diviser, comme la lumière à travers le cristal ; ce seront de vrais corps, mais ils seront spiritualisés. L'âme sera heureuse d'entrer dans ce corps, avec lequel elle louera Dieu pendant l'éternité. Mais les corps des réprouvés se ressentiront des désordres et de la triste condition de l'âme qui les animera.

« Au lieu d'être agiles, ils seront lourds, pesants et insupportables à l'âme ; au lieu d'être lumineux, ils seront horriblement opaques, ténébreux et obscurs ; au lieu d'être impassibles, ils seront sujets à toutes sortes de tourments et de souffrances ; au lieu d'être glorieux, immortels, ils seront abjects, difformes, sujets à ce que l'Écriture appelle la *seconde mort* ; nouvelle et horrible sorte de mort, dit saint Augustin, qui, à la différence de la première où l'âme fut, contre son gré, séparée du corps, retiendra l'âme attachée au corps contre son gré. Puisqu'il n'y a de vraie vie que là où l'on vit heureusement, l'infortuné qui invoque la mort, sans pouvoir mourir, meurt donc incessamment d'une mort immortelle.

« O vous donc qui flattez si fort votre corps, qui l'entourez de tant de mollesse, qui le nourrissez de tant de délices, qui le contentez dans ses plus honteuses concupiscences, qui ne lui refusez les plaisirs anciens que pour lui en procurer de nouveaux, qui l'avez mis à la place de l'âme et qui l'idolâtrez comme une divinité, oh ! que vous êtes considérés, stupides et insensés ! Quels ne seront pas vos tourments, votre confusion, votre douleur, en vous voyant entourés de ce même corps parfumé d'essences et chargé d'ornements futiles ; mais, comme un tison d'enfer, infect, difforme, horrible. Oh ! comme vous vous en sentirez non seulement humiliés, mais encore opprimés et brûlés, parce qu'il vous sera imposé comme un vêtement de malédiction, de tourments et de feu. *R. P. Ventura. Ecole des miracles* ».

Mes frères, nous ressusciterons donc tous ; heureux ou malheureux, nous serons revêtus de l'immortalité.

Mais à quel âge ressusciterons-nous ? Saint Thomas pense que nous ressusciterons tous à l'âge de l'homme parfait, c'est-à-dire vers 33 ans, et un grand nombre de théologiens sont de son avis. D'autres croient,

cependant, que nous ressusciterons à l'âge où nous serons morts : si nous sommes morts vieux, nous ressusciterons vieillards ; si nous sommes morts jeunes, nous ressusciterons enfants, moins toutefois les infirmités de ces différents âges. Mes frères, ce sont là, il me semble, des questions inutiles : le corps des justes aura la faculté de prendre l'âge qu'il voudra. Une foule de passages de l'Écriture paraissent établir qu'il en sera ainsi. Quand Notre-Seigneur fut ressuscité, il apparut un grand nombre de fois, et presque toujours sous une forme différente : à Madeleine il paraît sous la forme d'un jardinier ; aux disciples d'Émmaüs, sous l'apparence d'un voyageur. Quand on lit les ouvrages des Exlatiques, on voit que Notre-Seigneur se montrait à elles à tous les âges de la vie. Nous pouvons donc croire que nos corps, une fois ressuscités, auront la forme et la taille qu'il leur plaira de prendre.

Lorsque vous n'aviez que quatre ou cinq ans, votre corps n'avait pas la même apparence qu'il a aujourd'hui, c'était bien le même corps, cependant ; il a seulement grandi, il s'est développé avec les années. Vous vieillirez, vous sentirez les infirmités de la vieillesse ; mais quand même vous verriez votre 90<sup>e</sup> ou même votre 100<sup>e</sup> année, ce sera toujours votre même corps. Les corps ressuscités étant beaucoup plus parfaits, se transformeront bien plus facilement encore.

Nous devons ajouter que les corps ressuscités se reconnaîtront. Les damnés reconnaîtront les justes pour leur malheur et leur humiliation. Ces orgueilleux, qui se sont tant moqués des chrétiens, qui les ont sans cesse tournés en ridicule, parce qu'ils servaient Dieu, nous les verrons sous les regards du juge éternel. « Alors les justes », dit le livre de la Sagesse, « s'élèveront avec une grande hardiesse contre ceux qui les « auront accablés d'affliction, et qui leur auront ravi le fruit de leurs « travaux. Les méchants à cette vue seront saisis de trouble et d'une « horrible frayeur ; ils seront étonnés en voyant tout d'un coup, contre « leur attente, les justes sauvés. Ils diront en eux-mêmes, étant touchés « de regret, et jetant des soupirs dans le serrement de leurs cœurs : Ce « sont là ceux qui ont été autrefois l'objet de nos railleries, et que nous « donnions pour exemple de personnes dignes de toutes sortes d'op- « probres. Insensés que nous étions, leur vie nous paraissait une folie, « et leur mort honteuse ; cependant les voilà élevés au rang des enfants « de Dieu, et leur partage est d'être avec les saints. Nous nous sommes « donc égarés des voies de la vérité ; la lumière de la justice n'a point « lui pour nous, et le soleil de l'intelligence ne s'est point levé sur « nous. Nous nous sommes lassés dans la voie de l'iniquité et de la per-

« dition : nous avons marché dans des chemins àpres, et nous avons  
 « ignoré la voie du Seigneur. De quoi nous a servi notre orgueil ?  
 « qu'avons-nous tiré de la vaine ostentation de nos richesses ? Toutes  
 « ces choses sont passées comme l'ombre, et comme un courrier qui  
 « court, ou comme un vaisseau qui fend les flots agités, dont on ne  
 « trouve point de trace après qu'il est passé, et qui n'imprime sur les  
 « flots nulle marque de sa route ; ou comme un oiseau qui vole au tra-  
 « vers de l'air, sans qu'on puisse remarquer par où il passe ; on n'en-  
 « tend que le bruit de ses ailes qui frappent l'air et qui le divisent avec  
 « effort ; et après qu'en les remuant, il a achevé son vol, on ne trouve  
 « plus aucune trace de son passage : ou comme une flèche lancée vers  
 « son but ; l'air qu'elle divise se rejoint aussitôt, sans qu'on reconnaisse  
 « par où elle est passée. Ainsi nous ne sommes pas plutôt nés que nous  
 « avons cessé d'être ; nous n'avons pu montrer en nous aucune trace de  
 « vertu, et nous avons été consommés par notre malice.

« Voilà ce que les pécheurs diront dans l'enfer. Parce que l'espérance  
 « des méchants est comme ces petites pailles que le vent emporte, ou  
 « comme l'écume légère qui est dispersée par la tempête, ou comme la  
 « fumée que le vent dissipe ; ou comme le souvenir d'un hôte qui passe,  
 « et qui n'est qu'un jour en un même lieu.

« Mais les justes vivront éternellement ; le Seigneur leur réserve leur  
 « récompense, et le Très-Haut a soin d'eux. Ils recevront de la main du  
 « Seigneur un royaume admirable, et un diadème éclatant de gloire. Il  
 « les protégera de sa droite, et les défendra par la force de son bras  
 « saint (Sap. v, 1-16).

C'est donc l'enseignement de l'Écriture que les justes se trouveront  
 en présence des méchants, des persécuteurs, des voleurs qui les auront  
 mis à l'étroit, qui les auront dépouillés de leurs biens : ils se tiendront  
 alors devant eux avec fermeté : les voilà, Seigneur, diront-ils, ceux qui  
 nous ont dépouillés, qui nous ont foulés aux pieds injustement ; faites-  
 nous justice, Seigneur, punissez-les de leurs forfaits.

Dieu fera stricte justice : les bourreaux seront précipités corps et âme  
 dans l'enfer ; mais leurs victimes seront emmenées dans le ciel.

Tous comprendront, cependant, la justice de la conduite de Dieu, et  
 les méchants eux-mêmes seront obligés d'avouer qu'ils ont absolument  
 ce qu'ils méritent : *vous êtes juste Seigneur*, diront-ils, *et votre juge-  
 ment est droit* (Psalm. cxviii, 137). Souvenons-nous donc de ce dogme de  
 la Résurrection, c'est la plus grande consolation que l'on puisse offrir aux  
 malheureux qui passent en souffrant et en pleurant sur notre pauvre terre.

Job dit : je ressusciterai dans ma chair, mes yeux verront mon Rédempteur, je le verrai moi-même et non un autre ; ce qui semble marquer que Dieu aura la bonté de se montrer à notre corps sous des formes sensibles.

Quand nous jouissons du spectacle d'une belle nature, nous sommes dans l'admiration : nous avons aperçu quelques pâles rayons de la beauté de Dieu. Mais que sera-ce quand, selon l'expression de Job, nous le verrons lui-même face à face ! Tout ce qu'il y a de beau dans la nature, dans les anges et dans les hommes, se trouvera réuni sous nos yeux, et tout cela dans un degré de splendeur et de perfection qui dépasse infiniment tout ce que nous pouvons imaginer.

Mes frères, quelle ne sera pas alors votre joie, votre bonheur ! Sainte Thérèse vit saint Pierre d'Alcantara montant au ciel environné de splendeur et disant : « Bienheureuses mes rigueurs, heureuse ma pénitence, qui viennent de me procurer une si grande gloire, une si admirable félicité ! » C'est ainsi qu'à votre tour vous bénirez vos peines, vos tribulations, l'austérité de votre pénitence, la suite des divertissements, la vigilance continuelle sur vos sens, parce que la pratique de ces mortifications vous permettra de reprendre un corps heureux, beau, glorieux, modelé sur la gloire, sur la beauté du corps de Jésus-Christ. AINSI SOIT-IL.

### VIII. De la révélation.

*Multifariam multisque modis olim Deus loquens patribus in Prophetis : novissime diebus istis locutus est nobis in Filio.*

Dieu qui autrefois parlait à nos pères par les prophètes, en diverses occasions et en différentes manières, nous a parlé en ces derniers temps par son Fils. Héb. I, 1, 2.

MES FRÈRES,

La foi, en général, est une conviction appuyée sur le témoignage. Mais il y a deux sortes de témoignages : le témoignage divin et le témoignage humain.

Vous le savez, quand le témoignage humain est revêtu des conditions nécessaires, il amène l'assentiment de l'âme, et les juges s'y appuient sans crainte pour rendre les sentences les plus importantes, celles qui regardent la fortune et la renommée des familles, celles mêmes qui re-

gardent la vie des personnes. C'est que deux ou trois témoins probes, instruits et désintéressés peuvent produire la certitude.

Mais le témoignage de Dieu est celui qui produit la plus grande et la plus complète de toutes les certitudes. *Si testimonium hominum accipimus*, dit l'apôtre saint Jean, *testimonium Dei majus est* (1 Joan v, 9). Si nous recevons le témoignage des hommes, celui de Dieu est encore plus grand. Eh bien ! mes frères, l'enseignement de la religion repose sur le témoignage de Dieu, sur ce que nous appelons la *Révélation* : c'est donc le plus sûr de tous les enseignements. Aussi les catholiques répètent-ils tous les jours : Mon Dieu, je crois fermement tout ce que la sainte Eglise Catholique croit et enseigne, parce que c'est vous qui l'avez dit, et que vous êtes la vérité même. *Tout ce que l'Eglise croit et enseigne*, voilà l'objet de notre foi ; et pourquoi y donnons-nous l'adhésion de notre esprit ? parce que c'est Dieu qui nous a révélé ou dévoilé ces choses, et qu'il est la vérité même.

Mais quand et comment Dieu a-t-il parlé aux hommes pour leur dévoiler ainsi la vérité ? C'est ce que je viens vous exposer aujourd'hui en vous rappelant le grand fait de la Révélation.

Dieu, mes frères, nous a donné deux livres dans lesquels il nous parle : le premier est le grand livre de la Nature, le second est la sainte Bible comprenant l'Ancien et le Nouveau Testament.

En contemplant l'œuvre admirable de la Nature, mes frères, nous pouvons arriver par notre raison jusqu'à la connaissance du Dieu qui en est l'auteur. C'est cette vérité que saint Paul invoquait pour montrer que les Philosophes étaient inexcusables ; car, disait-il, *ayant connu Dieu par ses œuvres, ils ne l'ont pas glorifié comme Dieu*. Si vous contemplez un bel édifice, quand bien même vous n'auriez jamais entendu parler de son architecte, cette vue seule vous en donnera une certaine connaissance ; vous direz : C'est un homme de génie qui a fait cela. Il a conçu un plan original, plein de majesté dans l'ensemble, plein de grâce et d'harmonie dans les détails. Tous ceux donc qui jouissent du spectacle de la nature, qui contemplent la beauté du firmament, s'élèvent à la connaissance de Dieu, car ces choses parlent d'une manière admirable de la grandeur de Dieu, de sa puissance et de sa sagesse.

J'ai vu de près des enfants de la nature, des sauvages dont l'éducation n'avait pas développé l'intelligence : ils étaient ravis d'admiration en présence des œuvres de Dieu. Un de ces Cris dont on parle tant en ce moment, se trouvant un soir avec des canadiens dans un des postes



du Nord-Ouest, disait en regardant le ciel : Celui qui a fait toutes ces choses est tout-puissant et admirable. Le prophète a dit en effet : *Les cieux racontent la gloire de Dieu, et le firmament publie sa puissance, qui éclate dans les ouvrages de ses mains* (Ps. xviii, 1). Voilà le premier livre qui nous parle de Dieu et nous élève jusqu'à lui.

Il y a cependant un autre livre que Dieu a bien voulu nous donner, et par lequel il se fait connaître aux hommes. La nature fait connaître l'existence de Dieu, mais elle ne dit pas quel culte il faut lui rendre ; elle fait connaître les choses qui sont absolument à la portée de l'homme, mais elle ne peut nous faire connaître les choses de l'ordre surnaturel auquel l'homme a été élevé par une faveur particulière de Dieu ; outre le livre de la nature, Dieu nous a donc donné la sainte Bible, contenant les vérités de l'ordre surnaturel qui nous sont connues par la Révélation.

Dieu a parlé aux hommes en trois circonstances principales : primitivement, il a parlé à Adam et aux Patriarches ; plus tard, il a parlé à Moïse et aux Prophètes ; enfin, dans la plénitude des temps, il a parlé par Jésus-Christ. Il y a donc trois révélations : la Révélation Primitive, la Révélation Mosaique et la Révélation Chrétienne. Ces trois révélations ne sont pas différentes, mais c'est plutôt la même révélation qui a été commencée dans le Paradis Terrestre, qui a été donnée d'une manière plus développée à Moïse, et qui a été complétée en Jésus-Christ. Il y aura une quatrième révélation, suite encore des trois précédentes : celle-là aura lieu au delà de la tombe, quand nous verrons Dieu face à face. Les justes jouiront alors d'un bonheur parfait, car ils auront atteint leur fin dernière.

Examinons sommairement les trois révélations qui ont été faites aux hommes.

La Révélation Primitive est donc celle qui a été faite aux Patriarches et spécialement à nos premiers parents.

« Dieu, dit l'auteur de l'Écclésiastique, a créé l'homme de terre et l'a fait à son image... Il lui a créé, de sa substance, un être semblable à lui. Il leur a donné le discernement, une langue, des yeux, des oreilles, un esprit pour penser, et il les a remplis de la lumière de l'intelligence.

« Il a créé en eux la science de l'esprit ; il a rempli leur cœur de sens, il leur a montré le bien et le mal. Il a fait luire son œil sur leurs cœurs, pour leur faire voir la grandeur de ses ouvrages, afin qu'ils relevassent par leurs louanges la sainteté de son nom, qu'ils le glori-

« fissent de ses ouvrages. Il leur a prescrit encore l'ordre de leur conduite, il les a rendus dépositaires de la loi de vie. Il a fait avec eux une alliance éternelle, et leur a appris les ordonnances de sa justice. Ils ont vu de leurs yeux les merveilles de sa gloire, et il les a honorés jusqu'à leur faire entendre sa voix. Ayez soin, leur a-t-il dit, de fuir toute sorte d'iniquités. Et il a ordonné à chacun d'eux d'avoir soin de son prochain (Eccl. xvii, 1) etc. »

Ces révélations communiquées d'abord à nos premiers parents, se sont transmises ensuite de génération en génération, et de là tant de connaissances que l'on trouve répandues dans l'humanité dès les premiers temps, et auxquelles l'homme ne pouvait atteindre par ses propres forces.

C'est surtout Moïse qui s'est fait l'historien de la Révélation Primitive dans le livre de la Genèse. « Au commencement », est-il dit dans le premier verset de ce livre, « Dieu créa le ciel et la terre. » Comment Adam a-t-il pu connaître cette vérité ? Il faut que Dieu la lui ait enseignée, car cela est au-dessus de l'homme. Cela est au-dessus de l'homme, mes frères : et voilà pourquoi ceux qui ont voulu traiter de ce sujet sans tenir compte de la Révélation sont tombés dans l'absurde ; ils ont dit, par exemple, que la matière est éternelle ! Mais ce qui est faible, changeant, périssable, serait-il donc en même temps l'être nécessaire ? Cette proposition est absurde, car *changeant* et *nécessaire*, *périssable* et *nécessaire* sont des idées qui se repoussent. Dieu seul est l'être nécessaire ; tout en dehors de lui a été créé par un mot de sa bouche, par un acte de sa toute-puissance.

Nous savons comment Dieu s'y est pris pour faire le grand ouvrage de la création du monde, parce que le Créateur lui-même l'a fait connaître au premier homme.

Moïse nous dit que la terre fut créée en six jours, et il nous donne les détails de l'œuvre accomplie dans chacun de ces jours. Nous avons en cela une magnifique preuve de la vérité de l'enseignement religieux.

Il s'est formé dans le xviii<sup>e</sup> siècle une école de philosophes qui avaient entrepris de contredire Moïse, et de détruire la confiance que les chrétiens reposent dans sa véracité d'historien. Ils ont dit : Nous creuserons la terre, et là nous trouverons la preuve que Moïse est un imposteur ou un ignorant. Ils ont donc étudié les entrailles de la terre, ils ont fait des découvertes importantes ; et quand ils ont voulu réunir leurs observations et leurs découvertes pour en faire une science, ils sont arri-

vés juste à ce que Moïse avait dit ; et par cette science nouvelle de la géologie, ils se sont vus obligés de confirmer en tout point le récit du législateur hébreu.

C'est une leçon donnée aux savants, qui devraient se montrer plus modestes dans leurs affirmations. Il ne peut y avoir de contradiction entre la véritable science et la révélation ; si d'abord la science paraît contredire la parole de Dieu, c'est que la science est encore trop jeune ; que les savants attendent, qu'ils continuent à étudier, et ils verront bientôt que la contradiction n'était qu'apparente.

Moïse s'exprime ainsi quand il parle de la création de l'homme : « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance ; et qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes, à toute la terre et à tous les reptiles qui se meuvent sur la terre » (Gen. 1, 26). On voit que Dieu se recueille et que les trois personnes de la sainte Trinité tiennent conseil, au moment d'accomplir leur œuvre la plus importante, la création du roi de l'univers. Comment l'homme aurait-il pu connaître ce qui s'est passé dans le ciel, s'il ne l'avait appris par la Révélation divine ?

Et Moïse continue : « Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, et il répandit sur son visage un souffle de vie, et l'homme devint vivant et animé » (Gen. 2, 7). On discerne bien ici la double origine de l'homme ; son origine matérielle : la boue ; son origine spirituelle : le souffle de Dieu. Par la première origine, il est semblable à la brute ; par la seconde, il a la faculté de connaître, d'aimer, de vouloir et d'agir, et il peut arriver au bonheur éternel.

Cette dernière prérogative, cependant, a été surajoutée à la nature de l'homme. Dieu, tout-puissant qu'il est, ne peut faire un être égal à lui-même ; tout être créé, quelque parfait qu'on le suppose, lui sera infiniment inférieur, et ne pourra naturellement ou par ses propres forces s'élever jusqu'à lui ; c'est donc par une grâce spéciale, par un don surajouté, que Dieu nous élève au-dessus de notre nature, et nous rend capables de la vision béatifique.

Le premier homme connut donc qu'il avait une âme immortelle, destinée à jouir de la contemplation de son Créateur, et ce Dieu si bon lui indiqua les moyens qu'il faut prendre pour arriver à cette contemplation. Adam connut les lois morales ; il distingua le mal du bien, et Dieu lui promit la récompense du ciel pour l'attirer vers le bien, et le menaça d'un châtement éternel pour l'éloigner du mal.

Dieu révéla aussi au premier homme la forme du culte d'adoration

qu'il voulait recevoir. Voyez Caïn et Abel : ils offrent des sacrifices ; ils immolent les victimes pour reconnaître le souverain domaine de Dieu sur toute chose, et aussi pour confesser humblement que l'homme lui-même mériterait d'être détruit à cause de ses péchés. Ces sacrifices étaient agréables à Dieu, parce qu'ils figuraient le sacrifice du Calvaire qui devait s'offrir quatre mille ans plus tard ; et c'était par révélation que les hommes en connaissaient la valeur. Mais de plus, tous les animaux n'étaient pas propres aux sacrifices ; il y avait les animaux purs et les animaux impurs ; ce qui montre que Dieu n'avait pas seulement montré sa volonté d'une manière générale, mais qu'il avait même daigné descendre dans les détails.

Noé fit entrer dans l'Arche sept couples des animaux purs et deux couples seulement des animaux impurs : c'est qu'il voulait offrir un sacrifice à Dieu au sortir de l'Arche, sans anéantir cependant aucune des espèces vivantes.

Les vérités révélées au premier homme forment le fond religieux de toutes les nations de la terre, et il est facile de reconnaître ces vérités partout, bien que, chez un grand nombre, elles aient été profondément altérées.

Quand Dieu voulut se former un peuple qui fût à lui, qui accomplit ses ordonnances et préparât l'avènement du Rédempteur, il donna la Révélation Mosaïque. Il parla à son serviteur Moïse, et celui-ci, sous l'inspiration divine, écrivit cinq livres que nous désignons sous le nom de Pentateuque.

Ces livres traitent de deux choses : de la Religion et de la Politique. Il serait à souhaiter que ceux qui sont chargés du gouvernement des sociétés modernes allassent étudier ces livres inspirés : ils comprendraient peut-être quelle union doit exister entre la Politique et la Religion : ils verraient clairement que la Politique doit être subordonnée à la Religion, et ils viendraient à acquérir la juste notion du gouvernement.

Mais il y a une remarque importante à faire ici : c'est que la législation de Moïse était une législation particulière, qui obligeait les Juifs, mais qui n'obligeait pas les autres nations. Les autres peuples n'étaient pas obligés de se faire juifs : ils pouvaient continuer à vivre sous la loi naturelle, sous la révélation primitive. La nouvelle révélation, d'ailleurs, ne contredisait pas la première, elle n'en était que le développement ; et le Décalogue, en particulier, n'est qu'un admirable abrégé des préceptes de la loi naturelle.

Mais comment prouver la divinité de la révélation faite à Moïse ? Dans les différents âges, beaucoup se sont dits inspirés de Dieu et ne l'étaient réellement pas.

La grande preuve de l'inspiration de Moïse, la preuve qui a convaincu le peuple Hébreu, et qui convaincra tous les hommes jouissant du plein usage de leur raison, ce sont les miracles qu'il a opérés.

Le miracle est une dérogation réelle et sensible aux lois du monde physique. Dieu est le maître de la nature ; il y a établi des lois, et lui seul peut déroger aux lois qu'il a établies. Quand donc les lois de la nature sont suspendues à la voix d'un homme, cela montre que cet homme est l'interprète de la divinité ; Dieu est évidemment avec lui. Eh bien ! Dieu n'a épargné ni la grandeur ni le nombre des miracles, pour prouver que Moïse était réellement inspiré de lui.

Les Hébreux, depuis le temps de Joseph, se trouvaient dans la terre de Gessen, en Egypte ; or Dieu voulait leur donner une autre patrie, où ils vécussent dans la pratique des lois qu'il allait leur donner par Moïse, et formassent ce grand peuple qui devait donner naissance au Messie. Mais Pharaon, le roi d'Egypte, ne voulait pas laisser partir les Hébreux. Alors Moïse frappa l'Egypte de dix plaies successives, dont la gravité allait croissante : par exemple, les eaux de toutes les rivières et de tous les puits furent subitement changées en sang ; et les Egyptiens ayant creusé la terre, pour avoir de l'eau potable, ne trouvèrent partout que du sang. Des ténèbres épaisses couvrirent le pays pendant trois jours ; et pour montrer que c'était bien un grand miracle de la main de Dieu, les Hébreux qui habitaient l'Egypte jouissaient de la lumière du soleil comme dans les jours ordinaires. Mais la dernière plaie fut la plus sensible aux malheureux Egyptiens ; Moïse qui était d'un caractère doux, n'en vint à cette douloureuse extrémité qu'à cause de l'endurcissement de Pharaon. Il dit donc au roi : « Voici ce que dit le Seigneur : Vers le milieu de la nuit, je parcourrai l'Egypte, et tout premier-né mourra ». Et en effet, le lendemain matin le deuil était dans toutes les familles égyptiennes sans en excepter une, sans excepter la famille du roi lui-même ; et dans toute la terre d'Egypte il s'éleva un cri de douleur comme il ne s'en était jamais entendu, et comme il ne s'en entendra jamais dans l'avenir : tous les premiers-nés avaient été frappés de mort subite.

« Pharaon appela Moïse et Aaron la nuit même, et leur dit : Levez-vous, sortez du milieu de mon peuple, vous et les enfants d'Israël : allez, sacrifiez au Seigneur selon votre parole. Prenez aussi vos brebis et vos

grands troupeaux, comme vous avez dit. Partez, mais en même temps bénissez-moi ».

Ils partirent donc, mes frères ; ils étaient plus de trois millions d'âmes. Quand ce peuple arriva près de la mer Rouge, Moïse étendit la main sur la mer ; il souffla aussitôt un vent brûlant qui la dessécha, et les Hébreux la traversèrent à pied sec, les eaux s'élevant comme une muraille de chaque côté de la foule.

Un peuple entier, avec toutes ses richesses, venait de quitter l'Égypte. Pharaon eut regret de l'avoir laissé partir, et il s'élança à sa poursuite avec une grande armée. Les cavaliers et ceux qui étaient montés sur des chars entrèrent dans la mer, marchant aussi à pied sec ; mais quand le peuple de Dieu fut passé, Moïse étendit la main sur la mer, et les eaux reprirent leur cours ; alors les chars de Pharaon avec leurs conducteurs, les chevaux et leurs cavaliers furent engloutis dans la mer. Est-ce assez évident que Dieu était avec Moïse ? Donnons, cependant, quelques preuves encore.

Ce peuple passa 40 ans dans les déserts de l'Arabie. Les habits des Hébreux ne s'usèrent point pendant tout ce temps ; il tombait chaque matin une espèce de nourriture appelée la manne, qui était blanche comme la neige et douce comme le miel, et dont chacun recueillait, avant le lever du soleil, la quantité qui lui était nécessaire pour se nourrir, lui et sa famille, pendant tout le jour.

Le soleil étant d'une ardeur extrême dans ces déserts, une nuée se tenait continuellement au-dessus du peuple, le préservant du soleil pendant le jour et l'éclairant pendant la nuit.

Un dernier trait, mes frères : Coré, Dathan et Abiron se révoltèrent contre l'autorité de Moïse ; or, le lendemain, le Seigneur dit à Moïse : « Parle à l'assemblée, et dis-lui : Eloignez-vous des tentes de Coré, de « Dathan et d'Abiron. Moïse se leva, et alla vers Dathan et Abiron ; et « les anciens d'Israël le suivirent. Et il dit à la multitude : Retirez- « vous des tentes de ces hommes impies, et ne touchez à rien qui soit à « eux, de peur que vous ne soyez enveloppés dans leurs péchés. Ils se « retirèrent d'auprès des tentes de Coré, de Dathan et d'Abiron. Ces « deux derniers parurent à leurs portes avec leurs femmes, leurs fils et « toute leur troupe ; et Moïse dit : Voici à quoi vous reconnaîtrez que « c'est le Seigneur qui m'a envoyé pour faire toutes ces choses, et que « je ne les fais pas de moi-même. Si ceux-ci meurent comme tous les « hommes, ou qu'ils soient visités comme le sont tous les autres, le Sei- « gneur ne m'a pas envoyé. Mais si le Seigneur fait une chose nouvelle,

« si la terre, ouvrant sa bouche, les engloutit avec tout ce qui est à eux, et qu'ils descendent vivants dans l'abîme, vous saurez qu'ils ont blasphémé contre le Seigneur. Comme il achevait ces paroles, la terre se fendit sous leurs pieds, et, ouvrant sa bouche, elle les engloutit avec leurs tentes et toutes leurs richesses, et ils descendirent vivants dans l'abîme ; la terre les couvrit, et ils disparurent du milieu de l'assemblée. Tout Israël, qui était présent, s'enfuit aux cris de ceux qui périsaient. En même temps un feu, sorti de devant le Seigneur, dévora leurs deux cent cinquante *partisans* qui offraient alors l'encens ». (Num. xvi).

Il s'opéra une multitude d'autres prodiges, et c'est Moïse lui-même qui en écrivait le récit dans un livre. Si ces prodiges n'avaient pas eu lieu, est-ce que le peuple eût cru en Moïse, lui eût obéi et l'eût suivi dans le désert ? En lisant ses livres, on aurait dit : Ces prodiges, nous n'en avons pas eu connaissance ; vous n'êtes qu'un imposteur. C'est le contraire qui arriva, et après la mort de Moïse un ange cacha son corps de peur que le peuple ne voulût l'adorer.

Moïse était donc l'homme de Dieu ; le Seigneur lui parla réellement dans le Tabernacle, et ses livres sont des livres inspirés. Dieu parla aussi aux Prophètes, qui parurent de temps en temps pour maintenir le peuple Hébreu dans le devoir, ou pour l'y ramener quand il s'en était écarté. Car chez les Hébreux il n'y avait pas d'autorité enseignante infallible ; quand donc on devait recevoir des ordres ou des enseignements, Dieu suscitait tout exprès un homme qui allait parler en son nom. De là ces prophètes que l'on voit surgir si souvent dans l'histoire du peuple de Dieu, et qui ont donné un caractère tout particulier à ce peuple. Les Prophètes prouvaient leur inspiration, eux aussi, par les miracles les plus éclatants.

Quand vint la plénitude des temps, Dieu cessa de parler dans le Tabernacle et par les Prophètes, il parla par la bouche de son propre Fils qui s'était incarné pour notre salut.

Cette révélation ne diffère des deux autres qu'en ce qu'elle est beaucoup plus parfaite ; elle ne les contredit pas, mais elle en est le complément et le couronnement. « Ne pensez-pas », dit Notre-Seigneur lui-même, « que je sois venu pour détruire la loi ou les prophètes ; je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir. » Mais cette dernière révélation était pour toute la terre ; la Révélation Mosaïque ne s'adressait qu'aux Juifs, celle-ci s'adresse à tous les hommes, et tous sont strictement obligés de la suivre. « Comme mon Père m'a envoyé, » dit Jésus

à ses Apôtres, « ainsi je vous envoie » (Joan, xx, 21). « Allez par tout le monde ; prêchez l'Évangile à toute créature. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé ; et celui qui ne croira point sera condamné » (Marc. xvi, 15, 16). Si donc la Révélation Chrétienne est arrivée à la connaissance de quelqu'un, il est obligé de la suivre, et il sera jugé selon la loi de l'Évangile. Mais s'il y a des hommes à qui cette révélation ne soit pas encore arrivée, ceux-là sont obligés de suivre la Révélation Primitive, et ils seront jugés selon la loi naturelle. Car personne ne sera perdu que par sa faute.

La révélation de Jésus-Christ devant être acceptée par tous les hommes, notre divin Sauveur a permis que sa mission divine fût prouvée d'une manière irréfutable ; que les preuves de sa divinité s'imposassent à l'esprit de tout homme qui a l'usage de la raison.

Le divin Rédempteur était attendu de tous les peuples de la terre, car il avait été promis et annoncé aussitôt après la chute du premier homme. Dieu avait dit au serpent : *De la femme naîtra celui qui t'écrasera la tête* ; Satan était caché sous la forme du serpent, et cette parole terrible s'adressait à lui. Dieu annonçait donc par là que la puissance de Satan serait détruite par le Rédempteur qui naîtrait de la femme.

Cette foi au Rédempteur qui avait consolé le premier homme, consolait aussi ses descendants. Il est de fait que les nations païennes, malgré les aberrations dans lesquelles elles étaient tombées, n'avaient pourtant pas cessé d'attendre le Rédempteur.

Au temps fixé par les décrets éternels, Dieu envoya l'archange Gabriel vers une vierge nommée Marie, pour lui annoncer qu'elle allait donner naissance au Sauveur du monde. « Comment cela se fera-t-il », lui répondit-elle, « puisque je n'ai de rapports avec aucun homme. L'ange lui répondit : Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu » (Luc. 1, 34, 35). « Alors Marie lui dit : Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole. » (Luc, 1, 38.)

Et immédiatement elle conçut le Verbe de Dieu, sans cesser pour cela d'être vierge. Or le prophète Isaïe avait dit : « Voilà que la Vierge concevra et enfantera un fils, et il sera appelé Emmanuel, *c'est-à-dire Dieu avec nous* » (Luc, viii, 14).

La Vierge demeurait à Nazareth ; mais lorsqu'elle portait déjà l'enfant-Dieu dans son sein depuis plus de huit mois, elle fut obligée, par



l'ordre de l'empereur de Rome, d'aller avec Joseph son époux, se faire inscrire à Bethléem, lieu de naissance de leurs ancêtres. Cet ordre annonce bien que les juifs ne se gouvernaient plus eux-mêmes, qu'ils étaient sous le gouvernement des Romains ; or le patriarche Jacob, au moment de mourir, avait fait la prédiction suivante : « Le sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu, et c'est lui qui sera l'attente des nations » (Gen. XLIX, 10).

Et pendant que la Vierge était à Bethléem, elle donna naissance à Jésus. Or, le prophète Michée avait prédit que le Messie naîtrait à Bethléem : « Et toi Bethléem d'Ephrata », dit-il, « tu es petite entre les villes de Juda ; mais de toi sortira le dominateur qui doit régner dans Israël, de qui la génération est dès le commencement, dès l'éternité » (Mich. v, 2).

C'était vers l'an 4004 de la création ; et Daniel avait fixé cette date bien des années auparavant : « *Soixante-dix semaines d'années* », disait l'ange Gabriel à ce prophète, « ont été fixées à l'égard de votre peuple et de votre ville sainte, afin que les prévarications cessent, que le péché prenne fin, que l'iniquité soit expiée, que la justice éternelle soit amenée ; que les visions et les prophéties soient accomplies, et que celui qui est le Saint des saints soit oint. Depuis l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem, jusqu'au Christ chef, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines d'années. Les places et les murs seront rebâtis dans des temps difficiles. Et après soixante-deux semaines d'années, le Christ sera mis à mort, et le peuple qui doit le renoncer ne sera plus son peuple. Un peuple conduit par le chef qui doit venir détruira la ville et le sanctuaire ; ainsi elle finira cette ville infidèle, par une ruine entière ; et la désolation à laquelle elle a été condamnée lui arrivera après la fin de la guerre que lui fera ce peuple puissant. Cependant le Christ se choisira un nouveau peuple ; il confirmera son alliance avec plusieurs d'entre ce peuple dans une semaine d'année : et à la moitié de la même semaine les sacrifices et les oblations seront abolis : l'abomination de la désolation sera dans le temple de Jérusalem ; et la désolation durera jusqu'à la fin des siècles, et jusqu'à la fin du monde » (Dan. IX, 24, 27).

L'univers entier est témoin que cette prophétie s'est accomplie jusque dans ses moindres détails.

Lorsque la Vierge eut enfanté à Bethléem, des mages de l'Arabie ou de la Mésopotamie qui observaient les astres s'aperçurent qu'il y avait

dans le ciel un astre nouveau, et ils en conclurent que le Rédempteur était né chez les juifs ; car Balaam amené pour maudire le peuple d'Israël, s'était vu obligé de le bénir, et il avait fait la prophétie suivante qui se conservait chez les peuples de l'Orient : « Je le verrai, mais non maintenant ; je le considérerai, mais non de près : une étoile sortira de Jacob, et un rejeton s'élèvera d'Israël » (Num. xxiv, 17). Les mages vinrent donc en Judée et demandèrent à Hérode, un étranger que les Romains avaient établi roi sur l'ancien peuple de Dieu : *Où est né le roi des Juifs ? Car nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus l'adorer.* Hérode fut étonné de cette demande ; il consulta les docteurs de la loi qui lui dirent que le Messie devait naître à Bethléem ; et l'on constata ainsi l'accomplissement des prophéties de Jacob, de Michée et de Balaam.

Plus tard, quand Jésus avait déjà commencé à prêcher, Jean-Baptiste envoya quelques-uns de ses disciples pour lui demander : *Etes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?* Jésus ayant fait un grand nombre de miracles sous les yeux de ces envoyés, leur dit : Allez, et dites à Jean ce que vous avez vu et entendu : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent. Or le prophète Isaïe, avait dit : « Dieu viendra lui-même et il vous sauvera. Alors les yeux des aveugles verront la lumière, et les oreilles des sourds seront ouvertes, le boiteux bondira comme le cerf, et la langue des sourds prononcera des cantiques » (Is. xxxv, 4).

Notre-Seigneur a été livré à ses ennemis, souffleté, flagellé et mis cruellement à mort ; Isaïe l'avait vu dans cet état d'humiliation et de souffrances. « Il nous a paru comme un objet digne de mépris, le dernier des hommes, et un homme de douleurs qui sait ce que c'est que souffrir. Son visage était comme caché ; il paraissait méprisable, et nous ne l'avons point reconnu. Il a pris véritablement nos langueurs, et il s'est chargé lui-même de nos douleurs ; nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu, et humilié. Il a été couvert de plaies pour nos iniquités, et il a été brisé pour nos crimes ; le châtement par lequel nous devons acheter la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses blessures. Nous nous étions tous égarés comme des brebis sans pasteur ; chacun s'était détourné pour suivre sa propre voie, et Dieu l'a chargé lui seul de l'iniquité de nous tous. Il a été immolé, parce que lui-même l'a voulu, et il n'a point ouvert la bouche pour se plaindre ; il s'est laissé

conduire à la mort comme une brebis qu'on va égorger ; il est demeuré muet comme un agneau devant celui qui le tond » (Is. LIII, 3, 7.)

Notre Seigneur fut crucifié ; et lorsqu'il agonisait sur la croix, « les passants le blasphémaient en branlant la tête, et lui disaient : Va ! toi qui détruis le temple et qui le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même ». (Math. xxvii, 39, 40). Quand il dit : j'ai soif, les soldats lui présentèrent une éponge imbibée de fiel et de vinaigre ; à sa mort ils se partagèrent ses vêtements, et comme sa robe était sans couture, ils la tirèrent au sort. Or David avait vu tout cela d'avance : « O Dieu ! ô mon Dieu ! » fait-il dire au Sauveur, « jetez sur moi vos regards ; pourquoi m'avez-vous abandonné ?... Je suis un ver de terre, et non un homme ; je suis l'opprobre des hommes et le rebut du peuple. Ceux qui me voient se moquent de moi ; ils m'insultent par leurs discours et en secouant la tête. Il a mis, disent-ils, son espérance au Seigneur ; que le Seigneur le délivre, qu'il le sauve, s'il est vrai qu'il l'aime !... Ils ont percé mes mains et mes pieds, et ils ont comblé tous mes os ; et ils ont pris plaisir à me considérer dans cet état. Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont jeté ma robe au sort. Ils m'ont donné du fiel pour nourriture, et dans ma soif ils m'ont abreuvé de vinaigre. (Psalm. xxi et lxxviii).

Jésus-Christ est ressuscité du tombeau ; or Isaïe avait dit : « Son sépulcre sera glorieux » (Is. xi, 10) ; et David : « Vous ne souffrirez point que votre saint soit sujet à la corruption » (Psalm. xv, 10).

Qui donc pourrait hésiter à reconnaître Jésus pour le Messie, après ces preuves si évidentes que les prophéties se sont accomplies en sa personne. Et nous pourrions citer bien d'autres prophéties encore.

Cela suffisait, ô mon Dieu, et les hommes avec cela seraient inexcusable de ne pas écouter celui que vous avez envoyé ; mais vous avez voulu faire plus encore, vous avez voulu lui rendre directement témoignage. Jésus s'étant présenté pour recevoir le baptême de Jean, le Saint-Esprit descendit sur lui sous la forme d'une colombe, et la voix du Père éternel se fit entendre à tous ceux qui étaient présents, comme elle s'était fait entendre sur le sommet du mont Thabor, disant : *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.*

Et cependant Jésus pouvait se passer de tous ces témoignages, car sa vie prouve sa divinité.

Jésus-Christ s'est dit lui-même le Fils de Dieu égal au Père et ne

formant qu'un avec lui ; c'est même pour cela que les Juifs l'ont mis à mort, *parce que n'étant qu'un homme*, disaient-ils, *vous vous êtes fait Dieu* ; si donc il n'était réellement pas le Fils de Dieu, c'était un affreux imposteur, digne de la réprobation divine et humaine. Mais au contraire, la puissance de Dieu était avec lui, et il multiplia les miracles d'une manière étonnante. Les merveilles opérées par Jésus-Christ sont presque innombrables : C'est l'eau qui est changée en vin à Cana, c'est un démon qui est chassé du corps d'un possédé à Capharnaüm, c'est un lépreux qui est subitement guéri, c'est un paralytique à qui il remet les péchés, et qu'il guérit ensuite de son infirmité corporelle, c'est le serviteur du Centurion qu'il arrache à la mort, c'est le fils de la veuve de Naïm qu'il ressuscite, c'est l'Hémorroïsse qui est guérie en touchant le bas de sa robe, c'est Lazare qui ressuscite après être resté quatre jours dans le tombeau, et quand le corps entraînait déjà en putréfaction, etc., etc.

Mais la grande preuve de la divinité de Jésus-Christ, c'est sa Résurrection. Comme il avait annoncé d'avance qu'il ressusciterait le troisième jour après sa mort, les Juifs firent sceller son tombeau, et le firent entourer de gardes. Or un ange brillant comme le soleil aux vêtements plus blancs que la neige, parut tout à coup auprès du tombeau et renversa la grande pierre qui le recouvrait. Les gardes tombèrent à demi-morts de frayeur, et Jésus sortit vivant et glorieux du tombeau. Il se montra à sainte Madeleine, à saint Pierre et aux disciples d'Emmaüs, puis, un grand nombre de fois, aux apôtres réunis. Un jour il se fit voir à plus de cinq cents personnes. Enfin, après avoir donné la mission à ses apôtres, il les bénit, et s'éleva alors vers le ciel. Puisqu'il s'est ressuscité lui-même, comme il l'avait annoncé, il est donc Dieu, car il n'y a qu'un Dieu qui puisse se ressusciter lui-même. Quant au fait de sa résurrection, un grand nombre de personnes probes et sincères en ont été les témoins, et elles ont signé leur témoignage de leur sang. Jésus-Christ était donc le Messie annoncé par les Prophètes, et il est véritablement le Fils de Dieu.

Eh bien ! ce Dieu fait homme a enseigné pendant trois ans dans la Judée, la Galilée et les pays circonvoisins. Il a parlé aux hommes ; il a donné une dernière Révélation qui confirme et complète celles qui ont été faites à Adam et à Moïse : *non veni solvere sed adimplere*, je ne suis pas venu les détruire, mais les accomplir (Matth. v, 17).

L'enseignement de la Religion, c'est l'enseignement de Jésus-Christ transmis et continué dans le monde. Une grande partie de la révélation

faite par Jésus-Christ se trouve dans le Nouveau Testament ; l'autre partie a été conservée par tradition dans l'Eglise Catholique.

Comme cet enseignement est sûr, mes frères ! c'est Dieu qui a certainement parlé ; or Dieu ne peut ni se tromper, ni tromper personne. Quelle différence avec l'enseignement scientifique ! La science humaine est toujours faible et boiteuse par quelque côté ; il reste au fond de tout des choses qu'elle ne peut pénétrer, et très souvent elle n'appuie ses arguments que sur de simples suppositions

Un véritable savant, l'abbé Moigno, qui a suivi tous les développements de la science moderne, et qui a contribué lui-même beaucoup à son avancement, a donné un résumé de la science dans un ouvrage intitulé *Les splendeurs de la foi* ». Or, savez-vous à quelle conclusion il arrive dans ce magnifique ouvrage ? Après l'étude consciencieuse que j'ai faite, dit-il, j'arrive à cette conclusion : que la seule chose certaine ici-bas, c'est la vérité religieuse. Aussi voyez : la science d'aujourd'hui renverse ce qu'avait édifié la science d'hier, mais l'enseignement religieux est et restera le même ; c'est Dieu qui parle, et Dieu ne change pas.

Attachons-nous donc à cet enseignement, et bénissons Dieu de nous avoir fait ce don admirable et mille fois précieux de la révélation.

AINSI SOIT-IL.

## IX. Des doctrines fondamentales de la Franc-Maçonnerie comparées à celles de l'Eglise Catholique.

*Omnis ergo, qui audit verba mea hæc, et facit ea, assimilabitur viro sapienti, qui ædificavit domum suam supra petram : et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et non cecidit : fundata enim erat super petram. Et omnis qui audit verba mea hæc, et non facit ea, similis erit viro stulto, qui ædificavit domum suam super arenam : et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et cecidit et fuit ruina illius magna.*

Quiconque entend ces paroles que je dis, et les pratique, sera comparé à un homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre. Et la pluie est tombée, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et sont venus fondre sur cette maison, et elle n'a point été renversée, parce qu'elle était fondée sur la pierre. Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les pratique point, sera semblable à un homme insensé, qui a bâti sa maison sur le sable. Et la pluie est tombée, et les fleuves se sont débordés, et les vents ont soufflé et.

sont venus fondre sur cette maison, et elle a été renversée, et la ruine en a été grande. Matth. VII, 24-27.

MES FRÈRES,

Nous lisons ces paroles à la fin du discours sur la Montagne, l'un des plus admirables que Notre-Seigneur Jésus-Christ ait prononcés, renfermant un abrégé de la doctrine que ce divin Sauveur est venu enseigner aux hommes. Pendant ce discours, Jésus-Christ commença à montrer le plan qu'il voulait suivre dans la constitution de son Eglise, cette société qui devait recevoir son enseignement et le répandre par toute la terre. Il compare cette société à un édifice, et il fait voir quels assauts elle aura à subir : du côté du ciel, par les épreuves que Dieu lui-même lui enverra comme à son œuvre de prédilection ; du côté de la terre, par les passions qui l'assailiront en mugissant comme les eaux d'un torrent impétueux ; du côté des démons, par les tempêtes qu'ils soulèveront contre elle pour l'ébranler.

Quiconque écoutera la doctrine prêchée par l'Eglise sera dans la maison bâtie sur le roc, il n'aura rien à redouter. Celui qui ne met pas cette doctrine en pratique, sera l'architecte inhabile qui bâtit sur le sable : les pluies de l'adversité sont tombées, les torrents des passions humaines se sont précipités sur cette maison, le démon a soulevé une tempête horrible, et comme la maison était bâtie sur le sable mouvant, elle est tombée avec un grand fracas.

Dans ces passages se trouve exposée une doctrine bien importante, une doctrine fondamentale, car elle nous montre sur quel terrain il faut bâtir pour obtenir la fin vers laquelle nous tendons continuellement, c'est-à-dire le bonheur.

Dans notre dernière instruction, nous avons montré la base inébranlable sur laquelle s'appuie la religion, savoir la révélation divine, et surtout nous avons donné les preuves irréfutables de la mission de Jésus-Christ ; nous devrions maintenant étudier dans sa constitution intime l'Eglise Catholique qui est la forme de la religion chrétienne. Cependant, pour des raisons sérieuses, nous allons modifier un peu notre marche, et nous allons examiner parallèlement l'enseignement de l'Eglise Catholique, et l'enseignement d'une autre société établie à l'instigation de Satan, pour détruire l'œuvre de Jésus-Christ. Ce sera notre commentaire sur l'Encyclique *Humanum genus* qui combat cette dernière société.

Nous avons vu que la Religion révélée répond admirablement à ces

questions importantes : D'où vient l'homme ? qu'est-ce qui le rend heureux ? où va-t-il à l'heure redoutable de la mort ? Nous allons maintenant examiner une société qui a une autre doctrine, et qui bâtit sur le sable mouvant de l'opinion humaine. Deux hommes se présentent ici devant nous : l'un et l'autre veulent arriver à un même but qui est le bonheur, car l'un et l'autre sentent au fond de leur cœur ce besoin d'être heureux, que nous avons emporté avec nous en venant au monde. Nous l'avons dit dans une autre instruction, il doit y avoir un objet qui réponde à ce besoin, car il répugne que le Créateur nous ait faits avec un semblable penchant, sans qu'il existe rien pour le satisfaire. — Mais où trouver cet objet ? Quel chemin prendre pour y arriver ?

L'un dit : Si vous voulez arriver au vrai bonheur, employez les moyens que Dieu nous a révélés dans sa bonté infinie, suivez l'enseignement de la religion. Celui-là bâtit sur le roc. L'autre dit : Moi aussi je veux le bonheur, mais pour y arriver je n'ai que faire de la révélation ; la raison humaine suffit pour montrer le bonheur et pour y conduire. L'un prend donc pour guide la parole de Dieu, et il monte dans la barque fournie par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. L'autre ne veut pour moyens de salut que les rêves de la raison humaine abandonnée à elle-même : il vogue dans un frêle esquif sur la mer du doute et de l'erreur ; il a les dogmes menteurs du Rationalisme et du Naturalisme. Ces deux hommes qui suivent des courants si opposés, ce sont le Catholique et le Franc-Maçon ou l'adepte des sociétés secrètes.

Nous allons examiner, mes frères, ces deux grands courants d'idées : nous poserons les graves questions, les graves problèmes que nous avons déjà posés ; nous rappellerons en peu de mots la réponse qu'y fait la religion, et nous donnerons ensuite la réponse de la Franc-Maçonnerie.

Avant de commencer, cependant, nous voulons attirer votre attention sur une remarque très importante que fait l'Encyclique *Humanum genus* : « Tout ce que Nous venons ou ce que Nous Nous proposons de dire, » lisons-nous dans l'Encyclique, « doit être entendu de la « secte maçonnique envisagée dans son ensemble et en tant qu'elle em-  
« brasse d'autres sociétés qui sont pour elle des sœurs et des alliées. « Nous ne prétendons pas appliquer toutes ces réflexions à chacun de  
« leurs membres pris individuellement. Parmi eux, en effet, il peut  
« s'en trouver et même en bon nombre, qui, bien que non exempts de

« faute pour s'être affiliés à de semblables sociétés, ne trempent cepen-  
 « dant pas dans leurs actes criminels et ignorent le but final que ces  
 « sociétés s'efforcent d'atteindre. De même encore, il se peut faire que  
 « quelques-uns des groupes n'approuvent pas les conclusions extrêmes  
 « auxquelles la logique devrait les contraindre d'adhérer, puisqu'elles  
 « découlent nécessairement des principes communs à toute l'associa-  
 « tion. Mais le mal porte avec lui une turpitude qui d'elle-même re-  
 « pousse et effraie. En outre, des circonstances particulières de temps  
 « ou de lieux peuvent persuader à certaines fractions de demeurer en  
 « deçà de ce qu'elles souhaiteraient de faire, ou de ce que font d'autres  
 « associations. Il n'en faut pas conclure pour cela que ces groupes  
 « soient étrangers au pacte fondamental de la maçonnerie. Ce pacte  
 « demande à être apprécié moins par les actes accomplis et par leurs  
 « résultats que par l'esprit qui l'anime et par ses principes généraux ».

Ainsi donc, le Saint-Père veut que l'on distingue entre la Franc-  
 Maçonnerie prise en général, et ses membres pris individuellement ;  
 c'est que dans la société des Francs-Maçons il y a des hommes natu-  
 rellement honnêtes, mais dupes de la secte, et quand on dit à ces  
 hommes que la Franc-Maçonnerie a telle doctrine abominable, ils re-  
 fusent de le croire. Le Saint-Père n'entend donc pas appliquer à ces  
 personnes la perversité des principes professés par la Franc-Maçonnerie,  
 ni la malice des actes de cette société. Il y a, mes frères, deux  
 ordres dans la maçonnerie : la maçonnerie *bleue* ou *symbolique* et la  
 maçonnerie *rouge* ou *occulte* ; dans chacune il y a des degrés, et dans  
 chaque degré des secrets. Le fait est que la plupart des associés ne  
 connaissent pas la société dont il font partie.

Il est de cette société comme d'une barque : dans une barque il y a  
 des rameurs qui y travaillent et la font avancer, mais ils ont le dos  
 tourné au but, ils ne voient pas où ils vont. Un seul voit, c'est le pi-  
 lote. Voilà l'image de la maçonnerie, et je plains sincèrement ceux qui  
 se font rameurs dans un semblable vaisseau.

J'ai étudié soigneusement cette société il y a quelques années ; or on  
 voit par les auteurs les mieux renseignés, que le conseil exécutif de la  
 Franc-Maçonnerie se réduit à neuf ou dix personnes inconnues, et qui,  
 en règle générale, doivent être les plus grands scélérats de la terre.  
 Ces personnes inconnues, ces scélérats dirigent la société ; ils donnent  
 des ordres qui doivent être exécutés sous peine de mort !

Que personne donc ne soit offensé si je m'élève contre cette terrible  
 association. Dans notre pays, si catholique encore, peut-être faut-il



ranger le très grand nombre des Francs-Maçons dans la seconde catégorie, dans la catégorie de ceux qui ne pénètrent pas tous les secrets de la secte : mais ceux-là même sont avertis solennellement qu'ils ne sont pas exempts de péché, et que l'excommunication qui frappe cette société pèse aussi sur leur tête. Ils sont joués par les sectaires, mais ils sont coupables, parce qu'ils ont tout ce qu'il faut pour éviter de se laisser jouer ainsi. Voilà donc une remarque bien importante, que je tenais à vous faire dès à présent.

Une autre remarque, c'est que les Francs-Maçons ne tirent pas toujours immédiatement les conséquences de leurs principes ; ils ont bien la volonté de mettre ces principes en pratique, mais ils procèdent avec prudence. Ainsi, dans un pays catholique comme le nôtre, ils se cachent, et parviennent souvent à faire croire que leur société est inoffensive ; mais il n'en est pas moins certain qu'ils agissent, et l'on voit leur travail quand on veut y faire attention pendant quelque temps. Ils ne tirent pas toutes les conséquences de leurs doctrines, ils se donnent encore comme une simple société de bienfaisance, parce qu'ils ne trouvent pas le peuple suffisamment préparé ; mais dans les pays qui leur paraissent préparés, comme en France par exemple, ils n'ont pas honte de se montrer tels qu'ils sont.

Le principe fondamental de l'Eglise Catholique, c'est la Révélation ; le principe fondamental de la Franc-Maçonnerie, c'est le Rationalisme. En effet, le pape qui a reçu de Jésus-Christ l'autorité nécessaire pour vous instruire sur ce qui intéresse le salut, vous dit dans son Encyclique : « Il s'agit pour les Francs-Maçons de détruire de fond en « comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des insti-  
« tutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à « leurs idées et dont les principes moraux et les lois sont empruntés « au Naturalisme. Or, le premier principe des naturalistes, c'est qu'en « toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et « souveraine. Cela posé, s'il s'agit des devoirs envers Dieu, ou bien ils « en font peu de cas, ou ils en altèrent l'essence par des opinions « vagues et des sentiments erronés. Ils nient que Dieu soit l'auteur « d'aucune révélation. Pour eux, en dehors de ce que peut comprendre « la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître « en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, « on doit avoir foi. Or, comme la mission tout à fait propre et spé-  
« ciale de l'Eglise Catholique consiste à recevoir dans leur plénitude et « à garder dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu,

« aussi bien que l'autorité établie pour les enseigner, avec les autres secours donnés du ciel en vue de sauver les hommes, c'est contre elle, que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques. »

Voilà quelles sont les doctrines de la Franc-Maçonnerie. Ces paroles du pape suffisent, sans doute, pour convaincre les catholiques ; mais il est intéressant de voir que les Francs-Maçons eux-mêmes avouent la même chose. « Notre ennemi », disait le Fr. Conrard en 1872, « est l'Eglise Romaine, Catholique, Papale, Infaillible, avec son organisation compacte et universelle. C'est l'ennemi héréditaire et implacable. » « Où trouvez-vous » disait en 1881 le Fr. Bélat, « parmi les hommes faits, pour les esprits murs, une pareille école de progrès, une semblable diffusion de lumière ? Sera-ce l'enseignement religieux, les leçons données, par les membres des cultes divers dans leurs chaires respectives qu'on pourra donner comme l'équivalent de la Franc-Maçonnerie ? Ah ! ici, tous les sentiments intimes, toutes les consciences protestent contre une telle assimilation. Les temples catholiques ou protestants ou israélites ! les religieux ! mais, nos frères, c'est contre eux précisément, c'est contre l'œuvre sacerdotale de tous les temps, de tous les pays que la Franc-Maçonnerie s'est fondée, c'est contre eux qu'elle livre ces combats séculaires qui ont fait gagner au progrès, réfugié sous nos bannières, tout cet espace de champs et de soleil où il se déploie et s'étend aujourd'hui. » Ces paroles affreuses ont été publiées dans l'un des journaux qui sont reconnus comme les organes de la Franc-Maçonnerie.

Un franc-maçon belge (1) disait à son tour : « C'est par cette plénitude d'organisation que la Franc-Maçonnerie est en état de rivaliser avec sa grande ennemie, l'Eglise de Rome. »

Jamais aucun franc-maçon n'a protesté contre ces paroles qui ont été publiées dans des journaux et dans des livres ; elles ont été acceptées partout comme la juste expression des doctrines et des sentiments de la Franc-Maçonnerie.

L'enseignement de l'Eglise s'appuie sur la Révélation, mais comme l'Eglise est la gardienne de la vérité, elle accorde et défend les justes droits de la raison humaine.

Vous vous en souvenez, je vous disais dans ma dernière instruction que Dieu, pour nous instruire des vérités éternelles, nous a donné deux

(1) Fr. Goblet d'Aviella.

livres, dont l'un est le livre de la Nature. En parcourant les pages de ce livre, l'homme peut s'élever par sa raison jusqu'à la connaissance de Dieu. Cette connaissance, il est vrai, n'est pas bien précise, mais elle peut être suffisante pour conduire certains hommes à leur fin dernière. J'aime à vous dire aujourd'hui ce que l'Eglise, au concile du Vatican, a décrété sur ce sujet. Je me contenterai de citer le canon du saint concile, car la Constitution elle-même serait trop longue à citer : « Si quel-  
 « qu'un dit que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Maître,  
 « ne peut pas être connu avec certitude, par la lumière naturelle de la  
 « raison humaine, au moyen des choses qui ont été créées ; qu'il soit  
 « anathème. »

Mais pourquoi cette définition ?

Il y avait en Europe de prétendus philosophes qui disaient aux catholiques : « vous autres qui vous appuyez sur la parole de Dieu, vous devriez voir qu'il n'y a pas de proportion entre un être infini et la pauvre raison humaine, et qu'ainsi l'homme est incapable d'arriver jusqu'à la connaissance de Dieu ; or, il n'est pas raisonnable que l'homme en appelle au témoignage d'un être qu'il ne connaît pas, car la connaissance doit précéder l'assentiment de la raison. » Ainsi parlaient ces philosophes ; et l'Eglise, gardienne de la vérité, a pris la défense de la raison humaine qu'on abaissait injustement.

C'est une chose qui vaut la peine d'être considérée, mes frères, savoir, si nous pouvons connaître par les seules lumières de la raison celui qui nous a faits ; savoir s'il existe un être qui a droit à nos adorations et qui peut nous précipiter en enfer pour n'avoir pas exécuté ses volontés.

Saint Paul a examiné cette question par rapport aux païens de son temps. Il avait paru de grands génies chez les nations païennes ; certains philosophes grecs ont abordé toutes les grandes questions accessibles à la raison humaine ; ils ont raisonné habilement, mais ils n'ont pas tiré les conclusions pratiques des vérités dont ils avaient la connaissance. Saint Paul parlant donc de ces philosophes, dit qu'ils sont inexcusables, *parce qu'ayant connu Dieu, autant qu'on peut le connaître par ses œuvres, ils ne l'ont pas servi comme Dieu.*

L'étude de la nature, et en particulier l'étude du corps humain élève l'homme vers Dieu ; le prophète royal a dit : *Les cieux racontent la gloire de Dieu ;* et un savant ancien, après avoir décrit le corps humain, s'écriait : *C'est un hymne que je viens de chanter en l'honneur du Créateur.*

C'est donc une vérité reconnue que l'homme, par le secours de sa raison, peut s'élever à la connaissance de Dieu.

Pour la connaissance des choses que l'homme ne peut atteindre de lui-même, Dieu a donné un autre livre, la Bible, qui parle le langage des choses surnaturelles. C'est encore ce qu'a défini le concile du Vatican : « Si quelqu'un dit qu'il ne peut pas se faire, ou qu'il ne convient pas que l'homme soit instruit par la révélation divine, de Dieu « et du culte qui doit lui être rendu, qu'il soit anathème.

« Si quelqu'un dit que l'homme ne peut pas être divinement élevé à « une connaissance et à une perfection qui dépasse sa nature, mais « qu'il peut et doit arriver de lui-même à la possession de toute vérité, « et de tout bien par un progrès continu, qu'il soit anathème. »

Ainsi, pour un catholique, il ne peut pas y avoir d'hésitation sur ces deux points : 1° la raison mène à Dieu ; 2° Dieu nous conduit ensuite par sa parole à la connaissance des vérités surnaturelles (1).

Quoi de plus raisonnable que cela, mes frères ? Quand vous voulez aller en Europe, vous montez dans un vaisseau où se trouve un homme instruit et expérimenté, qui pourra vous conduire. Mais avec sa science et son expérience cet homme a encore un petit instrument bien nécessaire, une boussole qui, dans tous les temps, indiquera la route sans jamais se tromper. Nous avons tous un grand voyage à faire, mes frères ; nous allons des bords du néant au rivage de l'éternité, et nous traversons la mer du temps. Notre vaisseau c'est l'Eglise, notre pilote c'est le Pape, et la boussole c'est l'Infaillibilité doctrinale, c'est cette assistance continuelle de l'Esprit-Saint, qui empêchera toujours le pape de nous faire prendre une fausse route sur la mer que nous traversons.

Si vous voulez voyager dans le pays de la science, c'est encore la même chose : il faut un guide, il faut un maître. C'est donc la loi de la nature, que nous nous laissions guider par quelqu'un dans notre pèlerinage ici-bas. *Or le premier principe des naturalistes, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine.* Les naturalistes méprisent donc les lois de cette nature qu'ils prétendent mettre au-dessus de tout.

Voici ce que dit sur le même sujet le saint Concile du Vatican :

« Personne n'ignore qu'après avoir rejeté le divin magistère de l'Eglise « et laissé ainsi les choses de la religion au jugement de chacun, les

(1) Il a été parlé de cela dans une autre conférence ; mais vu les développements nouveaux qui sont donnés ici, les lecteurs nous saurons gré de n'avoir rien retranché.

« hérésies proscrites par les Pères de Trente, se sont divisées peu à peu  
 « en sectes multiples séparées, et se combattant entre elles, de telle sorte  
 « qu'un grand nombre ont fini par perdre toute foi en Jésus-Christ.  
 « Elles en sont venues à ne plus tenir pour divine la sainte Bible elle-  
 « même, qu'elles affirmaient autrefois être la source unique et le seul  
 « juge de la doctrine chrétienne, et même à l'assimiler aux fables my-  
 « thiques. »

A l'époque où nous en sommes rendus, il y a trois courants : le Catholicisme, le Rationalisme et le Protestantisme. Le Catholicisme repose sur la Révélation, le Rationalisme sur la Raison humaine, et le Protestantisme est un demi-rationalisme. En effet, il admet la révélation, mais c'est pour la soumettre ensuite à la raison humaine dans l'interprétation qu'il en laisse au jugement privé de chaque homme.

Ces sectes qui disaient : la Bible, rien que la Bible, sont venues à se demander : Comment donc puis-je prouver que la Bible vienne de Dieu ! Ne pouvant trouver de réponse à cette question, car pour en trouver une suffisante, il aurait fallu venir dans l'Eglise catholique, elles sont tombées dans le doute et de là dans le rationalisme.

J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt la discussion de ces grandes questions par des hommes éminents, dans le dernier concile œcuménique ; un évêque y a proclamé que l'incrédulité, le rationalisme qui nie crûment tout l'ordre surnaturel, est venu du principe protestant dont on a tiré les dernières conséquences.

On peut donc dire qu'aujourd'hui deux croyances se partagent l'univers (car le protestantisme occupe une place relativement petite dans le monde) : le Catholicisme qui croit au surnaturel, et le Rationalisme qui ne croit qu'à la raison humaine.

Le concile du Vatican, après avoir constaté que beaucoup de protestants en sont venus à douter de l'inspiration de la Bible elle-même, continue ainsi : « C'est alors qu'a pris naissance et que s'est répandue au  
 « loin dans le monde cette doctrine du rationalisme ou du naturalisme,  
 « qui s'attaquant par tous les moyens à la religion chrétienne parce  
 « qu'elle est une institution surnaturelle, s'efforce avec une grande ar-  
 « deur d'établir le règne de ce qu'on appelle la raison pure et la nature,  
 « après avoir arraché le Christ, notre seul Seigneur et Sauveur, de l'âme  
 « humaine, de la vie et des mœurs des peuples. Or, après qu'on eut  
 « ainsi délaissé et rejeté la religion chrétienne, après qu'on eut nié Dieu  
 « et son Christ, l'esprit d'un grand nombre s'est jeté dans l'abîme du  
 « panthéisme, du matérialisme et de l'athéisme, à ce point que, niant

« la nature rationnelle elle-même, et toute règle du droit et du juste, « ils s'efforcent de détruire les premiers fondements de la société humaine. »

Je dois faire remarquer que le Rationalisme, qui a la raison humaine pour base, viole la première règle de la raison elle-même, car celle-ci mène droit vers Dieu.

Qui est-ce qui m'a fait et placé sur la terre ? Je le demande à la religion ; elle me répond : C'est Dieu qui a tout créé.

Je demande au rationaliste : D'où vient le monde ? Il ne le sait pas. Je lui demande : Qu'est-ce que Dieu ? Il ne peut me répondre, ou s'il me répond, il tombe dans un abîme d'absurdités. Cet adorateur de la raison fait la honte de la raison elle-même. C'est pitié de voir tout ce qui a été écrit par les rationalistes : mais ce n'est pas moins triste de voir des chrétiens aller se nourrir de ces lectures ineptes et malsaines.

Pour ces impies qui ont rompu avec l'idée chrétienne, il n'y a pas d'ordre surnaturel ; d'autres, descendant plus bas encore, diront que tout est matière. Oui, ils descendent jusque là. Qu'est-ce donc que l'âme, leur demanderez-vous ? Ils auront l'impudence de répondre : Ce n'est qu'un mot sans réalité objective, l'âme n'existe pas. J'en ai rencontré de ces hommes, qui soutenaient hardiment cette monstruosité, et disaient à tout venant : Quand un homme est mort, tout en lui est mort. Comment ne pas trembler en entendant de nos semblables renier ainsi leur dignité d'hommes créés à l'image de Dieu ? Ils ont voulu bâtir sur la raison, ils ont bâti sur le sable. Ils ont refusé les lumières de la Révélation ; ils sont devenus aveugles et marchent à tâtons.

Ecoutez ces paroles du concile du Vatican : « Il est donc arrivé que, « cette impiété s'étant accrue de toutes parts, plusieurs des fils de « l'Eglise catholique eux-mêmes s'écartaient du chemin de la vraie « piété, et qu'en eux le sens catholique s'était amoindri par l'amoindris- « sement insensible des vérités. Car entraînés par les diverses doctrines « étrangères, et confondant témérairement la nature et la grâce, la science « humaine et la foi divine, ils s'efforcent de détourner de leur sens « propre les dogmes que tient et enseigne la sainte Eglise notre mère, « et de mettre en péril l'intégrité et la sincérité de la foi. » Vous devez donc vous tenir en garde contre ceux qui sont imbus, en tout ou en partie, de ces idées funestes ; vous devez fuir ces hommes, de peur que la maladie contagieuse qui les a frappés ne vous atteigne.

J'aimais aujourd'hui à vous signaler, d'après l'Encyclique, les deux doctrines fondamentales du Catholicisme et de la Franc-Maçonnerie.

Qu'arrivera-t-il aux catholiques d'un côté, et aux francs-maçons de l'autre ? Les premiers résisteront à tous les cataclysmes et à toutes les tempêtes : ils sont sur le roc inébranlable de l'Eglise, et ils sont sûrs d'arriver au bonheur. Au contraire, ceux qui ont bâti sur le sable mouvant, comment voulez-vous qu'ils se soutiennent ? Comment Job aurait-il résisté à l'épreuve, s'il n'eût eu ses immortelles espérances ? Quand les fleuves déborderont, quand les torrents des passions humaines se précipiteront sur cette âme et qu'elle croira pouvoir y céder impunément, dites-moi : pourra-t-elle se soutenir dans la pratique du bien ? Elle tombera dans des désordres abominables.

Nous lisons dans l'Écriture ; *l'insensé a dit dans son cœur : il n'y a pas de Dieu.* Oui, quand un homme est rendu au point de nier Dieu, c'est un insensé. Alors il tombe dans une épouvantable corruption : *corrupti sunt et abominabiles facti sunt.*

Nous continuerons à étudier ces deux édifices si différents : l'Eglise et la Franc-Maçonnerie, afin d'en avoir une idée bien juste.

Prions beaucoup, mes frères, nous en avons besoin : il y a tant de ténèbres répandues dans le monde, tant de faux principes qui s'insinuent partout. On gâte d'abord le cœur, et ensuite l'esprit lui-même se pervertit. Demandez donc à Dieu de vous éclairer, et de vous accorder la grâce de faire les actes de la vie chrétienne, afin que, restant toujours dans les voies de la vérité, vous arriviez au bonheur éternel. AINSI SOIT-IL.

## X. Du fondement de la société domestique.

*Quod ergo Deus conjunxit homo non separet.*

Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. Matth. XIX, 6.

MES FRÈRES,

Il y a une espèce de proverbe qui dit que les hommes possédant la vérité sont moins bons que leurs doctrines, et que les hommes qui sont dans l'erreur sont souvent moins mauvais que les erreurs qu'ils professent : ainsi en est-il de la Franc-Maçonnerie. Les principes de cette société sont horribles ; mais parmi ses membres il se trouve des hommes qui sont meilleurs ou moins méchants que la société dont ils font partie. Est-ce qu'il faut, à cause de cela, ne rien dire contre la

Franc-Maçonnerie, la laisser tranquillement faire son œuvre ? Ce serait là un grand malheur, mes frères ; aussi, pour notre part, ne cesserons-nous jamais de la dénoncer.

Léon XIII pose comme vérité fondamentale que la doctrine des francs-maçons repose sur le Rationalisme et le Naturalisme. Le Rationalisme met la raison humaine au-dessus de toute autorité, et refuse d'admettre la Révélation. En toute chose il ne veut se fier qu'aux lumières de la raison, et rejette tout l'ordre surnaturel. Le Catholicisme admet bien les lumières de la raison ; c'est ainsi que je vous ai prouvé qu'on pouvait arriver par la raison humaine à la connaissance de Dieu ; mais en même temps il admet que la Révélation est venue au secours de la raison, pour dévoiler à l'homme les choses qui sont au-dessus de notre nature.

Le Naturalisme est une erreur touchant la fin de la société : il met tout le bonheur auquel l'homme aspire dans les choses d'ici-bas, dans la nature ; tandis que le Catholicisme place le vrai et souverain bonheur dans les choses surnaturelles.

C'est une chose remarquable que Notre-Seigneur, dans l'admirable *sermon de la montagne*, parle presque continuellement du bonheur. Huit fois de suite il commence ses phrases par le mot *bienheureux*. Ceci nous fait toucher du doigt cette vérité sur laquelle j'ai appuyé tant de fois dans le cours de mes instructions, savoir que l'homme cherche continuellement le bonheur, et qu'il n'a réellement rien autre chose à faire ici-bas.

Il est de la dernière importance de bien savoir où se trouve ce bonheur, et comment nous pouvons y arriver ; et nous devons plaindre sincèrement ceux qui se laissent tromper dans cette recherche.

Notre divin Sauveur pose la base du vrai bonheur, en disant : *Bienheureux les pauvres d'esprit parce qu'ils verront Dieu*. Bienheureux les *pauvres d'esprit*, c'est-à-dire ceux qui sont détachés des choses de la terre. Il dira plus tard : Que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme ? Et sous l'Ancien Testament, le sage Salomon avait senti la même vérité, il était roi puissant, il était comblé de richesses, il n'avait refusé aucune jouissance ni à ses yeux, ni à ses oreilles ; or, après tout cela, il écrivit un livre qui commence par ces mots : *Vanitas vanitatum et omnia vanitas* ; vanités des vanités, tout n'est que vanité. Il reconnaît que la nature, les richesses, les plaisirs, les honneurs ne peuvent nous rendre heureux. Le Naturalisme s'appuie donc sur un principe faux, en mettant le bonheur uniquement dans les choses de la vie.



En quoi consiste le bonheur pour l'homme ? Il consiste à établir le règne de Dieu en nous. C'est ainsi que les saints ont fait, et ils ont trouvé tout le bonheur dont on peut jouir sur la terre ; mais surtout ils se sont assuré le bonheur éternel pour l'autre vie. Les méchants ont fait une expérience en sens contraire : ont-ils trouvé le bonheur dans le crime ? Non, mes frères ; le bonheur n'est pas pour les impies. Au moment où ils s'abandonnaient le plus librement à toutes leurs inclinations mauvaises, ils ont senti un chagrin intérieur, ce que nous appelons le remords ; ils ont éprouvé un dégoût insurmontable, parce que leur prétendu bonheur n'est en rien proportionné aux aspirations de l'âme humaine.

Continuant à mettre en regard l'Eglise et la Franc-Maçonnerie, nous allons commencer aujourd'hui à comparer leurs doctrines sociales, en commençant par les doctrines sur la société domestique.

La société domestique repose sur le mariage ; par conséquent, il faut nous demander ce qu'est le mariage pour le Catholique et ce qu'il est pour le Franc-Maçon. Nous serons obligés de faire des citations un peu longues, mais vous ne vous en plaindrez pas, mes frères, parce qu'il est bien important que vous ayiez le texte même des documents. Cela est d'autant plus nécessaire, qu'il y a, sur ces questions, un plus grand nombre d'idées fausses répandues même parmi les Catholiques. « A peine avons-Nous mis la main au gouvernail de l'Eglise », dit le Souverain Pontife, « que Nous avons clairement senti la nécessité de résister à un si grand mal et de dresser contre lui, autant qu'il serait possible, Notre autorité apostolique. — Aussi, profitant de toutes les occasions favorables, Nous avons traité les principales thèses doctrinales sur lesquelles les opinions perverses de la secte maçonnique semblent avoir exercé la plus grande influence »...

« Relativement à la société domestique, voici à quoi se résume l'enseignement des naturalistes. Le mariage n'est qu'une variété de l'espèce des contrats ; il peut donc être légitimement dissous à la volonté des contractants.

« Les chefs du gouvernement ont puissance sur le lien conjugal. « Dans l'éducation des enfants, il n'y a rien à leur enseigner méthodiquement ni à leur prescrire en fait de religion. C'est affaire à chacun d'eux, lorsqu'ils seront en âge, de choisir la religion qui leur plaira. « Or, non seulement les francs-maçons adhèrent entièrement à ces principes, mais ils s'appliquent à les faire passer dans les mœurs et dans les institutions. Déjà, dans beaucoup de pays, mêmes catho-

« liques, il est établi qu'en dehors du mariage civil il n'y a pas d'union  
 « légitime. Ailleurs, la loi autorise le divorce que d'autres peuples  
 « s'approprient à introduire dans leur législation le plus tôt possible.  
 « Toutes ces mesures hâtent la réalisation prochaine du projet de  
 « changer l'essence du mariage et le réduire à n'être plus qu'une union  
 « instable, éphémère, née du caprice d'un instant, et pouvant être dis-  
 « soute quand ce caprice changera. »

Pour les francs-maçons, le mariage n'est donc qu'un contrat civil semblable à tous les autres contrats ; sur lequel, par conséquent, on peut revenir pour n'importe quelle raison. Comment n'arrivaient-ils pas à cette conclusion, eux pour qui la plus haute autorité est la raison humaine ?

Chaque fois que les francs-maçons se sont vus en force dans un pays, ils se sont hâtés d'y établir le mariage civil, le mariage en dehors de toute participation religieuse. Un homme qui prend une femme est pour eux tout simplement comme un homme qui engage une servante : il peut la renvoyer quand il lui plait ; il peut en engager deux, trois, six même, s'il le veut. Or, cette doctrine est directement condamnée dans le saint Evangile. Voici en effet ce que nous lisons dans saint Mathieu : « Des pharisiens vinrent aussi à Jésus pour le tenter, et ils lui dirent : « Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour  
 « quelque cause que ce soit ? Il leur répondit : N'avez-vous point lu que  
 « celui qui créa l'homme au commencement créa un seul homme et  
 « une seule femme, et qu'il dit : Pour cette raison, l'homme quittera  
 « son père et sa mère, et il demeurera attaché à sa femme ; et ils seront  
 « deux en une seule chair » (Matth. xix, 3-5). Voilà comment Notre-Seigneur nous apprend à considérer le mariage, voilà comment il nous en donne l'origine.

En effet, si nous consultons la Révélation primitive, nous voyons que Dieu créa d'abord un homme seul. Ce premier homme n'avait d'autre roi que le Dieu qui venait de le créer ; il n'y avait pas encore de société domestique ni de société civile, mais il y avait déjà la société religieuse. Adam, le premier homme, s'entretenait avec Dieu ; il parlait non seulement dans son cœur, mais en émettant des sons par sa bouche, ainsi que nous faisons aujourd'hui.

Comment prouver qu'Adam parlait, même avant la formation d'Eve, la première femme ? Nous le prouvons par l'Écriture Sainte. « Le Seigneur Dieu, » dit la Genèse, ayant donc formé de terre tous les ani-  
 « maux terrestres, et tous les oiseaux du ciel, il les amena devant

« Adam, afin qu'il vît comment il les appellerait ; et le nom qu'Adam « donna à chacun des animaux est le nom même qu'il a porté » (*Gen. II, 19*). Adam parlait donc, puisqu'il a donné à chaque animal le nom sous lequel on a continué à le désigner.

Dieu, de plus, avait donné à Adam des connaissances profondes sur l'histoire naturelle, car *il appela d'un nom qui leur convenait, tant les animaux que les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre.*

Vous allez maintenant voir clairement le plan divin, mes frères : Dieu avait institué la société religieuse, il va instituer la société domestique, mais pour montrer l'union qui devra exister dans cette société, il veut que les deux personnes qui la composent d'abord procèdent d'un même principe. « Et le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil ; et lorsqu'il était endormi, il tira une de ses côtes, et mit de la « chair à sa place. Et le Seigneur Dieu, de la côte qu'il avait tirée « d'Adam forma la femme, et l'amena à Adam ». (*Gen. II, 21, 22*). L'homme et la nouvelle épouse que Dieu lui a formée ne sont donc, en quelque façon, qu'un même être. Et Adam apercevant Eve, dit : *Voilà l'os de mes os, la chair de ma chair ; celle-ci s'appellera d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été prise de l'homme.* D'après tout ce que nous venons de voir, le principe fondamental du mariage, c'est l'unité. Dieu n'a pas fait deux femmes pour un homme, mais *une seule femme pour un seul homme ; c'est là le principe.*

Quand deux personnes se présentent pour contracter mariage, on demande leur consentement libre, car le mariage est l'acte de deux êtres libres ; mais une fois que leur consentement est donné, c'est Dieu qui les unit : leur contrat est alors indissoluble parce qu'il est divin. Ce n'est pas un contrat humain, c'est un contrat qui repose sur la volonté divine et que Dieu seul pourrait briser.

Le mariage chrétien, on le voit, repose sur deux principes : l'unité et l'indissolubilité ; la polygamie est opposée à l'unité et le divorce à l'indissolubilité.

Le pape, dans l'encyclique *Humanum genus*, nous montre comment les hommes, pour avoir méconnu ces deux principes, sont tombés dans des désordres épouvantables. Chez les païens, le débordement des mœurs en était venu à un tel point, que les hommes sérieux en étaient consternés. Au milieu de tout cela, le père exerçait dans sa famille un despotisme atroce ; ainsi, chez les Romains qui se considéraient pourtant comme le peuple le plus civilisé de la terre, le père avait droit de vie et de mort sur sa femme et aussi sur ses enfants. Quand on ne fait

plus reposer sur Dieu le contrat matrimonial, on tombe dans des égarements et des excès qui font frémir. Le chef de l'Eglise élève donc la voix : il expose les devoirs que les Catholiques ont à remplir ; il expose les conséquences auxquelles nous mène l'oubli des principes catholiques, sur un sujet aussi important. Il rappelle que, quand Jésus est venu sur la terre, l'humanité paraissait plutôt un vil troupeau qu'une réunion d'hommes créés à l'image de Dieu.

- Voilà qu'on renouvelle les erreurs dont le Christianisme avait purgé la terre : le mariage n'est plus qu'un contrat humain, les gouvernements établissent le divorce ; les mêmes principes amènent les mêmes conséquences, les mêmes causes produisent les mêmes effets : la femme retournera à l'esclavage d'où l'Eglise l'avait miséricordieusement retirée, et l'enfant ne sera plus qu'une victime du despotisme paternel.

Mais qui doit déterminer les lois auxquelles seront soumis ceux qui contractent mariage ? Mes frères, Jésus-Christ a laissé ce soin à son église et à elle seule. Le mariage est une chose sainte, un sacrement, il n'est pas sous la juridiction civile. L'Eglise seule a le pouvoir d'établir des empêchements qui diriment le mariage, et de dispenser de ces empêchements au besoin. L'Eglise seule peut juger des causes matrimoniales, déterminer, par exemple, s'il y a eu mariage ou non dans telle circonstance donnée. Les gouvernements auront beau faire des lois sur le mariage, établir certains empêchements et en retrancher certains autres, leurs législations sont nulles devant Dieu et n'obligeront jamais en conscience.

« Le mal s'augmente », dit Léon XIII, « de tous les périls qui menacent la société domestique et la société civile. Ainsi que Nous  
« l'avons exposé ailleurs, tous les peuples, tous les siècles s'accordent à  
« reconnaître dans le mariage quelque chose de sacré et de religieux,  
« et la loi divine a pourvu à ce que les unions conjugales ne pussent  
« être dissoutes. Mais si elles deviennent purement profanes, s'il est  
« permis de les rompre au gré des contractants, aussitôt la constitu-  
« tion de la famille sera en proie au trouble et à la confusion ; les  
« femmes seront découronnées de leur dignité ; toute protection et toute  
« sécurité disparaîtront pour les enfants et pour leurs intérêts ». Oui,  
pour comprendre toute la perfidie de la secte maçonnique, souvenez-vous que partout et toujours, même chez les infidèles, le mariage a été considéré comme une chose sacrée, qui attirait les bénédictions du ciel. Les francs-maçons violent donc d'une manière étrange la loi divine, avec leur mariage civil où ne se mêle pas une pensée religieuse.

La fin du mariage n'est pas seulement de propager le genre humain, mais c'est encore de donner des saints au ciel : c'est ici la fin élevée du mariage. Parents chrétiens, vous ne devez pas penser seulement à conserver la vie corporelle de vos enfants et à leur donner des richesses, vous devez avoir un but plus noble et plus sublime : leur donner en héritage des principes chrétiens qui leur feront acquérir le bonheur du ciel. Voilà le but, il est noble, il est sublime ; et l'un des moyens d'y parvenir est de garder l'unité dans la famille ; alors la famille sera compacte, et l'on trouvera le bonheur à son foyer. Il faut resserrer les liens de la famille ; afin que les enfants soient attachés à leurs parents, et qu'ils trouvent ainsi une sauvegarde au milieu des dangers de la vie.

Saint Paul établit l'ordre de subordination qui doit exister dans la famille ; le chef naturel de la famille, c'est l'homme. Epoux, vous êtes maître dans votre maison, mais votre femme n'est pas votre esclave ; Dieu a fait la première femme d'une des côtes de l'homme, pour faire comprendre qu'elle doit être sa compagne.

Epouse, vous devez la soumission à votre mari ; il a reçu en partage la force, l'intelligence pour les affaires importantes ; il doit vous protéger et subvenir à vos besoins ; vous, votre rôle est dans l'intérieur de la famille, un rôle de paix et d'affection. Les âmes des enfants vous sont spécialement confiées, c'est vous qui les formerez à la vertu, ne croyez pas que votre œuvre soit sans importance.

Que les femmes aiment leurs maris comme l'Eglise aime Jésus-Christ ; que les maris aiment leurs femmes comme Jésus-Christ aime son Eglise.

Résumons en quelques mots la doctrine que nous venons d'exposer :

1° Le mariage est une chose sacrée, qui tombe sous la puissance de l'Eglise seule ; et tout gouvernement qui veut créer des empêchements de mariage empiète sur les lois de l'Eglise ;

2° Le mariage est *un et indissoluble*, et la famille est une société *stable et permanente*, sous le contrôle de l'Eglise ; tout gouvernement qui établit des lois de divorce empiète sur les droits de l'Eglise et se fait l'ennemi de la famille. Un représentant du peuple ne peut donner un vote en faveur de l'établissement de semblables lois, et il ne peut contribuer à les appliquer, une fois qu'elles sont établies, pour la dissolution d'un mariage ;

3° Dans les procès sur des questions matrimoniales, il s'agit unique-

ment des effets civils du mariage, on s'adressera aux tribunaux civils ; mais s'il s'agit de se prononcer sur la validité ou la nullité du mariage, les catholiques ne peuvent s'adresser qu'aux tribunaux ecclésiastiques.

Examinons maintenant quelles sont les doctrines maçonniques sur ces questions importantes.

La franc-maçonnerie n'a pas de doctrine religieuse, sa doctrine est de n'avoir pas de religion, c'est le rationalisme. Le mariage, d'après elle, n'est donc qu'une opération humaine, une affaire où les époux ont leurs coudées franches, et où l'Église n'a rien à voir. Si les époux ne sont pas contents l'un de l'autre, ils se sépareront et tout sera dit. Le mariage alors est une institution d'une instabilité déplorable, et l'éducation des enfants est abandonnée à tous les hasards.

La doctrine maçonnique repose sur le sable : quand les pluies des contrariétés et des épreuves inséparables du ménage tomberont sur les époux, quand les fleuves des mauvaises passions se déborderont, quand les tempêtes soulevées par les démons et leurs affidés dans le monde souffleront avec violence, les familles tomberont et la ruine en sera grande.

Sachez-le, mes frères, la franc-maçonnerie travaille sourdement à la destruction de la famille ; car la famille, comme tout ce qui est bon, comme tout ce qui est dans l'ordre, lui est nuisible.

Cette société, quand elle veut s'introduire dans une population, use d'abord d'une grande prudence, elle prétend ne pas s'occuper de religion et n'être qu'une société de bienfaisance. Elle donne ensuite des ordres secrets à ses affidés : Travaillez, leur dit-elle, à faire entrer des nôtres dans les clubs, dans les sociétés littéraires, et même dans les confréries religieuses. Dans l'Amérique du Sud, les francs-maçons étaient parvenus à prendre la direction de la plupart des confréries, et, dans une lettre, le pape reproche aux évêques de ce pays de n'avoir pas veillé suffisamment à la garde de leurs troupeaux.

Mes frères, gardez l'esprit de famille. Vos occupations vous appellent au dehors pendant la journée, mais quand vous avez des moments libres, quand vient avec le soir, la cessation des travaux, soyez heureux de rester auprès de votre femme, au milieu de vos enfants.

La franc-maçonnerie conseille tout le contraire : pour faire des prosélytes, dit-elle encore à ses affidés, commencez par éloigner les hommes de la vie de famille ; donnez-leur divers moyens d'amusement et conduisez-les peu à peu à la porte des mœurs ; bientôt ils abandon-

neront la pratique de leurs devoirs religieux, et seront prêts à entrer dans nos loges. Peut-on être plus cynique ? peut-on être plus méchant ? Oui, cette société se prépare les sujets les plus fidèles, en les introduisant dans les maisons de désordre.

A vous donc, mes frères, de vous tenir sur vos gardes, et de fuir la secte comme vous fuiriez Satan lui-même.

Tenez-vous dans vos familles, cherchez-y le bonheur ; la société domestique est sainte, elle est d'institution divine. Je dirai plus : la famille chrétienne est l'image de la Sainte-Trinité elle-même : le père représente notre Père des cieux, qui donne à tous les êtres ce qui leur est nécessaire et les conserve par un acte de sa puissance ; la mère de famille remplit des fonctions analogues à celles du Fils de Dieu ; enfin l'enfant qui vient du père et de la mère, figure le Saint Esprit qui procède du Père et du Fils.

La famille étant l'image de la Sainte-Trinité, il n'est pas surprenant que la Franc-Maçonnerie, qui est l'église de Satan, s'acharne contre elle et cherche à la détruire.

Attachez-vous donc fortement à la doctrine de l'Eglise, et de ces chers enfants que Dieu vous a donnés, formez des citoyens pour le royaume du ciel. AINSI SOIT-IL.

## XI. Des sources de l'autorité dans la société civile.

*Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit, non est enim potestas nisi a Deo : quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.*

Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi celles qui sont sur la terre. Rom. XIII, I.

MES FRÈRES,

Dans notre dernière instruction nous avons considéré l'édifice de la société domestique, et nous avons vu que l'église catholique lui donne pour fondement le roc inébranlable de la parole divine ; nous avons vu, d'un autre côté, que la Franc-Maçonnerie lui assigne pour base le sable mouvant de la parole humaine : nous avons donc conclu que l'Eglise seule constitue la société domestique dans un état de stabilité et de bonheur.

Aujourd'hui, nous allons considérer un autre édifice, plus vaste que le premier, la société civile. Nous nous trouvons, ici encore, en présence de deux architectes : le Catholicisme d'un côté, la Franc-Maçonnerie de l'autre, et nous allons examiner comment ils s'y prennent, chacun à sa manière, pour donner de la stabilité à ce grand édifice.

Méditez bien, mes frères, et retenez les paroles suivantes de l'apôtre saint Paul : « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures ;  
 « car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui  
 « à établi celles qui existent. Celui donc qui résiste aux puissances  
 « résiste à l'ordre de Dieu : et ceux qui y résistent attirent une juste  
 « condamnation sur eux-mêmes. Car les princes ne sont pas à craindre,  
 « lorsqu'on ne fait que de bonnes actions, mais seulement lorsqu'on en  
 « fait de mauvaises : voulez-vous donc ne point craindre les puissances ?  
 « Faites bien, et elles vous loueront ; car le prince est le ministre  
 « de Dieu, établi par lui pour votre bien. Mais si vous faites mal, vous  
 « avez raison de craindre, parce que ce n'est pas en vain qu'il porte  
 « l'épée. Car il est aussi en cela le ministre de Dieu ; et il l'a reçue pour  
 « exécuter sa vengeance, en punissant celui qui fait de mauvaises ac-  
 « tions. Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non seulement par  
 « la crainte du châtement, mais aussi par le devoir de la conscience.  
 « C'est aussi pour cette même raison que vous payez le tribut aux  
 « princes, parce qu'ils sont les ministres de Dieu, toujours appliqués aux  
 « fonctions de leur ministère » (Rom. XIII, 1-6).

Voilà, clairement exprimés, les principes de la Religion sur l'origine de la société civile. Arrêtons-nous donc à considérer, pendant quelques instants, de quelle manière certains hommes reçoivent le pouvoir de commander à leurs semblables.

D'où vient l'autorité du père dans la famille ? A-t-il le droit de commander par cette seule raison qu'il est le plus fort ? qu'il a plus de sagesse, plus d'expérience que son enfant ? Si c'était pour cette raison, tout homme qui est plus fort qu'un enfant aurait le droit de lui commander. Non, la force, l'expérience, la sagesse ne donnent pas l'autorité au père de famille. Quelle est donc la source du droit d'un père sur son enfant ? La source de ce droit est en Dieu. C'est Dieu qui ordonne aux enfants d'obéir à leur père et à leur mère. C'est Dieu qui a dit au père : Il vous appartiendra de commander dans votre famille. Un père chrétien dira donc à son fils : Ecoute, mon enfant : tu dois faire ce que je te dis, car Dieu veut que tu m'obéisses ; si tu résistes à mes ordres, c'est à



Dieu même que tu désobéis, et tu attires sur toi une malédiction qui s'attachera à tes pas durant toute ta vie.

Dans la société civile, on retrouve le même principe d'autorité que dans la société domestique ; seulement, il y a ici quelque chose d'un peu plus compliqué, car naturellement dans l'ordre social, les hommes sont tous égaux et indépendants les uns des autres. Comment se fait-il que certains hommes acquièrent le droit de commander à d'autres hommes, qui sont naturellement leurs égaux ? Ce droit, cette autorité leur vient aussi de Dieu. Oui, nous en avons le témoignage de saint Paul, l'autorité descend de Dieu comme de sa source, et se répand sur les hommes choisis à cette fin.

Mais de quelle manière arrive-t-elle à ces hommes et leur est-elle conférée ? C'est ce qu'il sera bon de vous exposer ici.

Nous vous dirons tout d'abord, cependant, comment la Franc-Maçonnerie prétend que les hommes sont investis de l'autorité, afin que vous compariez sa doctrine avec celle de l'Église que nous vous exposerons ensuite.

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII nous apprend en ces termes les principes de la Franc-Maçonnerie sur le point en question : « Viennent  
« ensuite les dogmes de la science politique. Voici quelles sont en cette  
« matière les thèses des naturalistes : Les hommes sont égaux en  
« droits ; tous, et à tous les points de vue, sont d'égale condition. Etant  
« tous libres par nature, aucun d'eux n'a le droit de commander à un  
« de ses semblables, et c'est faire violence aux hommes que de pré-  
« tendre les soumettre à une autorité quelconque, à moins que cette au-  
« torité ne procède d'eux-mêmes. Tout pouvoir est dans le peuple libre ;  
« ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par  
« le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la vo-  
« lonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de  
« l'État, même malgré eux. La source de tous les droits et de toutes les  
« fonctions civiles réside, soit dans la multitude, soit dans le pouvoir  
« qui régit l'État, mais quand il a été constitué d'après les nouveaux  
« principes ».

Ainsi, d'après la Franc-Maçonnerie, le peuple est la source du pouvoir, il confère l'autorité à qui il veut, et la retire quand cela lui plaît. Voyez-vous la contradiction qu'il y a dans les principes de la Franc-Maçonnerie ? Si tous les hommes sont égaux, si nul d'entre eux n'a le droit de commander à ses frères, comment le peuple peut-il conférer ce droit ? On ne peut donner ce qu'on n'a pas. Si le principe d'autorité-

n'existe dans aucun des individus qui composent le peuple, ils ne le posséderont pas davantage en se réunissant. Si le droit de commander, dans chaque individu, équivaut à zéro, vous ne pouvez arriver à une somme positive par l'addition, car si vous additionnez des zéros, vous n'arriverez jamais qu'à zéro pour résultat final.

Selon la Franc-Maçonnerie le droit de commander n'existe donc pas ; or, dans la réalité, certains hommes commandent à leurs semblables : il faudrait donc croire que ce sont les plus forts qui imposent injustement leur volonté aux plus faibles. Cette société basée sur la force brutale, mes frères, c'est la société des loups, ce n'est pas la société des chrétiens. Sous un régime semblable, si le peuple se partage en deux camps égaux il n'y aura personne pour juger le différend, et la guerre s'y établira en permanence. Ce principe, on le voit, est révolutionnaire et perversif de tout ordre. Il est vrai, cependant, que dans la société politique Dieu a laissé aux hommes la liberté de choisir la forme du gouvernement. Ce gouvernement peut être monarchique, présidé par un roi, un empereur ; il peut être aristocratique, il peut être républicain. Une fois que le choix a été fait, cependant, il faut nécessairement tenir compte des droits acquis, et on ne peut changer la forme d'un gouvernement à volonté.

On entend dire fréquemment : Dans les républiques, c'est le peuple qui gouverne ; cela est faux, mes frères. Le peuple choisit ceux qui seront revêtus de l'autorité, mais il ne la confère pas, il ne peut la conférer lui-même ; à plus forte raison, n'est-ce pas lui qui gouverne. La source de tout pouvoir est en Dieu, il ne faut pas s'écarter de ce principe.

C'est bien ce que Moïse enseigne au livre du *Deuteronome*, lorsqu'il dit : « Choisissez d'entre vous des hommes sages et habiles, qui soient « d'une vie exemplaire et d'une probité reconnue parmi vos tribus, afin « que je les établisse pour être vos juges et vos commandants. » (Deut. 1, 13.) Moïse était dans cette circonstance le représentant de Dieu, c'est pourquoi il devait conférer l'autorité aux juges.

Voici donc ce qui a lieu dans les gouvernements électifs : le peuple choisit les sujets, et une fois qu'ils sont choisis, Dieu les revêt de l'autorité. Quand ils ont ainsi reçu l'autorité, ils sont les ministres de Dieu, ils doivent être respectés et obéis. Ils n'ont pas droit de faire des lois à tort et à travers, ils doivent se conformer à la justice et à la loi de Dieu ; s'ils font des lois qui gênent la juste liberté du peuple, qui nuisent au progrès de la nation, qui blessent même la justice, ils sont des

ministres infidèles du Dieu juste et bon ; mais cela ne veut pas dire qu'il soit libre au peuple de leur enlever l'autorité. Toute infraction aux lois de la justice n'entraîne pas la perte de l'autorité. Un père peut être dur, injuste pour ses enfants, et alors il pèche contre la loi de Dieu ; mais il n'est pas déchu pour cela de ses droits de père.

Dans un état, un roi infidèle peut abuser de son autorité, il peut maltraiter son peuple, mais il ne perd pas, par le fait même, son droit au trône. Quand les gouvernants manquent à leurs devoirs, le peuple peut prendre les moyens justes d'alléger le joug qui pèse sur lui, mais la révolte n'est pas un de ces moyens.

La république chrétienne repose donc sur l'autorité de Dieu. Une république ainsi constituée est nécessairement ferme et durable ; mais si elle repose sur le principe de la Franc-Maçonnerie, chaque fois que le peuple changera de goût, chaque fois qu'il y aura un mécontentement quelconque, on aboutira à une révolution.

Nous avons un bel exemple de la stabilité et de la gloire des royaumes chrétiens dans la patrie de nos pères, l'ancien royaume de France. Sous Clovis, quand la nation française commence à se former, on y admet les principes chrétiens ; ses institutions portent toutes l'empreinte de la religion ; eh bien ! pendant quatorze siècles cette nation marche à la tête des peuples de l'Europe.

Ce royaume de France, dont on a pu dire qu'après le royaume du ciel c'était le plus beau royaume qui existât, reposait sur le principe chrétien de l'autorité ; le roi y était bien réellement le représentant de Dieu : il recevait l'onction royale avec grande solennité dans la ville de Reims, et alors il avait quelque chose de sacré aux yeux de son peuple ; tous lui obéissaient et tous le respectaient. Le royaume était dans l'ordre voulu de Dieu, la paix et la prospérité y fleurissaient d'une manière admirable.

Mais la France, après quatorze siècles de gloire et d'honneur, la France tout imprégnée des principes chrétiens, est tombée dans une espèce de vertige : elle a égorgé ses nobles, elle a tué son roi, elle a massacré ses prêtres, elle a renversé ses autels, et elle a voulu établir une république monstrueuse, un gouvernement sans Dieu. C'était un projet inouï, mais elle a tenu à le réaliser : de là cette ère de changements affreux, de révolutions sanglantes, qui se continue encore à l'heure qu'il est, et jette les peuples dans la stupéfaction et la terreur.

Vous savez quels massacres on a organisés pour établir ce nouveau gouvernement : vous savez qu'on a égorgé sans pitié tous ceux qui ne

paraissaient pas l'aimer ; mais à la fin il est tombé enseveli sous ses propres forfaits. On a balayé ces hommes de la terreur qui faisaient peser sur la France un joug tel que jamais nation n'en avait porté de semblable, et on a établi une république despotique qui devait tout régénérer. Une révolution est survenue ; la république a chancelé immédiatement ; elle était bâtie sur le sable.

Alors Dieu a suscité pour arrêter la terrible révolution un grand capitaine, un grand génie militaire, Napoléon I<sup>er</sup>. Celui-ci a d'abord marqué la volonté de bâtir sur le roc, et il devait élever un édifice majestueux et durable ; mais son orgueil l'a aveuglé ; et, lui aussi, il a bâti sur le sable : il est donc tombé à son tour, et depuis lors on a peine à compter les républiques et les fantômes de monarchies qui se sont succédés dans la malheureuse France. C'est que la France n'est pas revenue de ses erreurs de 1789 ; elle retrouvera la paix et la stabilité quand elle s'appuiera de nouveau sur la base des principes chrétiens ; et si elle ne reprend pas ces principes vivifiants et régénérateurs, elle périra bientôt, noyée dans le sang de ses propres enfants. Si l'Angleterre est restée paisible et forte, c'est qu'elle a toujours reconnu le principe de l'autorité ; *Dieu et mon droit*, telle a toujours été la devise de son peuple.

Je voudrais présenter ici une autre considération : creusez au bas de l'édifice social, mes frères, vous y trouverez le serment comme pierre fondamentale. Impossible de lier deux hommes l'un à l'autre sans recourir à Dieu.

On veut former un gouvernement : voilà que les ministres sont choisis, voilà qu'ils ont été élus régulièrement ; le gouvernement a-t-il la vie ? Pas encore. Où donc le nouveau gouvernement prendra-t-il cette vie qui lui manque ? Dans le ciel, par le serment. Les ministres vont donc prêter le serment d'office, et alors seulement le gouvernement aura la vie et entrera en fonction.

Quand le peuple obéira-t-il à une puissance ? Quand il sera lié par le serment ; alors il obéira par conscience, parce que Dieu lui commande d'obéir. Ce serment d'allégeance une fois prêté passe de père en fils, sans qu'il soit nécessaire de le renouveler ; et l'obligation d'y obéir demeure, tant qu'il ne survient pas une cause capable d'en délier les âmes.

Le serment est si nécessaire parmi les hommes, que les francs-maçons eux-mêmes l'emploient pour lier leurs adeptes.

Dans l'Eglise Catholique le serment n'est généralement pas impré-

catoire : celui qui prête serment dit seulement qu'il renonce à sa place dans le paradis, s'il ne dit pas la vérité telle qu'il la connaît. Dans la franc-maçonnerie il en est autrement. Cette société s'occupe fort peu du paradis, mais il est un outil dont elle s'occupe beaucoup : le poignard. Celui qui est initié fait serment d'obéir aux ordres des loges, de garder les secrets de la société, sous peine d'avoir la gorge coupée, d'avoir le sein gauche et le cœur arrachés, d'être éventré et d'avoir les entrailles brûlées : tant que le franc-maçon n'a pas prêté ces serments imprudents et horribles, il est considéré comme libre. La société des francs-maçons a emprunté l'emploi du serment aux sociétés chrétiennes. En effet, pour former la société domestique, les époux viennent au pied de l'autel et se jurent fidélité. Dans la société civile, nous l'avons déjà vu, pour établir un homme gouverneur, ministre, magistrat, juge, on lui fait prêter serment, et alors il exerce légitimement l'autorité.

Quand la société est établie sur le roc, quand c'est sur un pacte divin qu'elle repose, les pluies peuvent tomber, les fleuves peuvent se déborder, les vents peuvent souffler avec violence, elle est prête à résister à tous les assauts. Un peuple vivant dans un pareil état de société sera libre et prospère ; mais s'il veut se suicider il n'a qu'à entrer dans l'état révolutionnaire ; il n'aura plus ni ordre, ni paix, ni sûreté.

L'autorité vient donc de Dieu, et l'ordre chrétien repose sur un acte religieux, le serment ; le peuple en obéissant à l'autorité obéit à Dieu : quand cela est admis, il semble que l'on peut compter sur sa soumission, car l'obéissance à Dieu honore un peuple. D'après les principes maçonniques l'autorité vient du peuple, la volonté du peuple fait la loi : cette loi changeante et qui n'a rien de sacré ne mérite ni respect ni obéissance. Aussi a-t-on vu, depuis que ces principes se sont répandus, les révolutions se multiplier d'une manière effrayante ; et il y a eu plus de tentatives de régicides depuis trente ans, qu'il n'y en avait eu durant les mille ans qui ont précédé.

Défions-nous de ces doctrines, mes frères ; elles sont ordinairement présentées d'une manière séduisante, comme favorisant la liberté, mais elles mènent au plus terrible de tous les esclavages.

Le véritable moyen d'avoir la paix et le bonheur dans la société, c'est de suivre fidèlement les saines doctrines de l'Eglise ; c'est de voir en nos chefs les représentants de Dieu. S'ils abusent de leur autorité, il ne faut pas les décrier, mais prendre les moyens convenables de les ramener dans la bonne voie. Il faut agir à leur égard comme des enfants bien nés agissent à l'égard de leur père : ils ne vont pas le décrier s'il

commet quelque faute, ils tâchent de le ramener à de meilleurs sentiments, sans manquer au respect ni aux égards qu'ils lui doivent. Ils emploient, avant tout, l'arme puissante et douce de la prière.

Saint Paul résume ainsi tous nos devoirs envers l'autorité : *que toute âme, dit-il, soit soumise aux puissances supérieures*. Or il y a trois puissances supérieures : le Père, le Roi et le Souverain Pontife. Ces trois puissances viennent de Dieu ; et nous ne devons pas les redouter, car elles ont été établies pour notre bien.

Mes frères, élevez vos enfants dans le respect de cette autorité ; apprenez-leur à respecter les magistrats, en leur disant que le pouvoir de ces hommes vient de Dieu. Eloignez de votre famille les journaux qui prêchent des doctrines malsaines, les livres qui renferment des principes révolutionnaires. Dans l'ordre religieux, le devoir est plus impérieux encore : respectez le pape, les évêques, et les prêtres, ayez pour ces représentants de Dieu une vénération sans bornes, et inculquez ce respect et cette vénération à vos enfants. Si les enfants sont instruits de leurs devoirs, et s'ils voient Jésus-Christ dans la personne de ses ministres, ils feront de bons et utiles citoyens, et Dieu bénira notre peuple. AINSI SOIT-IL.

## XII. De l'éducation.

EVANGILE DU QUATRIÈME DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE. — En ce temps-là, Jésus étant sur le bord du lac de Génézareth et voyant le peuple venir en foule à lui pour entendre la parole de Dieu, aperçut au bord du lac deux barques arrêtées, dont les pêcheurs étaient descendus pour laver leurs filets. Etant donc entré dans une de ces barques, qui était celle de Simon, il le pria de s'éloigner un peu de la terre. Et, s'étant assis, de dessus la barque il instruisait le peuple. Dès qu'il eut cessé de parler, il dit à Simon : Avancez en pleine eau, et jetez vos filets pour pêcher. Simon lui répondit : Maître, nous avons travaillé toute la nuit sans rien prendre ; cependant, sur votre parole je vais jeter le filet. L'ayant jeté, ils retirèrent une si grande quantité de poissons, que leur filet se rompait : et ils firent signe à leurs compagnons qui étaient dans l'autre barque de venir les aider. Ceux-ci vinrent, et ils emplirent tellement les deux barques, qu'elles étaient près de couler à fond. Ce que voyant, Simon Pierre se prosterna aux pieds de Jésus, en disant : Seigneur, retirez-vous de moi, parce que je suis un homme pêcheur. Car la pêche abondante des poissons qu'ils venaient de faire avait causé un grand étonnement à lui et à tous ceux qui étaient avec lui, aussi bien qu'à Jacques et à Jean, fils de Zébédée, qui étaient compagnons de Simon. Et Jésus dit à Simon :

Ne craignez point ; vous serez dans la suite employé à une autre pêche, où vous retirerez des hommes. Puis ils ramenèrent leurs barques à bord, et, ayant tout quitté, ils le suivirent. Luc v, 1-11.

### MES FRÈRES,

L'évangile de ce dimanche nous offre un trait bien remarquable : c'est le zèle des Juifs à aller entendre Notre-Seigneur Jésus-Christ. Accablé par le nombre des auditeurs, Jésus monta dans la barque de saint Pierre, il la fit éloigner du rivage, et de là il instruisait la foule.

Cet exemple des juifs devrait être imité par les Chrétiens, car la parole de Dieu continue à se faire entendre dans le monde. Qu'elle soit servie dans un vase d'or ou dans un vase commun, cette parole est toujours également précieuse. La parole de Dieu porte en elle-même sa force et sa vertu, et c'est toujours avec le même zèle, le même empressement qu'il faut aller l'écouter. La parole de Dieu est une semence, *semen est verbum Dei* ; quelle que soit la main qui l'ait jetée, elle germera, elle produira des fruits, si elle rencontre un terrain et des circonstances favorables. Voyez : Notre-Seigneur prêchait et les juifs venaient en grand nombre pour l'écouter ; cependant sa prédication produisit moins d'effet que n'en devait produire plus tard la prédication des Apôtres. Il prêche pendant trois ans ; beaucoup de personnes admirent sa parole pleine de sagesse et prononcée avec une autorité souveraine, mais il n'y a guère que les Apôtres et un petit nombre d'autres personnes qui se convertissent. Et ceux-là même, comment étaient-ils convertis ? Quand vient l'épreuve, tous, à l'exception de saint Jean, abandonnent lâchement leur maître et le laissent à la merci de ses ennemis. La parole avait été semée par une main divine, mais elle était tombée dans des âmes mal disposées, elle fructifiait bien peu. Au contraire, dès le premier sermon de saint Pierre, après la descente du Saint-Esprit, les juifs se convertissent par milliers.

Ces succès étonnants avaient été annoncés d'avance à saint Pierre par la pêche miraculeuse du lac de Génézareth. Pendant toute une nuit il avait pêché sans rien prendre, mais à la voix de Jésus-Christ il jette de nouveau le filet, et il prend une quantité si prodigieuse de poissons, que sa barque était prête à sombrer. Quand on travaille par obéissance à la parole de Jésus, on fait des merveilles. Saint Pierre se jette aux pieds du divin maître et il lui dit : Eloignez-vous de moi, car je suis pêcheur. Il était tout effrayé du miracle qui venait de s'opérer sous ses yeux.

Là, Notre-Seigneur donne à ses apôtres leur admirable mission : « Ne craignez pas, » dit-il à saint Pierre, « vous serez désormais employé à une autre pêche où vous retirerez des hommes, *ex hoc jam homines eris capiens* ».

Une chose donc qui doit distinguer tous les chrétiens, c'est le zèle à écouter la parole de Dieu et le soin de la mettre en pratique. Celui qui n'écoute pas la parole de Dieu bâtit sur le sable, comme je vous l'ai dit plusieurs fois ; et celui qui écoute la parole de Dieu et la met en pratique bâtit sur le roc : en vain les pluies de l'adversité tomberont du ciel, en vain les vents des tribulations souffleront avec violence, en vain les torrents des passions se déchaîneront d'une manière terrible, la maison ne sera pas renversée.

Après ce préambule qui aura sans doute son utilité auprès de vous, je vais continuer mes conférences sur l'Encyclique *Humanum genus*. Ce commentaire commence sans doute à vous paraître un peu long, mais l'enseignement qui nous est venu de la chaire de saint Pierre, le 20 avril 1884, a une portée vraiment immense. J'avais presque décidé de m'en tenir à ce que je vous ai dit jusqu'ici, cependant en y réfléchissant, j'ai trouvé qu'il restait des sujets d'une extrême importance que je ne pouvais me dispenser de traiter ; il y a entr'autres la question si grave de l'Éducation.

Quelle doit être l'éducation de l'enfant ? C'est là une question dont on ne peut exagérer l'importance, car l'homme sera ce que l'éducation l'aura fait ; et la société sera ce que seront les hommes qui la composent.

Oui, c'est l'éducation qui fait l'homme. Par leur nature tous les hommes sont semblables, mais une fois qu'ils sont entrés dans le monde, il se fait en eux un travail qui leur donne une forme particulière ; ce travail, c'est celui de l'éducation. Le petit enfant ne parle pas ; avec le temps, cependant, sa langue va se délier peu à peu, il viendra à parler ; et quelle langue parlera-t-il ? celle de sa mère : si sa mère est canadienne il parlera notre langue, il parlera le français, si elle est anglaise il parlera l'anglais. De même l'enfant qui vient de naître ne peut avoir ni connaissance, ni vertus, ni défauts : il recevra de sa mère la vie morale comme il en a reçu la vie physique. Si sa mère est chrétienne, il sera chrétien, si sa mère est infidèle, il sera infidèle ; si sa mère est civilisée, il sera civilisé, si sa mère est sauvage, il sera sauvage. Quand l'enfant est instruit et bien élevé, il fait nécessairement quelque chose de grand et de bon, mais si son éducation est négligée, s'il reçoit de



mauvais exemples ou de mauvais préceptes, il sera le fléau de la société où il vivra.

Je sais qu'il faut tenir compte du naturel des enfants : il y en a qui sont nés avec un penchant au bien et dont l'éducation est relativement facile ; d'autres sont nés avec un penchant au mal, ils résistent à tous les bons conseils, à tous les bons exemples, et ils remplissent d'amertume le cœur de leurs parents. Cela arrive, mes frères, mais c'est plutôt une exception : en général, la bonne éducation étouffe les germes des vices dans le cœur des enfants, et ils sont, aimons à le répéter, ce que l'éducation les a faits.

Il s'élève ici une question importante, savoir qui doit élever l'enfant. Deux courants de doctrine partagent ici les savants ; les uns disent : Il faut que l'homme ait de quoi gagner sa vie ; développez ses forces physiques, donnez-lui la science des choses profanes, apprenez-lui à faire de l'argent, cela suffit pour son éducation. D'autres, — et ce sont eux qui ont raison, — disent au contraire : — L'homme ne vit pas seulement de pain ; il faut à l'homme un moyen de gagner sa vie, mais il lui faut, avant tout, le moyen de servir Dieu et de sauver son âme. — L'homme a deux fins : une fin temporelle et sa fin dernière ; il y en a malheureusement qui ne vont pas au delà de sa fin première et temporelle.

Notre-Seigneur a bien voulu faire connaître lui-même ce qu'il faut penser de l'éducation, quand il a dit : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu.* Certes, voilà des paroles bien remarquables.

Avant de développer ces paroles qui forment un véritable programme d'éducation, il faut examiner les circonstances dans lesquelles elles ont été prononcées.

Notre-Seigneur venait de recevoir le baptême de Jean, et, à la fin de cette sainte cérémonie, Dieu lui avait rendu témoignage en faisant entendre les paroles suivantes : *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.* Il se retira alors dans le désert, afin de se préparer à sa mission divine par le jeûne et la prière.

Par le jeûne on affaiblit le corps, et par la prière l'âme s'élève vers Dieu et reçoit la force dont elle a besoin : c'est le vrai principe de la vie morale.

Mais voyez au milieu de quelles circonstances Notre-Seigneur veut faire son jeûne de quarante jours : il se retire dans un lieu horrible, sur des rochers nus, dans un désert sans aucune végétation.

L'homme fut créé dans un jardin, où il trouvait ce qui était nécessaire non seulement à sa vie, mais encore à son agrément. Là, il se trouva en présence de deux maîtres : l'un le véritable maître, son Dieu et son Créateur, lui dit : Ne mange pas du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, car du moment où tu en mangeras, tu seras soumis à la mort. L'autre, le Démon, se présente à son tour et lui dit : Mange du fruit de cet arbre, et tu deviendras semblable à Dieu. L'homme se tourna vers le *naturalisme*, il voulut chercher son bonheur dans les jouissances de la terre, et cette terre alors fut maudite à cause de lui.

Quatre mille ans plus tard, voilà encore Satan qui vient donner un conseil ; ce n'est plus dans un paradis, c'est dans un désert aride : Dieu veut, cette fois, révéler à l'homme le vrai principe de l'Éducation.

Satan vient donc renouveler la lutte : il se doute que Jésus-Christ est celui qui, naissant de la femme, doit écraser la tête du serpent, mais il n'en a pas la certitude. Jésus n'a rien mangé depuis quarante jours, Satan se présente à lui tenant des pierres dans ses mains : *Si tu es Dieu*, lui dit-il, *commande que ces pierres se changent en pain*. Mais Notre Seigneur lui répondit avec force et sagesse : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu* (Matth, iv, 4).

La matière suffit, disent un trop grand nombre d'hommes de notre temps : perfectionnons la matière, changeons des pierres en pain s'il est possible, c'est tout ce que nous avons à faire ici-bas. Notre-Seigneur relève l'humanité : il rappelle que l'homme n'a pas seulement la vie du corps, mais qu'il a encore la vie de l'âme. Jésus ne dit point que le pain n'est pas nécessaire, mais il dit que le pain ne suffit pas. Quand bien même vous donneriez à un enfant le moyen de devenir millionnaire, si vous ne lui donnez que cela, à la fin il n'en sera pas plus avancé. L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit aussi de la parole de Dieu, car il a deux vies.

Le pain qui nourrit le corps doit, sans doute, être donné à l'enfant, mais son père et sa mère doivent lui apprendre aussi d'où il vient et où il va, et si on le laisse dans l'ignorance de ces choses, si on ne lui fait pas entendre la parole de Dieu, il grandira dans la nuit ; il n'aura pas vécu à proprement parler, il arrivera devant Dieu les mains vides, la récompense éternelle ne sera pas pour lui.

L'homme se nourrit de la parole de Dieu : donnez la vérité à son intelligence, alors il pourra se soutenir au milieu des luttes de la vie, et il arrivera à sa fin. Pour nous, Catholiques, il ne peut y avoir de diffi-

cultés sur ce point : il faut que les enfants soient élevés dans la connaissance et l'amour de Dieu ; il faut que dans les institutions, dans les écoles, on fasse entendre la parole de Dieu ; alors l'homme vivra en véritable homme, et il arrivera au but. — Le principe de toute éducation, c'est qu'il faut développer à la fois la vie du corps, la vie du cœur et la vie de l'esprit. Ces trois choses doivent se faire simultanément.

Le pape Pie IX, de glorieuse mémoire, écrivait aux évêques d'Autriche, dans sa lettre du 17 mars 1856 : « N'apportez pas moins d'attention, bien-aimés Fils et Vénérables Frères, à prendre toutes les mesures nécessaires pour que la jeunesse de vos diocèses, à quelque sexe, à quelque condition qu'elle appartienne, soit élevée de plus en plus catholiquement. Employez donc votre vigilance afin que cette jeunesse, pénétrée surtout de la crainte de Dieu et nourrie du lait de la piété, ne soit pas seulement instruite avec soin des éléments de la foi, mais encore amenée à une complète connaissance de notre sainte religion ; qu'elle soit formée à la vertu, aux mœurs pures, à une manière de vivre chrétienne, et qu'elle soit mise en garde contre toutes les flatteries et tous les périls de la perversion et de la corruption ».

Le même pape écrivait à l'archevêque de Fribourg, en date du 14 juillet 1864 : « Mais si ce détestable mode d'enseignement, séparé de la foi catholique et de la puissance de l'Église, est une source de maux pour les particuliers et pour la société, lorsqu'il s'agit de l'enseignement des lettres et des sciences, et de l'éducation que les classes élevées de la société puisent dans les écoles publiques, qui ne voit que la même méthode produira des résultats beaucoup plus funestes si elle est appliquée aux écoles populaires ? C'est surtout dans ces écoles que les enfants du peuple de toutes les conditions doivent être, dès leur plus tendre enfance, soigneusement instruits des mystères et des préceptes de notre sainte religion, et formés avec diligence à la piété, à l'intégrité des mœurs, à la religion et à l'honnêteté de la vie. Dans ces écoles, la doctrine religieuse doit avoir la première place en tout ce qui touche soit l'éducation soit l'enseignement, et dominer de telle sorte que les autres connaissances données à la jeunesse y soient considérées comme accessoires ».

Voilà comment un saint pape imposait l'obligation de veiller sur les petites écoles, de voir à ce qu'on y enseignât avant tout la religion, le catéchisme qui est un abrégé de l'enseignement religieux.

L'abbé Moulart, dans un livre remarquable intitulé « l'Église et

l'Etat, » dit en s'appuyant sur le *Syllabus* : « Non seulement il appartient uniquement à l'autorité ecclésiastique, en vertu d'un droit essentiel, de diriger l'enseignement de la théologie et l'éducation du clergé, mais de plus cette autorité a le droit d'intervenir dans la direction des écoles publiques où se fait l'éducation de l'enfance et de la jeunesse chrétienne ; car les chrétiens sont aussi sujets de l'Eglise ; et l'Eglise a même le droit exclusif de diriger leur éducation en ce qui concerne l'enseignement et la pratique de la religion. Conséquemment, le pouvoir civil doit admettre son intervention, à titre d'autorité, dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans le choix ou l'approbation des maîtres, afin d'écarter tout ce qui blesse la foi ou la morale chrétienne. La bonne constitution de la société civile ne demande nullement, elle ne permet même point que les écoles populaires ou les établissements d'enseignement supérieur soient soustraient à l'autorité de l'Eglise et à son influence salutaire, pour être pleinement subordonnés aux volontés du pouvoir civil, se façonner selon les vœux ou les caprices des gouvernants, et suivre le courant des opinions, des idées ou des erreurs générales de l'époque ». En effet, comme l'Eglise nous a donné la vie surnaturelle, il lui appartient de nous donner le pain qui doit soutenir cette vie ; il lui appartient de veiller à la discipline des écoles, afin d'éloigner les dangers qui menacent la vie surnaturelle de la jeunesse chrétienne.

L'enfant ayant une double vie, relève des parents et de l'Eglise, mais il ne relève point de l'Etat. C'est ici un enseignement qu'il ne faut jamais perdre de vue. Mais pourquoi parler de ces choses ? Tout ne va-t-il pas bien dans notre Canada ?

Mes frères, il faut l'avouer, les erreurs contraires à cet enseignement commencent à se glisser dans nos populations ; on y remarque surtout des tendances malheureuses, qui nous mèneraient à l'abîme si nous n'y prenions garde.

N'est-il pas vrai que même des catholiques pratiquants, parmi nous, confient leurs enfants à des institutions protestantes, sous prétexte qu'ils y apprennent mieux les matières commerciales ? (C'est une chose connue de tout le monde, que la discipline ecclésiastique, dans ce pays, défend aux catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes.) Ainsi, dans l'esprit de ces parents, l'avantage d'une éducation religieuse ne balance pas les avantages d'une instruction commerciale. Or, dans la réalité, ce dernier avantage même est purement chimérique, car on peut affirmer sans crainte que nous avons des écoles catholiques

auxquelles on ne trouve rien de supérieur sur notre continent. Nos congrégations religieuses, nos « Frères des Écoles chrétiennes », par exemple, ont des méthodes d'enseignement, qui ont été regardées, à Londres même, au centre du pays le plus commercial du monde, comme étant ce que l'on a pu trouver de plus parfait jusqu'aujourd'hui. Et ce n'est pas surprenant, puisque ces hommes étudient toute leur vie, se dévouent uniquement à l'éducation de la jeunesse, et s'y dévouent par conscience et par vœu.

Ce qui doit dominer dans votre âme, mes frères, c'est le soin du salut de vos enfants ; le premier enseignement que vous devez tenir à leur donner, c'est l'enseignement religieux. Ces remarques que je vous fais conviennent à notre pays, car on voit des tendances à y introduire un enseignement naturaliste, c'est ce qu'on veut bien appeler l'*enseignement pratique*. Léon XIII dit formellement que l'éducation relève des parents et de l'Église ; retenez cela, mes frères, car on viendra trop souvent vous dire qu'il relève de l'État.

Pie IX dit de plus que les petites écoles ont pour but principal l'enseignement du catéchisme. En effet, mes frères, tous ne sont pas appelés à dominer dans la société ; l'immense majorité est appelée à obéir ; ce qu'il faut à tous ces hommes qui ne seront jamais appelés à commander dans leur pays, c'est surtout la connaissance de la religion ; c'est cette science qui doit leur apprendre à se conduire eux-mêmes, chose nécessaire à tous les hommes.

Je crois qu'il est important de rappeler en ce moment une circonstance intéressante de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, où nous trouvons la vraie théorie de l'éducation de l'enfance. Après avoir prononcé les paroles que je vous citais dans ma dernière conférence : « Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni », Notre-Seigneur aperçut de petits enfants que leurs mères conduisaient vers lui. Cependant, les apôtres trouvant que ce grand nombre d'enfants allaient importuner leur maître, commandaient à tous de se retirer ; mais alors Jésus éleva la voix : *N'empêchez pas*, dit-il, *les petits enfants de venir à moi* ; il les reçut donc tous, et il les bénit avec une tendresse de père.

Après avoir établi la famille sur sa véritable base, Notre-Seigneur ne pouvait mieux faire que d'inviter les mères à lui amener les petits enfants.

Femmes chrétiennes, imitez en cela les femmes juives, conduisez vos enfants à Jésus. Vous devez d'abord faire donner à vos enfants la

grâce du saint baptême, et dès qu'ils comprennent quelque chose, vous devez les mener à Dieu. Apprenez-leur à appeler Dieu *le bon Dieu*, à le nommer *notre Père* ; mettez-leur ainsi dans la bouche des expressions tendres, qui touchent leurs jeunes cœurs, et qui excitent en eux cet amour que nous devons avoir pour l'Être infiniment bon qui nous a créés et rachetés. La première éducation à donner, c'est l'éducation chrétienne.

Que pensez-vous, maintenant, des gens qui trouvent que l'on enseigne trop le catéchisme ; que c'est un temps perdu ? Eh bien ! il s'est trouvé de ces hommes là dans notre pays. Le temps employé à l'étude du catéchisme est un temps perdu ! Demandez aux Communards de Paris s'ils ont passé leur temps à étudier la religion : on les a élevés autrement, eux ; on leur a appris autre chose que le catéchisme : trouvez-vous qu'on a fait une bien belle œuvre ?

Il est curieux maintenant de savoir quelle est la doctrine de la Franc-Maçonnerie, sur les points importants que nous venons de traiter. Léon XIII va nous l'apprendre.

« La secte concentre aussi toutes ses énergies et tous ses efforts », « nous dit-il, « pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Les « francs-maçons espèrent qu'ils pourront aisément former d'après leurs « idées cet âge si tendre et en plier la flexibilité dans le sens qu'ils « voudront, rien ne devant être plus efficace pour préparer à la société « civile une race de citoyens telle qu'ils rêvent de la lui donner. C'est « pour cela que, dans l'éducation et dans l'instruction des enfants, ils « ne veulent tolérer les ministres de l'Église ni comme professeurs, ni « comme surveillants. Déjà dans plusieurs pays, ils ont réussi à faire « confier exclusivement à des laïques l'éducation de la jeunesse, aussi « bien qu'à proscrire totalement de l'enseignement de la morale les « grands et saints devoirs qui unissent l'homme à Dieu. »

En France, on formule tout cela en trois mots : Education gratuite, obligatoire et laïque.

*Education gratuite* : est-ce que cela veut dire que le peuple n'aura rien à payer ? Oh ! non. On lui prendra des millions de piastres pour bâtir des palais ; on lui fera payer trois fois, quatre fois plus cher qu'il n'eût payé autrement : seulement cela entrera dans le budget de l'État de manière à ôter aux particuliers tout contrôle sur l'emploi des sommes qu'ils payent. L'éducation réellement gratuite, c'est la religion qui la donne, car dans son sein vous trouverez des personnes qui se dévouent à la cause de l'Éducation, vous trouverez les Frères et les Sœurs qui

font vœu d'instruire la jeunesse, et qui ne demandent pour cela que leur nourriture et quelques piastres pour leur pauvre vêtement. Oui, c'est là l'éducation gratuite. Mais si l'on prend pour une éducation gratuite celle qui est donnée sous ce nom par l'Etat, on payera bien cher l'erreur dans laquelle on sera tombé.

*Education obligatoire* : c'est-à-dire que le père sera obligé d'envoyer son enfant dans une école richement dotée sur le budget de l'Etat et dans laquelle cependant il ne peut l'envoyer sans violer la loi de Dieu et de l'Eglise ; ou bien il lui faudra payer une seconde fois et soutenir à ses frais et dépens une école dans laquelle la foi et les mœurs de cet enfant seront dûment sauvegardés : car l'éducation chrétienne de l'enfant est sans aucun doute l'un des premiers devoirs du père.

La part qui revient à l'Etat dans cette grande œuvre, est d'aider le père de famille dans l'accomplissement d'un devoir important. Mais que l'Etat vienne se substituer au Père de famille, c'est là véritablement une violation du droit naturel et divin !

*Éducation laïque*, c'est-à-dire de laquelle tout enseignement religieux sera banni. On veut mettre un antagonisme entre le prêtre et les fidèles. Dans une famille, peut-il y avoir antagonisme entre le père et ses enfants ? Le prêtre est un père et les chrétiens sont ses enfants spirituels pour lesquels il se dévoue, pour lesquels il donnera jusqu'au sang de ses veines. Les principes de ceux qui veulent établir cet antagonisme, cette anomalie, sont des principes abominables. On veut chasser le prêtre des écoles pour pouvoir en chasser ensuite Jésus-Christ lui-même.

Béniissons Dieu qui a voulu que notre pays se couvrît de ces grandes maisons d'éducation, de ces collèges et de ces couvents qui font notre force en même temps que notre gloire. Les enfants vont y puiser largement la science humaine, mais ils apprennent avant tout à devenir chrétiens. Quand notre patrie a eu besoin d'hommes pour revendiquer ses droits outragés, nos collègues lui ont fourni des défenseurs qui par la force de leur parole ont jeté dans l'étonnement nos ennemis eux-mêmes ; dans les jours d'épreuve, c'est encore de là que viendra notre espérance.

On nous traite cependant de peuple ignorant et rétrograde : on dit même que nous faisons tache dans la jeune et brillante Amérique. Mes frères, nous sommes trop catholiques pour plaire à la société moderne ; tant que nous serons sous l'étendard de Jésus-Christ nous serons accusés, méprisés par l'impiété et par l'hérésie : les serviteurs ne sont pas plus que leur maître.

Mais avouez, nous dira-t-on, que dans la Province de Québec l'éducation n'est pas *pratique*. Quoi ! elle ne serait pas pratique cette éducation qui rend nos jeunes gens capables d'entrer dans n'importe quel état de vie !

Le jeune enfant ne sait pas encore, ne peut pas savoir sitôt ce que Dieu demande de lui ; il s'en vient donc dans nos maisons d'éducation, son âme y grandit en même temps que son corps ; et quand il a complété le cercle de ses connaissances, il dit à Dieu : Seigneur, que faut-il que je fasse ? Si Dieu lui dit d'entrer dans l'état sacerdotal ou dans l'état religieux, il est tout préparé ; si Dieu lui dit d'entrer dans une profession ou dans le commerce, il est tout préparé aussi ; et ce ne serait pas là une éducation pratique !

Comprenons encore une fois ce que nos ennemis veulent dire par cette accusation bizarre : ils veulent dire que notre éducation est trop catholique. Si nous n'enseignions aux enfants que le moyen de s'enrichir, on crierait sur les toits que nous avons l'éducation la plus pratique de l'univers.

L'éducation pratique ainsi entendue, que les peuples dévoyés qui la préfèrent, que les peuples gouvernés par la Franc-Maçonnerie la gardent pour leur propre malheur ; quant à nous, nous sommes encore assez sages pour n'en pas vouloir : l'homme ne vit pas seulement de pain.

Méprisons donc ces accusations injustes ; continuons à donner à nos maisons d'éducation l'encouragement et l'admiration qu'elles méritent, continuons à donner aux enfants une éducation franchement chrétienne, et ne craignons rien pour l'avenir de notre peuple. AINSI SOIT-IL.

### XIII. De la vocation.

*Magister bone, quid boni faciam ut habeam vitam æternam ?*

Bon maître, quel bien faut-il que je fasse pour acquérir la vie éternelle ? Matth. XIX, 16.

MES FRÈRES,

Voilà bien la question la plus importante que l'on puisse poser, savoir qu'est-ce que l'homme doit faire pour arriver à la possession de la vie éternelle. Cette question fut posée à Notre-Seigneur Jésus-Christ par un jeune homme à la fleur de l'âge, issu d'une noble famille, et à la tête



d'une fortune considérable. Il s'agissait pour ce jeune homme de choisir un état de vie, car il avait reçu une bonne éducation ; voilà pourquoi il interrogeait notre divin Sauveur.

Tout homme devrait se poser de temps en temps à lui-même cette même question : Que faut-il que je fasse pour arriver au ciel ? Ecoutez la réponse que reçut le jeune homme : *Si vous voulez entrer dans la vie, observez les commandements*. Notre-Seigneur pose ici un principe qui regarde tous les hommes, car tout homme qui vient en ce monde doit observer les commandements, c'est une chose absolue, et sur laquelle il ne peut y avoir de doute ni d'illusion. Le jeune homme ayant reçu cette réponse veut être éclairé davantage ; il demande quels sont ces commandements qu'il faut observer. Il les connaissait bien, car il avait été élevé dans la crainte de Dieu, mais il désirait en entendre l'énumération de la bouche même du divin Maître. Notre-Seigneur lui en donne un résumé, et il appuie particulièrement sur la charité. « Vous ne ferez point d'homicide, vous ne commettrez point d'adultère, « vous ne volerez point, vous ne rendrez point de faux témoignage, honorez votre père et votre mère, et vous aimerez votre prochain comme « vous même pour l'amour de Dieu » (Matth. xix, 18, 19.)

Le jeune homme ayant entendu ce résumé de la loi de Dieu, dit alors : J'ai gardé tous ces préceptes depuis mon bas âge ; que me manque-t-il encore ? L'évangéliste saint Marc ajoute ici que Notre-Seigneur regarda le jeune homme avec intérêt, et qu'il l'aima. De son regard divin, il pénétra jusqu'au fond de ce jeune cœur, et il vit avec admiration que l'adolescent avait dit la vérité. Alors il lui dit : Il vous manque encore une chose : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez « et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel ; venez « ensuite et suivez-moi. Mais lorsque le jeune homme eut entendu ces « paroles, il s'en alla tout triste, car il avait de grandes richesses ». (Matth. xix, 21, 22).

Il baissa les yeux, il réfléchit, et tourna ensuite le dos à Notre Seigneur. Depuis ce moment il n'en est plus question dans l'Évangile.

Il y a donc dans l'Église deux états de vie bien distincts : l'état de la *vie commune*, où l'on observe les *commandements*, et l'état de la *vie parfaite*, où, de plus, on met en pratique les *conseils* évangéliques.

Tout le monde est appelé dans le premier état, où l'on entre par le baptême. Que demandez-vous à l'église de Dieu, dit le prêtre à celui qui demande le baptême : celui-ci répond : la foi. Que vous procure la foi,

reprend le prêtre ; et l'on répond : la vie éternelle. Si donc, continue alors le prêtre, vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. C'est ainsi que nous sommes entrés dans l'état de la vie commune, et nous avons promis alors d'observer tous les commandements de Dieu.

Maintenant, il y en a quelques-uns qui sont appelés à une vie plus parfaite ; c'est pour cela que Notre-Seigneur dit : Il vous manque quelque chose ; vous êtes bon, mais Dieu vous appelle à quelque chose de supérieur : si donc vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, et suivez-moi. Est-ce un précepte qui est fait à ce jeune homme ? Non. Personne n'est obligé de vendre son bien pour le donner aux pauvres ; cependant, il est de fait que Dieu appelle quelques-uns à le faire. Il est important pour ceux qui sont appelés de suivre cette vocation. S'ils la manquent, faut-il en conclure qu'ils seront damnés ? Non, mais la suite du saint Evangile nous montre bien qu'alors le salut est beaucoup plus difficile, et qu'il faut même une espèce de miracle pour l'opérer. Voici : Quand le jeune homme entendit les paroles de Jésus, lui qui était jeune, riche, enfant de noble famille, il sentit une grande lutte se livrer dans son âme. Il était bon, mais il y avait déjà quelque chose de désordonné en lui ; il y avait déjà dans son cœur un trop grand attachement aux richesses ; sa conscience ne lui en avait pas encore fait de reproche, et on pouvait dire à celui qui scrute les reins et les cœurs : J'ai observé les commandements ; cependant Notre-Seigneur voyait ce commencement de désordre, et il aurait voulu éloigner ou prévenir le danger. Une lutte se fit donc entre la Nature et la Grâce. La Grâce avait éclairé le jeune homme, et elle lui avait proposé un grand sacrifice suivi d'une belle récompense. D'un autre côté la Nature lui disait : Tu es jeune, tu vas peut-être vivre encore cinquante ou soixante ans ; tu es riche, tu peux te procurer des jouissances, tu peux aspirer aux honneurs, et il faut que tu renonces à tout cela ! Le monde appelait cet adolescent aux honneurs et aux plaisirs, Dieu l'appelait aux sacrifices et aux humiliations ; malheureusement, il succomba et entra dans un état qui n'était pas le sien. Qu'arriva-t-il ? On ne gêna pas sa liberté ; mais quand il eut disparu, Jésus fit entendre ces paroles étonnantes : « En vérité je vous dis que le riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Et je vous le répète : Il est plus facile pour un chameau de passer par le chas d'une aiguille, que pour un riche d'entrer dans le royaume des cieux. » Les disciples étaient étonnés, et ils s'exclamaient : Qui donc pourra être sauvé ? Jésus reprit

alors : « Cela est impossible pour les hommes, « mais pour Dieu tout est possible ».

Notre-Seigneur pose ici un principe général, pour nous faire comprendre le danger des richesses ; puis il l'applique à un cas particulier, afin de montrer en même temps combien le salut est difficile pour un homme qui a perdu sa vocation.

Notre-Seigneur parle encore de la vie parfaite, quand il dit : « Si quelqu'un vient à moi, et qu'il ne hâisse pas son père et sa mère, et son épouse, et ses fils, et ses frères, et ses sœurs, et même sa propre âme, il ne peut être mon disciple » (Luc. xiv, 26). « Si quelqu'un d'entre vous ne renonce pas à tout ce qu'il possède, il ne peut être mon disciple » (Luc. xix, 33).

Il y a donc des hommes qui sont appelés à mortifier leur corps par une vie austère, à mortifier leur volonté par l'obéissance ; c'est cet enseignement que je veux vous exposer aujourd'hui, et cette doctrine vous expliquera un phénomène que vous avez, sans doute, remarqué bien des fois. Combien d'hommes ne sont capables de rien dans la vie ; on est à se demander, en les voyant, pourquoi ils ont été mis dans le monde. Ils sont un danger pour la société, au lieu d'en être la force. Ces hommes sont en dehors de leur vocation ; ils sont comme des membres démis dans ce corps moral qui s'appelle la société.

Dans le corps humain chaque membre a sa place et sa fonction, et contribue ainsi à la santé, à la force et aussi à la beauté du corps ; dans la société chaque homme forme un membre, et a ses fonctions bien déterminées. C'est ce que disait l'apôtre saint Paul : « Dieu a établi dans son Eglise, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs ; ensuite ceux qui ont la vertu de faire des miracles, puis ceux qui ont la grâce de guérir les malades, ceux qui ont le don d'assister les frères, ceux qui ont le don de gouverner, ceux qui ont le don de parler diverses langues, ceux qui ont le don de les interpréter. » (I Cor. xii, 28.) Quand chaque homme est à son poste, où Dieu le veut, la société est à l'aise, comme un corps dont tous les membres sont à leur place ; elle aura alors les oreilles pour entendre, les yeux pour voir et se guider, la langue pour donner de bons conseils, les mains pour faire les œuvres de miséricorde, les pieds pour la soutenir ferme, tout le corps aura du bien-être et sera prêt à l'action.

Avez-vous remarqué la diversité des dons et des talents parmi les hommes ? Est-ce que cela dépend des individus ? Non, cela vient de-

Dieu. Dieu a voulu que la société fût un corps, un être moral : c'est à chaque homme, à chaque membre à employer les talents et les aptitudes que Dieu lui a donnés. Quand les hommes sont sages, ils consultent la Providence, et alors Dieu les éclaire.

Quelquefois dans une position Dieu demande des sacrifices : c'est ce qu'il fait pour les hommes appelés à la vie parfaite. Le chapitre de l'Évangile où il est parlé de la vocation mérite d'être étudié à fond, car nous y trouvons tout le plan de la Providence sur la société. Au commencement Jésus est consulté sur le mariage, et il l'établit sur sa véritable base. Ensuite des mères présentent leurs petits enfants, et il enseigne qu'il faut les mener à Dieu : *Laissez venir à moi les petits enfants*. Après ce passage, on arrive au jeune homme qui dit : *Que me manque-t-il encore ? que dois-je faire ?* Ainsi doivent parler les jeunes gens ; ils doivent consulter Dieu et demander : *Que me faut-il maintenant ?*

Parents chrétiens, quand il s'agit pour vos enfants de faire le choix d'un état de vie, vous ne devez pas imposer votre volonté ; vous ne devez pas chercher un misérable intérêt pécuniaire, une satisfaction pour votre vanité, mais vous devez les aider à connaître et à suivre la volonté de Dieu.

Jeunes gens, quand vous avez reçu votre éducation collégiale, vous êtes arrivés à un moment bien solennel ; car du choix que vous allez faire dépend votre avenir, de ce choix d'un état de vie dépend votre sort pour l'éternité. Si Dieu approuve votre choix, vous aurez les aptitudes nécessaires, vous aurez la grâce, vous serez heureux. Mais si vous entrez dans un état qui ne soit pas le vôtre, vous serez contrariés de mille manières, vous n'aurez pas les talents requis par votre état, vous serez malheureux. Voilà comment il se fait que tant d'hommes sont incapables de gagner leur vie ; ce sont des membres démis, ils sont une cause de faiblesse et de souffrance pour tout le corps social.

La première chose qui doit occuper l'attention de votre âme, c'est de savoir si vous êtes appelés à la vie commune, à la vie de la généralité des hommes, ou si vous êtes du petit nombre de ceux que Dieu a choisis pour les élever à une plus grande perfection. Car saint Paul dit : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur a Deo tanquam Aaron*. (Hebr. v, 6) ; nul ne s'attribue à soi-même cet honneur, mais il faut y être appelé de Dieu comme Aaron ; voilà pourquoi l'Église prend tant de soin pour constater la vocation. La vie la plus parfaite et la plus sainte, la plus sublime dignité qui existe, c'est celle de l'état sacerdotal.

Le prêtre est séparé du monde, et il vit dans le monde pour le sanctifier ; il est l'ambassadeur de Jésus-Christ, ou plutôt c'est un autre Jésus-Christ, *sacerdos alter Christus*. Il reçoit la lumière d'en haut et il la répand sur le peuple chrétien, il annonce la parole de Dieu et son œuvre journalière est de sauver les âmes.

Dans la vie parfaite il y a un autre degré moins élevé, c'est l'état religieux.

Aux débuts de l'Eglise, les chrétiens comprenaient si bien qu'il fallait détacher son cœur de tous les biens de ce monde, que plusieurs venaient déposer leurs biens aux pieds des Apôtres, pour les mettre en commun avec les autres fidèles. Cependant, dans le partage que l'on faisait de ces biens aux pauvres et aux veuves, il vint à y avoir des murmures ; de là l'institution des Diacres, qui devaient être occupés du ministère des tables, pendant que les Apôtres s'occupaient de la prière et du ministère de la parole.

Les hommes seuls peuvent être appelés au sacerdoce, mais aux autres degrés de la vie parfaite les femmes peuvent être appelées comme les hommes.

Dans la vie religieuse on pratique trois conseils évangéliques : 1° on se détache des choses de la terre ; quand une personne se décide à pratiquer ce premier conseil, l'Eglise lui fait prendre, pour un temps limité ou pour toujours, l'engagement de renoncer aux honneurs et aux richesses ; c'est là le premier vœu de la vie religieuse, le *vœu de pauvreté* ; 2° on se renonce à soi-même : c'est l'objet du second vœu de la vie religieuse, le *vœu de chasteté*, par lequel on s'engage à la mortification du corps ; 3° on soumet sa volonté à celle d'une autre personne : c'est ici l'immolation de l'âme ; l'engagement à suivre ce troisième conseil forme le troisième vœu de la vie religieuse, le *vœu d'obéissance*. Voilà ce que c'est que l'état religieux ; un état où l'on s'engage à la pratique des conseils évangéliques. Tout le monde n'est pas appelé à cette vie, mais encore une fois il est important d'y entrer quand on est appelé de Dieu.

Je crois devoir prendre quelques instants pour vous faire voir la beauté et l'importance de cet enseignement.

La société est un corps, et ceux qui sont dans l'état où Dieu les appelle sont les membres utiles de ce corps. Mais dans la société il y a des besoins auxquels les individus et la famille ne peuvent satisfaire ; ces besoins se montrent à mesure que la société devient plus nombreuse. Prenez, par exemple, une ville de 500.000 âmes : il est bien

difficile de faire face aux besoins moraux d'une population si considérable. De petits enfants seront abandonnés par des parents sans entrailles, ou bien, étant nés de parents inconnus, ils seront sans soutien et sans asile. Chez les Païens, chez les Chinois par exemple, on jette ces pauvres petits êtres à la voirie, on les fait dévorer par les animaux. Chez les païens encore, quand la famille devient nombreuse, ou que les moyens de subsistance sont un peu faibles, la loi ferme les yeux, et l'on étouffe aussitôt après leur naissance les enfants qui sont trop délicats ou qui ne paraissent pas bien conformés. C'est là, mes frères, un état de société horrible. Hélas ! les sociétés modernes verront cela encore, si elles retournent au paganisme, comme elles ont des tendances à le faire.

L'Eglise n'abandonne pas les petits enfants délaissés par leurs parents ; elle forme les bonnes Sœurs de Charité qui recueillent ces petits êtres et deviennent pour eux de tendres mères.

Les orphelinats sont dans l'essence du Christianisme. Vous avez même vu, il y a quelques années, un grand évêque de France, Monseigneur Forbin Janson, former la société de la Sainte-Enfance, exprès pour recueillir les petits enfants que les Chinois laissent périr dans les villes peuplées et lointaines.

Quand les enfants sont sortis du berceau et commencent à grandir, les parents devraient rester auprès d'eux pour les surveiller et leur inculquer des principes chrétiens ; cependant, beaucoup d'ouvriers sont obligés de quitter leur maison pour aller gagner le pain de la famille, et les petits enfants restent exposés à tous les dangers du corps et de l'âme ; eh bien ! dans les grandes villes, vous trouverez des asiles où l'on recueille ces pauvres enfants pendant les heures de travail, et de bonnes religieuses remplacent les mères qui sont retenues dans les ateliers et les usines.

Voilà ces enfants devenus plus grands : l'Eglise leur ouvre les portes des écoles tenues par des Frères ou des Sœurs. L'éducation s'y donne à bon marché ; et on leur enseigne les préceptes de la religion et les premiers éléments des sciences humaines.

Il faut maintenant les préparer à un état de vie : voilà l'Eglise avec ses ordres savants, capables d'enseigner aux jeunes gens tout ce qu'il faut pour entrer dans les professions, et pour arriver jusqu'au seuil du sanctuaire, si Dieu les y appelle.

Les ordres religieux sont dans l'esprit de l'Eglise, c'est pourquoi les pays vraiment catholiques les encouragent tant. Heureux ces pays ! les enfants y entreront dans l'état où Dieu les appelle.

On dira : C'est fort bien que les ordres religieux s'occupent des petits enfants, des malades, des pestiférés ; mais il y en a qui se séparent du monde, qui vivent complètement retirés, les Carmélites, par exemple : à quoi cela sert-il ?

Quand Dieu disait à Abraham : trouve-moi dix justes dans la coupable Sodome, et ma main ne frappera pas : s'il y avait eu un ordre religieux dans son enceinte, la ville aurait été sauvée, le feu du ciel n'y serait pas tombé. Ces saintes religieuses s'imposent des pénitences pour apaiser la justice de Dieu, elles sont peut-être les membres les plus utiles de la société. J'ai déjà comparé les ordres religieux contemplatifs à des paratonnerres, qui s'élancent vers le ciel et arrêtent la colère de Dieu. Si, en Europe, il n'y avait pas de ces ordres religieux, les peuples pervertis de ce continent auraient certainement reçu des châtimens plus terribles encore que ceux dont ils ont été frappés.

Quand Dieu choisit un enfant pour l'état sacerdotal ou pour l'état religieux, ne vous y opposez pas, parents chrétiens ; seulement dirigez-le avec sagesse. D'un autre côté, n'imposez pas votre volonté pour le faire entrer malgré lui dans un état si saint : laissez-le libre, laissez faire la grâce de Dieu.

Ceux qui entrent dans la vie commune ont aussi un choix à faire, car la société a des besoins variés. Il y en a qui seront rois ou gouverneurs, d'autres seront juges, d'autres seront appelés à faire des lois, d'autres, en grand nombre, seront dans les conditions plus humbles de négociants et de cultivateurs. Mais tout le monde est-il appelé indistinctement à l'emploi de législateur ? A voir ce qui se passe, on se convainc que tous se croient appelés : les moins sages, les moins capables aspirent avec plus d'ardeur que les autres à le devenir. C'est pourtant un emploi qui demande une science profonde, beaucoup de religion et un jugement peu ordinaire ; la responsabilité des législateurs est grande et redoutable. Si on parle d'éloigner de ce poste périlleux des hommes reconnus comme incapables, ils crient que nous gênons leur liberté. Pas du tout, messieurs : votre liberté sera sauvée quand vous agirez selon les vues de Dieu ; or il n'est pas selon Dieu de nommer législateurs des hommes qui ne peuvent comprendre le sens ni la portée des lois qui se font dans nos parlements. La société sera heureuse s'il y a des hommes éclairés et religieux à sa tête ; mais si elle est livrée à la démagogie, elle sera dans un affreux danger. Quelques-uns se distinguent par la science, d'autres par le conseil, d'autres par la prudence. Il y en a qui seront le bras de la société par leur fermeté, d'autres en seront le pied par leur

fortune ; que chacun soit à sa place, l'ordre et la paix régneront partout.

Là-dessus, vous le voyez, la doctrine de l'Eglise est claire ; quelle est maintenant la doctrine des franc-maçons ? Je vais vous lire ce qu'en dit l'Encyclique *Humanum genus* : « Ainsi, dût-il lui en coûter un  
« long et opiniâtre labeur, la franc-maçonnerie se propose de réduire à  
« rien au sein de la société civile le magistère et l'autorité de l'Eglise,  
« d'où cette conséquence que les franc-maçons s'appliquent à vulgariser  
« et pour laquelle il ne cessent pas de combattre, à savoir qu'il faut  
« absolument séparer l'Eglise et l'Etat. De ce fait, ils mettent hors des  
« lois et ils excluent de l'administration de la chose publique la très sa-  
« lutaire influence de la religion catholique, et ils aboutissent logique-  
« ment à la prétention de constituer l'Etat tout entier en dehors des  
« institutions et des préceptes de l'Eglise. Mais il ne leur suffit pas  
« d'exclure de toute participation du gouvernement des affaires hu-  
« maines l'Eglise, ce guide si sage et si sûr ; il faut encore qu'ils la trai-  
« tent en ennemie et usent de violence contre elle. De là, l'impunité  
« avec laquelle, par la parole, par la plume et par l'enseignement, il est  
« permis de s'attaquer aux fondements mêmes de la religion catho-  
« lique. Ni les droits de l'Eglise, ni les prérogatives dont la Providence  
« l'a dotée : rien n'échappe à leurs attaques. On réduit presque à rien  
« sa liberté d'action, et cela par des lois qui, en apparence, ne semblent  
« pas trop oppressives, mais qui, en réalité, sont expressément faites  
« pour enchaîner cette liberté. Au nombre des lois exceptionnelles  
« faites contre le clergé, Nous signalerons particulièrement celles qui  
« auraient pour résultat de diminuer notablement le nombre des mi-  
« nistres du sanctuaire, et de réduire toujours davantage leurs moyens  
« indispensables d'action et d'existence. Les restes des biens ecclésias-  
« tiques, soumis à mille servitudes, sont placés sous la dépendance et  
« le bon plaisir d'administrateurs civils. Les communautés religieuses  
« sont supprimées ou dispersées.

« A l'égard du Siège Apostolique et du Pontife Romain, l'inimitié  
« de ces sectaires a redoublé d'intensité. Après que, sous de faux pré-  
« textes, ils ont dépouillé le Pape de sa souveraineté temporelle, né-  
« cessaire garantie de sa liberté et de ses droits, ils l'ont réduit à une  
« situation tout à la fois inique et intolérable, jusqu'à ce qu'enfin, en  
« ces derniers temps, les auteurs de ces sectes en soient arrivés au  
« point qui était depuis longtemps le but de leurs secrets desseins, à  
« savoir, de proclamer que le moment est venu de supprimer la puis-



« sance sacrée des Pontifes Romains et de détruire entièrement cette  
 « Papauté qui est d'institution divine. Pour mettre hors de doute  
 « l'existence d'un tel plan, et à défaut d'autres preuves, il suffirait  
 « d'invoquer le témoignage d'hommes qui ont appartenu à la secte, et  
 « dont la plupart, soit dans le passé, soit à une époque plus récente,  
 « ont attesté comme véritable la volonté où sont les francs-maçons de  
 « poursuivre le catholicisme d'une inimitié exclusive et implacable,  
 « avec leur ferme résolution de ne s'arrêter qu'après avoir ruiné de  
 « fond en comble toutes les institutions religieuses établies par les  
 « Papes. »

L'enseignement de la Franc-Maçonnerie est-il en opposition assez directe avec celui de l'Église ?

Les ordres religieux sont l'œuvre de l'Église : elle les encourage, elle les bénit. La Franc-Maçonnerie poursuit les ordres religieux d'une haine satanique. Quelles injures n'a-t-elle pas vomies contre ceux qui s'enrôlent ainsi sous l'étendard de Jésus-Christ ! Elle a fait chasser les Jésuites de la plupart des pays de l'Europe et de plusieurs pays de l'Amérique, et nous savons qu'elle a voulu raser tous les ordres religieux de la France et de l'Italie. Pour la Franc-Maçonnerie, on dirait que quand un homme a fait les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, il n'appartient plus à la grande famille humaine : c'est un paria, il faut le dépouiller de tout ; quelques-uns iront même jusqu'à le regarder comme un être malfaisant dont il faut débarrasser la société : *venit hora ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo*, et le temps vient que quiconque vous fera mourir croira faire une chose agréable à Dieu (Joan xxxi, 2). On voit bien que la Franc-Maçonnerie est la grande ennemie du Christ, puisqu'elle a une pareille rage contre ceux qui occupent la meilleure place auprès de lui : *et eritis odio omnibus propter nomen meum*, et vous serez un objet de haine pour tous les hommes, à cause de mon nom. (Matth. x, 22.)

En parlant contre la Franc-Maçonnerie, je ne fais allusion à personne, mais je m'attaque aux doctrines. Les mauvaises doctrines sont plus à craindre que les épidémies, plus à craindre que le choléra. Quand le choléra menace un pays, on passe des règlements particuliers dans toutes les villes, on établit des quarantaines, les mille voix de la presse répètent à tout le pays les précautions que chaque particulier doit prendre, et chacun trouve cela tout raisonnable ; et quand il s'agit de contagions qui menacent la vie de l'âme, on ne trouverait pas bon

que nous élevassions la voix ! Nous désirerions bien qu'il n'y eût pas de Franc-Maçonnerie parmi nous, mais il y a mille indices qui nous montrent qu'elle est sérieusement à l'œuvre ; nous qui sommes les gardiens de la morale, nous serions donc inexcusables de ne pas vous avertir.

Dans le pays d'où sont sortis nos pères, on a arraché les religieux de leurs monastères, et on les a jetés sur la rue sans moyens de subsistance ; or la société qui a poussé nos frères d'outre-mer à ces abominations tend ses filets parmi nous, et nous ne crierions pas gare !

Mes frères, vous qui voyez l'opposition évidente qu'il y a entre les doctrines de l'Eglise et celles de la Franc-Maçonnerie, veillez sur vous et sur vos enfants.

La Franc-Maçonnerie est appuyée sur le Naturalisme, il n'est donc pas surprenant qu'elle n'admette point la vie parfaite. Elle veut aller plus loin, elle veut séparer l'Eglise de l'Etat, elle veut chasser Dieu de la Société.

Que chaque chrétien se rende digne d'entrer dans l'état où Dieu l'appelle, la Franc-Maçonnerie cessera ses ravages, et la société sera heureuse et prospère. AINSI SOIT-IL.

#### XIV. Du droit de propriété.

EVANGILE SELON SAINT LUC. — CHAPITRE XVI, VERSSET 1<sup>er</sup>

En ce temps-là, Jésus dit en s'adressant à ses disciples : Un homme riche avait un économe qui fut accusé devant lui, comme ayant dissipé les biens de son maître. L'ayant donc fait venir, il lui dit : Qu'est-ce que j'entends dire de vous. Rendez-moi compte de votre administration ; car je ne veux plus désormais que vous gouverniez mon bien. Alors cet économe dit en lui-même : Que ferai-je, mon maître m'ôtant l'administration de son bien ? Je ne saurais travailler à la terre, et j'aurais honte de mendier. Je sais bien ce que je ferai, afin que lorsqu'on m'aura ôté mon emploi, il y ait des gens qui me reçoivent chez eux. Ayant donc fait venir l'un après l'autre tous ceux qui devaient à son maître, il dit au premier : Combien devez-vous à mon maître ? Il lui répondit : Cent barils d'huile. L'économe lui dit : Reprenez votre obligation ; mettez-vous là vite, et faites-en une autre de cinquante. Il dit ensuite à un autre : Et vous, combien devez-vous ? Il répondit : Cent mesures de froment. Reprenez votre billet, lui dit-il, et faites-en un autre de quatre-vingts. Et le maître loua cet économe infidèle de ce qu'il avait agi prudemment ; car les enfants-

du siècle sont plus sages dans la conduite de leurs affaires que les enfants de lumière. Et moi je vous dis aussi : Faites-vous des amis avec les richesses d'iniquité, afin que lorsque vous viendrez à manquer, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles.

### MES FRÈRES,

Quel est cet Économe dont il est parlé dans l'Évangile que nous venons de lire, et quel est ce Maître qui lui fait rendre compte ? Vous le savez, ce maître c'est Dieu, et l'économe c'est l'Homme.

Dieu est le maître de tous les biens de ce monde, c'est sa main bienfaisante qui les a prodigués d'une manière si admirable ; mais il viendra un jour où nous devons rendre compte de la manière dont nous nous serons servis de ces biens.

Les biens que Dieu nous confie sont de trois sortes. Les premiers sont les *biens de la fortune*, c'est-à-dire les propriétés, l'or, l'argent ; l'homme attache une très grande importance à ces biens, et cependant ce sont les moins précieux de tous. Les seconds sont les *biens de la nature* : le cœur, l'esprit, les talents ; à quelques-uns Dieu a donné la force physique, à d'autres il a donné des sens exquis ; à quelques-uns il a donné le génie, à d'autres il a donné les qualités du cœur ; ces dons sont nombreux et variés, mais tous doivent concourir au bonheur de la société. Les biens de la nature sont plus précieux que les biens de la fortune ; à quoi sert, en effet, d'avoir des richesses, si l'on n'a pas la santé, ou si l'on n'a pas les facultés qu'il faut pour en jouir. Les troisièmes sont d'un ordre plus élevé encore que les biens de la nature : ce sont les *biens surnaturels*, la grâce qui nous fait arriver à notre fin dernière. Voilà les biens les plus précieux que l'on puisse supposer.

Mais nous ne pouvons parler aujourd'hui de toutes ces espèces de biens, cela nous mènerait trop loin ; nous ne parlerons que des biens de la fortune ; ce sont d'ailleurs les seuls dont il s'agisse dans l'Évangile que nous avons cité. Et encore nous ne toucherons qu'un seul point concernant ces biens de la fortune : nous allons examiner, mes frères, la question grave du droit de propriété. Nous vous exposerons la doctrine de l'Église sur ce sujet, et nous trouverons l'occasion de redresser bien des erreurs qui se sont glissées même parmi les bons catholiques.

D'abord, quels sont ceux qui sont capables d'acquérir le droit de propriété ? Ce sont les personnes. La propriété est la jouissance des biens, en droit et en fait, par une personne. Or il y a deux espèces de

personnes : la *personne physique* et la *personne morale*. La personne physique, c'est l'individu. Par sa nature, chaque homme a droit à tout ce qui lui est nécessaire pour atteindre sa fin : il a donc le droit de propriété.

La personne morale se compose de plusieurs individus ; tels sont la Famille, l'État, l'Eglise. Les trois personnes morales que nous venons de nommer ont chacune le droit de propriété pour atteindre leur fin respective, et ce droit ne dépend pas de la volonté de l'homme. La famille vient de Dieu ; et je vous ai fait voir dans une autre conférence l'erreur de la Franc-Maçonnerie qui ravale la famille, en faisant du mariage un contrat tout humain. Dieu, en instituant la famille, lui a donné une fin et des droits, des moyens pour arriver à cette fin.

La société religieuse, cela souffre encore moins de difficulté, a été aussi instituée par Dieu ; elle a droit à tous les moyens nécessaires pour atteindre la fin qu'elle se propose.

L'État lui-même vient de Dieu, mais d'une manière un peu différente. La Famille et l'Eglise viennent de Dieu quant au fond et quand à la forme ; en effet c'est Dieu lui-même qui a déterminé que la famille serait composée essentiellement d'un homme et d'une femme ne formant qu'une seule chair, et que l'homme serait le chef de ce corps moral. L'Eglise est une monarchie établie et réglée par Jésus-Christ lui-même.

L'État vient de Dieu quant au fond, mais sa forme vient des hommes, et elle peut varier dans les différents temps. Ainsi le gouvernement peut être *monarchique*, *aristocratique* ou *démocratique*, c'est-à-dire que l'autorité peut s'incarner dans un seul homme qu'on nommera roi, empereur, etc. ; elle peut résider dans un certain nombre des grands de la nation : enfin elle peut être répartie encore plus largement dans le peuple.

Les différentes espèces de gouvernement ont chacune leurs avantages ; il y a des peuples à qui la monarchie va mieux, d'autres préfèrent la république. L'Eglise approuve toutes les formes de gouvernements, bien qu'ils ne soient pas tous également parfaits, pourvu qu'ils s'établissent d'une manière légitime.

Maintenant si l'on examine les trois personnes morales dont nous venons de parler quant à l'ordre des temps, la première qui nous apparaît est la société religieuse. Il y eut un temps, comme je l'ai dit ailleurs, où la Famille et l'État n'existaient pas encore, bien qu'Adam eût déjà été créé ; mais il y a toujours eu une société religieuse depuis

que l'homme existe. Le premier homme fut en même temps le premier pontife, car dès que l'homme eût été créé, il eut nécessairement des rapports avec son créateur, et il lui rendit un culte.

Chose remarquable, c'est quand toute l'autorité religieuse reposait en Adam que Dieu le rendit possesseur de toute la nature. En effet, Dieu s'adressant à Adam et à Eve, leur dit alors : « Dominez sur tous  
« les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tous les ani-  
« maux qui se meuvent sur la terre. Je vous ai donné toutes les  
« herbes qui portent leur graine sur la terre et tous les arbres qui  
« portent des fruits et qui renferment en eux-mêmes leur semence,  
« chacun selon son espèce. » (Gen. 1. 28, 29.) L'homme eut donc, depuis ce moment, le domaine de tous les biens terrestres.

Mais il y a trois espèces de domaines : le *domaine utile* c'est l'usage de la chose ; le *domaine administratif*, c'est le domaine de celui qui administre la chose, qui peut la changer, la vendre comme il lui plait ; enfin le *domaine absolu*, celui de Dieu sur la création. Vous comprendrez facilement la différence entre les deux premiers domaines, si nous en cherchons des exemples dans la famille.

Tous les membres de la famille, le mari, la femme, les enfants, ont le droit de propriété, mais ils ne l'ont pas au même degré. Vous achetez pour un enfant un chapeau, un livre ; il peut dire : C'est mon chapeau, c'est mon livre ; mais peut-il les changer, les vendre ? non, car il n'en a que le domaine utile. Le domaine administratif, ce sont les parents qui le possèdent. Ils doivent former l'enfant ; cette charge importante leur donne des droits particuliers. Le père étant le premier dans la famille, c'est à lui surtout qu'est dévolu le domaine administratif, mais il ne doit pas agir en despote ; il doit se souvenir que la femme est sa compagne et son conseiller.

Quant au domaine absolu, Dieu ne s'en départit pas. Dieu reste toujours le maître ; c'est à lui qu'il appartient de dire à tout être créé : Rends-moi compte de ce que tu as reçu ; et si nous n'avons pas administré sagement les biens qu'il nous avait confiés, nous aurons eu effet un compte terrible à rendre.

C'est directement de Dieu que les trois personnes morales mentionnées plus haut tiennent leur droit de propriété ; mes frères, c'est là un principe qui est ignoré ou bien oublié d'un trop grand nombre de personnes.

La Famille ne tient pas son droit de l'Etat ; la Famille, en effet, était avant l'Etat. L'Eglise ne tient pas non plus son droit de l'Etat : elle

était avant l'Etat et avant la Famille. Ces trois personnes ont droit à tout ce qui leur est nécessaire pour arriver à leur fin ; cela ne vient pas des hommes, mais de Dieu qui les a constituées. Quant à l'augmentation qu'elles pourront donner à ces biens, quant à la plus-value si vous voulez, elles y ont droit en vertu de la loi naturelle, et on ne peut les en dépouiller sans violer cette loi.

Maintenant, entrons dans quelques développements touchant les droits des différentes personnes, et relevons quelques erreurs.

Parlons d'abord de l'individu ; il a droit, d'une manière générale, à tout ce qui peut le mettre en état d'arriver à sa fin. Tant qu'il est dans la famille, il relève de l'autorité paternelle, et il attend tout de ceux qui lui ont donné le jour.

Le père et la mère doivent donner à l'enfant tout ce qui lui est nécessaire pour le soutien de sa vie et pour le développement des membres de son corps. Ils doivent avoir des soins analogues par rapport à son âme : travailler à la développer et à l'élever à Dieu, puis éloigner tout ce qui pourrait lui être nuisible.

Dans l'éducation de l'enfant et dans la surveillance à exercer sur lui, les parents peuvent se faire aider par des personnes de confiance.

Quand l'enfant est devenu grand, il appartient à son père de lui procurer un établissement. Parents, écoutez mes paroles : les biens que vous avez reçus par héritage ou que vous avez amassés par une honnête industrie, vous devez les conserver pour votre famille ; saint Paul va jusqu'à dire que celui qui n'a pas soin des siens et de ceux de sa maison est pire que les infidèles. Avez-vous usé de ces biens selon la volonté de Dieu, les avez-vous économisés pour les léguer à vos enfants quand ils se détachent de la famille comme le fruit mûr se détache de l'arbre qui l'a porté ? Si un père ruine sa famille en se livrant au vice ; si, par sa paresse, il laisse périr l'héritage de ses enfants, quel compte n'aura-t-il pas à rendre à Dieu :

La famille a droit de posséder tout ce qui est nécessaire à sa fin ; elle peut avoir une demeure, des fonds, des valeurs en argent, car elle a besoin de tout cela pour élever et instruire ses enfants.

Par rapport à la famille, on a peu de reproches à faire aux législateurs : ils ont fait peu de chose pour en limiter le droit de propriété. Hélas ! ils se sont montrés beaucoup plus mal disposés envers l'Eglise.

Ce devrait pourtant être la même chose, car l'Eglise c'est une famille en grand. Elle nous régénère dans les eaux du baptême, et elle

doit nous conduire au ciel ; elle a droit à tout ce qui peut lui servir pour arriver à ce but.

Ce qu'on admet pour le père de famille, on doit l'admettre pour l'Eglise : elle a reçu le soin des hommes, elle doit les nourrir spirituellement, elle doit les élever et les instruire ; c'est une mère, elle doit soulager leurs misères si nombreuses : elle a donc droit d'avoir des propriétés mobilières et immobilières, des séminaires et des collèges pour instruire la jeunesse, des orphelinats pour recueillir les enfants délaissés, des hôpitaux pour soigner les malades et les infirmes, des monastères pour mettre les âmes à l'abri de la contagion du monde et leur faire pratiquer la perfection évangélique ; elle a droit à tout ce qui peut rendre ces différentes œuvres prospères.

Quand les premiers chrétiens allaient déposer leurs richesses aux pieds des apôtres, pour le soutien des veuves et des orphelins, pensez-vous que les apôtres allaient demander à Hérode ou à César le droit de posséder ces biens et d'en disposer ? Notre-Seigneur lui-même recevait les offrandes que des âmes charitables lui donnaient comme moyen de subsistance ; eh bien ! demanda-t-il à Pilate la permission de posséder ces biens ? non, ce droit vient de Dieu. Le pouvoir civil peut-il, au moins, limiter le droit de propriété de l'Eglise ? Le limiter c'est le détruire en partie : l'Etat ne le peut certainement pas. Vous savez, cependant, que la plupart des gouvernements modernes s'arrogent ce pouvoir, les uns par ignorance, les autres en haine de Jésus-Christ.

Les parents et l'Eglise doivent s'occuper simultanément de l'éducation des enfants ; leur œuvre doit être commune. Mais l'Etat, qu'a-t-il à faire ? Il doit aider le Père et le Prêtre, sans jamais se mettre à leur place.

L'Etat est comme un jardinier : le jardinier met des engrais, éloigne les vers et tous les animaux nuisibles, mais il laisse à l'arbre le soin de produire ses fruits ; de même l'Etat doit laisser à la Famille et à l'Eglise le soin de former les enfants que Dieu leur a donnés ; seulement il les favorisera dans leur œuvre, et il éloignera ce qui peut leur être nuisible. Il a la force, il la mettra à leur disposition.

Si nous examinons historiquement à quoi ont été employées les richesses de l'Eglise, nous voyons qu'elles ont toujours été employées pour le bien de l'humanité.

Avant la Révolution, il y avait de grandes corporations religieuses, et alors on ne voyait pas de paupérisme. Ces biens administrés par des moines étaient proprement le bien des pauvres. Par une erreur fatale,

on a enlevé ces biens à leurs légitimes possesseurs, on les a donnés à des individus qui les ont dispersés en bien peu de temps, et alors on a vu la plaie hideuse du paupérisme dans la société ; alors on a vu la guerre entre le riche et le pauvre, parce que la source où puisait le pauvre était tarie.

Ces religieux qui viennent au secours des misères humaines ne demandent que leur nourriture, et quand ils meurent, le produit de leur travail reste pour les pauvres. Leurs biens sont donc réellement le bien des pauvres, des orphelins, des malades, des pestiférés, et il est étonnant qu'on ait réussi à faire croire qu'en les dépouillant on ferait le bonheur de la société.

Mais l'Etat, quelle est donc sa mission ? C'est de protéger les citoyens, de maintenir l'ordre, de défendre la propriété, de protéger le pays contre les invasions. Il faut des moyens pour cela : l'Etat a donc le droit d'imposer des taxes pour former un trésor, et les citoyens ont le devoir de les payer. Peut-il imposer des taxes absolument comme il le voudra ? Non, mes frères, il ne peut imposer que les taxes nécessaires ou grandement utiles, et s'il en impose d'inutiles, il est coupable.

Dans quelque degré que vous preniez part au gouvernement du pays, représentants du peuple, ministres, vous devez administrer les biens de l'Etat comme ferait un bon père de famille. Ceux qui, par favoritisme, prodiguent le bien de l'Etat, créent des places inutiles, ceux-là prennent une grande responsabilité devant Dieu. Ils seront bien effrayés d'entendre un jour le juge éternel leur dire : Rends-moi compte de ton administration ! As-tu toujours cherché l'avantage de la communauté ?

Mes frères, dans quelque position que vous soyez, ne faites jamais à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-mêmes. Quand donc on en vient à considérer le bien de la cité, le bien de l'état comme une proie qu'il s'agit de saisir et de partager, on est tombé dans une terrible et fatale erreur.

Il y a d'autres personnes morales que celles qui viennent d'être énumérées, par exemple les sociétés de commerce, les sociétés de chemins de fer, etc. Celles-ci, pour exister, ont besoin d'être reconnues par l'Etat. Elles sont différentes des trois autres : l'Etat peut limiter leurs droits, car elles viennent de lui.

Mais en est-il de même pour la Famille ? pour l'Eglise ? Non, je vous l'ai déjà démontré.



Quant à l'Église, son droit de propriété a quelque chose de particulier : c'est un droit sacré. Lorsque Dieu dit : *Ma maison* est une maison de prière, il désigne nos temples. Les fidèles ont l'administration de leurs biens, mais ce qui est à l'Église s'appelle le bien du Christ ; le pape en est le premier administrateur ; les évêques et les prêtres les administrent sous sa direction dans les différents diocèses et dans les différentes paroisses. Si on prend ces biens, non seulement on commet un vol, mais on fait encore un sacrilège ; on prend le bien de Dieu.

Examinons maintenant les doctrines maçonniques touchant le droit de propriété.

N'admettant pas l'autorité de Dieu, les francs-maçons ne diront pas que le droit de propriété vient de lui, ils disent qu'il vient du peuple. Il y a cependant une certaine divergence entre eux sur ce point : les uns font venir ce droit de César, du chef civil de la nation, les autres le font venir du peuple et tombent dans le socialisme, car ils admettent sans restriction que tous les hommes ont des droits égaux.

Ces principes abominables firent trembler la société française en 1848 ; on vit sortir des Loges une foule avinée qui hurlait : Partagez également les propriétés, donnez-nous notre part ! Notre Saint-Père le Pape disait dans son encyclique *Quod apostolici muneris* : « Quant à la tranquillité publique et domestique, la sagesse catholique y a encore très  
« prudemment pourvu par les idées qu'elle adopte et qu'elle enseigne  
« sur le droit de propriété et sur le partage des biens qu'on a amassés  
« pour la nécessité et l'utilité de la vie. Car tandis que les socialistes  
« présentent le droit de propriété comme étant une invention humaine,  
« et répugnant à l'égalité naturelle entre les hommes, et que dans leur  
« convoitise d'arriver à la communauté des biens, ils prétendent qu'on  
« ne saurait supporter la pauvreté patiemment, et qu'on peut impunément violer les possessions et les droits des riches, l'Église, avec beaucoup plus d'utilité et de sagesse, reconnaît que l'inégalité existe entre  
« les hommes qui naissent naturellement dissemblables par la force du  
« corps et de l'esprit, et que cette inégalité existe aussi dans les biens  
« qu'ils possèdent, et Elle veut en outre que le droit de propriété et de  
« domaine, qui vient de la nature même, soit maintenu intact et inviolable dans les mains de ceux qui possèdent ; car Elle sait que le vol  
« et la rapine ont été défendus par Dieu, auteur et vengeur de tout  
« droit, au point qu'il n'est pas même permis de désirer le bien d'autrui, et que les voleurs et les ravisseurs sont exclus, comme les adultères et les idolâtres, du royaume des cieux ».

Dans son encyclique *Humanum genus*, Léon XIII parlant de l'origine de l'autorité, montre que les francs-maçons la font venir de la multitude, puis il conclut de la manière suivante : « Or, que ces doctrines « soient professées par les francs-maçons, que tel soit pour eux l'idéal « d'après lequel ils entendent constituer les sociétés, cela est presque « trop évident pour avoir besoin d'être prouvé. Il y a déjà longtemps « qu'ils travaillent ouvertement à le réaliser, en y employant toutes « leurs forces et toutes leurs ressources. Ils feraient ainsi le chemin à « d'autres sectaires plus nombreux et plus audacieux qui se tiennent « prêts à tirer de ces faux principes des conclusions encore plus détes- « tables, à savoir le partage égal et la communauté des biens entre les « citoyens, après que toute distinction de rang et de fortune aura été « abolie ».

Quand on abandonne le sentier catholique, mes frères, on arrive à ces absurdités.

Pour chercher la source du droit de propriété, il faut remonter à celui dont le Psalmiste a dit : *Domini est terra, et plenitudo ejus, orbis terrarum et universi qui habitant in eo* ; la terre et tout ce qu'elle contient est au Seigneur. Oui, toute la terre et tous ceux qui l'habitent sont à lui (Ps. xxiii, 4). C'est Dieu qui est le maître suprême ; or il a voulu que les individus, et que des personnes morales comme l'Eglise et l'Etat, eussent le droit de propriété ; cela s'est fait, mes frères, parce qu'il l'a voulu : *omnia quœcumque voluit fecit*.

Avant de terminer, mes frères, je veux vous rappeler que la provenance des biens de l'Eglise est ordinairement des plus saintes, des plus touchantes. Un chrétien arrivé à l'heure terrible de la mort se trouve les mains vides de bonnes œuvres, et pour le salut de son âme, il veut se faire des amis parmi les pauvres ; il confie ses biens à l'Eglise, pour qu'elle les répande par l'aumône.

Un riche n'a pas fait de ses biens l'usage qu'il en devait faire ; à l'heure de la mort, la lumière se fait dans son âme, il lègue une partie de ses richesses à l'Eglise, afin qu'elle fasse en sa place le bien qu'il aurait dû faire lui-même.

L'Etat doit reconnaître ces dispositions, il doit respecter les dernières volontés d'un mourant, il doit s'incliner devant les droits les plus sacrés que l'on puisse trouver sur la terre.

L'Eglise n'est pas une mineure, l'Etat ne doit pas la tenir en tutelle : il faut qu'elle ait la libre administration de ses biens, quels qu'ils soient.

Hélas ! vous savez ce qu'on a fait en France, en Espagne, et dans la plupart des pays de l'Europe : on a dépouillé l'Eglise, l'Etat s'est emparé de tout ; mais on a vu le paupérisme marcher à la suite de ces spoliations.

Les biens mêmes de la Propagande, les aumônes des chrétiens de tout l'univers, au moyen desquelles on envoyait des ambassadeurs de Jésus-Christ aux peuples infidèles, ont excité la convoitise du gouvernement italien.

En voyant notre Saint-Père le Pape injustement dépouillé de ses états et prisonnier dans son propre palais, les ordres religieux dépouillés et chassés de leurs asiles de paix, tous les trésors de l'Eglise aux mains des contempteurs du Christ, on demande quelles entreprises funestes nos ennemis ont encore à tenter !

Pleurons sur les malheurs de notre temps, mes frères ; fuyons les doctrines perverses qui ont amené un si déplorable état de choses ; et, nous appuyant sur les vrais principes, efforçons-nous de conserver fort et sans mélange le sentiment catholique au sein de notre chère patrie.  
AINSI SOIT-IL.

## XV. Organisation de l'Eglise et organisation de la Franc-Maçonnerie.

*Beatus vir, qui non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiae non sedit.*

Heureux l'homme qui ne s'est point laissé aller au conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est point assis dans la chaire de pestilence. Psalm. I, I.

MRS FRÈRES,

Nous lisons ces paroles dans le premier psaume de David. Dans ce psaume, le Roi-Prophète nous indique clairement la double société dont nous a parlé le pape : d'un côté les *enfants de Dieu*, de l'autre le *royaume de Satan*. Vous avez remarqué l'opposition qui existe entre ces deux sociétés : la Religion a pour principe fondamental la Révélation ; la Franc-Maçonnerie s'appuie uniquement sur la raison humaine, sur le Naturalisme ; le bonheur que la Religion nous promet se trouve au delà de la vie présente ; l'idéal du bonheur promis par la Franc-Maçonnerie se trouve sur la terre, et consiste dans la basse satisfaction des sens. Nous avons examiné ces doctrines si directement opposées, et nous

croions avoir touché tous les points principaux ; il nous reste maintenant à voir l'organisation de ces deux sociétés, la manière dont elles se présentent aux regards. En étudiant leurs doctrines, nous avons examiné la partie intime de ces sociétés, en étudiant leur organisation, nous verrons leur extérieur, ce qui nous sera fort utile pour pouvoir les reconnaître du premier coup d'œil, et discerner immédiatement celle des deux à laquelle il nous est bon d'appartenir.

Le Psalmiste commence par le mot *Beatus*, bienheureux ; en effet, le désir du bonheur occupera toujours l'esprit de l'homme, et les efforts qu'il fait pour arriver à ce bonheur rempliront toujours son existence. Il donne deux causes au bonheur de l'homme : la première *négative* et la seconde *positive*. La première consiste à ne pas fréquenter les impies : *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum* ; c'est déjà un bonheur d'éviter la société des méchants, de fuir les conseils des méchants, de ne pas se faire docteur au milieu des méchants ; l'homme qui s'en tiendrait à cela, cependant, n'aurait qu'une vertu négative. Heureux véritablement l'homme qui, ne se contentant pas de cela, met toute son affection dans la loi du Seigneur, et médite jour et nuit cette loi sainte, *sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte*. Ainsi le véritable bonheur, c'est la loi de Dieu qui le donne ; l'homme qui a la volonté de la mettre en pratique aura la plus grande somme de bonheur dont on puisse jouir ici-bas, et il arrivera au bonheur éternel.

Examinons donc aujourd'hui l'organisation des deux sociétés qui prétendent donner le bonheur à l'homme par des moyens opposés, afin que nous puissions reconnaître celle des deux qui cherche à nous tromper, et qui est notre grande ennemie sur la terre. Examinons d'abord l'organisation de l'Église, et ensuite celle de la Franc-Maçonnerie.

Mes frères, il existe dans le monde une société qui porte le nom d'Église : elle n'est pas connue seulement de ses propres enfants ou des membres qui la composent, mais aujourd'hui tous les hommes qui sont sur la terre en ont entendu parler : c'est un fait immense, universel et divin, qui remplit l'histoire depuis près de deux mille ans. Cette Église est une société d'hommes unis entr'eux par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements et par la soumission à un même chef visible. Elle n'est pas limitée dans son expansion : tout le genre humain, tous les pays quels qu'ils soient doivent entrer dans son sein ; elle n'est pas limitée par les autres autorités humaines : les

empereurs et les rois doivent lui obéir comme les simples particuliers ; de sorte que son autorité n'a pas d'égale sur la terre.

Cette société existe d'après le principe monarchique : son chef se nomme le Pape, ou le Pontife Romain, ou le Souverain Pontife, et il exerce un pouvoir qui est reconnu dans toutes les parties de l'univers. Tout particulier de n'importe quel pays, tout sujet de n'importe quel roi, s'il a été baptisé, est sujet du Pape et doit lui obéir. Sous ce chef il y a des chefs subordonnés qui sont les Evêques ; mais les évêques n'ont pas une juridiction universelle comme le chef qui les a établis ou consacrés : ils ont une juridiction limitée à une portion de pays qu'on appelle un Diocèse. Dans les pays nouveaux il y a les Vicaires Apostoliques, dont la juridiction, quant au territoire, est limitée d'une manière moins précise, mais dans l'état régulier des choses, chaque évêque a une étendue de terre sur laquelle il a autorité, et à laquelle il donne les soins du ministère pastoral.

L'Evêque partage son diocèse en paroisses, et met à la tête de chacune un Curé qui doit donner à chaque fidèle les moyens de se sanctifier. Les Curés se font aider dans leur charge par des Vicaires.

Voilà donc comment est organisée l'Eglise Catholique ; tout le monde peut étudier cette organisation qui n'a rien de secret. Le pape actuellement régnant est Léon XIII, celui qui l'a précédé se nommait Pie IX, et nous pouvons remonter ainsi de pape en pape, avec la plus grande facilité, jusqu'à Jésus-Christ qui vivait sur la terre il y a 1885 ans.

Le premier pape s'appelait d'abord Simon. La première fois que Jésus le vit, il lui dit : Vous vous appelez Simon, mais désormais vous vous appellerez Pierre, et il ne lui en dit pas davantage. Quand Pierre eut confessé solennellement la divinité de notre divin Sauveur en disant : Vous êtes le Christ, le fils du Dieu vivant, Jésus lui dit alors pourquoi il avait changé son nom : Tu es Pierre, lui dit-il, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Voilà le fondement de l'Eglise, il est bien connu de tous, et celui qui a posé ce fondement l'est encore davantage. Jésus-Christ, le fondateur de l'Eglise, est né dans la Judée. Il avait été annoncé dès l'aurore du genre humain, et ce fut, après la chute d'Adam, le motif de consolation que Dieu donna à notre pauvre terre. Les Patriarches et les Prophètes ont ensuite prédit qu'il naîtrait chez les Juifs, et ils ont précisé le temps et les circonstances de cet événement. Ce Messie promis depuis longtemps à la terre naquit d'une vierge nommée Marie, au temps fixé

par les prophètes ; il donna des preuves irréfragables de sa divinité, et il annonça qu'il venait établir le règne de Dieu.

Hélas ! le règne de Satan était établi depuis longtemps sur la terre, et l'humanité gémissait sous ce joug affreux. Jésus-Christ vient rétablir le règne de Dieu, et la première condition qu'il pose pour cela, est que l'on fasse pénitence. Il prêche pendant trois ans, il fait les œuvres admirables que les prophètes avaient annoncées : il redresse les boiteux, il donne l'ouïe aux sourds et la vue aux aveugles, et quand il a accompli tout ce qui avait été prédit de lui, il fonde une société qu'il appelle son Eglise. Il choisit pour cette œuvre ce qu'il y a de plus faible aux yeux des hommes : douze pêcheurs ignorants et sans aucune influence au milieu de leur peuple. Et pourquoi choisit-il ainsi des hommes de rien pour les mettre à la tête de son église ? Pour prouver à tous les hommes qu'elle est l'œuvre de Dieu.

Quand l'Eglise est fondée, il donne à ces douze pêcheurs des pouvoirs inouïs jusque-là : Tout pouvoir, leur dit-il, m'a été donné au ciel et sur la terre ; or, comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie : allez donc, enseignez tout ce que j'ai enseigné moi-même ; celui qui croira sera sauvé, et celui qui ne croira pas sera condamné. Voilà près de deux mille ans que les apôtres de Jésus-Christ sont à l'œuvre, leur parole a retenti dans tous les pays du monde, tous les hommes sont donc en état de voir aujourd'hui l'Eglise établie par le Fils de Dieu.

Quand nous étudions attentivement l'histoire de l'Eglise, nous trouvons une autre preuve évidente de sa divinité : Les causes qui détruisent les œuvres humaines ne peuvent rien contre elle. Elle a traversé des épreuves terribles, auxquelles nulle société humaine ne pouvait naturellement résister, et elle a toujours surnagé, toujours survécu ; l'assistance spéciale du Maître suprême, son fondateur, est la seule manière plausible d'expliquer son incomparable vitalité.

Quand elle a paru sur la terre, il y avait un pouvoir organisé au milieu de l'humanité : Rome avait son empereur qui régnait sur tout le monde connu, et qui faisait peser sur les peuples un véritable joug de fer. Saint Pierre vient se fixer au cœur de cet immense empire ; pauvre juif, sans fortune et sans instruction, il vient pour renverser ce colosse, pour briser ce joug de fer. Les quatre cinquièmes de l'univers étaient alors réduits en esclavage ; les maîtres avaient droit de vie et de mort sur leurs esclaves, et les tenaient dans une position plus abjecte que celle de la brute : Saint Pierre venait rendre la liberté à ces millions d'esclaves ; avec ses onze compagnons, il entreprenait de réformer et de

sanctifier le genre humain. Après dix-huit siècles, nous pouvons contempler leur œuvre grandiose et colossale, nous pouvons admirer la transformation qu'ils ont opérée.

Quand Dieu envoya les Barbares, ces terribles peuples du Nord brisèrent le grand empire Romain, et alors ils se trouvèrent en face de l'Eglise. Celle-ci s'appliqua à les civiliser, à les moraliser ; elle fonda des monastères au milieu des forêts, et donna ainsi naissance à la plupart des grandes villes de l'Europe ; elle ouvrit des asiles pour le soulagement de toutes les misères, et établit des écoles pour donner l'éducation aux enfants ; elle apprit à ces barbares que nous sommes tous frères, et qu'il ne faut pas nous détruire les uns les autres ; elle travailla ainsi pendant des années, et transforma tellement ces peuples qu'elle en fit les peuples civilisés de l'Europe.

Dans ces temps éloignés, des anglais avaient été réduits en esclavage et étaient vendus comme tels dans la grande ville de Rome ; le pape saint Grégoire voyant ces barbares qui étaient de beaux hommes, annonçant la force et l'intelligence, demanda de quel pays on les avaient amenés : On lui dit que c'étaient des anglais, en latin *angli* ; *non angli sed angeli*, répondit-il, ce ne sont pas des anglais mais des anges. Il envoya vers ce peuple si intéressant le saint missionnaire Augustin, et l'Angleterre fut conquise à la religion de Jésus-Christ et à la civilisation. Voilà l'œuvre de l'Eglise.

Les caractères dominants de l'Eglise Catholique sont la Visibilité et l'Unité : c'est une ville bâtie sur une haute montagne, tous les hommes peuvent la voir et marcher vers elle. C'est en effet le bercail où doivent se réunir toutes les brebis : *Et fiet unum ovile et unus pastor*, il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur (Joan x, 16).

Saint Jean, en rappelant l'origine divine de Jésus-Christ, l'appelle le Verbe, et il le caractérise ainsi : *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum*, il était la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde. L'Eglise a été fondée par Jésus-Christ, sa mission caractéristique est de communiquer la lumière ; elle éclaire les intelligences. Quand Notre-Seigneur envoie les Apôtres, ne leur dit-il pas : Vous êtes la lumière du monde ? C'est le premier et le plus pressant besoin de l'homme de connaître la vérité.

Dans l'exposé que je vous ai fait des doctrines de l'Eglise, vous avez dû être frappés de la manière claire et satisfaisante dont elle répond aux questions les plus importantes que l'homme puisse se poser sur la terre. Qu'est-ce que Dieu, lui demanderez-vous ? Elle vous répond :

Dieu est un esprit infiniment parfait, créateur et maître absolu de toute chose. Cette réponse est nette et précise. Mais dans quel embarras le rationaliste n'est-il pas pour répondre ? Qu'est-ce que Dieu ? Il ne le sait vraiment pas. Il vous dira peut-être que Dieu, c'est la Nature. Ou bien il dira, dans un excès de démente, qu'il n'y a pas de Dieu, que Dieu existe dans notre imagination seulement.

Vous demandez : D'où vient le monde ? L'Eglise répond clairement : Dieu l'a tiré du néant par sa parole toute-puissante. Certains rationalistes diront que le monde est éternel, que personne ne l'a fait. D'autres diront que le monde n'a rien de réel. Vous voyez bien, mes frères, que ce sont des insensés qui ne savent ce qu'ils disent.

Quand vous parlez de l'homme, l'Eglise nous dit qu'il a été créé à l'image de Dieu. Le rationaliste, lui, prétend que l'homme descend du singe.

Vous voyez la différence qu'il y a entre l'Eglise et les sociétés des impies ; l'Eglise est une société lumineuse, l'homme y voit clairement d'où il vient et où il va ; les autres sont des sociétés de ténèbres et d'erreur.

S'il n'y avait réellement plus d'espoir au delà de la tombe, si l'on pouvait nous dire : Vous allez passer quelques jours sur la terre, vous allez mourir ensuite, et au delà c'est le néant : quel triste sort ne serait pas le nôtre ! L'Eglise soutient l'homme voyageur en lui montrant un bonheur éternel et infini, mais la doctrine des hommes qui n'ont pas la foi est la plus désolante des doctrines.

Tout le monde peut voir l'organisation de l'Eglise ; tout le monde peut discerner ses caractères qui sont la Visibilité, l'Unité dans son chef et dans sa doctrine, l'Apostolicité dans son origine, et la Sainteté dans son enseignement et dans un grand nombre de ses membres.

Le paroissien obéit au Prêtre, le prêtre obéit à l'Evêque, et l'Evêque obéit au Pape ; en suivant cet ordre on a le bonheur ici-bas, et l'on marche vers le bonheur éternel. Dieu a dit aux apôtres et à leurs successeurs : Qui vous écoute, m'écoute ; l'autorité divine est donc incarnée en eux. Ceux qui ont ainsi l'autorité sont les organes de l'Eglise pour montrer le chemin du bonheur.

Tant qu'il y aura des hommes sur la terre, l'Eglise existera, car c'est la cité de Dieu. Le Pape en parle ainsi au commencement de l'encyclique *Humanum genus* : « Après que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu auquel il était redevable de son existence et des dons surnaturels, il s'est partagé en deux



« camps ennemis, lesquels ne cessent pas de combattre, l'un pour la  
 « vérité et pour la vertu, l'autre pour tout ce qui est contraire à la vertu  
 « et à la vérité. Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir  
 « la véritable Eglise de Jésus-Christ, dont les membres, s'ils veulent lui  
 « appartenir du fond du cœur et de manière à opérer leur salut, doivent  
 « nécessairement servir Dieu et son Fils unique de toute leur âme, de  
 « toute leur volonté ».

Nous vous avons fait connaître l'organisation de cette société fondée par Dieu, et qui est la cité de Dieu ici-bas. Nous allons maintenant examiner l'organisation de la Franc-Maçonnerie, et vous allez être frappés de l'opposition qu'il y a entre les caractères de cette société, et ceux de l'Eglise Catholique. Je vous citerai d'abord ce qu'en dit notre Saint-Père le pape Léon XIII :

« A notre époque, les auteurs du mal paraissent s'être coalisés dans  
 « un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société ré-  
 « pandue en un grand nombre de lieux et fortement organisée, la so-  
 « ciété des *Francs-Maçons*. Ceux-ci, en effet, ne prennent plus la peine  
 « de dissimuler leurs intentions, et ils rivalisent d'audace entre eux  
 « contre l'auguste majesté de Dieu. C'est publiquement, à ciel ouvert,  
 « qu'ils entreprennent de ruiner la sainte Eglise afin d'arriver, si faire  
 « se pouvait, à dépouiller complètement les nations chrétiennes des  
 « bienfaits dont elles sont redevables à Jésus-Christ Sauveur. Gémissant  
 « à la vue de ces maux et sous l'impulsion de la charité, Nous Nous  
 « sentons souvent porté à crier vers Dieu : *Seigneur, voici que vos en-*  
 « *nemis font un grand fracas. Ceux qui vous haïssent ont levé la tête.*  
 « *Ils ont ourdi contre votre peuple des complots pleins de malice et*  
 « *ils ont résolu de perdre vos saints. Oui, ont-ils dit, venez et chas-*  
 « *sons les du sein des nations* ».

« Cependant, en un si pressant danger, en présence d'une attaque si  
 « cruelle et si opiniâtre livrée au christianisme, c'est Notre devoir de  
 « signaler le péril, de dénoncer les adversaires, d'opposer toute la résis-  
 « tance possible à leurs projets et à leurs industries, d'abord pour em-  
 « pêcher la perte éternelle des âmes dont le salut Nous a été confié ;  
 « puis, afin que le royaume de Jésus-Christ, que nous sommes chargés  
 « de défendre, non seulement demeure debout et dans toute son inté-  
 « grité, mais fasse par toute la terre de nouveaux progrès, de nouvelles  
 « conquêtes.

« Dans leurs vigilantes sollicitudes pour le salut du peuple chrétien,  
 « Nos Prédécesseurs eurent bien vite reconnu cet ennemi capital au

« moment où, quittant les ténèbres d'une conspiration occulte, il s'élan-  
 « çait à l'assaut en plein jour. Sachant ce qu'il était, ce qu'il voulait,  
 « et lisant pour ainsi dire dans l'avenir, ils donnèrent aux princes et  
 « aux peuples le signal d'alarmes, et les mirent en garde contre les  
 « embûches et les artifices préparés pour les surprendre. »

D'après un enseignement que nous devons suivre, voilà ce que c'est que la Franc-Maçonnerie, et avec elle toutes les Sociétés Secrètes, car elles ont un but unique, et elles sont pour la plupart en rapport avec la Franc-Maçonnerie. Si je les compare à un arbre, la Franc-Maçonnerie en est le tronc et les autres sociétés en sont les branches.

Le caractère dominant des Sociétés Secrètes, c'est l'amour des ténèbres. L'Église aime la lumière, elle porte la lumière partout où elle paraît ; mais les Sociétés Secrètes se cachent dans l'ombre, elles rampent dans les ténèbres à la façon des êtres malfaisants ; et si nous n'avions eu les révélations faites par un certain nombre des membres de la Franc-Maçonnerie, qui s'étant convertis et étant sortis de la société en ont dévoilé les secrets, au risque de leur vie, nous ne saurions pas encore à quoi nous en tenir sur son organisation et le but qu'elle poursuit.

La première condition que la Franc-Maçonnerie exige de ses adeptes, c'est le secret. Mes frères, quand on fait le bien on ne se cache point, on ne craint point la lumière du soleil ; mais quand on poursuit un mauvais but, quand on emploie des moyens inavouables, alors on recherche les ténèbres : *Celui qui fait le mal, dit Jésus-Christ, hait la lumière.*

Ce secret absolu auquel le franc-maçon s'engage par les serments les plus terribles, ne doit pas s'observer seulement à l'égard des profanes, mais encore à l'égard de tous les membres d'un grade inférieur.

La Franc-Maçonnerie comprend deux ordres : la Maçonnerie extérieure ou symbolique et la Maçonnerie occulte ou Maçonnerie rouge. La Maçonnerie symbolique ne comprend que trois grades, qui sont ceux d'Apprenti, de Compagnon et de Maître ; mais la Maçonnerie rouge en comprend un grand nombre.

La première forme de la Franc-Maçonnerie est donc la forme symbolique : à tous ceux qui entrent dans cet ordre on ne propose rien d'absolument alarmant pour la conscience : on leur dit que la société où ils entrent est une société de secours mutuel ; qu'il s'agit pour les membres de s'entr'aider, de se protéger mutuellement au besoin, de se procurer de l'emploi dans les temps de chômage, de favoriser le succès des

membres de la société dans le commerce, et dans les différentes positions sociales. Voilà bien comment un grand nombre se sont laissé prendre : on leur disait que dans cette société on ne s'occupait pas de religion, et que chacun pouvait librement pratiquer la sienne, et on leur promettait de grands avantages matériels. Le pape nous dit que ces personnes qui sont entrées dans la Franc-Maçonnerie avec une certaine bonne foi ont cependant péché gravement, parce qu'elles sont inexcusables de ne pas écouter l'Eglise qui leur interdit les sociétés secrètes.

La première obligation donc que la Franc-Maçonnerie impose à ses adeptes, c'est le secret. Le nouveau franc-maçon s'engage à le garder d'une manière absolue ; et s'il avait le malheur de le violer, il se verrait exposé à une vengeance terrible, à la mort même. Peut-on entrer dans une société qui commence par imposer une pareille obligation, sous des peines aussi terribles ? Pourrait-on garder un secret, si, comme cela arrive souvent, on compromettait par là le salut de la société civile ?

Jésus-Christ dit à ses apôtres : Allez, prêchez l'Evangile à toute créature, prêchez sur les toits ; il veut que son Eglise soit connue partout, car elle vient donner la liberté aux hommes ; mais voici une autre société qui commence par imposer le secret, qui gêne la liberté par des serments horribles, n'est-ce pas l'église de notre ennemi, l'église de Satan ?

Quelle est, en effet, la direction donnée, même dans la société symbolique ? On cherche à faire pénétrer des adeptes de la Franc-Maçonnerie dans les sociétés littéraires, dans les clubs, dans toute espèce de sociétés : on y répand adroitement l'idée qu'il est mieux de ne pas parler de religion, sous prétexte que la société renferme des membres de différentes croyances, et l'on travaille ainsi à éloigner les âmes de toute croyance religieuse. On cherche ensuite à faire perdre l'amour des joies pures de la famille, en donnant des amusements dans les clubs ; et quand on a fait ce premier pas, on s'applique à démoraliser complètement ces malheureux. Je vous ai déjà exposé ce plan infernal de la Franc-Maçonnerie, mais il importait de le rappeler aujourd'hui à votre mémoire.

La Maçonnerie symbolique est comme un masque, au moyen duquel on cherche à entraîner les âmes simples et sans défiance ; c'est une enseigne anodine, pour appeler dans les rangs de la société le plus grand nombre d'hommes possible ; ceux qui ne montrent pas les dispositions

requises seront tenus dans ce vestibule de la vraie Maçonnerie, et ils ne verront que des masques.

Dans la Maçonnerie rouge ou occulte, on dévoile le véritable but de la secte, savoir la destruction de l'ordre social et de l'ordre religieux ; mais on y va prudemment et par degrés, pour ne pas effrayer les nouveaux venus. C'est ici la vraie Maçonnerie : celle qui agit, celle qui combat, celle qui dirige et qui commande ; elle se sert des dupes qu'elle tient dans la maçonnerie symbolique.

Je vous ai dit que le premier caractère de la Franc-Maçonnerie est le secret inviolable qu'elle impose à ses membres ; le second est l'obéissance absolue qu'elle exige ; ses membres jurent une obéissance aveugle à tous les ordres qui seront donnés par les chefs, sans qu'on sache même quels sont ces chefs et quels ordres ils peuvent donner.

Et ce sont les francs-maçons qui viennent reprocher aux ordres religieux l'obéissance qu'ils exigent de leurs membres ! Mais les religieux ont une règle connue d'avance, d'après laquelle tout l'ordre se dirige ; ils savent qui leur commande, et celui qui leur donne des ordres a lui-même embrassé la vie parfaite. L'obéissance qu'on demande n'est pas sous peine de mort ; supposé qu'on leur commande quelque chose qui répugne à leur conscience, ils peuvent en appeler à une autorité supérieure ou sortir de l'ordre. Le franc-maçon, au contraire, reçoit des ordres, il ne sait d'où, et on lui dit cruellement : Obéis ou meurs. Et ce sont ces hommes qui déblatèrent contre le despotisme de l'Eglise ? Mes frères, s'il y a encore un peu de liberté dans le monde, c'est à l'Eglise que nous la devons ; mais la Franc-Maçonnerie c'est le Despotisme incarné. Souvenons-nous que le franc-maçon fait serment d'obéir à n'importe quel ordre qu'il recevra de ses chefs, même l'ordre d'assassiner son bienfaiteur ou son père.

Dans la grande Révolution, le peuple français se souilla du sang de son roi ; eh bien ! Louis XVI avait été condamné à mort quelques années auparavant, dans une loge maçonnique. On donna ensuite l'ordre d'exécuter cet arrêt : la secte avait choisi ses bourreaux.

Le troisième caractère de la Franc-Maçonnerie, c'est l'Universalité ; elle est répandue dans tout l'univers, et elle est *une*, comme des francs-maçons haut placés l'ont affirmé plus d'une fois. Il lui faut ces deux caractères d'*universalité* et d'*unité*, car elle est une contrefaçon de l'Eglise Catholique ; mais, mes frères, la Franc-Maçonnerie ressemble à l'Eglise comme la nuit ressemble au jour. Le jour, en effet, est l'image

frappante de l'Eglise : on y a la lumière du soleil, on y marche sans crainte et sachant toujours très bien où l'on va. La nuit avec ses horreurs est l'image non moins frappante de la Franc-Maçonnerie. La Franc-Maçonnerie est enveloppée de ténèbres plus épaisses que celles d'une nuit sans étoile, on y marche toujours dans l'incertitude et la crainte. Les ordres les plus terribles arrivent : d'où viennent-ils ? On ne le sait pas. Qui donnera les ordres demain ? quels ordres seront donnés ? On ne le sait pas. Les francs-maçons ne savent pas eux-mêmes où demeurent leurs chefs : ce sont des inconnus dont ils ne verront jamais le visage, et nous avons toute raison de croire que ce sont, pour la plupart, des juifs.

Il est important que nous vous parlions de ces choses, mes frères : un auteur bien renseigné, Saint-André, dans son ouvrage intitulé *Francs-Maçons et Juifs*, donne la liste des loges maçonniques dans les différents pays du monde et à des époques différentes, or, nous voyons, par ces listes, que le Canada, en 1863, comptait 130 loges : c'était beaucoup pour un pays si petit ; mais en 1879 il en comptait 535, et cela d'après les documents maçonniques. N'est-ce pas une augmentation alarmante ?

On dira peut-être que la Franc-Maçonnerie anglaise et américaine n'est pas aussi perverse que celle du continent européen ? Mes frères, la Franc-Maçonnerie est une, le pape lui-même nous en avertit, elle a partout les mêmes principes, seulement elle ne les montre au grand jour qu'autant qu'elle le peut sans danger. Au lieu de chercher à nous faire illusion, écoutons plutôt les graves paroles d'un évêque américain, Mgr Martin évêque de Natchitoches. Après avoir parlé des persécutions que l'Eglise éprouve dans tous les pays du monde, il s'écrie avec autant d'éloquence que de vérité :

« En présence de cette persécution d'une universalité jusqu'ici inouïe, de la simultanéité de ses actes, de la similarité des moyens qu'elle emploie, nous sommes forcément amenés à conclure l'existence d'une direction donnée, d'un plan d'ensemble, d'une forte organisation qui exécute, d'un but arrêté vers lequel tout tend. Oui, elle existe cette organisation avec son but, son plan, et la direction occulte à laquelle elle obéit ; société compacte malgré sa dissémination sur le globe ; société mêlée à toutes les sociétés sans relever d'aucune ; société d'une puissance au-dessus de toute puissance, celle de Dieu exceptée ; société terrible qui est pour la société religieuse, comme pour les sociétés civiles, pour la civilisation du monde, non pas seulement un

« danger, mais le plus redoutable des dangers ; société tant de fois ana-  
 « thématisée, et mille fois digne de l'être. Aveugle qui ne le voit pas,  
 « et malheur à vous de ce que beaucoup qui pouvaient et devaient voir  
 « ou n'ont pas vu, ou ont vu trop tard. Le nom générique qu'a em-  
 « prunté cette secte exécrationnelle est sur toutes les lèvres : *Franc-Maçon-*  
 « *nerie* ; le nom qu'elle tient de sa nature et de son auteur, c'est *des-*  
 « *truction*.

L'auteur que j'ai déjà cité, Saint-André, après avoir calculé le nombre des adeptes de quelques autres sociétés, telles que les Nihilistes, les Carbonari, les Féniciens, évalue à trente millions au moins le nombre des hommes enrôlés dans les sociétés secrètes en 1879. Et cependant, d'après les auteurs les mieux renseignés, un très petit nombre seulement connaissent le dernier mot de ces sociétés et en ont en main les forces dirigeantes. Toute cette masse d'hommes obéit aveuglément à ce petit nombre, qui en forme le gouvernement despotique et arbitraire.

La Franc-Maçonnerie est donc une immense organisation, avec un conseil central donnant des ordres auxquels les membres doivent obéir d'une manière absolue. Il y a dans l'existence et le développement de ces sociétés un accomplissement de la prophétie de l'Apocalypse, où il est dit qu'il viendra un temps où quiconque n'aura pas le signe de la bête ne pourra ni acheter ni vendre.

Que font en effet les francs-maçons ? Ils excommunient tout le reste de l'univers, en général ; ils n'achètent que de leurs confrères maçons, ils ne protègent que leurs frères maçons ; c'est à tel point, qu'en France, les Catholiques ont résolu de se protéger entre eux ; on tient des bureaux d'information, et les catholiques s'engagent à ne faire aucun commerce avec ceux dont les noms se trouvent parmi les membres des sociétés secrètes. Défiez-vous de toute société qui a un secret, des serments, et un signe extérieur pour que les membres puissent se reconnaître ; quel que soit le nom qu'elle porte elle est condamnée et anathématisée par l'Église.

Voici une remarque qui m'a été faite par un protestant bien posé : Monseigneur, me dit-il, la foi aujourd'hui diminue dans toutes les religions. Vous le remarquez parmi les catholiques, et nous le constatons d'une manière évidente parmi les protestants. Vous avez raison, lui dis-je, la foi diminue ; mais savez-vous d'où cela vient ? Il fut surpris de cette demande. Eh bien ! lui dis-je, cela vient de l'action des sociétés secrètes, car ces sociétés ont pour but de détruire la foi. Elles im-

posent à leurs adeptes le silence sur toute question religieuse, elles font publier des journaux sans foi, de mauvais romans, et elles ruinent la foi dans l'âme des chrétiens. J'ai étudié, continuai-je alors, ces sociétés d'une manière particulière, et j'ai conclu que telle est l'influence qu'elles exercent dans le monde. C'était une chose nouvelle pour ce protestant, il n'avait jamais songé à cela. Mes frères, nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans le monde, pour voir clairement que les maux terribles qui ébranlent la société sont dus à l'action de la Franc-Maçonnerie.

En terminant, je vous dirai ceci : Il ne faut pas aisément soupçonner le mal dans le prochain, mais vous avez votre âme à sauver ; soyez prudent. *Heureux l'homme qui ne s'est point laissé aller au conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs, et qui ne s'est pas assis dans la chaire de pestilence.* Préservez-vous donc de ces sociétés abominables que les papes ont condamnées, et que la raison et la foi réprouvent également. Mais mettez-vous en rapport avec les hommes franchement catholiques : les méchants s'unissent par les serments les plus terribles, que les bons s'unissent par les liens de la sainte charité.

Fuyez toute espèce de sociétés secrètes ; il faut des sacrifices pour cela, n'hésitez pas un instant, faites-les de bon cœur, quand bien même votre fortune devrait en souffrir même considérablement. Le serpent sacrifie tout son corps pour sauver sa tête où est le siège de la vie ; imitez en ceci du moins la prudence du serpent. Les sociétés secrètes nous offrent des avantages qui durent un temps et qui passent, l'Eglise vous offre des avantages qui ne passent pas. Que sert à l'homme vous dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, de gagner tout l'univers, si, à la fin, il vient à perdre son âme, *quid enim prodest homini si mundum universum lucretur animæ vero suæ detrimentum patiatur ?* (Math. xvi, 26). Attachez-vous donc à la foi de la sainte Eglise, à la pratique de ses commandements, et c'est ainsi que vous marcherez sûrement vers le bonheur éternel que je vous souhaite de tout mon cœur. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. AINSI SOIT-IL.

## XIII

### DES BIENS TEMPORELS DE L'EGLISE

#### ET DE L'IMMUNITÉ DE CES BIENS DEVANT LES POUVOIRS CIVILS

Mgr Laflèche donna ces trois Conférences dans sa Cathédrale à la suite de plusieurs autres.

A cette époque déjà, les ennemis de l'Eglise au Canada, s'attaquaient aux biens temporels de l'Eglise, certain d'entamer par la convoitise les âmes mal informées. Mgr Laflèche pour la première fois aborde ce grave sujet dans la chaire.

Pour la première Conférence, le Journal local dut se contenter de quelques notes auxquelles nous sommes réduits nous-mêmes.

#### I. Origine et fondation de l'Eglise Catholique.

*Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo ecclesiam meam. — (Matth. c. xvi. v. 18.)*

Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.

Sa Grandeur, rapporte le Journal des Trois-Rivières, nous a d'abord montré l'Eglise Catholique telle qu'elle existe aujourd'hui avec sa hiérarchie admirable répandue dans l'univers entier ; son Chef unique, le Souverain Pontife, toujours siégeant à Rome et sans interruption depuis près de deux mille ans ; ses Evêques et ses Prêtres habitant tous les climats, parlant toutes les langues, enseignant infailliblement toutes les nations, avec son autorité suprême dans le gouvernement des âmes, et l'uniformité de son culte public ; avec ses sacrements et tous les autres moyens de sanctification que lui a donnés son Divin Fondateur pour opérer dans sa marche à travers les siècles et jusqu'à la fin des temps la grande œuvre du salut des hommes.

Partant de ce fait de l'existence actuelle de l'Eglise Catholique, fait



plus visible aux yeux de tous qu'une *ville bâtie sur une haute montagne*, et l'histoire en main, Sa Grandeur nous a fait voir que cette société à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir, porte en elle-même le cachet de son origine divine, et qu'elle remonte par la chaîne non interrompue de ses Pontifes, de son Episcopat et de son sacerdoce actuel, jusqu'à Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu qui en est l'unique Fondateur. En étudiant ainsi à la lumière de l'histoire l'existence de l'Eglise Catholique depuis son origine jusqu'à nos jours, on se trouve en présence d'un fait évidemment divin et qui est absolument inexplicable d'après les lois qui régissent les sociétés humaines. C'est à cet argument qu'en appela Gamaliel, Docteur de la loi, fort considéré de tout le peuple juif, pour détourner les chefs de la nation de la persécution qu'ils avaient entreprise contre les Apôtres. Se levant au milieu de l'assemblée, il leur dit : *Voici mon avis : Ne poursuivez plus ces hommes (les Apôtres) et laissez-les en repos ; car si le conseil ou cette œuvre vient des hommes, il se détruira de soi-même, mais si c'est l'ouvrage de Dieu vous ne pouvez le détruire* (Act. Ap. c. v, v. 38).

L'histoire est là pour redire à toutes les générations que la haine impie des Juifs dispersés aux quatre vents du ciel, que les persécutions sanglantes et trois fois séculaires de l'empire romain démembré par les barbares, que les hérésies et le schisme des grecs livrés au cimeterre des musulmans, que les déchirements du protestantisme et les fureurs révolutionnaires enfin, ont été impuissants à détruire cette œuvre des Apôtres, et que par conséquent cette œuvre est évidemment l'ouvrage de celui qui habite dans les cieux, qui se rit et se moque des entreprises et des complots des ennemis du Seigneur et de son Christ.

Prenant ensuite l'Evangile en main, Sa Grandeur a fait voir comment le Sauveur promis aux Patriarches et annoncé par les prophètes, est arrivé dans la plénitude des temps par eux désignés, et comment il a procédé à la formation et à la fondation de cette Société de l'Eglise Catholique, qui doit s'étendre jusqu'aux extrémités de la terre et durer jusqu'à la fin des temps.

Le Sauveur a d'abord commencé par donner les preuves de sa mission divine en montrant en lui l'accomplissement de toutes les prophéties, et des miracles par lesquels les prophètes avaient annoncé qu'on le reconnaîtrait comme l'Envoyé du ciel, pour le salut des hommes. En deux circonstances mémorables sur les bords du Jourdain et sur le mont Thabor, la voix du Père Eternel se fait entendre du haut du Ciel et le proclame solennellement son Fils unique en qui il a mis toutes ses

complaisances, et donne ordre à tout le monde de l'écouter. *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui je trouve toutes mes délices*, « ÉCOUTEZ-LE. »

Après avoir ainsi reçu sa mission du Ciel, Jésus-Christ commença la prédication évangélique et se mit à préparer les matériaux nécessaires à la construction de l'édifice qu'il devait fonder pour le salut du genre humain. Comme le sage architecte dont il parle au début de son enseignement divin, il donne d'abord à cet édifice un fondement inébranlable, en l'appuyant sur le roc de la vérité de la parole de Dieu ; car *la vérité du Seigneur demeure éternellement* (Ps. 116, v, 2), et non point comme l'architecte insensé qui bâtit sur le sable mouvant des opinions humaines que le souffle de l'orgueil et le torrent des passions bouleversent sans cesse, ne laissant rien subsister de ce qui a été construit sur un aussi fragile fondement. C'est ce fondement inébranlable que J.-C. a posé, quand il a dit à Simon, fils de Jonas : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes (ou puissances) de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (Matth. c. xvi, v. 18).

Puis pour montrer avec encore plus d'évidence le caractère divin de cet édifice mystérieux, il choisit dans la personne des Apôtres, pour bâtir sur le fondement qu'il vient de poser, les éléments humains les plus faibles et les moins propres en apparence pour assurer le succès d'une entreprise aussi grande et aussi difficile que celle de la restauration du genre humain, et du renouvellement de la face de la terre : *Vous enverrez votre Esprit et votre souffle divin, et les créatures seront créées de nouveau et vous renouvelerez la face de la terre* (Ps. 103. v. 30), édifice qui aura à lutter contre toutes les passions ameutées par les puissances de l'enfer, et à vaincre toutes les causes qui détruisent les œuvres humaines.

Pendant trois ans il se fait lui-même leur maître, et leur enseigne de vive voix toute la doctrine de l'Évangile. En même temps il les rend témoins des miracles par lesquels il établit la certitude de sa mission divine.

Après avoir accompli cette grande œuvre de la formation de son Eglise, Jésus-Christ en établit Pierre le Pasteur Suprême de tout le troupeau, lui disant : *Pais mes agneaux : Pais mes brebis* (Joa. c. xx, v. 16-17), c'est-à-dire les Fidèles et les Pasteurs.

Il lui donne les clefs du royaume des Cieux, et soumet tout à sa puissance suprême : *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel ; et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans le ciel* (Matt. c. lvi. v. 19). Il lui adjoint dans le gouvernement de l'Eglise le

collège apostolique, c'est-à-dire, le corps épiscopal, dans la personne des autres Apôtres, comme nous l'apprend l'Apôtre saint Paul en disant : *Le Saint-Esprit a établi les Evêques pour gouverner l'Eglise de Dieu.*

Par une prière spéciale ce divin Sauveur confère à Pierre, en la dernière scène, et à ses successeurs dans l'enseignement de l'Eglise, le privilège de l'infaillibilité doctrinale, et il le charge en même temps d'affermir ses frères, les évêques, dans les luttes qu'ils auront à soutenir pour la défense de l'Eglise, et de la foi qu'Elle a mission d'enseigner.

Enfin, au moment de retourner vers son Père céleste, après avoir fondé et organisé son Eglise, Jésus-Christ transmet avec la plus grande solennité à ses apôtres et à leurs successeurs jusqu'à la fin des temps, la mission qu'il avait lui-même reçue de son Père : *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie* (Joa. c. xx, v. 21). Et il leur confère le pouvoir divin de remettre les péchés en leur communiquant le Saint-Esprit.

Apparaissant ensuite à ses disciples sur une montagne où Il leur avait ordonné de se rendre en Galilée, Jésus s'approchant d'eux leur parla en ces termes : *Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Et apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai prescrites. Pour moi, voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.*

Après avoir ainsi donné à ses apôtres et à leurs successeurs la plénitude du pouvoir et la mission d'enseigner toutes les nations jusqu'à la fin des temps, Jésus-Christ impose à ces mêmes nations l'obligation de les écouter comme lui-même sous peine de damnation : *Qui vous écoute m'écoute : qui vous méprise me méprise ; mais qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé* (Luc, c. x, v. 15, 16). *Prêchez l'Evangile à toute créature. Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira point sera condamné* (Marc. c. xvi, v. 18).

Quelle solennité, quelle clarté, quelle précision dans cette organisation et dans cette mission divine de l'Eglise Catholique !

Enfin Jésus-Christ précise le moment où ils devront se mettre à l'œuvre pour commencer ce renouvellement de la terre. *Il leur ordonna de ne point sortir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père, que vous avez, dit-il, entendue de ma propre bouche. Vous recevrez le Saint-Esprit, lequel descendra sur vous, et vous me rendrez témoignage dans Jérusalem, dans toute la Judée, dans la Samarie et jusqu'aux extrémités de la terre. Après qu'Il leur eût ainsi parlé, ils le*

*virent s'élever au Ciel, et une nuée le déroba à leurs yeux (Act. Ap.).*

La promesse qu'il leur avait faite de leur envoyer le Saint-Esprit s'accomplit au jour de la Pentecôte, et c'est de ce jour-là que fut complétée la fondation de l'Eglise Catholique, et que lui fut communiqué ce souffle de l'esprit de Dieu qui l'aime et l'éclaire, et ne cessera de la diriger et de la soutenir dans l'accomplissement de sa mission jusqu'à la fin des temps, ainsi que le dit saint Marc à la fin de son Evangile. *Pour ses disciples ils allèrent prêcher partout; le Seigneur coopérant avec eux et confirmant sa parole par les miracles dont elle était accompagnée.*

Tel est, en résumé, ce qu'a dit Sa Grandeur sur l'origine et la fondation de l'Eglise Catholique; sur son organisation et sa mission divine dans le monde; mission à laquelle elle n'a cessé de travailler depuis près de deux mille ans et qu'elle accomplit aujourd'hui dans tous les pays du monde et qu'Elle continuera jusqu'à la fin des temps. — AMEN.

## II. Des biens temporels de l'Eglise.

*Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt, edunt; et qui altari deserviunt cum altari participant.*

*Ita Dominus ordinavit iis, qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere (1. Cor. c. ix, v. 13, 14.)*

Ne savez vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui appartient au temple; et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel?

De même aussi le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.

### I. UTILITÉ DE CETTE CONFÉRENCE

Nos Très chers Frères, après vous avoir exposé l'origine et la fondation de l'Eglise Catholique, l'organisation et la mission que lui a données son Divin Fondateur, il convient de vous faire connaître les droits qu'Il lui a conférés et les privilèges dont Il l'a dotée. Parmi les droits que Jésus-Christ a conférés à son Eglise vient assurément en première ligne celui *d'exister, de se développer dans le monde et d'atteindre sa fin*; et ce droit, les hommes ne peuvent ni le lui conférer, ni le lui enlever. L'Eglise sur la terre éprouve des besoins; elle est su-

jette aux vicissitudes des choses humaines comme tout autre personne morale, ou corps social. Ce sont des hommes qui la gouvernent et remplissent les différentes fonctions de son Sacerdoce ; les édifices sacrés, les instruments et l'appareil du culte extérieur sont matériels ; à l'ordre matériel appartiennent aussi les dépenses que requièrent l'éducation des jeunes clercs dans les séminaires et les collèges, les secours à donner aux pauvres, aux veuves et aux orphelins dans les asiles, les soins à donner aux malades, aux infirmes et aux indigents de toutes sortes dans les hôpitaux et les hospices de charité, et toutes les autres œuvres de miséricorde dont Jésus-Christ a voulu faire une partie principale de la religion et du culte qui lui est dû. Toutes ces choses exigent nécessairement l'acquisition et la possession de biens temporels. En donnant à son Eglise la mission de se répandre dans le monde entier, et la chargeant du soin d'accomplir toutes ces bonnes œuvres, Jésus-Christ lui a donc nécessairement donné en même temps le droit d'acquérir et de posséder les biens temporels indispensables au soutien de sa vie terrestre, et nécessaires à l'obtention de cette fin. C'est de ce droit si mal compris de nos jours par un certain nombre de catholiques, et si indignement méconnu et violé par les révolutionnaires de notre époque que Nous voulons vous entretenir dans cette Conférence. Nous avons eu rarement l'occasion de traiter ce grave sujet en chaire ; mais comme Nous avons résolu de vous exposer la doctrine catholique contenue dans le symbole des Apôtres, surtout au point de vue des besoins actuels de la société, Nous craindrions de manquer à Notre devoir si Nous ne vous exposions pas clairement et d'une manière pratique ce point important de l'enseignement de l'Eglise Catholique. Nous avons lu et entendu exprimer tant d'idées fausses à ce sujet, même par des catholiques sincères et instruits, que Nous sommes demeurés convaincus qu'ils étaient complètement étrangers à ces questions de la propriété et de l'immunité ecclésiastiques, et qu'ils n'en comprenaient pas même le premier mot.

Il vous sera donc utile et intéressant, en même temps, d'entendre l'exposé de cette doctrine telle qu'elle a toujours été enseignée dans l'Eglise Catholique par les Saints Pères, les Conciles et les Souverains Pontifes, et telle aussi qu'elle a toujours été maintenue et appliquée par les Saints Canons.

Nous examinerons aussi en quoi la législation de notre pays qui reconnaît ce droit, s'en écarte cependant en quelques points. Vous écouterez avec attention et bonne volonté ce que Nous allons dire sur ce sujet important, et Nous avons la confiance que vous demeurerez con-

vaincus, comme Nous le sommes nous-même, que ce droit de propriété que Jésus-Christ a conféré à son Eglise, et le privilège de l'immunité attaché à ces biens, procurent au plus haut degré le bien public, et sont entièrement à l'avantage des populations qui en recueillent les plus précieux bienfaits.

Il ne saurait en être autrement, aux yeux de la foi, puisque le Sauveur des hommes a donné ce droit à son Eglise pour lui permettre de continuer l'œuvre de la rédemption dans le monde par la sanctification des âmes, et par le soulagement de toutes les misères et souffrances qui affligent les corps.

## II. ERREURS QUI SE SONT PRODUITES CONTRE LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

Nous commencerons d'abord par vous signaler les erreurs qui se sont produites contre le droit que l'Eglise a reçu de son Divin Fondateur d'acquérir et de posséder des biens temporels. Elles peuvent se réduire à deux : l'une qui nie absolument ce droit ; l'autre qui l'admet dans une certaine mesure, mais en déplace la source, en le faisant découler des pouvoirs civils, tandis qu'en réalité ce droit vient directement de Dieu lui-même.

1° Il s'est rencontré certains hommes et certaines sectes hérétiques qui ont nié, au nom même de la religion, le droit de la propriété ecclésiastique, tant pour l'Eglise elle-même que pour les personnes ecclésiastiques. Tels ont été entr'autres Arnold de Bresse, et les Vaudois aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, Marsyle de Padoue au XIV<sup>e</sup> ; mais surtout Wiclef et ses sectateurs qui osaient accuser d'hérésie le Pape et tous les Clercs qui possédaient des biens temporels et aussi les laïques qui les laissaient jouir de ces propriétés.

Ils allaient même jusqu'à dire que les Souverains et les Princes temporels qui avaient doté l'Eglise de ces biens, avaient été séduits par le diable !

Ces doctrines impies et révolutionnaires ont été condamnées comme hérétiques par le concile de Constance. Par conséquent la doctrine contraire qui affirme le droit de l'Eglise à acquérir et posséder des biens temporels a été par là même confirmée.

D'autres ennemis de l'Eglise plus rapprochés de notre temps, sont allés moins loin, et se sont contentés de déplacer la source d'où découle ce droit. Parlant de l'erreur que les pouvoirs et les droits conférés à

*l'Eglise de droit divin*, ne s'étendent qu'aux choses purement *spirituelles* et nullement aux choses *temporelles*, ils ont cependant admis que l'Eglise peut à la vérité acquérir et posséder des biens temporels : mais ils ont prétendu que ce droit ne lui vient que du *pouvoir civil* ; que ce n'a été qu'une *concession* bienveillante que lui ont faite les Princes temporels, les Empereurs et les Rois, et que ce droit dépend toujours de leur volonté, et qu'ils peuvent en tout temps le révoquer selon leur bon plaisir et quand ils jugeront que l'intérêt de leur état le requiert.

C'est dans cette erreur que sont tombés un grand nombre de légistes français et autres du dernier siècle, qui s'étaient laissés infatuer des idées gallicanes et parlementaires de Louis XIV.

« Suivant les théories de ces légistes, dit Gérin, dans ses recherches « sur l'assemblée de 1682, l'Eglise ne tenait son *droit de posséder* que « de la concession du Prince qui pouvait le lui retirer ; et les maximes « appliquées aux biens du Clergé à l'époque de la révolution, par « l'Assemblée constituante, par la Convention et par Napoléon I<sup>er</sup> « étaient connues, acceptées, favorisées par les conseillers de Louis « XIV. »

C'est sur ce principe hérétique et impie que les révolutionnaires de 1789 et 1793 se sont appuyés pour dépouiller l'Eglise de France de tous ses biens, en les déclarant biens nationaux. C'est ce qu'avait fait Henri VIII en Angleterre et les princes allemands, à l'époque de la Réforme.

C'est encore au nom du même principe que les révolutionnaires de nos jours continuent en Italie et ailleurs à dépouiller l'Eglise et le Chef du monde catholique, le Souverain-Pontife, de ses biens et de son pouvoir temporel.

Nos législateurs et nos jurisconsultes canadiens reculent sans doute devant ces excès révolutionnaires, qui ébranlent la base même du droit de propriété, et conduisent au communisme et au socialisme. Cependant comme ils ont à étudier ces questions dans les auteurs du droit français de cette époque, encore en force ici, lesquels sont presque tous infectés plus ou moins de cette erreur gallicane et césarienne de l'omnipotence de l'Etat, il est nécessaire d'en rechercher le principe générateur qui a eu de si terribles conséquences pour notre ancienne mère-patrie ; car les principes faux agissent dans l'esprit, comme les poisons dans le corps. Quelque déguisée qu'y soit l'erreur, une fois qu'elle s'est emparée de l'intelligence, il faut nécessairement que les conséquences

qui en découlent se produisent à la longue, comme les funestes effets du poison, dans l'estomac qui a eu le malheur de l'absorber.

Il est donc grandement important de vous dévoiler la source d'où découle cette erreur fondamentale, afin de vous en préserver, et de vous exposer sur ce point la véritable doctrine qui en est l'antidote le plus efficace.

### III. SOURCES DES ERREURS MODERNES SUR LES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

L'erreur des légistes de Louis XIV, et celle des parlementaires et des révolutionnaires du siècle dernier et de notre temps, concernant le droit de propriété de l'Église, vient du principe païen de *l'omnipotence de l'Etat*. En effet on publiait à Paris en 1650, avec privilège du roi, un livre intitulé : « *Une remontrance à Sa Majesté,* » touchant son autorité sur le temporel de l'Église, où l'auteur soutenait, entr'autres, les propositions suivantes :

« Les rois de France ont un droit absolu sur le temporel de toutes les églises du royaume, avec pouvoir de s'en servir par l'avis de leur conseil dans les nécessités de l'État, pour le soulagement de leurs sujets.

« Le clergé est naturellement incapable, par les lois fondamentales du royaume *d'acquérir et de posséder* aucuns biens immeubles en icelui.

« Les ecclésiastiques ne sont point *vrais propriétaires* des biens temporels de l'Église mais usufruitiers seulement d'un tiers d'iceux, et simples dépositaires et dispensateurs des deux autres tiers. »

Le Vayer, légiste très habile, soutenait que : « *La souveraineté absolue* du Prince, comme magistrat politique, s'étend sur tout ce qui existe dans le royaume, sur les choses comme sur les personnes ecclésiastiques ».

Voilà quelles étaient les doctrines des légistes de Louis XIV, sur les droits des souverains temporels concernant les biens de l'Église et les personnes ecclésiastiques. Comme on le voit, ce n'est rien moins que l'affirmation du principe despotique et césarien de *l'omnipotence de l'Etat*, qui n'est fondé ni sur le droit naturel, ni sur le droit divin, mais uniquement sur le droit du plus fort. Le Pape Innocent XI voyait, dit Gérin cité plus haut, que les empiètements du roi de France ne tendaient à rien moins qu'à *nier en principe le droit de l'Église à la propriété de ses biens*. Rien donc d'étonnant, si les révolutionnaires de



93 ont tiré les conséquences de ces funestes doctrines en dépouillant en masse l'Eglise de tous ses biens, et en décrétant la constitution civile et schismatique du clergé.

#### IV. LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE EST FONDÉ SUR LA LOI NATURELLE ET SUR LA LOI DIVINE

Voici comment le Savant Père Liberatore expose ce droit dans son excellent livre de *L'Eglise et l'Etat*.

« Le droit de posséder résulte du droit d'exister et de conserver sa vie. Si donc l'Eglise a véritablement le droit d'exister et de se conserver, elle a aussi véritablement le droit de posséder. Il n'est pas besoin qu'elle reçoive ce droit de l'Etat. Il est évident en effet que la seule autorité qui a donné le droit d'exister, a aussi donné le droit de posséder. Or ce n'est pas de l'Etat que l'Eglise a reçu le droit d'exister, de se répandre dans le monde, et de maintenir son existence, mais c'est de Jésus-Christ. En formant son Eglise, Jésus-Christ ne l'a point obligée à demander à Tibère, ni aux autres empereurs et rois de la terre, la permission d'exister et de vivre. Il a ordonné à ses Apôtres, en vertu du domaine universel et absolu qu'il tenait de son Père, de prêcher l'évangile à tous les hommes et de faire entrer dans l'Eglise par le baptême tous ceux qui croiraient à la doctrine de l'Évangile, ajoutant que ceux qui ne croiraient point seraient condamnés. Telle est la formule que Jésus-Christ a employée, en instituant l'Eglise pour tout le monde et par conséquent pour chaque pays. Il n'y est fait mention ni de princes, ni de parlements, ni d'avocats voltairiens, ni de médecins incrédules, ni d'aucun de ces hommes qui prétendent chaque jour régler l'Eglise de Dieu.

« Le pouvoir qui est donné aux Apôtres et à leurs successeurs d'annoncer l'Évangile partout, et dans tous les temps, de former des Fidèles et de les amener à la pleine observation de tous les commandements de Jésus-Christ, et par conséquent d'établir la société religieuse qu'il a appelée « *Son Eglise*, » ce pouvoir nous est ici représenté comme une conséquence de son propre pouvoir sur tout ce qui est créé.

« Il résulte donc que pour l'Eglise, le droit d'exister et de vivre est un droit divin indépendant de tout droit humain, qu'elle doit l'exercer malgré n'importe quelle opposition qui pourrait lui être faite. Tel est aussi, par conséquent, son droit de posséder, qui jaillit précisément du droit qu'elle a d'exister et de se conserver la vie. »

Ces paroles éloquentes et d'une logique irrésistible nous donnent la véritable notion de la nature de l'Eglise, qui est une œuvre divine, et établissent d'une manière inattaquable le droit qu'elle tient de son Divin Fondateur, d'acquérir et de posséder des biens temporels pour se soutenir, se développer et accomplir la mission divine qui lui a été confiée.

Voici maintenant comment le Grand Apôtre des nations, saint Paul, établit la même doctrine dans sa 1<sup>re</sup> Epître, aux Corinthiens : « *N'avons-nous pas le droit d'être nourris à vos dépens ? Qui fait la guerre à ses dépens ? Qui plante une vigne et n'en mange point du fruit ? Qui nourrit un troupeau et n'en mange point du lait ?* » (1. Cor. c. ix, v. 4 et 7.)

Comme vous le voyez, Nos très chers frères, c'est sur la loi naturelle que l'Apôtre saint Paul appuie d'abord le droit des ouvriers évangéliques à recevoir et posséder les biens qui leur sont nécessaires pour vivre et accomplir leur mission. Car c'est évidemment en vertu de la loi naturelle, que le soldat doit être nourri, entretenu, armé aux dépens de la patrie qu'il va défendre au prix de sa vie, que le cultivateur a droit au produit du champ qu'il laboure et qu'il ensemeence en l'arrosant de ses sueurs ; que le pasteur a droit au lait du troupeau qu'il conduit aux pâturages en le gardant jour et nuit, et en le défendant contre la voracité et la dent meurtrière des loups.

Après avoir donné cet argument si péremptoire de la raison pour établir le droit de l'Eglise à la possession des biens dont Elle a besoin, le Docteur des nations invoque l'autorité supérieure de la loi de Dieu. « *Ce que je dis, continue-t-il, n'est-il qu'un raisonnement humain ? La loi ne parle-t-elle pas aussi de même ? Car il est écrit dans la loi de Moïse : « Vous ne lierez pas la bouche au bœuf qui foule le grain. Est-ce que Dieu se met en peine des bœufs ? N'est-ce pas pour nous proprement qu'il a fait cette ordonnance ? Oui, c'est pour nous que cela est écrit : en effet, celui qui laboure doit labourer avec l'espérance de participer au fruit de la terre ; et celui qui bat le blé doit le faire avec l'espérance de recueillir le grain.*

« *Si donc nous avons semé parmi vous ce qui est spirituel, est-ce si grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels ?*

« *Ne savez-vous pas que les ministres du temple vivent de ce qui appartient au temple ; et que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ?*

« *De même aussi c'est un ordre du Seigneur en faveur de ceux qui*

*annoncent l'Évangile, qu'ils vivent de l'Évangile* » (1. Cor. c. ix, v. 7 et suiv.).

Il est donc évident que la loi divine aussi bien que la loi naturelle établissent également le droit de la propriété ecclésiastique.

La loi de Moïse met cette vérité hors de tout doute, en plusieurs autres endroits, par la précision avec laquelle elle établit ce droit, et l'obligation qu'elle impose aux Israélites de s'y conformer. Non seulement elle autorise les prêtres à vivre de ce qui appartient au temple, et d'avoir une part aux oblations qui se font à l'autel, mais elle ordonne encore aux Israélites de payer ponctuellement et sans délai les dîmes et les prémices de leurs biens ; déclarant que les dîmes de la terre, soit des grains, soit des fruits des arbres appartiennent au Seigneur et lui sont consacrés (Lévit. c. xxii, v. 29. et c. xxvii, v. 30). Et le Seigneur déclare lui-même qu'il a donné en possession aux enfants de Lévi toutes les dîmes d'Israël, pour les services qu'ils lui rendent dans leur ministère au tabernacle de l'alliance (Nom. c. xviii, v. 21).

Pour ce qui est des propriétés foncières voici ce que nous lisons au chapitre xxxv des Nombres : « Ordonnez aux enfants d'Israël que sur les terres qu'ils posséderont, ils donnent aux Lévites des villes (au nombre de 48) pour y habiter, et les faubourgs qui les environnent : afin qu'ils demeurent dans les villes, et que les faubourgs soient pour leurs troupeaux et pour leurs bêtes » (Nom. c. xxxv, v. 2 et suiv.).

C'est donc une chose claire, et nul n'y peut contredire, que l'Église a un droit naturel et divin à acquérir des biens temporels par les voies légitimes, à pouvoir en user et en disposer conformément à sa fin sans qu'aucun pouvoir humain puisse y mettre obstacle.

#### V. L'HISTOIRE PROUVE LA MÊME DOCTRINE

« Mais nous n'avons pas besoin de raisonnements, dit encore le Père Liberatore à ce sujet ; le fait constant et universel démontre assez que c'est une loi de la nature. Depuis que le monde est monde, le Sacerdote de tous les temps, de tous les lieux, de toutes les religions, a exercé ce droit de propriété en vue de sa subsistance et des dépenses du culte ; et ce droit tous les peuples l'ont regardé comme sacré.

Notre-Seigneur Jésus-Christ en établissant son Église n'a certes pas dérogé à cette loi de la nature et a usé de ce droit. L'Évangile nous apprend qu'il recevait les offrandes des Fidèles, et qu'il avait une

bourse commune avec les Apôtres pour leur propre subsistance et pour le soulagement des pauvres.

Les Apôtres de même recevaient le prix des champs que les premiers convertis vendaient et leur offraient pour les besoins de l'Eglise et le soutien des pauvres et des veuves ; et l'on ne voit nulle part qu'ils soient allés demander à Pilate ou à Hérode la permission de recevoir ces offrandes et de les employer pour le bien de l'Eglise naissante.

Dans la période des persécutions les empereurs défendaient à l'Eglise de posséder quoi que ce soit parce qu'elle formait une société non reconnue par l'Etat, et même prohibée. Cela n'empêchait pas l'Eglise d'acquérir et de posséder des biens considérables en dépit de cette injuste prohibition, comme le prouve le fait du Pape Marcel qui engagea sainte Lucine, noble dame Romaine, à instituer l'Eglise de Dieu pour son héritière. Ce qui le prouve également, c'est l'édit que Constantin le Grand publia l'année même de sa conversion conjointement avec Licinius, ordonnant de restituer à l'Eglise les biens et les édifices des chrétiens qui avaient été confisqués ou vendus.

Les Saints Pères et les conciles ont toujours maintenu ce droit de l'Eglise à posséder des biens. Qu'il suffise de citer ces paroles de saint Jérôme à Népotien : « Il répugne d'avoir à dire que les prêtres des idoles, les bouffons, les cochers et les débauchés ont le droit de recevoir des héritages, et que la loi le défend aux Clercs et aux Moines seuls : et cette défense n'est pas faite par les persécuteurs mais par les princes chrétiens.

« Je ne me plains pas de la loi, mais je suis affligé que nous ayons mérité une telle loi. Le cautère est bon, mais je me plains de la blessure qui a rendu le cautère nécessaire. Il est donc juste que la mère hérite de ses fils, c'est-à-dire, l'Eglise, de son troupeau, de ceux qu'elle a engendrés, nourris et conduits aux pâturages » de la vérité, de la justice et de la sainteté.

Saint Ambroise défendait ce droit de l'Eglise à posséder des biens temporels indépendamment des princes, lorsqu'il demandait à l'Empereur Valentinien de ne pas livrer aux ariens la basilique que cet Empereur demandait pour eux ; « Je conviens, dit-il, que les comtes et les tribuns disaient que l'empereur usait de son droit, parce que tout lui appartient. J'ai répondu : si l'Empereur me demandait ce qui est à moi, je ne le lui refuserais pas... bien que tout ce qui est à moi soit pour les pauvres : *mais ce qui est divin n'est point soumis à la puissance impériale.* On m'ordonne de livrer la basilique : il ne m'est point

permis de la livrer et il ne vous est point avantageux, Empereur, de la recevoir. Vous n'avez aucun droit de vous emparer de la maison d'un particulier : et vous pensez pouvoir vous emparer de la maison de Dieu ! On allègue que tout est permis à l'Empereur, que tout lui appartient. Je réponds, ne vous offensez point, Empereur, et *ne pensez pas que la puissance impériale ait quelque droit sur ce qui appartient à Dieu*. Ne vous élevez point si vous voulez régner plus longtemps, soyez soumis à Dieu. Les choses de Dieu appartiennent à Dieu, et celles de César appartiennent à César. A César appartiennent les palais, et aux Prêtres les églises. Vous avez la garde des édifices publics, et non celle des *édifices sacrés* ».

Voilà, Nos Très Chers Frères comment saint Ambroise, le grand évêque de Milan, proclamait le droit de l'Eglise à la possession et à la jouissance de ses biens, et répondait à l'Empereur qui voulait lui faire livrer son église aux hérétiques.

Les plus grands princes chrétiens, Constantin le Grand, Charlemagne, saint Louis, Alfred le Grand, ont, eux aussi, compris de même et mis en pratique cette doctrine de l'Eglise, comme le faisait saint Ambroise, évêque de Milan, et docteur de l'Eglise. Non seulement ils ont reconnu et protégé le droit de l'Eglise à la jouissance de ses biens, mais ils ont encore augmenté ces biens avec une munificence royale, afin de donner au culte catholique toute la majesté et l'éclat possible, tel qu'il convient à la Majesté divine, et à l'édification des peuples. Ils comprenaient qu'en agissant ainsi, ils donnaient à leurs trônes le plus solide fondement, et à leur autorité souveraine le plus ferme soutien qui se trouve toujours dans la conscience des peuples sincèrement religieux. L'histoire nous apprend que c'est Constantin le Grand qui a commencé la fondation du pouvoir temporel des Papes, et Charlemagne qui y a mis le couronnement en l'agrandissant, et s'en faisant le défenseur armé. Cet homme de génie et de foi comprenait également que la dilapidation des biens consacrés à Dieu pour le soutien du culte divin et le soulagement des misères humaines, était de la part des souverains le plus sûr moyen d'attirer sur eux et sur leurs peuples les plus terribles châtimens. C'est ce qu'il exprime clairement dans le passage suivant de l'une de ses ordonnances connues sous le nom de *Capitulaires* : « Nous savons, dit-il, que bien des royaumes et leurs rois sont tombés pour avoir dépouillé les églises, pillé, ravi, aliéné les choses saintes ; pour les avoir enlevées aux Evêques, aux prêtres, et, ce qui est pis, à leurs églises, et les avoir distribuées aux soldats. Aussi ne furent-ils ni

vaillants à la guerre, ni heureux, ni vainqueurs ; et ils perdirent leurs royaumes et leurs provinces, et, ce qui est pis, le royaume des cieux. Résolu à éviter toutes ces choses, nous ne voulons ni commettre pareils attentats, ni y consentir, ni les conseiller par notre exemple à nos fils et successeurs ; mais dans toute l'étendue de notre science et de notre pouvoir, nous entendons les prohiber, et nous les exhortons à ne pas les commettre, ni à prêter leur consentement à ceux qui voudraient s'en rendre coupables ».

Voilà comment s'exprimait sur la question que nous traitons, l'un des plus grands génies qui aient honoré le trône, et l'un des plus vaillants capitaines qui aient commandé les armées. Aussi le résultat de son règne a-t-il été d'arrêter les invasions de la barbarie au Nord de l'empire chrétien qu'il avait fondé, et d'opposer au Sud, une digue infranchissable aux envahissements du despotisme dégradant du Mahométisme, et de créer la Souveraineté temporelle des Papes, pour assurer l'indépendance du Vicaire de Jésus-Christ ici-bas, et le libre exercice de sa Souveraineté spirituelle.

## VI. MALHEURS QU'ATTIRE SUR LES PEUPLES ET LES SOUVERAINS LA SPOLIATION DES BIENS DE L'ÉGLISE

Ah ! si Louis XIV et Napoléon 1<sup>er</sup> avaient eu le génie de leur immortel prédécesseur, Charlemagne, et s'ils eussent compris comme lui que le plus solide fondement des trônes et le plus ferme rempart de l'autorité des Souverains, est le respect de l'Autorité de Dieu et la protection des droits de son Eglise, ils se seraient gardés avec soin, sans doute, de faire la guerre au Pape comme ils l'ont faite, et de dépouiller l'Eglise de Dieu de ses biens et de la liberté de son Sacerdoce. Ils auraient par là épargné à la Fille aînée de l'Eglise les horreurs de la révolution, et à eux-mêmes les catastrophes qui ont signalé la fin de leur règne et finalement amené la chute de leur trône et la ruine de leurs dynasties.

L'histoire constate également que les deux grandes plaies qui affligent si profondément l'Angleterre et l'Irlande, nous voulons dire le *paupérisme anglais* et les *famines périodiques et les évictions irlandaises* qui dépeuplent ce pays infortuné, ont pour cause véritable la spoliation des biens de l'Eglise à l'époque de la Réforme sous les règnes de Henri VIII et d'Elisabeth ; spoliation qui a été celle du patrimoine des pauvres dont se composaient en grande partie ces biens ; et qui ont été employés ensuite à enrichir leurs favoris.

« Maintenant, s'écrie le Prophète, parlant des châtimens infligés aux rois et aux peuples prévaricateurs : comprenez, ô Rois ; et vous qui jugez la terre, instruisez-vous » (Ps. 2. v. 10.).

« Les gouvernements, dit le Père Libérateur, ont par leur exemple une puissante influence sur les mœurs des peuples. Un gouvernement qui vole l'Eglise, rend ses sujets voleurs du trésor public. Nous n'entendons que lamentations sur l'accroissement quotidien des vols faits à l'Etat. C'est vraiment un scandale, une chose qui soulève le dégoût. Triste conséquence d'un gouvernement qui sème la ruine par son exemple. Le gouvernement vole l'Eglise, les individus volent le gouvernement. Ils s'appliquent aisément à eux-mêmes, le même principe. Les biens de l'Eglise, dit le gouvernement, sont à l'Etat ; les biens de l'Etat, disent les individus, sont au peuple ; et le peuple, j'en suis une partie. L'Etat, s'approprie les deniers de l'Eglise pour subvenir à ses besoins ; et pourquoi ne pourrais-je pas subvenir aux miens avec les deniers de l'Etat ? Ne suis-je pas plus pauvre ? et ma bourse n'est-elle pas en rapport plus étroit avec le fisc que ne l'est le trésor du temple avec le trésor public ? Ainsi le vol est puni par le vol. Juste accomplissement de cette divine menace : *Malheur à toi qui dépouilles ! ne seras-tu pas dépouillé à ton tour ?* (Is. c. xxxiii, v. 4.)

Tel est le triste portrait que nous fait le Père Libérateur de l'état des choses produit en Italie par les spoliations sacrilèges des biens de l'Eglise, faites par le gouvernement piémontais, depuis qu'il s'est emparé des Etats Pontificaux et de la ville de Rome. Nous l'avons vu de nos yeux, et nous avons entendu les plaintes des riches au sujet des taxes exorbitantes qui leur enlevaient la moitié de leurs revenus pour satisfaire la rapacité de leurs oppresseurs, les plaintes des prêtres réduits à la mendicité, par la spoliation des biens de leurs églises et dont on taxait jusqu'aux honoraires des messes.

Ah ! que le Ciel préserve pour toujours notre heureux pays d'un pareil état de choses. Mais qu'au contraire, il le laisse toujours jouir des bienfaits que les biens de l'Eglise procurent au peuple fidèle à ses enseignements, et respectueux de ses droits.

## VII. L'EGLISE ET L'ETAT MAINTIENNENT L'ORDRE DANS LES SOCIÉTÉS HUMAINES

L'ordre se maintient dans les sociétés humaines, Nos Très Chers Frères par deux forces, savoir : *La Force Morale*, qui a son point

d'appui dans la conscience de l'homme ; et *La Force Physique*, qui a prise sur son corps. La première de ces forces s'incarne dans le *Prêtre*, la deuxième, dans le *Soldat*.

Ces deux hommes reçoivent l'investiture de ces forces, de deux Souverains, savoir : le premier, du Souverain religieux, le *Pape*, et le second, du Souverain temporel, l'*Empereur*, ou le *Roi* ou le *Président* selon le nom qu'on lui donne.

Ces deux Souverains eux-mêmes reçoivent le pouvoir dont ils sont investis, et le droit de commander à leurs sujets, de Dieu lui-même, de qui vient tout pouvoir.

En effet J.-C. a dit au Souverain religieux dans le premier Pape, saint Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel » (Matth. c. xvi, v. 19).

D'un autre côté la Sagesse incréée, c'est-à-dire, le même Fils de Dieu, dit du Souverain temporel : « C'est par moi que les princes commandent et que ceux qui sont puissants rendent la justice » (Prov. c. viii, v. 15 et 16).

Voilà donc clairement désignés les Souverains de deux sociétés distinctes voulues de Dieu ; ainsi que la source et l'étendue du pouvoir conféré à chacun d'eux, c'est-à-dire, la société religieuse ou l'*Eglise*, et la société civile ou l'*Etat*.

Bien que distinctes, elles doivent cependant être unies entr'elles, parce que leur autorité s'exerce sur le même sujet, l'homme ; mais à des points de vue différents. La première, l'*Eglise* a un pouvoir suprême qui s'étend à toute la terre et même jusque dans les cieux, et auquel tout est subordonné, rois et peuples, comme dit Bossuet dans son célèbre discours sur l'unité de l'*Eglise* ; et qui s'étend à tout ce qui touche à l'ordre moral et religieux, et qui intéresse le salut de l'homme directement ou indirectement.

Elle a une fin propre, qui est de conduire l'homme au bonheur éternel pour lequel il a été créé, par les moyens que lui a donnés son Divin Fondateur, et ayant par conséquent un droit naturel et divin à tous ces moyens, sans que personne puisse s'y opposer sans violer la loi de Dieu.

La seconde au contraire, ou l'*Etat*, bien que souveraine dans sa sphère propre, a un pouvoir subordonné à celui de la première, à raison de sa fin qui est inférieure à celle de l'*Eglise*. Le pouvoir de l'*Etat* en effet ne s'étend qu'aux choses de la terre et ne dépasse point les limites du temps.



Sa fin propre est de conduire l'homme au bonheur temporel conformément à ce que lui prescrit la loi de Dieu.

L'Etat a aussi le droit naturel et divin à tous les moyens qui lui sont nécessaires pour atteindre cette fin.

#### VIII. CARACTÈRES DU DROIT DE PROPRIÉTÉ DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT

Or le droit d'acquérir et de posséder des biens temporels est tellement nécessaire à toute société ici-bas, qu'elle ne peut même exister sans ce moyen. L'Eglise et l'Etat ont donc également ce droit, et l'on voit combien sont absurdes les prétentions des légistes et des parlementaires modernes qui soutiennent que le droit de propriété de l'Eglise dépend uniquement du bon plaisir de l'Etat qui peut le lui donner et le lui retirer, quand il le jugera à propos. Non, il n'en est pas ainsi, Nos Très Chers Frères ainsi que nous l'avons démontré. En effet, l'Eglise tient de Dieu son droit de propriété, tout aussi bien que l'Etat, et même elle le tient d'une manière supérieure, ainsi que l'enseigne clairement Jésus-Christ quand il dit en parlant du tribut à payer au Souverain : *Rendez donc à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu.* (Marc. c. xii, v. 17).

Quels sont en fait de tributs les biens qui appartiennent à Dieu ? Ce sont les biens de l'Eglise. Voici comment s'exprime l'Ecrivain Sacré sur l'origine des biens ecclésiastiques : *Toutes les dîmes de la terre, soit des grains, soit des fruits des arbres, appartiennent au Seigneur, et lui sont consacrés.* (Lévit. c. xxvi, v. 20).

Ces biens sont appelés *sanctifiés* parce qu'ils sont consacrés au Seigneur, et ce sont ces biens que Dieu donne lui-même aux prêtres et aux Lévites. *Le Seigneur parla au Grand-Prêtre Aaron et lui dit : « Tout ce qui est consacré par les enfans d'Israël, je te l'ai donné à toi et à tes fils à cause du Sacerdoce »* (Nomb. c. xviii, v. 21).

Ainsi les dîmes, les oblations, les offrandes diverses que l'homme donne à Dieu pour en obtenir ses grâces, sa bénédiction et sa miséricorde, appartiennent à Dieu, et acquièrent par là un *caractère sacré* ; ce sont ces biens ainsi sanctifiés que Dieu donne à son Eglise pour subvenir à ses divers besoins. Ce sont ces biens que Jésus-Christ ordonne de rendre à Dieu, et dont Il parle quand il dit que celui qui annonce l'Évangile doit vivre de l'Évangile, et aussi, que celui qui sert à l'autel a part aux oblations de l'autel.

Voici au contraire ce que saint Paul dit en parlant des devoirs et des

droits de l'Etat : *Le prince est le ministre de Dieu pour votre bien. Mais si vous faites mal, craignez alors, puisque ce n'est pas en vain qu'il a le glaive en main, étant le ministre de Dieu pour punir sévèrement celui qui fait mal.*

*Il est donc nécessaire de vous y soumettre, non seulement par crainte de la punition, mais encore par le devoir de la conscience.*

*C'est pour cela que vous payez les tributs aux Princes, parce que ce sont des ministres de Dieu appliqués à remplir leur mission.*

*Rendez donc à chacun ce que vous lui devez ; le tribut à qui est dû le tribut ; les impôts à qui sont dus les impôts ; la crainte à qui est due la crainte ; l'honneur à qui est dû l'honneur (Rom. c. xiii, v. 4-7). Voilà, Nos Très Chers Frères, ce que J.-C. ordonne de rendre à César.*

Ainsi le prince a le droit d'exiger du citoyen ce qui est nécessaire aux besoins de l'Etat ; et quand le citoyen paye la taxe, ou l'impôt, ou le tribut exigé, c'est à l'homme qu'il paye, et ce qu'il paye demeure un bien *profane*.

A plus forte raison, l'Eglise qui en a reçu l'ordre formel de Dieu, a le droit d'imposer au Fidèle l'obligation de payer la dîme, et d'en recevoir les oblations et offrandes qu'il fait volontairement à Dieu pour le soutien du culte divin et les œuvres diverses qu'Elle est chargée d'accomplir ; et remplissant ces devoirs, le Fidèle rend à Dieu ce qui est à Dieu, ce qui appartient à Dieu ; et ces biens acquièrent par là un caractère *sacré*.

D'où il suit que celui qui vole le bien de l'Eglise commet un péché contre la justice, et de plus, il se rend coupable de sacrilège. C'est pour cela que l'Eglise dans ses conciles a frappé d'excommunication tous les voleurs, les spoliateurs et les détenteurs des biens ecclésiastiques.

Telle est, Nos Très Chers Frères, la doctrine catholique sur le droit de l'Eglise à acquérir et posséder des biens temporels, et le caractère essentiel qui distingue ces biens qui appartiennent à Dieu, de ceux de l'Etat qui appartiennent à l'homme !

#### IX. DÉFAUTS DE LA LOI DU CANADA SUR LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

En terminant cette conférence, Nos Très Chers Frères, Nous sommes heureux de constater que le droit de la propriété ecclésiastique est reconnu par la loi civile de ce pays, et que les idées révolutionnaires qui ont

fait tant de mal à notre ancienne mère-patrie, la France, et qui bouleversent depuis plus d'un siècle les nations catholiques de l'Europe, n'ont pas encore envahi les intelligences catholiques en ce pays.

Cependant on ne peut nier qu'il ne reste sur ce point encore plusieurs traces des prétentions gallicanes, chez un grand nombre de nos juriconsultes, même les plus instruits. Cela est dû sans doute aux auteurs de droit français qu'ils ont entre les mains, et qui sont entachés de ces erreurs du siècle de Louis XIV. Ces idées ont percé dans plusieurs de nos lois que je dois vous signaler en passant.

Nos législateurs, en plusieurs circonstances, se sont cru autorisés à *limiter à un certain montant* le droit de propriété de plusieurs de nos institutions religieuses, qui demandaient leur reconnaissance civile par un acte d'incorporation. C'est là une erreur ; le pouvoir civil n'a pas ce droit ; il ne peut limiter ce qui appartient à Dieu ni ce qui vient de Dieu ; il n'a pas plus le droit de limiter la propriété ecclésiastique que celle de la famille. Il ne peut sans injustice empêcher les fidèles de donner à l'Eglise dans telle ou telle de ses institutions la portion de leurs biens qu'ils jugent à propos de consacrer à Dieu, soit pour le culte divin, ou pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, soit pour le soin des orphelins et des pauvres dans les asiles de charité, ou pour le soin des malades dans les hôpitaux, ni refuser à ces institutions le droit de recevoir ces donations de la charité, lorsqu'elles dépasseront le montant de propriété qu'il aura fixé.

Voici en effet ce que dit à ce sujet le savant abbé Craisson, dans son traité de droit canonique : « Ce n'est pas aux chefs des États, mais bien à l'Eglise qu'il appartient de juger jusqu'où doit s'étendre son droit d'acquérir et de posséder des biens temporels ; et par conséquent on doit regarder comme injustes et injurieuses pour l'Eglise les lois qui lui défendent d'acquérir des biens temporels, surtout des biens immeubles, sans le consentement du pouvoir séculier, *dans la crainte que l'Eglise ne devienne trop riche*. On objecte en vain que l'Eglise ne doit pas s'enrichir outre mesure : car en l'instituant, Jésus-Christ lui a promis son assistance pour qu'Elle n'entreprit aucune chose dommageable ou nuisible à ses enfants.

Et en réalité les biens de l'Eglise tournent à l'avantage de la société civile elle-même, non seulement parce que les bonnes œuvres pour lesquelles l'Eglise dépense ses biens sont utiles à l'Etat, mais encore parce que l'Eglise n'a pas fait difficulté d'employer ses biens à secourir généreusement l'Etat, lorsque celui-ci s'est trouvé dans un besoin réel ».

« Il y a égale injustice, dit encore R de M. (t. 2. p. 355. Instit. jur. can.) à dépouiller quelqu'un des biens qu'il possède, ou à le dépouiller de la liberté d'en acquérir de nouveaux, lorsque cette liberté lui appartient. Et assurément la société civile ferait injure à ses propres membres, non seulement en les dépouillant de leurs biens acquis, mais encore en leur défendant d'en acquérir d'autres ; à combien plus forte raison ferait-elle injure à l'Eglise qui est une société absolument indépendante de la société civile, et qui a même reçu du Seigneur ce pouvoir indépendant d'acquérir des biens temporels. »

Ces restrictions apportées au droit de propriété pour plusieurs de nos institutions religieuses, sont de plus contraires au droit et à la liberté du culte catholique reconnu et garantis par la constitution du pays.

Ces limites jusqu'ici ont été accordées avec assez d'ampleur pour ne pas susciter de réclamations ; mais elles n'en impliquent pas moins un principe faux que la doctrine catholique ne peut admettre.

Il y a aussi dans un certain nombre d'esprits des idées plus avancées, et qui ont été affichées publiquement de temps à autre, allant à nier le droit naturel et divin que possède l'Eglise d'obliger les fidèles à fournir les choses nécessaires au culte divin, et aux autres besoins de l'Eglise, et à soutenir que cette obligation ne pouvait venir que du pouvoir civil.

C'est ce que les Pères du 4<sup>e</sup> concile de Québec ont constaté et réfuté comme suit en 1868 :

« Attendu que beaucoup de Fidèles sont tombés dans l'erreur au sujet des dîmes et autres droits dus à l'Eglise, ou aux ministres auxquels elle les attribue pour leur propre soutien et pour l'accomplissement de leur charge envers les fidèles qui leur sont confiés, affirment que cette obligation ne vient que de la loi civile et ne vient d'aucune autre source ;

« Pour corriger absolument cette erreur, et la faire disparaître entièrement, Nous jugeons opportun de déclarer et d'établir, comme nous déclarons et établissons par Notre présent décret, que cette obligation origine et dérive spécialement de cette loi ou de ces lois que l'Eglise a faites, ou qu'elle peut, et pourra faire indépendamment de la loi civile, et aussi en l'absence de la loi civile ; et qu'il appartient à l'Evêque de chaque diocèse d'imposer aux Fidèles sur cette matière une loi ou des lois, selon que les circonstances des lieux et des personnes en feront sentir la nécessité. » (IV, Conc. de Québec, Décret XVI.)

Encore une fois, Nos Très Chers Frères, voilà quel est l'enseignement

et la pratique de l'Eglise Catholique sur le droit d'acquérir et de posséder des biens temporels, que son Divin Fondateur lui a conféré.

Dans une prochaine conférence, Nous verrons quels avantages précieux en découlent pour la société religieuse et la société civile elle-même. — AMEN.

### III. De l'immunité des Biens Ecclésiastiques.

#### I. RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE PRÉCÉDENTE

Nous avons vu dans Notre dernière conférence, Nos Très Chers Frères, que l'Eglise a, tout aussi bien que l'Etat, le droit d'acquérir et de posséder des biens temporels ; que ce droit, elle le tient directement de Dieu, et indépendamment de l'Etat, en vertu de la loi naturelle et de la loi divine. En effet Jésus-Christ a établi son Eglise indépendamment du pouvoir civil ; et comme l'acquisition et la jouissance de biens temporels lui sont absolument nécessaires pour conserver son existence et accomplir sa mission, il lui a également donné ce droit de posséder indépendamment du pouvoir civil. Le Sauveur lui-même en a usé pendant sa vie ici-bas. Les Apôtres et leurs successeurs en ont agi de même ; et l'on ne voit nulle part qu'ils soient allés demander à Pilate ou à Hérode, à Néron ou aux autres princes persécuteurs des chrétiens, la permission de recevoir les dons et les offrandes des fidèles, et le prix des terres que ceux-ci apportaient aux pieds de ces premiers pasteurs de l'Eglise, pour leurs besoins et ceux du culte divin, pour le soulagement des pauvres, des veuves et des orphelins.

Les plus grands princes chrétiens ont reconnu ce droit de l'Eglise, et s'en sont faits les protecteurs et les défenseurs, contre la rapacité des méchants.

L'Eglise de même l'a toujours enseigné et maintenu dans sa législation, sous les peines les plus graves qu'elle n'a cessé de porter en frappant d'excommunication les violateurs de ce droit et les spoliateurs de ses biens, de quelque rang et dignité qu'ils fussent.

Il y a plus, les princes païens eux-mêmes ont reconnu ce droit et ont fait restituer à l'Eglise chrétienne les terres, les cimetières, les églises et autres biens que les persécuteurs avaient fait confisquer.

Enfin, c'est un fait universel chez tous les peuples, dans tous les temps et dans toutes les religions, que la société religieuse avait le droit naturel et divin d'acquérir et de posséder des biens temporels

pour les fins du culte divin, et le soutien des personnes et des œuvres qui s'y rattachent. Ce fait universel est évidemment l'expression de la loi même de la nature.

## II. NOTION ET EXISTENCE DE L'IMMUNITÉ DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

Nous allons maintenant vous exposer l'enseignement de l'Eglise sur l'immunité dont les biens ecclésiastiques jouissent vis-à-vis des pouvoirs civils.

Nous devons vous dire d'abord qu'il y a plusieurs sortes d'immunités, savoir : 1° l'immunité des personnes ecclésiastiques : prêtres, ecclésiastiques, religieux, religieuses ; en général, toute personne consacrée à Dieu jouit d'immunités plus ou moins étendues, telles qu'établies par les saints canons ; 2° l'immunité des lieux, églises, chapelles, cimetières et autres lieux consacrés ou bénis par les prières de l'Eglise ; 3° enfin l'immunité des biens ecclésiastiques qui s'étend à tous les biens appartenant à l'Eglise. C'est de cette dernière immunité seulement que nous voulons vous parler dans cette conférence.

Et d'abord, Nos Très Chers Frères, que faut-il entendre par l'*Immunité* des biens ecclésiastiques ?

L'immunité des biens ecclésiastiques est le privilège en vertu duquel les biens temporels de l'Eglise sont exempts des obligations et des charges de la loi civile. Ce privilège découle de la nature même de ces biens, indépendamment de l'État, comme nous l'avons démontré dans la conférence précédente ; il s'en suit que le prince n'a point de juridiction sur ces biens ; et qu'il n'a pas plus le droit de les taxer qu'il n'a le droit de taxer les biens d'un état voisin. En effet pour que le Prince puisse légitimement taxer un bien, il faut d'abord qu'il ait *juridiction* sur ce bien, et ensuite que ce bien ne soit pas déjà consacré à l'*utilité publique*.

Or tels sont les deux caractères fondamentaux des biens de l'Eglise ; ils appartiennent à Dieu à qui ils ont été donnés et consacrés par la piété des fidèles, et ils sont destinés à une fin d'utilité publique, soit pour le culte divin, soit pour le soutien des ministres sacrés, soit pour subvenir aux nécessités des pauvres et des malades, soit pour le soin des veuves et des orphelins.

La loi civile de notre pays reconnaît elle-même ce droit de l'immunité pour les biens profanes qui ont ces deux caractères d'indépendance et d'utilité publique.

A plus forte raison doit-elle le reconnaître pour les biens sacrés de l'Eglise qui appartiennent à Dieu, et dont celle-ci n'a que la haute administration conformément à l'intention des donateurs, et sur lesquels le prince n'a aucune juridiction ; et qui en même temps sont destinés à rencontrer des nécessités publiques ainsi que nous venons de le dire.

### III. DEVOIRS RÉCIPROQUES DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE RELATIVEMENT AUX BIENS TEMPORELS

Le prince doit cependant reconnaître le droit de propriété de l'Eglise et le protéger par la sanction de la loi civile, comme l'ont toujours fait les Souverains véritablement chrétiens ; il doit les défendre contre l'injustice, la violence, la rapacité des ennemis de Dieu et de son Eglise, comme il doit le faire pour ses biens propres.

C'est un devoir auquel n'a jamais failli l'Eglise envers l'Etat. Elle a toujours reconnu devant Dieu et devant les hommes la légitimité du droit de l'Etat à acquérir, et à posséder les biens dont il a besoin pour atteindre sa fin, et l'obligation pour les citoyens de payer les taxes et impôts nécessaires pour cela. Elle donne à la possession de ces biens la sanction de la loi divine en ordonnant à ses enfants de respecter les biens du prince, non seulement à cause du châtement qu'il peut leur infliger s'ils y portent atteinte, mais aussi à cause de l'obligation de conscience que leur en fait la loi de Dieu qui ordonne *de rendre à chacun ce qui est dû ; de payer le tribut à qui est dû le tribut, les impôts à qui sont dus les impôts.* (Rom. c. XIII, v. 7.)

### IV. L'IMMUNITÉ ÉTABLIE PAR L'ÉCRITURE SAINTE

Le droit de l'immunité des biens de l'Eglise à l'égard de l'Etat, est enseigné clairement dans plusieurs endroits de la Sainte Ecriture. Nous faisons ces paroles remarquables dans le 1<sup>er</sup> livre d'Esdras (chap. VII, v., 23 et 24) : *Qu'on ait grand soin de fournir au temple du Dieu du Ciel tout ce qui sert à son culte ; de peur que sa colère ne s'allume contre le royaume du roi et de ses enfants.*

*Nous vous déclarons aussi que vous n'aurez point le pouvoir d'imposer ni taille, ni tribut, ni d'autre charge sur aucun des prêtres, des lévites... et des ministres du temple du Dieu d'Israël.*

Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même enseigne clairement ce pri-

vilège de l'immunité des biens ecclésiastiques dans le passage suivant de l'Évangile. Les agents du gouvernement s'informaient des Apôtres si leur Maître payait le tribut ; alors Jésus s'adressant à Pierre lui dit : *Simon, que vous en semble ? De qui est-ce que les rois de la terre reçoivent les tributs et les impôts ? Est-ce de leurs propres enfants ou des étrangers ? Des étrangers, répondit Pierre. Jésus lui dit : les enfants en sont donc exempts. Mais afin que nous ne les scandalisons point, allez-vous-en à la mer et jetez votre ligne, et le premier poisson que vous tirerez de l'eau, prenez-le, et lui ouvrez la bouche ; vous y trouverez une pièce d'argent de quatre drachmes, que vous prendrez, et que vous leur donnerez pour moi et pour vous.* (Matt. c. xvii, v. 24-26).

Voici le commentaire que fait le savant abbé Craisson dans son excellent traité de droit canon, sur ces paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Il suit de ces paroles que LES FILS DE DIEU sont exempts de l'obligation de payer les tributs ; or par ces paroles : *Les Fils de Dieu*, Jésus-Christ ne veut pas que l'on comprenne seulement sa personne divine, mais encore celle de ses disciples. En effet, il ne dit pas seulement : *Afin que je ne les scandalise point, donne pour moi*, mais *afin que nous ne les scandalisons point, donne pour moi et pour toi* ». C'est comme si Jésus-Christ eût dit : « Bien que nous soyons exempts de payer les tributs en notre qualité de *Fils de Dieu*, cependant pour ne pas scandaliser les collecteurs des impôts, et à cause de leur ignorance de ce privilège, payons le tribut qu'ils exigent, quoiqu'il ne soit pas dû par nous ».

Il faut remarquer que ces collecteurs des tributs étaient les agents d'un gouvernement païen qui ne reconnaissait guère d'autre droit que celui de la force ; et cette indulgence dont Notre-Seigneur use ici envers ces païens, dans l'exercice de son droit d'immunité, l'Eglise en a usé de même quand les circonstances l'ont exigé, afin de procurer un plus grand bien ou d'éviter un plus grand mal ; mais elle a toujours usé de ce droit autant qu'il lui a été possible chez les peuples chrétiens.

#### V. L'IMMUNITÉ DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES ÉTABLIE PAR LES SAINTS CANONS.

La Sainte Ecriture et la loi évangélique établissent donc clairement l'immunité des biens consacrés à Dieu et donnés à l'Eglise pour lui permettre de subsister et d'atteindre sa fin.

Voyons maintenant comment l'Eglise a compris et mis en pratique



cette doctrine. Voici ce qu'on lit dans une Eptre *ad omnes Christianos*, du Pape saint Urbain I, qui gouverna l'Eglise à l'époque des persécutions, de 222 à 230 : « Les biens de l'Eglise, dit ce saint Pontife, ne doivent être employés à aucun autre usage qu'au service des autels, à l'entretien des fidèles qui vivent en communauté, et à la subsistance des frères indigents. Ce sont en effet les *ex-voto* des pieux chrétiens, la rançon des péchés, le patrimoine des pauvres, remis au Seigneur pour cette unique destination. Si quelqu'un donc, ce qu'à Dieu ne plaise ! en disposait autrement, qu'il tremble d'encourir la damnation d'Ananie et de Saphire, en se rendant coupable du même sacrilège... Nous ne devons point considérer les biens de l'Eglise comme des biens qui nous appartiendraient en propre. Ils sont le patrimoine commun et l'oblation faite au Seigneur. C'est donc avec révérence qu'il convient de les dispenser fidèlement, sans les détourner jamais de leur usage légitime ».

Le Pape Boniface VIII qui occupa plus tard la Chaire de saint Pierre (1294-1303), publia, sur l'inviolabilité de l'immunité des biens ecclésiastiques, un décret très important qui vient encore à l'appui de ce que nous avançons :

« Nous avons appris avec certitude, dit Boniface VIII, que dans le royaume de France les échevins des communes ou conseillers et autres maîtres temporels..., ont molesté gravement les églises en plusieurs choses..., et entre autres choses, qu'ils s'efforcent et s'appliquent à leur faire fournir et payer les contributions, les tailles, et autres charges de cette nature sur les biens que ces églises ont acquis. C'est pourquoi voulant obvier à ces entreprises téméraires par des moyens convenables, Nous décrétons en vertu de Notre Autorité Apostolique qu'il n'est point permis à ces communes (ou municipalités), ni à ceux qui exercent la juridiction temporelle et y rendent la justice, d'imposer des tailles (ou taxes), des exactions quelconques aux églises, ou aux personnes ecclésiastiques : ou d'en exiger pour leurs maisons, leurs terres, ou autres propriétés quelconques acquises par eux, qu'ils pourront acquérir dans la suite, alors même que ces églises, ou ces personnes ecclésiastiques, ou ces propriétés sont établies ou situées dans leur district ou leur territoire. Nous décrétons aussi qu'il ne leur est point permis de forcer en aucune manière ces églises ou ces personnes ecclésiastiques à distraire, ou à aliéner, ou à mettre en d'autres mains les biens déjà acquis ou à acquérir. »

Cette défense de Boniface VIII de porter atteinte à l'inviolabilité de l'immunité des biens ecclésiastiques, a été dans la suite confirmée par

son successeur Clément V et remise dans toute sa vigueur par le cinquième concile de Latran, concernant les excommunications que ce pape avait attachées plus tard contre les violateurs de ce droit d'immunité, de quelque rang et dignité qu'ils fussent, princes, rois ou empereurs.

Ces citations suffisent amplement pour démontrer que l'Eglise, conformément à l'enseignement des livres Saints et à la loi évangélique, a toujours reconnu comme juste et nécessaire, l'immunité des biens ecclésiastiques, et qu'elle l'a toujours maintenue, autant qu'il lui a été possible, dans sa législation canonique, et protégée par les peines les plus sévères qu'elle a portées contre les violateurs de ce droit.

#### VI. L'IMMUNITÉ DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES A TOUJOURS ÉTÉ RECONNUE PAR LES PRINCES CHRÉTIENS

On voit dans la Genèse que l'immunité des biens religieux était reconnue et respectée même chez les peuples infidèles. Le patriarche Joseph, intendant du roi d'Egypte, ayant imposé aux égyptiens l'obligation de payer au roi le cinquième du revenu de leurs terres, en reconnaissance des grains qu'il leur avait avancés au nom du roi pendant les années de famine, pour nourrir leurs familles et ensemençer leurs terres, *excepta la terre des Prêtres qui est demeurée exempte de cette sujétion*. Si les Souverains infidèles comme étaient les Pharaons d'Egypte, ont reconnu la convenance et la justice de l'immunité des biens des prêtres, à raison des services importants qu'ils rendaient au peuple, et de leur dignité sacerdotale, bien qu'ils ne fussent que prêtres des faux dieux ; à plus forte raison les Princes Chrétiens, éclairés des lumières de l'Evangile et comprenant la supériorité du sacerdoce chrétien, qui n'est que la continuation du sacerdoce divin de Jésus-Christ lui-même, et les services immenses que l'Eglise rend continuellement à toutes les classes de la population, ont-ils compris la haute convenance et la justice de ce droit de l'immunité des biens ecclésiastiques. Aussi ils n'ont pas manqué de la reconnaître dans leur législation, et les Souverains Pontifes n'ont point manqué non plus de réclamer contre ceux qui y portaient atteinte, et d'en punir les violateurs qui s'obstinaient à ne point la respecter.

La législation de notre pays, encore profondément pénétrée de l'esprit chrétien, a toujours reconnu et maintenu ce droit de l'immunité

des biens ecclésiastiques. Voici en effet les termes dans lesquels elle exempte ces biens de taxe : N° 6146 des Statuts Refondus.

Sont biens non imposables : ... « 3° Les propriétés appartenant à des fabriques, ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables, ou d'éducation, ou occupées par ces institutions ou corporations pour les fins pour lesquelles elles ont été établies, et non possédées par elles uniquement pour en tirer un revenu :

4° Les cimetières, les évêchés, les presbytères et leurs dépendances ».

Comme on peut le remarquer facilement, cette loi reconnaît le droit de l'immunité des biens ecclésiastiques, mais elle ne le reconnaît point pleinement, elle a le même défaut que celle qui reconnaît le droit de propriété de l'Église, en lui imposant une limite et une restriction. Or cette limite que le pouvoir civil impose au droit de propriété et à celui de l'immunité, est contraire au droit que l'Église tient de son Divin Fondateur, ainsi que Nous l'avons prouvé. Mais comme cette limite a été accordée avec assez d'ampleur jusqu'à présent, l'Église a toléré sans faire de réclamations spéciales. Mais depuis quelques années on resserre ces limites, et en plusieurs endroits, des fabriques et des communautés religieuses ont eu à se plaindre des empiètements des autorités municipales sur leurs droits, et des charges par trop lourdes qu'on leur imposait. Ces plaintes ont été portées devant les tribunaux civils, et jusque dans l'enceinte parlementaire.

Or c'est précisément à cause de ces empiètements progressifs et pour faire voir la justice de ces plaintes que Nous avons jugé utile d'étudier cette question dans ces conférences, afin de faire mieux connaître aux catholiques la doctrine de l'Église et ses droits sur ce sujet important ; et comme cette doctrine et ces droits reposent sur la loi naturelle elle-même, nous avons raison de croire que la plupart de nos frères séparés pensent comme nous sur ce sujet. Dans tous les cas, les catholiques qui prendront la peine de bien étudier cette question, et d'approfondir les principes sur lesquels reposent ces droits de la propriété et de l'immunité ecclésiastiques, verront que ces droits découlent évidemment de la loi naturelle et de la loi divine, aussi bien pour l'Église que pour l'État, et que le principe despotique de l'omnipotence de l'État ne peut rien changer à ce droit qui ne vient pas de lui ; mais que le devoir de l'État est de reconnaître ce droit et de le protéger.

C'est ce que nous allons essayer de démontrer encore plus clairement en examinant le principe d'où découle le droit de la propriété et de l'immunité des biens de l'État. Car tout ce qui peut se dire en faveur

de ce droit de l'Etat, peut et doit se dire à *plus forte raison* du même droit de l'Eglise à cause de la supériorité de sa fin.

**VII. LE DROIT QUE POSSÈDE L'ÉTAT D'AVOIR LA PROPRIÉTÉ ET L'IMMUNITÉ DES BIENS QUI LUI SONT NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE SA FIN, L'ÉGLISE LE POSSÈDE ÉGALEMENT ET A PLUS FORTE RAISON, POUR CE QUI LA CONCERNE.**

Nous avons vu que les deux forces qui soutiennent l'ordre et la justice dans le monde, sont la force morale qui a son point d'appui dans la conscience humaine ; et la force physique qui a prise sur le corps de l'homme.

Dieu de qui vient tout pouvoir, a confié l'exercice de ces deux forces à deux sociétés, la société religieuse ou l'Eglise et la société civile ou l'Etat. Ces deux sociétés sont parfaites et complètes chacune en son genre, et indépendantes l'une de l'autre dans leurs attributions propres ; mais nécessairement unies entr'elles parce que leur pouvoir qui vient de la même source, s'exerce sur le même sujet, et par conséquent subordonnées l'une à l'autre en proportion de l'excellence de leur fin respective, c'est-à-dire que l'Etat doit être subordonné à l'Eglise, comme le corps est subordonné à l'âme.

Puisque l'Eglise et l'Etat sont les deux colonnes qui soutiennent l'ordre et la justice dans le monde, il s'en suit qu'ils ont tous deux également droit d'acquérir et de posséder les biens nécessaires à l'accomplissement d'une aussi haute mission, et qu'ils ont le droit de les exiger de leurs sujets respectifs, c'est-à-dire, l'Eglise en imposant les dîmes et autres droits nécessaires aux fidèles, et l'Etat en imposant les taxes et autres droits nécessaires aux citoyens.

Mais ces deux sociétés étant indépendantes l'une de l'autre dans leurs attributions, n'ont pas le droit de s'imposer réciproquement ces charges. L'Etat n'a pas plus le droit d'imposer des taxes et autres charges sur les biens de l'Eglise, que l'Eglise elle-même n'en a d'imposer des dîmes ou autres charges sur les biens de l'Etat.

Cependant l'histoire nous apprend que chez les peuples chrétiens, les Princes vraiment catholiques se sont fait un devoir de venir en aide à l'Eglise dans ses besoins, mais surtout que l'Eglise n'a jamais manqué de venir largement en aide à l'Etat quand les circonstances l'ont exigé, et que la chose se faisait librement de part et d'autre, en respectant leurs droits réciproques.

Quand un gouvernement plus juste a voulu réparer les torts que l'Eglise avait eu à souffrir de la spoliation de ses biens dans des moments d'aberration, alors l'Eglise a toujours montré la plus grande condescendance pour faciliter le règlement de ces questions épineuses, et a toujours consenti à faire les sacrifices nécessaires pour arriver à un règlement qui fût acceptable, comme on l'a vu en France au commencement de ce siècle, et au Canada, cette année même, dans le règlement de la question des biens des Jésuites, afin de rendre la paix aux consciences catholiques que la détention injuste de ces biens de l'Eglise alarmait avec raison.

### VIII. UTILITÉ PUBLIQUE DES BIENS DE L'ÉGLISE

Deux conditions sont nécessaires pour qu'une société ait le droit d'imposer des taxes sur un bien quelconque, 1<sup>o</sup> il faut qu'elle ait juridiction sur ce bien ; 2<sup>o</sup> que ce bien ne soit pas déjà d'une utilité publique.

Or Nous avons vu, Nos Très Chers Frères, que l'Eglise est une société parfaite, et indépendante de l'Etat ; qu'elle a reçu de son Divin Fondateur tous les droits et moyens qui lui sont nécessaires pour se conserver et atteindre sa fin, et que l'un de ces droits et moyens les plus indispensables est l'acquisition et la possession de biens temporels. Par conséquent l'Etat n'a aucune juridiction, ni aucun droit sur ces biens, qui sont en réalité les biens de Jésus-Christ lui-même.

C'est ainsi en effet que les canons apostoliques et les décrets des anciens conciles appellent les biens de l'Eglise, *biens du Seigneur, biens consacrés à Dieu*. Les Pères se servent des mêmes expressions, ou d'autres analogues : saint Jérôme en particulier appelle le bien consacré à Dieu : *La substance du Christ*. Le Concile de Trente n'a fait que suivre les notions universellement reçues dans l'Eglise en nommant les biens ecclésiastiques : *Le patrimoine du Christ, Le patrimoine du Crucifié, Les choses de Dieu*.

C'est donc à Dieu seul ou au Christ, représenté par son Eglise et ses Pontifes, qu'il appartient de régler souverainement l'usage et la dispensation de ces biens ; et le Prince n'a pas plus de juridiction sur ces biens de l'Eglise que sur les biens d'un état voisin.

La deuxième condition nécessaire au droit de taxer une propriété, est que cette propriété ne soit pas déjà destinée au bien et à l'utilité publique.

Or les biens de l'Eglise tout aussi bien que ceux de l'Etat sont des-

tinés à procurer le bien public conformément à la volonté de son Divin Fondateur, et à ce second point de vue, le Prince n'a encore aucun droit d'imposer des taxes ou autres charges sur les biens de l'Eglise.

Ici, Nos Très Chers Frères, Nous nous sentons encore plus à l'aise pour démontrer cette vérité, car les faits eux-mêmes en proclament l'évidence.

En effet quelle est la mission de l'Eglise ici-bas ? N'est-ce pas d'enseigner, de conserver, de propager la doctrine chrétienne ? N'est-ce pas de sanctifier les âmes par l'administration des sacrements ? d'établir et de régler le culte, d'entretenir ses ministres ? d'avoir toutes les institutions nécessaires ou utiles au salut du peuple chrétien, en les appropriant aux diverses circonstances des temps et des lieux ? de surveiller et de pourvoir à l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse ? de soulager toutes les misères humaines, depuis les petits enfants abandonnés de ceux qui leur ont donné le jour, les orphelins sans appui, jusqu'aux malades sans secours, et aux vieillards pauvres, infirmes et sans aucune ressource ? Car c'est à l'Eglise surtout que s'adressent ces paroles du Psalmiste : *C'est à toi que Dieu a abandonné le soin des pauvres ; c'est toi qu'il a constitué le support de l'orphelin.* (Ps. 10. v. 14).

Or toutes ces œuvres, comme on le voit, sont éminemment utiles au peuple chrétien et, de plus, éminemment sociales.

Le prêtre en enseignant aux hommes que l'autorité du Prince dans l'Etat vient de Dieu tout aussi bien que celle du Pontife dans l'Eglise et celle du père dans la famille ; et que par conséquent ils sont obligés de respecter cette autorité et de lui obéir non seulement à cause du châtiment que le Prince qui porte le glaive peut leur infliger, mais encore parce qu'ils y sont tenus en conscience ; que ceux qui résistent à l'ordre établi de Dieu, et qu'ils attirent sur eux la condamnation ; en enseignant au nom de Dieu ces principes de respect et de soumission à l'autorité légitime des Princes temporels, le prêtre ne contribue pas moins efficacement que le soldat au maintien de l'ordre public et de la paix entre les citoyens ; et par conséquent, à ce seul point de vue, l'Eglise a autant de droit que l'Etat à la possession et à l'immunité de ses biens.

Le même raisonnement s'applique à plus forte raison à tous les autres services publics que son Divin Fondateur lui a confiés, ainsi que Nous venons de le dire, pour la sanctification des âmes et pour le soulagement de toutes les misères humaines. Car Jésus-Christ déclare lui-même qu'il n'est pas venu pour être servi mais pour servir.

C'est ce que ce divin Sauveur a enseigné à ses apôtres en leur en

donnant l'exemple : « Celui qui voudra être le premier parmi vous, leur dit-il, devra se faire votre serviteur ; » et le Vicaire de Jésus-Christ ici-bas s'intitule le Serviteur des Serviteurs de Dieu.

Telle est la doctrine essentielle de l'Église, et c'est un fait évident que les biens qu'Elle possède sont employés pour l'utilité et le bien public conformément à la fin que lui a assignée son Divin Fondateur.

#### IX. ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE POUR L'ACCOMPLISSEMENT DE CES DIVERS SERVICES. — SACERDOCE ET ORDRES RELIGIEUX

Dès le début de la prédication évangélique, Nous voyons le Sauveur lui-même recevoir les dons et les offrandes des fidèles pour subvenir à ses propres besoins, ainsi qu'à ceux de ses apôtres et de ses disciples, et au soulagement des pauvres. Il en confie l'administration à l'un de ses apôtres. Il déclare solennellement que lui-même et ses ministres sont exempts de l'impôt et qu'ils ne sont point obligés de payer le tribut à César.

Ces vérités étaient si bien comprises des premiers chrétiens qu'ils apportaient spontanément le prix de leurs terres aux pieds des apôtres pour subvenir aux besoins de la société chrétienne. Dès lors on voit apparaître l'organisation ecclésiastique du service public de la grande famille chrétienne. Saint Pierre, en sa qualité de Chef, réserve aux apôtres et aux prêtres *le ministère de la prédication et de la prière* (Act. Ap. c. vi v. 4) et il confie aux ministres inférieurs qu'il élève à la dignité de diacres, l'administration des œuvres de charité, le soin des pauvres et des veuves.

C'est là, pour ainsi dire, le premier germe des ordres religieux qui ont surgi plus tard, suivant les besoins des temps et des lieux, pour compléter l'organisation de la grande armée du Christ ici-bas.

L'initiative de la fondation des divers ordres religieux a toujours été prise par des hommes visiblement suscités de Dieu et d'une grande sainteté. Toujours ils ont soumis leurs vues et leurs règles au Saint Siège, et se sont mis à l'œuvre avec son approbation et sous sa direction.

Or les divers ordres religieux dans l'Église Catholique sont comme les bataillons d'une grande armée, ayant chacun leurs armes propres et la discipline convenable pour bien remplir la tâche qui leur est confiée. Il y a les ordres hospitaliers chargés du soin des orphelins et des veuves, des pauvres et des malades ; les ordres enseignants chargés de

l'éducation de l'enfance et de la jeunesse ; les ordres pénitents et contemplatifs qui ont pour mission de satisfaire à la justice de Dieu par la pratique de la mortification chrétienne, et d'attirer sa miséricorde sur le peuple chrétien par la prière et la méditation.

Comme il est facile de le voir, tous ces divers ordres n'ont d'autre mission que de procurer le bien de la société, le bien public ; de le procurer par les moyens les plus efficaces et dans l'ordre voulu par la Providence elle-même.

En effet, toutes les personnes qui entrent dans ces divers instituts religieux tant d'hommes que de femmes, n'y entrent que par une vocation spéciale de Dieu, et font, en y entrant, les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, afin que rien ne les empêche de se livrer entièrement à l'accomplissement de leurs devoirs sous la direction de leurs supérieurs.

Ainsi donc chaque religieux dans sa communauté ne possède rien personnellement. Ils se consacrent tous par dévouement à travailler toute leur vie au bien de leurs semblables, sans autre récompense ici-bas que la nourriture, le vêtement et le logement ; et quand ils meurent, ils ne laissent rien à leurs héritiers, ayant placé tout leur trésor dans le mérite de leurs bonnes œuvres dont ils attendent avec confiance la récompense du juste Juge, qui a promis la béatitude éternelle à ceux et à celles qui auront accompli ces œuvres de miséricorde : *Venez, enfants bénis de mon Père, prendre possession du royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde ; parce que j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, etc.*

#### X. EFFICACITÉ ET ÉCONOMIE DE CETTE ORGANISATION RELIGIEUSE POUR LE SERVICE DE LA SOCIÉTÉ

Est-il surprenant qu'avec un tel dévouement les diverses institutions religieuses de l'Église Catholique aient cette force, cette vitalité, et arrivent à cette prospérité que les hommes du monde admirent sans trop s'en rendre compte, et contre lesquelles ses ennemis ne peuvent lutter sans faire des sacrifices énormes d'argent, sans réussir cependant à les remplacer sous le rapport de l'efficacité et du succès. C'est ce qui a été constaté dans tous les pays, et nommément en France, où l'on a voulu se passer des ordres religieux pour le service des pauvres et des malades, pour les soins de l'enfance et l'éducation de la jeunesse. Non, Nos Très Chers Frères, jamais l'argent ne fera faire à l'homme ce que l'amour de



Dieu et le dévouement pour le prochain souffrant et nécessaire ont fait, et font encore accomplir tous les jours à nos communautés religieuses.

Jugez-en par vous-mêmes en considérant ce que ces institutions bénies de Dieu et des hommes ont fait et font encore tous les jours pour le bien de notre pays, pour le soulagement des classes souffrantes, pour l'éducation des enfants du peuple. Il faut mettre au même rang nos collèges et séminaires pour la formation des classes dirigeantes de la société et les élèves du sanctuaire. Nous vous le demandons : où toutes ces institutions ont-elles trouvé les fonds nécessaires pour la construction de ces vastes et magnifiques édifices qui font la gloire et la force de notre pays, et leur fonctionnement si prospère? N'est-ce pas dans la générosité et la charité inépuisables du clergé et de tant de bons catholiques qui comprennent si bien la supériorité de ces institutions ; mais surtout dans le dévouement sans bornes des personnes, Prêtres, Religieux, Religieuses qui les font fonctionner en se contentant de la nourriture et du vêtement? Où en seraient ces œuvres s'il avait fallu donner à ces personnes des honoraires de mille à douze cents piastres par année comme on le voit dans les institutions analogues fondées et soutenues aux frais de l'Etat.

Il est donc évident que les biens de l'Eglise appliqués soit aux divers besoins du culte, soit à la fondation et au soutien de ces diverses institutions rendent à la société les plus insignes services, et qu'on ne peut les taxer, ni leur imposer aucune charge, sans violer les droits sacrés de la société religieuse, et sans nuire aux véritables intérêts de la société civile : car s'il lui fallait se charger elle-même des dépenses que nécessitent ces diverses œuvres, elle se priverait par le fait même, de deux sources les plus précieuses de revenus : celle des dons et offrandes spontanés faits aux institutions religieuses, et qui tariraient infailliblement par la suppression de ces admirables institutions ; et cette non moins précieuse du dévouement personnel de ceux et celles qui dirigent ces institutions ; il faudrait mettre le tout à la charge de l'Etat qui aurait à payer trois fois plus cher, comme le prouve l'expérience qu'en a faite la France, et cela pour avoir un résultat inférieur. Il est démontré en effet par les statistiques que l'enseignement des écoles de l'Etat coûte deux et trois fois plus que celui des congrégations religieuses enseignantes ; et la supériorité scientifique et morale de ces écoles tenues par les communautés enseignantes est mise hors de toute contestation par les résultats des examens, et par l'obtention des diplômes et des bourses accordés à la capacité des élèves.

C'est pour nous un mystère que cette haine aveugle d'un gouvernement comme celui de la France actuelle contre les institutions religieuses de son pays, poussée jusqu'au point d'en sacrifier les intérêts pécuniaires à un degré ruineux ; et de compromettre l'avenir moral et religieux de ses enfants. Que le Ciel préserve à jamais notre peuple encore si religieux d'un tel aveuglement !

## XI. INCONSÉQUENCE DE LA LOI CIVILE SUR CE SUJET

Nous l'avons déjà dit, la loi de notre pays reconnaît le droit de la propriété ecclésiastique et de l'immunité de ces biens, mais elle ne le reconnaît pas pleinement et y impose des restrictions qui blessent les droits de l'Eglise et contre lesquelles il est du devoir des catholiques de réclamer.

Nous devons aussi remarquer que cette loi qui soumet à la taxe les propriétés de nos institutions religieuses leur donnant quelques revenus pour subvenir à leurs besoins, exempte cependant des taxes municipales : « Toutes les propriétés appartenant à des compagnies de chemins de fer ou à lisses de bois, recevant ou pouvant recevoir une subvention du gouvernement de la province ».

La même loi autorise aussi, pour raison d'utilité publique, les conseils municipaux à exempter de taxes pour un temps plus ou moins long, les propriétés des compagnies industrielles, et même à leur accorder des *bonus* plus ou moins considérables selon qu'ils le jugeront avantageux à leur municipalité. Comme on le voit la seule raison de cette immunité est l'utilité publique.

A plus forte raison, cette même loi devrait-elle exempter de taxes toutes les propriétés des institutions religieuses de charité et d'éducation sans exception, même celles dont elles retirent des revenus, parce qu'elles sont obligées de recourir à la générosité des âmes charitables, et parce que le gouvernement de la province reconnaît la nécessité d'accorder un secours annuel pour subvenir à leurs besoins.

De pareilles taxes retombent évidemment sur les personnes consacrées à Dieu qui se dévouent gratuitement au service de ces œuvres d'une utilité publique supérieure, ainsi que sur leurs généreux et charitables bienfaiteurs, et sur le gouvernement lui-même qui les aide.

Il faut en dire autant des charges et dépenses qu'on leur impose pour l'entretien des chemins et des travaux d'utilité publique. Car ces institutions et les personnes qui se dévouent gratuitement à leur fonction-

nement, ne sont pas plus tenues à ces charges que les établissements publics, et les employés civils ou municipaux qui les occupent ; les uns comme les autres existant pour l'utilité publique.

Puisse cette doctrine de l'Église Catholique sur la *propriété* et l'*immunité* des biens ecclésiastiques, si solidement établie sur la *loi naturelle et divine*, si constamment enseignée et maintenue par les *Souverains Pontifes*, les *Conciles* et les *Saints Pères*, et mise en pratique par les plus *grands* et les plus *illustres Souverains Chrétiens*, être bien comprise et fidèlement observée par les législateurs et tous les Catholiques de notre pays ! — AMEN

## ORAIISON FUNÈBRE DE MGR A.-A. TACHÉ

ARCHEVÊQUE DE SAINT-BONIFACE, PRONONCÉE DANS LA CATHÉDRALE DE  
SAINT-BONIFACE, PAR MGR L.-F. LAFLECHE, ÉVÊQUE DE TROIS-RIVIÈRES

le 27 juin 1894.

MESSEIGNEURS (1), MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Hier soir, le vénérable J.-T. Duhamel, archevêque d'Ottawa, vous engageait à pleurer sur la tombe de votre Bien-Aimé Père en Dieu, Mgr A.-A. Taché, et cela était dans l'ordre, parce que la mort a toujours quelque chose de profondément triste. Notre-Seigneur lui-même a pleuré sur la tombe de son ami Lazare, il a frémi en voyant le triste état dans lequel la mort l'avait déjà réduit.

Saint Augustin, l'un des plus grands docteurs de l'Eglise, a de même pleuré la mort de sa bonne et vertueuse mère, sainte Monique, et il prie ses lecteurs de ne pas le blâmer et de ne pas regarder comme un acte de faiblesse d'avoir pleuré pendant quelques quarts d'heure, celle qui avait pleuré tant d'années la mort spirituelle de son enfant, et qui, par ses conseils et ses prières, avait réussi à le faire revenir à la véritable vie : celle de l'union de l'âme avec Dieu par la grâce du baptême.

Mais aujourd'hui, je viens vous apporter quelques motifs de consolation dans cette grande douleur de la mort. Il y a une voix assez puissante pour dire à l'homme en face de la mort : Ne pleurez point. Et cette voix, c'est celle de la religion, c'est celle de Dieu même, l'Auteur de la vie ; et saint Paul nous la fait entendre dans l'épître aux Relates que l'Eglise nous fait lire au jour des funérailles de ses enfants défunts.

Mes frères, je ne veux pas vous laisser ignorer le sort de ceux qui se sont endormis dans le Seigneur, afin que vous ne soyez pas affligés ni

(1) NN. SS. Duhamel, Grandin et Pascal.

contristés, comme ceux qui n'ont point d'espérance. Ainsi donc, pour le véritable chrétien, la mort n'est pas la fin de l'homme et encore moins son anéantissement. Elle n'est qu'un sommeil, un sommeil véritable qui sera suivi d'un réveil éternel, puisque le Grand Apôtre appelle dormants ceux que la mort nous a ravis.

Mais dans quel état les morts sortiront-ils de ce sommeil ?

Voici ce qu'il nous dit dans la première épître aux Corinthiens : « Je vous annonce un grand mystère. C'est que nous ressusciterons, mais que nous ne serons pas tous changés ».

En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette de l'Ange, tous les morts sortiront du tombeau ; car il faut que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité, que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité. Cette vérité de la résurrection des morts a été connue dans tous les temps, et le saint patriarche Job, qui appartenait à la Gentilité, en fait la proclamation la plus solennelle et la plus précise, sous le coup des plus terribles épreuves, n'ayant plus rien à attendre en fait de consolations ni de la part de ses amis qu'il traite de consolateurs importuns, parce qu'ils veulent lui arracher le dernier témoignage qui lui reste de la suprême consolation, celui de sa bonne conscience ; ni du côté de sa femme qui le pousse au désespoir en lui conseillant de maudire Dieu et de mettre fin à sa vie.

Alors, tournant ses yeux vers le ciel, il proclama cette vérité consolante : « Je sais que mon Rédempteur est vivant et que je sortirai du tombeau au dernier jour, que mes os seront de nouveau enveloppés de ma chair et de ma peau, et que je verrai mon Dieu dans ma chair, et avec mes yeux, et non point avec les yeux d'un autre ; telle est la douce espérance qui repose au fond de mon cœur ».

C'est la même vérité que proclame Marthe, sœur de Lazare, quand elle répond à Notre-Seigneur qui voulait la consoler en lui donnant l'assurance que son frère ressusciterait : « Ah ! dit-elle, je sais bien que mon frère ressuscitera au dernier jour, mais je sais aussi que tout ce que vous demanderez à Dieu votre Père, Il vous l'accordera ». On voit par cette réponse que la foi et la croyance à la résurrection générale étaient celles du peuple de Dieu.

Je vous dis de même : Ce Père si bon que vous perdez aujourd'hui, qui a travaillé avec tant de zèle et de dévouement au bien de vos âmes depuis plus de quarante-huit ans, vous le reverrez encore. Il va dormir du sommeil des justes dans le repos et la paix jusqu'au grand jour de la résurrection ; nous irons le rejoindre les uns après les autres, car

bientôt il nous faudra aussi descendre dans la tombe et dormir du sommeil des justes, il faut l'espérer. La mort, si terrible qu'elle soit ne peut détruire absolument le germe de vie que le Créateur a déposé dans nos corps mortels, et c'est Jésus-Christ lui-même qui nous en donne l'assurance répétée dans son saint Evangile quand il nous dit : « Je suis le pain vivant descendu du ciel. Celui qui mange de ce pain aura en lui la vie et je le ressusciterai au dernier jour ».

Mais dans quel état nos corps ressusciteront-ils ?

Comme nous venons de le dire, ils seront tous revêtus de l'immortalité, et de l'incorruptibilité, mais ils ne seront pas tous changés ; les uns ressusciteront pour la gloire et le bonheur éternel ; les autres pour l'ignominie et la douleur éternelle selon que l'auront mérité leurs œuvres bonnes ou mauvaises, car nous, dit l'apôtre saint Jean dans l'*Apocalypse* : les hommes en entrant dans le repos de la tombe y seront accompagnés de leurs œuvres.

Mais que devient l'âme au moment où le dernier fil qui la retenait unie au corps se rompt ?

Elle apparaît tout de suite devant Dieu pour y être jugée selon le bien ou selon le mal qu'elle aura fait. Si elle sort de ce monde sans aucune souillure et entièrement purifiée de toutes les fautes qu'elle aurait pu commettre, elle est tout de suite admise en présence de son Dieu, et mise au rang des Anges et des Saints pour jouir là d'un bonheur éternel : mais si, en laissant cette vie, elle emporte avec elle quelques légères souillures, elle est aussi jugée digne du bonheur éternel, mais sera retenue pendant un temps plus ou moins long, selon le mérite de ses œuvres, dans un lieu de souffrances et de ténèbres.

Voilà pourquoi l'Eglise engage ses enfants à prier pour ces âmes infortunées et à demander à Dieu pour elles un lieu de rafraichissements, de lumière et de paix ; mais si l'âme laisse cette vie dans la haine de Dieu et dans l'état du péché mortel, elle est immédiatement repoussée de son Créateur et de son Rédempteur et précipitée dans les flammes éternelles sans aucun espoir d'en sortir jamais.

Voilà donc, Mes Très Chers Frères, les fins dernières de l'homme, la mort, le jugement, le paradis et l'enfer.

C'est un triste fait, que les hommes n'aiment pas à se rappeler ces terribles vérités ; la mort les effraie, ils la redoutent souverainement, et voilà pourquoi ils en repoussent la pensée, renvoyant à plus tard le soin de s'y préparer. Et cependant le moyen le plus sûr pour vous conduire au bonheur éternel est la méditation fréquente de ces terribles

vérités, car l'Esprit-Saint nous dit : « Rappelez-vous vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais ».

C'est donc pour nous le sujet d'une grande consolation dans les douleurs que nous éprouvons à la mort de ceux qui nous ont été les plus chers, et qui nous sont les plus utiles, lorsque, en examinant la carrière qu'ils ont fournie, nous pouvons nous rendre le témoignage qu'ils ont été de bons et fidèles serviteurs, ayant travaillé constamment, avec courage et dévouement, à procurer la gloire de leur Dieu et le salut de leur prochain.

Aussi est-ce là, dans cette longue et douloureuse carrière qu'a parcourue votre bien-aimé Père, pendant un demi-siècle, en faisant le bien et travaillant constamment à procurer la gloire de Dieu, que nous devons tous trouver le plus puissant motif de consolation dans ce jour de deuil, et l'espoir bien fondé qu'en laissant cette vallée de larmes où il a tant lutté et souffert, il est sorti de la terre de l'exil pour arriver au bonheur de l'éternelle patrie.

Nous allons donc maintenant jeter un coup d'œil sur cette longue carrière pour bien nous convaincre que, depuis l'âge le plus tendre, il a toujours été un bon et fidèle serviteur de son maître, aimant Dieu de tout son cœur, et s'efforçant de se conformer constamment à sa Sainte Volonté, quelque sacrifice qu'il dût lui en coûter.

Oh ! sans doute, à l'exemple du Divin Sauveur, il a pu parfois trouver le calice amer et prier son père qui est dans le ciel de l'éloigner de lui ; mais toujours avec cette parfaite soumission qui lui faisait dire : « Seigneur, que votre volonté soit faite et non la mienne ».

L'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Mgr A.-A. Taché est issu de ces familles canadiennes également remarquables par la noblesse de leurs sentiments que par la vivacité de leur foi et de leur attachement sincère aux enseignements de l'Église Catholique. Devenu orphelin, avant d'avoir connu le doux nom de père, il eut le bonheur de trouver en sa vertueuse mère ce qui pouvait mieux suppléer à cette grande perte, par le dévouement de son cœur et la fermeté de son caractère ; cette jeune veuve comprit la grande œuvre que lui confiait la Divine Providence dans l'éducation profondément chrétienne de ses petits enfants ; elle fut heureuse de trouver dans le dévouement d'un frère bien-aimé un puissant secours dans cette œuvre de l'éducation qui prime toutes les autres. Heureux les enfants qui reçoivent ainsi de la bouche d'une mère bien-aimée la connaissance des vérités fondamentales qui doivent assurer leur bonheur au milieu des luttes inévi-

tables de la vie, et la direction à suivre pour arriver au bonheur éternel qui est la fin dernière et suprême de l'homme, la connaissance de Dieu, de sa loi sainte, l'amour et la fidélité que nous lui devons ; c'est là le premier et le dernier mot du symbole catholique : « Je crois en Dieu... à la résurrection de la chair... à la vie éternelle... »

Le jeune enfant eut le bonheur de recevoir cette précieuse connaissance dès l'aurore de sa vie, de la graver profondément dans son esprit et son cœur, et d'y être fidèle jusqu'au dernier de ses jours.

Après une éducation de famille aussi soignée, il fut confié aux dignes prêtres du séminaire de Saint-Hyacinthe, de cette illustre maison : et c'est dans cette seconde période de sa vie que commencent à se développer les germes précieux de l'intelligence et du cœur dont le Seigneur l'avait doué.

Après un cours d'études brillant, il se trouva arrivé à cette période solennelle de la vie où le jeune homme, comme un fruit mûr doit se détacher de l'arbre qui l'a vu naître et prendre la direction que lui indique la Providence pour traverser la mer orageuse de la vie, si fertile et si féconde en tristes naufrages pour la jeunesse dans les temps mauvais que nous avons à traverser.

Oh ! sans doute, il comprit que l'un de ses premiers devoirs était de consulter Dieu dans une affaire si importante, et comme le jeune homme de l'Évangile, il alla trouver Notre-Seigneur et lui demanda ce qu'il avait à faire pour arriver à la vie éternelle, et Notre-Seigneur agréant cette demande, lui fit connaître, par son inspiration et la sage décision de ceux qu'il avait chargés de le diriger dans cet âge critique de la vie, ce qu'il devait faire. Il entendit donc Notre-Seigneur lui répondre : « Si vous voulez arriver à la vie éternelle, gardez les commandements de Dieu ». Et nous avons la confiance qu'il dut répondre sincèrement comme ce jeune homme de l'Évangile : « Seigneur, ces commandements je les ai observés dès ma jeunesse », et c'est en cela, nos Très Chers Frères, que consiste la vie commune dans le christianisme, c'est-à-dire l'observation fidèle des commandements sous peine de damnation.

Notre-Seigneur, voyant dans cette jeune âme ces dispositions généreuses, le regarda sans doute avec un bienveillant intérêt et lui fit entendre au fond du cœur les paroles qu'il adressa au jeune homme de l'Évangile : « Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et donnez-en le prix aux pauvres, vous aurez un trésor dans le ciel, ensuite venez et suivez-moi ».



C'est là, Nos Très Chers Frères, un second état dans le Christianisme ; l'état de la vie parfaite qui consiste dans la pratique des Conseils évangéliques, mais cela librement, non pas sous peine de damnation, mais sous peine de ne pas arriver à l'état de perfection où la Providence les appelle. Plus heureux, sans doute, que le jeune homme des Saints Livres, il trouva dans sa généreuse nature l'énergie nécessaire pour répondre à l'appel de Dieu et faire généreusement tous les sacrifices qu'exige cet appel.

Il dut cependant éprouver dans son cœur une lutte affreuse en entendant le Seigneur l'appeler à une vie de sacrifices d'autant plus grands que l'état sublime auquel il l'appelait, l'état sacerdotal, était plus élevé, car c'est une loi de la Providence que plus l'état auquel Dieu appelle est saint, plus les sacrifices que le Seigneur demande pour arriver à cet état de sainteté sont grands.

Mais plus heureux que le jeune homme de l'Évangile, il sortit triomphant de la lutte, et n'hésita pas à renoncer aux avantages que le monde pouvait lui promettre ; car ses talents distingués lui assuraient une carrière honorable parmi ses concitoyens, avec les honneurs, les dignités et les plaisirs légitimes du monde. Mais une fois entré dans la carrière des sacrifices, il voulut aller aussi loin qu'il lui était possible en renonçant même aux avantages que pouvait lui promettre le sacerdoce régulier.

Il voulut donc pénétrer plus avant dans la voie de la perfection, et n'hésita pas à demander son entrée dans le noviciat des RR. PP. Oblats de Marie Immaculée qui venaient de fonder une maison de leur institut dans le diocèse de Montréal, institut qui a pour mission d'évangéliser les pauvres. Après les épreuves ordinaires, il fut admis à faire son oblation au Seigneur pour la vie, et s'y engagea par les vœux ordinaires de pauvreté, chasteté et obéissance.

J'aurais ici, Nos Très Chers Frères, quelques réflexions bien importantes à vous faire sur ces engagements si solennels et qui lient pour la vie. C'est que dans le monde, même chez de bons catholiques, on trouve les idées les plus fausses sur la nature de ces engagements et les avantages qui en résultent en faveur de ceux qui sont appelés à les prendre. Dans le temps où nous sommes, il y a un *mot* qui exerce sur les hommes une influence magique ; ce mot c'est *liberté*. Or, il n'y a peut-être pas de mot plus mal compris en général que ce mot de *liberté*. On s'imagine généralement que plus l'homme a de facilité à faire ce qu'il veut dans toutes les directions, bonnes ou mauvaises, plus il est

libre, et c'est là une erreur fondamentale, car ce n'est en vérité que la licence ou la négation de toute règle de conduite qui est directement l'opposé de la *liberté*.

Non, la liberté ne peut consister à faire le mal ; qui commet le péché est esclave du péché ; la vraie liberté consiste à faire ce qui est bon, ce qui est juste, ce qui est conforme à la volonté de Dieu, et plus un homme a de facilité à faire cette volonté, plus il est libre ; et l'être le plus libre que nous puissions concevoir, c'est Dieu lui-même et après, c'est la sainte Vierge, ce sont les Anges et les saints dans le ciel et sur la terre, ce sont les meilleurs chrétiens et parmi les chrétiens, ceux qui s'y obligent d'une manière spéciale, volontaire, par promesses et par vœux. Car l'illustre Léon XIII, dans son encyclique sur la liberté humaine, déclare que la *liberté* a besoin d'une protection et que cette protection consiste dans la loi ; ainsi les lois divines et humaines n'ont pas pour but de gêner et encore moins d'opprimer la liberté, mais bien de la protéger contre les entraînements des passions, des scandales du monde et contre les influences diaboliques ; d'où nous pouvons conclure avec certitude que les personnes engagées dans l'état religieux jouissent réellement d'une liberté plus grande et plus parfaite que les personnes qui vivent dans le monde sans ses engagements, et qu'un religieux et une religieuse dans leur monastère et dans leur cloître sont réellement plus libres que les grands personnages du monde, même les rois et les potentats sur leur trône, et que ces personnes, ainsi engagées dans les voies de la perfection, ont bien plus de facilité que tout autre à faire toujours la sainte volonté de Dieu.

Et voilà pourquoi le Seigneur a voulu que les personnes qui s'engagent plus spécialement à son service commençassent par renoncer à tout ce qu'elles possèdent ; et il va plus loin, il demande même l'immolation de leur propre personne en exigeant qu'elles prennent leur croix, qu'elles la portent tous les jours et qu'elle le suivent même jusqu'au sacrifice de leur propre vie, si cela devient nécessaire.

Au contraire, ceux qui n'ont pas le courage de faire ces généreux sacrifices auxquels les appelle Notre-Seigneur deviennent les tristes esclaves de leurs passions qui les entraînent dans toute espèce de désordre ; de là, Nos Très Chers Frères, ce langage populaire, si plein de vérité, de l'esclavage, où sont les hommes qui se laissent entraîner au gré de leurs passions, qui deviennent les esclaves du respect humain et subissent stupidement toutes les influences diaboliques qui ne cessent de s'exercer autour d'eux de mille et mille manières, surtout de nos

jours par la voie des mauvais journaux et des mauvais livres ; ils en viennent jusqu'à nier les vérités évidentes, et l'écrivain sacré dit qu'ils vont même jusqu'à nier l'existence de Dieu ; et, alors il les compare au cheval et au mulet qui n'ont point d'intelligence. Mais revenons au généreux sacrifice du jeune Oblat ; il ne se contenta point des sacrifices ordinaires que lui imposaient ses vœux, il voulut aller encore plus loin dans les voies de la perfection et fit connaître à ses supérieurs qu'il accepterait volontiers les missions lointaines chez les infidèles des vastes régions du Nord-Ouest. C'était pour lui un sacrifice héroïque de consentir à s'éloigner pour toujours de sa bonne et tendre mère, dont il se savait si sincèrement aimé, de quitter pour toujours, dans sa pensée, sa patrie bien-aimée, car il m'a déclaré plusieurs fois dans l'intimité de la conversation qu'il avait laissé le Canada avec la sincère conviction qu'il ne le reverrait jamais.

Ses supérieurs connaissant la générosité de son cœur et toute l'énergie dont il était doué, n'hésitèrent pas, malgré son jeune âge, à accepter son généreux sacrifice et à le donner pour compagnon au regretté Père Aubert qu'ils chargèrent d'aller fonder une maison de leur institut sur les bords de la Rivière Rouge où l'illustre apôtre de ces régions, feu Mgr J.-N. Provencher, était venu 26 ans auparavant planter l'étendard de la croix au milieu des peuplades sauvages qui habitaient ces immenses contrées ?

C'était en l'année 1845, après un long voyage de 62 jours avec toutes les incommodités que l'on connaît qu'ils arrivèrent à leur destination, et l'on sait quelles bénédictions abondantes Dieu a répandues sur cette faible fondation et quel accroissement il a plu au Seigneur de donner à ce grain de sénevé qui étend aujourd'hui ses branches de l'Atlantique au Pacifique, et jusqu'aux régions glaciales et inhospitalières de la rivière Makenzie.

C'est quelques jours après son arrivée à Saint-Boniface que j'eus le plaisir et l'avantage de faire sa connaissance dans la maison même et en présence de l'apôtre fondateur de ces vastes missions ; c'était au retour de ma première mission dans la rivière Saskatchewan. L'année suivante nous fûmes tous deux dirigés vers le Nord-Ouest jusqu'au Fort de l'Île à la Crosse, éloignée de près de trois cents lieues de Saint-Boniface. Nous y arrivâmes après un voyage de deux mois et c'est là que nous avons planté l'étendard de la Croix pour y travailler à répandre la lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde, au milieu des peuplades sauvages qui étaient là plongées dans

les ténèbres et assises à l'ombre de la mort ; ce généreux missionnaire, plus jeune et plus fortement constitué que je ne l'étais, se chargea volontiers de visiter le lac Athabaska à 150 lieues au nord de l'île à la Crosse et du lac Caribou, près de 100 lieues au nord de la mission centrale.

C'est là sans doute, dans ces voyages si pénibles sous tous les rapports, qu'il eut à faire pendant trois années consécutives, qu'il prit le germe des infirmités et de la maladie qui devaient plus tard terminer ses jours ; c'est là aussi qu'il nous fallut nous mettre au travail si difficile de l'étude des langues crise et montagnaise qui étaient généralement parlées dans toute cette région.

Après trois années de ce rude ministère, je dus redescendre à Saint-Boniface parce que la rigueur de ces climats et la pauvreté de la nourriture que nous pouvions à peine nous procurer, avaient épuisé mes forces et fait contracter une infirmité dont je souffre encore, c'est là qu'il voulut bien se faire mon médecin et me soigner avec la plus grande charité dans l'infirmité qui me forçait à garder la maison.

Dans l'intervalle, d'autres Pères étaient venus nous rejoindre et continuer l'œuvre des missions que nous avions commencées à fonder. A mon retour à Saint-Boniface, Mgr Provencher, sentant ses forces décliner de jour en jour, comprit que le temps était venu de se choisir un coadjuteur pour la direction de ses missions, et après avoir bien prié Dieu de lui faire connaître quel devait être ce successeur, son choix tomba sur le Père Taché et malgré son jeune âge. Le résultat de ce choix a prouvé amplement que le vénérable prélat ne s'était pas trompé dans son appréciation, et que ce jeune religieux était véritablement l'homme que Dieu même avait préparé pour conduire l'évangélisation de ces immenses territoires.

Nous entrons ici, Nos Très Chers Frères, dans la deuxième phase de sa vie de missionnaire. A mesure que le jeune oblat gravissait les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, il voyait s'agrandir l'horizon du champ que le Seigneur lui donnait à défricher ; devenu évêque coadjuteur avec future succession du vénérable apôtre fondateur de ces missions, Mgr Provencher, ce n'était plus les missions si pénibles et si vastes de l'île à la Crosse, de l'Athabaska et du Lac Caribou qu'il avait à visiter, mais toutes les régions qu'arrosent la Saskatchewan, la Rivière à la Paix et le fleuve Mckenzie, jusqu'aux régions polaires, et c'est dans les longues et pénibles courses qu'il eut à faire dans ces vastes régions, qu'il commença à s'apercevoir que l'ardeur de son zèle dépassait la

mesure de ses forces physiques. Et c'est alors qu'il comprit qu'il lui fallait appeler à son secours d'autres ouvriers animés du même zèle, et qu'il demanda au Saint-Siège de vouloir bien diviser en diocèse et vicariat apostolique les régions de la Saskatchewan, pour les confier au zèle apostolique de deux de ses frères, les RR. PP. Grandin et Faraud, avec des titres, le premier d'évêque de Saint-Albert, dans la région de la Saskatchewan, et le second avec le titre de vicaire apostolique de l'immense vallée du fleuve Mckenzie.

Revenu à Saint-Boniface, à la mort de son illustre prédécesseur, il s'appliqua à développer les institutions naissantes qu'y avait fondées Mgr Provencher en y appelant, en 1844, les Sœurs Grises de Montréal, pour y prendre soin des orphelins, des pauvres, des malades et de l'instruction de la jeunesse du pays, et l'on voit aujourd'hui quelles bénédictions la divine Providence s'est plu à répandre sur cette institution, et votre regretté Père a pu répéter les paroles de saint Paul : « Si mon prédécesseur a planté, j'ai fait, moi, le travail d'Apollon, j'ai arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement ». Plus tard, quand la colonie de la Rivière-Rouge est passée sous le gouvernement du Canada, il a vu s'abaisser les barrières qui empêchaient jusque-là l'arrivée des émigrants des pays civilisés, et comprit tout de suite qu'il fallait préparer les institutions nécessaires aux besoins spirituels et sociaux des nombreux émigrants qui allaient bientôt affluer de tous côtés par les voies si faciles, les chemins de fer.

Et voilà pourquoi il fit appel aux RR. PP. Jésuites, leur demandant de prendre la direction d'un de ces collèges bénis qui forment si admirablement les jeunes gens qui les fréquentent, aux diverses positions nécessaires à l'Eglise et à l'Etat, dans le sacerdoce et les professions libérales. Il fonda de même dans la ville de Winnipeg une communauté enseignante, en s'adressant aux Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, de Montréal. Il développa l'action des missionnaires oblats en organisant et dans la ville de Winnipeg et sur les divers points de son vaste diocèse des missions et des paroisses régulières, selon que le demandait le besoin des nouveaux arrivants dans la nouvelle province de Manitoba. Il fit en même temps appel aux généreux prêtres séculiers, tant du Canada que de l'ancienne France et de la Belgique qui se sentaient, eux aussi, animés de l'esprit apostolique, et il leur confia, selon que les circonstances le demandaient, les diverses paroisses qui surgissaient comme par enchantement, et il voyait avec bonheur se développer rapidement ces divers groupes qui semblaient avoir devant eux

le plus bel et le plus heureux avenir ; c'est ainsi que sous sa sage et vigoureuse administration, les choses prenaient les plus heureux développements jusqu'à ces dernières années.

Mais voici qu'un nuage formidable apparaît soudain à l'horizon et semble menacer la prospérité et l'avenir de la colonie : cependant, la prudence et les sages conseils du Pasteur vigilant et ferme surent maintenir dans l'ordre et la soumission aux autorités légitimes les populations qui lui étaient confiées, en leur indiquant les moyens réguliers qu'ils devaient prendre pour obtenir des autorités constituées le redressement des griefs dont elles avaient à se plaindre.

Et déjà un nouveau nuage s'est élevé à l'horizon, plus formidable que le premier, car il menace dans sa base même l'œuvre de toute sa vie, en s'attaquant aux principes sur lesquels doivent reposer l'avenir, la paix et la prospérité de toute une nation, je veux dire l'éducation morale et religieuse de la jeunesse par l'enseignement des principes chrétiens qui forment les hommes honnêtes et les bons citoyens.

J'aborde ici la troisième période de la carrière apostolique de notre regretté Père, celle de la lutte glorieuse et cependant si douloureuse qu'il a dû soutenir contre des adversaires formidables par leur nombre et leur puissance pour assurer à la jeunesse qui lui est confiée la conservation et le maintien des écoles catholiques telles quelles avaient toujours existé depuis le commencement de la colonie. Malgré son grand âge et ses graves infirmités, sa conscience ne lui a pas permis de reculer devant cette formidable lutte dont l'enjeu n'était rien moins que l'avenir religieux et social de son peuple. Je dois donc ici exposer les principes sur lesquels doit reposer l'éducation de l'homme pour assurer son avenir religieux et moral, tels que le Créateur lui-même les a établis. En effet, l'homme est ce que l'éducation le fait ; le sauvage est l'homme sans éducation ; le barbare est l'homme dont l'éducation perverse a faussé les plus généreux instincts de la nature humaine, et l'homme civilisé est celui dont l'éducation lui a donné les véritables notions sur les devoirs qu'il doit remplir envers Dieu son Créateur, envers la société à laquelle il appartient, et envers les autorités civiles et religieuses constituées pour le diriger dans les voies de la vérité et de la justice qui protègent et garantissent tous les droits des membres qui la composent : car c'est un oracle de nos livres sacrés que la justice et la paix se sont embrassées et c'est par l'observation fidèle des règles de la justice que les sociétés grandiront, prospéreront, et atteindront leur fin. Le prophète a dit : « Il est bon pour l'homme d'avoir porté le joug de

l'obéissance dès son bas âge », et le prophète Jérémie proclamait cette vérité en face des ruines que la mauvaise éducation des enfants de son peuple avait attirées sur sa malheureuse patrie.

Il est donc hors de doute aux yeux de la raison et de l'enseignement chrétien que l'éducation de l'enfance et du jeune âge est l'une des questions les plus importantes dont les peuples doivent s'occuper. Mais qui est chargé de donner cette éducation à l'enfance et à la jeunesse des peuples ? Ici je dois vous signaler une erreur fondamentale sur cette question qui doit primer toutes les autres, erreur qui a été proclamée à l'époque de la grande Révolution Française du dernier siècle par les révolutionnaires qui avaient entrepris de détruire l'ordre social et chrétien dans notre ancienne mère-patrie, la France. Cette erreur découle de la proclamation des prétendus droits de l'homme qui n'allait à rien moins qu'à chasser Dieu de la société et à constituer pour l'avenir l'ordre social exclusivement sur l'autorité humaine. Et c'est de là que l'un des plus fameux révolutionnaires, abordant la question de l'éducation, a formulé cette erreur fondamentale en proclamant que l'enfant appartient à l'Etat avant que d'appartenir à la famille ; et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que cette erreur qui attaque à la fois la loi chrétienne et la loi naturelle, ait été acceptée par un peuple aussi intelligent et aussi profondément pénétré dans toute sa législation de l'esprit chrétien, que le peuple français.

Ce qui n'est pas moins étonnant, c'est qu'à l'heure où je vous parle il y a encore un grand nombre d'hommes qui se disent chrétiens et même catholiques, qui regardent comme un dogme inattaquable que l'éducation de l'enfance appartient à l'Etat et non à la famille et à l'Eglise. Or, cette erreur est une violation évidente de la loi naturelle.

Non, Messieurs, l'enfant n'appartient pas à l'Etat, il appartient à ceux à qui Dieu l'a donné, c'est-à-dire aux parents dans l'ordre naturel et à l'Eglise dans l'ordre surnaturel ; elle en est devenue la mère par le sacrement de la régénération baptismale. C'est la loi même de la nature, reconnue, proclamée et pratiquée chez tous les peuples et dans tous les temps, même chez les peuples tombés dans les plus graves égarements sur leurs devoirs envers Dieu. Toujours et partout on a regardé comme un devoir sacré pour les parents d'élever leurs enfants dans la religion qu'ils croyaient sincèrement être la meilleure, et Dieu lui-même a toujours ordonné aux parents d'élever leurs enfants dans la soumission à sa sainte loi. Il n'existe dans le monde aucune autorité humaine.

capable de délier devant Dieu et devant la conscience, les parents de cette obligation rigoureuse ; et toute loi, tout décret humain qui porte atteinte aux droits sacrés des parents dans l'éducation de leurs enfants est un attentat contre la loi naturelle et n'oblige en aucune manière en conscience devant Dieu ; de pareilles lois et décrets ne peuvent être mis à exécution que par un abus étrange et tyrannique de la force.

Le Sauveur lui-même a proclamé cette vérité au début de la prédication évangélique en disant que « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu », c'est en réponse à la tentation du diable qui lui proposait de changer en pain les pierres qu'il lui présentait s'il était le Fils de Dieu. Le diable donc en cette circonstance propose au Sauveur le perfectionnement de la matière pour répondre aux divers besoins de l'homme et même à ses agréments et ses plaisirs ; tel était le programme du diable dans l'éducation qu'il fallait donner à l'homme. Notre-Seigneur ne nie pas que le perfectionnement de la matière ne soit réellement utile à l'homme, mais il proclame que cela ne suffit point. Ainsi toutes ces inventions merveilleuses dont notre siècle est aujourd'hui si glorieux, les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les télégraphes, les téléphones, sont sans doute choses fort utiles à l'homme mais cela n'est pas suffisant, et l'homme de génie qui trouverait le secret de transformer la pierre en pain, serait sans doute regardé comme l'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité ; cependant il ne ferait que réaliser le programme du diable, et encore faudrait-il ajouter avec Notre-Seigneur, que cela ne suffit point.

Que faut-il donc encore à l'homme ? Il lui faut le pain de la parole de Dieu qui donne à son intelligence la lumière de la vérité et à son cœur la force de la vertu. En quelques mots donc, Nos Très Chers Frères, toute loi ou tout décret humain qui tend à gêner ou à supprimer la liberté des parents et de l'Eglise dans le contrôle qu'ils doivent exercer sur l'éducation morale et religieuse de leurs enfants, est un attentat contre la loi naturelle et contre la loi chrétienne ; il y a plus : dans notre pays cette liberté des parents et de l'Eglise a été solennellement reconnue et garantie par les auteurs et les fondateurs de la Confédération canadienne, qui n'aurait jamais été consentie sans cette garantie de l'Acte fédéral qui la constitue.

Ainsi donc pour nous, Canadiens catholiques toute telle loi ou décret constitue une troisième violation, celle de la Constitution de notre pays qui nous garantit solennellement le respect de cette liberté et de ces droits. Est-ce à dire pour cela que l'Etat n'a rien à voir dans l'éducation



des enfants ? Non, Messieurs et Chers Frères, l'Etat a un devoir bien important à remplir dans cette question de l'éducation des enfants, c'est d'aider les parents dans l'ordre naturel et de la grâce à remplir avec plus de facilité cette haute mission dont le Créateur et le Rédempteur les a investis ; mais il ne doit jamais se mettre à leur place et se charger lui-même directement de cette éducation au détriment des droits des parents.

Rien donc d'étonnant, avec la connaissance si claire de ces droits des parents et de l'Eglise que le Vénérable Archevêque, dont nous pleurons aujourd'hui la mort, ait trouvé tant d'énergie dans son cœur d'Evêque, de Pasteur et de Père, malgré son grand âge, l'épuisement de ses forces et ses souffrances, pour combattre cette erreur fondamentale qui n'allait à rien moins qu'à lui ravir la partie la plus faible de son troupeau, l'enfance que le Sauveur lui-même a bénie avec tant de bonté, et qu'il a recommandé avec tant de soin de laisser venir à lui.

Je ne crains pas d'affirmer ici que dans cette lutte héroïque, que vous connaissez tous comme moi, il n'ait acquis le mérite du martyr, puisque sans doute le rude labeur auquel il a dû se livrer, et les souffrances morales auxquelles il était en proie, ont continué à aggraver considérablement le mal dont il souffrait et par là même à abrégé ses jours. Il a donc, par là, donné la preuve de la charité la plus parfaite en donnant sa vie pour le bien de son peuple et surtout pour les enfants de son peuple.

Oui, Vénéré Collègue et Ami, vous avez pu, comme le grand apôtre des nations, dire, aux approches de la mort : « Je vois arriver le terme de ma course, mais j'ai combattu le bon combat, j'ai défendu et conservé la foi dans la mesure de mes forces, il ne me reste qu'à attendre la couronne de Justice que le Juste Juge ne manquera pas de m'accorder au jour où je paraîtrai devant Lui ». Nous en avons, Vénérable Frère, la plus entière confiance et c'est là pour nous la plus véritable et la plus solide consolation dans la grande douleur que nous éprouvons au moment d'une séparation si douloureuse pour le cœur de tous vos enfants.

Adieu donc, Vénéré Frère, Adieu ! et au revoir dans un meilleur monde. Que cette espérance soit pour vous, ses dignes Collaborateurs, dans le ministère apostolique un adoucissement à votre douleur ; que votre fidélité à suivre les sages avis qu'il vous a constamment donnés ne cesse de glorifier Dieu dans toutes ses œuvres. N'ayez toujours qu'un cœur et qu'une âme pour continuer à travailler sous la direction sage et prudente que ne manquera pas de vous donner le digne successeur

que le Saint-Siège choisira pour la continuation de l'œuvre si importante de son fécond apostolat. C'est par l'union la plus intime entre vous et tous vos collaborateurs que vous trouverez cette force, cette énergie propre à attirer comme par le passé, les bénédictions du Ciel sur vos travaux apostoliques et ce sera toujours avec bonheur que vous répéterez ces paroles du psalmiste : *Ecce quam bonum et jucundum habitare fratres in unum*. Voyez combien il est doux et agréable pour des frères de vivre dans la plus intime union.

Et vous, ses Frères en religion, qui avez marché sur ses traces et qui avez partagé ses peines et ses souffrances avec tant de courage, consolez-vous ; en vous laissant il est allé rejoindre un nombre considérable de vos frères que le Bon Maître a déjà appelés à recevoir la récompense due à leurs travaux et à leurs sacrifices.

Et vous, Vierges du Seigneur, qui avez laissé tout ce que vous avez de plus cher au monde pour venir dans ces lointaines contrées prendre part à ses travaux apostoliques, en vous consacrant pour la vie au soin des orphelins, des malades, des pauvres et à l'éducation chrétienne de l'enfance, consolez-vous. Si dans ce moment le Seigneur vous enlève un guide éclairé, et un protecteur dévoué, il vous donnera en lui, nous devons l'espérer, un protecteur plus puissant dans le Ciel.

Et vous, ses bien-aimés enfants du diocèse de Saint-Boniface, à qui il a toujours porté un si sincère et si vif intérêt, pour qui il a porté avec tant de dévouement le poids du jour et de la chaleur, consolez-vous aussi, car du haut du ciel, il verra vos besoins divers et ne manquera pas de demander au Seigneur de vous envoyer l'Esprit Consolateur qui vous dirigera et vous soutiendra dans les luttes et les sacrifices que la Providence pourra vous demander.

Tous ensemble, Nos Très Chers Frères, cherchons dans la douleur présente les puissants motifs de la consolation que la religion nous offre et que je viens de vous exposer. Regardez l'avenir avec la plus grande confiance, car si Dieu est pour nous qui sera contre nous ? Soyez donc toujours fidèles à suivre ponctuellement et courageusement les avis du Père que Dieu lui-même va vous donner dans le choix qu'en fera le Souverain Pontife pour continuer son œuvre et ce choix sera sans doute conforme à celui que votre regretté Père a désiré lui-même. Maintenant conduisons sa dépouille mortelle dans sa dernière demeure en priant, conformément à la liturgie catholique, les Saints Anges et les bienheureux du ciel de venir au devant de son âme, et de la conduire heureusement au séjour du bonheur. *In Paradisum deducant te.*

## DISCOURS DE MGR L.-F. LAFLÈCHE

AU CONGRÈS DES MISSIONNAIRES AGRICOLES A OKA, LE 9 AOÛT, 1895

S. G. Mgr Laflèche, prié de répondre le premier, proteste d'abord qu'il ne se connaît point de grâces d'état particulières pour parler en pareille circonstance. Sa mission à lui est surtout de parler du haut de la chaire comme ambassadeur d'un grand monarque, le divin roi Jésus. En cette qualité seulement il se sent l'autorité nécessaire pour exercer l'influence que comporte son ministère, et le faire avec fruit.

Cette fois, il s'agit de culture de la terre. Néanmoins, puisque c'est le vœu du congrès, il accepte volontiers, tout comme il a été heureux de se rendre à l'invitation cordiale de venir à la Trappe, selon qu'il le désirait depuis longtemps, visiter ces bons pères trappistes, admirer les résultats magnifiques de leurs consciencieux et nobles travaux.

Il félicite l'honorable ministre d'avoir choisi Oka pour lieu de réunion de ce congrès : il n'y a rien de tel pour apprendre tous les secrets de l'art agricole que de fréquenter de vrais agriculteurs, et il n'y a point d'agriculteur plus sincère, d'agronome plus consommé que le trappiste, le moine agriculteur.

La Trappe, c'est le véritable foyer de la science et du progrès agricole. Après les déprédations des barbares, n'est-ce pas par les bénédictins que l'Europe a été reconstituée ? Ils vont faire en Amérique la même œuvre de salut. Leurs fondations de N.-D. du Lac, de N.-D. de Mistassini, dans la province de Québec, et de N.-D. des Prairies, dans le Manitoba, en sont déjà le gage et exercent une influence considérable pour l'avancement agricole de ces régions.

L'orateur se réjouit de constater la belle et consolante union de l'Église et de l'État, sur le terrain agricole. Il se plaît à en augurer la grandeur et la prospérité de sa patrie bien-aimée.

Il infère aussi de là qu'il ne sera point en dehors de son rôle en prenant la parole au sein de cette assemblée. Il agira ici encore comme représentant de son grand Roi, dans des choses qui relèvent du domaine de celui-ci, bien plus étroitement que bien des gens ne le pensent, peut-être. L'affinité qui existe entre la religion et l'agriculture, le mutuel appui qu'elles peuvent et doivent se prêter ; l'importance de ce mouvement qui met au service actif de l'agriculture le clergé, dépositaire naturel des choses de la religion ; les vertus de *Travail*, d'*Economie*, de *Justice*, qu'il faut prêcher à notre peuple pour assurer son progrès agricole et moral, voilà autant de sujets qui méritent la plus sérieuse attention.

L'orateur poursuit en ces termes :

Depuis un siècle et demi environ, des savants se sont occupés activement de l'étude des lois qui conduisent les nations à la prospérité et à la richesse. Ils en ont fait une science à laquelle ils ont donné le nom d'*Economie politique*. Puis se plaçant à des points de vue différents, ils ont inventé différents systèmes qui ont sans doute du bon et du vrai, mais aussi qui pèchent par quelques côtés, en ce que la plupart de ces systèmes sont trop exclusifs ou poussés au delà des justes limites pour opérer le bien. Sans entrer dans l'examen de ces différents systèmes, je me placerai à un point de vue plus élevé, et mieux en rapport avec mon caractère, pour vous dire avec certitude quelles sont les lois fondamentales de la véritable économie politique, c'est-à-dire les lois qui conduisent sûrement la famille et la nation à la prospérité et au bonheur dans l'ordre temporel. Ces lois, je les trouve dans l'Évangile, et formulées en quelques mots par le restaurateur de l'humanité lui-même. C'est une chose qui m'a toujours étonné que des hommes qui croient à l'inspiration des livres saints, et par conséquent à la certitude infaillible de toutes les vérités qui y sont contenues, aient cru que dans l'*ordre scientifique* comme dans l'*ordre économique*, les savants et les hommes d'Etat pouvaient se conduire sans en tenir compte, et que dans leurs différents systèmes, ils pouvaient sans danger admettre des principes et des conséquences contraires aux enseignements de la Révélation ; comme s'il pouvait y avoir contradiction dans les œuvres de Dieu.

C'est donc une vérité bien consolante, Messieurs, que le Sauveur qui s'est fait homme pour relever et sauver l'homme, lui enseigne que le chemin du véritable bonheur ici-bas est en même temps celui qui le conduit le plus sûrement au bonheur éternel pour lequel il a été créé, et dont le désir irrésistible est la loi fondamentale de son être. Oui,

Messieurs, le désir du bonheur est le premier besoin du cœur humain ; c'est là le principe moteur de tous ses mouvements, de toutes ses aspirations. Le petit enfant, le jeune homme, l'homme fait, le vieillard cherchent également le bonheur, ils le poursuivent avec la même ardeur, avec une égale persévérance, sans jamais pouvoir l'atteindre complètement ici-bas, parce que l'âme humaine a des aspirations infinies que les biens périssables de la vie présente ne peuvent satisfaire, auxquels le Bien Infini peut seul répondre pleinement. Mais elle sent instinctivement aussi qu'il y a un certain bonheur relatif auquel elle peut atteindre ici-bas, et le Sauveur a bien voulu lui enseigner en quoi consiste ce bonheur, et par quelles voies elle peut y arriver. C'est dans l'admirable discours de la Montagne que Notre-Seigneur donne ce sublime enseignement.

Il commence d'abord par exposer les conditions morales et religieuses de ce bonheur, les sentiments dans lesquels doit être le cœur de l'homme par rapport aux choses de la vie présente, par rapport au prochain et par rapport à Dieu pour trouver la paix et la félicité. Puis venant aux biens de la terre, aux choses nécessaires à la nourriture et au vêtement du corps, il commence par rappeler le dogme si consolant de la Providence, si propre à calmer les inquiétudes du cœur humain que les craintes et les incertitudes de l'avenir abreuvent si souvent d'amertume : « Ne vous inquiétez point de votre vie, dit-il, de ce que vous mangerez ; ni au sujet de votre corps, de quoi vous le revêtirez. « La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le « vêtement ? Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne mois-  
« sonnent ni n'amassent dans des greniers, cependant votre PÈRE CÉ-  
« LESTE les nourrit. Ne valez-vous pas plus qu'eux ? Et pour ce qui est  
« du vêtement, pourquoi vous inquiétez-vous ? Voyez les lis de la cam-  
« pagne, comme ils croissent, cependant ils ne travaillent ni ne filent.  
« Or, je vous dis que Salomon, même dans toute sa gloire, n'était pas  
« vêtu comme l'un d'eux. Si donc Dieu revêt ainsi l'herbe des champs  
« qui aujourd'hui est, et qui demain sera jetée au four, combien  
« aura-t-il plus de soin de vous, hommes de peu de foi ! Ne vous in-  
« quiétez donc point, disant : Qu'aurons-nous à manger et à boire, et  
« de quoi nous vêtirons-nous ? Car ce sont les païens qui ont de l'in-  
« quiétude pour toutes ces choses ; et votre PÈRE CÉLESTE sait que vous  
« en avez besoin ».

Voilà, Messieurs, en quels termes admirables le Sauveur rappelle le dogme consolant de la Providence ! Comment Il nous présente le bon-

Dieu comme le MEILLEUR DES PÈRES, ayant sans cesse les yeux ouverts sur les besoins de ses enfants, ne manquant jamais de leur donner le vêtement et le pain quotidien, quand ils observent fidèlement sa sainte loi. C'est ce que constatait le roi-prophète quand il disait : J'ai été jeune et je suis devenu vieux maintenant, et je n'ai point vu le juste abandonné, ni sa race mendier son pain » (Ps. 35-36).

Mais, me direz-vous, s'il en est ainsi, l'homme juste n'a donc qu'à se croiser les bras et à attendre tranquillement que le bon Dieu lui donne le *pain tout cuit* et le *vêtement tout fait* !! Non certes, Messieurs, ce n'est pas là le sens de cet enseignement profond ; cet homme qui se croise les bras dans une lâche oisiveté, est loin d'être l'homme juste dont parle le saint roi David, puisque la  *paresse est la mère de tous les vices* ! Ecoutez plutôt la conclusion que Notre-Seigneur tire de cet enseignement : **CHERCHEZ D'ABORD LE « ROYAUME DE DIEU ET SA JUSTICE ET TOUTES CES CHÖSES VOUS SERONT DONNÉES PAR SURCROIT ».**

Voilà, Messieurs, comment Jésus-Christ pose en trois lignes la base fondamentale et les véritables principes de toute économie politique — de la production, de l'administration et de l'usage des biens temporels ou de la richesse.

C'est dans l'observation des lois qu'il a établies ici-bas concernant ces biens et les choses nécessaires à la nourriture, au vêtement et aux autres besoins de la vie présente, c'est-à-dire concernant tous les biens temporels dont l'homme peut avoir besoin.

Or, le royaume de Dieu ici-bas, ou en d'autres termes, les sociétés civiles et politiques organisées selon le plan divin donné par Jésus-Christ, et selon les lois providentielles qu'il a établies, sont certainement les plus parfaites que l'on puisse concevoir. Il est donc important de rechercher quelles sont les lois que Dieu a établies dans ce royaume relativement aux biens temporels.

Ces lois, Messieurs, sont au nombre de trois, savoir : le TRAVAIL, l'ECONOMIE, la JUSTICE. Oui ! donnez-moi une famille, une nation où la loi du *travail* soit fidèlement pratiquée, la loi de l'*économie* constamment observée, et la *justice* toujours respectée, et je vous dirai sans crainte de me tromper, voilà une famille, voilà une nation où règne l'aisance et la prospérité, la paix et le bonheur.

« Heureux le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu ».

Etudions quelques instants, Messieurs, ces lois fondamentales de la prospérité et du bonheur de l'individu, de la famille et de la nation, et sur lesquelles doit s'appuyer nécessairement toute la science de l'écono-

mie politique, si elle veut arriver à des conclusions pratiques, qui soient vraies et fécondes.

## I

Et d'abord la loi du *Travail* est dans la nature même de l'homme, que Job proclame « être né pour le travail comme l'oiseau pour voler » (v. 7). Aussi la trouvons-nous inscrite en tête des livres saints, et avant même la chute de nos premiers parents, alors que la terre par la richesse de sa fécondité naturelle et la beauté de ses aspects divers était l'image du ciel, et s'appelait le *Paradis terrestre*. Voici en effet ce que dit l'écrivain sacré : « Le Seigneur Dieu prit donc l'homme et le mit dans le paradis de délices afin qu'il le CULTIVAT et le GARDAT »

Vous le voyez, Messieurs, le travail de la culture voilà la première loi que le Créateur donne à l'homme qu'il vient de créer à son image et à sa ressemblance. Mais dans cet heureux état de la justice originelle, où l'homme venait de sortir des mains de son Créateur dans toute la beauté et la perfection de sa nature, cette loi du travail n'avait rien de dur ni de pénible, elle n'était que l'exercice légitime de cette activité dont le Seigneur l'avait doué, et le moyen d'augmenter tous les jours la somme de son bonheur, en développant de plus en plus ses facultés physiques, morales et intellectuelles : car cette belle et riche nature ne lui donnait pas seulement le pain qui nourrit le corps, mais elle était encore un livre qui lui donnait l'aliment intellectuel et moral, en lui parlant éloquemment de la puissance, de la sagesse et de la bonté infinie de Dieu. C'est dans l'exercice de cette double activité corporelle et spirituelle que l'homme devait couler heureusement les jours de son épreuve, pour arriver ensuite, s'il était fidèle, au bonheur sans fin du paradis céleste.

Mais à la loi du travail se joignait une autre loi, celle de la lutte et de la vigilance. Il devait cultiver le jardin de délices et le « GARDER ». Il avait donc un ennemi jaloux de son bonheur, contre lequel il devait sans cesse se tenir en garde s'il voulait le conserver. C'était l'épreuve à laquelle Dieu le soumettait pour le mettre en mesure de faire la conquête du royaume éternel !

Or vous voyez ce qui est arrivé : l'homme a succombé dans la lutte. Il a violé la loi de son Dieu en mangeant le fruit défendu sous peine de mort. C'est dans l'abus d'un fruit de la terre que l'homme a violé la loi de son Dieu ; c'est aussi dans les fruits de la terre qu'il sera d'abord

puni et qu'il entendra cette dure sentence : « Parce que vous avez mangé du fruit dont je vous avais défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait, et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie qu'avec beaucoup de travail. Elle ne produira que des épines et des ronces. Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front » (Gen. III, 17-18).

Voilà, Messieurs, comment la loi du travail, si facile et si agréable à l'homme dans l'état de l'innocence, est devenue une loi pénale après sa chute. L'homme est depuis cette fatale époque un criminel condamné aux travaux forcés, et cela sous peine de mort. Ce châtiment lui est infligé par un père miséricordieux, comme une peine médicale pour l'aider à se relever de sa chute. Le Seigneur Dieu a bien voulu laisser encore un reste de bénédiction et de fertilité à cette terre qu'il vient de frapper de malédiction et de stérilité ; mais à la condition que l'homme en arrache les épines et les ronces et que par un travail dur et pénible, il l'arrose des sueurs de son front. Telles sont les conditions dans lesquelles la loi du travail s'impose aujourd'hui à l'homme !

La première loi du règne — ou royaume — de Dieu ici-bas concernant la production des biens temporels, est donc la loi du travail.

Mais le travail se divise en deux grandes sections, *l'agriculture* et *l'industrie*. Le travail agricole donne à l'homme les matières premières que produit le sol ; le travail industriel les transforme et les adapte à ses divers usages et besoins, soit pour sa nourriture et son vêtement, soit pour son logement ou son agrément.

Le commerce, les institutions financières, les voies de transports, etc., sont des moyens subsidiaires de faire bénéficier davantage l'homme des produits de son travail par les échanges qui en peuvent être faits avantageusement.

Or je n'hésite pas à dire, Messieurs, que le travail agricole est celui de l'état normal de l'homme ici-bas, et celui auquel est appelée la masse du genre humain. C'est aussi celui qui est le plus favorable au développement de ses facultés physiques, morales et intellectuelles, et surtout qui le met le plus directement en rapport avec Dieu. Vous ne manquerez pas de redire aux cultivateurs que le travail agricole est le plus noble ici-bas parce qu'il se fait nécessairement avec le concours direct de Dieu. Vous êtes-vous jamais demandé qui a fait la gerbe de blé que l'on récolte dans un champ au temps de la moisson ? Vous savez comme moi qu'elle est l'œuvre de deux ouvriers, de l'homme et de Dieu. Si le cultivateur n'était pas entré dans son champ au prin-



temps, s'il n'avait pas débarrassé le sol des épines et des ronces qui le couvraient, s'il ne l'avait pas labouré profondément pour y déposer la semence du froment, il n'y aurait certainement pas poussé de blé. Voilà le travail du cultivateur; voilà ce que Dieu demande de lui. Quand il a accompli ce travail, il se retire de ce champ; il l'enclot avec soin, afin que rien ne vienne troubler le travail divin qui va succéder à son pénible labeur. Ce champ devient pour lui quelque chose de sacré, sur lequel il doit veiller avec soin.

C'est que Dieu va y entrer à son tour et continuer le travail commencé. Il y enverra régulièrement la lumière de l'aurore et la rosée du matin, la chaleur du midi et la pluie du soir, et après quelques jours commencera ce travail de la germination, la semence plongeant dans le sol une racine qui va lui donner le point d'appui et la nourriture dont elle a besoin, et poussant vers le ciel une tige délicate qui grandira tous les jours jusqu'à ce qu'elle donne un épi chargé de 30, 40 ou 50 grains semblables à elle-même. Quand ce travail est fait, que Dieu a couvert d'une riche moisson ce champ si péniblement ensemencé, Il dit au cultivateur : voilà ce que je te donne pour toi et ceux que j'ai confiés à ta sollicitude. C'est donc une vérité, Messieurs, une vérité bien consolante et bien honorable pour le cultivateur, qu'il a Dieu lui-même pour collaborateur. On n'en saurait dire autant du travail industriel où le concours de Dieu n'apparaît pas aussi directement. Il n'y a que deux hommes qui travaillent ainsi conjointement avec Dieu, le prêtre dans l'ordre surnaturel, et le cultivateur dans l'ordre naturel.

Invitez, messieurs, nos braves cultivateurs canadiens à ne jamais perdre de vue la noblesse de leur condition et les avantages précieux que leur procure le travail de la terre.

« Le labourage et le *pastourage*, disait le grand ministre Sully, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les *vraies* mines du Pérou. »

Il faut dire la même chose de la Nouvelle France, de ce beau pays du Canada que nous ont conservé, au prix de si grands sacrifices, et transmis nos vaillants et religieux ancêtres. Oui ! la prospérité et l'avenir des Canadiens-Français se trouvent dans la culture et les pâturages de son riche territoire. Puisse le peuple canadien comprendre cette vérité importante, et ne la jamais perdre de vue, s'il veut accomplir les grandes destinées que lui réserve sans aucun doute la Providence.

## II

Il convient donc de vous signaler ici un danger auquel sont exposés un nombre, hélas ! trop grand, de nos compatriotes, je veux dire le danger de l'émigration. Messieurs, quand un arbre a conduit à une heureuse maturité les fruits dont il est chargé, ces fruits s'en détachent sans efforts et sans dangers, et ils vont porter ailleurs l'abondance et la richesse. Mais quand ces fruits s'en détachent avant le temps, quand la morsure des insectes ou la violence de la tempête les blessent à mort ou les précipitent sur le sol, c'est une calamité dont cet arbre a grandement à souffrir. Il faut en dire autant d'une nation. Quand elle a grandi et qu'elle s'est développée au point de couvrir tout son territoire, alors l'émigration devient pour elle un bienfait, une source de richesse et de force pour les colonies qu'elle va fonder.

Mais au contraire, lorsque chez une nation qui en est encore au début de sa fondation, et n'a pas encore pu occuper et mettre en valeur le quart de son territoire, l'on constate déjà des courants d'émigration qui lui enlèvent une forte proportion de sa jeunesse et même de ses familles, il devient évident alors qu'il y a chez elle quelque chose d'anormal, et qu'elle est atteinte d'un mal qui pourrait avoir pour elle les plus graves conséquences. Or, tel est le cas pour le petit peuple canadien, vous le savez comme moi. L'émigration de sa jeunesse a pris, dans ces dernières années de si grandes proportions, que son clergé et ses hommes d'état en ont été alarmés. Mon intention n'est pas de vous exposer aujourd'hui, l'étendue et la gravité de ce mal, et les remèdes qu'il faudrait y apporter. Mais puisque l'occasion s'en présente, je vous dirai en passant que l'une des causes qui a conduit à l'étranger un si grand nombre de nos jeunes compatriotes, a été le refus de se soumettre à la loi du travail telle que je viens de vous l'exposer. Le défrichement et la mise en valeur du sol canadien leur a paru à un grand nombre un travail trop dur et par trop pénible. Au pain commun du courageux colon, ils ont préféré le pain blanc du maître américain ; au travail isolé et libre du jeune cultivateur, ils ont préféré le travail enrégimenté des boutiques américaines. Voyez le résultat après une trentaine d'années. Des paroisses nombreuses qui ne laissent rien à envier aux vieilles paroisses, ont surgi comme par enchantement dans les colonies du Saguenay, des Cantons de l'Est et de l'Ottawa. Là

des milliers de familles canadiennes par la langue, par le cœur et par la foi ont réussi à se procurer une position honorable et indépendante ; elles font la force et assurent l'avenir de notre petit peuple. Telle est la récompense accordée à ces colons au cœur généreux, pour leur attachement au sol natal, leur soumission courageuse à la loi du travail. Nos frères de l'émigration, au contraire, ont eu à traverser la terrible guerre de la sécession, et l'on estime que 45 mille se sont engagés pour aller porter la guerre et la dévastation chez des populations qui ne leur avaient jamais fait de mal, et qu'environ 15 mille ont succombé dans ces luttes fratricides ! !

Et que de milliers ont ruiné en quelques années leur santé dans le travail délétère des manufactures américaines et sont morts à la fleur de l'âge ! Ce qui est encore plus triste, c'est la perte des mœurs et de la foi pour un nombre encore beaucoup plus grand !

Efforcez-vous donc, Messieurs les missionnaires agricoles, de faire aimer à notre jeunesse le travail de l'agriculture, et continuez avec persévérance à en perfectionner les méthodes, et à leur en faire comprendre les avantages précieux, et surtout à les convaincre que leur avenir et celui de leurs chers enfants est là.

### III

Le travail de la culture incombe naturellement à l'homme, il est plus en rapport avec ses forces et ses aptitudes ; mais il ne s'ensuit pas que l'homme soit le seul soumis à cette loi. La femme doit aussi la subir.

Je regrette qu'il ne se trouve point dans cette réunion des Dames ni des demoiselles, car j'aurais des choses fort intéressantes à leur dire à ce sujet. Vous voudrez donc bien leur redire l'honorable et importante mission que Dieu leur a confiée à ce sujet et l'éloge magnifique que Salomon fait de la femme forte à la fin des Proverbes (31-10) :

« Qui trouvera une femme forte, » dit-il ? C'est-à-dire une femme à la hauteur de sa mission dans la famille ? « Elle est le trésor de la maison, d'une valeur plus grande que l'or et les pierres précieuses que l'on apporte des pays éloignés. »

Certes, voilà un éloge bien magnifique de la femme qui préside au gouvernement de sa maison comme le demande la loi de Dieu ; et il paraît qu'au temps de Salomon, une telle femme se rencontrait assez rarement. En serait-il de même de nos jours ? J'aime à croire le con-

traire ; car nos mères élevées en grande partie dans ces asiles bénis que l'on appelle le cloître ou le couvent, y ont reçu cette éducation profondément chrétienne qui les a préparées d'avance à remplir dignement le rôle si important du gouvernement de la famille. Aussi l'un des plus célèbres orateurs sacrés de notre temps, le révérend père Félix, en parlant du progrès par la famille chrétienne, s'est-il plu à relever le mérite de la femme canadienne, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, dans l'une de ses célèbres conférences sur le Progrès. Mais, Messieurs, c'est surtout à nos vénérables mères canadiennes, qui avaient conservé intacts les traditions patriarcales de l'ancienne France, que s'adressaient ces éloges du célèbre orateur. S'il parcourait aujourd'hui le Canada, s'il visitait nos grandes villes, s'il observait les usages et les coutumes modernes d'un si grand nombre de nos familles canadiennes, ne croyez-vous pas comme moi, qu'il hésiterait à répéter le même éloge de la femme canadienne de notre temps, et qu'au moins il serait forcé d'y mettre une restriction fort significative ? On ne peut se le cacher, les costumes et les modes des femmes étrangères à notre foi et à nos usages ont exercé une influence fort regrettable dans un grand nombre de familles canadiennes. Il peut être utile de le signaler ici, afin de les mettre en garde contre ce danger. Que les femmes canadiennes regardent donc comme l'un des biens les plus précieux que leur ont légués leurs religieuses ancêtres, ces habitudes d'ordre et d'économie, ces costumes modestes si conformes à la décence chrétienne, cette vigilance, cette activité et cette piété sincère qui ont été la source d'une bénédiction si abondante sur notre peuple.

Après avoir proclamé que la femme forte est le trésor de la maison, Salomon déclare qu'elle en fait aussi le bonheur, et que son époux repose en elle toute la confiance de son cœur, et qu'il l'a louée hautement et que ses enfants l'ont proclamée très heureuse.

Que fait donc cette femme forte pour mériter de la bouche même de l'écrivain sacré de si magnifiques éloges ? Elle observe fidèlement la loi du travail dans le soin et le gouvernement de sa maison. Ecoutez en effet ce qu'en dit Salomon. « Elle a cherché la laine et le lin, et elle a travaillé avec des mains sages et ingénieuses. Elle a porté sa main à des choses fortes, et ses doigts ont pris le fuseau. » Vous le voyez, elle pourvoit au vêtement de sa famille. Elle ne va pas l'acheter dans le magasin aux dépens des sueurs de son mari. Oh non ! elle les trouve dans le filage et le tissage de la laine et du lin que lui a remis son poux ! Aussi elle ne redoute ni le froid ni la neige, parce que tous ceux

de sa maison ont un vêtement double. Après avoir ainsi pourvu au vêtement journalier de sa famille, elle la revêt encore de lin et de pourpre pour les jours de fête et les grandes solennités ; son mari paraît avec honneur dans l'assemblée des juges, lorsqu'il siège avec les sénateurs de la terre.

Elle va plus loin, elle pourvoit à l'ameublement et à la décoration de la maison, en confectionnant des tapisseries, des rideaux, des garnitures de lits. Elle fait aussi des étoffes et des ceinturons qu'elle livre au commerce ; en sorte qu'elle est comme le vaisseau du marchand qui apporte de loin son pain.

Certes, Messieurs, vous conviendrez avec moi qu'une telle femme est à juste titre appelée le trésor de la maison. Mais ce n'est pas tout, elle pourvoit aussi à la nourriture de la famille ; et pour cela elle se lève même avant le jour, elle assigne à chacun son travail de la journée, et tient prête la nourriture nécessaire à chacun. Elle a aussi son jardin, y plante la vigne et y cultive les fruits nécessaires à sa maison.

Après avoir ainsi pourvu aux divers besoins de sa maison, sa sollicitude s'étend sur les nécessiteux ; elle ouvre sa main à l'indigent et tend ses bras vers le pauvre, et sa vigilance sur tout le personnel de sa maison est si exacte qu'elle n'éteint point sa lampe pendant la nuit.

Voilà en peu de mots, Messieurs, l'éloge admirable que l'écrivain sacré fait de la femme forte à la fin du livre des Proverbes. Inutile d'y rien ajouter. Efforcez-vous d'exhorter les femmes canadiennes à bien étudier cet admirable modèle, et à s'efforcer de l'imiter autant qu'il leur est possible.

Il est donc évident que la loi du travail ainsi comprise et ainsi pratiquée dans nos familles canadiennes y amènera infailliblement l'aisance, la prospérité et le bonheur. A vous, Messieurs les missionnaires agricoles, de faire comprendre par vos paroles, que le peuple canadien peut et doit trouver sur le sol que lui ont légué ses ancêtres, par un travail convenable, la nourriture et le vêtement qui lui sont nécessaires, et que c'est à cette condition qu'il arrivera à ce degré de force et de prospérité qui assureront son avenir et celui de ses enfants.

#### IV

Si la loi du travail dûment observée doit amener l'abondance de la famille, il est une autre loi tout aussi nécessaire pour en assurer la

conservation, et y maintenir une prospérité toujours croissante. Cette loi c'est celle de « l'ÉCONOMIE ». Oui ! l'économie, et surtout l'économie domestique, est le corollaire nécessaire du travail. C'est en vain que le travailleur apportera les fruits abondants de son activité à la maison, si l'absence d'une sage économie les dissipe au fur et à mesure. Il sera en quelque sorte condamné au supplice des Danaïdes chargées de remplir un tonneau qui n'avait point de fond. Vous me permettrez de vous citer l'expression originale quoique triviale, dont se servait un brave Canadien marié à une femme sauvage, dans l'une de mes missions, pour exprimer la même idée : Comment voulez-vous, Monsieur le Curé, que l'on puisse faire prospérer une famille, quand le coq seul gratte, et que la poule ne ramasse point ? »

Il faut donc, Messieurs, pour assurer la prospérité et le bonheur de la famille qu'une sage économie administre avec prudence et intelligence les biens que produit le travail.

Or l'homme doit faire trois parts des biens que Dieu lui donne : 1<sup>o</sup> une part pour Dieu ; 2<sup>o</sup> une part pour le prochain ; 3<sup>o</sup> et la troisième part pour lui-même et les siens. Tel est l'enseignement des livres saints, et aussi celui de la conscience et du cœur humain !

La part de ses biens que l'homme doit faire à Dieu, est appliquée aux dépenses nécessaires pour le culte divin, pour la construction, la décoration et l'entretien des édifices sacrés ; pour la vie, le logement et l'entretien des personnes consacrées au culte de Dieu, etc. C'est ce que dans tous les temps et chez tous les peuples l'homme a toujours reconnu comme un devoir sacré, même chez les peuples infidèles et les nations les plus barbares. Rien de plus conforme à la raison et au sentiment de la reconnaissance, que de retourner ainsi à la gloire de Dieu une petite partie de ces biens que sa Providence nous donne avec tant de bonté et de générosité !

La part des biens qu'il faut faire aux nécessiteux et au soulagement des misères du prochain est peut-être le précepte évangélique le plus formellement formulé par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et c'est comme souverain juge des vivants et des morts qu'il le proclame. C'est à l'accomplissement de ce précepte qu'il promet le royaume éternel, comme aussi il menace de la damnation et du feu éternel ceux qui auront refusé de l'accomplir.

Enfin, que l'homme emploie la troisième part de ses biens pour le soutien et l'avenir de sa famille.

Je dois ici vous signaler une grave erreur au sujet de ces biens, et

vous rappeler une vérité que l'on oublie peut-être trop souvent : c'est que l'homme n'en est pas le maître absolu, et qu'il n'est pas libre d'en user et d'en abuser comme bon lui semblera : il doit se souvenir que ces biens appartiennent d'abord à Dieu, et que, lui, l'homme n'en est à proprement parler que l'économe ou l'administrateur. Notre-Seigneur a jugé cet enseignement si important qu'il nous l'a donné dans une parabole admirable, afin d'en faciliter l'intelligence à tout le monde et de le graver plus profondément dans les cœurs, je veux dire la parabole du Père de famille et de l'économe infidèle. Vous le savez comme moi, ce Père de famille, c'est Dieu, maître absolu de tous les biens : l'économe, c'est l'homme, à qui Dieu en confie l'administration ; et l'économe infidèle, c'est l'homme qui abuse de ces biens, en les employant à la satisfaction de ses passions, ou à tout autre objet que la loi de Dieu réprouve.

Vous savez également, Messieurs, quel compte sévère ce Père de famille fait rendre à son économe de temps à autre, et comment il le punit en les lui ôtant, quand il le trouve coupable de prévarication. Voilà ce qui nous explique les divers fléaux et accidents qui frappent souvent les travaux de l'homme, qui amènent les mauvaises récoltes, les perturbations commerciales et industrielles, etc., car c'est toujours la même loi providentielle qui châtie l'homme par où il pèche, et l'afflige dans les biens temporels. Quand il dissipe et abuse de ces biens, Dieu les lui retire en tout ou en partie pour lui apprendre à en faire un meilleur usage.

Permettez-moi de vous signaler ici deux violations considérables de la loi de l'économie dont le peuple canadien s'est rendu coupable depuis un bon nombre d'années, ce sont les sommes énormes qu'il a dépensées pour les boissons enivrantes et les objets de luxe. Combien de familles à l'aise et même riches, ont été mises à la gêne et même ruinées par ces folles dépenses ! Combien de Canadiens et de Canadiennes ont été forcés d'abandonner le pays par suite de ces excès lamentables ! Vous seriez étonnés des sommes jetées dans le gouffre de l'ivrognerie et du luxe depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire depuis que la plaie de l'émigration aux États-Unis s'est attachée au flanc du peuple canadien. Je n'hésite pas à le dire, ces sommes se chiffrent par des millions et des millions de piastres, — et les émigrés à l'étranger par des centaines et des centaines de mille ! A vous, Messieurs, de bien comprendre la gravité de ce mal, même au point de vue purement économique, et d'y appliquer le remède convenable par vos paroles et vos sages conseils.

N'est-il pas évident, Messieurs, que ces deux lois du royaume de Dieu sur la terre, relativement aux biens temporels, la loi du travail et la loi de l'économie, renferment le secret de l'aisance et de la prospérité des familles et par conséquent de la nation ?

Reste maintenant à vous dire quelque chose de la troisième qui est celle de la justice.

## V

Ah ! Messieurs, que de dépenses, que de larmes, que de sang épargnés aux familles et aux nations, si cette *loi de la justice* était bien comprise et bien observée par tous les hommes ! Voici ce qu'en dit l'apôtre saint Jacques, au chapitre IV de son épître : « D'où viennent les guerres et les procès entre vous ? n'est-ce pas de vos passions qui combattent dans votre chair ? Vous êtes pleins de désirs, et vous n'avez pas ce que vous désirez ; vous tuez, et vous êtes jaloux, et vous ne pouvez obtenir ce que vous voulez ; vous plaidez et vous faites la guerre les uns contre les autres, et vous n'avez pas néanmoins ce que vous tâchez d'avoir, parce que vous ne le demandez pas à Dieu ».

Examinons d'abord ce que demande la justice dans la famille sous le rapport des biens temporels. Nous venons de voir que les parents ne sont que les administrateurs de ces biens, et cela dans l'intérêt et pour le plus grand bien des enfants. La justice demande donc que les parents fassent les dépenses nécessaires pour leur entretien convenable, pour leur éducation et leur établissement à venir, et que pour remplir ce devoir si important, ils fassent toutes les épargnes et les économies en leur pouvoir. Est-ce ainsi que les choses se passent en général dans notre pays ? Hélas ! combien de familles sont entraînées dans les dettes, mises à la gêne et souvent ruinées, par suite de folles dépenses auxquelles on se laisse aller pour les exigences des jeunes gens et des jeunes filles.

Combien de familles ont été obligées de se disperser avant le temps par suite de ces folles dépenses, de s'expatrier après avoir dissipé un bel héritage que leur avaient légué leurs laborieux et économes ancêtres, pour aller se mettre au service de maîtres étrangers qui s'enrichissent du produit de leur travail, souvent aux dépens de la santé, de l'honneur et même de la vie de leurs enfants auxquels ils devaient transmettre l'héritage paternel !

Mais c'est surtout dans les associations industrielles que la loi de la



justice doit être observée, pour le maintien de l'accord et de la paix entre les patrons et les ouvriers.

Un fait remarquable, c'est que plus le travail est organisé, moins l'ouvrier a le produit de son travail ; la plus large part revient toujours au *capital*, qui fournit la matière première, les outillages et la direction ; et le pauvre ouvrier, lui, qui porte le poids du jour et de la chaleur, a toujours la plus petite part, qui est souvent insuffisante pour le soutien de sa famille. De là ce contraste douloureux de fortunes colossales, à côté de misères sans nom. De là aussi ces murmures, ces plaintes sourdes des multitudes ouvrières qui rappellent le grondement des volcans, ces grèves qui mènent à des désastres pour les patrons et les ouvriers, et qui dégèrent en guerres civiles. Voilà, Messieurs, où conduisent la violation de la justice et de l'équité, dans les rapports du capital et du travail. La loi naturelle aussi bien que la loi évangélique exige que le salaire de l'ouvrier ait une proportion juste et équitable avec les bénéfices que le patron tire de son travail, et qu'il puisse trouver dans ce salaire le soutien convenable de sa famille. D'un autre côté l'ouvrier ne doit pas oublier les droits du patron, et exiger un salaire trop élevé et ruineux pour son maître.

Ah ! Messieurs, que de dépenses, que de larmes, que de ruines n'entraînent pas pour les individus, pour les familles et pour les nations la violation des lois de la justice et de l'équité !

C'est donc avec infiniment de raison que le Sauveur a résumé son enseignement relatif à l'acquisition et à l'administration des biens temporels par ce principe fondamental : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses, c'est-à-dire les biens de la terre, vous seront données par surcroît ». C'est-à-dire, que l'on observe exactement les lois du *Travail*, de l'*Economie* et de la *Justice*, et l'on arrivera à l'aisance, au bien-être et au bonheur relatif que les biens temporels peuvent procurer à l'homme ici-bas.

## TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. . . . .	1
I. — Mgr Louis-François Lafèche . . . . .	3
II. — Discours en l'honneur des Soldats Pontificaux (17 déc. 1860) . .	13
III. — Discours à la Convention des Anciens élèves du Séminaire de Nicolet (24 mai 1866) . . . . .	44
IV. — Discours prononcé lors de la fête de Saint Jean Baptiste à Ottawa (25 juin 1866) . . . . .	49
V. — Discours prononcé lors de la bénédiction de l'orgue de la cha- pelle du Séminaire de Nicolet (20 janv. 1867) . . . . .	63
VI. — Discours prononcé à N.-D. de Montréal en l'honneur des Zouaves Pontificaux Canadiens (18 fév. 1868). . . . .	68
VII. — Discours prononcé lors du sacre de Mgr Ant. Racine, premier évêque de Sherbroke (18 oct. 1874) . . . . .	132
VIII. — Discours prononcé à l'occasion du Jubilé Sacerdotal de Mgr de Caseau, P. A. (1 <sup>er</sup> janv. 1880) . . . . .	137
IX. — Discours au premier Congrès Catholique (24-26 juin 1880) . . .	156
X. — Discours prononcé au Congrès de Québec (24-22 juin 1880) . . .	174
XI. — L'Encyclique « HUMANUM GENUS » et Mandement qui la publia dans le Diocèse des Trois Rivières (29 mai 1884) . . . . .	182
XII. — Quinze Conférences au sujet de l'Encyclique « HUMANUM GENUS »	225
1 <sup>re</sup> Conf. : De l'autorité des Documents Pontificaux . . . . .	225
2 <sup>e</sup> Conf. : Des deux camps qui se remarquent dans l'humanité.	234
3 <sup>e</sup> Conf. : Nécessité de la Religion pour l'individu, pour la So- ciété domestique et pour la Société civile. . . . .	244
4 <sup>e</sup> Conf. : De la Religion au point de vue historique . . . . .	254
5 <sup>e</sup> Conf. : De la Providence . . . . .	263
6 <sup>e</sup> Conf. : De la Providence ( <i>suite</i> ). . . . .	273
7 <sup>e</sup> Conf. : De la Résurrection. . . . .	282
8 <sup>e</sup> Conf. : De la Révélation. . . . .	292

9 <sup>e</sup> Conf. : Des doctrines fondamentales de la Franc-Maçonnerie.	306
10 <sup>e</sup> Conf. : Du Fondement de la Société domestique . . . . .	316
11 <sup>e</sup> Conf. : Des Sources de l'Autorité de la Société civile . . .	324
12 <sup>e</sup> Conf. : De l'Éducation . . . . .	331
13 <sup>e</sup> Conf. : De la Vocation . . . . .	341
14 <sup>e</sup> Conf. : Du droit de Propriété. . . . .	351
15 <sup>e</sup> Conf. : Organisation de l'Église et organisation de la Franc-Maçonnerie. . . . .	360
XIII. — Des Biens temporels de l'Église : Trois conférences. . . . .	373
1 <sup>re</sup> Conf. : Origine et Fondation de l'Église Catholique. . . . .	373
2 <sup>e</sup> Conf. : Des biens temporels de l'Église . . . . .	377
3 <sup>e</sup> Conf. : De l'Immunité des Biens ecclésiastiques . . . . .	394
XIV. — Oraison Funèbre de Mgr Taché, archevêque de Saint Boniface (27 juin 1894). . . . .	409
XV. — Discours prononcé au Congrès des Missionnaires agricoles à Oka (9 août 1995). . . . .	424